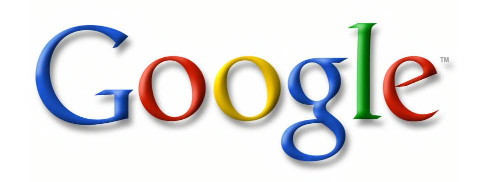
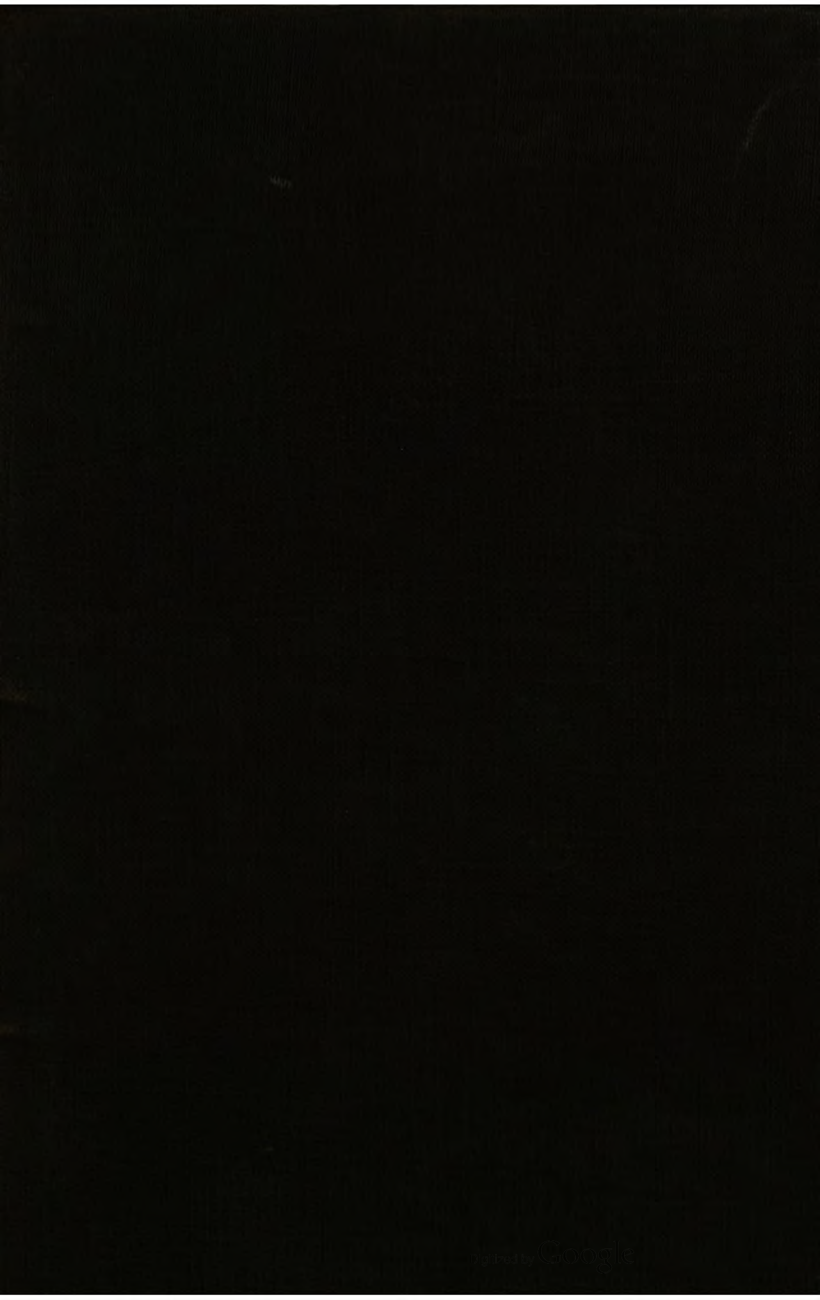




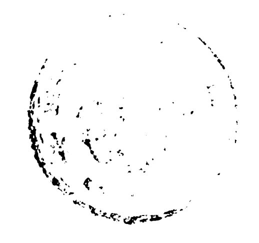

Digitized by Google

LES

GRANDS FAITS

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE



VERSAILLES
CERF ET FILS, IMPRIMEURS
RUE DUPLESSIS, 59

L. DUSSIEUX

LES GRANDS FAITS

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE

RACONTÉS PAR LES CONTEMPORAINS

RECUEIL DE DOCUMENTS ORIGINAUX

DESTINÉ A SERVIR DE COMPLÉMENT AUX ÉTUDES HISTORIQUES

DEUXIÈME ÉDITION

AVEC UNE INTRODUCTION PAR CH. BARTHÉLEMY

TOME DEUXIÈME

Le Moyen Age depuis la guerre de Cent Ans jusqu'à Louis XI



LIBRAIRIE LECOFFRE

PARIS
90, RUE BONAPARTE

LYON
RUE BELLECOUR, 2

1879

LES

GRANDS FAITS

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE

BATAILLE DE CRÉCY.

1346.

FROISSART, *Chroniques*, éditées par Buchon.

Le plus charmant de nos chroniqueurs, Froissart, naquit à Valenciennes en 1333, et mourut vers 1410. C'est en voyageant sans cesse et en fréquentant toutes les cours de France, d'Angleterre et d'Italie, que Froissart rassembla les matériaux de ses chroniques.

Comment le roi d'Angleterre fit aviser par ses maréchaux la place où il ordonneroit ses batailles.

Bien étoit informé le roi d'Angleterre que son adversaire le roi de France le suivoit à tout (a) son grand effort, et avoit grand désir de combattre à lui, si comme il apparoit; car il l'avoit vivement poursuivi jusques bien près du passage de Blanche-Tache, et étoit retourné jusques à Abbeville : si dit adonc (b) le roi d'An-

(a) Avec. — (b) Alors.



gleterre à ses gens : « Prenons ci place de terre, car je n'irai plus avant, si (a) aurai vu nos ennemis; et bien y a cause que je les attende, car je suis sur le droit héritage de madame ma mère, qui lui fut donné en mariage : si (b) le veux défendre et calenger (c) contre mon adversaire Philippe de Valois. »

Ses gens obéirent tous à son intention, et n'allèrent adonc plus avant. Si se logea le roi en pleins champs, et toutes ses gens aussi ; et pour ce qu'il savoit bien qu'il n'avoit pas tant de gens, de la huitième partie, que le roi de France avoit, et si vouloit attendre l'aventure et la fortune, et combattre, il avoit mestier (d) que il entendit à ses besognes (e). Si fit aviser et regarder par ses deux maréchaux, le comte de Warvich et messire Godefroy de Harecourt, et messire Regnault de Cobehen avec eux, vaillant chevalier durement, le lieu et la place où ils ordonneroient leurs batailles (f). Les dessus dits chevauchèrent autour des champs, et imaginèrent et considérèrent bien le pays et leur avantage ; et avoient envoyé leurs coureurs courir par devers Abbeville, pour ce qu'ils savoient bien que le roi de France y étoit et passeroit là la Somme, à savoir si ce vendredi ils se trairoient (g) sur les champs et istroient (h) d'Abbeville. Ils rapportèrent qu'il en étoit nul apparant.

Adonc donna le roi congé à toutes ses gens d'eux traire à leur logis pour ce jour, et l'endemain bien matin, au son des trompettes, être tous appareillés ; ainsi que pour tantôt combattre en ladite place. Si se traït (i) chacun, à cette ordonnance, en son logis, et entendirent à mettre à point et refourbir leurs armures. Or parlerons-nous un petit (j) du roi Philippe, qui étoit le jeudi au soir venu en Abbeville.

(a) Jusqu'à ce que. — (b) Ainsi. — (c) Réclamer. — (d) Besoin. — (e) Affaires. — (f) Corps d'armée, bataillons. — (g) Retireroient. — (h) Sortiroient, de *issir*. — (i) Tira, porta. — (j) Un peu.

Comment le roi de France envoya ses maréchaux pour savoir le convenant (*a*) des Anglois ; et comment il donna à souper à tous les seigneurs qui avecques lui étoient, et leur pria qu'ils fussent amis ensemble.

Le vendredi [1], tout le jour, se tint le roi de France dedans la bonne ville d'Abbeville, attendant ses gens qui toudis (*b*) lui venoient de tous côtés ; et faisoit aussi les aucuns passer outre ladite ville et traire aux champs, pour être plus appareillés l'endemain ; car c'étoit son intention d'issir (*c*) hors et combattre ses ennemis, comment qu'il fût. Et envoya ledit roi ce vendredi ses maréchaux, le sire de Saint-Venant et messire Charles de Montmorency, hors d'Abbeville, découvrir sur le pays, pour apprendre et savoir la vérité des Anglois. Si rapportèrent les dessus dits au roi, à heure de vespres, que les Anglois étaient logés sur les champs, assez près de Crécy en Ponthieu, et montroient, selon leur ordonnance et leur convenant, qu'ils attendoient là leurs ennemis. De ce rapport fut le roi de France moult (*d*) lie (*e*), et dit que, s'il plaisoit à Dieu, l'endemain ils seroient combattus. Si pria ledit roi au souper, ce vendredi, de lès lui, tous les hauts princes qui adonc étoient dedans Abbeville ; le roi de Behaigne (*f*) premièrement, le comte d'Alençon son frère, le comte de Blois son neveu, le comte de Flandre, le duc de Lorraine, le comte d'Aucerre, le comte de Sancerre, le comte de Harecourt, messire Jean de Hainaut et foison d'autres ; et fut ce soir en grand récréation et en grand parlement (*g*) d'armes, et pria après souper à tous les seigneurs qu'ils fussent l'un à l'autre amis et courtois, sans envie, sans haine et sans orgueil ; et chacun lui enconvenança (*h*). Encore

[1] Le 25 du mois d'août.

(*a*) Ordre, disposition. — (*b*) Toujours. — (*c*) Sortir. — (*d*) Beaucoup. — (*e*) Joyeux. — (*f*) Bohême. — (*g*) Conversation. — (*h*) Promit.

attendoit ledit roi le comte de Savoie et messire Louis de Savoie, son frère, qui devoient venir à (*a*) bien mille lances de Savoyens et du Dauphiné; car ainsi étoient eux mandés et retenus et payés de leurs gages à Troyes en Champagne, pour trois mois. Or retournerons-nous au roi d'Angleterre, et vous conterons une partie de son convenant.

Comment le roi d'Angleterre donna à souper à ses comtes et barons, puis au matin, la messe ouïe, lui et son fils et plusieurs autres reçurent le corps de Notre Seigneur; et comment il fit ordonner ses batailles.

Ce vendredi, si comme je vous ai dit, se logea le roi d'Angleterre à pleins champs à tout son ost, et se aisèrent de ce qu'ils avoient: ils avoient bien de quoi, car ils trouvèrent le pays gras et plantureux de tous vivres, de vins et de viandes, et aussi, pour les défautes (*b*) qui pouvoient avenir, grands pourvéances à charroi les suivoient. Si donna ledit roi à souper aux comtes et barons de son ost, leur fit moult grand chère, et puis leur donna congé d'aller reposer, si comme ils firent. Cette même nuit, si comme je l'ai depuis ouï recorder (*c*), quand toutes ses gens furent partis de lui, et qu'il fût demeuré de lès (*d*) ses chevaliers de son corps et de sa chambre, il entra en son oratoire, et fut là à genoux et en oraison devant son autel, en priant dévotement Dieu qu'il le laissât l'endemain, s'il se combattoit, issir de la besogne à son honneur. Après ses oraisons, environ mie nuit (*e*), il alla coucher; et l'endemain se leva assez matin par raison, et ouït messe, et le prince de Galles, son fils; et s'accommunièrent; et en telle manière la plus grand partie de ses gens se confessèrent et mirent en bon état.

(*a*) Avec. — (*b*) Manques. — (*c*) Raconter. — (*d*) A côté de. — (*e*) Demie nuit, minuit.

Après les messes, le roi commanda à toutes gens eux armer, et issir hors de leurs logis et traire sur les champs en la propre place qu'ils avoient le jour devant avisée; et fit faire ledit roi un grand parc près d'un bois derrière son ost (*a*), et là mettre et retraire tous chars et charrettes; et fit entrer dedans ce parc tous les chevaux, et demeura chacun homme d'armes et archer à pied, et n'y avoit en ce parc qu'une seule entrée.

En après, il fit faire et ordonner par son connétable et ses maréchaux trois batailles : si fut mis et ordonné en la première son jeune fils le prince de Galles, et de lès ledit prince furent élus pour demeurer, le comte de Warvich, le comte de Kenfort, messire Godefroy de Harecourt, messire Regnault de Cobehen, messire Thomas de Hollande, messire Richard de Stanfort, le sire de Manne, le sire de la Ware, messire Jean Chandos, messire Barthelemy de Brubbes, messire Robert de Neufville, messire Thomas Cliford, le sire de Bourchier, le sire Latimer et plusieurs autres bons chevaliers et écuyers, lesquels je ne sais mie (*b*) tous nommer : si pouvoient être en la bataille du prince environ huit cents hommes d'armes et deux mille archers et mille brigands[1] parmi les Gallois. Si se traït (*c*) moult ordonnément cette bataille sur les champs, chacun sire dessous sa bannière ou son pennon, ou entre ses gens.

En la seconde bataille furent le comte de Norhantonne, le comte d'Arondel, le sire de Ros, le sire de Lucy, le sire de Villebi, le sire de Basset, le sire de Saint-Aubin, messire Louis Tueton, le sire de Multon, le sire de la Selle et plusieurs autres; et étoient en cette bataille environ cinq cents hommes d'armes et douze cents archers.

La tierce bataille eut le roi, pour son corps, et grand

[1] Soldats de pied recouverts d'une espèce de cotte de mailles appelée brigandine.

(*a*) Armée. — (*b*) Pas. — (*c*) Alla.

foison, selon l'aisement où il étoit, de bons chevaliers et écuyers ; si pouvoient être en sa route (*a*) et arroi (*b*) environ sept cents hommes d'armes et deux mille archers. Quand ces trois batailles furent ordonnées, et que chacun comte, baron et chevalier sçut quelle chose il devoit faire, le roi d'Angleterre monta sur un petit palefroi, un blanc bâton en sa main, adextré de ses maréchaux, et puis alla tout le pas, de rang en rang, et admonestant et priant les comtes, les barons et les chevaliers qu'ils voulussent entendre et penser pour son honneur garder, et défendre son droit ; et leur disoit ces langages en riant si doucement et de si liée chère (*c*), que qui fût tout déconforté si se pût-il reconforter en lui oyant et regardant. Et quand il eut ainsi visité toutes ses batailles et ses gens admonestés et priés de bien faire la besogne, il fut heure de haute tierce (midi) ; si se retraït en sa bataille, et ordonna que toutes gens mangeassent à leur aise et bussent un coup. Ainsi fut fait comme il l'ordonna ; et mangèrent et burent tout à loisir ; et puis retroussèrent pots, barrils et leurs pourvéances sur leurs charriots, et revinrent en leurs batailles ainsi que ordonnés étoient par les maréchaux ; et s'assirent tous à terre, leurs bassinets et leurs arcs devant eux, en eux reposant pour être plus frais et plus nouveaux quand leurs ennemis viendroient ; car telle étoit l'intention du roi d'Angleterre que là il attendroit son adversaire le roi de France, et se combattroit à lui et à sa puissance.

Comment le roi de France, la messe ouïe, se partit d'Abbeville à tout son ost ; et comment il envoya quatre de ses chevaliers pour aviser le conroi (*d*) des Anglais.

Le samedi[1] au matin, se leva le roi de France assez

[1] Le 26 du mois d'août.

(*a*) Compagnie. — (*b*) Ordre, d'où *désarroi*. — (*c*) Visage joyeux. — (*d*) L'ordre, la disposition.

matin, et ouït messe en son hôtel dedans Abbeville, en l'abbaye Saint-Pierre où il étoit logé; et aussi firent tous les seigneurs, le roi de Behaigne, le comte d'Alençon, le comte de Blois, le comte de Flandre, et tous les chefs dés grands seigneurs qui dedans Abbeville étoient arrêtés. Et sachez que le vendredi ils ne logèrent mie tous dedans Abbeville, car ils n'eussent pu, mais ès (a) villages d'environ; et grand foison en y eut à Saint-Riquier, qui est une bonne ville fermée. Après soleil levant, ce samedi, se partit le roy de France d'Abbeville, et issit des portes; et y avoit si grand foison de gens d'armes, que merveille seroit à penser. Si chevaucha ledit roi tout souef (b) pour suratendre ses gens, le roi de Behaigne et messire Jean de Hainaut, en sa compagnie.

Quand le roi et sa grosse route (c) furent éloignés de la ville d'Abbeville environ deux lieux, en approchant les ennemis, si lui fut dit: « Sire, ce seroit bon que vous fissiez entendre à ordonner vos batailles et fissiez toutes manières de gens de pied passer devant, parquoi ils ne soient point foulés de ceux de cheval; et que vous envoyiez trois ou quatre de vos chevaliers devant chevaucher, pour aviser vos ennemis, ni en quel état ils sont. » Ces paroles plurent bien audit roi; et y envoya quatre moult vaillans chevaliers, le Moine de Basele (*Bâle*), le seigneur de Noyers, le seigneur de Beaujeu, et le seigneur d'Aubigny. Ces quatre chevaliers chevauchèrent si avant, qu'ils approchèrent de moult près les Anglois, et que ils purent bien aviser et imaginer une grande partie de leur affaire. Et bien virent les Anglois qu'ils étoient là venus pour eux voir: mais ils n'en firent semblant, et les laissèrent en paix tout bellement revenir.

Or retournèrent arrière ces quatre chevaliers devers le roi de France et les seigneurs de son conseil, qui

(a) Dans les. — (b) Doucement. — (c) Compagnie.



chevauchoient le petit pas, en eux surattendant: si s'arrêtèrent sur les champs sitôt qu'ils les virent venir. Les dessus dits rompirent la presse, et vinrent jusques au roi. Adonc leur demanda le roi tout haut : « Seigneurs, quelles nouvelles ? » Ils regardèrent tous l'un à l'autre, sans mot sonner ; car nul ne vouloit parler devant son compagnon, et disoient l'un à l'autre: « Sire, parlez au roi ; je ne parlerai point devant vous. » Là furent-ils en estrif (*a*) une espace que nul ne vouloit, par honneur, soi avancer de parler. Finalement issit de la bouche du roi l'ordonnance qu'il commanda au Moine de Basele, que on tenoit ce jour l'un des plus chevalereux et vaillants chevaliers du monde, qui plus avoit travaillé de son corps, qu'il en dit son entente ; et étoit ce chevalier au roi de Behaigne, qui s'en tenoit pour bien paré quand il l'avoit de lès lui.

Comment le Moine de Basele conseilla au roi de France faire arrêter ses gens emmi (*b*) les champs et ordonner ses batailles.

« Sire, ce dit le Moine de Basele, je parlerai puisqu'il vous plaît, sous la correction de mes compagnons. Nous avons chevauché ; si avons vu et considéré le convenant des Anglois. Sachez qu'ils sont mis et arrêtés en trois batailles, bien et faiticement (*c*), et ne font nul semblant qu'ils doivent fuir, mais vous attendent, à ce qu'ils montrent. Si conseille, de ma partie, sauf toujours le meilleur conseil, que vous fassiez toutes vos gens-ci arrêter sur les champs et loger pour cette journée ; car ainçois que (*d*) les derniers puissent venir jusques à eux, et que vos batailles soient ordonnées, il sera tard ; si seront vos gens lassés et travaillés et sans arroi, et vous trouverez vos ennemis frais et nouveaux, et tous pourvus de savoir quelle chose ils doivent faire ; si pour-

(*a*) Lutte. — (*b*) Parmi, au milieu de. — (*c*) Arrangé avec art. — (*d*) Avant que.

rez le matin vos batailles ordonner plus mûrement et mieux, et par plus grand loisir aviser vos ennemis par lequel lès (a) on les pourra combattre ; car soyez tout sûr qu'ils vous attendront. »

Ce conseil et avis plut grandement bien au roi de France ; et commanda que ainsi fût fait que ledit moine avoit parlé. Si chevauchèrent les deux maréchaux, l'un devant, l'autre derrière, en disant et commandant aux bannerets : « Arrêtez bannières, de par le roi, au nom de Dieu et de monseigneur Saint Denis ! » Ceux qui étoient premiers à cette première ordonnance s'arrêtèrent, et les derniers non, mais chevauchèrent toujours avant ; et disoient qu'ils ne s'arrêteroient point, jusques à ce qu'ils fussent aussi avant que les premiers étoient. Et quand les premiers véoient qu'ils les approchoient, ils chevauchoient avant. Ainsi par grand orgueil et par grand boubant (b) fut demenée cette chose, car chacun vouloit surpasser son compagnon ; et ne put être crue ni ouïe la parole du vaillant chevalier : dont il leur en meschéy (c) si grandement, comme vous orrez (d) recorder assez brièvement. Ni aussi le roi ni ses maréchaux ne purent adonc être maîtres de leurs gens, car il y avoit si grands gens et si grand nombre de grands seigneurs, que chacun vouloit là montrer sa puissance.

Si chevauchèrent en cel état, sans arroi et sans ordonnance, si avant qu'ils approchèrent leurs ennemis, et qu'ils les véoïent en leur présence. Or fut moult grand blâme pour les premiers, et mieux leur valsit (e) être ordonnés à l'ordonnance du vaillant chevalier que ce qu'ils firent ; car sitôt qu'ils virent leurs ennemis, ils reculèrent tout à un faix (f), si désordonnément que ceux qui derrière étoient s'en ébahirent, et cuidèrent que les premiers se combatissent et qu'ils fussent jà

(a) Côté. — (b) Vanité. — (c) Arriva malheur, de *mescheoir*. — (d) Entendrez, de *ouïr*. — (e) Valût. — (f) Tous en masse.

1.

déconfits ; et eurent adonc bien espace d'aller devant s'ils vouldrent (a) ; de quoi aucuns y allèrent, et aucuns se tinrent tous cois.

Là y avoit sur les champs si grand peuple de communauté que sans nombre, et en étoient les chemins tous couverts entre Abbeville et Crécy ; et quand ils durent approcher leurs ennemis, à trois lieues près ils sachèrent (b) leurs épées, et écrièrent : « A la mort, à la mort ! » Et si ne véoient (c) nullui (d).

Comment le roi de France commanda à ses maréchaux faire commencer la bataille par les Gennevois (e) ; et comment lesdits Gennevois furent tous déconfits.

Il n'est nul homme, tant fut présent à celle journée, ni eut bon loisir d'aviser et imaginer (f) toute la besogne ainsi qu'elle alla, qui en sçût ni pût imaginer, ni recorder (g) la vérité, espécialement de la partie des François, tant y eut povre arroi et ordonnance en leurs conrois (h) ; et ce que j'en sais, je l'ai sçu le plus par les Anglois, qui imaginèrent (i) bien leur convenant (j), et aussi par les gens de messire Jean de Hainaut, qui fut toujours de lès (k) le roi de France.

Les Anglois qui ordonnés étoient en trois batailles, et qui séoient jus à terre (l) tout bellement (m), sitôt qu'ils virent les François approcher, ils se levèrent moult ordonnément sans nul effroi, et se rangèrent en leurs batailles, celle du prince tout devant, leurs archers mis en manière d'une herse, et les gens d'armes au fond de la bataille. Le comte de Norhantonne et le comte d'Arondel et leur bataille, qui faisoient la seconde, se tenoient sur aile bien ordonnément, et avisés et pourvus pour conforter le prince, si besoin étoit. Vous devez sa-

(a) Voulurent. — (b) Tirèrent. — (c) Voyaient. — (d) Personne (*nullus*). — (e) Génois. — (f) Se rendre compte. — (g) Raconter. — (h) Dispositions. — (i) Organisèrent. — (j) Dispositions. — (k) A côté du. — (l) Étaient assis par terre. — (m) Simplement.

voir que ces seigneurs, rois, ducs, comtes, barons françois ne vinrent mie jusques là tous ensemble, mais l'un devant, l'autre derrière, sans arroi et sans ordonnance. Quand le roi Philippe vint jusques sur la place où les Anglois étoient près de là arrêtés et ordonnés, et il les vit, le sang lui mua (a), car il les héoit (b) ; et ne se fut adonc nullement refrené ni abstenu d'eux combattre ; et dit à ses maréchaux : « Faites passer nos Gennevois devant et commencer la bataille, au nom de Dieu et de monseigneur saint Denis. » Là avoit de cesdits Gennevois arbalétriers environ quinze mille, qui eussent eu aussi cher néant (c) que commencer adonc la bataille ; car ils étoient durement las et travaillés d'aller à pied ce jour plus de six lieues, tous armés, et de leurs arbalètres porter ; et dirent adonc à leurs connétables qu'ils n'étoient mie adonc ordonnés de faire grand exploit de bataille. Ces paroles volèrent jusques au comte d'Alençon, qui en fut durement courroucé, et dit : « On se doit bien charger de telle ribaudaille, qui faillent (d) au besoin ! »

Entrementes (e) que ces paroles couroient et que ces Gennevois se reculoient et se détrioient (f), descendit une pluie du ciel si grosse et si épaisse que merveilles, et un tonnerre et un esclitre (g) moult grand et moult horrible. Paravant cette pluie, pardessus les batailles, autant d'un côté que d'autre, avait volé si grand foison de corbeaux que sans nombre, et demené le plus grand tempêtis du monde. Là disoient aucuns sages chevaliers que c'étoit un signe de grand bataille et de grand effusion de sang.

Après toutes ces choses, se commença l'air à éclaircir et le soleil à luire bel et clair. Si l'avoient les François droit en l'œil, et les Anglois par derrière. Quand les

(a) Tourna. — (b) Haïssait. — (c) Qui eussent mieux aimé rien, n'importe quoi. — (d) Manquent, font défaut. — (e) Pendant. — (f) Refusaient à. — (g) Éclair.

Gennevois furent tous recueillis et mis ensemble, et ils durent approcher leurs ennemis, ils commencèrent à crier si très-haut que ce fut merveilles, et le firent pour ébahir les Anglois ; mais les Anglois se tinrent tous cois, ni oncques n'en firent semblant. Secondement encore crièrent eux ainsi, et puis allèrent un petit pas avant ; et les Anglois restoient tous cois, sans eux mouvoir de leur pas. Tiercement encore crièrent moult haut et moult clair, et passèrent avant, et tendirent leurs arbalètres et commencèrent à traire. Et ces archers d'Angleterre, quand ils virent cette ordonnance, passèrent un pas en avant, et puis firent voler ces sagettes (a) de grand façon, qui entrèrent et descendirent si ouniment (b) sur ces Gennevois que ce sembloit neige. Les Gennevois, qui n'avoient pas appris à trouver tels archers que sont ceux d'Angleterre, quand ils sentirent ces sagettes qui leur perçoient bras, têtes et banlèvre (c), furent tantôt déconfits ; et coupèrent les plusieurs les cordes de leurs arcs, et les aucuns les jetoient jus : si se mirent ainsi au retour.

Entre eux et les François avoit une grand haie de gens d'armes, montés et parés moult richement, qui regardoient le convenant des Gennevois ; si que quand ils cuidèrent retourner, ils ne purent ; car le roi de France, par grand mautalent (d), quand il vit leur povre arroi, et qu'ils déconfisoient ainsi, commanda et dit : « Or tôt, tuez toute cette ribaudaille, car ils nous empêchent la voie sans raison. » Là vissiez gens d'armes en tous les entre eux férir et frapper sur eux, et les plusieurs trébucher et chéoir parmi eux, qui oncques ne se relevèrent. Et toujours trayoient les Anglois en la plus grand presse, qui rien ne perdoient de leur trait ; car ils empalloient et féroient parmi le corps ou parmi les membres gens et chevaux qui là chéoient et trébu-

(a) Flèches, traits. — (b) Dru, épais. — (c) Tour de la bouche. — (d) Mécontentement.

choient à grand meschef; et ne pouvoient être relevés, si ce n'étoit par force et par grand aide de gens. Ainsi se commença la bataille entre la Broye et Crécy en Ponthieu, ce samedi à heure de vespres.

Comment le roi de Behaigne (*a*), qui goute n'y véoit, se fit mener en la bataille et y fut mort lui et les siens; et comment son fils le roi d'Allemaigne s'enfuit.

Le vaillant et gentil roi de Behaigne, qui s'appeloit messire Jean de Lucembourc, car il fut fils de l'empereur Henry de Lucembourc, entendit par ses gens que la bataille étoit commencée; car quoiqu'il fût là armé et en grand arroi, si ne véoit-il goute et étoit aveugle. Si demanda aux chevaliers qui de lès lui étoient comment l'ordonnance de leurs gens se portoit. Cils (*b*) lui en recordèrent la vérité, et lui dirent : « Monseigneur, ainsi est; tous les Gennevois sont déconfits, et a commandé le roi eux tous tuer; et toutes fois entre nos gens et eux a si grand toullis (*c*) que merveille, car ils chéent (*d*) et trébuchent l'un sur l'autre, et nous empêchent trop grandement. — Ha ! répondit le roi de Behaigne, c'est un petit signe pour nous. » Lors demanda-t-il après le roi d'Allemaigne, son fils, et dit : « Où est messire Charles, mon fils? » Cils répondirent : « Monseigneur, nous ne savons; nous créons bien qu'il soit d'autre part, et qu'il se combatte. » Adonc, dit le roi à ses gens une grand vaillance : « Seigneurs, vous êtes mes hommes, mes amis et mes compagnons; à la journée d'huy je vous prie et requiers très-espécialement que vous me meniez si avant, que je puisse férir un coup d'épée. » Et ceux qui de lès lui étoient, et qui son honneur et leur avancement aimoient, lui accordèrent. Là étoit le moine de Basele et plusieurs bons chevaliers de la comté de Lucembourc qui étoient tous de lès lui :

(*a*) Bohême. — (*b*) Ceux-ci. — (*c*) Désordre. — (*d*) Tombent.

si que, pour eux acquitter et qu'ils ne le perdissent en la presse, ils se lièrent par les freins de leurs chevaux tous ensemble, et mirent le roi leur seigneur tout de vant, pour mieux accomplir son désir; et ainsi s'en allèrent sur leurs ennemis.

Bien est vérité que de si grands gens d'armes et de si noble chevalerie et tel foison que le roi de France avoit là, il issit trop peu de grands faits d'armes, car la bataille commença tard ; et si étoient les François fort las et travaillés, ainsi qu'ils venoient. Toutes fois les vaillants hommes et les bons chevaliers, pour leur honneur, chevauchoient toujours avant, et avoient plus cher à mourir que fuite vilaine leur fût reprochée. Là étoient le comte d'Alençon, le comte de Blois, le comte de Flandre, le duc de Lorraine, le comte de Harecourt, le comte de Saint-Pol, le comte de Namur, le comte d'Aucerre, le comte d'Aumale, le comte de Sancerre, le comte de Salebruche, et tant de comtes, de barons et de chevaliers que sans nombre.

Là étoit messire Charles de Behaigne, qui s'appeloit et escrisoit jà roi d'Allemaigne et en portoit les armes, qui vint moult ordonnément jusques à la bataille; mais quand il vit que la chose alloit mal pour eux, il s'en partit : je ne sais par quel chemin il prit. Ce ne fit mie le bon roi son père, car il alla si avant sur ses ennemis, que il férit un coup d'épée, voire trois, voire quatre, et se combattit moult vaillamment ; et aussi firent tous ceux qui avec lui étoient pour l'accompagner; et si bien le servirent, et si avant se boutèrent sur les Anglois, que tous y demeurèrent, ni oncques nul ne s'en partit; et furent trouvés l'endemain sur la place autour de leur seigneur, et leurs chevaux, tous alloyés (a) ensemble.

(a) Liés.

Comment messire Jean de Hainaut conseille au roi Philippe qu'il se retraie ; et comment le comte d'Alençon et le comte de Flandre se combattirent longuement et vaillamment.

Vous devez savoir que le roi de France avoit grand angoisse au cœur quand il véoit ses gens ainsi déconfire et fondre l'un sur l'autre, par une poignée de gens que les Anglois étoient : si en demanda conseil à messire Jean de Hainaut, qui de lès lui étoit. Ledit messire Jean de Hainaut lui répondit, et dit : « Certes, sire, je ne vous saurois conseiller le meilleur pour vous, si ce n'étoit que vous vous retraïssiez et missiez à sauveté, car je n'y vois point de recouvrer ; il sera tantôt tard : si pourriez aussi bien chevaucher sur vos ennemis et être perdu, que entre vos amis. »

Le roi, qui tout frémissoit d'ire (*a*) et de mautalent (*b*), ne répondit point adonc, mais chevaucha encore un petit plus avant ; et lui sembla qu'il se vouloit adresser devers son frère le comte d'Alençon, dont il véoit les bannières sur une petite montagne ; lequel comte d'Alençon descendit moult ordonnément sur les Anglois et les vint combattre, et le comte de Flandre d'autre part. Si vous dis que ces deux seigneurs et leurs routes, en costiant (*c*) les archers, s'en vinrent jusques à la bataille du prince, et là se combattirent moult longuement et moult vaillamment ; et volontiers y fût le roi venu, s'il eût pu : mais il y avoit une si grande haie d'archers et de gens d'armes au-devant, que jamais ne put passer, car tant plus venoit et plus éclaircissoit son conroi.

Ce jour, au matin, avoit donné le roi Philippe audit messire Jean de Hainaut un noir coursier, durement grand et bel, lequel messire Jean l'avoit baillé à un sien chevalier, messire Thierry de Senseilles, qui portoit sa bannière : dont il avint que le chevalier monté sur le

(*a*) Colère. — (*b*) Mécontentement. — (*c*) Suivant.

coursier, la bannière de messire Jean de Hainaut devant lui, transperça tous les conrois des Anglois ; et quand il fut hors et outre, au prendre son retour, il trébucha parmi un fossé, car il étoit durement blessé, et y eût été mort sans remède : mais son page, sur son coursier, autour des batailles l'avoit poursui ; et le trouva si à point qu'il gissoit là et ne se pouvoit ravoir. Il n'avoit autre empêchement que du cheval ; car les Anglois n'issoient (*a*) point de leurs batailles pour nullui (*b*) prendre ni grever (*c*). Lors descendit le page, et fit tant que son maître fut relevé et remonté : ce beau service lui fit-il. Et sachez que le sire Jean de Senseilles ne revint mie arrière par le chemin qu'il avoit fait ; et aussi, au voir (*d*) dire, il n'eût pu.

Comment ceux de la bataille au prince de Galles envoyèrent au roi d'Angleterre pour avoir secours ; et comment le roi leur répondit.

Cette bataille, faite ce samedi, entre la Broye et Crécy, fut moult félonneuse (*e*) et très-horrible ; et y advinrent plusieurs grands faits d'armes qui ne vinrent mie tous à connoissance ; car quand la bataille commença il étoit jà moult tard. Ce greva plus les François que autre chose, car plusieurs gens d'armes, chevaliers et écuyers, sur la nuit, perdoient leurs maîtres et leurs seigneurs : si vaucréoient (*f*) parmi les champs et s'embattoient souvent, à petite ordonnance, entre les Anglois, où tantôt ils étoient envahis et occis, ni nul étoit pris à rançon ni à merci, car entre eux ils l'avoient ainsi au matin ordonné, pour le grand nombre de peuple dont ils étoient informés qui les suivoit. Le comte Louis de Blois, neveu du roi Philippe et du comte d'Alençon, s'en vint avec ses gens, dessous sa bannière, combattre aux Anglois, et là se porta-t-il moult vaillamment, et aussi

(*a*) Sortaient. — (*b*) Personne. — (*c*) Blesser. — (*d*) Vrai. — (*e*) Cruelle, dure. — (*f*) Erraient.

fit le duc de Lorraine. Et dirent les plusieurs que si la bataille eût aussi bien été commencée au matin qu'elle fut sur le vespre, il y eût eu entre les François plusieurs grands recouvrances (a) et grands appertises d'armes (b), qui point n'y furent. Si y eut aucuns chevaliers et écuyers François et de leur côté, tant Allemands comme Savoisiens, qui par force d'armes rompirent la bataille des archers du prince, et vinrent jusques aux gens d'armes combattre aux épées, main à main, moult vaillamment, et là fut fait plusieurs grands appertises d'armes; et y furent, du côté des Anglois, très-bons chevaliers, messire Regnault de Cobehen et messire Jean Chandos; et aussi furent plusieurs autres, lesquels je ne puis mie tous nommer, car là de lès le prince étoit toute la fleur de chevalerie d'Angleterre.

Et adonc le comte de Norhantonne et le comte d'Arondel, qui gouvernoient la seconde bataille et se tenoient sur aile, vinrent rafraîchir la bataille dudit prince; et bien en étoit besoin, car autrement elle eût eu à faire; et pour le péril où ceux qui gouvernoient et servoient le prince se véoient, ils envoyèrent un chevalier de leur conroi devers le roi d'Angleterre, qui se tenoit plus à mont sur la motte d'un moulin à vent, pour avoir aide.

Si dit le chevalier, quand il fût venu jusques au roi : « Monseigneur, le comte de Warvich, le comte de Kenfort et messire Regnault de Cobehen, qui sont de lès le prince votre fils, ont grandement à faire, et les combattent les François moult aigrement; pourquoi ils vous prient que vous et votre bataille les veniez conforter et aider à ôter de ce péril; car si cet effort monteplie (c) et s'efforce ainsi, ils se doutent que votre fils n'ait beaucoup à faire. » Lors répondit le roi, et demanda au chevalier, qui s'appeloit messire Thomas de Norvich :

(a) Dédommagements. — (b) Exploits, faits d'armes. — (c) Augmente.

« Messire Thomas, mon fils est-il mort, ou aterré (*a*), ou si blessé qu'il ne se puisse aider ? » Cil répondit : « Nennin, monseigneur, si Dieu plait ; mais il est en dur parti d'armes ; si auroit bien mestier de votre aide (*b*). — Messire Thomas, dit le roi, or retournez devers lui et devers ceux qui ci vous ont envoyé, et leur dites, de par moi, qu'ils ne m'envoient mes huy (*c*) requerre, pour aventure qui leur avienne, tant que mon fils soit en vie ; et leur dites que je leur mande qu'ils laissent à l'enfant gagner ses éperons, car je veux, si Dieu l'a ordonné, que la journée soit sienne, et que l'honneur lui en demeure et à ceux en quelle charge je l'ai baillé. » Sur ces paroles retourna le chevalier à ses maîtres, et leur recorda tout ce que vous avez ouï ; laquelle réponse les encouragea grandement, et se reprirent en eux-mêmes de ce qu'ils l'avoient là envoyé : si furent meilleurs chevaliers que devant ; et y firent plusieurs grands appertises d'armes, ainsi qu'il apparut, car la place leur demeura à leur honneur.

Comment le comte de Harecourt, le comte d'Alençon, le comte de Flandre, le comte de Blois, le duc de Lorraine et plusieurs autres grands seigneurs furent déconfits et morts.

On doit bien croire et supposer que là où il y avoit tant de vaillants hommes et si grand multitude de peuple, et où tant et tel foison de la partie des François en demeurèrent sur la place, qu'il y eut fait ce soir plusieurs grands appertises d'armes, qui ne vinrent mie toutes à connoissance. Il est bien vrai que messire Godefroy de Harecourt, qui étoit de lès le prince et en sa bataille, eut volontiers mis peine et entendu à ce que le comte de Harecourt, son frère, eût été sauvé ; car il avoit ouï recorder à aucuns Anglois que on avoit vu sa bannière, et qu'il étoit avec ses gens venu combattre

(*a*) Jeté à bas. — (*b*) Besoin. — (*c*) Aujourd'hui, à présent.

aux Anglois. Mais le dit messire Godefroy n'y put venir à temps ; et fut là mort sur la place le dit comte, et aussi fut le comte d'Aumale, son neveu. D'autre part, le comte d'Alençon et le comte de Flandre se combattoient moult vaillamment aux Anglois, chacun dessous sa bannière et entre ses gens ; mais ils ne purent durer ni résister à la puissance des Anglois, et furent là occis sur la place, et grand foison de bons chevaliers et écuyers de lès eux, dont ils étoient servis et accompagnés. Le comte Louis de Blois et le duc de Lorraine son serourge (a), avec leurs gens et leurs bannières, se combattoient d'autre part moult vaillamment, et étoient enclos d'une route d'Anglois et de Gallois, qui nullui ne prenoient à merci. Là firent eux de leur corps plusieurs grands appertises d'armes, car ils étoient moult vaillans chevaliers et bien combattans ; mais toutes fois leur prouesse ne leur valut rien, car ils demeurèrent sur la place, et tous ceux qui de lès eux étoient. Aussi fut le comte d'Aucerre, qui étoit moult vaillant chevalier, et le comte de Saint-Pol, et tant d'autres, que merveilles seroit à recorder.

Comment le roi de France se partit, lui cinquième de barons tant seulement, de la bataille de Crécy, en lamentant et complaignant de ses gens.

Sur le vespre tout tard, ainsi que à jour faillant (b), se partit le roi Philippe tout déconforté, il y avoit bien raison, lui cinquième de barons tant seulement. C'étoient messire Jean de Hainaut, le premier et le plus prochain de lui, le sire de Montmorency, le sire de Beaujeu, le sire d'Aubigny et le sire de Montsault. Si chevaucha le dit roi tout lamentant et complaignant ses gens, jusques au châtel de la Broye. Quand il vint à la porte, il la trouva fermée et le pont levé, car il étoit

(a) Beau-frère. — (b) Tombant.

toute nuit, et faisoit moult brun et moult épais. Adonc fit le roi appeller le châtelain, car il vouloit entrer dedans. Si fut appelé, et vint avant sur les guérites, et demanda tout haut : « Qui est là qui heurte à cette heure? » Le roi Philippe, qui entendit la voix, répondit et dit : « Ouvrez, ouvrez, châtelain, c'est l'infortuné roi de France. » Le châtelain saillit tantôt avant, qui reconnut la parole du roi de France, et qui bien savoit que jà les leurs étoient déconfits, par aucuns fuyans qui étoient passés dessous le châtel. Si abaissa le pont et ouvrit la porte. Lors entra le roi dedans, et toute sa route (*a*). Si furent là jusques à mie nuit; et n'eut mie le roi conseil qu'il y demeurât ni s'enserrât là-dedans. Si but un coup, et aussi firent ceux qui avec lui étoient, et puis s'en partirent, et issirent du châtel, et montèrent à cheval, et prirent guides pour eux mener, qui connoissoient le pays : si entrèrent à chemin environ mie nuit, et chevauchèrent tant que, au point du jour, ils entrèrent en la bonne ville d'Amiens. Là s'arrêta le roi, et se logea en une abbaye, et dit qu'il n'iroit plus avant tant qu'il sçût la vérité de ses gens, lesquels y étoient demeurés et lesquels étoient échappés. Or, retournerons à la déconfiture de Crécy, et à l'ordonnance des Anglois, et comment, ce samedi que la bataille fut, et le dimanche au matin, ils persévérèrent.

Ci dit comment messire Jean de Hainaut fit partir le roi de France de la bataille, ainsi comme par force.

Vous devez savoir que la déconfiture et la perte pour les François fut moult grand et moult horrible, et que trop y demeurèrent sur les champs de nobles et vaillans hommes, ducs, comtes, barons et chevaliers, par lesquels le royaume de France fut depuis moult affai-

(*a*) Compagnie, troupe.

bli d'honneur, de puissance et de conseil. Et sachez que si les Anglois eussent chassé, ainsi qu'ils firent à Poitiers, encore en fût trop plus demeuré, et le roi de France même : mais nennin ; car le samedi oncques ne se partirent de leurs conrois pour chasser après hommes, et se tenoient sur leurs pas, gardans leur place, et se défendoient à ceux qui les assailloient. Et tout ce sauva le roi de France d'être pris, car le dit roi demeura tant sur la place, assez près de ses ennemis, si comme dessus est dit, qu'il fut moult tard ; et n'avoit à son département pas plus de soixante hommes, uns et autres. Et adonc le prit messire Jean de Hainaut par le frein, qui l'avoit à garder et à conseiller, et qui jà l'avoit remonté une fois, car du trait on avoit occis le coursier du roi, et lui dit : « Sire, venez-vous en, il est temps, ne vous perdez mie si simplement : si vous avez perdu cette fois, vous recouvrerez une autre. » Et l'emmena le dit messire Jean de Hainaut comme par force. Si vous dis que ce jour les archers d'Angleterre portèrent grand confort à leur partie ; car par leur trait les plusieurs disent que la besogne se parfit, combien qu'il y eût bien aucuns vaillans chevaliers de leur côté qui vaillamment se combattirent de la main, et qui moult y firent de belles appertises d'armes et de grands recouvrances. Mais on doit bien sentir et connoître que les archers y firent un grand fait ; car par leur trait, de commencement, furent les Gennevois déconfits, qui étoient bien quinze mille, ce qui leur fut un grand avantage ; car trop grand foison de gens d'armes richement armés et parés et bien montés, ainsi que on se montoit adonc, furent déconfits et perdus par les Gennevois, qui trébuchoient parmi eux, et s'entoulloient (*a*) tellement qu'ils ne se pouvoient lever ni ravoir. Et là, entre les Anglois, avoit pillards et ribaux, Gallois et Cornouaillois, qui poursuivoient gens d'armes et archers,

(*a*) S'embarrassaient.

qui portoient grands coutilles (a), et venoient entre leurs gens d'armes et leurs archers qui leur faisoient voie, et trouvoient ces gens en ce danger, comtes, barons, chevaliers et écuyers ; si les occioient sans merci, comme grand sire qu'il fût. Par cet état en y eut ce soir plusieurs perdus et murdris (b), dont ce fut pitié et dommage, et dont le roi d'Angleterre fut depuis courroucé que on ne les avoit pris à rançon, car il y eut grand quantité de seigneurs morts.

Comment le dimanche au matin, après la déconfiture de Crécy, les Anglois déconfirent ceux de Rouen et de Beauvais.

Quand la nuit, ce samedi, fut toute venue, et que on ne oyoit plus ni crier, ni jupper (c), ni renommer aucune enseigne ni aucun seigneur, si tinrent les Anglois à avoir la place pour eux, et leurs ennemis déconfits. Adonc allumèrent-ils en leur ost (d) grand foison de fallots et de tortis (e), pour ce qu'il faisoit moult brun; et lors s'avala (f) le roi Edouard, qui encore tout ce jour n'avoit mis son bassinet (g), et s'en vint, à (h) toute sa bataille, moult ordonnément devers le prince son fils ; si l'accolla et baisa, et lui dit : « Beau fils, Dieu vous doint (i) bonne persévérance ! vous êtes mon fils, car loyalement vous vous êtes hui (j) acquitté; si êtes digne de tenir terre (k). » Le prince, à cette parole, s'inclina tout bas et se humilia en honorant le roi son père ; ce fut raison.

Vous devez savoir que grand liesse de cœur et grand joie fut là entre les Anglois, quand ils virent et sentirent que la place leur étoit demeurée et que la journée avoit été pour eux : si tinrent cette aventure pour belle et à grand gloire, et en louèrent et regracièrent les

(a) Coutelas. — (b) Tués. — (c) Appeler, japper. — (d) Armée. — (e) Torches. — (f) Mit pied à terre. — (g) Armure de tête. — (h) Avec. — (i) Donne. — (j) Aujourd'hui, *hodie*. — (k) Régner, tenir un royaume.

seigneurs et les sages hommes moult grandement, et par plusieurs fois cette nuit Notre-Seigneur, qui telle grâce leur avoit envoyée.

Ainsi passèrent celle nuit sans nul bobant (*a*) : car le roi d'Angleterre ne vouloit mie que aucun s'en fesist. Quand vint au dimanche au matin, il fit grand bruine, et tel que à peine pouvoit-on voir loin un arpent de terre : donc se partirent de l'ost, par l'ordonnance du roi et de ses maréchaux, environ cinq cents hommes d'armes et deux mille archers, pour chevaucher, à savoir si ils trouveroient nullui ni aucun François qui se fussent recueillis (*b*). Ce dimanche au matin, s'étoient partis d'Abbeville et de Saint-Riquier en Ponthieu les communautés (*c*) de Rouen et de Beauvais, qui rien ne savoient de la déconfiture qui avoit été faite le samedi : si trouvèrent à male (*d*) étreine (*e*) pour eux, en leur encontre, ces Anglois qui chevauchoient, et se boutèrent entre eux, et cuidèrent (*f*) de premier (*g*) que ce fût de leurs gens. Sitôt que les Anglois les ravisèrent, ils leur coururent sus de grand manière ; et là de rechef eut grand bataille et dure ; et furent tantôt ces François déconfits et mis en chasse ; et ne tinrent nul conroi. Si en y eut morts sur les champs, que par haies, que par buissons, ainsi qu'ils fuyoient, plus de sept mille ; et si eût fait clair, il n'en eût jà pied échappé. Assez tôt après, en une autre route, furent rencontrés de ces Anglois l'archevêque de Rouen et le grand prieur de France, qui rien ne savoient aussi de la déconfiture, et avoient entendu que le roi ne se combattroit jusques à ce dimanche ; et cuidèrent des Anglois que ce fussent leurs gens : si s'adressèrent devers eux, et tantôt les Anglois les envahirent et assaillirent de grand volonté. Et là eut de rechef grand bataille et dure, car ces deux seigneurs étoient pourvus

(*a*) Pompe, vanité. — (*b*) Rassemblés, reformés. — (*c*) Les gens des communes. — (*d*) Mauvaise. — (*e*) On dit encore : il a mal étrenné. — (*f*) Pensèrent, crurent. — (*g*) D'abord.

de bonnes gens d'armes ; mais ils ne purent durer longuement aux Anglois, ainçois (a) furent tantôt déconfits et presque tous morts. Peu se sauvèrent ; et y furent morts les deux chefs qui les menoient, ni oncques il n'y eut pris homme à rançon.

Ainsi chevauchèrent cette matinée ces Anglois, querans aventures : si trouvèrent et rencontrèrent plusieurs François qui s'étoient fourvoyés le samedi, et qui avoient cette nuit géu (b) sur les champs, et qui ne savoient nulles nouvelles de leur roi ni de leurs conduiseurs : si entrèrent en pauvre étreine pour eux, quand ils se trouvèrent entre les Anglois ; car ils n'en avoient nulle mercy, et mettoient tout à l'épée. Et me fut dit que de communautés et de gens de pied des cités et des bonnes villes de France, il y en eut morts ce dimanche au matin plus quatre fois que le samedi que la grosse bataille fut.

Comment le roi d'Angleterre fit chercher les morts pour en savoir le nombre, et fit enterrer les corps des grands seigneurs.

Le dimanche, ainsi que le roi d'Angleterre issoit de la messe, revinrent les chevaucheurs et les archers qui envoyés avoient été pour découvrir le pays, et savoir si aucune assemblée et recueillette se faisoit des François : si (c) recordèrent au roi tout ce qu'ils avoient vu et trouvé, et lui dirent bien qu'il n'en étoit nul apparent. Adonc eut conseil le roi qu'il enverroit chercher les morts, pour savoir quels seigneurs étoient là demeurés. Si furent ordonnés deux moult vaillans chevaliers pour aller là, et en leur compagnie trois hérauts pour reconnoître leurs armes, et deux clercs pour écrire et enregistrer les noms de ceux qu'ils trouveroient. Les deux chevaliers furent messire Regnault de Cobehen et messire Ri-

(a) Au contraire. — (b) Participe passé de *gésir* : été placés, couché. — (c) Alors.

chard de Stanfort. Si se partirent du roi et de son logis, et se mirent en peine de voir et visiter tous les occis. Si en trouvèrent si grand foison, qu'ils en furent tous émerveillés ; et cherchèrent au plus justement qu'ils purent ce jour tous les champs, et y mirent jusques à vespres bien basses. Au soir, ainsi que le roi d'Angleterre devoit aller souper, retournèrent les dessus nommés deux chevaliers devers le roi, et firent juste rapport de tout ce qu'ils avoient vu et trouvé. Si dirent que onze chefs de princes étoient demeurés sur la place, quatre-vingts bannerets, douze cents chevaliers d'un écu, et environ trente mille hommes d'autres gens. Si louèrent le dit roi d'Angleterre, le prince son fils et tous les seigneurs, grandement Dieu, et de bon courage, de la belle journée qu'il leur avoit envoyée, que une poignée de gens qu'ils étoient au regard des François avoient ainsi déconfit leurs ennemis. Et par espécial, le roi d'Angleterre et son fils complaignirent longuement la mort du vaillant roi de Behaigne, et le recommandèrent grandement, et ceux qui de lès lui étoient demeurés.

Si arrêtèrent encore là celle nuit, et le lundi au matin ils ordonnèrent de partir ; et fit le dit roi d'Angleterre, en cause de pitié et de grâce, tous les corps des grands seigneurs, qui là étoient demeurés, prendre et ôter de dessus la terre et porter en un moûtier près de là, qui s'appelle Montenay (*Maintenay*), et ensevelir en sainte terre ; et fit à savoir à ceux du pays qu'il donnoit trêve trois jours pour chercher le champ de Crécy et ensevelir les morts ; et puis chevaucha outre vers Montreuil sur la mer ; et ses maréchaux coururent devers Hesdin, et ardirent (*a*) Waubain et Serain ; mais au dit châtel ne purent-ils rien forfaire, car étoit trop fort et si étoit bien gardé. Si se logèrent ce lundi sur la rivière de Hesdin du côté devers Blangis, et l'endemain ils pas-

(*a*) Brûlèrent.

sèrent outre et chevauchèrent devers Boulogne. Si ardirent en leur chemin la ville de Saint-Josse et le Neuf-Châtel, et puis Estaples et Rue, et tout le pays de Boulonnois ; et passèrent entre les bois de Boulogne et la forêt de Hardelo, et vinrent jusques à la grosse ville de Wissant. Là se logea le dit roi et le prince et tout l'ost, et s'y rafraîchirent un jour ; et le jeudi[1] s'en partirent et s'en vinrent devant la forte ville de Calais. Or parlerons un petit du roi de France, et conterons comment il persévéra.

Comment le roi de France fut courroucé des seigneurs de son sang qui morts étoient en la bataille ; et comment il voulut faire pendre messire Godemar du Fay.

Quand le roi Philippe fut parti de la Broye, ainsi que ci-dessus est dit, à (a) moult peu de gens, il chevaucha celle nuit tant que le dimanche au point du jour il vint en la bonne ville d'Amiens, et là se logea en l'abbaye du Gard[2]. Quand le roi fut là arrêté, les barons et les seigneurs de France et de son conseil, qui demandoient pour lui, y arrêtèrent aussi, ainsi qu'ils venoient. Encore ne savoit le dit roi la grand perte des nobles et des prochains de son sang qu'il avoit perdus. Ce dimanche au soir, on lui en dit la vérité. Si regretta grandement messire Charles son frère, le comte d'Alençon, son neveu le comte de Blois, son serourge le bon roi de Behaigne, le comte de Flandre, le duc de Lorraine, et tous les barons et les seigneurs, l'un après l'autre. Et vous dist que messire Jean de Hainaut était adonc de lès lui, et celui en qui il avoit la plus grand fiance, et lequel fit un moult beau service à messire Godemar du Fay ; car le roi étoit fort courroucé sur lui, si que il le vouloit

[1] Le 31 du mois d'août.
[2] A trois lieues d'Amiens.

(a) Avec.

faire pendre, et l'eût fait sans faute si n'eût été le dit messire Jean de Hainaut, qui lui brisa son ire et excusa le dit messire Godemar. Et étoit la cause que le roi disoit que il s'étoit mauvaisement acquitté de garder le passage de Blanche-Tache, et que par sa mauvaise garde les Anglois étoient passés outre en Ponthieu, par quoi il avoit reçu celle perte et ce grand dommage. Au propos du roi s'inclinoient bien aucuns de son conseil, qui eussent bien voulu que le dit messire Godemar l'eût comparé (a), et l'appeloient traître : mais le gentil chevalier l'excusa, et de raison partout ; car comment put-il avoir défendu ni résisté à la puissance des Anglois, quand toute la fleur de France n'y put rien faire ? Si passa le roi son mautalent (b) adonc (c), au plus beau qu'il put, et fit faire les obsèques, l'un après l'autre, de ses prochains, et puis se partit d'Amiens et donna congé à toutes manières de gens d'armes, et retourna devers Paris. Et jà avoit le roi d'Angleterre assiégé la forte ville de Calais.

PRISE DE CALAIS.

1346-47.

FROISSART.

Après la bataille de Crécy, Édouard alla assiéger Calais, qu'il « désiroit moult conquérir » parce que cette ville donnait à l'Angleterre un point de débarquement sur le sol français et un port très-utile à son commerce. La ville fut assiégée du 3 septembre 1346 au 4 août 1347. Elle fut vigoureusement défendue par les habitants et leur capitaine Jean de Vienne, brave chevalier de Bourgogne. Au bout de onze mois de siége, vers la fin de juillet 1347, Philippe VI arriva enfin au secours de Calais ; mais les Anglais avaient tellement fortifié et rendu inexpugnables les abords de la ville, qu'il fallut que

(a) Payé. — (b) Mécontentement. — (c) Alors.

l'armée française se décidât à battre en retraite sans combat. Abandonnés par le roi de France, les habitants de Calais se résignèrent à capituler.

Comment ceux de Calais se voulurent rendre au roi d'Angleterre, sauves leurs vies; et comment ledit roi voulut avoir six des plus nobles bourgeois de la ville pour en faire sa volonté.

Après le département du roi de France et de son ost du mont de Sangattes, ceux de Calaís virent bien que le secours en quoi ils avoient fiance leur étoit failli; et si étoient à si grand détresse de famine, que le plus grand et le plus fort se pouvoit à peine soutenir : si eurent conseil; et leur sembla qu'il valoit mieux à eux mettre en la volonté du roi d'Angleterre, si plus grand merci ne pouvoient trouver, que eux laisser mourir l'un après l'autre par détresse de famine; car les plusieurs en pourroient perdre corps et âme par rage de faim. Si prièrent tant à monseigneur Jean de Vienne qu'il en voulût traiter, qu'il s'y accorda; et monta aux créneaux des murs de la ville, et fit signe à ceux de dehors qu'il vouloit parler à eux. Quand le roi d'Angleterre entendit ces nouvelles, il envoya là tantôt messire Gautier de Mauny et le seigneur de Basset. Quand ils furent là venus, messire Jean de Vienne leur dit : « Chers seigneurs, vous êtes moult vaillants chevaliers et usés d'armes, et savez que le roi de France que nous tenons à seigneur, nous a céans envoyés, et commandé que nous gardissions cette ville et ce châtel, tellement que blâme n'en eussions, ni lui point de dommage : nous en avons fait notre pouvoir. Or, est notre secours failli, et vous nous avez si étreints, que nous n'avons de quoi vivre : si nous conviendra tous mourir, ou enrager par famine, si le gentil (a) roi qui est votre sire n'a pitié de nous. Chers seigneurs, si lui veuillez

(a) Noble.

prier en pitié qu'il veuille avoir merci de nous, et nous en veuille laisser aller tout ainsi que nous sommes, et veuille prendre la ville et le châtel et tout l'avoir qui est dedans; si en trouvera assez. »

Adonc répondit messire Gautier de Mauny, et dit : « Messire Jean, messire Jean, nous savons partie de l'intention du roi notre sire, car il la nous a dite : sachez que ce n'est mie son entente que vous en puissiez aller ainsi que vous avez ci dit; ains (*a*) est son intention que vous vous mettiez tous en sa pure volonté, pour rançonner ceux qu'il lui plaira, ou pour faire mourir; car ceux de Calais lui ont tant fait de contraires et de dépits, le sien fait dépendre (*b*), et grand foison de ses gens fait mourir, dont si il lui en poise (*c*), ce n'est mie (*d*) merveille. »

Adonc répondit messire Jean de Vienne, et dit : « Ce seroit trop dure chose pour nous si nous consentions ce que vous dites. Nous sommes céans un petit de chevaliers et d'écuyers qui loyalement à notre pouvoir avons servi notre seigneur le roi de France, si comme vous feriez le vôtre en semblable cas, et en avons enduré mainte peine et mainte mésaise; mais ainçois en souffrirons-nous telle mésaise que oncques gens n'endurèrent ni souffrirent la pareile, que nous consentissions que le plus petit garçon ou varlet de la ville eût autre mal que le plus grand de nous. Mais nous vous prions que, par votre humilité, vous veuillez aller devers le roi d'Angleterre, et lui priiez qu'il ait pitié de nous. Si nous ferez courtoisie; car nous espérons en lui tant de gentillesse qu'il aura merci de nous. — Par ma foi, répondit messire Gautier de Mauny, je le ferai volontiers, messire Jean; et voudrois, si Dieu me veuille aider, qu'il m'en voulut croire; car vous en vaudriez tous mieux. »

(*a*) Mais. — (*b*) Dépenser (faire dépenser son argent). — (*c*) Dont tant lui en pèse que. — (*d*) Pas.



Lors se départirent le sire de Maunyet le sire de Basset, et laissèrent messire Jean de Vienne s'appuyant aux créneaux, car tantôt devoient retourner ; et s'en vinrent devers le roi d'Angleterre, qui les attendoit à l'entrée de son hôtel, et avoit grand désir de ouïr nouvelles de ceux de Calais. De lès lui étoient le comte Derby, le comte de Norhantonne, le comte d'Arondel et plusieurs autres barons d'Angleterre. Messire Gautier de Mauny et le sire de Basset s'inclinèrent devant le roi, puis se trairent devers lui. Le sire de Mauny, qui sagement étoit emparlé et enlangagé, commença à parler, car le roi souverainement le voult ouïr, et dit : « Monseigneur, nous venons de Calais, et avons trouvé le capitaine messire Jean de Vienne, qui longuement a parlé à nous ; et me semble que lui et ses compagnons et la communauté de Calais sont en grand volonté de vous rendre la ville et le châtel de Calais et tout ce qui est dedans, mais que leurs corps singulièrement (*a*) ils en puissent mettre hors. »

Adonc répondit le roi : « Messire Gautier, vous savez la greigneure (*b*) partie de notre entente en ce cas : quelle chose en avez-vous répondu ? — En nom de Dieu, monseigneur, dit messire Gautier, que vous n'en feriez rien, si ils ne se rendoient simplement à votre volonté, pour vivre ou pour mourir, si il vous plait. Et quand je leur eus ce montré, messire Jean de Vienne me répondit et confessa bien qu'ils étoient moult contraints et astreints de famine ; mais ainçois que ils entrassent en ce parti, ils se vendroient si cher que oncques gens firent. » Adonc répondit le roi : « Messire Gautier, je n'ai mie espoir ni volonté que j'en fasse autre chose. »

Lors se retraït avant le sire de Mauny, et parla moult sagement au roi, et dit, pour aider ceux de Calais : « Monseigneur, vous pourriez bien avoir tort, car vous nous donnez mauvais exemple. Si vous nous vouliez

(*a*) Particulièrement. — (*b*) Plus grande.

envoyer en aucune de vos forteresses, nous n'irions mie si volontiers, si vous faites ces gens mettre à mort, ainsi que vous dites ; car ainsi feroit-on de nous en semblables cas. » Cet exemple amollia grandement le courage du roi d'Angleterre ; car le plus des barons l'aidèrent à soutenir. Donc dit le roi : « Seigneurs, je ne vueil mie être tout seul contre vous tous. Gautier, vous en irez à ceux de Calais, et direz au capitaine que la plus grand grâce qu'ils pourront trouver ni avoir en moi, c'est que ils partent de la ville de Calais six des plus notables bourgeois, en purs leurs chefs (a) et tous déchaux (b), les hars (c) au col, les clefs de la ville et du châtel en leurs mains ; et de ceux je ferai ma volonté, et le demeurant je prendrai à merci. — Monseigneur, répondit messire Gautier, je le ferai volontiers. »

Comment les six bourgeois se partirent de Calais, tout nuds en leurs chemises, la hart au col, et les clefs de la ville en leurs mains ; et comment la roine d'Angleterre leur sauva la vie.

A ces paroles se partit du roi messire Gautier de Mauny, et retourna jusques à Calais, là où messire Jean de Vienne l'attendoit. Si lui recorda toutes les paroles devant dites, ainsi que vous les avez ouïes, et dit bien que c'étoit tout ce qu'il avoit pu empêtrer (d). Messire Jean dit : « Messire Gautier, je vous en crois bien ; or vous prié-je que vous veuillez ci tant demeurer que j'aie démontré à la communauté de la ville toute cette affaire ; car ils m'ont ci envoyé, et à eux tient d'en répondre, ce m'est avis. » Répondit le sire de Mauny : « Je le ferai volontiers. » Lors se partit des créneaux messire Jean de Vienne, et vint au marché, et fit sonner la cloche pour assembler toutes manières de gens en la halle. Au son de la cloche vinrent hommes et femmes, car moult désiroient à ouïr nouvelles, ainsi que gens si

(a) Têtes nues. — (b) Déchaussés. — (c) Cordes. — (d) Obtenir.



astreints de famine que plus n'en pouvoient porter. Quand ils furent tous venus et assemblés en la halle, hommes et femmes, Jean de Vienne leur démontra moult doucement les paroles toutes telles que ci-devant sont récitées, et leur dit bien que autrement ne pouvoit être, et eussent sur ce avis et brève réponse. Quand ils ouïrent ce rapport, ils commencèrent tous à crier et à pleurer tellement et si amèrement, qu'il n'est si dur cœur au monde, s'il les eût vus ou ouïs eux demener, qui n'en eût eu pitié. Et n'eurent pour l'heure pouvoir de répondre ni de parler ; et mêmement messire Jean de Vienne en avoit telle pitié ; qu'il larmoyoit moult tendrement.

Un espace après se leva en pied le plus riche bourgeois de la ville, que on appeloit sire Eustache de Saint-Pierre, et dit devant tous ainsi : « Seigneurs, grand pitié et grand meschef seroit de laisser mourir un tel peuple que ici a, par famine ou autrement, quand on n'y peut trouver aucun moyen ; et si seroit grand aumône et grand grâce envers Notre Seigneur, qui de tel meschef (a) le pourroit garder. Je, en droit moi, ai si grand espérance d'avoir grâce et pardon envers Notre Seigneur, si je meurs pour ce peuple sauver, que je veuil être le premier ; et me mettrai volontiers en pur ma chemise, à nud chef, et la hart au col, en la merci du roi d'Angleterre. » Quand sire Eustache de Saint-Pierre eut dit cette parole, chacun l'alla aouser (b) de pitié, et plusieurs hommes et femmes se jetoient à ses pieds pleurant tendrement ; et étoit grand pitié de là être, et eux ouïr écouter et regarder.

Secondement, un autre très-honnête bourgeois et de grand affaire, et qui avoit deux belles damoiselles à filles, se leva, et dit tout ainsi qu'il feroit compagnie à son compère sire Eustache de Saint-Pierre ; et appeloit-on celui sire Jean d'Aire.

(a) Malheur. — (b) Adorer.

Après se leva le tiers, qui s'appeloit sire Jacques de Wissant, qui étoit riche homme de meubles et d'héritage; et dit qu'il feroit à ses deux cousins compagnie. Aussi fit sire Pierre de Wissant son frère ; et puis le cinquième; et puis le sixième. Et se dévêtirent là ces six bourgeois tout nus en leurs braies et leurs chemises, en la ville de Calais, et mirent hars en leur col, ainsi que l'ordonnance le portoit, et prirent les clefs de la ville et du châtel; chacun en tenoit une poignée.

Quand ils furent ainsi appareillés, messire Jean de Vienne, monté sur une petite haquenée, car à grand malaise pouvoit-il aller à pied, se mit au devant, et prit le chemin de la porte. Qui lors vit hommes et femmes et les enfants d'iceux pleurer et tordre leurs mains et crier à haute voix très-amèrement, il n'est si dur cœur au monde qui n'en eût pitié. Ainsi vinrent eux jusques à la porte, envoyés en plaintes, en cris et en pleurs. Messire Jean de Vienne fit ouvrir la porte tout arrière, et se fit enclorre dehors avec les six bourgeois, entre la porte et les barrières ; et vint à messire Gautier qui l'attendoit là, et dit : « Messire Gautier, je vous délivre, comme capitaine de Calais, par le consentement du povre peuple de cette ville, ces six bourgeois ; et vous jure que ce sont et étoient aujourd'hui les plus honorables et notables de corps, de chevance (a) et d'ancesterie de la ville de Calais ; et portent avec eux toutes les clefs de la dite ville et du châtel. Si vous prie, gentil sire, que vous veuillez prier pour eux au roi d'Angleterre que ces bonnes gens ne soient mie morts. » — « Je ne sais, répondit le sire de Mauny, que messire le roi en voudra faire, mais je vous ai en convent (b) que j'en ferai mon pouvoir. »

Adonc fut la barrière ouverte : si s'en allèrent les six bourgeois en cet état que je vous dis, avec messire Gautier de Mauny, qui les amena tout bellement (c) de-

(a) Richesse, fortune. — (b) Convention. — (c) Doucement.

vers le palais du roi; et messire Jean de Vienne rentra en la ville de Calais.

Le roi étoit à cette heure en sa chambre, à grand compagnie de comtes, de barons et de chevaliers. Si entendit que ceux de Calais venoient en l'arroi qu'il avoit devisé et ordonné; et se mit hors, et s'en vint en la place devant son hôtel, et tous ces seigneurs après lui, et encore grand foison qui y survinrent pour voir ceux de Calais, ni comment ils fineroient; et mêmement la roine d'Angleterre, qui moult étoit enceinte, suivit le roi son seigneur. Si vint messire Gautier de Mauny et les bourgeois de lès lui qui le suivoient, et descendit en la place, et puis s'envint devers le roi, et lui dit: « Sire, vecy la représentation de la ville de Calais à votre ordonnance. » Le roi se tint tout coi, et les regarda moult fellement (a), car moult héoit les habitants de Calais, pour les grands dommages et contraires que au temps passé, sur mer, lui avoient faits. Ces six bourgeois mirent tantôt à genoux par devant le roi, et dirent ainsi, en joignant leurs mains: « Gentil sire et gentil roi, véez-nous ci six, qui avons été d'ancienneté bourgeois de Calais et grands marchands: si vous apportons les clefs de la ville et du châtel de Calais, et les vous rendons à votre plaisir, et nous mettons en tel point que vous nous véez, en votre pure volonté, pour sauver le demeurant du peuple de Calais, qui a souffert moult de griévetés. Si veuillez avoir de nous pitié et merci par votre très-haute noblesse. » Certes il n'y eut adonc en la place seigneur, chevalier, ni vaillant homme, qui se pût abstenir de pleurer de droite pitié, ni qui pût de grand pièce (b) parler. Et vraiment ce n'étoit pas merveille; car c'est grand pitié de voir hommes déchoir et être en tel état et danger. Le roi les regarda très-ireusement (c), car il avoit le cœur si dur et si épris de

(a) Durement. — (b) *De grand pièce*, de longtemps. — (c) Coléreusement, très en colère.

grand courroux, qu'il ne put parler. Et quand il parla, il commanda que on leur coupât tantôt les têtes. Tous les barons et les chevaliers qui là étoient, en pleurant prioient si acertes (*a*) que faire pouvoient, au roi qu'il en voulût avoir pitié et merci ; mais il n'y vouloit entendre. Adonc parla messire Gautier de Mauny, et dit : « Ha ! gentil sire, veuillez refrener votre courage : vous avez le nom et la renommée de souveraine gentillesse et noblesse ; or ne veuillez donc faire chose par quoi elle soit amenrie (*b*), ni que on puisse parler sur vous en nulle villenie. Si vous n'avez pitié de ces gens, toutes autres gens diront que ce sera grand cruauté, si vous êtes si dur que vous fassiez mourir ces honnêtes bourgeois, qui de leur propre volonté se sont mis en votre merci pour les autres sauver. » A ce point grigna (*c*) le roi les dents, et dit : « Messire Gautier, souffrez-vous (*d*) : il n'en sera autrement, mais on fasse venir le coupe-tête. Ceux de Calais ont fait mourir tant de mes hommes, que il convient ceux-ci mourir aussi. »

Adonc fit la noble roine d'Angleterre grand humilité, qui étoit durement enceinte et pleuroit si tendrement de pitié, que elle ne se pouvoit soutenir. Si se jeta à genoux pardevant le roi son seigneur, et dit ainsi : « Ha ! gentil sire, depuis que je repassai la mer en grand péril, si comme vous savez, je ne vous ai rien requis ni demandé : or vous prié-je humblement et requiers en propre don que pour le fils sainte Marie, et pour l'amour de moi, vous veuillez avoir de ces six hommes merci. »

Le roi attendit un petit (*e*) à parler, et regarda la bonne dame sa femme, qui pleuroit à genoux moult tendrement ; si lui amollia le cœur, car envis (*f*) l'eût courroucée au point où elle étoit ; si dit : « Ha ! dame, j'aimasse trop mieux que vous fussiez autre part que ci.

(*a*) Sérieusement. — (*b*) Amoindrie. — (*c*) Grinça. — (*d*) Taisez-vous. — (*e*) Un peu. — (*f*) Malgré lui.



Vous me priez si acertes que je ne le vous ose escondire (a) ; et combien que je le fasse envis, tenez, je vous les donne; si en faites votre plaisir. » La bonne dame dit : « Monseigneur, très-grands mercis! » Lors se leva la roine, et fit lever les six bourgeois et leur ôter les chevestres (b) d'entour leur cou, et les emmena avec elle en sa chambre, et les fit revêtir et donner à dîner tout aise, et puis donna à chacun six nobles (c), et les fit conduire hors de l'ost (d) à sauveté (e) ; et s'en allèrent habiter et demeurer en plusieurs villes de Picardie.

LE COMBAT DES TRENTE.

27 mars 1350.

Le combat des Trente est un des épisodes les plus populaires de l'interminable guerre de Bretagne, et l'un des exemples les plus célèbres de ces défis ou « joûtes de fer de glaive » qui sont si complétement dans les usages de la chevalerie, et qui tiennent une si grande place dans les guerres féodales. Le combat eut lieu dans la lande de Josselin. Les deux chefs étaient Robert de Beaumanoir, gouverneur du château de Josselin et maréchal de Charles de Blois, et Richard Bramborough, chevalier anglais et commandant le château de Ploërmel.

Nous donnons deux relations de cette « bataille » : la traduction d'un poëme français du XIVe siècle et la traduction d'un admirable chant breton que nous avons empruntée au recueil de M. de la Villegille.

I. — La bataille de trente Anglois et de trente Bretons[1]

Ici commence la bataille de trente Anglais et de trente

[1] Ce petit poëme du XIVe siècle, dont on ne connaît pas l'auteur, a été publié et traduit par le savant imprimeur Crapelet, en 1827. C'est sa traduction que nous reproduisons.

(a) Refuser (éconduire). — (b) Cordes. — (c) Monnaie anglaise. — (d) Armée. — (e) En sûreté.

Bretons, qui fut faite en Bretagne l'an de grâce 1350, le samedi devant *Lætare, Jerusalem.*

Seigneurs, faites attention, chevaliers et barons, bannerets, bacheliers, et vous tous nobles hommes, évêques, abbés, religieux, hérauts, ménestrels, et tous bons compagnons, gentilhommes et bourgeois de toutes nations, écoutez ce roman que nous voulons raconter. L'histoire en est vraie, et les dits en sont bons ; comment trente Anglais, hardis comme lions, combattirent un jour contre trente Bretons ; et pour cela j'en veux dire le vrai et les raisons ; ainsi s'en réjouiront souvent gentilshommes et savants, d'ici jusqu'à cent ans, pour vrai, dans leurs maisons.

Bons discours, quand ils sont bons et de bonne sentence, tous les gens de bien, d'honneur et de grande science, pour les écouter y mettent leur attention, mais les traîtres et les jaloux n'y veulent rien entendre. Or je veux commencer à raconter la noble bataille que l'on a appelée le combat des Trente, et je prie Dieu, qui a laissé vendre sa chair, d'avoir miséricorde des âmes des combattants, car le plus grand nombre est en cendre.

Dagorne[1] fut tué devant Auray par les barons de Bretagne et leur compagnie, que Dieu lui fasse miséricorde. De son vivant, il avait ordonné que les Anglais ne combattraient plus et ne feraient plus prisonniers le menu peuple des villes, ni ceux qui font venir le blé. Quand Dagorne fut mort, sa promesse fut bientôt oubliée, car Bembrough, son successeur, a juré par saint Thomas qu'il sera bien vengé. Puis il pilla le pays et prit Ploërmel, qu'il mit à deuil. Il soumettait toute la Bretagne à ses volontés ; enfin arriva la journée que Dieu avait ordonnée, où Beaumanoir de grand renom, et messire Jean le preux, le vaillant et le sage, allèrent

[1] Daggeworth, capitaine anglais, tué dans un combat contre les Français en Bretagne.

vers les Anglais pour demander sûreté contre ces ravages. Ils virent maltraiter de pauvres habitants, dont ils eurent grand'pitié ; les uns avec des fers aux pieds et aux mains, les autres attachés par les pouces, tous liés deux à deux, trois par trois, comme bœufs et vaches que l'on mène au marché. Beaumanoir les vit, et son cœur soupira, et s'adressant à Bembrough avec fierté : « Chevalier d'Angleterre, dit-il, vous vous rendez bien coupable de tourmenter les pauvres habitants, ceux qui sèment le blé et qui nous procurent en abondance le vin et les bestiaux. S'il n'y avait pas de laboureurs, je vous dis ma pensée, ce serait aux nobles à défricher et à cultiver la terre en leur place, à battre le blé et à endurer la pauvreté ; et ce serait grande peine pour ceux qui n'y sont pas accoutumés. Qu'ils aient la paix dorénavant, car ils ont trop souffert de ce que l'on a sitôt oublié les dernières volontés de Dagorne. »

Bembrough lui répond avec la même fierté : « Beaumanoir, taisez-vous ; qu'il ne soit plus question de cela. Montfort sera duc du noble duché de Bretagne, depuis Pontorson jusqu'à Nantes et à Saint-Matthieu. Édouard sera roi de France, et les Anglais étendront partout leur domination et pouvoir, malgré tous les Français et leurs alliés. » A quoi Beaumanoir répond avec modération : « Songez un autre songe, celui-ci est mal songé ; car jamais, par une telle voie, vous n'en auriez un demi-pied. Bembrough, continue Beaumanoir, soyez certain que toutes vos bravades ne valent rien ; ceux qui disent le plus ne peuvent pas soutenir jusqu'au bout ce qu'ils ont avancé. Or, Bembrough, agissons sagement, s'il vous plait. Prenons jour pour combattre ensemble soixante, quatre-vingts ou cent de nos compagnons ; on verra bien alors, sans aller plus avant, qui de nous aura tort ou raison. — Sire, dit Bembrough, je vous en donne ma foi. » C'est ainsi que la bataille fut jurée, pour combattre loyalement, sans perfidie ni ruse ; et des deux côtés, tous seront à cheval. Prions le roi de

Gloire, qui sait et voit tout, de soutenir le bon droit ; car c'est là le point important.

Ils sont aussi convenus, à Ploërmel, qu'ils amèneraient chacun de leur côté trente combattants. Beaumanoir est ensuite revenu à Josselin avec un visage assuré. Il a raconté la nouvelle, le fait et l'entreprise, et il n'a rien caché de ce qui s'est passé entre lui et Bembrough. Un grand nombre de barons étaient rassemblés, et tous rendirent de grandes actions de grâces à Dieu.

« Seigneurs, dit Beaumanoir, apprenez que Bembrough et moi nous sommes convenus de choisir trente guerriers des plus valeureux et des plus habiles à manier la lance, la hache et la dague. Prions le roi de Gloire, le dieu de Sagesse, de nous donner l'avantage ; nous serons certains du succès. Le bruit s'en répandra par tout le royaume de France et dans tous les pays, d'ici jusqu'à Plaisance. » Les nobles barons, ainsi que les chevaliers, écuyers et soldats répondent à Beaumanoir : « Nous irons volontiers pour abattre Bembrough et tous ses soldats, et jamais il n'aura de nous ni rançon, ni deniers ; car nous sommes hardis, vaillants et opiniâtres, et nous frapperons sur les Anglais à grands coups bien appliqués. Prenez ceux qu'il vous plaira, très-noble baron. — Je prends Tinténiac ; Dieu soit béni ! et Guy de Rochefort, et Charruel le Bon, Guillaume de la Marche, Robin Raguenel, Huon de Saint-Yvon et Caro de Bodegat, que je ne dois pas oublier ; messire Geoffroy du Bois, de grand renom, et Olivier Arrel, qui est hardi breton ; messire Jean Rousselot au cœur de lion. Si ceux-là ne se défendent pas bravement contre le félon Bembrough, je serai bien trompé dans mon attente. Il faut maintenant choisir les plus nobles écuyers, et je prendrai tout le premier Guillaume de Montauban et Alain de Tinténiac qui est si brave ; et Tristan de Pestivien si digne d'estime ; Alain de Keranrais et son oncle Olivier ; Louis Goyon y viendra frapper de sa re-

doutable épée, ainsi que Fontenay, pour essayer leurs forces; Hugues Capus le Sage ne peut être oublié, et Geoffroy de la Roche sera fait chevalier, lui dont Budes, le brave père, alla combattre jusqu'à Constantinople par amour de la gloire. Si de tels guerriers ne se défendent pas bien contre l'avide Bembrough, qui dispute la Bretagne (Dieu fasse échouer ses desseins!) jamais ils ne devront s'armer d'une épée. »

Voilà ceux que Beaumanoir a choisis d'abord. Je n'oublierai pas Geoffroy Poulard, Maurice de Tréziguidi et Guyon de Pontblanc, ni le brave écuyer Maurice du Parc, et son ami Geoffroy de Beaucorps, non plus que l'ami de Lenlop, Geoffroy Mellon. Tous ceux qu'il a appelés lui en rendent grâce; ils sont tous présents, et s'inclinent vers lui pour le remercier.

Beaumanoir prit ensuite, et c'est chose certaine, Jean de Serent, Guillaume de la Lande, Olivier Monteville, homme d'une grande force, et Simon Richard qui se comportera bien. Tous s'y conduiront avec autant de force que de courage. Ils se sont tous rassemblés aussitôt. Dieu les préserve de tous fâcheux accidents!

C'est ainsi que Beaumanoir a choisi les trente bons Bretons; Dieu les garde de déshonneur! Et puisse-t-il envoyer à leurs ennemis un tel désavantage qu'ils soient défaits aux yeux de tout le monde!

Sire Robert Bembrough, de son côté, a eu beaucoup de peine à choisir trente combattants. Je vous dirai leurs noms, j'en atteste saint Bernard. C'étoient Knolles, Caverlay et Croquart, Jean Plesanton, Richard le Gaillard, Helcoq son frère, Jennequin-Taillard, Repefort le Vaillant, Richard de la Lande et le rusé Thommelin-Belifort, qui combattait avec un maillet de fer qui pesait bien vingt-cinq livres, je l'atteste. Hucheton de Clamaban combattait avec un fauchart[1] tranchant d'un côté, garni de crochets de l'autre et plus aiguisé qu'un

[1] Une faux.

dard ; il ressemblait au roi Agapart quand il combattit jadis avec la lance contre Renouart ; tous ses coups sont mortels. Jennequin de Betonchamp, Hennequin-Hérouart et Gaultier-Lallemant, Hubinete-Vitart, Hennequin le maréchal, Thommelin-Hualton, Robinet-Mélipart, Isannay le Hardi, Hélichon le musart, Troussel, Robin-Adès et Rango le couart, Dagorne le neveu, fier comme un léopard, et quatre Brabançons, j'en atteste saint Godard ! Perrot de Gannelon, Guillemin le gaillard, Boutet d'Aspremont et Dardaine. A les entendre, ils mettront en pièces les Bretons et se rendront maîtres de la Bretagne, jusque auprès de Dinan ; mais un étourdi montre toujours une vaine jactance.

Tels sont les combattants que Brembrough a choisis, an nombre de trente, et de trois nations différentes ; car il s'y trouve vingt Anglais, courageux comme des lions ; six bons Allemands et quatre Brabançons ; tous couvertes de plates [1], de bacinets [2], de hauberjons [3], et armés d'épées, de dagues, de lances et de fauchons [4]. Les Anglais jurent par Jésus-Christ que le noble et vaillant Beaumanoir sera exterminé ; mais lui, preux et sage, fait de grandes dévotions, fait dire des messes, priant Dieu par tous ses saints noms qu'il leur soit en aide.

Quand le jour fixé pour le rendez-vous fut venu, le vaillant Beaumanoir, que Dieu le fasse croître en vertu ! appelle tous ses compagnons auprès de lui, et leur fait dire des messes. Tous reçoivent l'absolution et communient au nom du roi Jésus. « Seigneurs, dit Beaumanoir avec un fier visage, vous allez avoir affaire contre des Anglais de grand courage, et qui veulent notre perte. Je vous prie, et requiers chacun de vous, d'avoir bonne contenance. Tenez-vous près l'un l'autre

[1] Gantelets de fer.
[2] Casques de fer.
[3] Cotte de mailles.
[4] Epée courbe, en forme de faucille.

comme gens vaillants et sages; si Jésus-Christ vous donne la force et l'avantage, tous les barons de France en auront grande joie; et le duc débonnaire[1] à qui j'ai fait hommage, et la noble duchesse à qui je suis allié, nous estimeront toujours. Jurons tous Dieu, qui fit l'homme à son image, que si nous trouvons Bembrough dans la plaine, hors du bocage, jamais personne de sa famille ne le reverra. »

Cependant Bembrough, qui est parvenu à réunir trente combattants, les mène tranquillement droit au pré, et leur dit, c'est la pure vérité : « J'ai fait lire mes livres; Merlin nous promet aujourd'hui la victoire sur les Bretons, et je vous assure que la Bretagne sera délivrée et appartiendra au bon roi Edouard, car je l'ai résolu. Seigneurs, ajoute Bembrough, ayez confiance et réjouissez-vous; soyez sûrs et certains que Beaumanoir sera pris, lui et ses compagnons; qu'il en restera peu de vivants, et que nous les amènerons après au noble Edouard, le brave roi d'Angleterre, qui nous a envoyés ici. Il les traitera tous selon son plaisir; nous lui remettrons toutes les terres que nous prendrons jusqu'à Paris, et les Bretons ne nous attendront pas face à face. » Ainsi parlait Bembrough, comme il le pensait; mais, s'il plaît à Dieu, le roi de Paradis, il ne réussira pas de si tôt dans ses projets.

Bembrough cependant est arrivé le premier sur le pré avec ses trente guerriers. Il s'écrie : « Beaumanoir, où es-tu? Je crois bien que déjà tu es en défaut; et cependant tu aurais été vaincu en combattant, si tu avais voulu! » Comme il achevait ces mots, Beaumanoir est arrivé. « Beaumanoir, dit Bembrough, soyons amis, si vous voulez : remettons cette journée à une autre fois; j'enverrai prendre les ordres du noble Edouard, et vous vous adresserez au roi de Saint-Denis; et s'ils nous

[1] Charles de Blois, duc de Bretagne, compétiteur du comte de Montfort.



permettent le combat, nous nous rendrons ici à un jour fixé. — Seigneur, dit Beaumanoir, je prendrai avis sur ce que vous me proposez. »

Le vaillant Beaumanoir, d'une contenance fière, vient apporter cette nouvelle à ses guerriers. « Seigneurs, leur dit-il, Bembrough voudrait ajourner l'affaire et que chacun s'en allât sans avoir frappé un coup. Veuillez tous m'en dire votre pensée ; car pour moi, j'en atteste le Dieu qui a fait le ciel et la rosée, je ne voudrais pas pour tout l'or du monde que cette bataille ne fût faite et achevée. » Charruel, tout ému de colère, prend alors la parole, car il n'y avait pas de meilleur chevalier jusqu'à la mer. « Sire, nous sommes venus trente en ce lieu ; nous avons tous dague, lance et épée ; nous sommes tous prêts à combattre Bembrough, de par saint Honoré, puisqu'il dispute le pays au bon et brave duc. Périsse bientôt celui qui voudrait quitter sans en être venu aux mains, ou qui voudrait ajourner le combat. — Je le veux bien, répond Beaumanoir ; allons à la bataille ainsi qu'elle a été jurée. »

« Bembrough, dit Beaumanoir, écoutez ma résolution ; entendez ce que disent Charruel au fier visage et tous ses compagnons, qu'il serait honteux pour vous de remettre la bataille que vous avez offerte sans raison au noble duc, qui est courtois et sage. Ils jurent tous, par le Dieu qui fit tous les hommes à sa ressemblance, que vous mourrez honteusement devant tous les barons, vous et tous vos gens, et cela par votre faute. »

« Beaumanoir, dit Bembrough, c'est grande folie, oui c'est grande folie à vous de causer, par votre témérité, la mort de la fleur de la duché ; car quand elle aura péri et ne sera plus de ce monde, jamais vous n'en retrouverez de semblables dans la Bretagne. — Bembrough, dit Beaumanoir, pour Dieu ne croyez pas que j'aie amené ici tous nos chevaliers. Laval, Rochefort, Lohéac n'y sont point ; ni Montfort, ni Rohan, ni Quentin, ni tant d'autres ; mais il est bien vrai que j'ai avec

moi de nobles chevaliers, et la fleur des écuyers de toute la Bretagne, qui ne daigneraient pas fuir pour sauver leur vie, et qui sont incapables de trahison, de fausseté et de perfidie. Ils jurent tous, par le fils de sainte Marie, que vous mourrez ignominieusement à leur aspect, et que vous et tous les vôtres, quoi que vous en disiez, vous serez pris et garrottés avant l'heure de complies. »

Bembrough lui répond : « Toute votre puissance et vos chevaliers, je les prise moins qu'une gousse d'ail; car ce jour même, et malgré vous, j'aurai tout pouvoir, et je me rendrai maître de la Bretagne et de toute la Normandie. » Puis, s'adressant aux Anglais : « Seigneurs, les Bretons ont tort; frappez sur eux, mettez-les tous à mort; gardez qu'aucun n'échappe, ni faibles ni forts. »

Les soixante guerriers sont impatients d'en venir aux mains. Le premier choc est terrible et funeste; Charruel est fait prisonnier, Geoffroy Mellon est frappé à mort, et le vaillant Tristan, robuste et de haute stature, reçoit un violent coup de maillet; messire Jean Rousselot est grièvement blessé. Les Bretons, il est trop vrai, ont le dessous, si Jésus-Christ, par qui tout réussit, ne les protége. Le combat fut terrible dans la plaine. Caro de Bodegat est atteint d'un coup de maillet, et le vaillant Tristan, frappé dangereusement, s'écrie : « Beaumanoir, où es-tu? voilà les Anglais qui m'entraînent, blessé et meurtri? Je n'ai jamais eu de crainte quand je me suis trouvé avec toi. Si le vrai Dieu ne me secourt par sa puissance, les Anglais m'emmèneront, et vous m'aurez perdu. » Beaumanoir jure par Jésus-Christ qu'auparavant il y aura de rudes coups portés, mainte lance rompue et maint écu percé. Et à ces mots il lève sa grande épée tranchante; chacun de ceux qu'il atteint est mort ou renversé. Les Anglais lui résistent avec vigueur et méprisent ses efforts. Le combat est violent et meurtrier, et des deux côtés les combattants

montrent cœur de lion. Tous convinrent d'une suspension pour aller se désaltérer un instant avec le bon vin d'Anjou que chacun a dans sa bouteille; et après en avoir tous bu, ils reviennent aussitôt au combat.

La bataille fut terrible au milieu de la prairie, et le carnage affreux, et rude fut la mêlée. Les Bretons ont le désavantage, je veux dire ce qui est vrai ; car deux ont perdu la vie et trois autres sont prisonniers ; Dieu leur soit en aide! Il ne reste que vingt-cinq combattants. Mais Geoffroy de la Roche, écuyer de très-noble et ancienne race, demande la chevalerie; et Beaumanoir le fait chevalier, au nom de sainte Marie, et lui dit : « Beau doux fils, ne t'épargne pas; souviens toi du chevalier qui se signala à Constantinople [1] au milieu de tant de braves guerriers ; et je jure Dieu, qui tient tout sous sa puissance, que les Anglais payeront ta chevalerie avant l'heure de complies. » Bembrough l'a entendu; mais il redoute peu la valeur des chevaliers bretons, et dit à Beaumanoir avec audace : « Rends-toi vite, Beaumanoir; je ne te tuerai pas, mais je te donnerai en présent à mamie; car je lui ai promis, et je ne mentirai point, qu'aujourd'hui je t'amènerais devant elle. » Beaumanoir lui répond : « C'est aussi mon intention, et nous l'entendons bien ainsi, moi et mes compagnons, s'il plaît au Dieu de Gloire, à sainte Marie, au bon saint Yves, en qui j'ai toute confiance! Jette donc le dé, et ne ménage rien; le hasard tombera sur toi, tu ne vivras pas longtemps. » Alain de Kéranrais l'a aussi entendu, et lui dit : « Misérable, quelle est ta présomption! tu te flattes d'emmener prisonnier un homme d'un tel courage! c'est moi qui te défie aujourd'hui en son nom, et qui te frapperai de mon glaive tranchant. » Au même instant, Alain de Kéranrais lui porte droit au visage un coup de fer de sa lance, dont la pointe, comme chacun l'a vu, pénètre jusqu'à la cer-

[1] Budes de la Roche, aïeul de Geoffroy.



velle. Il tire son glaive dès que Bembrough est tombé. Celui-ci se relève, s'avance sur lui ; mais messire Geoffroy du Bois, qui l'a reconnu, le frappe aussitôt de sa lance ; et Bembrough est renversé mort à terre. Du Bois s'écrie alors : « Beaumanoir, où est-tu ? te voilà vengé de lui ; il gît étendu mort. » Beaumanoir, qui l'a bien entendu, répond : « Seigneurs, voilà le moment de redoubler d'ardeur au combat ! Pour Dieu, joignez les autres, et laissez celui-ci. »

Cependant les Anglais ont vu que Bembrough est mort, et sa jactance abattue ainsi que sa grande présomption. Alors l'Allemand Croquart, animé de courroux, s'écrie : « Seigneurs, il est trop vrai, Bembrough, qui nous a conduits ici, vient de succomber. Tous les livres de Merlin, qu'il aimait tant à consulter, ne lui ont pas valu deux deniers ; il gît bouche béante, renversé mort. Je vous en prie, beaux seigneurs, comportez-vous en hommes de cœur. Tenez-vous étroitement serrés l'un contre l'autre, et que quiconque vous approchera tombe mort ou blessé. Dieu ! combien Beaumanoir sera mécontent et courroucé, si ces ennemis ne sont pas réservés à la honte et au mépris ! » Aussitôt Charruel s'est relevé, ainsi que le vaillant Tristan, qui était grièvement blessé, et le preux et honoré Caro de Bodegat. Tous trois étaient prisonniers de l'insensé Bembrough, mais ils furent délivrés dès que Bembrough fut mort. Ils se sont tous armés de leur bon glaive tranchant, et ils ont bonne volonté de frapper sur les Anglais.

Après la mort du vaillant Bembrough, la bataille recommença avec fureur ; le choc fut terrible et le carnage épouvantable. Restait alors maître Croquart l'Allemand et Thommelin Belifort, qui semblait un géant, et qui combattait avec un lourd maillet d'acier, ainsi que Hue de Caverlay. Le rusé messire Robert Knolles et tous ses compagnons, Allemands et Anglais, pleins de courroux, s'excitent mutuellement par ces

paroles : « Vengeons Bembrough, notre loyal ami; qu'ils périssent tous; pas de grâce pour un seul; la victoire sera à nous avant le soleil couchant. » Mais le noble Beaumanoir marche droit à eux avec ses compagnons, qu'il chérit tant. Alors recommence un combat si cruel et si acharné, que le bruit des coups qu'ils s'entre-donnent sur leurs têtes retentit à un quart de lieue dans la plaine. Déjà deux Anglais et un brave Allemand sont morts; et Dardaine, le dernier désigné des combattants, a été renversé mort sur le pré, ainsi que Geoffroy Poulard, qui dort étendu mort comme les autres. Le vaillant Beaumanoir est blessé; et si Jésus-Christ, le Père tout-puissant, ne prend pitié d'eux, il n'en réchappera pas un seul d'un côté ni de l'autre.

Le combat fut long et opiniâtre, et des deux côtés le carnage horrible. Ce fut un samedi de l'année 1351, me croie qui voudra, avant le dimanche où la sainte Église chante *Lætare Jerusalem*, en ce saint temps. Le soleil brillait; ils combattaient rudement et ne s'épargnaient pas. La chaleur était excessive; ils étaient tout en sueur; la terre fut arrosée de sueur et de sang. Ce jour-là, Beaumanoir avait jeûné, et comme le baron avait grande soif, il demanda à boire; à quoi Geoffroy du Bois répondit sur-le-champ : « Bois ton sang, Beaumanoir, ta soif se passera. L'honneur de cette journée nous restera; chacun y gagnera vaillante renommée, dont le souvenir ne s'effacera jamais. » Le vaillant Beaumanoir, ranimé par ces paroles reprit vigueur, et il était tellement irrité par la colère et par la perte de ses compagnons qu'il oublia sa soif. De part et d'autre l'attaque recommença; presque tous furent tués ou blessés.

Le combat fut terrible et meurtrier à mi-voie de Josselin et du château de Ploërmel, dans une très-belle prairie en pente, au lieu dit le Chêne de mi-voie, le long de beaux et verts buissons de genêts. C'est là que

tous les Anglais sont réunis et étroitement serrés ; le vaillant Caverlay, jeune et hardi jouvencel, et Thommelin Belifort, qui combattait avec un maillet. Qui en est frappé sur le col ne mangera ni pain ni gâteau. Beaumanoir ne les voit pas sans inquiétude, et ne juge pas sans déplaisir ce que leur contenance a de redoutable. Il était grandement déconforté, si saint Michel ne fût venu à son aide. Sire Geoffroy du Bois, fort et dispos, le ranime noblement, en vrai gentilhomme, et lui dit : « Noble baron, voyez ici Charruel, le bon Tinténiac et Robin-Raguenel, Guillaume de la Marche et Olivier Arrel ; voyez le pennoncel [1] de Gui de Rochefort ; il n'en est aucun qui n'ait lance, épée, poignard. Ils sont tous prêts à combattre comme braves gentilshommes, et ils feront encore nouveau deuil aux Anglais.

La bataille fut terrible ; jamais vous n'en entendrez raconter de pareille. Les Anglais se tenaient serrés ; et chaque guerrier qui les attaque tombe mort ou blessé ; ils se tiennent tous comme s'ils étaient liés en un faisceau [2]. Le preux et renommé Guillaume de Montauban s'est retiré du combat après avoir jugé leur position ; il sent son cœur animé d'un grand courage, et jure par Jésus-Christ, qui souffrit sur la croix, que s'il était monté sur un bon cheval tel qu'il le désire, la bataille tournerait à la honte et à la confusion des Anglais. Lors il chausse de bons éperons, monte un cheval plein d'ardeur et prend une lance à fer carré. Le vaillant écuyer fait semblant de fuir. Beaumanoir, qui le regarde, lui crie : « Ami Guillaume, à quoi pensez-vous ? Comment fuyez-vous comme un faux et mauvais écuyer ? Il vous sera reproché à vous et à votre race. » Ces paroles font sourire Montauban, qui lui

[1] Etendard.

[2] C'est la tactique ordinaire des Anglais ; se tenir sur la défensive, en masse compacte, et résister avec opiniâtreté à toutes les attaques. C'est ainsi qu'ils combattirent à Crécy, Poitiers, Azincourt, Waterloo, Inkermann. L'offensive n'est pas dans le génie de cette nation.



répond à haute voix : « Besognez, franc et vaillant chevalier, car de mon côté j'ai l'intention de bien besogner. » Lors il pique les flancs de son cheval avec une telle force, que le sang tout vermeil ruisselle sur la terre. Il pousse au travers des Anglais, en renverse sept du premier choc, et trois sous ses pieds au retour. A ce coup les Anglais furent rompus ; tous perdirent courage, c'est certain. Chaque Breton fait à son gré son prisonnier et reçoit sa parole. Montauban s'écrie en les regardant : « Montjoie, barons ! frappez ! essayez-vous tous, francs et renommés chevaliers ; et vous, Tinténiac, bon et preux chevalier, et Gui de Rochefort, et tous nos compagnons, que Dieu nous augmente ses bontés ! Vengez-vous des Anglais comme vous le voudrez. »

La bataille fut grande et la mêlée complète. Le bon Tinténiac, parmi les combattants de Beaumanoir, eut la plus grande gloire, et nous entendrons toujours parler de lui pour cette action. Les Anglais ont perdu la force et la puissance. Les uns sont prisonniers sur parole, et les autres emmenés. Knolles et Caverlay sont en grand danger, ainsi que Thommelin Belifort, malgré son courroux. Et de là, sans tarder, tous leurs compagnons, par suite de l'entreprise du courageux et fier Bembrough : Jean Plesanton, Raoul le Guerrier, Helcoq, son frère, qu'il ne faut pas oublier, le vaillant Repefort et le fier de la Lande, sont conduits aussitôt au château de Josselin. Vous entendrez souvent parler de cette bataille, car on en connaît tous les détails, soit par récit, soit par écrit, soit par représentation en tapisserie, dans tous les royaumes que borne la mer. Maint noble chevalier s'en voudra récréer, et aussi mainte noble dame renommée par sa beauté, comme l'on fait des actions d'Arthur et du vaillant Charlemagne, de Guillaume au court nez, de Roland et d'Olivier ; et dans trois cents ans encore on racontera l'histoire de la bataille des Trente, qui n'a pas sa pareille.

La bataille fut grande, n'en doutez pas. Les Anglais, qui voulurent par envie avoir sur les Bretons puissance et seigneurie, sont abattus, et tout leur orgueil a tourné en grande folie. Prions Dieu, né de Marie, pour tous les combattants, soit Bretons, soit Anglais. Prions Dieu qu'ils ne soient pas damnés au jour du jugement ; que saint Michel et saint Gabriel, les protégent dans ce grand jour, et disons pour tous *amen*, pour que Dieu leur accorde cette grâce.

II. — Chant breton.

I.

Le mois de mars, avec ses marteaux, vient frapper à nos portes ; les bois sont courbés par la pluie tombant à torrents, et les toits craquent sous la grêle.

Mais ce ne sont pas les seuls marteaux de mars qui frappent à nos portes ; ce n'est pas la grêle seulement qui fait craquer les toits.

Ce n'est pas seulement la grêle ; ce n'est pas la pluie tombant à torrents qui frappe ; pire que les vents et la pluie, ce sont les Anglais détestables.

II.

Seigneur saint Kado, notre patron, donnez-nous force et courage, afin qu'aujourd'hui nous vainquions les ennemis de la Bretagne.

Si nous revenons du combat, nous vous ferons don d'une ceinture et d'une cotte d'or, et d'une épée, et d'un manteau bleu comme le ciel.

Et tout le monde dira, en vous regardant : O seigneur saint Kado béni :

Au paradis comme sur terre, saint Kado n'a pas son pareil.

III.

Dis-moi, dis-moi, combien sont-ils, mon jeune écuyer? — Combien ils sont? Je vais vous le dire : un, deux, trois, quatre, cinq, six ;

Combien ils sont ; je vais vous le dire : combien ils sont, seigneur : cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze et quinze.

Quinze ! et d'autres encore avec eux : un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze et quinze.

S'ils sont trente comme nous, en avant, amis, et courage ! Droit aux chevaux avec les fauchards ! Ils ne mangeront plus notre seigle en herbe !

Les coups tombaient aussi rapides que des marteaux sur des enclumes ; aussi gonflé coulait le sang que le ruisseau après l'ondée ;

Aussi délabrées étaient les armures que les haillons du mendiant ; aussi sauvages étaient les cris des chevaliers dans la mêlée que la voix de la grande mer.

IV.

La tête de Blaireau [1] disait alors à Tinténiac, qui s'approchait : Tiens, un coup de ma bonne lance, Tinténiac, et dis-moi si c'est un roseau vide.

Ce qui sera vide dans un moment, c'est ton crâne, mon bel ami ; plus d'un corbeau y grattera et becquetera sa cervelle.

Il n'avait pas fini de parler, qu'il lui avait donné un coup de maillet tel, qu'il écrasa, comme un limas, son casque et sa tête à la fois.

[1] Bembrough.

Keranrais, en voyant cela, se mit à rire à *grince-cœur :* s'ils restaient tous comme celui-ci, ils conquerraient le pays !

Combien y en a-t-il de morts, bon écuyer? — La poussière et le sang m'empêchent de rien distinguer. — Combien y en a-t-il de morts, jeune écuyer ? — En voilà cinq, six, sept, bien morts.

V.

Depuis le petit point du jour, ils combattirent jusqu'à midi ; depuis midi jusqu'à la nuit, ils combattirent les Anglais.

Et le seigneur Robert (de Beaumanoir) cria : J'ai soif. oh ! j'ai grand soif ! — Lorsque Du Bois lui lança (comme un coup d'épée) ces mots : Si tu as soif, ami, bois ton sang !

Et Robert, quand il l'entendit, détourna la face de honte, et il tomba sur les Anglais, et il en tua cinq.

Dis-moi, dis-moi, mon écuyer, combien en reste-t-il encore? Seigneur, je vais vous le dire : un, deux, trois, quatre, cinq, six.

Ceux-ci euront la vie sauve, mais ils payeront cent sous d'or, cent sous d'or brillant chacun, pour les charges de ce pays-ci.

VI.

Il n'eût pas été l'ami des Bretons, celui qui n'eût point applaudi dans la ville de Josselin, en voyant revenir les nôtres, des fleurs de genêts à leurs casques ;

Il n'eût pas été l'ami des Bretons, ni des saints de Bretagne non plus, celui qui n'eût pas béni saint Kado, patron des guerriers du pays ;

Celui qui n'eût point admiré, qui n'eût point applaudi, qui n'eût point béni, et qui n'eût point chanté :

« Au paradis comme sur terre, saint Kado n'a pas son pareil ! [1] »

BATAILLE DE POITIERS.

19 septembre 1356.

FROISSART.

Comment les coureurs du prince de Galles se férirent (*a*) en la queue de l'ost (*b*) des François, et comment le roi de France fit ses gens loger, et aussi le prince les siens.

Quand le prince de Galles et son conseil entendirent que le roi Jean de France et ses batailles (*c*) étoient devant eux et avoient, le vendredi, passé au pont à Chauvigny, et que nullement ils ne se pouvoient partir du pays sans y être combattus, si se recueillirent et rassemblèrent ce samedi sur les champs, et fut adonc commandé de par le prince que nul, sur la tête, ne courût, ni chevauchât sans commandement devant les bannières des maréchaux. Ce ban (*d*) fut tenu ; et chevauchèrent les Anglois ce samedi, dès l'heure de prime jusques à vespres, et tant qu'ils vinrent à deux petites lieues de Poitiers. Adonc furent ordonnés pour courir et savoir où les François tenoient les champs, le captal de Buch, messire Aymemon de Pommiers, messire Betremieu de Bruhe et messire Eustache d'Aubrecicourt. Et se partirent ces chevaliers atout (*e*) deux cents armures de fer, tous bien montés sur fleur de coursiers,

[1] Extrait des *Chants populaires de la Bretagne*, recueillis, publiés et traduits par M. de la Villemarqué, 3e édit., 2 vol. in-12, 1845.

(*a*) Tombèrent sur. — (*b*) Armée. — (*c*) Corps d'armée. — (*d*) Ordre, proclamation. — (*e*) Avec.

et chevauchèrent si avant d'une part et d'autre, que ils virent clairement la grosse bataille du roi, et étoient tous les champs couverts de gens d'armes. Et ne se purent abstenir qu'ils ne vinssent férir et courre en la queue des François ; et en ruèrent aucuns par terre et fiancèrent prisonniers (a), et tant que l'ost se commença grandement à estourmir (b). Et en vinrent les nouvelles au roi de France, ainsi qu'il devoit entrer en la cité de Poitiers.

Quand le roi entendit la vérité, que ses ennemis, que tant désiroit à trouver, étoient derrière et non devant, si en fut grandement réjoui ; et retourna tout à un faix (c), et fit retourner toutes manières de gens bien avant sur les champs, et eux là loger. Si fut ce samedi moult tard ainçois (d) qu'ils fussent tous logés. Les coureurs du prince revinrent devers lui, et lui recordèrent (e) une partie du convenant (f) des François, et lui dirent bien qu'ils étoient malement (g) grand gent. De ce ne fut le prince nullement effrayé, et dit : « Dieu y ait part ! Or nous faut avoir avis et conseil comment nous les combattrons à notre avantage. » Cette nuit se logèrent les Anglois assez en fort lieu, entre haies, vignes et buissons, et fut leur ost bien gardé et esguetté (h) ; et aussi fut celui des François.

Comment le roi de France commanda que chacun se traïst (i) sur les champs ; et comment il envoya quatre chevaliers ci-après nommés pour savoir le convenant des Anglois.

Quand vint le dimanche[1] au matin, le roi de France, qui grand désir avoit de combattre les Anglois, fit en son pavillon chanter messe moult (j) solennellement devant lui, et s'accommunia et ses quatre fils.

[1] 18 septembre.

(a) Les firent prisonniers sur parole. — (b) Attaquer. — (c) En masse. — (d) Avant. — (e) Racontèrent. — (f) Ordonnance, disposition. — (g) Beaucoup, très. — (h) Aux aguets. — (i) Se tirât, allât. — (j) Très.

Après la messe, se traïrent (a) devers lui les plus grands et les plus prochains de son lignage, le duc d'Orléans, son frère, le duc de Bourgogne, le comte de Ponthieu, messire Jacques de Bourbon, le duc d'Athènes, connétable de France, le comte d'Eu, le comte de Tancarville, le comte de Sarrebruche, le comte de Dampmartin, le comte de Ventadour, et plusieurs autres grands barons de France et des terres voisines, tels que messire Jean de Clermont, messire Arnoul d'Andrehen, maréchal de France, le sire de Saint-Venant, messire Jean de Landas, messire Eustache de Ribeumont, le sire de Fiennes, messire Godefroy de Chargny, le sire de Chastillon, le sire de Sully, le sire de Neele, messire Robert de Duras, et moult d'autres qui y furent appelés. Là furent en conseil un grand temps, à savoir comment ils se maintiendroient. Si fut donc ordonné que toutes gens se traïssent sur les champs, et chacun seigneur développât sa bannière et mît avant, au nom de Dieu et de saint Denis, et que on se mît en ordonnance de bataille, ainsi que pour tantôt combattre. Ce conseil et avis plut grandement au roi de France; si sonnèrent les trompettes parmi l'ost. Adoncques (b) s'armèrent toutes gens, et montèrent à cheval, et vinrent sur les champs, là où les bannières du roi ventiloient et étoient arrêtées, et par espécial l'oriflambe, que messire Godefroy de Chargny portoit. Là put-on voir grand noblesse de belles armures, de riches armoiries, de bannières, de pennons, de belle chevalerie et écuyerie ; car là étoit toute la fleur de France ; ni nul chevalier et écuyer n'étoit demeuré à l'hôtel, si il ne vouloit être déshonoré.

Là furent ordonnées, par l'avis du connétable de France et des maréchaux, trois grosses batailles : en chacune avoit seize mille hommes, dont tous étoient passés et montrés pour hommes d'armes. Si gouver-

(a) Allèrent, vinrent. — (b) Alors.



noit la première le duc d'Orléans, à trente-six bannières; la seconde, le duc de Normandie, et ses deux frères messire Louis et messire Jean; la tierce devoit gouverner le roi de France. Si pouvez et devez bien croire que en sa bataille avoit grand foison de bonne chevalerie et noble.

Entrementes (a) que ces batailles s'ordonnoient et mettoient en arroi (b), le roi de France appela messire Eustache de Ribeumont, messire Jean de Landas, messire Guichard de Beaujeu et messire Guichard d'Angle, et leur dit : « Chevauchez avant plus près du convenant des Anglois, et avisez et regardez justement leur arroi, et comment ils sont, et par quelle manière nous les pourrons combattre, soit à pied ou à cheval. » Et cils (c) répondirent : « Sire, volontiers. »

Adoncques se partirent les quatre chevaliers dessus nommés du roi, et chevauchèrent avant, et si près des Anglois qu'ils conçurent et imaginèrent (d) une partie de leur convenant. Et en rapportèrent la vérité au roi, qui les attendoit sur les champs, monté sur un grand blanc coursier ; et regardoit de fois à autre ses gens, et louoit Dieu de ce qu'il en véoit (e) si grand foison, et disoit tout en haut : « Entre vous, quand vous êtes à Paris, à Chartres, à Rouen, ou à Orléans, vous menacez les Anglois, et vous souhaitez le bassinet en la tête devant eux : or y êtes-vous, je vous les montre ; si leur veuilliez montrer vos mautalens (f) et contrevenger les ennuis et les dépits qu'ils vous ont faits; car sans faute nous les combattrons. » Et cils qu'ils l'avoient entendu répondoient : « Dieu y ait part! tout ce verrons-nous volontiers. »

(a) Pendant. — (b) Ordre. — (c) Ceux-ci. — (d) Se rendirent compte. — (e) Voyait. — (f) Mécontentements.

Comment les quatre chevaliers dessus dits rapportèrent le convenant des Anglois au roi de France.

En ces paroles que le roi de France disoit et montroit à ses gens pour eux encourager, vinrent les quatre chevaliers dessus nommés, et fendirent la presse et s'arrêtèrent devant le roi. Là étoient le connétable de France et les deux maréchaux, et grand foison de bonne chevalerie, tous venus et arrêtés pour savoir comment on se combattroit. Le roi demanda aux dessus dits tout haut : « Seigneurs, quelles nouvelles ? — Sire, bonnes ; si (*a*) aurez, s'il plaît à Dieu, une bonne journée sur vos ennemis. — Telle l'espérons-nous à avoir, par la grâce de Dieu, répondit le roi. Or, nous dites la manière de leur convenant, et comment nous les pourrons combattre. » Adonc répondit messire Eustache de Ribeumont pour tous, si comme je fus informé, car ils lui en avoient prié et chargé, et dit ainsi : « Sire, nous avons vu et considéré les Anglois ; si peuvent être par estimation deux mille hommes d'armes, quatre mille archers et quinze cents brigands[1]. — Et comment gisent-ils, » dit le roi ? — « Sire, répondit messire Eustache, ils sont en très-fort lieu, et ne pouvons voir ni imaginer qu'ils aient que une bataille; mais trop bellement et trop sagement l'ont-ils ordonnée ; et ont pris le long d'un chemin fortifié malement de haies et de buissons, et ont vêtu cette haie d'une part et d'autre de leurs archers ; tellement que on ne peut entrer ni chevaucher en leur chemin fors (*b*) que parmi eux. Si convient-il aller celle voie, si on les veut combattre. En celle haie n'a que une seule entrée et issue, où espoir (*c*) quatre hommes d'armes, ainsi que au chemin, pourroient chevaucher de front. Au coron (*d*)

[1] Soldats revêtus d'une sorte de cotte de mailles appelée *brigandine.*

(*a*) Aussi. — (*b*) Excepté. — (*c*) Peut-être. — (*d*) Coin.



d'icelle haie, entre vignes et espinettes où on ne peut aller ni chevaucher, sont leurs gens d'armes, tous à pied; et ont mis les gens d'armes tout devant eux leurs archers en manière d'une herse : dont c'est trop sagement ouvré, ce nous semble; car qui voudra ou pourra venir par fait d'armes jusques à eux, il n'y entrera nullement, fors que parmi ces archers qui ne seront mie (a) légers à déconfire. »

Adonc parla le roi, et dit : « Messire Eustache, et comment y conseillez-vous à aller ? » Donc répondit le chevalier, et dit : « Sire, tout à pied, excepté trois cents armures de fer des vôtres, tous des plus apperts (b) et hardis, durs et forts, et entreprenants, de votre ost, et bien montés sur fleur de coursiers, pour dérompre et ouvrir ces archers, et puis vos batailles et gens d'armes, vitement suivre tous à pied, et venir sur ces gens d'armes main à main, et eux combattre de grand volonté. C'est tout le conseil que de mon avis je puis donner ni imaginer; et qui mieux y sait, si le die (c). » Ce conseil et avis plut grandement au roi de France, et dit que ainsi seroit-il fait.

Adoncques, par le commandement du roi, sur cet arrêt, se départirent les deux maréchaux, et chevauchèrent de bataille en bataille, et trièrent et élurent et dessevrérent (d), à leurs avis, par droite élection, jusques à trois cents chevaliers et écuyers, les plus roides et plus apperts de tout l'ost, et chacun d'eux monté sur fleur de coursiers et armé de toutes piéces. Et tantôt après fut ordonnée la bataille des Allemands, et devoient demeurer à cheval pour conforter les maréchaux, dont le comte de Sarrebruche, le comte de Nido (Nidau), le comte Jean de Nasço (Nassau ?) étoient meneurs et conduiseurs. Là étoit et fut le roi Jean de France, armé lui vingtième de ses paremens (e); et avoit recommandé

(a) Pas. — (b) Adroits, habiles. — (c) Qu'il le dise. — (d) Séparèrent. — (e) Habits armoriés.

son ainsné fils en la garde du Seigneur de Saint-Venant, de monseigneur de Landas et de messire Thibaut de Vodenay; et ses autres trois fils puisnés, Louis, Jean et Philippe, en la garde d'autres bons chevaliers et écuyers; et portoit la souveraine bannière du roi messire Geoffroy de Chargny, pour le plus prud'homme de tous les autres et le plus vaillant; et étoit messire Regnault de Cervolle, dit Archiprêtre, armé des armures du jeune comte d'Alençon.

Comment le cardinal de Pierregort[1] se mit en grand peine d'accorder le roi de France et le prince de Galles.

Quand les batailles du roi furent ordonnées et appareillées, et chacun sire dessous sa bannière et entre ses gens, et savoit aussi chacun quelle chose il devoit faire, on fit commandement de par le roi que chacun allât à pied, excepté ceux qui ordonnés étoient avec les maréchaux pour ouvrir et fendre les archers; et que tous ceux qui lances avoient les retaillassent au volume de cinq pieds, par quoi on s'en pût mieux aider, et que tous aussi ôtassent leurs éperons. Cette ordonnance fut tenue; car elle sembla à tout homme bel et bonne.

Ainsi que ils devoient approcher, et étoient, par semblant (*a*), en grand volonté de requerre (*b*) leurs ennemis, vint le cardinal de Pierregord férant et battant devant le roi; et s'étoit parti moult matin de Poitiers; et s'inclina devant le roi moult bas, en cause d'humilité, et lui pria à jointes mains, pour si haut seigneur que Dieu est, qu'il se voulût abstenir et affréner (*c*) un petit (*d*) tant qu'il eut parlé à lui. Le roi de France, qui étoit assez descendant à toutes voies de raison, lui accorda, et dit: « Volontiers: que vous plaît-il à dire? — Très-cher

[1] Périgord.

(*a*) Réciproquement. — (*b*) Attaquer. — (*c*) S'arrêter. — (*d*) Un peu.

sire, dit le cardinal, vous avez ci toute la fleur de la chevalerie de votre royaume assemblée contre une poignée de gens que les Anglois sont au regard de vous; et si vous les pouvez avoir, et qu'ils se mettent en votre merci sans bataille, il vous seroit plus honorable et profitable à avoir par cette manière que d'aventurer si noble chevalerie et si grand que vous avez ci : si vous prie, au nom de Dieu et d'humilité, que je puisse chevaucher devers le prince et lui montrer en quel danger vous le tenez. » Encore lui accorda le roi, et lui dit : « Sire, il nous plait bien, mais retournez tantôt. » A ces paroles se partit le cardinal du roi de France, et s'en vint moult hâtivement devers le prince, qui étoit entre ses gens tout à pied, au fort d'une vigne, tout conforté par semblant d'attendre la puissance du roi de France. Sitôt que le cardinal fut venu, il descendit à terre, et se traïst devers le prince, qui moult bénignement le recueillit ; et lui dit le cardinal, quand il l'eut salué et incliné : « Certes, beau fils, si vous aviez justement considéré et imaginé la puissance du roi de France, vous me laisseriez convenir de vous accorder envers lui, si je pouvois. » Donc répondit le prince, qui étoit lors un jeune homme, et dit : « Sire, l'honneur de moi sauve et de mes gens, je voudrois bien encheoir (*a*) en toutes voies de raison. » Adoncques répondit le cardinal : « Beau fils, vous dites bien, et je vous accorderai si je puis; car ce seroit grand pitié si tant de bonnes gens qui ci sont, et que vous êtes d'un côté et d'autre, venoient ensemble par bataille ; trop y pourroit grand meschef (*b*) avenir. »

A ces mots se partit le cardinal du prince, sans plus rien dire; et s'en revint arrière devers le roi de France, et commença à entamer traités d'accord, et à mettre paroles avant, et à dire au roi, pour lui mieux atraire (*c*) à son intention : « Sire, vous ne vous avez que faire de

(*a*) Tomber, arriver à. — (*b*) Malheur. — (*c*) Attirer, amener.

trop hâter pour eux combattre ; car ils sont tous vôtres sans coup férir, ni ils ne vous peuvent fuir, ni échapper, ni éloigner; si vous prie que huy (*a*) tant seulement, et demain jusques à soleil levant, vous leur accordez répit et souffrance.

Adoncques commença le roi de France à muser (*b*) un petit, et ne voulut mie ce répit accorder à la première prière du cardinal, ni à la seconde; car une partie de ceux de son conseil ne s'y consentoient point, et par espécial messire Eustache de Ribeumont et messire Jean de Landas, qui étoient moult secrets (*c*) du roi. Mais le dit cardinal, qui s'en ensonnioit (*d*) en espèce de bien, pria tant et prêcha le roi de France, que il se consentit, et donna et accorda le répit à durer le dimanche tout le jour et lendemain jusques à soleil levant; et le rapporta ainsi le dit cardinal moult vitement au prince et à ses gens, qui n'en furent mie courroucés, pourtant que toudis (*e*) s'efforçoient eux d'avis et d'ordonnance.

Adonc fit le roi de France tendre sur les champs, au propre lieu où il avoit le répit accordé, un pavillon de vermeil samis (*f*) moult cointe (*g*) et moult riche; et donna congé à toutes gens de retraire chacun en son logis, excepté la bataille du connétable et des maréchaux. Si étoient de lès le roi ses enfants et les plus grands de son lignage, à qui il prenoit conseil de ses besognes.

Ainsi ce dimanche toute jour chevaucha et travailla le cardinal de l'un à l'autre; et les eût volontiers accordés si il eût pu; mais il trouvoit le roi de France et son conseil si froids, qu'ils ne vouloient aucunement descendre à accord, si ils n'avoient des cinq les quatre, et que le prince et ses gens se rendissent simplement, ce que ils ne eussent jamais fait. Si y eut offres et pa-

(*a*) Aujourd'hui, *hodie*. — (*b*) Réfléchir. — (*c*) Etre secret, être dans l'intimité. — (*d*) Occupait. — (*e*) Toujours. — (*f*) Velours. — (*g*) Élégant.

roles plusieurs, et de divers propos mis avant. Et me fut dit jadis des gens dudit cardinal de Pierregort, qui là furent présents, et qui bien en cuidoient (a) savoir aucune chose, que le prince offroit à rendre au roi de France tout ce que conquis avoit en ce voyage, villes et châteaux, et quitter tous prisonniers que il (b) et ses gens avoient pris, et jurer à soi non armer contre le royaume de France sept ans tout entiers. Mais le roi de France et son conseil n'en voulurent rien faire ; et furent longuement sur cet état (c) : que le prince et cent chevaliers des siens se venissent mettre en la prison du roi de France, autrement on ne les vouloit mie laisser passer ; lequel traité le prince de Galles et son conseil n'eussent jamais accordé.

Comment messire Jean de Clermont, maréchal de France, et messire Jean Chandos eurent grosses paroles ensemble.

Entrementes que le cardinal de Pierregort portoit les paroles et chevauchoit de l'un à l'autre, en nom de bien, et que le répit duroit, étoient aucuns jeunes chevaliers bachelereux (d) et amoureux, tant de la partie des François comme des Anglois, qui chevauchèrent ce jour en costiant (e) les batailles; les François pour aviser et imaginer le convenant des Anglois ; et les chevaliers d'Angleterre celui des François, ainsi que en telles besognes telles choses aviennent. Donc il avint que messire Jean Chandos, qui étoit preux chevalier, gentil et noble de cœur, et de sens imaginatif, avoit ce jour chevauché et costié sur aile (f) durement (g) la bataille du roi de France, et avoit pris grand plaisance au regarder, pourtant qu'il y véoit (h) si grand foison de noble chevalerie friquement (i) armée et appareillée ; et disoit et

(a) Croyaient. — (b) Lui. — (c) Point. — (d) Aimables. — (e) Côtoyant, allant près de. — (f) Attaqué le flanc de. — (g) Vigoureusement. — (h) Voyait. — (i) Agréablement.



devisoit en soi même : « Ne plaise jà à Dieu que nous partions sans combattre ! car si nous sommes pris ou déconfits de si belles gens d'armes et de si grand foison comme j'en vois contre nous, nous n'y devrons avoir point de blâme ; et si la journée étoit pour nous, et que fortune le veuille consentir, nous serons les plus honorés gens du monde. »

Tout en telle manière que messire Jean Chandos avoit chevauché et considéré une partie du convenant des François, en étoit avenu à l'un des maréchaux de France, messire Jean de Clermont ; et tant chevauchèrent ces deux chevaliers, qu'ils se trouvèrent et encontrèrent d'aventure ; et là eut grosses paroles et reproches moult félonnesses (a) entre eux. Je vous dirai pourquoi. Ces deux chevaliers, qui étoient jeunes et amoureux, on le peut et doit-on ainsi entendre, portoient chacun une même devise d'une bleue dame, ouvrée de bordureau ray d'un soleil, sur le senestre (b) bras ; et toujours étoit dessus leurs plus hauts vêtements, en quelque état qu'ils fussent. Si ne plut mie adonc à messire Jean de Clermont ce qu'il vit porter sa devise à messire Jean Chandos ; et s'arrêta tout coi (c) devant lui, et lui dit : « Chandos, aussi vous désirois-je à voir et à encontrer : depuis quand avez-vous empris (d) à porter ma devise ? — Et vous la mienne ? ce répondit messire Jean Chandos ; car autant bien est-elle mienne comme vôtre. — Je vous le nie, dit messire Jean de Clermont ; et si la souffrance (e) ne fût entre les nôtres et les vôtres, je le vous montrasse tantôt que vous n'avez nulle cause de la porter. — Ha ! ce répondit messire Jean Chandos, demain au matin vous me trouverez tout appareillé du défendre, et de prouver par fait d'armes que aussi bien est-elle mienne comme vôtre. » A ces paroles ils passèrent outre ; et dit encore messire Jean de Cler-

(a) Dures, méchantes. — (b) Gauche. — (c) Tranquille. — (d) Entrepris. — (e) Trève.



mont, en ramponnant (a) plus avant messire Jean Chandos : « Chandos ! Chandos ! ce sont bien des pompes de vous Anglois, qui ne savent aviser rien de nouvel ; mais quant qu'ils (b) voient leur est bel. »

Il n'y eut adoncques plus dit ni plus fait : chacun s'en retourna devers ses gens, et demeura la chose en cet état.

Comment les Anglois firent fossoyer (c) et baier (d) leurs archers ; et comment le cardinal de Pierregort prit congé du roi de France et du prince de Galles.

Vous avez bien ouï conter ci-dessus comment le cardinal de Pierregort se mit en peine, ce dimanche tout le jour, de chevaucher de l'un à l'autre pour accorder ces deux seigneurs, le roi de France et le prince de Galles ; mais il n'en-put à chef venir (e), et furent basses vespres quand il se partit et rentra en Poitiers.

Ce dimanche se tinrent les François tout le jour sur les champs, et au soir ils se traïrent en leurs logis, et se aisèrent de ce qu'ils eurent. Ils avoient bien de quoi, vivres et pourvéances (f), assez largement ; et les Anglois en avaient grand deffaute (g). C'étoit la chose qui plus les ébahissoit ; car ils ne savoient où ni quel part aller fourrager, si fort leur étoit le pas (h) clos ; mais ils ne pouvoient partir de là sans le danger des François. Au voir dire (i), ils ne ressoignoient (j) point tant la bataille comme ils faisoient ce que on ne les tenist (k) en cet état, ainsi comme pour assiégés et affamés.

Le dimanche tout le jour entendirent eux (l) parfaitement à leur besogne, et le passèrent au plus bel qu'ils purent, et firent fossoyer et haier leurs archers autour d'eux, pour être plus forts. Quand vint le lundi au ma-

(a) Défiant. — (b) *Quant que*, tout ce que. — (c) Faire un fossé. — (d) Fortifier à l'aide de palissades ou de haies. — (e) *Venir à chef*, venir à bout. — (f) Provisions. — (g) Manque. — (h) Passage. — (i) A vrai dire. — (j) Craignaient. — (k) Tînt. — (l) S'occupèrent.

tin, le prince et ses gens furent tous tantôt appareillés et mis en ordonnance, ainsi comme devant, sans eux desroyer (a) ni effrayer; et en telle manière firent les François. Environ soleil levant, ce lundi matin, revint le dit cardinal de Pierregort en l'ost de l'un et de l'autre, et les cuida par son prêchement accorder ; mais il ne put, et lui fut dit ireusement (b) des François que il retournât à Poitiers, ou là où il lui plairoit, et que plus en portât aucunes paroles de traité ni d'accord, car il lui ne pourroit bien mal prendre. Le cardinal, qui s'en ensonnioit en espèce de bien, ne se voult pas bouter (c) en péril, mais pris congé du roi de France, car il vit bien qu'il se travailloit en vain ; et s'en vint au départir devers le prince, et lui dit : « Beau fils, faites ce que vous pourrez ; il vous faut combattre ; ni je ne puis trouver nulle grâce d'accord ni de paix devers le roi de France. » Cette dernière parole enfélonnit (d) et encouragea grandement le cœur du prince, et répondit : « C'est bien l'intention de nous et des nôtres ; et Dieu veuille aider le droit. »

Ainsi se partit le cardinal du prince, et retourna à Poitiers. En sa compagnie avoit aucuns apperts écuyers et hommes d'armes qui étoient plus favorables au roi que au prince. Quand ils virent que on se combattroit, ils se emblèrent (e) de leur maître et se boutèrent (f) en la route (g) des Français, et firent leur souverain du châtelain d'Amposte, qui étoit pour le temps (h) de l'hôtel dudit cardinal, et vaillant homme d'armes durement. Et de ce ne se aperçut point le cardinal, ni n'en sut rien jusques à ce qu'il fût revenu à Poitiers ; car si il l'eût su, il ne l'eût aucunement souffert, pourtant qu'il (i) avoit été traiteur de apaiser (j), si il eût pu, l'une partie et l'autre.

(a) Rompre les rangs. — (b) Colèreusement. — (c) Mettre. — (d) Irrita. — (e) S'esquivèrent. — (f) Jetèrent. — (g) Compagnie. — (h) A cette époque. — (i) Parce qu'il. — (j) Avait négocié, traité pour faire la paix.

Or parlerons un petit de l'ordonnance des Anglois aussi bien qu'avons fait de celle des François.

Comment le prince ordonna ses gens pour combattre, et ci s'ensuivent les noms des vaillants seigneurs et chevaliers qui de lès lui étoient.

L'ordonnance du prince de Galles étoit auques (*a*) telle comme les quatre chevaliers de France dessus nommés rapportèrent en certaineté au roi, fors tant que depuis ils avoient ordonné aucuns apperts chevaliers pour demeurer à cheval contre la bataille des maréchaux de France; et avoient encore, sur leur dextre (*b*) côté, sur une montagne qui n'étoit pas trop roide à monter, ordonné trois cents hommes à cheval et autant d'archers tous à cheval pour costier (*c*) à la couverte (*d*) toute cette montagne, et venir autour sur aile férir (*e*) en la bataille du duc de Normandie, qui étoit en sa bataille à pied dessous celle montagne. Tout ce étoit ce qu'ils avoient fait de nouvel. Et se tenoit le prince et sa grosse bataille au fond de ces vignes, tous armés, leurs chevaux assez près d'eux pour tantôt monter, si il étoit besoin; et étoient fortifiés et enclos, au plus faible lès (*f*), de leur charroi et de tout leur harnois (*g*) : si ne les pouvoit-on approcher de ce côté.

Or vous vueil-je nommer des plus renommés chevaliers d'Angleterre et de Gascogne qui étoient là adonc de lès le prince de Galles... Si vous dis pour vérité que le prince de Galles avoit là avec lui droite fleur de chevalerie, combien qu'ils ne fussent pas grand foison; car ils n'étoient, à tout compter, pas plus haut de huit mille hommes; et les François étoient bien cinquante mille combattants, dont il y avoit plus de trois mille chevaliers.

(*a*) Aussi. — (*b*) Droit. — (*c*) Longer, suivre. — (*d*) Sans être vu. — (*e*) Attaquer l'aile, le flanc. — (*f*) Côté. — (*g*) Bagage.

Comment le prince de Galles reconforta sagement ses gens, et comment messire Jacques d'Audelée requit au prince qu'il commençât la bataille, lequel lui accorda.

Quand ce jeune homme, le prince de Galles, vit que combattre le convenoit, et que le cardinal de Pierregort sans rien exploiter (a) s'en r'alloit, et que le roi de France, son adversaire, moult peu les prisoit et aimoit, si se reconforta en soi-même, et reconforta moult sagement ses gens, et leur dit : « Beaux seigneurs, si nous sommes un petit contre la puissance de nos ennemis; si (b) ne nous en ébahissons mie (c) pour ce, car la vertu ni la victoire ne gît mie en grand peuple, mais là où Dieu la veut envoyer. Si il avient ainsi que la journée soit pour nous, nous serons les plus honorés du monde; si nous sommes morts, j'ai encore monseigneur mon père et deux beaux-frères, et aussi vous avez de bons amis, qui nous contrevengeront : si vous prie que vous vouliez huy entendre (d) à bien combattre; car s'il plaît à Dieu et à saint George, vous me verrez huy bon chevalier. » De ces paroles et de plusieurs autres belles raisons que le prince démontra ce jour à ses gens, et fit démontrer par ses maréchaux, étoient-ils tous confortés.

De lès le prince, pour le garder et conseiller, étoit messire Jean Chandos; ni oncques (e) le jour ne s'en partit, pour chose qui lui avint. Aussi s'y étoit tenu un grand temps messire Jacques d'Audelée, par lequel conseil, le dimanche, tout le jour, la plus grande partie de l'ordonnance de leurs batailles étoit faite; car il étoit sage et vaillant chevalier durement, et bien le montra ce jour que on se combattit, si comme je vous dirai. Messire Jacques d'Audelée tenoit en vœu, grand

(a) Achever, faire. — (b) Mais. — (c) Pas. — (d) Vous efforcer de. — (e) Jamais.



temps avoit passé, que si il se trouvoit jamais en besogne, là où le roi d'Angleterre ou l'un de ses enfants fût et bataille adressât (a), que ce seroit le premier assaillant et le mieux combattant de son côté, ou il demeureroit en la peine. Adonc, quand il vit que on se combattroit et que le prince de Galles, fils ainsné du roi, étoit là, si en fut tout réjoui, pourtant qu'il (b) se vouloit acquitter à son loyal pouvoir de accomplir son vœu; et s'en vint devers le prince, et lui dit: « Monseigneur, j'ai toujours servi loyaument monseigneur votre père et vous aussi, et ferai tant comme je vivrai. Cher sire, je le vous montre pourtant que jadis je vouai que la première besogne où le roi votre père ou l'un de ses fils seroit, je serois le premier assaillant et combattant; si vous prie chèrement, en guerdon (c) des services que je fis oncques au roi votre père et à vous aussi, que vous me donniez congé que de vous, à mon honneur, je me puisse partir et mettre en état d'accomplir mon vœu. »

Le prince qui considéra la bonté du chevalier et la grand volonté qu'il avoit de requerre (d) ses ennemis, lui accorda liement (e) et lui dit: « Messire Jacques, Dieu vous doint huy grâce et pouvoir d'être le meilleur des autres! » Adonc lui bailla-t-il sa main, et se partit ledit chevalier du prince; et se mit au premier front de toutes les batailles, accompagné tant seulement de quatre moult vaillants écuyers qu'il avoit priés et retenus pour son corps garder et conduire; et s'en vint tout devant le dit chevalier combattre et envahir la bataille des maréchaux de France; et assembla à monseigneur Arnoul d'Andrehen et à sa route, et là fit-il merveilles d'armes, si comme vous orrez recorder en l'état de la bataille.

D'autre part aussi, messire Eustache d'Aubrecicourt,

(a) Préparât, disposât. — (b) Parce qu'il. — (c) Récompense. — (d) Attaquer. — (e) Volontiers.

qui à ce jour étoit jeune bachelier, et en grand désir d'acquérir grâce et prix en armes, mit et rendit grand peine qu'il fût des premiers assaillants : si le fut, ou auques (a) près, à l'heure que messire Jacques d'Audelée s'avança premier de requerre (b) ses ennemis ; mais il en chéy (c) à messire Eustache, ainsi que je vous dirai.

Vous avez ci-dessus assez ouï recorder, en l'ordonnance des batailles aux François, que les Allemands qui costioient les maréchaux demeurèrent tous à cheval. Messire Eustache d'Aubrecicourt, qui étoit à cheval, baissa son glaive et embrassa sa targe (d), et férit (e) cheval des éperons, et vint entre les batailles. Adonc un chevalier d'Allemaigne, qui s'appeloit et nommoit messire Louis de Recombes et portoit un écu d'argent à cinq roses de gueules (et messire Eustache d'hermine à deux hamèdes de gueules), vit venir messire Eustache, si issit (f) de son conroi (g) de la route (h) du comte Jean de Nasço dessous qui il étoit, et baissa son glaive, et s'en vint adresser (i) audit messire Eustache. Si se consuirent (j) de plein eslai (k) et se portèrent par terre ; et fut le chevalier allemand navré en l'épaule : si ne se releva mie sitôt que messire Eustache fit. Quand messire Eustache fut levé, il prit son glaive et s'en vint sur le chevalier qui là gisoit, en grande volonté de le requerre et assaillir ; mais il n'en eut mie le loisir, car ils vinrent sur lui cinq hommes d'armes allemands qui le portèrent par terre. Là fut-il tellement pressé et point aidé de ses gens, que il fut pris et emmené prisonnier entre les gens du dit comte Jean de Nasço, qui n'en firent adonc nul compte ; et ne sais si ils lui firent jurer prison ; mais ils le lièrent sur un char avecques leurs harnois.

Assez tôt après la prise d'Eustache d'Aubrecicourt,

(a) Aussi. — (b) Attaquer. — (c) Arriva mal. — (d) Bouclier, écu. (e) Frappa. — (f) Sortit. — (g) Rang, place assignée. — (h) Troupe. — (i) Se dirigea contre. — (j) S'atteignirent. — (k) Élan.



se commença le estour (a) de toutes parts ; et jà étoit approchée et commencée la bataille des maréchaux ; et chevauchèrent avant ceux qui devoient rompre la bataille des archers, et entrèrent tous à cheval au chemin où la grosse haie et épaisse étoit de deux côtés. Sitôt que ces gens d'armes furent là embattus (b), archers commencèrent à traire à exploit (c), et à mettre main en œuvre à deux côtés de la haie, et à verser chevaux, et à enfiler tout dedans de ces longues sajettes (d) barbues. Ces chevaux, qui traits (e) étoient, et qui les fers de ces longues sajettes sentoient et ressoignoient (f), ne vouloient avant aller, et se tournoient l'un de travers, l'autre de côté, ou ils chéoient et trébuchoient dessous leurs maîtres, qui ne se pouvoient aider ni relever ; ni oncques la dite bataille des maréchaux ne put approcher la bataille du prince. Il y eut bien aucuns chevaliers et écuyers bien montés, qui par force de chevaux passèrent outre et rompirent la haie, et cuidèrent (g) approcher la bataille du prince, mais ils ne purent.

Messire Jacques d'Audelée, en la garde de ses quatre écuyers et l'épée en la main, si comme dessus est dit, étoit au premier front de cette bataille, et trop (h) en sus de tous les autres, et là faisoit merveille d'armes ; et s'en vint par grand vaillance combattre sous la bannière de monseigneur Arnoul d'Andrehen, maréchal de France, un moult hardi et vaillant chevalier ; et se combattirent grand temps ensemble. Et là fut durement navré ledit messire Arnoul ; car la bataille des maréchaux fut tantôt toute déroutée et déconfite par le trait des archers, si comme ci-dessus est dit, avec l'aide des hommes d'armes qui se boutoient entre eux quand ils étoient abattus, et les prenoient et occioient (i) à volonté. Là fut pris messire Arnoul d'Andrehen ; mais

(a) Combat. — (b) Engagés. — (c) Tirer rapidement. — (d) Flèches. — (e) Frappés, blessés. — (f) Craignaient. — (g) Crurent, pensèrent. — (h) Très. — (i) Tuaient.

ce fut d'autres gens que de messire Jacques d'Audelée, ni des quatre écuyers, qui de lès lui étoient ; car oncques ledit chevalier ne prit prisonnier la journée, ni entendit à prendre, mais toujours à combattre et à aller avant sur ses ennemis.

Comment messire Jean de Clermont, maréchal de France, fut occis, et comment eeux de la bataille du duc de Normandie s'enfuirent.

D'autre part, messire Jean de Clermont, maréchal de France et moult vaillant et gentil chevalier, se combattoit dessous sa bannière, et y fit assez d'armes tant qu'il put durer ; mais il fut abattu, ni oncques puis ne se put relever, ni venir à rançon. Là fut-il mort et occis en servant son seigneur. Et voulurent bien maintenir et dire les aucuns que ce fut pour les paroles qu'il avoit eues, la journée devant, à messire Jean Chandos. A peine vit oncques homme avenir en peu d'heures si grand meschef sur gens d'armes et bons combattants, que il avint sur la bataille des maréchaux de France; car ils fondoient l'un sur l'autre, et ne pouvoient aller avant. Ceux qui derrière étoient et qui le meschef véoient, et qui avant passer ne pouvoient, reculoient et venoient sur la bataille du duc de Normandie, qui étoit grand et espaisse pardevant : mais tôt fut éclaircie et despaissie par derrière, quand ils entendirent que les maréchaux étoient déconfits ; et montèrent à cheval le plus, et s'en partirent ; car il descendit une route d'Anglois d'une montagne, en costiant les batailles, tous montés à cheval, et grand foison d'archers aussi devant eux, et s'en vinrent férir sur aile (a) sur la bataille du duc de Normandie. Au voir dire, les archers d'Angleterre portèrent très-grand avantage à leurs gens, et trop ébahirent les François, car ils traioient (b) si ouniment (c) et si épaissement, que les François ne sa-

(a) Tomber sur le flanc de. — (b) Tiraient. — (c) Serré, dru.



voient de quel côté entendre qu'ils ne fussent atteints du trait; et toujours se avançoient les Anglois, et petit à petit conquéroient terre.

Comment le prince de Galles, quand il vit la bataille du duc de Normandie branler, commanda à ses gens de chevaucher avant.

Quand les gens d'armes virent que cette première bataille étoit déconfite, et que la bataille du duc de Normandie branloit et se commençoit à ouvrir, si leur vint et recrut force, haleine et courage trop grossement (*a*); et montèrent erraument (*b*) tous à cheval, qu'ils avoient ordonnés et pourvus à demeurer de lès eux. Quand ils furent tous montés, et bien en hâte, ils se remirent tous ensemble, et commencèrent à écrier à haute voix, pour plus ébahir leurs ennemis : « Saint George! Guyenne! » Là dit messire Jean Chandos au prince un grand mot et honorable : « Sire, sire, chevauchez avant! la journée est vôtre; Dieu sera huy en votre main; adressons-nous devers (*c*) votre adversaire le roi de France, car celle part gît tout le fort de la besogne. Bien sçais que par vaillance il ne fuira point; si (*d*) nous demeurera, s'il plaît à Dieu et à saint George, mais (*e*) qu'il soit combattu; et vous dis orains (*f*) que huy on vous verroit bon chevalier. » Ces paroles évertuèrent si le prince, qu'il dit tout en haut : » Jean, allons, allons; vous ne me verrez meshuy (*g*) retourner, mais toujours chevaucher avant. » Adoncques dit-il à sa bannière : « Chevauchez avant, bannière, au nom de Dieu et de Saint George! » Et le chevalier qui la portoit fit le commandement du prince. Là fut la presse et l'enchas (*h*) grand et périlleux; et maints hommes y furent renversés. Si sachez que qui étoit chu il ne se pouvoit relever, si il n'étoit trop bien aidé.

(*a*) Très-amplement. — (*b*) Promptement. — (*c*) Marchons vers. — (*d*) Au contraire. — (*e*) Pourvu. — (*f*) Tout à l'heure. — (*g*) Aujourd'hui. — (*h*) Combat.

Ainsi que le prince et sa bannière chevauchoit en entrant en ses ennemis, et que ses gens le suivoient, il regarda sur dextre (*a*) de lès (*b*) un petit buisson : si vit messire Robert de Duras, qui là gisoit mort, et sa bannière de lès lui, qui étoit de France au sautoir de gueules, et bien dix ou douze des siens à l'environ. Si commanda à deux de ses écuyers et à trois archers : « Mettez le corps de ce chevalier sur une targe (*c*), et le portez à Poitiers ; si le présentez de par moi au cardinal de Pierregort, et dites-lui que je le salue à ces enseignes. » Les dessusdits varlets du prince firent tantôt et sans délai ce qu'il leur commanda.

Or vous dirai qui mut le prince à ce faire ; les aucuns pourroient dire qu'il le fit par manière de dérision. On avoit jà informé le prince que les gens du cardinal de Pierregort étoient demeurés sur les champs et eux armés contre lui ; ce qui n'étoit mie appartenant (*d*) ni droit fait d'armes : car gens d'Eglise qui, pour bien, et sur traité de paix, vont et travellent (*e*) de l'un à l'autre, ne se doivent point armer ni combattre pour l'un ni pour l'autre, par raison ; et pourtant que cils l'avoient fait, en étoit le prince courroucé sur le cardinal, et lui envoya voirement (*f*) son neveu messire Robert de Duras, si comme ci-dessus est contenu. Et vouloit au châtelain d'Amposte, qui là fut pris, faire trancher la tête ; et l'eût fait sans faute en son ire (*g*), pourtant qu'il étoit de la famille dudit cardinal, si n'eût été messire Jean Chandos, qui le refréna (*h*) par douces paroles, et lui dit : « Monseigneur, souffrez-vous (*i*) et entendez à plus grand chose que cette n'est ; espoir (*j*) excusera le cardinal de Pierregort si bellement ses gens, que vous en serez tout content. » Ainsi passa le prince outre, et commanda que le dit châtelain fut bien gardé.

(*a*) A droite. — (*b*) A côté de. — (*c*) Bouclier. — (*d*) Convenable. — (*e*) Voyagent. — (*f*) Vraiment. — (*g*) Colère. — (*h*) Calma. — (*i*) Calmez-vous. — (*j*) Peut-être.

Comment le duc de Normandie et ses deux frères se partirent de la bataille; et comment messire Jean de Landas et messire Thibaut de Vodenay retournèrent à la bataille.

Ainsi que la bataille des maréchaux fut toute perdue et déconfite sans recouvrer (a), et que celle du duc de Normandie se commença à dérompre et à ouvrir, et les plusieurs de ceux qui y étoient, et qui par raison combattre se devoient, se prirent à monter à cheval, à fuir et eux sauver, s'avancèrent Anglois qui là étoient tous montés, et s'adressèrent (b) premièrement vers la bataille du duc d'Athènes, connétable de France. Là eut grand froissis (c) et grand boutis (d), et maints hommes renversés par terre; là écrioient les aucuns chevaliers et écuyers de France qui par troupeaux se combattoient : Montjoye! saint Denis! et les Anglois : Saint George! Guyenne! Là étoit grandement prouesse remontrée; car il n'y avoit si petit qui ne vaulsist un homme d'armes. Et eurent adonc le prince et ses gens d'encontre (e) la bataille des Allemands du comte de Sarbruche, du comte de Nasço et du comte de Nido et de leurs gens; mais ils ne durèrent mie grandement; ainçois (f) furent eux reboutés (g) et mis en chasse.

Là étoient archers d'Angleterre vites et légers de traire ouniement et si épaissement que nul ne se osoit ni pouvoit mettre en leur trait: si blessèrent et occirent de cette rencontre maints hommes qui ne purent venir à rançon ni à merci. Là furent pris, assez en bon convenant, les trois comtes dessus nommés, et morts et pris maints chevaliers et écuyers de leur route. En ce poignis (h) et recullis (i) fut rescous (j) messire Eustache d'Aubrecicourt par ses gens qui le queroient, et qui

(a) Remède; perdue sans ressource. — (b) Attaquèrent. — (c) Brisement. — (d) Choc, poussée. — (e) *Eurent d'encontre*, attaquèrent. — (f) Au contraire. — (g) Repoussés. — (h) Combat, empoigne. — (i) Reculade, retraite. — (j) Secouru, délivré.

prisonnier entre les Allemands le sentoient; et y rendit messire Jean de Ghistelle grand peine; et fut le dit messire Eustache remis à cheval. Depuis fit ce jour maintes appertises d'armes, et prit et fiança de bons prisonniers, dont il eut au temps avenir grand finance, et qui moult lui aidèrent à avancer.

Quand la bataille du duc de Normandie, si comme je vous ai dit, vit approcher si fortement les batailles du prince, qui jà avoient déconfit les maréchaux et les Allemands, et étoient entrés en chasse, si en fut la plus grand partie tout ébahie, et entendirent (a) les aucuns (b) et presque tous à sauver, et les enfants du roi aussi, le duc de Normandie, le comte de Poitiers, le comte de Touraine, qui étoient pour ce temps moult jeunes et de petit avis : si crurent légèrement ceux qui les gouvernoient. Toutefois messire Guichard d'Angle et messire Jean de Saintré, qui étoient de lès le comte de Poitiers, ne voulurent mie retourner ni fuir, mais se boutèrent au plus fort de la bataille. Ainsi se partirent, par conseil, les trois enfants du roi, et avec eux plus de huit cents lances saines et entières, qui oncques n'approchèrent leurs ennemis, et prirent le chemin de Chauvigny.

Quand messire Jean de Landas, messire Thibaut de Vodenay, qui étaient maîtres et gouverneurs du duc Charles de Normandie, avecques le seigneur de Saint-Venant, eurent chevauché environ une grosse lieue en la compagnie dudit duc, ils prirent congé de lui, et prièrent au seigneur de Saint-Venant que point ne le voulsist laisser, mais mener à sauveté, et qu'il y acquerroit autant d'honneur à garder son corps, comme s'il demeuroit en la bataille; mais les dessus dits vouloient retourner et venir de lès le roi et en sa bataille ; et il leur répondit que ainsi feroit-il à son pouvoir. Ainsi retournèrent les deux chevaliers, et encontrèrent le duc

(a) S'occupèrent. — (b) Quelques-uns.

d'Orléans et sa grosse bataille toute saine et toute entière, qui étoient partis et venus par derrière la bataille du roi. Bien est voir (*a*) que plusieurs bons chevaliers et écuyers, quoique leurs seigneurs se partissent, ne se vouloient mie partir, mais eussent eu plus cher à mourir que il leur fut reproché fuite.

Comment le roi de France fit toutes ses gens aller à pied, lequel se combattoit très-vaillamment comme bon chevalier ; et aussi faisoient ses gens.

Vous avez ci-dessus en cette histoire bien ouï parler de la bataille de Crécy, et comment fortune fut moult merveilleuse pour les François : aussi à la bataille de Poitiers elle fut très-merveilleuse, diverse et très-félonnesse (*b*) pour eux, et pareille à celle de Crécy, car les François étoient bien de gens d'armes sept contre un. Or regardez si ce ne fut mie grand infortuneté pour eux quand ils ne purent obtenir la place contre leurs ennemis. Mais au voir dire, la bataille de Poitiers fut trop mieux combattue que celle de Crécy ; et eurent toutes manières de gens d'armes mieux loisir d'aviser et considérer leurs ennemis, qu'ils n'eurent à Crécy ; car la dite bataille de Crécy commença au vespre tout tard, sans arroi et sans ordonnance, et cette de Poitiers matin à heure de prime, et assez par bon convenant, si heur (*c*) y eut été pour les François. Et y avinrent trop plus de beaux et de grands faits d'armes sans comparaison qu'ils ne firent à Crécy, combien que tant de grands chefs de pays n'y furent mie morts, comme ils furent à Crécy. Et se acquittèrent si loyalement envers leur seigneur tous ceux qui demeurèrent à Poitiers morts ou pris, que encore en sont les hoirs (*d*) à honorer, et les vaillants hommes qui se combattirent à recommander. Ni on ne peut pas dire ni présumer que le roi

(*a*) Vrai. — (*b*) Cruelle, dure. — (*c*) Bonheur. — (*d*) Héritiers.



Jean de France s'effrayât oncques de choses qu'il vit ni ouït dire, mais demeura et fut toujours bon chevalier et bien combattant, et ne montra pas semblant de fuir ni de reculer quand il dit à ses hommes : « A pied, à pied ! » et fit descendre tous ceux qui à cheval étoient, et lui-même se mit à pied devant tous les siens, une hache de guerre en ses mains, et fit passer avant ses bannières au nom de Dieu et de saint Denis, dont messire Geoffroy de Chargny portoit la souveraine; et aussi par bon convenant (*a*) la grosse bataille du roi s'en vint assembler (*b*) aux Anglois. Là eut grand hutin (*c*), fier et crueux, et donnés et reçus maints horions de hache, d'épée et d'autres bâtons de guerre. Si assemblèrent le roi de France et messire Philippe son mainsné (*d*) fils à la bataille des maréchaux d'Angleterre, le comte de Warvich et le comte de Suffolch ; et aussi y avoit-il là des Gascons monseigneur le captal de Buch, le seigneur de Pommiers, messire Aymeri de Tarse, le seigneur de Mucidan, le seigneur de Longueren, le souldich de l'Estrade.

Bien avoit sentiment et connoissance le roi de France que ses gens étoient en péril; car il véoit ses batailles ouvrir et branler, et bannières et pennons trébucher et reculer, et par la force de leurs ennemis reboutés : mais par fait d'armes il les cuida bien toutes recouvrer. Là crioient les François : Montjoye ! saint Denis ! et les Anglois : Saint-George ! Guyenne ! Si revinrent ces deux chevaliers tout à temps (*e*), qui laissé avoient la route du duc de Normandie, messire Jean de Landas et messire Thibaut de Vodenay : si se mirent tantôt à pied en la bataille du roi, et se combattirent depuis moult vaillamment. D'autre part se combattoient le duc d'Athènes, connétable de France, et ses gens; et un petit (*f*) plus dessus, le duc de Bourbon, avironné de bons chevaliers

(*a*) En bon ordre. — (*b*) Engager le combat avec. — (*c*) Combat. — (*d*) Plus jeune. — (*e*) Bien à temps. — (*f*) Un peu.



de son pays de Bourbonnois et de Picardie. D'autre lès (*a*), sur côtière (*b*), étaient les Poitevins, le sire de Pons, le sire de Parthenay, le sire de Poiane, le sire de Tonnay-Boutonne, le sire de Surgères, messire Jean de Saintré, messire Guichard d'Angle, le sire d'Argenton, le sire de Linières, le sire de Montendre et plusieurs autres, le vicomte de Rochechouart et le vicomte d'Ausnay. Là étoit chevalerie démontrée et toute appertise d'armes faite ; car créez (*c*) fermement que toute fleur de chevalerie étoit d'une part et d'autre.

Là se combattirent vaillamment messire Guichard de Beaujeu, le sire de Château-Villain, et plusieurs bons chevaliers et écuyers de Bourgogne. D'autre part, étoient le comte de Ventadour et de Montpensier, messire Jacques de Bourbon, en grand arroi, et aussi messire Jean d'Artois, et messire Jacques son frère, et messire Regnault de Cervoles, dit Archiprêtre, armé pour le jeune comte d'Alençon.

Si y avoit aussi d'Auvergne plusieurs grands barons et bons chevaliers, tels comme le seigneur de Mercueil (Mercœur?), le seigneur de la Tour, le seigneur de Chalençon, messire Guillaume de Montagu, le seigneur de Rochefort, le seigneur d'Apchier et le seigneur d'Apchon ; et de Limosin, le seigneur de Malval, le seigneur de Moreil, et le seigneur de Pierrebuffière ; et de Picardie, messire Guillaume de Neelle, messire Raoul de Rayneval, messire Geoffroy de Saint-Dizier, le seigneur de Helly, le seigneur de Monsault, le seigneur de Hangest, et plusieurs autres.

Encore en la bataille dudit roi étoit le comte de Douglas d'Écosse, et se combattit un espace (*d*) assez vaillamment; mais quand il vit que la déconfiture se contournoit du tout sur les François, il se partit et se sauva au mieux qu'il put; car nullement il n'eût voulu

(*a*) Part, côté. — (*b*) Côté, flanc. — (*c*) Croyez. — (*d*) Certain temps.

être pris ni échu (a) ès (b) mains des Anglois; mais eût eu plus cher à être occis sur la place, car pour certain il ne fût jamais venu à rançon.

Comment messire Jacques d'Audelée en fut mené de la bataille moult navré (c); et comment messire Jean Chandos enhortes le prince de chevaucher avant.

On ne vous peut mie (d) de tous parler, dire, ni recorder (e) : « Cil (f) fit bien et cil fit mieux; » car trop y faudroit de paroles : non (g) pourquant d'armes (h) on ne se doit mie légèrement départir ni passer (i); mais il y eut là moult de bons chevaliers et écuyers d'un côté et d'autre, et bien le montrèrent; car ceux qui y furent morts et pris de la partie du roi de France ne daignèrent oncques fuir, mais demeurèrent vaillamment de lès leur seigneur et hardiment se combattirent.

D'autre part, on vit chevaliers d'Angleterre et de Gascogne eux aventurer si très-hardiment, et si ordonnément chevaucher et requérir leurs ennemis, que merveilles seroit à penser, et leurs corps au combattre abandonner, et ne l'eurent mie davantage; mais leur convint moult de peines endurer et souffrir ainçois (j) qu'ils pussent en la bataille du roi entrer. Là étoient de lès le prince et à son frein (k) messire Jean Chandos, messire Pierre d'Audelée, frère de messire Jacques d'Audelée, de qui nous avons parlé ci-dessus, qui fut des premiers assaillants, ainsi qu'il avoit voué, et lequel avoit jà tant fait d'armes par l'aide de ses quatre écuyers, que on le doit bien tenir et recommander pour preux, car lui toudis (l), comme bon chevalier, étoit entré au plus fort des batailles, et combattu si vaillamment

(a) Tombé. — (b) Aux, dans les. — (c) Blessé. — (d) Pas. — (e) Raconter. — (f) Celui-ci. — (g) Quoique. — (h) En ce qui concerne les. — (i) Quoique en ce qui concerne les beaux faits d'armes on ne doive pas se séparer et passer brièvement, légèrement. — (j) Avant. — (k) Bride. — (l) Toujours.

que il y fut durement navré au corps, au chef et au visage; et tant que haleine et force lui purent durer, il se combattit et alla toujours devant, et tant que il fut moult essaigné (a). Adonc sur la fin de la bataille le prirent les quatre écuyers qui le gardoient, et l'amenèrent moult foiblement et fort navré au dehors des batailles, de lès une haie, pour lui un petit refroidir et éventer; et le désarmèrent le plus doucement qu'ils purent, et entendirent (b) à ses plaies bander et lier et recoudre les plus périlleuses.

Or reviendrons au prince de Galles, qui chevauchoit avant, en combattant et occiant ses ennemis; de lès lui messire Jean Chandos, par lequel conseil il ouvra (c) et persévéra la journée; et le gentil chevalier s'en acquitta si loyaument, que oncques il n'entendit ce jour à prendre prisonnier; mais disoit en outre au prince : « Sire, chevauchez avant! Dieu est en votre main, la journée est vôtre. » Le prince, qui tendoit à toute perfection d'honneur, chevauchoit avant, sa bannière devant lui, et réconfortoit ses gens là où il les véoit ouvrir et branler, et y fut très-bon chevalier.

Comment le duc de Bourbon, le duc d'Athènes et plusieurs autres barons et chevaliers furent morts, et aussi plusieurs pris.

Ce lundi fut la bataille des Anglois et des François, assez près de Poitiers, moult dure et moult forte; et y fut le roi Jean de France de son côté moult bon chevalier; et si la quarte partie de ses gens l'eussent ressemblé, la journée eût été pour eux; mais il n'en avint mie ainsi. Toutefois les ducs, les comtes, les barons et les chevaliers et écuyers qui demeurèrent se acquittèrent à leur pouvoir bien et loyaument, et se combattirent tant que ils furent tous morts ou pris; peu s'en sauvèrent de ceux qui descendirent à pied jus (d) de

(a) Blessé, couvert de sang. — (b) S'occupèrent. — (c) Engagea. — (d) Par terre.

leurs chevaux sur le sablon, de lès le roi leur seigneur. Là furent occis, dont ce fut pitié et dommage, le gentil duc de Bourbon, qui s'appeloit messire Pierre, et assez près de lui messire Guichard de Beaujeu et messire Jean de Landas ; et pris et durement navré l'Archiprêtre, messire Thibaut de Vodenay et messire Baudouin d'Ennequin; morts, le duc d'Athènes, connétable de France, et l'évêque de Châlons en Champagne; et d'autre part, pris, le comte de Vaudemont et de Joinville, et le comte de Vendatour, et celui de Vendôme; et occis, un petit plus dessus, messire Guillaume de Neelle et messire Eustache de Ribeumont; et d'Auvergne, le sire de la Tour, et messire Guillaume de Montagu; et pris, messire Louis de Maleval, le sire de Pierrebuffière, et le sire de Seregnac; et en celle empainte (*a*) furent plus de deux cents chevaliers morts et pris.

D'autre part, se combattoient aucuns bons chevaliers de Normandie à une route (*b*) d'Anglois; et là furent morts messire Grimouton de Chambli et monseigneur le Baudrain de la Heuse, et plusieurs autres qui étoient déroutés et se combattoient par troupeaux et par compagnies, ainsi que ils se trouvoient et recueilloient (*c*). Et toudis chevauchoit le prince et s'adressoit vers la bataille du roi; et la plus grande partie des siens entendoit à faire la besogne à son profit et au mieux qu'ils pouvoient; car tous ne pouvoient mie être ensemble. Si y eut ce jour faites maintes appertises d'armes, qui toutes ne vinrent mie à connoissance; car on ne peut pas tout voir ni savoir, ni les plus preux et les plus hardis aviser ni concevoir. Si en veuil parler au plus justement que je pourrai, selon ce que j'en fus depuis informé par les chevaliers et écuyers qui furent d'une part et d'autre.

(*a*) Attaque. — (*b*) Avec une bande. — (*c*) Rassemblaient.

Comment le sire de Renty, en fuyant de la bataille, prit un chevalier anglois qui le poursuivoit; et comment un écuyer de Picardie, par tel parti, prit le sire de Bercler.

Entre ces batailles et ces rencontres, et les chasses et les poursuites qui furent ce jour sur les champs, enchéy (a) à messire Oudart de Renty ainsi que je vous dirai. Messire Oudart étoit parti de la bataille, car il véoit bien qu'elle étoit perdue sans recouvrer (b) : si ne se voult mie (c) mettre au danger des Anglois là où il le put amender (d), et s'étoit jà bien éloigné d'une lieue. Si l'avoit un chevalier d'Angleterre poursuivi un espace, la lance au poing, et écrioit à la fois à messire Oudart : « Chevalier, retournez, car c'est grand honte de ainsi fuir. » Messire Oudart, qui se sentoit chassé, se vergogna (e) et se arrêta tout coi, et mit l'épée en fautre (f), et dit à soi-même qu'il attendroit le chevalier d'Angleterre. Le chevalier anglois cuida venir dessus messire Oudart, et asseoïr son glaive sur sa targe (g); mais il faillit, car messire Oudart se détourna contre le coup, et ne faillit pas à asséner le chevalier anglois, mais le férit (h) tellement de son épée en passant sur son bassinet (i), qu'il l'étonna tout et l'abbatit jus à terre de son cheval, et se tint là tout coi un espace sans relever. Adonc mit pied à terre messire Oudart, et vint sur le chevalier qui là gisoit, et lui appuya son épée sus la poitrine, et lui dit vraiment qu'il l'occiroit s'il ne se rendoit à lui et lui fiançoit prison, rescous ou non rescous. Le chevalier anglois ne se vit pas adoncques au-dessus de la besogne, et se rendit audit messire Oudart pour son prisonnier, et s'en alla avecques lui; et depuis le rançonna bien et grandement.

Encore entre les batailles et au fort de la chasse,

(a) Arriva. — (b) Ressource. — (c) Voulut pas. — (d) Éviter. — (e) Eut honte. — (f) Mit l'épée dans le fourreau. — (g) Ecu. — (h) Frappa. — (i) Casque.



avint une aussi belle aventure et plus grande à un écuyer de Picardie qui s'appeloit Jean d'Ellenes, appert homme d'armes et sage et courtois durement. Il s'étoit ce jour combattu assez vaillamment en la bataille du roi; si avoit vu et conçu la déconfiture et la grand pestillence qui y couroit, et lui étoit si bien avenu que son page lui avoit amené son coursier frais et nouveau, qui lui fit grand bien. Adonc étoit sur les champs le sire de Bercler, un jeune et appert chevalier, et qui ce jour avoit levé bannière : si vit le convenant (a) de Jean d'Ellenes, et issit (b) très-appertement (c) des conrois (d) après lui, monté aussi sur fleur de coursiers; et pour faire plus grand vaillance d'armes, il se sépara de sa troupe et voulut le dit Jean suivir tout seul, si comme il fit. Et chevauchèrent hors de toutes batailles moult loin, sans eux approcher, Jean d'Ellenes devant et le sire de Bercler après, qui mettoit grand peine à l'aconsuir (e). L'intention de l'écuyer françois étoit bien telle qu'il retourneroit voirement, mais qu'il eût amené le chevalier encore un petit plus avant. Et chevauchèrent, ainsi que par haleine de coursier, plus d'une grosse lieue, et éloignèrent bien autant et plus toutes les batailles. Le sire de Bercler écrioit à la fois à Jean d'Ellenes : « Retournez, retournez homme d'armes ! ce n'est pas honneur ni prouesse de ainsi fuir. » Quand l'écuyer vit son tour et que temps fut, il tourna moult aigrement sur le chevalier, tout à un faix (f), l'épée au poing, et la mit dessous son bras en manière de glaive, et s'en vint en cet état sur le seigneur de Bercler, qui oncques ne le voult refuser, mais prit son épée, qui étoit de Bordeaux, bonne et légère et roide assez, et l'empoigna par les hans (g), et levant la main pour jeter en passant à l'écuyer, et l'escouy (h), et laissa aller (i).

(a) Préparatif, disposition. — (b) Sortit. — (c) Adroitement. — (d) Rangs. — (e) Suivre. — (f) Tout d'un coup. — (g) La poignée. — (h) L'agita. — (i) Lui lança un coup d'épée.



Jean d'Ellenes, qui vit l'épée en volant venir sur lui, se détourna ; et perdit par cette voye l'Anglois son coup au dit écuyer. Mais Jean ne perdit point le sien, mais atteignit en passant le chevalier au bras, tellement qu'il lui fit voler l'épée aux champs. Quand le sire de Bercler vit qu'il n'avoit point d'épée et l'écuyer avoit la sienne, si saillit jus (a) de son coursier, et s'en vint tout le petit pas là où son épée étoit : mais il n'y put oncques (b) sitôt venir, que Jean d'Ellenes ne le hâtât, et jeta par à jus (c) si roidement son épée au dit chevalier qui étoit à terre, et l'atteignit dedans les cuissiens (d) tellement, que l'épée, qui étoit roide et bien acérée de fort bras et de grand volonté, entra ès cuissiens et s'encousit (e) tout parmi les cuisses jusques aux hanches. De ce coup chéy (f) le chevalier, qui fut durement navré et qui aider ne se pouvoit. Quand l'écuyer le vit en cet état, si descendit moult appertement de son coursier, et vint à l'épée du chevalier qui gisoit à terre, et la prit; et puis tout le pas s'en vint sur le chevalier, et lui demanda s'il se vouloit rendre, rescous ou non rescous. Le chevalier lui demanda son nom. Il dit : « On m'appelle Jean d'Ellenes ; et vous comment? — Certes, compain (g), répondit le chevalier, on m'appelle Thomas, et suis sire de Bercler, un moult beau châtel séant sur la rivière de Saverne, en la marche de Galles. — Sire de Bercler, dit l'écuyer, vous serez mon prisonnier, si comme je vous ai dit, et je vous mettrai à sauveté et entendrai à vous guérir; car il me semble que vous êtes durement navré. » Le sire de Bercler répondit : « Je le vous accorde ainsi ; voirement (h) suis-je votre prisonnier, car vous m'avez loyaument conquis. » Là lui créanta-t-il (i) sa foi que, rescous ou non rescous, il seroit son prisonnier. Adonc traist Jean l'épée hors des

(a) Sauta à bas. — (b) Pas. — (c) Lança de haut en bas. — (d) Armure de la cuisse. — (e) Enfonça. — (f) Tomba. — (g) Compagnon. — (h) Vraiment. — (i) Promit, donna.

cuissiens du chevalier : si demeura la plaie toute ouverte; mais Jean la banda, et fit bien et bel au mieux qu'il put, et fit tant qu'il le remit sur son coursier, et l'emmena ce jour sur son coursier tout le pas jusques à Chasteauleraut; et là séjourna-t-il plus de quinze jours, pour l'amour de lui, et le fit médeciner; et quand il eut un peu mieux, il le mit en une litière et le fit amener tout souef (a) en son hôtel en Picardie. Là fut-il plus d'un an, et tant qu'il fut bien guéri : mais il demeura affolé (b); et quand il partit, il paya six mille nobles; et devint le dit écuyer chevalier, pour le grand profit qu'il eut de son prisonnier, le seigneur de Bercler. Or, reviendrons-nous à la bataille de Poitiers.

Comment il y eut grand occision des François devant la porte de Poitiers, et comment le roi Jean fut pris.

Ainsi aviennent souvent les fortunes en armes et en amours, plus heureuses et plus merveilleuses que on ne les pourroit ni oseroit penser et souhaiter, tant en batailles et en rencontres, comme par follement chasser. Au voir dire, cette bataille qui fut assez près de Poitiers, ès champs de Beauvoir et de Maupertuis, fut moult grande et moult périlleuse ; et y purent bien avenir plusieurs grandes aventures et beaux faits d'armes qui ne vinrent mie tous à connoissance. Cette bataille fut très-bien combattue, bien poursuie et bien chevauchée pour les Anglois ; et y souffrirent les combattants d'un côté et d'autre moult de peines. Là fit le roi Jean de sa main merveilles d'armes, et tenoit la hache dont trop bien se défendoit et combattoit.

A la presse rompre et ouvrir (c) furent pris assez près de lui le comte de Tancarville et messire Jacques de Bourbon, pour le temps comte de Ponthieu, et messire

(a) Doucement. — (b) Estropié. — (c) Quand la masse fut rompue et ouverte.



Jean d'Artois, comte d'Eu; et d'autre part, un petit plus en sus, dessous le pennon du captal, messire Charles d'Artois et moult d'autres chevaliers. La chasse de la déconfiture dura jusques aux portes de Poitiers, et là eut grand occision et grand abatis de gens d'armes et de chevaux; car ceux de Poitiers refermèrent leurs portes, et ne laissoient nullui (a) entrer dedans : pourtant y eut-il sur la chaussée et devant la porte si grand horribleté de gens occire, navrer et abattre, que merveilles seroit à penser; et se rendoient les François de si loin qu'ils pouvoient voir un Anglois; et il y eut là plusieurs Anglois, archers et autres, qui avoient quatre, cinq ou six prisonniers; ni on n'ouït oncques (b) de telle meschéance (c) parler, comme il avint là sur eux.

Le sire de Pons, un grand baron de Poitou, fut là occis, et moult d'autres chevaliers et écuyers; et pris le vicomte de Rochechouart, le sire de Poiane et le sire de Partenay; et de Xaintonge, le sire de Montendre; et pris messire Jean de Saintré, et tant battu que oncques puis n'eut santé; si le tenoit-on pour le meilleur et plus vaillant chevalier de France; et laissé pour mort entre les morts, messire Guichard d'Angle, qui trop vaillamment se combattit cette journée.

Là se combattit vaillamment et assez près du roi messire Geoffroy de Chargny; et étoit toute la presse et la huée sur lui, pourtant (d) qu'il portoit la souveraine bannière du roi; et lui-même avoit sa bannière sur les champs, qui étoit de gueules à trois écussons d'argent. Tant y survinrent Anglois et Gascons de toutes parts, que par force ils ouvrirent et rompirent la presse de la bataille du roi de France; et furent les François si entouillés (e) entre leurs ennemis, qu'il y avoit bien, en tel lieu étoit et telle fois fut, cinq hommes d'armes sur un gentilhomme.

(a) Personne. — (b) Jamais. — (c) Mésaventure. — (d) Parce qu'il. — (e) Mêlés.

Là fut occis messire Geoffroy de Chargny, la bannière de France entre ses mains ; et pris le comte de Dampmartin de (a) monseigneur Regnault de Cobehen. Là eut adoncques trop grand presse et trop grand boutis (b) sur le roi Jean, pour la convoitise de le prendre ; et le crioient ceux qui le connoissoient, et qui le plus près de lui étoient : « Rendez-vous, rendez-vous ! autrement vous êtes mort. » Là avoit un chevalier de la nation de Saint-Omer, que on appeloit monseigneur Denis de Mortbeque, et avoit depuis cinq ans servi les Anglois, pour tant que il avoit de sa jeunesse forfait le royaume de France par guerre d'amis et d'un homicide qu'il avoit fait à Saint-Omer, et étoit retenu du roi d'Angleterre aux soldes et aux gages. Si chéy adoncques si bien à point au dit chévalier, que il étoit de lès le roi de France et le plus prochain qui y fut, quand on tiroit ainsi à le prendre : si se avance en la presse, à la force des bras et du corps, car il étoit grand et fort, et dit au roi, en bon françois, où le roi se arrêta plus que à autres : « Sire, sire, rendez-vous. » Le roi, qui se vit en dur parti et trop efforcé de ses ennemis, et aussi que la défense ne lui valoit rien, demanda, en regardant le chevalier : « A qui me rendrai-je ? à qui ? Où est mon cousin le prince de Galles ? Si je le véois, je parlerois. — Sire, répondit messire Denis, il n'est pas ci ; mais rendez-vous à moi, je vous ménerai devers lui. — Qui êtes-vous ? dit le roi. — Sire, je suis Denis de Mortbeque, un chevalier d'Artois ; mais je sers le roi d'Angleterre, pour ce que je ne puis au royaume de France demeurer, et que j'y ait tout forfait le mien. » Adoncques, répondit le roi de France, si comme je fus depuis informé, ou dut répondre : « Et je me rends à vous. » Et lui bailla son destre gant. Le chevalier le prit, qui en eut grand joie. Là, eut grande presse et grand tiris (c) entour le roi ; car chacun s'efforçoit de

(a) Par. — (b) Poussée. — (c) Mêlée dans laquelle on se tire.



dire : « Je l'ai pris, je l'ai pris. » Et ne pouvoit le roi aller avant, ni messire Philippe son mainsné fils.

Or lairons (a) un petit (b) à parler de ce touillement (c) qui étoit sur le roi de France, et parlerons du prince de Galles et de la bataille.

Comment il y eut grand débat entre les Anglois et les Gascons sur la prise du roi Jean, et comment le prince envoya ses maréchaux pour savoir où il étoit.

Le prince de Galles, qui durement étoit hardi et courageux, le bassinet en la tête étoit comme un lion fel (d) et crueux, et qui ce jour avoit pris grand plaisance à combattre et à enchasser ses ennemis, sur la fin de la bataille étoit durement échauffé ; si que messire Jean Chandos, qui toujours fut de lès lui, ni oncques ce jour ne le laissa, lui dit : « Sire, c'est bon que vous vous arrêtez ci, et mettez votre bannière haut sur ce buisson ; si se retrairont vos gens, qui sont durement épars ; car, Dieu merci, la journée est vôtre, et je ne vois mais (e) nulles bannières ni nuls pennons françois ni conroi (f) entre eux qui se puisse rejoindre ; et si vous rafraîchirez un petit, car je vous vois moult échauffé. » A l'ordonnance de monseigneur Jean Chandos s'accorda le prince, et fit sa bannière mettre sur un haut buisson, pour toutes gens recueillir (g), et corner ses menestrels, et ôta son bassinet.

Tantôt furent ses chevaliers appareillés, ceux du corps et ceux de la chambre ; et tendit-on illecques (h) un petit vermeil pavillon, où le prince entra ; et lui apporta-t-on à boire, et aux seigneurs qui étoient de lès lui. Et toujours multiplioient-ils ; car ils revenoient de la chasse ; si se arrêtoient là ou environ, et s'embesoignoient (i) entour leurs prisonniers.

(a) Laisserons. — (b) Un peu. — (c) Bagarre. — (d) Furieux. — (e) Plus. — (f) Troupe. — (g) Rassembler. — (h) Là. — (i) S'occupaient.

Sitôt que les maréchaux tous deux revinrent, le comte de Warvich et le comte de Suffolch, le prince leur demanda si ils savoient nulles nouvelles du roi de France. Ils répondirent : « Sire, nennil, bien certaines ; nous créons bien ainsi que il est mort ou pris ; car point n'est parti des batailles. » Adoncques le prince dit en grand hâte au comte de Warvich et à monseigneur Regnault de Cobehen : « Je vous prie, partez de ci, et chevauchez si avant que à votre retour vous m'en sachiez à dire la vérité. » Ces deux seigneurs tantôt (*a*) de rechef montèrent à cheval et se partirent du prince, et montèrent sur un tertre pour voir entour eux : si aperçurent une grand flotte de gens d'armes tous à pied, et qui venoient moult lentement. Là étoit le roi de France en grand péril ; car Anglois et Gascons en étoient maîtres, et l'avoient jà tollu (*b*) à monseigneur Denis de Mortbeque et moult éloigné de lui, et disoient les plus forts : « Je l'ai pris, je l'ai pris. » Toutesfois le roi de France, qui sentoit l'envie que ils avoient entre eux sur lui, pour eschiver le péril, leur dit : « Seigneurs, seigneurs, menez-moi courtoisement, et mon fils aussi, devers le prince mon cousin, et ne vous riotez (*c*) plus ensemble de ma prise, car je suis sire, et grand assez pour chacun de vous faire riche. » Ces paroles et autres que le roi lors leur dit les saoula un petit (*d*) ; mais néanmoins toujours recommençoit leur riote (*e*), et n'alloient pied avant de terre que ils ne riotassent. Les deux barons dessus nommés, quand ils virent celle foule et ces gens d'armes ainsi ensemble, s'avisèrent que ils se trairoient cette part (*f*) : si férirent coursiers des éperons et vinrent jusques là, et demandèrent : « Qu'est-ce là ? Qu'est-ce là ? » Il leur fut dit : « C'est le roi de France qui est pris, et le veulent avoir plus de dix chevaliers et écuyers. » Adoncques, sans plus parler, les deux ba-

(*a*) Aussitôt. — (*b*) Enlevé. — (*c*) Querellez, battez. — (*d*) Contenta, apaisa un peu. — (*e*) Dispute. — (*f*) Iraient de ce côté.



rons rompirent, à force de chevaux, la presse, et firent toutes manières de gens aller arrière, et leur commandèrent, de par le prince et sur la tête, que tous se traïssent arrière et que nul ne l'approchât, si il n'y étoit ordonné et requis. Lors se partirent toutes gens qui n'osèrent ce commandement briser, et se tirèrent bien arrière du roi et des deux barons, qui tantôt descendirent à terre et inclinèrent le roi tout bas; lequel fut moult lie (a) de leur venue; car ils le délivrèrent de grand danger.

Or vous parlerons un petit encore de l'ordonnance du prince, qui étoit dedans son pavillon, et quelle chose il fit en attendant les deux chevaliers dessus nommés.

Comment le prince donna à messire Jacques d'Audelée cinq cents marcs d'argent de revenue; et comment le roi de France fut présenté au prince.

Si très-tôt que le comte de Warvich et messire Regnault de Cobehen se furent partis du prince, si comme ci-dessus est contenu, le prince demanda aux chevaliers qui entour lui étoient: « De messire James d'Audelée est-il nul qui en sache rien? — Oil (b), sire, répondirent aucuns chevaliers qui là étoient et qui vu l'avoient; il est moult navré, et est couché en une litière assez près de ci. — Par ma foi, dit le prince, de sa navrure suis-je moult durement courroucé; mais je le verrois moult volontiers. Or, sache-t-on, je vous prie, si il pourroit souffrir le apporter ci? et si il ne peut, je l'irai voir. » Et y envoya deux chevaliers pour faire ce message. « Grands mercis, dit messire James, à monseigneur le prince, quand il lui plaît à souvenir d'un si petit bachelier que je suis. » Adoncques appela-t-il de ses varlets jusques à huit, et se fit porter en sa litière

(a) Content. — (b) Oui.

là où le prince étoit. Quand le prince vit monseigneur James, si se abaissa sur lui, et lui fit grand chère (a), et le reçut doucement, et lui dit ainsi : « Messire James, je vous dois bien honorer, car par votre vaillance et prouesse avez-vous huy acquis la grâce et la renommée de nous tous; et y êtes tenu par certaine science pour le plus preux. — Monseigneur, répondit messire James, vous pouvez dire ce qu'il vous plaît : je voudrois bien qu'il fût ainsi; et si je me suis avancé pour vous servir et accomplir un vœu que je avois fait, on ne le me doit pas tourner à prouesse, mais à outrage (b). »

Adoncques répondit le prince, et dit : « Messire James, je et tous les autres vous tenons pour le meilleur de notre côté; et pour votre grâce accroître et que vous ayez mieux pour vous étoffer et suivir les armes, je vous retiens à toujours mais (c) pour mon chevalier, à cinq cents marcs de revenue par an, dont je vous assignerai bien sur mon héritage en Angleterre. — Sire, répondit messire James, Dieu me doint (d) desservir (e) les grands biens que vous me faites. »

A ces paroles prit-il congé au prince, car il étoit moult foible; et le rapportèrent ses varlets arrière en son logis. Il ne pouvoit mie encore être guère éloigné, quand le comte de Warvich et messire Regnault de Cobehen entrèrent au pavillon du prince, *et lui firent présent du roi de France;* lequel présent le dit prince dut bien recevoir à grand et à noble. Et aussi fit-il vraiment, et s'inclina tout bas contre le roi de France, et le reçut comme roi, bien et sagement, ainsi que bien le savoit faire; et fit là apporter le vin et les épices, et en donna lui même au roi, en signe de très-grand amour.

(a) Grand accueil. — (b) Ni à orgueil. — (c) Pour toujours. — (d) Donne. — (e) Mériter.

Ci dit quans (*a*) grans seigneurs il y eut pris avec le roi Jean, et combien il y en eut de morts ; et comment les Anglois fêtèrent leurs prisonniers.

Ainsi fut cette bataille déconfite que vous avez ouïe, qui fut ès champs de Maupertuis, à deux lieues de la cité de Poitiers, le dix-neuvième jour du mois de septembre l'an de grâce Notre-Seigneur mil trois cent cinquante-six. Si commença environ petite prime, et fut toute passée à nonne; mais encore n'étoient point tous les Anglois, qui chassé avoient, retournés de leur chasse et remis ensemble : pour ce avoit fait mettre le prince sa bannière sur un buisson, pour ses gens recueillir et rallier, ainsi qu'ils firent ; mais ils furent toutes basses vêpres ainçois que (*b*) tous fussent revenus de leur chasse. Et fut là morte, si comme on recordoit (*c*), toute la fleur de la chevalerie de France; de quoi le noble royaume de France fut durement affoibli, et en grand misère et tribulation eschéy (*d*), ainsi que vous orrez (*e*) ci-après recorder.

Avec le roi et son jeune fils, monseigneur Philippe, eut pris dix-sept comtes, sans les barons, les chevaliers et les écuyers ; et y furent morts entre cinq cents et sept cents hommes d'armes, et six mille hommes, que uns, que autres.

Quand ils furent tous en partie retournés de la chasse, et revenus devers le prince qui les attendoit sur les champs, si comme vous avez ouï recorder, si trouvèrent deux tant (*f*) de prisonniers qu'ils n'étoient de gens. Si eurent conseil l'un par l'autre, pour la grand charge qu'ils en avoient, qu'ils en rançonneroient sur les champs le plus, ainsi qu'ils firent. Et trouvèrent les chevaliers et les écuyers prisonniers, les Anglois et les

(*a*) Quels, *quantos*. — (*b*) Avant que. — (*c*) Racontait. — (*d*) Tomba. — (*e*) Entendrez, de *ouir*. — (*f*) Deux fois autant.

Gascons moult courtois; et en y eut ce propre jour mis à finance grand foison, ou reçus simplement sur leur foi à retourner dedans le Noël ensuivant à Bordeaux, sur Gironde, ou là rapporter les payements.

Quand ils furent ainsi que tous rassemblés, si se retroit chacun en son logis, tout joignant où la bataille avoit été. Si se désarmèrent les aucuns, et non pas tous, et firent désarmer leurs prisonniers, et les honorèrent tant qu'ils purent chacun les siens; car ceux qu'ils prenoient prisonniers en la bataille étoient leurs, et les pouvoient quitter (a) et rançonner à leur volonté.

Si pouvoit chacun penser et savoir que tous ceux qui là furent en cette fortunée bataille avec le prince de Galles furent riches d'honneur et d'avoir, tant parmi (b) les rançons des prisonniers, comme parmi le gain d'or et d'argent qui là fut trouvé, tant en vaisselle et en ceintures d'or et d'argent et riches joyaux, en malles farcies de ceintures riches et pesantes, et de bons manteaux. D'armures, de harnois et de bassinets ne faisoient-ils nul compte; car les François étoient là venus très-richement et si étoffément (c) que mieux ne pouvoient, comme ceux qui cuidoient bien avoir la journée pour eux.

Or, vous parlerons un petit comment messire James d'Audelée ouvra des cinq cents marcs d'argent que le prince de Galles lui donna, si comme il est contenu ci-dessus.

Comment messire Jacques d'Audelée donna ses cinq cents marcs d'argent de revenue, que le prince lui avoit donnés, à ses quatre écuyers.

Quand messire James d'Audelée fut arrière rapporté en sa litière en son logis, et il eut grandement remercié

(a) Tenir quitte. — (b) Avec. — (c) Bien approvisionnés.



le prince du don que donné lui avoit, il n'eut guères reposé en sa loge quand il manda messire Pierre d'Audelée son frère, messire Berthelemy de Brues, messire Étienne de Cousenton, le seigneur de Villeby et monseigneur Raoul de Ferrières : ceux étoient de son sang et de son lignage. Si très-tôt que ils furent venus et en la présence de lui, il se avança de parler au mieux qu'il put ; car il étoit durement foible, pour les navrures qu'il avoit, et fit venir avant (*a*) les quatre écuyers qu'il avoit eus pour son corps, la journée, et dit ainsi aux chevaliers qui là étoient : « Seigneurs, il a plu à monseigneur le prince qu'il m'a donné cinq cents marcs de revenue par an et en héritage, pour lequel don je lui ai encore fait petit service, et puis faire de mon corps tant seulement. Il est vérité que vecy quatre écuyers qui m'ont toujours loyaument servi, et par espécial à la journée d'huy. Ce que j'ai d'honneur, c'est par leur emprise (*b*) et leur hardiment (*c*) ; pour quoi, en la présence de vous qui êtes de mon lignage, je leur veux maintenant rémunérer les grands et agréables services qu'ils m'ont faits. C'est mon intention que je leur donne et résigne en leurs mains le don et les cinq cents marcs que monseigneur le prince m'a donnés et accordés, en telle forme et manière que donnés les m'a ; et m'en déshérite et les en hérite purement et franchement, sans nul rappel. »

Adonc regardèrent les chevaliers qui là étoient l'un l'autre, et dirent entre eux « Il vient à monseigneur James de grand vaillance de faire tel don. » Si lui répondirent tous à une voix : « Sire, Dieu y ait part ! ainsi le témoignerons là où ils voudront. » Et se partirent atant (*d*) de lui ; et s'en allèrent les aucuns devers le prince, qui devoit donner à souper au roi de France et à son fils, et à la plus grand partie des comtes et des barons qui prisonniers étoient ; et tout de leurs pour-

(*a*) Fit approcher. — (*b*) Entreprise. — (*c*) Courage. — (*d*) Alors.

véances (*a*), car les Français en avoient fait amener après eux grand foison, et elles étoient aux Anglois et aux Gascons faillies (*b*), et plusieurs en y avoit entre eux qui n'avoient goûté de pain trois jours étoient passés.

Comment le prince de Galles donna à souper au roi et aux grands barons de France, et les servit moult humblement.

Quand ce vint au soir, le prince de Galles donna à souper au roi de France et à monseigneur Philippe son fils, à monseigneur Jacques de Bourbon, et à la plus grand partie des comtes et des barons de France qui prisonniers étoient. Et assit le prince le roi de France et son fils monseigneur Philippe, monseigneur Jacques de Bourbon, monseigneur Jean d'Artois, le comte de Tancarville, le comte d'Estampes, le comte de Dampmartin, le seigneur de Joinville et le seigneur de Partenay, à une table moult haute et bien couverte, et tous les autres barons et chevaliers aux autres tables. Et servoit toujours le prince au-devant de la table du roi, et par toutes les autres tables, si humblement comme il pouvoit. Ni oncques ne se voult seoir à la table du roi, pour prière que le roi sçut faire; ains (*c*) disoit toujours qu'il n'étoit mie encore si suffisant qu'il appartenist de lui seoir à la table d'un si haut prince et de si vaillant homme que le corps de lui étoit et que montré avoit à la journée. Et toujours s'agenouilloit par-devant le roi, et disoit bien : « Cher sire, ne veuillez mie faire simple chère (*d*), pour tant (*e*) si Dieu n'a voulu consentir huy votre vouloir; car certainement monseigneur mon père vous fera toute l'honneur et amitié qu'il pourra, et s'accordera à vous si raisonnablement, que vous demeurerez bons amis ensemble à toujours. Et m'est avis que vous avez grand raison de vous eslies-

(*a*) Provisions. — (*b*) Tombées au pouvoir des. — (*c*) Mais. — (*d*) Triste visage. — (*e*) Parce que.



cer (*a*), combien que la besogne ne soit tournée à votre gré; car vous avez aujourd'hui conquis le haut nom de prouesse et avez passé tous les mieux faisants de votre côté. Je ne le dis mie, cher sire, sachez pour vous lober (*b*); car tous ceux de notre partie, et qui ont vu les uns et les autres, se sont par pleine science à ce accordés, et vous en donnent le prix et le chapelet, si vous le voulez porter. »

A ce point commença chacun à murmurer; et disoient entre eux, François et Anglois, que noblement et à point le prince avoit parlé. Si le prisoient durement, et disoient communément que en lui avoient et auroient encore gentil seigneur, si il pouvoit longuement durer et vivre, et en telle fortune persévérer.

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1356 ET LA JACQUERIE.

FROISSART.

Comment les trois états furent assemblés en la cité de Paris pour ordonner du gouvernement du royaume de France.

Si le royaume d'Angleterre et les Anglois et leurs alliés furent réjouis de la prise du roi Jean de France, le royaume de France fut grandement troublé et courroucé. Et il y avoit bien cause; car ce fut une très-grande désolation et ennuyable pour toutes manières de gens. Et sortirent bien adoncques les sages hommes du royaume que grands meschefs (*c*) en naîtroient; car le roi leur chef et toute la bonne chevalerie de France étoit morte ou prise; et les trois enfans du roi qui re-

(*a*) Réjouir. — (*b*) Railler. — (*c*) Malheurs.

tournés étoient, Charles, Louis et Jean, étoient moult jeunes d'âge et de conseil; si y avoit en eux petit recouvrer (a); ni nul des dits enfans ne vouloit emprendre le gouvernement du dit royaume[1].

Avec tout ce, les chevaliers et les écuyers qui retournés étoient de la bataille, en étoient tant haïs et si blâmés des communes que envis (b) ils s'embatoient (c) ès (d) bonnes villes. Si parlementoient et murmuroient ainsi les uns sur les autres. Et regardèrent et avisèrent les plusieurs des sages hommes que cette chose ne pouvoit longuement durer ni demeurer en tel état, que on y mît remède; car se tenoient en Cotentin Anglois et Navarrois, desquels messire Godefroy de Harcourt étoit chef, qui couroient et détruisoient tout le pays.

Si avint que tous les prélats de sainte Église, évêques et abbés, tous les nobles, seigneurs et chevaliers et le prévôt des marchands et les bourgeois de Paris, et le conseil des bonnes villes du royaume de France furent tous ensemble en la cité de Paris, et voulurent savoir et ordonner comment le royaume de France seroit gouverné jusques adoncques (e) que le roi leur sire seroit délivré; et voulurent encore savoir plus avant que le grand trésor que on avoit levé au royaume du temps passé, en dixièmes, en male-toultes[2], en subsides, et

[1] Cette assertion est démentie par des *lettres royaux* concernant l'élection des échevins et consuls de Lille, expédiées dès le 2 octobre, trois jours après l'arrivée du duc à Paris, à la tête desquelles il prend le titre de *lieutenant du roi de France*. Il convoqua d'ailleurs dans la même qualité les états généraux pour le 15 du même mois d'octobre. Il ne fit en cela qu'avancer de six semaines la convocation de cette assemblée que le roi son père avait indiquée pour la Saint-André suivante, par l'article 7 de l'ordonnance du 28 décembre 1355. Au reste, Froissart paraît avoir confondu les états du mois d'octobre 1356 avec ceux qui s'assemblèrent de nouveau le 5 février 1357. (*Note de Buchon.*)

[2] La maltôte était un impôt extraordinaire levé pour la première fois en 1296, par Philippe le Bel. C'était d'abord le centième, puis le cinquantième des biens des laïques et du clergé. (*Note de Buchon.*)

(*a*) Espoir, ressource. — (*b*) Malgré eux. — (*c*) Se réfugiaient. — (*d*) Dans les. — (*e*) Alors.

en forges de monnoyes, et en toutes autres extorsions, dont leurs gens avaient été formenés et triboulés (*a*), et les soudoyers (*b*) mal payés, et le royaume mal gardé et défendu, étoient devenus, mais de ce ne savoit nul à rendre compte.

Si se accordèrent que les prélats éliroient douze personnes bonnes et sages entre eux, qui auroient pouvoir, de par eux et de par le clergé, de ordonner et aviser voies convenables pour faire ce que dessus est dit. Les barons et les chevaliers ainsi élurent douze autres chevaliers entre eux, les plus sages et les plus discrets, pour entendre à ces besognes (*c*); et les bourgeois, douze en telle manière. Ainsi fut confirmé et accordé de commun accord : lesquelles trente-six personnes devoient être moult souvent à Paris ensemble, et là parler et ordonner des besognes du dit royaume. Et toutes manières de choses se devoient déporter (*d*) par ces trois états ; et devoient obéir tous autres prélats, tous autres seigneurs, toutes communautés des cités et des bonnes villes, à tout ce que ces trois états feroient et ordonneroient. Et toutesfois, en ce commencement, il en y eut plusieurs en cette élection qui ne plurent mie bien au duc de Normandie, ni à son conseil.

Au premier chef, les trois états défendirent à forger la monnoye que on forgeoit, et saisirent les coins. Après ce, ils requirent au duc qu'il fût saisi (*e*) du chancelier du roi de France son père[1], de monseigneur Robert de Lorris, de monseigneur Simon de Bucy[2], de Poillevilain[3], et des autres maîtres des comptes et conseillers du temps passé du dit roi, par quoi ils rendis-

[1] Pierre de La Forest, archevêque de Rouen.
[2] Premier président du parlement de Paris.
[3] Jean Poillevilain, bourgeois de Paris, souverain maître des monnaies et maître des comptes.

(*a*) Vexés et tourmentés. — (*b*) Soldés, *soldats*. — (*c*) S'occuper de ces affaires. — (*d*) Administrer. — (*e*) Que l'on s'occupât de faire rendre compte au.

sent bon compte de tout ce que on avoit levé et reçu au royaume de France par leur conseil. Quand tous ces maîtres conseillers entendirent ce, ils ne se laissèrent mie trouver ; si firent que sages ; mais se partirent du royaume de France, au plus tôt qu'ils purent ; et s'en allèrent en autres nations demeurer, tant que ces choses fussent revenues en autre état.

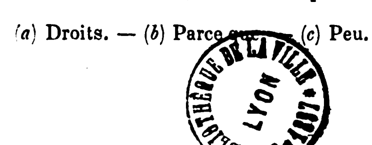
Comment les trois états firent faire monnoie de fin or ; et comment ils envoyèrent gens d'armes contre messire Godefroy de Harecourt.

Après ce, les trois états ordonnèrent et établirent, de par eux et en leurs noms, receveurs pour lever et recevoir toutes mal-toultes, impositions, dixièmes, subsides et toutes autres droitures (a) appartenans au roi et au royaume ; et firent forger nouvelle monnoie de fin or, que on appeloit moutons[1]. Et eussent volontiers vu que le roi de Navarre fût délivré de prison du châtel de Arleux en Cambrésis, là où on le tenoit[2] ; car il sembloit à plusieurs de ceux des trois états que le royaume en seroit plus fort et mieux défendu, au cas qu'il voudroit être bon et féal : pourtant que (b) il y avoit petit (c) de seigneurs au dit royaume à qui l'on se pût rallier, que

[1] Cette monnaie était en usage dès le temps de saint Louis ; elle dura jusqu'au règne de Charles VII.

[2] Charles le Mauvais, roi de Navarre et comte d'Evreux, était l'arrière-petit-fils de Philippe III, le Hardi, roi de France. Son grand-père, Louis, troisième fils de Philippe le Hardi, avait obtenu le comté d'Evreux en apanage ; son père, Philippe, comte d'Evreux, avait épousé Jeanne, fille de Louis X le Hutin et reine de Navarre. Sans la loi salique, Charles le Mauvais eût été, par sa mère, l'héritier le plus direct de la couronne de France ; aussi ne reconnaissait-il pas volontiers cette loi, ni les Valois qui lui devaient la couronne. Jean le Bon, pour se le rattacher, lui donna sa fille en mariage ; mais Charles le Mauvais n'en persista pas moins dans ses prétentions. Le roi Jean résolut de se débarrasser de ce prétendant, et s'empara de sa personne, par trahison, pendant qu'il était à Rouen, à table chez le duc de Normandie, et le mit en prison.

(a) Droits. — (b) Parce que. — (c) Peu.





tous ne fussent morts ou pris à la besogne de Poitiers. Si en requirent le duc de Normandie que il le voulsit délivrer; car il leur sembloit que on lui faisoit grand tort, ni ils ne savoient pourquoi on le tenoit. Le duc de Normandie répondit adonc moult sagement, que il ne l'oseroit délivrer, ni mettre conseil à sa délivrance, car le roi son père l'y faisoit tenir; si ne savoit mie la cause pourquoi. Et ne fut point adoncques le roi de Navarre délivré.

En ce temps nouvelles vinrent au duc de Normandie et aux trois états que messire Godefroy de Harecourt harioit (*a*) et guerroyoit malement le bon pays de Normandie; et couroient ses gens, qui n'étoient mie grand'-foison, deux ou trois fois la semaine jusques aux faubourgs de Caen, de Saint-Lô en Cotentin, d'Evreux, d'Avranches et de Coutances; et si (*b*) ne leur alloit nul au devant. Adoncques ordonnèrent et mirent sus le duc et les dits trois états une chevauchée de gens d'armes de bien trois cents lances et cinq cents autres armures de fer; et y établirent quatre capitaines, le seigneur de Renneval, le seigneur de Cauny, le seigneur de Ruilli et le seigneur de Freauville. Si partirent ces gens d'armes de Paris, et s'en vinrent à Rouen, et là assemblèrent-ils (*c*) de tous côtés. Et y eut plusieurs chevaliers et écuyers d'Artois et de Vermandois, tels que le seigneur de Maunier, le seigneur de Créqui, messire Louis de Haveskierque, messire Oudart de Renty, messire Jean de Fiennes, messire Enguerrant d'Eudin, et plusieurs autres; et aussi de Normandie moult de appertes gens d'armes; et exploitèrent (*d*) tant ces seigneurs et leurs gens qu'ils vinrent en la cité de Coutances et en firent leur garnison.

(*a*) Fatiguait. — (*b*) Cependant. — (*c*) Attaquèrent. — (*d*) Se hâtèrent.

Comment le roi Jean fut mené en Angleterre.

1357.

Les trois états entendirent toute cette saison aux ordonnances du royaume; et étoit le dit royaume de France tout gouverné par eux.

Tout cet hiver en suivant se tint le prince, et la plus grande partie des seigneurs d'Angleterre qui à la bataille de Poitiers avoient été, à Bordeaux sur Gironde, en grand revel (*a*) et ébattement (*b*); et entendirent (*c*) tous ce temps à pourveoir navire et à ordonner leurs besognes bien et sagement, pour emmener le roi de France et son fils et toute la plus grand partie des seigneurs qui là étoient, en Angleterre.

Quand ce vint que la saison approcha que le prince dut partir et que les besognes étoient ainsi que toutes prêtes, il manda tous les plus hauts barons de Gascogne, le seigneur de Labret premièrement, le seigneur de Mucidan, le seigneur de l'Esparre, le seigneur de Langueren, le seigneur de Pommiers, le seigneur de Courton, le seigneur de Rosem, le seigneur de Condon, le seigneur de Chaumont, le seigneur de Montferrant, le seigneur de Landuras, messire Aymeri de Tarse, le captal de Buch, le soudich de l'Estrade et tous les autres; et leur fit et montra pour lors très grand signe d'amour, et leur donna et promit grands profits, c'est tout ce que Gascons aiment et désirent, et puis leur dit finalement qu'il s'en vouloit aller en Angleterre et y mèneroit aucuns d'eux, et laisseroit les autres au pays de Bordelois et de Gascogne pour garder la terre et les frontières contre les François. Si leur mettoit en abandon cités, villes et châteaux, et leur recommandoit à garder ainsi comme leur héritage. Quand les Gascons

(*a*) Fête. — (*b*) Plaisir. — (*c*) Employèrent.

entendirent ce que le prince de Galles, aisné fils au roi leur seigneur, en vouloit mener hors de leur puissance le roi de France que ils avoient aidé à prendre, si n'en furent mie de premier (a) bien d'accord, et dirent au prince : « Cher sire, nous vous devons en quant que (b) nous pouvons toute honneur, toute obéissance et loyal service, et nous louons de vous en quant que nous pouvons ni savons ; mais ce n'est pas notre intention que le roi de France, pour lequel nous avons eu grand travail à mettre au point où il est, vous nous éloigniez ainsi ; car Dieu mercy ! il est bien, et en bonne cité et forte, et sommes forts et gens assez pour le garder contre les François, si de puissance ils le vous vouloient ôter. » Adonc répondit le prince : « Chers seigneurs, je le vous accorde moult bien, mais mon seigneur mon père le veut avoir et voir ; et du bon service que fait lui avez et à moi aussi, vous en savons gré, et sera grandement reméri (c). »

Néantmoins ces paroles ne pouvoient apaiser les Gascons que le prince leur éloignât le roi de France, jusques à ce que messire Regnault de Cobehen et messire Jean de Chandos y trouvèrent moyen ; car ils sentoient les Gascons convoiteux. Si lui dirent : « Sire, sire, offrez leur une somme de florins, et vous les verrez descendre à votre requête. » Adoncques leur offrit le prince soixante mille florins. Ils n'en voulurent rien faire. Finablement, on alla tant de l'un à l'autre que un accord se fit, parmi (d) cent mille francs que le prince dut délivrer aux barons de Gascogne, pour départir entre eux ; et en fit sa dette, et leur fut la dite somme payée et délivrée ainçois (e) que le prince partît.

Après tout ce, il institua quatre barons de Gascogne à garder tout le pays jusques à son retour, le seigneur de Labret, le seigneur de l'Esparre, le seigneur de

(a) D'abord. — (b) Autant que. — (c) Récompensé. — (d) Moyennant. — (e) Avant.

Pommiers et le seigneur de Rosem. Tantôt ces choses faites, le dit prince entra en mer, à (*a*) belle navie (*b*) et grosse de gens d'armes et d'archers ; et emmena avecques lui grand foison de Gascons, le captal de Buch, messire Aymeri de Tarse, le seigneur de Landuras, le seigneur de Mucidan, le soudich de l'Estrade, et plusieurs autres. Si mirent en un vaissel, tout par lui, le roi de France pour être mieux à son aise.

En cette navie avoit bien cinq cents hommes d'armes et deux mille archers, pour les périls et les rencontres de sur mer ; car ils étoient informés, avant leur département à Bordeaux, que les trois états par lesquels le royaume étoit gouverné avoient mis sus en Normandie et au Crotoy deux grosses armées de soudoyers pour aller au devant des Anglois et tollir (*c*) le roi de France. Mais oncques ils n'en virent apparant : si furent-ils onze jours et onze nuits sur mer, et arrivèrent au douzième au havre de Zanduich[1] : puis issirent (*d*) les seigneurs hors des navires et des vaisseaux et se herbergèrent en la dite ville de Zanduich et ès village environ. Si se tinrent illec (*e*) deux jours pour eux rafraichir et leurs chevaux. Au tiers (*f*) jour ils se partirent et s'en vinrent à Saint-Thomas de Cantorbie. Ces nouvelles vinrent au roi d'Angleterre, et à la roine que leur fils le prince étoit arrivé et avoit amené le roi de France : si en furent grandement réjouis, et mandèrent tantôt aux bourgeois de Londres que ils s'ordonnassent si (*g*) honorablement comme il appartenoit à tel seigneur recevoir que le roi de France. Ceux de la cité de Londres obéirent au commandement du roi, et se vêtirent par connétablie (*h*) très richement, et se ordonnèrent de tous points pour le recueillir ; et se vêtirent tous les métiers de draps différents l'un de l'autre.

[1] Sandwich.

(*a*) Avec, dans. — (*b*) Vaisseau. — (*c*) Enlever. — (*d*) Sortirent. — (*e*) Là. — (*f*) Troisième. — (*g*) Aussi. — (*h*) Compagnie.

Or vint le roi de France, le prince et leurs routes à Saint-Thomas de Cantorbie, où ils firent leurs offrandes, et y reposèrent un jour. A l'endemain ils chevauchèrent jusques à Rocestre ; et puis reposèrent là un jour : au tiers jour ils vinrent à Dardefort, et au quart (*a*) jour, à Londres, où ils furent très-honorablement reçus ; et aussi avoient-ils été par toutes villes où ils avoient passé. Si étoit le roi de France, ainsi que il chevauchoit parmi Londres, monté sur un grand blanc coursier, très bien arréé (*b*) et appareillé de tous points, et le prince de Galles sur une petite haquenée noire de lez lui. Ainsi fut-il convoyé tout au long de la cité de Londres jusques à l'hôtel de Savoye, lequel hôtel est héritage au duc de Lancastre. Là tint le roi de France un temps sa mansion (*c*) ; et là le vinrent voir le roi d'Angleterre et la roine, qui le reçurent et fêtoyèrent grandement, car bien le savoient faire ; èt depuis moult souvent le visitoient et le consolaçoient de ce qu'ils pouvoient.

Assez tôt après vinrent en Angleterre, par le commandement du pape Innocent VI, les deux cardinaux dessus nommés, messire Tallerant de Pierregort et messire Nicolle, cardinal d'Urgel. Si commencèrent à proposer et à entamer traités de paix entre l'un et l'autre, et moult y travaillèrent, mais rien n'en purent exploiter (*d*). Toutes fois, ils procurèrent tant parmi bons moyens que unes trèves furent données entre les deux rois et leurs confortans (*e*), à durer jusques à la Saint-Jean-Baptiste, l'an mil trois cent cinquante neuf. Et furent mis hors de la trève messire Philippe de Navarre et tous ses alliés, les hoirs, le comte de Montfort et la duché de Bretagne.

Un peu après fut le roi de France translaté de l'hôtel de Savoye et remis au châtel de Windesore, et tous ses

(*a*) Quatrième. — (*b*) Orné. — (*c*) Demeure. — (*d*) Faire, achever. — (*e*) Soutiens.

hôtels (a) et gens. Si alloit voler (b), chasser, déduire (c) et prendre tous ses ébatements environ Windesore, ainsi qu'il lui plaisoit, et messire Philippe son fils aussi ; et tout le demeurant des autres seigneurs, comtes et barons, se tenoient à Londres : mais ils alloient voir le roi quand il leur plaisoit, et étoient recrus (d) sur leur foi tant seulement.

Comment le prévôt des marchands et ses alliés tuèrent au palais trois chevaliers en la présence du duc de Normandie.

En ce temps que les trois états gouvernoient, se commencèrent à lever tels manières de gens qui s'appeloient Compagnies, et avoient guerre (e) à toutes gens qui portoient malettes (f). Or, vous dis que les nobles du royaume de France et les prélats de sainte Eglise se commencèrent à tanner (g) de l'emprise et ordonnance des trois états. Si en laissoient le prévôt des marchands convenir et aucun des bourgeois de Paris, pource que ils s'en entremettoient plus avant qu'ils ne voulsissent. Si avint un jour que le duc de Normandie étoit au palais à Paris, atout (h) grand foison de chevaliers et nobles et de prélats, le prévôt des marchands de Paris assembla aussi grand foison des communes de Paris qui étoient de sa secte et accord, et portoient iceux chaperons semblables afin que mieux se reconnussent ; et s'en vint le dit prévôt au Palais avironné de ses hommes ; et entra en la chambre du duc, et lui requit moult aigrement que il voulsist entreprendre le faix des besognes du royaume et y mettre conseil, afin que le royaume qui lui devoit parvenir fût si bien gardé, que tels manières de compagnies qui régnoient n'allassent mie gâtant ni robant (i) le pays. Le duc répondit que tout ce

(a) Personnes de la maison. — (b) Chasser au vol, avec le faucon. — (c) S'amuser. — (d) Mis en liberté. — (e) Attaquaient. — (f) Valises, petites malles ; *gens qui portent malettes*, voyageurs. — (g) Se fatiguer. — (h) Avec. — (i) Volant, pillant.

feroit-il volontiers, si il avoit la mise (a) parquoi il le pût faire ; mais celui qui faisoit lever les profits et les droitures appartenans au royaume, le devoit faire ; si le fit (b). Je ne sais pourquoi ni comment, mais les paroles multiplièrent tant et si haut, que là endroit furent, en la présence du duc de Normandie, occis trois des grands de son conseil, si près de lui que sa robe en fut ensanglantée [1], et en fut-il même en grand péril ; mais on lui donna un des chaperons à porter; et convint qu'il pardonnât là cette mort de ses trois chevaliers, les deux d'armes et le tiers (c) de loi. Si appeloit-on l'un monseigneur Robert de Clermont, gentil et noble homme grandement, et l'autre le seigneur de Conflans [2], et le chevalier de loi, maître Regnault d'Acy, avocat [3]. De quoi ce fut grand pitié, quand pour bien dire et bien conseiller leur seigneur, ils furent là ainsi occis.

Comment le roi de Navarre fut délivré de prison par le confort (d) du prévôt des marchands.

Après cette avenue (e), avint que aucuns chevaliers de France, messire Jean de Péquigny et autres, vinrent, sur le confort du prévôt des marchands et du conseil d'aucunes bonnes villes, au fort châtel d'Arleux en Pailluel séant en Picardie, où le roi de Navarre étoit pour le temps emprisonné et en la garde de monseigneur

[1] Froissart intervertit l'ordre des faits en plaçant celui-ci, qui est du 22 février 1357 (1358), suivant les autres historiens contemporains, avant la délivrance du roi de Navarre, que les mêmes historiens fixent à la fin de l'année précédente. (*Note de Buchon.*)

[2] Le premier était maréchal du duché de Normandie, et le second du comté de Champagne.

[3] Renaud d'Acy, avocat général, fut tué non dans la chambre du dauphin, mais dans la boutique d'un pâtissier, près de l'église de la Magdeleine, en retournant du palais vers Saint-Landry, où sa maison était située. Froissart paraît avoir été assez mal informé des circonstances de cet événement. (*Note de Buchon.*)

(a) Moyen. — (b) Alors qu'il le fit. — (c) Troisième. — (d) L'aide. — (e) Évènement.

Tristan Dubois. Si apportèrent les dits exploiteurs (a) tels enseignes (b) et si certaines au châtelain, et si bien épièrent que messire Tristan Dubois n'y étoit point, si fut par l'emprise dessus dite le roi de Navarre délivré hors de prison et amené à grand joie en la cité d'Amiens, où il bien et liement (c) fut reçu et conjoui (d); et descendit chez un chanoine qui grandement l'aimoit, que on appeloit messire Guy Quieret. Et fut le roi de Navarre en l'hôtel de ce chanoine quinze jours, tant que on lui eût appareillé tout son arroy (e) et qu'il fût tout assuré du duc de Normandie; car le prévôt des marchands, qui moult l'aimoit et par quel pourchas (f) délivré étoit, lui impétra et confirma sa paix devers le duc et ceux de Paris. Si fut le dit roi de Navarre amené par monseigneur Jean de Péquigny et aucuns de la cité d'Amiens à Paris; et y fut pour lors reçu à grand joie, et le virent moult volontiers toutes manières de gens; et mêmement le duc de Normandie le fêta grandement. Mais faire le convenoit (g), car le prévôt des marchands et ceux de son accord le ennortèrent (h) à ce faire. Si se dissimuloit le duc au gré (i) du dit prévôt et d'aucuns de ceux de Paris.

Comment le roi de Navarre prêcha devant le peuple à Paris et montra les grands torts qu'on lui avoit faits.

Quand le roi de Navarre eut été une pièce (j) à Paris, il fit un jour assembler toutes manières de gens, prélats, chevaliers, clercs de l'université de Paris, et tous ceux qui y voulurent être; et là prêcha, et remontra premièrement en latin, moult courtoisement et moult sagement, présent le duc de Normandie, en lui complaignant des griefs et des villenies qu'on lui avoit

(a) Agents. — (b) Signes, preuves. — (c) Avec plaisir, avec joie. — (d) Félicité. — (e) Arrangement. — (f) *Par quel pourchas*, par les efforts duquel. — (g) On l'invitait à le faire. — (h) Exhortèrent. — (i) Volonté. — (j) Quelque temps.

faites à tort et sans raison. Et dit que nul ne se voulsist de lui douter (a); car il vouloit vivre et mourir en défendant le royaume de France ; et le devoit bien faire, car il en étoit extrait de père et de mère et de droite ancestrie (b); et donna adoncques par ses paroles assez à entendre que, s'il vouloit chalenger (c) la couronne de France, il montreroit bien par droit que il en étoit plus prochain que le roi d'Angleterre n'étoit. Et sachez que ses sermons et ses langages furent volontiers ouïs et moult recommandés. Ainsi petit à petit entra en l'amour de ceux de Paris, et tant qu'ils avoient plus de faveur et d'amour à lui qu'ils n'avoient au régent le duc de Normandie, et aussi de plusieurs autres bonnes villes et cités du royaume de France. Mais quel semblant ni quelle amour que le prévôt des marchands ni ceux de Paris montrassent au roi de Navarre, oncques messire Philippe de Navarre, son frère, ne se put assentir (d) ni ne voult venir à Paris ; et disoit que en communauté (e) n'avoit nul arrêt (f) certain, fors pour tout honnir.

Comment les communes de Beauvoisin et en plusieurs autres parties de France mettoient à mort tous les gentils hommes et femmes qu'ils trouvoient [1].

Assez tôt après la délivrance du roi de Navarre, advint une grand'merveilleuse tribulation en plusieurs parties du royaume de France, si comme en Beauvoisin, en Brie, et sur la rivière de Marne, en Valois, en

[1] Le continuateur de Nangis nous apprend quelle fut la cause de la Jacquerie. « Dans l'été de l'année 1358, dit-il, les paysans des environs de Saint-Leu et de Clermont au diocèse de Beauvais, ne pouvant plus supporter les maux qui les accablaient de tous côtés, et voyant que leurs seigneurs, loin de les défendre, les opprimaient et leur causaient plus de dommages que les ennemis, crurent qu'il leur était permis de se soulever contre les nobles du royaume et de prendre leur revanche des mauvais traitements qu'ils en avaient reçus. »

(a) Se méfier de lui. — (b) Ligne directe. — (c) Réclamer. — (d) Ne put donner son assentiment. — (e) Commune, ville. — (f) Résolution.

Laonois, en la terre de Coucy et entour Soissons. Car aucunes gens des villes champêtres, sans chef, s'assemblèrent en Beauvoisin; et ne furent mie cent hommes les premiers; et dirent que tous les nobles du royaume de France, chevaliers et écuyers, honnissoient et trahissoient le royaume, et que ce seroit grand bien qui tous les détruiroit. Et chacun d'eux dit : « Il dit voir (a) ! il dit voir ! honni soit celui par qui il demeurera que tous les gentils hommes ne soient détruits ! » Lors se assemblèrent et s'en allèrent, sans autre conseil et sans nulles armures, fors que de bâtons ferrés et de couteaux, en la maison d'un chevalier qui près de là demeuroit. Si brisèrent la maison et tuèrent le chevalier, la dame et les enfans, petits et grands, et ardirent la maison. Secondement ils s'en allèrent en un autre fort châtel et firent pis assez; car ils prirent le chevalier et le lièrent à une estache (b) bien et fort, et violèrent sa femme et sa fille les plusieurs, voyant (c) le chevalier : puis tuèrent la femme qui étoit enceinte et grosse d'enfant, et sa fille, et tous les enfans, et puis le dit chevalier à grand martyre, et ardirent et abattirent le châtel. Ainsi firent-ils en plusieurs châteaux et bonnes maisons. Et multiplièrent tant que ils furent bien six mille; et partout là où ils venoient leur nombre croissoit, car chacun de leur semblance les suivoit. Si que chacun chevalier, dames et écuyers, leurs femmes et leurs enfans, les fuyoient; et emportoient les dames et les damoiselles leurs enfans dix ou vingt lieues de loin, où ils se pouvoient garantir; et laissoient leurs maisons toutes vagues (d) et leur avoir dedans : et ces méchans gens assemblés sans chef et sans armures roboient et ardoient tout, et tuoient et efforçoient et violoient toutes dames et pucelles sans pitié et sans mercy, ainsi comme chiens enragés. Certes oncques n'avint entre Chrétiens et Sarrasins telle for-

(a) Vrai. — (b) Pieu. — (c) A la vue du. — (d) Vides.

cenerie que ces gens faisoient, ni qui plus fissent de maux et de plus vilains faits, et tels que créature ne devroit oser penser, aviser ni regarder; et cil qui plus en faisoit étoit le plus prisé, le plus grand maître entre eux. Je n'oserois écrire ni raconter les horribles faits et inconvenables que ils faisoient aux dames. Mais entre les autres désordonnances et vilains faits, ils tuèrent un chevalier et boutèrent en une broche, et le tournèrent au feu et le rôtirent devant la dame et ses enfans. Après ce que dix ou douze eurent la dame efforcée et violée, ils les en voulurent faire manger par force; et puis les tuèrent et firent mourir de male-mort. Et avoient fait un roi entre eux qui étoit, si comme on disoit adonc (a), de Clermont en Beauvoisin, et l'élurent le pire des mauvais; et ce roi on appeloit Jacques Bonhomme[1]. Ces méchans gens ardirent au pays de Beauvoisin et environ Corbie et Amiens et Montdidier plus de soixante bonnes maisons et de forts châteaux; et si Dieu n'y eût mis remède par sa grâce, le meschef fût si multiplié, que toutes communautés eussent été détruites, sainte Eglise après, et toutes riches gens, par tous pays; car tout en telle manière si faites (b) gens faisoient au pays de Brie et de Pertois. Et convint toutes les dames et les damoiselles du pays, et les chevaliers et les écuyers, qui échapper leur pouvoient, affuir à Meaux en Brie l'un après l'autre, en pures leurs cotes (c),

[1] Il est nommé *Guillaume Callet* et quelquefois *Caillet* dans les *Chroniques de France*. Le nom de *Jacques Bonhomme* était donc une espèce de sobriquet : on lit dans le second continuateur de Nangis qu'on le donnait aux paysans dès l'année 1356. « En ce temps-là, dit-il, les nobles, pour se moquer des paysans, les nommaient *Jacques Bonhomme;* et on appelait communément de ce nom les paysans qui servaient dans les armées. » Peut-être ce sobriquet venait-il de ce qu'ils étaient armés de *jacques*, espèce de casaque contrepointée qui se mettait autrefois par dessus la cuirasse, et de ce qu'on appelait alors assez communément en France les paysans *bons hommes*, comme on peut le voir dans plusieurs passages de Froissart. (*Note de Buchon.*)

(a) Alors. — (b) Méchantes. — (c) N'ayant que leurs chemises.

ainsi comme elles pouvoient; aussi bien la duchesse de Normandie et la duchesse d'Orléans, et foison de hautes dames, comme autres, si elles se vouloient garder d'être violées et efforcées, et puis après tuées et meurtries.

Tout en semblable manière si faites gens se maintenoient entre Paris et Noyon, et entre Paris et Soissons et Ham en Vermandois, et par toute la terre de Coucy. Là étoient les grands violeurs et malfaiteurs; et exillièrent (*a*), que entre la terre de Coucy, que entre la comté de Valois, que en l'évêché de Laon, de Soissons et de Noyon, plus de cent châteaux et bonnes maisons de chevaliers et écuyers; et tuoient et roboient quant que (*b*) ils trouvoient. Mais Dieu par sa grâce y mit tel remède, de quoi on le doit bien regracier, si comme vous orrez ci-après.

Comment le roi de Navarre et les gentilshommes de Beauvoisin tuèrent grand foison des Jacques; et comment le duc de Normandie défia le prévôt des marchands et ses alliés; et comment Paris fut close.

1358.

Quand les gentilshommes de Beauvoisin, de Corbiois[1], de Vermandois, de Valois et des terres où ces méchans gens conversoient (*c*) et faisoient leurs forcéneries, virent ainsi leurs maisons détruites et leurs amis tués, ils mandèrent secours à leurs amis, en Flandre, en Hainaut, en Brabant et en Hesbaing. Si en y vint tantôt assez de tous côtés. Si s'assemblèrent les gentils hommes étrangers et ceux du pays qui les menoient. Si commencèrent aussi à tuer et à découper ces méchans gens sans pitié et sans merci; et les pendoient

[1] Des environs de Corbie.

(*a*) Ravagèrent. — (*b*) Tout ce que. — (*c*) Se réunissaient.

parfois aux arbres où ils les trouvoient. Mêmement le roi de Navarre en mit un jour à fin plus de trois mille, assez près de Clermont en Beauvoisin[1]. Mais ils étoient jà tant multipliés que, si ils fussent tous ensemble, ils eussent bien été cent mille hommes. Et quand on leur demandoit pourquoi ils faisoient ce, ils répondoient qu'ils ne savoient, mais ils le véoient aux autres faire, si le faisoient aussi, et pensoient qu'ils dussent en tel manière détruire tous les nobles et gentilshommes du monde, par quoi nul n'en pût être.

En ce temps se partit le duc de Normandie de Paris, et se douta (*a*) du roi de Navarre, du prévôt des marchands et de ceux de son accord, car ils étoient tous d'une alliance; et s'en vint au pont de Charenton sur Marne, et fit un grand mandement de gentilshommes où il les put avoir, et défia le prévôt des marchands et ceux qui le vouloient aider. Quand le prévôt des marchands entendit que le duc de Normandie étoit au pont de Charenton et qu'il faisoit là son amas de chevaliers et d'écuyers, et qu'il vouloit guerroyer ceux de Paris, si se douta que grand mal ne lui en avînt, et que de nuit on ne vînt courir (*b*) Paris, qui à ce temps n'étoit point fermée. Si mit ouvriers en œuvre, quant qu'il en put avoir et recouvrer de toutes parts, et fit faire grands fossés autour de Paris, et puis chaingles (*c*), murs et portes; et y ouvroit-on (*d*) nuit et jour. Et y eut, le terme d'un an, tous les jours trois mille ouvriers. Dont ce fut un grand fait que de fermer sur une année et d'enclorre et avironner de toute défense une telle cité comme Paris est et de tel circuit. Et vous dit que ce fut le plus grand bien que oncques le prévôt des marchands fit en toute sa vie; car autrement elle eût été

[1] Guillaume Caillet, leur chef, y fut pris, et le roi de Navarre lui fit couper la tête à Clermont.

(*a*) Méfia. — (*b*) Ravager. — (*c*) Enceintes. — (*d*) Travaillait-on.

depuis courue (*a*), gâtée (*b*) et robée (*c*) par trop de fois, et par plusieurs actions, si comme vous orrez ci-après. Or vueil-je retourner à ceux et à celles qui étoient fuis à Meaux en Brie à sauveté (*d*).

Comment le comte de Foix et le captal de Buch vinrent à Meaux pour reconforter la duchesse de Normandie et celle d'Orléans et les autres dames qui là étoient fuies pour les Jacques.

En ce temps que ces méchans gens couroient, revinrent de Prusse le comte de Foix et le captal de Buch, son cousin; et entendirent sur le chemin, si comme ils devoient entrer en France, la pestillence et l'horribleté qui couroit sur les gentilshommes. Si en eurent ces deux seigneurs grand pitié. Si chevauchèrent par leur journée tant qu'ils vinrent à Châlons en Champagne, qui rien ne se mouvoit du fait des vilains, ni point n'y entroient. Si leur fut dit en la dite cité que la duchesse de Normandie et la duchesse d'Orléans et bien trois cents dames et damoiselles, et le duc d'Orléans aussi, étoient à Meaux en Brie, en grand meschef de cœur pour cette Jacquerie. Ces deux bons chevaliers s'accordèrent que ils iroient voir les dames et les reconforteroient à leur pouvoir, combien que le captal fût Anglois [1]. Mais ils étoient pour ce temps trêves (*e*) en ce royaume de France et le royaume d'Angleterre; si pouvoit bien le dit captal chevaucher partout; et aussi là il vouloit remontrer sa gentillesse, en la compagnie du comte de Foix. Si pouvoient être de leur route environ quarante lances, et non plus; car ils venoient d'un pèlerinage, ainsi que je vous l'ai dit.

Tant chevauchèrent que ils vinrent à Meaux en Brie. Si allèrent tantôt devers la duchesse de Normandie et

[1] C'est-à-dire dans le parti anglais.

(*a*) Ravagée. — (*b*) Dévastée. — (*c*) Pillée. — (*d*) Pour se mettre en sûreté. — (*e*) *Être trêves*, il y avait trêve entre eux.

les autres dames, qui furent moult lies de leur venue; car tous les jours elles étoient menacées des Jacques et des vilains (a) de Brie, et mêmement de ceux de la ville, ainsi qu'il fut apparent. Car encore pour ce que ces méchans gens entendirent que il avoit là foison de dames et de damoiselles et de jeunes gentils enfans, ils s'assemblèrent ensemble, et de ceux de la comté de Valois aussi, et s'envinrent devers Meaux. D'autre part, ceux de Paris, qui bien savoient cette assemblée, se partirent un jour de Paris par flottes et par troupeaux, et s'en vinrent avecques les autres. Et furent bien neuf mille tous ensemble, en très grand volonté de mal faire. Et toujours, leur croissoient gens de divers lieux et de plusieurs chemins qui se raccordoient à Meaux. Et s'en vinrent jusques aux portes de la dite ville. Et ces méchans gens de la ville ne voulurent contredire l'entrée à ceux de Paris, mais ouvrirent leurs portes. Si entrèrent au bourg si grand plenté (b) que toutes les rues en étoient couvertes jusques au marché. Or, regardez la grand grâce que Dieu fit aux dames et aux damoiselles; car, pour voir (c), elles eussent été violées, efforcées et perdues, comme grandes qu'elles fussent, si ce n'eût été les gentilshommes qui là étoient, et par espécial le comte de Foix et le captal de Buch; car ces deux chevaliers donnèrent l'avis pour ces vilains déconfire et détruire.

Comment le comte de Foix, le captal de Buch et le duc d'Orléans déconfirent les Jacques, et puis mirent le feu en la ville de Meaux.

Quand ces nobles dames, qui étoient hébergées au marché de Meaux, qui est assez fort, mais (d) qu'il soit gardé et défendu, car la rivière de Marne l'avironne, virent si grand quantité de gens accourir et venir sur

(a) Paysans, de *villa*, domaine. — (b) Quantité. — (c) Vrai. — (d) Pourvu que.

elles, si furent moult ébahies et effrayées ; mais le comte de Foix et le captal de Buch et leurs routes, qui jà étoient tous armés, se rangèrent sur le marché, et vinrent à la porte du marché, et firent ouvrir tout arrière ; et puis se mirent au-devant de ces vilains, noirs et petits et très-mal armés, et la bannière du comte de Foix et celle du duc d'Orléans et le pennon du captal, et les glaives et les épées en leurs mains, et bien appareillés d'eux défendre et de garder le marché. Quand ces méchans gens les virent ainsi ordonnés, combien qu'ils n'étoient mie grand foison encontre eux, si ne furent mie si forcenés que devant ; mais se commencèrent les premiers à reculer, et les gentilshomme à eux poursuivir et à lancer sur eux de leurs lances et de leurs épées et eux abattre. Adonc ceux qui étoient devant et qui sentoient les horions, ou qui les redoutoient à avoir, reculoient de hideur tant à une fois (a) qu'ils chéoient l'un sur l'autre. Adonc issirent toutes manières de gens d'armes hors des barrières et gagnèrent tantôt la place, et se boutèrent entre ces méchans gens. Si les abattoient à grands monceaux et tuoient ainsi que bêtes ; et les reboutèrent tous hors de la ville, que oncques en nul d'eux n'y eut ordonnance ni conroy ; et en tuèrent tant qu'ils en étoient tous lassés et tannés (b) ; et les faisoient saillir (c) en la rivière de Marne. Finalement ils en tuèrent ce jour et mirent à fin plus de sept mille : ni jà n'en fût nul échappé, si ils les eussent voulu chasser plus avant. Et quand les gentilshommes retournèrent, ils boutèrent le feu en la désordonnée ville de Meaux, et l'ardirent toute et tous les vilains du bourg qu'ils purent dedans enclore. Depuis cette déconfiture qui fut faite à Meaux, ne se rassemblèrent-ils nulle part ; car le jeune sire de Coucy, qui s'appeloit messire Enguerrand, avoit grand foison de gentilshommes avec lui, qui les mettoient

(a) Tant à la fois. — (b) Fatigués. — (c) Sauter.

à fin partout où ils les trouvoient, sans pitié et sans merci.

Comment le duc de Normandie assiégea Paris par devers Saint-Antoine; et comment le roi de Navarre se partit de Paris et s'en alla à Saint-Denis.

Assez tôt après cette avenue (*a*), le duc de Normandie assembla tous les nobles et gentilshommes qu'il put avoir, tant du royaume que de l'Empire, parmi (*b*) leurs soudées payant (*c*) ; et étoient bien sept mille lances. Et s'en vint assiéger Paris par devers Saint-Antoine contre val (*d*) la rivière de Seine. Et étoit logé à Saint-Maur, et ses gens là environ, qui couroient tous les jours jusques à Paris. Et se tenoit le dit duc une fois au pont de Charenton et l'autre à Saint-Maur ; et ne venoit rien ni entroit à Paris de ce côté, ni par terre ni par eau, car le duc avoit pris les deux rivières Marne et Seine. Et ardirent ses gens autour de Paris tous les villages qui n'étoient fermés, pour mieux châtier ceux de Paris ; et si Paris n'eût été adonc fortifiée, ainsi qu'elle étoit, elle eût été sans faute détruite. Et n'osoit nul issir hors de Paris, pour la doutance (*e*) du duc de Normandie et de ses gens, qui couroient d'une part et d'autre Seine ; car ils véoient que nul ne leur alloit au-devant. D'autre part le prévôt des marchands, qui se sentoit en la haine et indignation du duc de Normandie, tenoit à amour le roi de Navarre, ce qu'il pouvoit, et son conseil et la communauté de Paris, et faisoit, si comme ci-dessus est dit, de jour et de nuit ouvrer à la fermeté (*f*) de Paris ; et tenoit en la dite cité grand foison de gens d'armes et de soudoyers Navarrois et Anglois, archers et autres compagnons, pour être plus assur (*g*) contre ceux qui

(*a*) Événement. — (*b*) Moyennant. — (*c*) Qu'il leur payait une solde. — (*d*) En bas. — (*e*) Crainte. — (*f*) Travailler à la fermeture. — (*g*) Assuré.

les guerrioient. Si avoit-il adonc dedans Paris aucuns suffisans hommes, tels que messire Pepin des Essars, messire Jean de Charny, chevaliers, et plusieurs autres bonnes gens, auxquels il déplaisoit grandement de la haine au duc de Normandie, si remède y pussent mettre (a). Mais nennil ; car le prévôt des marchands avoit si attrait (b) à lui toutes manières de gens et à sa cordelle (c), que nul ne l'osoit dédire de chose qu'il dit, s'il ne se vouloit faire tantôt tuer, sans point de merci.

Le roi de Navarre, comme sage et subtil, véoit les variemens (d) entre ceux de Paris et le duc de Normandie, et supposoit assez que cette chose ne se pouvoit longuement tenir en tel état ; et n'avoit mie trop grand fiance en la communauté de Paris. Si se partit de Paris, au plus courtoisement qu'il put, et s'en vint à Saint-Denis ; et là tenoit-il aussi grand foison de gens d'armes aux sols et aux gages de ceux de Paris. En ce point furent-ils bien six semaines, le duc de Normandie atout (e) grand foison de gens d'armes, au pont de Charenton, et le roi de Navarre au bourg de Saint-Denis. Si mangeoient et pilloient le pays de tous côtés : et si ne faisoient rien l'un sur l'autre.

Comment le roi de Navarre jura solennellement à tenir paix envers le duc de Normandie, et sur quelle condition.

Entre ces deux seigneurs, le duc de Normandie et le roi de Navarre, s'embesognoient bonnes gens et bons moyens, l'archevêque de Sens, l'évêque d'Aucerre, l'évêque de Beauvais, le sire de Montmorency, le sire de Fiennes, le sire de Saint-Venant ; et tant allèrent de l'un à l'autre et si sagement exploitèrent (f), que le roi de Navarre, de bonne volonté, sans nulle contrainte,

(a) Et tâchaient d'y porter remède. — (b) Attiré. — (c) A sa discrétion. — (d) Dissensions. — (e) Avec. — (f) Agirent.



s'en vint près de Charenton devers le duc de Normandie, son serourge (a). Et là eut grand approchement d'amour ; car le dit roi s'excusa au duc de ce dont il étoit devenu en la haine de lui ; et premièrement de la mort de ses deux maréchaux, monseigneur Robert de Clermont et le maréchal de Champagne, et messire Regnault d'Acy, et du dépit (b) que le prévôt des marchands lui avoit fait dedans le palais à Paris ; et jura solemnellement que ce fut sans son sçu, et promit au dit duc qu'il demeureroit de lez lui à bien et à mal de cette emprise. Et fut là entre eux la paix faite et confirmée ; et dit le roi de Navarre qu'il feroit amender (c) à ceux de Paris la félonnie qu'ils avoient faite, parmitant (d) que la communauté de Paris demeureroit en paix. Mais le duc devoit avoir le prévôt des marchands et douze bourgeois, lesquels qu'ils voudroit élire (e) dedans Paris, et iceux corriger à sa volonté. Ces choses ordonnées et confirmées, et sur la fiance de cette paix, le roi de Navarre se partit du duc de Normandie amiablement et retourna à Saint-Denis ; et le duc s'en vint en la cité de Meaux en Brie, où madame sa femme étoit, fille au duc de Bourbon, et donna congé à aucuns de ses gens d'armes. Et fut adoncques prié d'aucuns bourgeois de Paris, qui ces traités avoient aidé à entamer, et de l'archevêque de Sens, qui grand peine y mettoit, et de l'évêque d'Aucerre, que il vînt à Paris sûrement, et que on lui feroit toute la fête et honneur que on pourroit. Le duc répondit que il tenoit bien la paix à bonne, qu'il avoit jurée, ni jà par lui, si Dieu plaisoit, ne seroit enfreinte ni brisée, mais jamais à Paris n'entreroit, si (f) auroit eu pleine satisfaction de ceux qui courroucé l'avoient. Ainsi demeura la chose en tel état un temps que point ne vint le duc de Normandie à Paris.

(a) Beau-frère, *sororius*. — (b) Chagrin. — (c) Expier. — (d) A condition, au moyen de quoi. — (e) Choisir. — (f) S'il n'avait eu.

Comment le roi de Navarre promit au prévôt des marchands qu'il lui aideroit de tout son pouvoir; et comment ceux de Paris tuèrent les soudoyers anglois qui à Paris étoient.

Le prévôt des marchands et ceux de sa secte, qui se sentoient en la haine et indignation du duc de Normandie leur seigneur, et qui les menaçoit de mourir, n'étoient point à leur aise; et visitoient souvent le roi de Navarre, qui se tenoit à Saint-Denis, et lui remontroient bellement et doucement le péril où ils gisoient, dont il étoit cause; car ils l'avoient de prison délivré et à Paris amené; et l'eussent volontiers fait leur roi et leur gouverneur si ils pussent; et avoient voirement (a) consenti la mort des trois dessus dits, qui furent occis au Palais, à Paris, pourtant (b) qu'ils lui étoient contraires; et que pour Dieu il ne les voulût mie faillir (c) et ne voulût mie avoir trop grand fiance au duc de Normandie ni en son conseil. Le roi de Navarre, qui sentoit bien que le prévôt des marchands et ceux de son alliance ne reposoient mie à leur aise, et que du temps passé ils lui avoient fait trop grand courtoisie, ôté de danger et délivré de prison, les reconfortoit ce qu'il pouvoit, et leur disoit : « Chers seigneurs et amis, vous n'aurez jà nul mal sans moi; et quand vous avez maintenant le gouvernement de Paris et que nul ne vous y ose courroucer, je vous conseille que vous faites votre attrait (d), et vous pourvéez d'or et d'argent, tellement que, s'il vous besogne, vous le puissiez retrouver; et l'envoyez hardiment ci à Saint-Denis sur la fiance de moi; et je le vous garderai et en retiendrai toujours gens d'armes secrètement et compagnons, dont au besoin vous guerroyerez vos ennemis. » Ainsi fit depuis le prévôt des marchands : toutes les semaines, il envoyoit

(a) Vraiment. — (b) Parce que. — (c) Abandonner. — (d) Approvisionnement.

deux fois deux sommiers (a) chargés de florins à Saint-Denis, devers le roi de Navarre, qui les recevoit liement. Or advint que il étoit demeuré à Paris grand foison de soudoyers Anglois et Navarrois, ainsi que vous savez, que le prévôt des marchands et la communauté de Paris avoient retenus à Paris à soudées et à gages, pour eux aider à défendre et garder contre le duc de Normandie. Et trop bien et trop loyaument s'y étoient portés, la guerre durant ; si que, quand l'accord fut fait d'eux et du dit duc, les aucuns partirent et les autres non. Ceux qui partirent s'en vinrent devers le roi de Navarre, qui tous les retint ; et encore en demeura-t-il à Paris plus de trois cents, qui là s'ébattoient et raffraichissoient, ainsi que compagnons soudoyers font volontiers en telles villes et dépendent (b) leur argent liement. Si s'émut un débat entre eux et ceux de Paris, et en y eut bien de morts, sur les rues que en leurs hôtels, plus de soixante : de quoi le prévôt des marchands fut durement courroucé, et en blâma et vilena ceux de Paris moult yreusement (c). Et toutefois pour apaiser la communauté, il en prit plus de cent et cinquante et les fit mettre en prison au Louvre, et dit à ceux de Paris, qui tous émus étoient d'eux occire, que il les corrigeroit et puniroit selon leur forfait. Parmitant (d) se rapaisèrent ceux de Paris. Quand ce vint à la nuit, le prévôt des marchands, qui voulut complaire à ces Anglois soudoyers, leur élargit leurs prisons et les fit délivrer et aller leur voie ; si s'en vinrent à Saint-Denis devers le roi de Navarre, qui tous les retint.

Quand ce vint au matin que ceux de Paris sçurent l'affaire et la délivrance de ces Anglois, et comment le prévôt s'en étoit acquitté, si en furent durement courroucés sur lui, ni oncques depuis ils ne l'aimèrent tant comme ils faisoient auparavant. Le prévôt, qui étoit

(a) Bêtes de somme. — (b) Dépensent. — (c) Avec colère. — (d) Moyennant quoi.

un sage homme, s'en sçut bien adonc ôter et dissimuler tant, que cette chose s'oublia.

Or vous dirai de ces soudoyers Anglois et Navarrois comment ils persévérèrent. Quand ils furent venus à Saint-Denis et remis ensemble, ils se trouvèrent plus de trois cents : si se avisèrent qu'ils contrevengeroient leurs compagnons et les dépits qu'on leur avoit faits. Si envoyèrent tantôt défier ceux de Paris, et commencèrent à courir aigrement et faire guerre à ceux de Paris et à occire et découper toutes gens de Paris qui hors issoient : ni nul n'osoit vider (*a*) des portes, tant les tenoient les Anglois en grand doute : de quoi le prévôt des marchands en étoit demandé (*b*) et en derrière encoulpé (*c*).

Comment les compagnons des soudoyers anglois qui furent tués à Paris occirent grand foison de ceux de Paris à la porte Saint-Honoré.

Quand ceux de Paris se virent ainsi hériés (*d*) et guerroyés de ces Anglois, si furent tous forcennés ; et requirent au prévôt des marchands qu'il voulsist faire armer une partie de leur communauté et mettre hors aux champs, car il les vouloient aller combattre. Le dit prévôt leur accorda, et dit qu'il iroit avec eux ; et fit un jour armer une partie de ceux de Paris, et un jour partir jusques à vingt-deux cents. Quand ils furent aux champs, ils entendirent que ceux qui les guerrioient se tenoient devers Saint-Cloud. Si se avisèrent qu'ils se partiroient en deux parties et prendroient deux chemins, afin qu'ils ne leur pussent échapper. Si s'ordonnèrent ainsi ; et se devoient retrouver et rencontrer en un certain lieu assez près de Saint-Cloud. Si se dessevrèrent (*e*) les uns des autres, et se mirent en deux

(*a*) Sortir. — (*b*) Blâmé. — (*c*) Accusé. — (*d*) Maltraités. — (*e*) Séparèrent.



parties ; et en prit le prévôt des marchands la moindre partie. Si tournoyèrent ces deux parties tout le jour environ Montmartre ; et rien ne trouvèrent de ce qu'ils demandoient.

Or avint que le prévôt des marchands, qui étoit ennuié d'être sur les champs, et qui nulle rien (*a*) n'avoit fait, entour remontée (*b*), rentra à Paris par la porte Saint-Martin. L'autre bataille se tint plus longuement sur les champs, et rien ne savoit du retour du prévôt des marchands ni de sa bataille que ils fussent rentrés à Paris ; car si ils l'eussent sçu, ils y fussent rentrés aussi. Quand ce vint sur le vespre, ils se mirent au retour, sans ordonnance ni arroy, comme ceux qui ne cuidoient avoir point de rencontre ni d'empèchement ; et s'en revenoient par troupeaux, ainsi que tous lassés et hodés (*c*) et ennuiés. Et portoit l'un son bassinet en sa main, l'autre à son col, les autres, par laschetés et ennui, traînoient leurs épées, ou les portoient en écharpe ; et tout ainsi se maintenoient-ils ; et avoient pris le chemin pour entrer à Paris par la porte Saint-Honoré. Si trouvèrent de rencontre ces Anglois au fond d'un chemin, qui étoient bien quatre cents tous d'une sorte et d'un accord, qui tantôt écrièrent ces François et se férirent entr'eux de grand volonté, et les reboutèrent trop durement et diversement ; et en y eut de première venue abattus plus de deux cents.

Ces François qui furent soudainement pris et qui nulle garde ne s'en donnoient, furent tout ébahis et ne tinrent point de conroy (*d*), ains se mirent en fuite et se laissèrent occire, tuer et découper, ainsi que bêtes ; et rafuioient qui mieux pouvoient devers Paris ; et en y eut de morts en cette chasse plus de sept cents ; et furent tous chassés jusques dedans les barrières de Paris. De cette avenue fut trop durement blâmé le pré-

(*a*) Chose, *res*. — (*b*) Environ l'après-dînée. — (*c*) Fatigués. — (*d*) Ordre ; ne gardèrent pas leurs rangs.

vôt des marchands de la communauté de Paris; et disoient que il les avoit trahis.

Encore à l'endemain au matin avint que les prochains et les amis de ceux qui morts étoient issirent de Paris pour eux aller querre (a) à chars et à charrettes, et les corps ensevelir. Mais les Anglois avoient mis une embûche sur les champs : si en tuèrent et meshaignèrent (b) de rechef plus de six vingt. En tel trouble et en tel meschef étoient échus ceux de Paris, et ne se savoient de qui garder. Si vous dis qu'ils murmuroient et étoient nuit et jour en grands soupçons ; car le roi de Navarre se refroidoit d'eux aider, pour la cause de la paix jurée à son serourge le duc de Normandie, et pour l'outrage aussi qu'ils avoient fait des soudoyers anglois qu'il avoit envoyés à Paris. Si consentoit bien que ceux de Paris en fussent châtiés, afin que ils amendassent plus grandement ce forfait.

D'autre part aussi le duc de Normandie le souffroit assez, pour la cause de ce que le prévôt des marchands avoit encore le gouvernement d'eux; et leur mandoit et escripsoit bien généralement que nulle paix ne leur tiendroit jusques à tant que douze hommes de Paris, lesquels qu'il voudroit élire, il auroit à sa volonté. Si devez savoir que le dit prévôt des marchands et ceux qui se sentoient forfaits (c) n'étoient mie à leur aise. Si véoient-ils bien et considéroient, tout imaginé, que cette chose ne pouvoit longuement durer en cet état; car ceux de Paris commençoient jà à refroidir de l'amour qu'ils avoient eu en lui et à ceux de sa sorte et alliance ; et le déparloient (d) vilainement, si comme il étoit informé.

(a) Quérir, chercher. — (b) Blessèrent. — (c) Compromis. — (d) *Déparler*, mal parler.

Comment le prévôt des marchands et ses alliés avoient proposé de courir (a) et détruire Paris ; et comment le dit prévôt fut mis mort ; et comment le duc de Normandie vint à Paris.

Le prévôt des marchands de Paris et ceux de son alliance et accord avoient souvent entr'eux plusieurs secrets conseils pour savoir comment ils se pourroient maintenir; car ils ne pouvoient trouver par nul moyen mercy ni remède au duc de Normandie; dont ce les ébahissoit plus que autre chose. Si regardèrent finablement que mieux valoit qu'ils demeurassent en vie et en bonne prospérité du leur et de leurs amis que ce qu'ils fussent détruits; car mieux leur valoit à occire que être occis. Si s'arrêtèrent du tout sur cet état, et traitèrent secrètement devers ces Anglois qui guerroyoient ceux de Paris; et se porta certain traité et accord entre les parties, que le prévôt des marchands et ceux de sa secte devoient être tous prêts et ordonnés entre la porte Saint-Honoré et la porte Saint-Antoine, tellement que, à heure de minuit, Anglois et Navarrois devoient tous d'une sorte (b) y venir, si pourvus que pour courir et détruire Paris, et les devoient trouver toutes ouvertes; et ne devoient les dits coureurs déporter (c) homme ni femme, de quelque état qu'ils fussent, mais tout mettre à l'épée, excepté aucuns que les ennemis devoient connoître par les signes qui seroient mis à leurs huis (d) et fenêtres.

Cette propre nuit que ce devoit avenir inspira Dieu et éveilla aucuns des bourgeois de Paris qui étoient de l'accord, et avoient toujours été, du duc de Normandie; desquels messire Pépin des Essarts et messire Jean de Charny se faisoient chefs : et furent iceux par inspiration divine, ainsi le doit-on supposer, informés que Pa-

(a) Ravager. — (b) Tous à la fois, ensemble. — (c) Épargner. — (d) Portes.

ris devoit être courue et détruite. Tantôt ils s'armèrent et firent armer tous ceux de leur côté, et révélèrent secrètement ces nouvelles en plusieurs lieux, pour avoir plus de confortans (a).

Or s'en vint le dit messire Pépin et plusieurs autres. bien pourvus d'armures et de bons compagnons, et prit le dit messire Pépin la bannière de France, en criant : « Au roi et au duc ! » et les suivoit le peuple; et vinrent à la porte Saint-Antoine, où ils trouvèrent le prévôt des marchands qui tenoit les clefs de la porte en ses mains. Là étoit Jean Maillart, qui pour ce jour avoit eu débat au prévôt des marchands et à Josseran de Mascon, et s'étoit mis avecques ceux de la partie du duc de Normandie. Et illecques (b) fut le dit prévôt des marchands fortement argué (c), assailli et débouté (d); et y avoit si grand noise (e) et criée du peuple qui là étoit, que l'on ne pouvoit rien entendre; et disoient : « A mort ! à mort ! tuez, tuez le prévôt des marchands et ses alliés, car ils sont traîtres. »

Là eut entr'eux grand hutin (f); et le prévôt des marchands, qui étoit sur les degrés de la bastide Saint-Antoine, s'en fût volontiers fui, s'il eût pu : mais il fut si hâté (g) que il ne put; car messire Jean de Charny le férit d'une hache en la tête et l'abattit à terre, et puis fut féru de maître Pierre de Fouace et autres qui ne le laissèrent jusques à tant que il fut occis, et six de ceux qui étoient de sa secte, entre lesquels étoient Philippe Guiffart, Jean de Lille, Jean Poiret, Simon le Paonnier et Gille Marcel; et plusieurs autres traîtres furent pris et envoyés en prison. Et puis commencèrent à courir et à chercher parmi les rues de Paris, et mirent la ville en bonne ordonnance, et firent grand guet toute la nuit.

Vous devez savoir que sitôt que le prévôt des mar-

(a) Soutiens. — (b) Là. — (c) Accusé. — (d) Poussé. — (e) Bruit. — (f) Bagarre. — (g) Poursuivi.



chands et les autres dessus nommés furent morts et pris, ainsi que vous avez ouï, et fut le mardi dernier jour de juillet, l'an mil trois cent cinquante-huit, après dîner, messages partirent de Paris très-hâtivement pour porter ces nouvelles à monseigneur le duc de Normandie, qui étoit à Meaux, lequel en fut très-grandement réjoui, et non sans cause. Si se ordonna pour venir à Paris. Mais avant sa venue, Josseran de Mascon, qui était trésorier du roi de Navarre, et Charles Coussac, échevin de Paris, lesquels avoient été pris avecques les autres, furent exécutés et eurent les têtes coupées en la place de Grève, pour ce qu'ils étoient traîtres et de la secte du prévôt des marchands. Et le corps du dit prévôt et de ceux qui avecques lui avoient été tués, furent atraînés en la cour de l'église de Sainte-Catherine du val des écoliers; et tout nus, ainsi qu'ils étoient, furent étendus devant la croix de la dite cour, où ils furent longuement, afin que chacun les pût voir qui voir les voudroit; et après furent jetés en la rivière de Seine.

Le duc de Normandie, qui avoit envoyé à Paris de ses gens et grand foison de gens d'armes, pour reconforter la ville et aider à la défendre contre les Anglois et Navarrois qui étoient environ et y faisoient guerre, se partit de Meaux, où il étoit, et s'en vint hâtivement à Paris, à noble et grand compagnie de gens d'armes; et fut reçu en la bonne ville de Paris de toutes gens à grand joie; et descendit pour lors au Louvre. Là étoit Jean Maillart de lez lui, qui grandement étoit en sa grâce et en son amour; et au voir dire (*a*), il l'avoit bien acquis, si comme vous avez ouï ci-dessus recorder (*b*); combien que par avant il fût de l'alliance au prévôt des marchands, si comme l'on disoit.

Assez tôt après, manda le duc de Normandie la duchesse sa femme, les dames et les damoiselles qui se

(*a*) A vrai dire. — (*b*) Raconter.

tenoient et avoient été toute la saison à Meaux en Brie. Si (a) vinrent à Paris; et descendit la duchesse en l'hôtel du duc, que on dit à Saint-Pol, où il étoit retrait (b); et là se tinrent un grand temps.

Or, vous dirai du roi de Navarre comment il persévéra, qui pour le temps se tenoit à Saint-Denis, et messire Philippe de Navarre son frère de lez lui.

Comment le roi de Navarre défia le duc de Normandie et ceux de Paris; et comment il pilla et prit plusieurs villes du royaume de France.

Quand le roi de Navarre sçut la vérité de la mort du prévôt des marchands, son grand ami, et ceux de son alliance, si fut durement courroucé et troublé en deux manières. La première raison fut, pour tant que le dit prévôt lui avoit été très-favorable et secret (c) en tous ses affaires, et avoit mis grand peine à sa délivrance : l'autre raison étoit telle qui moult lui touchoit quand il pensoit sur ce pour son honneur; car fame (d) couroit communément parmi Paris et le royaume de France que il étoit chef et cause de la trahison que le prévôt des marchands et ses alliés, si comme ci-dessus est dit, vouloient faire, laquelle chose lui tournoit à grand préjudice. Si (e) que le roi de Navarre imaginant et considérant ces besognes, et lui bien conseillé à monseigneur Philippe son frère, ne pouvoit voir nullement qu'il ne fît guerre (f) au royaume de France et par espécial à ceux de Paris, qui lui avoient fait si grand dépit. Si envoya tantôt défiances au duc de Normandie et aux Parisiens et à tout le corps du royaume de France. Et se partit de Saint-Denis. Et coururent (g) ses gens, au département (h), la dite ville de Saint-Denis, et la pillèrent et

(a) Alors. — (b) Retiré. — (c) Dans le secret. — (d) Bruit. — (e) De sorte que. — (f) Voyait qu'il n'y avait pas autre chose à faire que la guerre. — (g) Ravagèrent. — (h) Départ.



robèrent toute. Et envoya gens d'armes le dit roi de Navarre à Melun sur Seine, où la reine Blanche sa sœur étoit, qui jadis fut femme au roi Philippe. Si les reçut la dite dame liement, et leur mit en abandon tout ce qu'elle y avoit.

Si fit le roi de Navarre d'une partie de la ville et du châtel de Melun sa garnison; et retint partout gens d'armes et soudoyers, Allemands, Hainuyers, Brabançons et Hasbegnons[1], et gens de tout pays qui à lui venoient et le servoient volontiers; car il les payoit largement. Et bien avoit de quoi; car il avoit assemblé si grand avoir que c'est sans nombre, par le pourchas (*a*) et aide du prévôt des marchands, tant de ceux de Paris comme des villes voisines. Et messire Philippe de Navarre se traït (*b*) à Mantes et à Meulan sur la rivière de Seine; et en firent leurs garnisons, lui et ses gens; et tous les jours leur croissoient gens et venoient de tous côtés, qui désiroient à profiter et à gagner.

Ainsi commencèrent le roi de Navarre, et ses gens que on appeloit Navarrois, à guerroyer fortement et durement le royaume de France, et par espécial la noble cité de Paris; et étoient tous maîtres de la rivière de Seine dessous et dessus, et aussi de la rivière de Marne et de Oise. Si multiplièrent tellement ces Navarrois, que ils prirent la forte ville et le châtel de Creel, par quoi ils étoient maîtres de la rivière d'Oise, et le fort châtel de la Harelle, à trois lieues d'Amiens, et puis Mauconseil, que ils réparèrent et fortifièrent tellement, que ils ne doutoient (*c*) ni assaut ni siége. Ces trois forteresses firent sans nombre tant de destourbiers (*d*) au royaume de France, que depuis en avant cent

[1] Gens de la Hasbaigne ou Hasbaine, partie du Brabant et du comté de Namur.

(*a*) Soin. — (*b*) Alla. — (*c*) Craignaient. — (*d*) Troubles, désordres.

ans ne furent réparés ni restaurés. Et étoient en ces forteresses bien quinze cents combattans, et couroient par tout le pays; ni nul ne leur alloit au devant. Et s'épandirent tantôt partout, et prirent les dits Navarrois la bonne ville et assez tôt après le fort châtel de Saint-Valery, dont ils firent une très-belle garnison et très-forte, de quoi messire Guillaume Bonnemare et Jean de Ségure[1] étoient capitaines. Si avoient bien ces deux hommes d'armes cinq cents combattans, et couroient tout le pays jusques à Dieppe et environ la ville de Abbeville, et tout selon (*a*) la rivière de Somme jusques au Crotoi, à Rue et Montreuil sur mer. Et faisoient ces Navarrois les plus grands appertises d'armes, tellement que on se pouvoit émerveiller comment ils les osoient entreprendre : car quand ils avoient avisé un châtel ou une forteresse, si forte qu'elle fût, ils ne se doutoient point de l'avoir; et chevauchoient bien souvent sur une nuit trente lieues, et venoient sur un pays qui n'étoit en nulle doute (*b*); et ainsi exilloient-ils (*c*) et embloient (*d*) les châteaux et les forteresses parmi le royaume de France, et prenoient à la fois sur l'ajournement (*e*) les chevaliers et les dames en leurs lits; dont ils les rançonnoient, ou ils prenoient tout le leur, et puis les boutoient hors de leurs maisons.

---

[1] Jean de Ségure, capitaine anglais.

(*a*) En suivant. — (*b*) Méfiance. — (*c*) Ravageaient-ils. — (*d*) Enlevaient. — (*e*) Au point du jour.

DUGUESCLIN EST NOMMÉ CONNÉTABLE ET CHASSE LES ANGLAIS DE FRANCE.

FROISSART.

I. — DU GUESCLIN EST NOMMÉ CONNÉTABLE.

Comment messire Bertran du Guesclin, par le conseil et avis de tous ceux du royaume, fut fait connétable de France.

1370.

Or fut le roi de France informé de la destruction et du reconquêt de Limoges[1], et comment le prince et ses gens l'avoit laissée toute vague (*a*), ainsi comme une ville déserte. Si en fut durement courroucé, et prit en grand compassion le dommage et ennui (*b*) des habitants d'icelle. Or fut avisé et regardé en France, par l'avis et conseil des nobles et des prélats, et la commune voix de tout le royaume qui bien y aida, que il étoit de nécessité que les François eussent un chef et gouverneur, nommé connétable; car messire Moreau de Fiennes se vouloit ôter et déporter de l'office, qui fut vaillant homme de la main et entreprenant aux armes, et aimé de tous chevaliers et écuyers. Si que, tout considéré et imaginé, d'un commun accord, on y élit monseigneur Bertran du Guesclin, mais (*c*) qu'il voulsit entreprendre l'office, pour le plus vaillant, mieux taillé et idoine (*d*) de ce faire, et plus vertueux et fortuné en ses besognes qui en ce temps s'armât pour la couronne de France.

Adonc escripsit le roi devers lui, et envoya certains messages qu'il vînt parler à lui à Paris. Ceux qui y

[1] Par les Anglais, qui l'avaient pillée et brûlée.

(*a*) Vide. — (*b*) Peine. — (*c*) Pour. — (*d*) Propre.

furent envoyés le trouvèrent en la vicomté de Limoges, où il prenoit châteaux et forts, et les faisoit rendre à madame de Bretagne, femme à monseigneur Charles de Blois : et avoit nouvellement pris une ville qui s'appeloit Brandomme[1], et étoient les gens rendus à lui. Si chevauchoit devant une autre. Quand les messages (*a*) du roi de France furent venus jusques à lui, il les recueillit joyeusement et sagement, ainsi que bien le savoit faire. Si lui baillèrent les lettres du roi de France et firent leur message bien à point. Quand messire Bertran se vit espécialement mandé, si ne se voult mie excuser de venir vers le roi de France, pour savoir quelle chose il vouloit : si (*b*) se partit au plus tôt qu'il put, et envoya la plus grand partie de ses gens ès (*c*) garnisons qu'il avoit conquises, et en fit souverain et gardien messire Olivier de Mauny, son neveu ; puis chevaucha tant par ses journées, qu'il vint en la cité de Paris, où il trouva le roi et grand foison des seigneurs de son hôtel et de son conseil, qui le recueillirent liement (*d*) et lui firent tous grand révérence. Là lui dit et remontra le roi comment on l'avoit élu à (*e*) être connétable de France. Adonc s'excusa messire Bertran grandement et sagement; et dit qu'il n'en étoit mie digne, et qu'il étoit un povre chevalier et un petit bachelier, au regard des grands seigneurs et vaillants hommes de France, combien que fortune l'eût un peu avancé. Là lui dit le roi qu'il s'excusoit pour néant et qu'il convenoit qu'il le fût ; car il étoit ainsi ordonné et déterminé de tout le conseil de France, lequel il ne vouloit pas briser (*f*). Lors s'excusa encore le dit messire Bertran, par une autre voie, et dit : « Cher sire et noble roi, je ne vous veuil, ni puis, ni ose dédire de votre bon plaisir ; mais il est bien vérité que je suis un povre homme et de basse

[1] Peut-être Brantôme en Périgord.

(*a*) Messagers. — (*b*) Au contraire. — (*c*) Dans les. — (*d*) Reçurent avec joie. — (*e*) Pour. — (*f*) Changer, annuler.

venue ; et l'office de la connétablie est si grand et si noble, qu'il convient, qui bien le veut acquitter, exercer et exploiter et commander moult avant, et plus sur les grands que sur les petits. Et veci mes seigneurs vos frères, vos neveux et vos cousins qui auront charge de gens d'armes en osts et en chevauchées ; comment oserois-je commander sur eux ? Certes, sire, les envies sont si grandes, que je les dois bien ressoigner (a). Si vous prie chèrement que vous me déportez de cet office et que vous le baillez à un autre, qui plus volontiers le prendra que moi, et qui mieux le sache faire. » Lors répondit le roi, et dit : « Messire Bertran, messire Bertran, ne vous excusez point par cette voie ; car je n'ai frère, cousin, ni neveu, ni comte, ni baron en mon royaume qui ne obéisse à vous ; et si nul en étoit au contraire, il me courrouceroit tellement qu'il s'en apercevroit : si prenez l'office liement, et je vous en prie. » Messire Bertran connut bien que excusances qu'il sçût faire ni pût montrer ne valoient rien ; si s'accorda finablement à l'opinion du roi ; mais ce fut à dur (b) et moult envis (c). Là fut pourvu à grand joie, messire Bertran du Guesclin de l'office de connétable de France ; et pour le plus avancer (d), le roi l'assit de lez (e) lui à sa table ; et lui montra tous les signes d'amour qu'il put ; et lui donna avec l'office plusieurs beaux dons et grands terres et revenus en héritage, pour lui et pour ses hoirs. Et en cette promotion mit grand peine et grand conseil le duc d'Anjou.

(a) Craindre. — (b) Avec peine. — (c) Malgré lui. — (d) Mettre en avant, honorer. — (e) A côté de.

II. — Bataille de Pontvalain.

Novembre 1370.

Comment messire Bertran du Guesclin et le sire de Clisson déconfirent à Pont-Volain les gens de monseigneur Robert Canolle [1].

Assez tôt après que messire Bertran du Guesclin fut revêtu de cet office, il dit au roi qu'il vouloit chevaucher vers les ennemis, monseigneur Robert Canolle et ses gens, qui se tenoient sur les marches d'Anjou et du Maine. Ces paroles plurent bien au roi, et dit : « Prenez ce qu'il vous plaît et que bon vous semblera de gens d'armes ; tous obéiront à vous. » Lors se pourvéy (*a*) le dit connétable et mit sus (*b*) une chevauchée de gens d'armes, Bretons et autres, et se partit du roi et chemina vers le Maine, et emmena avec lui en sa compagnie le sire de Clisson. Si s'en vint ledit connétable en la cité du Mans, et là fit sa garnison; et le sire de Clisson en une autre ville qui étoit assez près de là ; et pouvoient être environ cinq cents lances.

Encore étoit messire Robert Canolle et ses gens sur le pays ; mais ils n'étoient mie bien d'accord, car il y avoit un chevalier en leur route (*c*), Anglois, qui s'appeloit messire Jean Mentreurde, qui point n'étoit de leur volonté ni de l'accord des autres : mais déconseilloit toujours la chevauchée, et disoit qu'ils perdroient leur temps et qu'ils ne se faisoient que lasser et travailler à point de fait et de conquêt. Et étoit le dit chevalier hardi et entreprenant, et moult redouté de tous ses ennemis, et mêmement en tous les lieux où il hantoit et conversoit (*d*); car il menoit toujours avec lui moult grand

[1] Robert Knolles, un des grands capitaines anglais du XIVe siècle.

(*a*) Se pourvut. — (*b*) Leva une troupe de gens d'armes. — (*c*) Troupe. — (*d*) Habitait.

route et tenoit des gens plus grand partie des autres. Messire Robert Canolle et messire Alain de Bouqueselle tenoient toujours leur route et étoient logés assez près du Mans. Messire Thomas de Grantson, messire Gilbert Giffart, messire Geffroy Oursellé, messire Guillaume de Neuville, se tenoient à une bonne journée arrière d'eux.

Quand messire Robert Canolle et messire Alain de Bouqueselle sçurent le connétable de France et le sire de Clisson venus au pays, si en furent grandement réjouis et dirent : « Ce seroit bon que nous nous recueillissions ensemble et nous tinssions à notre avantage sur ce pays ; il ne peut être que messire Bertran en sa nouvelleté ne nous vienne voir et qu'il ne chevauche ; il le lairoit trop envis (a). Nous avons jà chevauché tout le royaume de France, et si n'avons trouvé nulle aventure plus avant : mandons notre entente à messire Hue de Cavrelée qui se tient à Saint-Mor, sur la Loire, et à messire Robert Briquet, et à messire Robert Ceni et à Jean Carsuelle, et aux autres capitaines des compagnies qui sont près de ci, et qui viendront tantôt et volontiers. Si nous pouvons ruer jus (b) ce nouvel connétable et le seigneur de Clisson qui nous est si grand ennemi, nous aurons trop bien exploité (c). »

Entre messire Robert et messire Alain, et messire Jean Asneton n'y avoit point de désaccord ; mais faisoient toutes leurs besognes par un même conseil. Si envoyèrent tantôt lettres et messages secrètement par devers monseigneur Hue de Cavrelée et monseigneur Robert Briquet et les autres, pour eux aviser et informer de leur fait, et qu'ils se voulsisissent traire avant (d), et ils combattroient les François. Et aussi ils signifièrent cette besogne à monseigneur Thomas de Grantson, à monseigneur Gilbert Giffart et à messire Geffroy Our-

(a) Ce serait trop malgré lui s'il laissait à le faire, s'il ne le faisait pas. — (b) Renverser. — (c) Fait, travaillé. — (d) Avancer, arriver.

sellé, et aux autres, pour être sur un certain pas (a) que on leur avoit ordonné : car ils espéroient que les François qui chevauchoient seroient combattus.

A ces nouvelles entendirent les dessus dits volontiers; et s'ordonnèrent et appareillèrent sur ce bien et à point, et se mirent à point et à voie pour venir vers leurs compagnons; et pouvoient être environ deux cents lances. Oncques si secrètement ni si coiement (b) ne sçurent mander ni envoyer devers leurs compagnons, que messire Bertran et le sire de Clisson ne sçussent tout ce que ils vouloient faire. Quand ils en furent informés, ils s'armèrent de nuit, et se partirent avec leurs gens de leurs garnisons, et tournèrent sur les champs. Cette propre nuit étoient partis de leurs logis monseigneur Thomas de Grantson, messire Geffroy Oursellé, messire Gilbert Giffart, messire Guillaume de Neuville et les autres ; et venoient devers monseigneur Robert Canolle et monseigneur Alain de Bouqueselle sur un pas là où ils les espéroient à trouver : mais on leur escourcit (c) leur chemin ; car droitement dans un lieu que on appelle le pas Pont-Volain[1] furent-ils rencontrés et retaindus (d) des François ; et coururent sus et les envahirent (e) soudainement ; et étoient bien quatre cents lances, et les Anglois deux cents. Là eut grand bataille et dure, et bien combattue, et qui longuement dura, et fait de grands appertises d'armes, de l'un côté et de l'autre. Car sitôt qu'ils s'entretrouvèrent, ils mirent tous pied à terre et vinrent l'un sur l'autre moult arréément (f), et se combattirent de leurs lances et épées moult vaillamment. Toutes fois la place demeura aux François, et obtinrent (g) contre les Anglois ; et furent tous morts et pris ; oncques ne s'en sauva, si il ne fût des varlets

[1] Pontvalain, bourg de l'Anjou sur la Lone.

(a) Passage. — (b) Tranquillement. — (c) Abrégea. — (d) Rattrapés. — (e) Attaquèrent. — (f) En bon ordre. — (g) Les Français gagnèrent la place.

ou des garçons ; mais de ceux, aucuns, qui étoient montés sur les coursiers de leurs maîtres, quand ils virent la déconfiture, se sauvèrent et se partirent.

Là furent pris messire Thomas de Grantson, messire Gilbert Giffard, messire Geffroy Oursellé, messire Guillaume de Neuville, messire Philippe de Courtenay, messire Hue le Despensier, et plusieurs autres chevaliers et écuyers, et tous emmenés prisonniers en la cité du Mans. Ces nouvelles furent tantôt sçues parmi le pays, de monseigneur Robert Canolle et des autres, et aussi de monseigneur Hue de Cavrelée, et de monseigneur Robert Briquet et de leurs compagnons. Si en furent durement courroucés ; et brisa leur emprise pour cette aventure ; et ne vinrent ceux de Saint-Mor-sur-Loire point avant ; mais se tinrent tous cois en leur logis ; et messire Robert Canolle et monseigneur Alain de Bouqueselle se retraïrent (a) tout bellement (b). Et se dérompit leur chevauchée, et rentrèrent en Bretagne ; ils n'en étoient point loin.

III. — Bataille de Chizey.

1373.

Du siége que messire Bertran du Guesclin mit en Poitou devant Chisech.

Quand la douce saison d'été fut revenue, et qu'il fait bon hostoyer (c) et loger aux champs, messire Bertran du Guesclin, connétable de France, qui tout cet hiver s'étoit tenu à Poitiers et avoit durement menacé les Anglois, pour tant que (d) leurs garnisons que ils tenoient

(a) Retirèrent. — (b) Doucement. — (c) Guerroyer. — (d) Parce que.

encore en Poitou avoient trop fort cet hiver guerroyé et travaillé les gens et le pays, si ordonna toutes ses besognes de point et de heure, ainsi que bien le savoit faire, tout son charroi et son grand arroy, et rassembla tous les compagnons environ lui, desquels il espéroit à être aidé et servi; et se départit de la bonne cité de Poitiers à bien quinze cents combattans, la greigueur (*a*) partie tous Bretons; et s'en vint mettre le siége devant la ville et le châtel de Chisech, dont messire Robert Miton et messire Martin l'Escot étoient capitaines. Avec messire Bertran étoient de chevaliers Bretons : messire Robert de Beaumanoir, messire Alain et messire Jean de Beaumanoir, messire Ernoul Limosin, messire Joffroy Ricon, messire Yvain Laconnet, messire Joffroy de Quaremiel, Thibaut du Pont, Alain de Saint-Pol, Aliot de Calais et plusieurs autres bons hommes d'armes. Quand ils furent tous venus devant Chisech, ils environnèrent la ville selon leur quantité, et firent bons palis derrière eux, par quoi soudainement, de nuit ou de jour, on ne leur pût porter contraire ni dommage; et se tinrent là dedans pour tout assegurés et confortés (*b*), et que jamais n'en partiroient sans avoir la forteresse; et y firent et livrèrent plusieurs assauts.

Les compagnons qui dedans étoient se défendirent vassalement (*c*) et tant que à ce commencement riens n'y perdirent. Toutes fois, pour y être confortés et lever ce siége, car ils sentoient bien que à la longue ils ne se pourroient tenir, si eurent conseil de signifier (*d*) à monseigneur Jean d'Everues et aux compagnons qui se tenoient à Niort. Si firent de nuit partir un de leurs varlets qui apporta une lettre à Niort, et fut tantôt accouru, car il n'y a que quatre lieues. Messire Jean d'Everues et les compagnons lisirent cette lettre, et

(*a*) Plus grande. — (*b*) Entièrement assurés et tranquilles. — (*c*) Bravement. — (*d*) Prévenir.



virent comment messire Robert Miton et messire Martin l'Escot leur prioient que ils leur voulsissent aider à dessiéger de ces François, et leur signifioient l'état et l'ordonnance si avant (a) que ils les savoient ; dont ils se déçurent, et leurs gens aussi, car ils acertifioient par leurs lettres et par la parole du message, que messire Bertran n'avoit devant Chisech non plus de cinq cents combattans.

Quand messire Jean d'Everues, messire d'Angousse et Cresuelle sçurent ces nouvelles, si affirmèrent qu'ils iroient cette part lever le siége et conforter (b) leurs compagnons, car moult y étoient tenus. Si mandèrent tantôt ceux de la garnison de Lusignan et de Gensay qui leur étoient moult prochains. Cils (c) vinrent, chacun à (d) ce qu'il avoit de gens, leur garnison gardée ; et s'assemblèrent à Niort. Là étoient, avec les des susdits, messire Aymery de Rochechouart et messire Joffroy d'Argenton, David Hollegrave et Richard Holmes. Si se départirent de Niort tout appareillés et bien montés, et furent comptés, à l'issir (e) hors de la porte, sept cents et trois têtes armées, et bien trois cents pillards (f) Bretons et Poitevins. Si s'en allèrent tout le pas sans eux forhâter par devers Chisech, et tant exploitèrent que ils vinrent assez près, et se mirent au dehors d'un petit bois.

Ci parle de la bataille de Chisech en Poitou, de messire Bertran du Guesclin, connétable de France, et les François d'une part, et les Anglois de l'autre.

Ces nouvelles vinrent au logis du connétable que les Anglois étoient là venus et arrêtés de lez (g) le bois pour eux combattre. Tantôt le connétable tout coiement fit toutes ses gens armer et tenir en leur logis sans eux

(a) Autant. — (b) Aider. — (c) Ceux-ci. — (d) Avec. — (e) Au sortir. — (f) Valets, goujats. — (g) A côté de.

montrer, et tous ensemble; et cuida de premier que les Anglois dussent, de saut, venir jusques à leur logis pour eux combattre; mais ils n'en firent rien, dont ils furent mal conseillés; car si baudement (a) ils fussent venus, ainsi qu'ils chevauchoient, et eux (b) frappés en ces logis, les plusieurs supposent que ils eussent déconfi le connétable et ses gens, et avec tout ce, que cils de la garnison de Chisech fussent saillis hors (c), ainsi qu'ils firent.

Quand messire Robert Miton et messire Martin l'Escot virent apparoir les bannières et les pennons de leurs compagnons, si furent tous réjouis, et dirent: « Or tôt, armons-nous et nous partons de ci, car nos gens viennent combattre nos ennemis; si est raison que nous soyons à la bataille. » Tantôt furent armés tous les compagnons de Chisech, et se trouvèrent bien soixante armures de fer. Si firent avaler (d) le pont et ouvrir la porte, et se mirent tout hors, et clore la porte et lever le pont après eux. Quand les François en virent l'ordonnance, qui se tenoient armés et tout cois en leurs logis, si dirent : « Veci ceux du châtel qui sont issus et nous viennent combattre. » Là dit le connétable : « Laissez les traire avant (e), ils ne nous peuvent grever (f); ils cuident que leurs gens doivent venir pour nous combattre tantôt; mais je n'en vois nul apparant; nous déconfirons ceux qui viennent, si aurons moins à faire. » Ainsi que ils se devisoient, evvous (g) les deux chevaliers [1] Anglois et leurs routes tout à pied, et en bonne ordonnance, les lances devant eux, écriant : « Saint-George! Guienne! » et se fièrent (h) en ces François. Aussi ils furent moult bien recueillis (i). Là eut moult bonne escarmouche et dure, et fait moult grands ap-

[1] Miton et L'Escot.

(a) Hardiment. — (b) Les Français. — (c) Eussent fait une sortie. — (d) Baisser. — (e) Arriver. — (f) Faire de mal. — (g) Voici. — (h) Se jetèrent sur, frappèrent. — (i) Reçus.

pertises d'armes, car cils Anglois, qui n'étoient que un petit, se combattoient sagement, et détrioient (a) toudis (b), en eux combattant, ce qu'ils pouvoient, car ils cuidoient que leurs gens dussent venir; mais non firent; de quoi ils ne purent porter le grand faix des François ; et furent tout de premier cils là déconfits, morts et pris ; oncques nul des leurs ne rentra au châtel. Et puis se recueillirent les François tous ensemble.

Ainsi furent pris messire Robert Miton et messire Martin l'Escot et leurs gens de premier, sans ce que les Anglois qui sur les champs se tenoient en sçussent rien. Or vous dirai comment il avint de cette besogne. Messire Jean d'Everues et messire d'Angousse et les autres regardèrent que il y avoit là bien entre eux trois cents pillards bretons et poitevins que ils tenoient de leurs gens; si les vouloient employer, et leur dirent : « Entre vous, compagnons, vous en irez devant escarmoucher ces François pour eux attraire (c) hors de leur logis ; et si très tôt que vous serez assemblés à eux (d), nous viendrons sur èle (e) en frappant, et les mettrons jus. » Il convint ces compagnons obéir, puisque les capitaines le vouloient; mais il ne venoit mie à chacun à bel (f).

Quand ils se furent dessevrés (g) des gens d'armes, ils approchèrent des logis des François et vinrent bien et baudement jusques près de là. Le connétable et ses gens qui se tenoient dedans leurs palis se tinrent tout cois et sentirent que les Anglois les avoient là envoyés pour eux attraire (h). Si vinrent aucuns de ces Bretons des gens du connétable, jusques aux barrières de leurs palis, pour voir quels gens c'étoient. Si parlementèrent à eux; et trouvèrent que c'étoient Bretons et Poitevins et gens rassemblés. Si leur dirent les Bretons, de par

(a) Gagnaient du temps. — (b) Toujours. — (c) Attirer. — (d) Aux prises avec. — (e) Leur flanc. — (f) Mais aucun d'eux ne voyait la chose en beau. — (g) Séparés. — (h) Les faire sortir.

le connétable : « Vous êtes bien méchants gens, qui vous voulez faire occire et découper pour ces Anglois qui vous ont tant de maux faits ; sachez que si nous venons au-dessus de vous, nul n'en sera pris à merci (a). » Ces pillards entendirent ce que les gens du connétable leur disoient; si commencèrent à murmurer ensemble, et étoient de cœur la greigneur partie tout François. Ils dirent entre eux : « Ils disent voir (b). Encore appert bien que ils font bien peu de compte de nous, quand ainsi ils nous envoyent ci devant pour combattre et escarmoucher et commencer la bataille, qui ne sommes que une poignée de povres gens qui rien ne durerons à ces François. Il vaut trop mieux que nous nous tournons devers notre nation que nous demeurons Anglois. » Ils furent tantôt tous de cet accord, et tinrent cette opinion, et parlementèrent aux Bretons, en disant: « Hors hardiment, nous vous promettons loyaument que nous serons des vôtres, et nous combattrons avec vous à ces Anglois. »

Les gens du connétable répondirent : « Et quel quantité d'hommes d'armes sont-ils ces Anglois? » Les pillards leur dirent : « Ils ne sont en tout compte que environ sept cents. » Ces paroles et ces devises furent remontrées (c) au connétable, qui en eut grande joie, et dit en riant : « Ceux là sont nôtres. Or, tout à l'endroit (d) de nous, scions tous nos palis, et puis issons (e) baudement (f) sur eux, si les combattons; ces pillards sont bonnes gens quand ils nous ont dit vérité de leur ordenance. Nous ferons deux batailles sur èle, dont vous, messire Alain de Beaumanoir, gouvernerez l'une, et messire Joffroy de Quaremiel l'autre. En chacune aura trois cents combattans, et je m'en irai de front assembler à eux (g). » Ces deux chevaliers répondirent qu'ils étoient tout prêts d'obéir; et prit chacun sa charge

(a) On vous mettra tous à mort. — (b) Vrai. — (c) Rapportées. — (d) Devant. — (e) Sortons. — (f) Hardiment. — (g) Les attaquer.

toute telle qu'il la devoit avoir. Mais premièrement ils scièrent leurs palis rès-à-rès de la terre ; et quand ce fut fait, et leurs batailles ordonnées, ainsi qu'ils devoient faire, ils boutèrent (a) soudainement outre (b) leurs palis et se mirent aux champs, bannières et pennons ventilans au vent, en eux tenant tout serrés ; et encontrèrent premièrement ces pillards bretons et poitevins qui jà avoient fait leur marché et se tournèrent avec eux ; et puis s'en vinrent pour combattre ces Anglois, qui tous s'étoient mis ensemble.

Quand ils perçurent la bannière du connétable issir hors, et les Bretons aussi, ils connurent tantôt qu'il y avoit trahison de leurs pillards, et qu'ils s'étoient tournés François ; nequedent (c), ils ne se tinrent mie pour ce déconfits, mais montrèrent grand chère (d) et bon semblant de combattre leurs ennemis. Ainsi se commença la bataille dessous Chisech des Bretons et des Anglois, et tout à pied, qui fut grande et dure et bien maintenue. Et vint de premier le connétable de France assembler à eux de grand volonté. Là eut plusieurs grands appertises d'armes faites; car, au voir dire, les Anglois, au regard des François, n'étoient qu'un petit. Si se combattoient si extraordinairement que merveilles seroient à recorder, et se prenoient près de bien faire (e) pour déconfire leurs ennemis. Là crioient les Bretons : Notre Dame! Guesclin! et les Anglois : Saint Georges! Guienne! Là furent très-bons chevaliers du côté des Anglois, messire Jean d'Éverues, messire d'Angousse, messire Joffroy d'Argenton et messire Aymery de Rochechouart, et se combattirent vaillamment et y firent plusieurs grands appertises d'armes. Aussi firent Jean Cresuelle, Richard Holmes et David Hollegrave. Et de la partie des François, premièrement messire Bertran du Guesclin, messire Alain et messire

(a) Poussèrent, sortirent. — (b) Au-delà. — (c) Néanmoins. — (d) Firent bonne figure. — (e) Faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour.

Jean de Beaumanoir qui tenoient sur une èle, et messire Joffroy Quaremiel sur l'autre; et reconfortoient grandement leurs gens à l'endroit où ils véoient branler; et ce rafraîchit grandement leurs gens, car on vit plusieurs fois qu'ils furent boutés et reculés en grand péril d'être déconfits.

De leur côté se combattirent encore vaillamment monseigneur Joffroy Ricon, monseigneur Yvain Laconnet, Thibaut du Pont, Sylvestre Bude, Alain de Saint-Pol et Aliot de Calais. Ces Bretons se portèrent si bien pour la journée, et si vassaument (*a*) combattirent leurs ennemis que la place leur demeura, et obtinrent la besogne; et furent tous ceux morts ou pris qui là étoient venus de Niort; ni oncques nul n'en retourna ni échappa. Si furent pris de leur côté tous les chevaliers écuyers de nom; et eurent ce jour les Bretons plus de trois cents prisonniers, que depuis ils rançonnèrent bien et cher; et si (*b*) conquirent tout leur harnois, où ils eurent grand butin. Cette bataille fut l'an de grâce mille trois cent soixante-douze [1], le vingt-unième jour de mars.

Ci parle de la prise de Niort et Lusignan par messire Bertran du Guesclin, et de la dame du Chatel-Achard, comment elle obtint respit.

Après cette déconfiture, qui fut au dehors de Chisech, faite de monseigneur Bertran du Guesclin et des Bretons sur les Anglois, se parperdit (*c*) tout le pays de Poitou pour le roi d'Angleterre, si comme vous orrez en suivant. Tout premièrement ils entrèrent en la ville de Chisech, où il n'eut nulle deffense, car les hommes de la ville ne se fussent jamais tenus, au cas que ils avoient perdu leur capitaine; et puis se saisirent les

[1] 1373, nouveau style.

(*a*) Bravement. — (*b*) Aussi. — (*c*) Perdit complètement.

François du châtel, car il n'y avoit que varlets, qui le rendirent tantôt, sauves leurs vies. Ce fait, incontinent et chaudement ils s'en chevauchèrent par devers Niort, et emmenèrent la greigneur partie de leurs prisonniers avec eux. Si ne trouvèrent en la ville fors les hommes, qui étoient bons François si ils osassent, et rendirent tantôt la ville et se mirent en l'obéissance du roi de France. Si se reposèrent là les Bretons et les François et rafraîchirent quatre jours. Entrues (a) vint le duc de Berry à grands gens d'armes d'Auvergne et de Berry en la cité de Poitiers. Si fut grandement réjoui quand il sçut que leurs gens avoient obtenu la place et la journée de Chisech et déconfit les Anglois, qui tous y avoient été morts ou pris.

Quand les Bretons furent rafraîchis en la ville de Niort par l'espace de quatre jours, ils s'en partirent et chevauchèrent devers Luzignan. Si trouvèrent le châtel tout vuide, car ceux qui demeurés y étoient de par monseigneur Robert Grenake, qui étoit pris devant Chisech, s'en étoient partis si tôt qu'ils sçurent comment la besogne avoit allé. Si se saisirent les François du beau châtel de Luzignan ; et y ordonna le connétable châtelain et gens d'armes pour le garder. Et puis chevaucha outre à (b) tout son host, pardevers le Châtel-Achart, où la dame de Plainmartin, femme à monseigneur Guichart d'Angle, se tenoit ; car la forteresse étoit sienne.

Quand la dessus nommée dame entendit que le connétable de France venoit là efforcément pour lui faire guerre, si envoya un héraut devers lui, en priant que, sur asségurance (c), elle pût venir parler à lui. Le connétable lui accorda, et reporta le sauf-conduit le héraut. La dame vint jusques à lui, et le trouva logé sur les champs. Si lui pria que elle pût avoir tant de grâce que d'aller jusques à Poitiers parler au duc de Berry. En-

(a) Pendant ce temps-là. — (b) Avec. — (c) Sauf-conduit.

core lui accorda le connétable, pour l'amour de son mari monseigneur Guichart, et donna toute asségurance à elle et à sa terre jusques à son retour, et fit tourner ses gens d'autre part par devers Mortemer.

Tant s'exploita (a) la dame de Plainmartin, que elle vint en la cité de Poitiers, où elle trouva le duc de Berry. Si eut accès de parler à lui, car le duc la reçut moult doucement, ainsi que bien le sçut faire. La dame se voult mettre en genoux devant lui, mais il ne le voult mie consentir. La dame commença la parole et dit ainsi : « Monseigneur, vous savez que je suis une seule femme, à point de fait ni deffense, et veuve de vif mari, s'il plaît à Dieu, car monseigneur Guichart gît prisonnier en Espaigne ens ès (b) dangers (c) du roi d'Espaigne. Si vous voudrois prier en humilité que vous me fissiez telle grâce que, tant que mon seigneur sera prisonnier, mon châtel, ma terre, mon corps, mes biens et mes gens puissent demeurer en paix, parmi tant (d) que nous ne ferons point de guerre et on ne nous en fera point aussi. »

A la prière de la dame voult entendre et descendre à cette fois le duc de Berry et lui accorda légèrement (e). Car quoique messire Guichart d'Angle son mari fût bon Anglois, si n'étoit-il pas trop haï des François. Et fit délivrer tantôt à la dame lettres, selon sa requête, d'asségurance ; de quoi elle fut grandement reconfortée ; et les envoya, depuis qu'elle fut retournée à Châtel-Achard, quoiteusement (f) par devers le connétable, qui bien et volontiers y obéit.

(a) Se hâta. — (b) *Ens ès*, dedans les. — (c) Prisons. — (d) Au moyen de quoi. — (e) Sans difficulté. — (f) Tranquillement.

LE CONNÉTABLE BERTRAND DU GUESCLIN.

Les pages qui suivent sont extraites de la *Chronique de sire Bertrand du Guesclin*, dont l'auteur est inconnu ; nous reproduisons quelques fragments de cette chronique, comme intéressant la biographie d'un de nos plus illustres capitaines.

Cy commence le romant de Bertrand du Guesclin, jadis connestable de France, et né de la nation de Bretaigne, et nombré au nombre des preux.

1314.

Au temps et au règne de Phelippe le roy de France, fils de Charles comte de Valloys, frère de Philippe le Bel, roy de France et de Navarre, qui en son vivant engendra troys fils, lesquels l'un après l'autre, depuis le trespassement dudit Philippe le Bel leur père, furent couronnés roys de France par la succession du dernier, et desquels le royaulme descendit et escheut audit Phelippe de Valloys, nepveu ainsné dudit Phelippe le Bel, estoit au pays de Bretaigne un chevalier nommé Regnault du Guesclin, sire de la Motte de Bron, un fort chastel et bien séant à six lieues près de Rennes. Le chevalier fut preud'homs, loyal et droicturier envers Dieu et le monde, renommé de grand prouesse et hardement. Sur toutes riens (a) aimoit l'église; et à la reverence de Notre-Seigneur, de qui tous biens viennent, confortoit les povres et leur faisoit de grands aumosnes. Vray est que de cellui chevalier et de sa femme, qui moult fut de saincte vie renommée en son païs, yssirent trois fils, desquels l'ainsné eut nom en baptesme Bertrand, dont en ses jours courut tant la renommée

(a) Sur toutes choses *(res)*.

que par toutes les terres chrestiennes et sarrasines il fut amé et doubté (a). Le second fils eut nom Guillaume, qui moult valut, mais peu vesquit. Et le tiers eut nom Olivier, qui ores (b) règne comte de Longueville. A la haulte prouesse d'iceluy Bertrand ne se peut nul comparer en son vivant ; dont Charles, le roy de France, le retint son connestable et chef de toutes ses guerres.

Mais pour ce que les chevaliers de grant jeunesse, qui désirent de grant vaillance, oient voulentiers raconter les prouesses des anciens, sont cy les faits d'icelluy Bertrand ramenteus (c), despuis le temps de sa jeunesse jusques à son trespassement, selon ce que trouvé est en ses faits, escripts ès livres des faits des roys en l'église de monseigneur sainct Denis, en France.

Bertrand du Guesclin, ainsné fils de Regnault du Guesclin, fut de moyenne estature ; le visage brun, le nez camus, les yeux vairs (d), large d'espaules, longs bras et petites mains. Mais pour ce que de grant beaulté n'estoit pas plein, fut pou (e) prisé en son enfance ; et souventes fois advient que l'enfant moins prisé en sa jeunesse rechoit (f) en ses jours avancement et grand honneur. Il advint, à une feste de Ascencion, que à la Motte de Bron vint une converse (g), qui juive avoit été et estoit de grant science. Cette converse reparoit (h) souvent en l'ostel du seigneur de Bron, qui débonnairement la receupt et la fit asseoir au disner. Si regarda la converse, que à la seconde table estoyent assis les trois enfans, et tout au derrenier bout estoit assis Bertrand, qui l'ainsné estoit ; mais pou de compte et moins que les aultres en tenoit le chevalier. Elle considéra et advisa la manière de Bertrand ; et au lever du disner, print l'enfant, qui adoncques estoit en l'áage de

(a) Redouté. — (b) Maintenant. — (c) Rappelés. — (d) Gris mêlé de blanc, *varius*. — (e) Peu. — (f) Reçoit. — (g) Convertie, nouvelle chrétienne. — (h) Allait.

cinq ans, et après ce qu'elle lui eut regardé les mains et avisé sa filosomie (a), elle demanda au chevalier et à la dame pourquoy on le tenoit ainsi villement. La dame respondit : « Belle amie, en vérité cest enfant est tant » rude, mal gracieux, et de divers couraiges (b), que oncques son pareil ne fut veu ; car jà homme, tant soit » de hault honneur, ne luy dira ou fera son desplaisir, » que tantost ne soit par luy frappé. Si en sommes » monseigneur et moi souventes fois dolens, pour les » griefs qu'il fait aux aultres enfans du pays ; car jà ne » cessera de les assembler pour les faire combattre ; et » luy-mesme se combat avecques eulx ; dont monseigneur et moy désirons souvent sa mort, ou que » oncques ne eust esté né. » A ces paroles respondit la converse et dit : « Madame, je vous afferme que sur » cest enfant je vois ung tel signe, que par lui seulement sera le royaulme de France honnouré, ne à son » temps ne sera nul qui puisse estre à luy comparé de » chevalerie. » De ce se commença la dame ung pou à esjouyr, et d'illec en avant (c) le tint plus chier.

Tant creut Bertrand, qu'il vint en l'aage de neuf ans ; et print une coustume, qu'il assembloit les enfans et les partissoit par batailles (d), et souvent les faisoit combattre si longuement, que plusieurs des enfans s'en retournoyent navrés en leurs maisons, et luy mesme y estoit blecié et ses robbes desrompues. Quand la dame véoit Bertrand ainsi demené, moult estoit dolente, et lui disoit : « Malostru, maulvaisement vous souvient » de la haulte honneur à quoy vous dit la converse » que vous devez venir ; mais certes elle vous advisa » mal, car en vérité je ne le pourrois croire. » De ce ne tint compte Bertrand, ainçois (e) fit faire quintaines (f) et joustes d'enfans, et manière de tournois, selon le

(a) Physionomie. — (b) Caractère, disposition d'esprit. — (c) Dès lors. — (d) Il les distribuait en troupes, en bataillons. — (e) Au contraire. — (f) Exercices militaires.

sentement qu'il pouvoit avoir de ce que ouï en avoit raconter ; car adoncques faisoit-t'on tournois parmi le royaulme de France.

Ainsi se maintint Bertrand jusques à ce que les gens du païs firent plainte au seigneur de Bron de son fils, qui leurs enfans guerréoit en telle manière. Adonc fit crier le seigneur du Guesclin et deffendre que nul ne laissast aller enfans par sa terre avec Bertrand. Quand Bertrand aperceut que nul des enfans ne le vouloit plus suyr (*a*), il se prenôit à eux, et les faisoit combattre à luy oultre leur gré. Adoncques retournèrent les pères des enfans par devers le sire du Guesclin, faire plainte de son fils, lequel le fit emprisonner. Si advint que ung soir une chamberière portoit à souper à Bertrand ; et ainsi comme elle ouvrit l'uys (*b*) de la prison, Bertrand yssit (*c*), lui osta les clefs et l'enferma, puis s'en alla de nuit en l'un des hostels de son père ; là print une jument et s'en alla à Rennes. Le sire du Guesclin avoit une sœur, mariée à ung chevalier de grant honneur, qui à Rennes demeuroit. Là se traït (*d*) Bertrand. Et quand la dame l'aperceut, elle fut moult lie (*e*) de sa venue ; mais pour ce que ouï parler avoit de son maintien (*f*), luy dit : « Ha ! beau nepveu, mal ressemblez la » geste (*g*) dont estes yssu, qui ainsi vous demenez vil- » lement. » Là estoit le chevalier seigneur de la dame, qui luy dit : « Dame, laissez à Bertrand soy acquitter » envers jeunesse. » Puis dit à Bertrand : « Beau nep- » veu, l'hostel de céans est vostre. » Dont Bertrand le mercia.

En Rennes demoura Bertrand avec son oncle longuement, et moult changea de ses manières ; puis fut son père rappaisié envers luy, et retourna en son hostel. Et tant creut Bertrand qu'il fut en l'aage de treize ans. Adonc luy bailla le seigneur du Guesclin chevaulx et

(*a*) Suivre. — (*b*) La porte. — (*c*) Sortit. — (*d*) Rendit. — (*e*) Très joyeuse. — (*f*) Conduite. — (*g*) Race.

harnois, et d'illec en avant suyvit les joustes et tournoyemens ; et tant fut large en faisant dons et présens aux chevaliers qui par la terre de son père passoient, que en brief temps fut accompté de chevalerie et renommé de grant largesse. Et entre ses manières avoit de coustume que, si véoit aulcun povre querant aumosne, s'il n'avoit argent, il se desvestoit et donnoit sa robe pour l'amour de Nostre-Seigneur : dont son père l'avoit plus chier que de nulle chose qui fust en lui. Or advint que les barons de Bretaigne tindrent à Rennes une grant jouste ; et de l'emprise fut le sire du Guesclin, père de Bertrand, et avec ledit sire du Guesclin, alla Bertrand à Rennes ; et moult désirant estoit de jouster; mais pour ce que jeune estoit, son père ne vouloit qu'il joustast.

Au jour de la jouste arrivèrent chevaliers et escuyers de plusieurs contrées, à Rennes. Là eut grant feste ; et y eut moult de dames, de damoiselles et de bourgeoises. Les chevaliers de l'emprinse vindrent sur la place des joustes. Illec (a) furent receus en joustes tous chevaliers et escuyers. Et sur tous ceulx qui bien le firent la journée, donnoit-on le prix dedans au sire du Guesclin. Il advint que pour ceulx de dehors vint jouster ung escuyer parent de la dame du Guesclin ; et moult bel et longuement se contint en la jouste, puis retourna en l'hostel où logié estoit Bertrand, qui l'escuyer congnoissoit et le suyvit. Et en soy désarmant entra Bertrand dans sa chambre, et se agenouilla devant luy, en luy requérant humblement qu'il luy voulsist prester son harnoys pour jouster : dont l'escuyer qui le congnut, si luy respondit doulcement : « Ha ! beau cousin, ce (b) ne devez vous pas requerre, mais tout prendre comme le vostre. » Adonc fut Bertrand moult lie. L'escuyer arma Bertrand moult secrètement, et lui bailla cheval de jouste et varlet pour le gouverner.

(a) Là. — (b) Cela.

Joyeusement vint Bertrand sur le champ ; et quand il se vit sur les rans, il fiert (a) cheval appertement des esperons contre un chevalier, et le chevalier contre luy. Bertrand, qui oncques mais (b) n'avoit jousté, férit (c) le chevalier par le heaulme (d) de telle force, qu'il le lui mist hors de la teste. De ce coup cheut le chevalier, et fut son cheval occis. Quand les héraulx aperceurent le rude coup que fait avoit, et ne le congnoissoient, et ne savoient quel cry crier, ils commencèrent tous à crier : « A l'escuyer adventureux ! » Adoncques chevaucha Bertrand, cherchant les rans ; et tant fit ce jour que peu avoit de ceulx de dedans qui ne doutassent (e) à jouster contre luy, et ne savoient qui il estoit. Quand le sire du Guesclin, qui toute jour avoit eu le pris, aperceut la retraite que faisoient les chevaliers de dedans, il fiert cheval des esperons et s'adresse contre Bertrand son fils, lequel à ses paremens (f) le recongneut. Adoncques laissa Bertrand sa lance cheoir et tourna arrière. Le sire du Guesclin, qui son fils ne recongnoissoit, s'esmerveilla dont il avoit reffusé de jouster. Et assembla des chevaliers pour avoir conseil comme il pourroit savoir qui l'escuyer estoit qui ainsi joustoit asprement. Par le conseil et ordonnance du sire du Guesclin, fut dit : que l'ung des chevaliers de dedans yroit contre luy et mettroit peine de le desheaulmer, et par ce le pourroit-on congnoistre. Donc partit ung escuyer, qui de grant prouesse estoit et de grant vertu, et vint contre Bertrand, et le desheaulma. Lors fut Bertrand cogneu et avisé (g) de son père et de son lignaige, qui tous joyeux en furent. Et sur tous ceulx qui joye en firent, le sire du Guesclin, pour le bien qu'il vit en Bertrand cette journée, l'ayma tellement que d'illec en avant le tint moult chier et luy habandonna toute sa terre.

(a) Pique. — (b) Jamais. — (c) Frappa. — (d) Casque. — (e) Craignissent. — (f) Armoiries. — (g) Reconnu.

Quand la dame du Guesclin ouyt les nouvelles de Bertrand son fils, à qui le pris fut donné des joustes de Rennes, ne demande nul si elle reçeut grant joye. Adoncques luy souvint des parolles de la converse. Au partir de Rennes, s'en alla le sire du Guesclin à La Motte de Bron; avec luy Bertrand son fils, auquel il bailla très grand estat pour les joustes et tournoyemens aller suyr. Briefvement, tant fit Bertrand, que de lui courut grant renommée en la duché de Bretaigne.

En ce temps régnoit en Bretaigne le bon duc Jehan, qui en tout son temps fut vray François, preud'homs, et loyaument avoit servi le roy Phelippe de Valoys. Contre le roy Phelippe guerreoit le roy Edouart d'Angleterre, qui tant fit, par l'ayde des Flammans, Alemans, Guerloys[1], Hainuyers[2], Brebançons et gens de plusieurs nacions à luy alliés, qu'il mist siége devant la cité de Tournay. Quand le roi Phelippe le sceut, il manda les princes de son royaulme. Au mandement du roy alla le bon duc Jehan de Bretaigne à (*a*) grant harnoys, accompaigné de ses barons; et brièvement assembla le roy quatre cens mille hommes. Adoncques se partit pour aller contre Edouart. Tant chevaucha par ses journées qu'il vint à Mons en Hainault. Quand la comtesse de Hainault, qui veufve estoit, et par dévocion s'étoit rendue abbesse de Fontenelles, sceut la venue du roi Phelippe son frère et de son host, elle fut moult désirant de mettre paix entre le roy Edouart, qui sa fille avoit espousée, et le roi Phelippe son frère. Et tant se peyna la dame que à sa priere trefves furent prinses entre les roys en espérance de paix. Adoncques fut levé le siége, et s'en alla chascun des roys en sa contrée. Quand le roy Phelippe fut retourné en

[1] Habitants du pays de Gueldres.
[2] Habitants du Hainaut..

(*a*) Avec.

France, il donna congié à ses princes, et moult les mercya de leur secours. Et sur tous les princes fut le bon duc honnoré et conjoy (a) du roi ; puis print congié et s'en retourna en Bretaigne, où moult fut receu honnouréement.

Pour la grant renommée qui de Bertrand couroit en Bretaigne, désiroit moult le bon duc Jehan de le veoir ; et pour ce le manda ; lequel y vint. Là le retint le bon duc Jehan en son service, et en tous les voyages qu'il fit pour le roy, le mena en sa compaignie. Ne demoura pas longuement que le bon duc Jehan trespassa, dont le païs fut moult endommagié [1], si comme l'ystoire raconte çà en avant.

Comme messire Bertrand se print à armer premièrement.

1341.

Adoncques fut Bertrand jeune d'environ vingt ans, et moult désira les armes. Si considéra en soy que ores (b) estoit le temps d'acquérir honneur. Et bien avoient le lieu (c) tous chevaliers et escuyers qui en Bretaigne repairoient (d), où lors estoient les guerres des Anglois, pour ce qu'entre le roy de France et d'Angleterre estoient trefves. Et icelluy secours d'Anglois faisoit le roy anglois appensément (e) au comte de Montfort, pour la puissance de Bretaigne abaisser, qui tousjours estoit en l'obéissance et souveraineté du roy de France ; aultrement n'eust pas le roy anglois eu voulenté de mener guerre contre Charles de Bloys, qui cousin remué de germain du roy anglois estoit, et cousin germain estoit de la royne d'Angleterre, pour ayder au comte de Monfort, qui riens ne lui estoit de lignaige.

[1] Le duc Jean mourut en 1341.

(a) Affectionné. — (b) Maintenant. — (c) L'occasion. — (d) Demeuraient. — (e) Exprès.

La renommée fut par toute Bretaigne, que en la duché le comte de Montfort n'avoit rien ne nul droit, et pour ce maints bons chevaliers de France et d'autres contrées se tirèrent de la partie de Charles de Bloys. Bertrand, qui ces choses sceut, dit que jà (a) en son vivant ne soustiendroit maulvaise querelle; ainçois seroit tousjours avec droicture. Si se mit à tenir le party de Charles de Bloys; et pour sa vaillance il atrahyt (b) à soy plusieurs jeunes gens désirans de guerre; et tant fit que en brief temps, ils se trouvèrent bien soixante compaignons ou environ armés, qui dessus eulx firent Bertrand leur capitaine. Quand Bertrand se vit tellement accompaigné, il se print à courir sur Anglois et faire ambusches. Mais pour ce que point n'y avoit de forteresses ne frontières où ils se peussent retraire, ils conversoient (c) ès (d) grans forests. Ainsi se maintint Bertrand, qui pour attraire à soy gens d'armes donnoit tout à ses compaignons; et en peu d'heures fut povre par sa largesse. Quand Bertrand vit qu'il n'avoit plus que donner, il print les joyaulx de sa mère et les vendit, et en acheta chevaulx et harnoys : dont contre luy fut courroucée et dolente. Si advint, une journée, que Bertrand chevauchoit, luy quatriesme, par les forests; adoncques passoit un chevalier anglois qui dedans le chastel de Forgeray menoit la finance pour mettre à sauveté. Tantost congnut Bertrand que le chevalier estoit anglois, et hardiment lui courut sus. Le chevalier, qui de grand hardiement (e) fut, et bien monté et armé estoit, tint pou (f) de compte de Bertrand, pource que mal armé et monté estoit. Toutes voyes (g) il estoit soy septiesme. Et de grant vertu courut sus à Bertrand, qui en peu d'heures le déconfit et l'occit. Quand Bertrand eut le chevalier conquis, il s'en vint à la Mote de Bron voir sa mère; et quand elle l'aperceut ainsi

(a) Jamais. — (b) Attira. — (c) Allaient. — (d) Dans les. — (e) Courage. — (f) Peu. — (g) Toutefois.

monté et armé, moult en fut joyeuse. Adoncques descendit Bertrand et baisa sa mère ; puis vint à son père, et lui conta son aventure, qui grant joie en eut et moult l'introduisit en preud'homie et largesse. Adoncques fit Bertrand apporter la male au chevalier, et fut ouverte ; illec trouva Bertrand grant finance d'argent et aussi de joyaulx, lesquels il donna à sa mère pour ceux que tollus (a) lui avoit, et moult lui supplia que jamais elle ne le mauldisist. Quand la dame vit les joyaulx, qui sans comparaison valloient mieulx que les siens, adoncques dit : « Ha ! fils Bertrand ! bien dit » la converse, que par toi seroit honorée toute la geste » dont tu es yssu. »

Deux jours demoura illec Bertrand, puis print congié de son père et de sa mère, et emporta avec luy tout ce qu'il avoit conquis, fors les robes et les joyaulx. Tant alla par les forests qu'il vint à ses compaignons, qui moult furent joyeulx de sa venue et moult s'esmerveillèrent de la monture et de l'estat que avoit. Illec despartit son gaing aux compaignons, et leur conta son adventure, dont chascun dist à soy-mesme que encores passeroit Bertrand toute la chevalerie de Bretaigne d'honneur et de prouesse. Ung pou séjourna Bertrand illec, puis dit à ses compaignons, que ores estoit saison de guerroyer et adviser quelle part ils pourroient gaigner une forteresse pour courir sur Anglois.

Comment Robert Canole vint présenter la bataille devant Paris et à Vicestre [1] et se logea.

1370.

Cy endroit dit l'ystoire que tant chevaucha Robert Canole parmy France, en exillant (b) et gastant (c) le pays,

[1] Bicêtre, plus anciennement Winchester, du nom d'un évêque de Winchester, qui y fit bâtir un château, en 1204.

(a) Enlevés ; de *tollir*. — (b) Ravageant. — (c) Dévastant.



que devant Paris se vint logier en l'hostel de Vicestre avecques luy messire Thomas de Grantson[1], messire Hue de Cavrelay, Cressouelle, et plusieurs aultres capitaines d'Angleterre. Bien estoient Anglois nombrés à trente mille. Au roy Charles de France envoyèrent la bataille présenter. Dedans Paris estoit le roy Charles de France ; avec luy le duc d'Orléans, son oncle, les comtes de Saint-Pol, de Joigny, de Dampmartin, de Sancerre, de Tancarville et de Brayne, messire Jehan de Vienne, le sire de Fontaine, le sire de Sempy, messire Gautier de Chastillon, messire Henry de Vodenay, messire Robert d'Estourmel et plusieurs aultres chevaliers et escuyers, qui grans gens avoient amené par devant le roy pour Anglois combattre ; mais dedans Paris les fit le roy tous retraire, et deffendit que nul n'en yssit : dont moult déplaisoit à la chevalerie et à ceulx de Paris, qui grant desir avoient d'Anglois combattre et plus grans gens estoient que n'estoient Anglois ; et en furent moult dolens ; mais à bataille ne se voult le roy accorder.

En ceste ordonnance se tint Robert Canole devant Paris, attendant que l'on luy livrast bataille. Ung jour advint que de l'ost de Robert Canole partit ung chevalier anglois, qui par orgueil voua que aux portes de Paris viendroit sa lance attacher. A la porte Sainct-Marcel vint le chevalier armé, et sa lance baissée. Là fut le sire de Hangest, qui sur ung coursier monta, et tout armé, sa lance abaissée, vint contre le chevalier anglois. A l'approcher, férirent les chevaliers leurs chevaux des esperons, et de telle vertu s'entr'encontrèrent des fers des lances, que en tronçons brisèrent leurs lances ; puis mirent mains aux espées et assaillirent l'ung l'autre ; mais pour le coup que avoit receu le cheval du sire de Hangest aux joustes, se desroya (a) son

[1] Grandison.

(a) Fut mis hors d'état de combattre, en désarroi.

cheval, et tellement se demena que le chevalier anglois ne peut approchier; ainçois chéyt le cheval par son desroy, et fit cheoir son maistre, le sire de Hangest. Quand l'Anglois aperceut le sire de Hangest à terre, appertement luy vint courir sus ; mais en ce point messire Raoul de Renneval y vint, qui le chevalier anglois abattit de son destrier (*a*) ; et là fut le chevalier anglois occis, dont dolente fut la chevalerie anglesse. Pour l'achoison (*b*) de la mort du chevalier anglois, furent Anglois esmeus de Paris assaillir; mais à ce ne se accordèrent pas tous; car bien sçavoient que à Paris avoit deux ducs et huit comtes et grant chevalerie avecques le roy, qui voulentiers les eussent combattus, si au roy de France eust pleu.

Comment Canole se partit de devant Paris.

Par cinq jours se tindrent Anglois devant Paris et au sixiesme jour se deslogèrent. Au partir de devant Paris, chevauchèrent Anglois par le royaume de France. De Paris yssirent messire Hue de Chastillon, maistre des arbalestriers de France, le comte de Sancerre, messire Loys son frère et grant chevalerie de France, qui l'ost des Anglois alloient costoyant; et moult les dommagèrent. Et en ardant et exillant le pays, allèrent tant Anglois par leurs journées qu'ils entrèrent en Anjou et en Maine. Là conquistrent plusieurs forteresses ; et moult se refreschirent, car grant famine avoit eu en leur ost et voyage.

Mais cy endroit se tait l'histoire des Anglois, qui en Anjou et en Maine se sont espandus par les chasteaux, dont bien saura parler quand lieu en sera, et retourne aux faits de messire Bertrand.

(*a*) Cheval de bataille. — (*b*) Raison, motif ; à cause de.

Comment messire Bertrand partit de Perregourt[1] pour venir devers le roy à Paris, et comment il fut eslu à connestable.

L'histoire raconte que en Perregourt laissa messire Bertrand sa chevalerie, et soi sixiesme seulement, en estat mescogneu (*a*), vint hastivement à Paris. De sa venue sceut nouvelle le roy Charles, qui pour l'accompaignier lui envoya au devant messire Bureau de la Rivière, qui de honneur sceut moult, et à l'encontre de messire Bertrand vint trois lieues hors de Paris. Illec dit à messire Bertrand son messaige, et grant honneur lui porta. Et un soir arriva à Paris petitement monté, et vestu d'une robbe grise. Et de sa venue fut le peuple de Paris moult esmeu de joie, et tant que à une voix crièrent : Noël! tout ainsi comme ils eussent fait du roy, si de lointain pays fust venu. Et en leur grant joye demenant, disoient : « Bien viengne celluy par qui » France sera recouvrée ! Car certes, si en France eust » esté n'a pas longtemps, jà (*b*) la chevalerie angloise » n'eust osé approucher. »

A Sainct-Pol vint messire Bertrand par devers le roy, qui moult grant chière (*c*) et honneur lui fit, et dedans l'hostel de Sainct-Pol, près de sa chambre, lui fit bailler son estat (*d*) semblable au sien. Et moult lui enquit le roy de son estre (*e*). Et humblement s'agenouilloit messire Bertrand devant le roy en lui respondant à ses demandes ; mais tousjours le relevoit le roy. Le soir, fit messire Bertrand asseoir à sa table au soupper, et par sa chevalerie le fit honnourer. Et grant joye fut à la court demenée pour sa venue ; et l'endemain fit le roy

[1] Périgord, où Duguesclin reçut les lettres que Charles V lui avait écrites pour l'appeler en toute hâte à Paris.

(*a*) Déguisé. — (*b*) Jamais. — (*c*) Accueil. — (*d*) Train de maison. — (*e*) Etat.

son conseil assembler et la chevalerie, et devant tous parla en ceste manière :

« Seigneurs qui cy estès, mandés vous avons pour » nous conseiller sur une affaire qui le bien et hon- » neur du royaulme, de nous, de vos personnes et » de tous nos subjects peut bien toucher. Vous sça- » vez, seigneurs, les grans adversités qui en nostre » royaulme sont survenues ; et par ceulx qui conforter » nous estoyent tenus avons esté guerroyés, et nostre » royaulme endommagé, et nos subjects à desraison (a). » Bien povez apercevoir la voulonté d'iceulx Anglois, » qui nostre royaulme guerroyent non contr'estant (b) » la paix jurée entre nostre très chier seigneur et » père, le roy Jehan, dont Dieu ait l'âme! et eulx, et » nous qui les accords avons tenu sans enfraindre, et » fait avons envers le roy anglois et son fils le prince » ce que tenus de faire estions ; mais en rien ne nous » ont tenu ce que promis et juré nous ont. Et, pour » nostre terre garder, nous fault mener guerre contre » Anglois. Seigneurs, combien que par droicte lignée » nous soyons roy coronné, et soubs nous soit ou doive » estre la puissance, toutesfois bien sçavons que en » nous n'a de force plus que d'un homme, ni sans vous » ne povons riens. En sur que tout (c), jà prince, par » sa puissance, ne jouira de sa terre paisiblement, si » du tout n'est au gré et en l'amour de ses subjects. » Pour ce, seigneurs, en nostre royaulme ne voulons » rien faire que au gré de vous ne soit. Vrai est que » pour les guerres de nostre royaulme poursuir et » maintenir (d), et contr'ester (e) à l'entreprinse de nos » anciens ennemis par le povoir de nostre chevalerie, » nécessaire nous est avoir un chevalier loyal, de har- » dement et saige, qui nos guerres maintiendra. En » grant vieillesse est cheu nostre très chier et aimé

(a) Contre la raison. — (b) Nonobstant. — (c) Surtout, par dessus tout. — (d) Continuer. — (e) S'opposer.

» cousin, messire Moreau de Fiennes, nostre connesta-
» ble, qui plus armer ne se peut. Pour ce, à nous en
» est venu et nostre épée nous a rendue; et oultre tout,
» nous a juré que pour nos guerres maintenir, n'est
» chevalier à qui l'espée fust si bien deue comme à
» messire Bertrand du Guesclin. Mais connestable
» voulonse slire du tout à vostre gré, combien que de
» nostre auctorité le pourrions faire, s'il nous plai-
» soit; ni de ce ne tournez rien à conquerre encontre
» nous (*a*). Si respondez sur ces choses vos plaisirs. »

Là n'eut duc, comte, chevalier, ni bourgeois qui sa voix ne donnast du tout à Bertrand.

Adonc fit le roi amener Bertrand devant lui, et doulcement lui dit : « Ami Bertrand, pour la loyaulté
» et hardement de vous qui de chevalerie estes le plus
» prisié, par le conseil des princes et barons de nostre
» royaulme, vous voulons bailler office où bien pourrez
» l'honneur et le nom de vous essaulcier (*b*). Pour ce,
» vous prions que la connestablie de nostre royaulme
» vous veuillez prendre, dont deschargé s'est nostre
» cousin de Fiennes par son grand âge. » Humblement mercia messire Bertrand le roy, et dit : « Sire, à vostre
» commandement obéiray voulentiers toute ma vie, et
» bien y suis tenu. Bien sçay que l'office est moult
» grant, et petitement est employé en moy, qui suis
» un povre homme et un povre chevalier; mais en
» vérité, sire, l'espée ne prendray-je point, si de vostre
» grâce ne me donnez un don qui vostre honneur
» n'abaissera ne vostre finance en rien. — Ami, dit le
» roy, bien povez demander seurement ce qu'il vous
» plaira : car à peine vous voudrois de rien escon-
» dire (*c*). — Sire roy, dit Bertrand, bien sçay que par
» envie et flatterie qui en court (*d*) règne, en tout temps

(*a*) Et si je le faisais sans vous en parler, vous n'auriez rien à dire ni à gagner contre notre volonté. — (*b*) Élever. — (*c*) Refuser. — (*d*) Cour, *curtis*.

» ont eu les princes mal vouloir contre leurs sub-» jects. Et pour ce, vous veuil requerir que, si de ma » personne nul homme vous est mesdisant en derrière » de moy, que croire ne le veuillez, ne que pis ne m'en » soit, jusques à tant que autant en aura dit en ma » présence. » Ceste chose débonnairement lui octroya le roy. Puis print l'espée en sa main dextre, toute nue. Et devant lui fut messire Bertrand agenouillé, qui l'espée receut. Là baisa le roy messire Bertrand en la bouche, et se leva.

Après ce que messire Bertrand fut retenu connestable de France[1], lui bailla le roy mille cinq cens hommes d'armes, payés pour quatre mois; mais pou de compte en fit messire Bertrand, ains dit au roy : « Sire, cuidez-» vous que de si pou de gens puissions combattre » tout le povoir des Anglois? Et bien trouveray gens » d'armes assez, si du vostre vous plaist despendre (a), » dont assez et largement avez, la Dieu mercy! — Ami, » dit le roy, les Anglois ne voulons pas que vous com-» battiez en journée (b) ; mais assez avez gens pour les » hardoyer (c) et tenir court. Et sur eulx pourrez assez » gaigner. » Au roy respondit messire Bertrand, et dit : » Sire, de grant reprouche me devroit estre tenu, si » devant moy véois venir vos ennemis, et je, qui » chef suis de vos guerres, me départois sans à eulx » assembler (d) ! »

Aultre chose n'en peut avoir messire Bertrand à cette fois. Ains s'en partit de Paris moult dolent, et sa semonce (e) manda à Caen en Normandie (f). Là vindrent à lui le sire de Clisson, le vicomte de Rohan, le sire de Rais, le mareschal d'Audenehan, messire Jehan de Vienne, messire Olivier du Guesclin, le comte d'Alen-

[1] Le 2 octobre 1370.

(a) Dépenser. — (b) Bataille rangée. — (c) Harceler. — (d) Les combattre. — (e) Gens à son commandement. — (f) Il donna l'ordre à ses gens d'armes de se réunir à Caen.

çon, le comte du Perche, qui pour la venue de messire Bertrand firent grant appareil.

Comment messire Bertrand vint à Caen, où il fut moult bien receu des barons de Normandie, et là fit sa monstre (a).

A Caen en Normandie vint messire Bertrand, qui des comtes d'Alençon et du Perche, qui frères furent, fut moult honnouré, et honnouréement receu de toute la chevalerie. En attendant gens d'armes à venir, séjourna messire Bertrand à Caen, et là manda à sa femme qu'elle y vinst, et tous ses joyaux et sa vaisselle apportast.

Grant desir eut la dame de son seigneur veoir, et à brief terme vint à Caen en grant arroy, où bien fut receue de la chevalerie et des bourgeois de Caen. Pour la venue de la dame fit messire Bertrand grant appareil pour la chevalerie festoyer, et tint cour plénière. Là fut la vaisselle de Bertrand moult regardée de tous : car merveilles estoit de la veoir, et en Espaigne l'avoit gaignée.

De toutes parts vindrent gens d'armes à Caen ; et en brief temps en vint plus de trois mille. Pour le grant nombre de gens d'armes qui estoient à Caen venus et de jour en jour croissoient, vint messire Olivier de Clisson à messire Bertrand et luy dit : « Sire, en vostre affaire faut penser. Grant nombre de gens d'armes sont cy assemblés, et du roy n'avez deniers que pour mille et cinq cens hommes d'armes ; si regardez que à faire avez. — Beau frère, dit Bertrand, voir (b) est que du roy n'ay eu deniers que pour mille et cinq cens hommes d'armes ; mais si dix fois autant en venoit cy, tant comme ma vaisselle et les joyaux de ma femme dureront, jà homme n'en sera refusé que à gaige ne soit retenu et payé ; car par tieulx (c) reffus sont les

(a) Revue. — (b) Vrai. — (c) Tels.

pilleries et compaignies venues en France. Et si à présent emplois ma vaisselle pour le roy servir, aultre foys la me rendra. »

En la ville de Caen fit messire Bertrand sa monstre, et bien trouva trois mille hommes d'armes. Adoncques engaigea toute sa vaisselle et tous les gens d'armes souldoya; puis se partit, et au chastel de Vire alla. Bien sceurent Anglois que à Caen faisoit messire Bertrand grant assemblée, et pour surs se tindrent d'avoir bataille, puisque connestable estoit retenu messire Bertrand. Pour ce, devers luy envoyèrent un hérault, qui de par les Anglois salua messire Bertrand, et dit : Monseigneur, à vous viens cy de par messire Thomas de Grantson, messire Hue de Cavrelay, Cressouelle, David Holegreve et Geoffroy Orselay[1], qui au Pont Valain se tiennent. Bien sçavent que de nouvel estes retenu connestable de France, dont bien estes digne ; et pour ce vous requièrent que à vostre commencement leur vueillez la bataille accorder, et journée et place en prendre. Et bien sçaichez, monseigneur, que si vous leur refusez, à vous viendront où que vous soyez, qui grant honte vous seroit. » Doulcement respondit messire Bertrand au hérault, et dit : « A vos maistres me recommanderez, et bien leur dites : que briefvement auront de moy nouvelles; et si grant desir ont d'avoir bataille, ils n'ont garde que je leur faille, et bien peuvent dire qu'autant en suis-je voulentif. »

De grans présens donna messire Bertrand au hérault, et festoyer le fit. Et but le hérault largement, et tant ivre fut que à Vire se coucha. Le soir mesme se partit Bertrand de Vire à la nuitée, tantost qu'il eust parlé au hérault, atout (a) sa chevalerie; et moult leur desplaisoit, car moult estoit obscur le temps, et telle chose n'avoient guières accoustumé; et de plouvoir ne fina

[1] Worsley.

(a) Avec.

toute la nuit ; dont plusieurs chevaux furent perdus qui du séjour partoient. Son chemin print messire Bertrand vers le Mans, et un messaige envoya au chastel du Loir par devers messire Jehan de Bueil, qui sçavoir lui fit : que de plusieurs forteresses s'estoient Anglois assemblés environ Pont-Valain[1], et leur chemin prins avoient en allant droit à l'abbaye de Champaignes : car là estoit Canole ; et illec (a) attendoient la bataille, s'il y avoit qui combattre les voulsit.

La bataille de Pont-Valain.

1370.

Quand messire Bertrand sceut que près du Pont-Valain estoient Anglois assemblés, hastivement conduisit droit là sa chevalerie. Et cette nuit faisoit messire Bertrand l'avant garde, avec lui messire Olivier de Mauny, son frère, messire Alain de Beaumont ; et en sa bataille avoit cinq cens combattants ; mais si hastivement chevauchoit que suir ne le povoient ses gens, ainçois estoient par routtes et par troupeaux, ni assembler ne se povoient pour l'obscurité de la nuit, et soubs plusieurs mouroient leurs chevaux par leur travail. Un coursier tua messire Bertrand cette journée de nuit. Tant chevaucha messire Bertrand que au point du jour de Pont-Valain approucha, et entour lui regarda, et de toutes ses gens d'armes ne trouva avecques lui que environ deux cens hommes d'armes. A pied fit messire Bertrand ses gens descendre, et leurs robbes secouer, qui de pluie estoient mouillées ; puis fit les chevaux ressangler. A cette heure cessa la pluie, et à lever se print le soleil, qui le temps eschauffa : dont François se resjouirent. Lors messire Bertrand et sa chevalerie montè-

[1] En Anjou.

(a) Là.

rent à cheval ; et tant chevauchèrent que en une vallée aperceurent Anglois qui logier se vouloient. Ses coureurs envoya messire Bertrand devant, qui les Anglois visèrent, et bien les nombrèrent à huit cens chevaliers et escuyers. Après fit messire Bertrand ses gens descendre en ordonnance de bataille, et tousjours lui creurent (*a*) gens. De l'autre part fut messire Thomas de Grantson, qui ses batailles ordonna. Ses bannières fit messire Bertrand desployer ; et moult furent Anglois esbahis, quand François virent en ordonnance, car si-tost ne les croyoient pas veoir, et bien dirent que bien matin s'estoit levé Bertrand.

En ordonnance, bien serrés, et tous de pied, partirent les batailles à venir l'une contre l'autre. A l'assembler fut grant le froissis des lances, et longuement des lances se combattirent, qui entrer ne povoient les uns ès autres ; puis prindrent François des haches, et tant firent que dedans Anglois entrèrent. Là eut bataille fière et merveilleuse, car hardement se deffendirent Anglois ; et non pourtant (*b*) à l'assembler (*c*) en mourut bien deux cens ; mais la bataille renforça messire Thomas de Grantson, qui en criant son enseigne, fièrement assembla contre François, et tant fit d'armes que merveilles fut à veoir.

A cette envahie que fit messire Thomas, furent moult grevés François ; mais briefvement vindrent le mareschal d'Audenehan, le comte du Perche, messire Jehan de Vienne et messire Olivier de Clisson, atout sept cens hommes d'armes. Là renforça la bataille des François, et moult fièrement entrèrent ès batailles des Anglois, qui en pou de heures furent desconfits.

Là furent prins messire Thomas de Grantson, David Holegreve, Orselay [1] et plusieurs aultres chevaliers et escuyers anglois. Sur le point de la desconfiture arriva

[1] Worsley.

(*a*) Augmentèrent. — (*b*) Néanmoins. — (*c*) Dans la lutte.

messire Hue de Cavrelay à (a) trois cens lances; mais en la bataille n'entra point, ainçois (b) se retrahit (c). De la bataille eschappèrent Cressouelle et plusieurs Anglois, qui en l'abbaye de Vas se retrahirent.

Là conduisit messire Bertrand sa chevalerie. A Vas se refreschirent les François, et d'assault la prindrent. Et devant Risle envoya messire Bertrand ses coureurs; mais de là s'estoient partis Anglois, et le lieu désemparé (d) avoient, et plusieurs aultres places et chasteaux désemparèrent.

Quand la desconfiture sceurent du Pont-Valain, en l'abbaye de Sainct-Mor-sur-Loyre [1] se retrahirent Cressouelle et plusieurs aultres Anglois qui leurs forteresses avoient laissées : car moult fut forte l'abbaye et grant garnison d'Anglois y eut.

Comment messire Bertrand alla mettre le siége devant Chiset, et comment Clisson tenoit le siége devant la Roche-sur-Yon et messire Alain de Beaumont tenoit autre part.

1372.

L'histoire raconte que après la prinse de Monstereul-Bonnin, mit siége devant Chiset [2] messire Bertrand. Au chastel de Chiset estoit, de par le roi d'Angleterre, un chevalier, nommé Robert Miton, à grant garnison d'Anglois. Et en la place devant le chastel fit messire Bertrand son siége clorre et faire palis et tranchis du costé devers les champs. Souventes fois fit messire Bertrand assaillir; mais asprement se deffendirent Anglois.

En ce contemple (e), estoit lieutenant en Guienne de

[1] Sainte-Maure.
[2] Chizey, ville du Poitou.

(a) Avec. — (b) Au contraire. — (c) *Retrahit, retraït*, retira. — (d) Démoli, démantelé, détruit. — (e) En même temps.

par le roy d'Angleterre messire Jehan d'Evreux, qui les Anglois de plusieurs contrées et de plusieurs forteresses assembla dedans Nyort, et bien se trouvèrent au nombre de huit cens chevaliers et escuyers. Adonc estoit le sire de Clisson devant le chastel de la Roche-sur-Yon, où avoit mis le siége; et en sa compaignie estoit le sire de la Vau-Guion, le vicomte de Rohan et plusieurs aultres barons. Et bien sçavoient que à Nyort assembloit Anglois messire Jehan d'Évreux ; mais penser ne sçavoient si c'estoit pour eulx combattre, ou le siége de Chiset lever. Ceste chose fit sçavoir le sire de Clisson à messire Bertrand, en lui mandant que sur sa garde se tenist : dont moult le mercia Bertrand.

Et en ce mesme temps tenoit messire Alain de Beaumont, par l'ordonnance de messire Bertrand, un siége devant un autre chastel dont estoit capitaine Cressouelle, qui dedans fut. A messire Alain fit messire Bertrand sçavoir que à Nyort se assembloient Anglois et que sur sa garde se tenist. Adonc fit messire Alain son siége clorre de palis.

Ainsi tindrent les François trois siéges, dont chascun espéroit avoir bataille cette saison.

Comment messire Jean d'Évreux fit son assemblée d'Anglois devant Nyort.

Tant fit messire Jehan d'Evreux que dedans la ville de Nyort assembla huit cens chevaliers et escuyers, tant d'Angleterre comme de la Guienne; et eurent conseil que premièrement devant Chiset iroient pour messire Bertrand combattre. Et entr'eux fut ordonné que, si victoire avoient, tous François mettroient à mort, excepté messire Bertrand, Morice du Parc et Geoffroy de Carmuel, qui à rançon seroient prins, pour la grand rançon que avoir en cuidoient, et aussi pour la vaillantise de messire Bertrand; mais Dieu leur retailla assez de leur propos.

En la compagnie de messire Jehan d'Évreux furent le sire d'Ergences, Jacques son frère, Jaquemon Hasquet, Jannequin Haiton, le capitaine de Mortaing et Jaquentré, capitaine de Chivré. Et par le conseil d'icelluy Jaquentré, firent faire Anglois tunicles de toile blanche toutes pareilles, croisées de la croix Saint-Georges, dont tous furent vestus par-dessus leur harnois, qui grant chose fut à veoir. Et de Nyort partirent en grant arroy, bannières desployées. Et au départir, par grant orgueil, dit Jaquentré à son hoste : que sa chambre fist bien parer et largement vitaille (a) appareiller pour messire Bertrand honnourer; car là avoit intencion de l'amener. Et tant chevauchèrent Anglois, en leur chemin tenant droit à Chiset, que dedans un bois arrivèrent. Là trouvèrent deux charrettes de vin, qui desparties de Monstereül-Belay estoient menées au siége pour les cuider bailler auv François. Pour le vin s'arrestèrent Anglois; et les tonneaux firent dresser et d'un bout défoncer; à boire le commencèrent avec leurs cappelines (b), grèves (c) et gantelets ceux qui aultres vaisseaux n'avoient; et après ce que tout le vin eurent bu, et que eschauffée leur fut la cervelle, désirans furent aulcuns de hastivement partir pour au siége venir; mais contredisans en furent aulcuns chevaliers anglois, qui conseillèrent que dedans le bois se tenissent toute la journée, et la nuitée partissent pour l'ost des François surprendre.

Devant toute la chevalerie angloise, messire Jehan d'Évreux parla et dit en ceste manière : « Seigneurs, » dit-il, en ceste compaignie-cy sommes huit cens » chevaliers et escuyers et deux cens archiers. Et bien » sçavons que devant Chiset ne sont point plus de » cinq cens combattans. Renommés sont Anglois en » toutes contrées que en nulle saison n'ont trahy leurs

(a) Victuailles, vivres. — (b) Armure de tête, espèce de casque. — (c) Guêtres de peau.

» ennemis ; mais aventureusement en leurs grans » avantaiges, et sans aguet ne trahison, se sont tous- » jours tenus. Et ceste chose dis-je pour ce que, si par » ceste voye mettons François à desconfiture, pou de » honneur y pourrions nous recouvrer, ainçois nous » tourneroit à reprouche. Et, certes, nul cuer vaillant » ne doit tendre à déshonneur. » Aux parolles de messire Jehan d'Évreux s'accordèrent tous les Anglois, et moult l'en louèrent. Ainsi s'en partirent Anglois du bois pour venir droit au siége de Chiset, où estoit messire Bertrand. Et devant envoyèrent leurs coureurs pour sçavoir et adviser l'estat du siége de Chiset : car en doubtance (a) furent que retraits (b) se fussent François ; mais encore ne sçavoient pas François que si près fussent Anglois. Et par les coureurs des Anglois, sceurent plusieurs François, qui dehors du siége estoient reculés dedans leur palis, que près d'illec estoient Anglois. Et guières ne demoura que Anglois envoyèrent héraulx et mandèrent la bataille à messire Bertrand présenter. Et prindrent place les Anglois.

A cette heure se reposoit messire Bertrand en sa tente, et pour soy conseiller manda le comte du Perche, le vicomte de Chastellerault, messire Jehan de Vienne, admiral de France, messire Olivier de Mauny, messire Alain de Beaumont, messire Guillaume des Bordes, messire Geoffroy de Carmuel, messire Morice du Parc, messire Guy le Baveulx, le vicomte d'Aunoy, messire Jehan de Montfort, le sire de Tournemine, le sire de Hangest et plusieurs chevaliers et escuyers de France, qui au siége estoient, auxquels messire Bertrand dit : « Seigneurs, vous véez que cy, devant nous, sont nos » ennemis qui bataille nous présentent ; et à présent » est venu un chevaucheur de France, par lequel nous » a escript le roy : que pour nous combattre il a en- » tendu que se assemblent Anglois ; mais tant hardis

(a) Crainte. — (b) Retirés.

» ne soyons de bataille leur livrer. Si ne voyons en
» ceste affaire, que tout à nostre deshonneur ne soit, si
» aultrement ne nous conseillez. »

Sur ces parolles pensèrent les chevaliers de France; puis à messire Bertrand respondirent tous d'un accord : « Sire, nullement ne serez par nous conseillé de déso-
» béir au mandement du roy: car, si fortune vous
» estoit contraire, de lui n'auriez jamais secours. Bien
» sçavons que pour vostre siége garder et les Anglois
» tenir à grant destresse, vous estes fort en bataille
» de gens. Et aussi, si dedans vostre siége, qui est clos
» de palis et de tranchis, Anglois vous viennent as-
» saillir, fort estes pour les recevoir, et plus pourriez
» sur eulx gaigner que ils ne feroient sur vous : pour
» quoy nous semble que honneur avez assez en ces
» choses faisant, sans issir en bataille (*a*). »

Doulent fut messire Bertrand, quand les parolles de la chevalerie entendit: car désirant estoit d'Anglois combattre. Après ce que longuement eu pensé en ceste chose, la chevalerie fit retourner, et à eulx parla en ceste manière : « Seigneurs, tout temps ay ouï main-
» tenir que le roy Charles de France est le droit hoir (*b*)
» de la couronne, et que de luy n'est nul plus vrai
» catholique en Dieu. Vrai est que, quand de lui partis
» dernièrement, en prenant de lui congié pour venir en
» ces parties, par son serment me jura, que loyaul-
» ment estoit informé que à lui appartenoit la duchié
» de Guienne, et que plus seur me tenisse, se Anglois
» trouvois, pour contre eulx sa droicture garder (*c*).
» Vous sçavez, seigneurs, que pour les droits du roy de
» France garder, je, qui son connestable suis, combien
» que pouvaille, suis venu en ces contrées. Et en ma
» compaignie cuyde (*d*) avoir amené chevalerie de aussi
» grant prouesse comme recouvrer l'on en pourroit en

(*a*) Sortir pour livrer bataille. — (*b*) L'héritier légitime. — (*c*) Défendre son droit. — (*d*) Crois.

» nulle contrée. Et bien l'avez-vous monstré jusques
» cy ; et oultre cuydé-je avoir près d'autel (a) nombre de
» gens comme Anglois sont : pourquoy, à reprouche
» et deshonneur me pourroit estre tourné, si bataille
» reffusois ; et me veuillez sur ce respondre et dire vos
» advis. »

Appertement (b) respondirent les chevaliers à messire Bertrand : « Sire, bien sçavons que du roy n'est nul
» meilleur chrestien. Et si de droit ne fust hoir de la
» couronne, à lui ne fussions point obéissans ; et sça-
» vons bien aussi que de droit à lui appartient Guienne.
» Et bien près d'autel nombre avez de gens comme
» sont Anglois, et tous avez gens de cognoissance,
» qui nullement ne vous fauldroient. Et bien vou-
» lons que vous sachiez que cy n'a nul qui grant desir
» n'ait d'Anglois combattre ; mais la malveillance du
» roy, qui la bataille nous deffend, nous fait ces cho-
» ses vous desconseiller ; et toutes voies par vous nous
» voulons gouverner et faire ce qui au cueur vous en-
» cherra ; car toujours nous sommes bien trouvés de
» tout ce que empris (c) avez. Et bien nous semble que
» moins fussions la moitié, que soubs vostre conduite
» ne povons périller. »

Moult fut joyeux messire Bertrand quand ces parolles entendit, et débonnairement les mercia ; puis dit : « Sei-
» gneurs, procureur suis du roy Charles, mon souve-
» rain seigneur, pour ses droits desbattre ; et vous jure
» ma foy, qu'en la duchié de Guienne est sa droicture :
» pour quoy mon devoir ne ferois pas, si son droit ne
» desbattois. Et puisque je sçay ces choses vrayes, veu
» qu'il est si vray catholique, Dieu, en qui j'ay ma
» fiance de ses droits garder, nous sera en aide, et s'il
» vous plaist, Anglois combattrons. » A ce s'accorda toute la chevalerie, et ainsi aux Anglois mandèrent bataille.

(a) Égal. — (b) Ouvertement. — (c) Entrepris.

Comment Bertrand ordonna ses batailles à Chiset contre les Anglois.

Dedans le palis devant Chiset ordonna messire Bertrand ses batailles ; et au dehors furent Anglois en la plaine, en ordonnance de bataille livrer. Et en attendant François, estoient Anglois assis à terre au front devant. Après ce que messire Bertrand eut ses batailles ordonnées, mit en sa garnison, pour le siége garder, messire Jehan de Beaumont atout quatre-vingts hommes d'armes, qui dedans les tentes et pavillons du siége se tindrent couvertement pour Anglois surprendre, si du chastel issoient. Et pour la bataille faire, fit messire Bertrand le palis dont son siége estoit clos, abattre. Et en ordonnance partirent François de leur siége pour assembler aux Anglois. Et tous serrés, lances abaissées, allèrent tant François que aux archiers des Anglois abaissèrent leurs lances. Et pou dura le trait (a). Après ce que le trait fut failli (b), assembla la bataille des François contre Anglois, et de lances poussèrent les uns contre les aultres. A cette bataille reculèrent Anglois les François par force de lances ; et adoncques laissèrent Anglois leurs lances cheoir, et aux haches se prindrent pour les lances des François briser. Bien aperceut messire Bertrand que Anglois avoient leurs lances laissé cheoir ; et lors, en François reconfortant (c), s'escria que chascun tinst roide sa lance ; et le pousser (d) fit renforcier de telle vertu, que Anglois prindrent à reculer.

Quand ceulx du chastel aperceurent que aux Anglois estoient François assemblés (e), le pont du chastel firent abaisser et en armes issirent ; mais par messire Jehan de Beaumont furent desconfits et le capitaine prins : dont briefvement sceurent François nouvelles, qui en

(a) Et les archers ne tirèrent pas longtemps. — (b) Le tir eut cessé. — (c) Et comme un bon Français qui veut redoubler les forces de ses gens. — (d) Choc. — (e) Aux prises.

bataille estoient ; et moult en creut (a) leur hardement (b).

En combattant, des lances reboutèrent François très grandement Anglois. Et sur les esles de la première bataille avoit mis messire Bertrand très grand nombre de gens d'armes et d'arbalestriers, qui de haches et de trait assemblèrent contre Anglois, tellement que enclos furent de toutes parts, et en pou d'heures tourna sur Anglois la desconfiture. Là fut prins messire Jehan d'Evreux par messire Pierre de Negron. Et y mourut environ six cents Anglois ; ni de toute la bataille ne furent retenus que cinq prisonniers Anglois en vie.

Et après la desconfiture retourna messire Bertrand au siège. Et cette journée lui fut le chastel rendu ; et bien fut frustré de son intencion Jaquentré, capitaine de Chivré, l'Anglois, qui sur la place demoura mort, qui à son hoste, au départir de Nyort, avoit chargié faire grant appareil pour messire Bertrand festoyer, lequel cuidoit desjà avoir sur lui la victoire. Et bien est vrai ce qu'on dit en proverbe ; « Assez deschiet de ce que fol pense (c) ; » et : « L'homme propose et Dieu dispose. »

Comment messire Bertrand entra dedans la ville de Nyort, et cuidoient ceux de la ville que ce fussent les Anglois.

Tantost que le chastel fut rendu à messire Bertrand, il fit tous les vestements des Anglois prendre et les chevaux sur quoy montés estoient, qui en bataille furent gaignés, et dessus fit monter François, et hastivement les fit partir de Chiset pour venir devant Nyort. Quand ceulx de Nyort aperceurent François habillés des robbes et chevaux que Anglois avoient, cuidèrent que ce fussent Anglois, et appertement (d) abaissèrent leur pont. Et

(a) Augmenta. — (b) Courage. — (c) Il tombe, il manque toujours beaucoup de ce que pense un fou. — (d) Sans méfiance.

dedans Nyort entrèrent François hastivement; et quand dedans furent, commencèrent à crier : « Guesclin ! » Et furent prins tous ceulx qui dedans estoient, et moult y gaignèrent de belles richesses. Et fit messire Bertrand la ville et le chasteau garnir. Et d'illec s'en alla devant le chastel de Sivray, et tantost le conquist et y tint garnison. Au partir de Sivray, chevaucha messire Bertrand devant Gençay, que tantost il print d'assault et le chasteau garnit. Après la prinse de Gençay, chevaucha Bertrand devant Lusignan, où ville a bien séant et le plus fort chastel de Poitou; mais guières ne séjourna que la ville et le chastel conquist. Pour la comté et seneschaucié de Poitou garder, ordonna messire Bertrand messire Alain de Beaumont, chevalier de renom; et du pays se partit messire Bertrand pour aller à Pont-Orson, lui et sa chevalerie, où le duc de Bretaigne cuidoit trouver, qui à certain jour avoit promis d'y estre, et, par l'accord de ses barons, avoit promis venir en l'obéissance du roy de France : dont il n'en fit rien; ainsçois (*a*) s'en alla par mer en Angleterre, où il fit pou de ce qu'il cuidoit, et depuis en bien povre estat conversa (*b*) longuement en la comté de Flandres.

Quand dedans Pont-Orson se trouva messire Bertrand, et les barons de Bretaigne qui pour le duc mener devers le roy estoient-là venus, et la faulte du duc aperceurent, en eulx n'eut que courroucier (*c*). Si eurent conseil ensemble que, puisque le duc failloit au roy de convenant (*d*), les villes et les chasteaux de la duchié de Bretaigne mettroient en l'obéissance du roy. Dont s'en entra messire Bertrand en Bretaigne, et de par le roy Charles de France, chalengea (*e*) villes et chasteaux, dont la plus grande partie lui fut rendue.

Mais atant (*f*) se tait l'histoire des faits de la duchié de Bretaigne, et retourne aux faits de messire Bertrand,

(*a*) Au contraire. — (*b*) Habita. — (*c*) Courroux. — (*d*) Ne tenait pas ses engagements. — (*e*) Réclama. — (*f*) Alors.

qui de Bretaigne partit pour venir devers le roi Charles de France.

En ceste partie dit l'histoire que après ce que messire Bertrand eut en Bretaigne receu les féaultés (*a*) des barons et la saisine (*b*) de plusieurs villes et chasteaux, qui au roy se rendirent, s'en retourna à Paris, pour le roy veoir, qui par ses lettres l'avoit mandé. Avec le roy estoit adoncques (*c*) le duc d'Anjou, frère du roy. Et quand messire Bertrand fut arrivé, ne demande nul la chière (*d*) et l'honneur qui de par le roy luy fut faicte, et aussi par les ducs et princes et par le peuple de Paris : car si Dieu fust descendu en terre, à peine en eust-on pu plus faire.

Comment le roy Charles envoya messire Bertrand avec le duc d'Anjou en Perregourt (*e*).

1373.

Par le gré du roy Charles de France, fit en ce temps le duc d'Anjou une armée pour aller en Perregourt contre Anglois, qui la comté et le pays de Limosin guerréoient. En la compaignie du duc envoya le roy messire Bertrand, Yvain de Gales, Hue de Villiers, le mareschal de Sancerre, Thibault du Pont, escuyer de renom, et aultre grant chevalerie de France, qui tant allèrent par plusieurs journées que, près d'un chastel appelé la Bernardières, qui sur la marche de Limosin et de Perregourt est séant, arrivèrent. Là estoient grant nombre d'Anglois qui tantost sceurent la venue du duc d'Anjou et de messire Bertrand, et boutèrent le feu dedans la forteresse et leurs prisonniers ardirent, puis s'en partirent à grant haste. Illec arrivèrent briefvement François qui la destruction

(*a*) Serments de fidélité. — (*b*) Prise de possession. — (*c*) Alors. — (*d*) L'accueil. — (*e*) Périgord.

aperceurent. Et là fut un prestre trouvé qui ars (a) estoit; et en sa main tenoit encore un calice d'argent : dont grant pitié en print à la chevalerie de France, qui leur chemin prindrent droit à Condat.

Et à un samedi fit messire Bertrand commencer l'assault fier et merveilleux, mais par force de mal temps cessa l'assault. Dessus eulx descendit si grief oraige que bien perdirent cent chevaliers et escuyers; mais le lendemain fit messire Bertrand recommencer l'assault de telle puissance, que souffrir ne peurent Anglois l'estour (b), ains se rendirent au duc, leurs vies saulves. Et de là se partirent Anglois. Et le chastel de Condat fit le duc garnir. Après la prinse de Condat se partit le duc atout (c) ses osts, et devant Bergerac alla mettre le siége. La ville et le chastel fit messire Bertrand assaillir de toutes parts, et asprement se deffendirent Anglois ; mais en la fin se rendirent au duc, qui dedans entra, et la ville et le chastel garnit.

Au partir de Bergerac, chevauchèrent le duc et messire Bertrand devant Esmettoy, qui tost leur fut rendu, et d'illec allèrent devant Sainte-Foix, qui semblablement se rendit.

Comment messire Perducas d'Albret fut prins des François.

En ce temps fut prins messire Perducas d'Albret, qui François avoit tout son vivant grevés (d), et moult le héoit le duc d'Anjou. Quand le duc en seut la prinse, tant traita (e) que amené lui fut en ses prisons, et enferrer le fit. Et avant que de ses prisons peust partir, par rançon rendit au duc vingt-sept chasteaulx qui en son obéissance estoient ; et à la prière du sire d'Albret, qui son parent estoit, le mit le duc à finance. Au sire d'Albret estoit le duc tenu en grande somme de deniers,

(a) Brûlé. — (b) Le combat, l'attaque. — (c) Avec. — (d) *Grever*, faire du mal, accabler. — (e) Négocia, fit effort.

a cause de pension qu'il prenoit sur lui, et bien montoit la somme de cent cinquante mille francs. A icelle finance mit le duc messire Perducas, et au sire d'Albret la bailla en payement; mais avant son partement paya comptant, pour chascun jour qu'il avoit prison tenue, cinquante francs pour sa despence, avec les gaiges de ses gardes.

En ce mesme temps estoit prins le sire de Devois, qui François promit estre. Et pour ce le duc lui quitta sa rançon; mais guières ne demoura qu'il se rendit Anglois; et tourné luy fut à grant reproche.

Depuis la prinse de Sainte-Foix, chevauchèrant le duc d'Anjou et le connestable de France devant Chastillon, qui tantost leur fut rendu, et le chastel fit le duc garnir. De Chastillon partirent; et tant chevauchèrent que devant Saint-Maquaire vindrent et siége y tindrent.

Là vindrent au secours du duc le sire de Coussy et le sire de Parthenay, à (a) très grands gens. Là furent apportées au duc les clefs de plusieurs villes et chasteaux, qui au roy se rendirent. Et par accord se rendirent ceulx de Saint-Maquaire; puis donna le duc congié à tous ses osts, et en Touraine retourna. Et messire Bertrand s'en alla à Paris devers le roy, qui grant joye eut de sa venue; et moult le honnoura et fit honnourer par tous ceulx de son sang.........

Comment messire Bertrand se partit à grant armée et entra en la duchié de Guienne et mit le siége à Randon.

1380.

Longuement ne séjourna messire Bertrand à Paris; mais par l'accord du roy de France assembla très grand armée et dedans la duchié de Guienne entra.

(a) Avec.

Et tant chevaucha en conquérant villes et chasteaux, que devant Chastel-neuf de Randon arriva. Là furent Anglois qui le chastel gardèrent, et grandement garnis furent de vivres et d'artillerie. Fort fut le chastel et bien séant. Et assiéger le fit messire Bertrand; et assault y livra par plusieurs fois, mais pou y exploicta (*a*). Illec jura messire Bertrand le siége. Et tant tint Anglois à l'estroit, que de nulle part n'avoient de secours de vivres. Pour ce, requirent Anglois un jour de trefves, et par devers messire Bertrand envoyèrent leur capitaine, qui traita : que à un certain jour rendroient le chastel, si du roy anglois n'avoient de gens d'armes secours ; et de ce baillèrent ostages à messire Bertrand : dont trefves leur furent données, jusques au jour que le chastel devoient rendre.

Comment messire Bertrand se coucha au lit de mort, et comment il mourut, et avant il manda le maréchal et la chevalerie en sa tente, et comment il reçut tous ses sacremens comme bon chrestien.

Durant les trefves prinses par les Anglois du Chastel-neuf de Randon, messire Bertrand du Guesclin, connestable de France, qui siége y tenoit, accoucha (*b*) au lit de la mort. Et quand de mort se vit si appressé, dévotement receut ses sacrements ; et par devant lui fit venir le mareschal Loys de Sancerre, qu'il tint moult cher, messire Olivier de Mauny et la chevalerie de son siège, auxquels il dit :

« Seigneurs, de vostre compaignie me fera briefve-
» ment départir la mort, qui est à tous commune. Par
» vos vaillances, et non par moy, m'a tenu fortune en
» haulte honneur, en toute France, en mon vivant, et
» à vous en est deu l'honneur, et non à moi, qui mon
» âme à vous recommande. Certes, seigneurs, bien
» avois intencion de briefvement par vos vaillances

(*a*) Fit. — (*b*) Se coucha.

» affiner (a) les guerres de France, et au roy Charles rendre tout son royaulme en obéissance ; mais compaignie à vous ne puis plus tenir doresnavant. Et nonpourtant je requiers Dieu, mon créateur, que loyal couraige vous doint (b) toujours envers le roy, qui par vous sire mareschal, et par les vaillances de vous et de toute la chevalerie, qui tant loyaulment et vaillamment se sont toujours portés envers luy, affinera ses guerres. Mais, sire mareschal, et vous aultres seigneurs qui cy estes, d'une chose vous vueil requerre, dont ma vie finirois en grand repos, si faire se povoit. Et vous diray quelle. Vous sçavez, seigneurs, que envers moy ont prins Anglois journée de leur chastel rendre, si du roy anglois ne sont secourus. Au jour d'huy est la journée ; dont en mon cueur je désire moult que avant ma mort Anglois rendissent le chastel. »

Des parolles de messire Bertrand eurent toute la chevalerie si grand pitié que nul ne le sçauroit dire. L'un regardoit l'autre en plourant, en faisant le non pareil dueil que l'on vist oncques; et disoient: « Hélas! or perdons nous nostre bon père et capitaine, nostre bon pasteur qui tant doulcement nous nourrissoit et seurement nous conduisoit; et si bien et honneur avons, c'est par luy. O honneur et chevalerie, tant perdras quand cestuy deffinera (c) ! »

Et plusieurs aultres regrets faisoient ceulx de l'ost, tellement que ceulx du chastel aucunement l'aperceurent; mais pourquoy c'estoit, ne sçavoient rien. Ainsi passa la journée, ni du roi anglois n'eurent aulcun secours ceulx du chastel. Et le lendemain matin, vint la mareschal Loys de Sancerre devant le chastel, et le capitaine du chastel manda, lequel tantost vint à luy; et moult doulcement lui dit le mareschal Loys de San-

(a) Terminer, mener à fin. — (b) Donne. — (c) Finira, cessera de vivre.

cerre : « Capitaine et amis et frères, de par monsei-
» gneur le connestable, vous viens requerir les clefs du
» chastel rendre et vos hostaiges acquitter (a), selon vos
» promesses. » Courtoisement respondit le capitaine :
« Sire, vray est que à messire Bertrand avons conve-
» nances, lesquelles nous tiendrons quand nous le
» verrons, et non à aultre. — Amis, dit le mareschal
» Loys, si de par luy ne venisse, je ne le vous disse
» point. — Certes, sire, je vous tiens à bien croyant
» message (b) ; et aux compaignons de la garnison me
» conseilleray sur vos parolles, puis vous en feray
» response après disner, s'il vous plaist. » A ce s'ac-
corda le mareschal Loys de Sancerre, qui devers mes-
sire Bertrand alla.

Adonc approchoit messire Bertrand de sa fin, et bien le congneut. Pour ce, manda la chevalerie, et devant lui fit venir l'espée royale; laquelle lui fut apportée. Et en sa main la print ; et puis dit, par devant tous, ces parolles : « Seigneurs, entre qui j'ay eu les
» honneurs des mondaines vaillances, dont peu suis
» digne, payer me fauldra briefvement le truaige (c)
» de mort, qui nul n'espargne. Envers Dieu première-
» ment vous prie que me vueillez recommander. Et
» vous, sire Loys de Sancerre, qui de France estes ma-
» reschal, et qui plus grand honneur avez bien des-
» servie, à vous recommandé-je ma femme[1], et mon
» parenté. Au roy Charles de France, mon souverain
» seigneur aussi, me recommanderez, et cette espée,
» soubs qui est le gouvernement de France, de par
» moy lui rendrez : car en main de plus loyal ni meil-
» leur que vous ne la puis mettre en garde. »

Et en ces paroles fit sur soy le signe de la croix. Et

[1] Jeanne de Laval Tinténiac, sa seconde femme, qu'il épousa en janvier 1374, et dont il n'eut point de postérité.

(a) Délivrer vos otages. — (b) Comme un messager auquel on peut croire. — (c) Tribut.

ainsi trespassa de ce siècle messire Bertrand du Guesclin[1], qui pour le renom de ses vaillances fut mis au nombre et comme dixiesme preux. Et pour sa mort démenèrent grand dueil la chevalerie de France et d'Angleterre; car, jà-soit ce que (*a*) aux Anglois fust contraire, si l'aimoient-ils fort, pour sa loyauté et droicture, et pour ce que amiablement et sans dure prison et rançons les traitoit et gouvernoit, quand il les prenoit.

Comment le capitaine de Chastel-neuf de Randon rendit le chastel à messire Bertrand après qu'il fut mort.

Au trespassement de messire Bertrand fut levé grant cri en l'ost des François, dont les Anglois du chastel refusèrent le chastel rendre. Adoncques fit le mareschal Loys admener les ostaiges sur les fossés pour les testes leur faire trancher; mais appertement (*b*) abaissèrent leur pont. Et au mareschal vint le capitaine les clefs offrir, lequel les refusa et lui dist : « Amis, à (*c*) » messire Bertrand aviez vos convenances, et à lui les » rendrez. — Dieu ! sire, dit le capitaine, bien savez » que mort est messire Bertrand, qui tant valloit; » et comment seroit-ce que à luy ce chastel et nous » rendissions. Certes, sire mareschal, bien querez du » tout nostre deshonneur, qui à un chevalier mort » nous voulez faire rendre et nostre chasteau. — De » ce n'estuet (*d*) parler, dit le mareschal Loys; mais » faictes le tost : car, si plus avant en tenez parolles, » allez en vostre chastel faire le service de vos ostai- » ges : car brief (*e*) finera leur vie. »

[1] Le 13 juillet 1380.

(*a*) Quoique. — (*b*) Promptement. — (*c*) Avec. — (*d*) Il ne convient pas. — (*e*) Bientôt.

Comment le capitaine et les Anglois du Chastel-neuf de Randon sortirent tous du chastel et allèrent porter les clefs sur le cercueil de messire Bertrand.

Bien aperceurent Anglois que autrement ne povoit estre. Adoncques issirent tous du chastel, leur capitaine devant eulx; et au mareschal Loys vindrent, qui en l'ostel où repairoit (a) le corps de messire Bertrand les mena, et les clefs leur fist rendre et mettre sur le cercueil de messire Bertrand, tout en plourant.

Et saichent tous que là n'y eut chevalier ni escuyer François ni Anglois qui grant dueil ne démenassent.

En ceste manière rendit l'âme messire Bertrand du Guesclin, qui tant valut. Et dedans le Chastel-neuf de Randon mist le mareschal Loys garnison de gens d'armes et arbalestriers; puis s'en partit à grand chevalerie; et le corps de messire Bertrand fit embasmer et charger pour porter à Guingant en Bretaigne enterrer.

Pour le corps conduire furent messire Olivier de Mauny, messire Alain de Beaumont et aultres chevaliers de nom, qui tant allèrent par plusieurs journées qu'ils arrivèrent au Mans. Et en passant par toutes les cités de France, issoient les bourgeois et gens d'église des cités à procession au devant du corps, grant dueil faisant; et dedans les églises cathédrales faisoient le corps porter. Et en chascune cité eut son service fait. Puis le convoyoient à torches, au départir, plus d'une lieue. Mais quand du trespassement de messire Bertrand sceut le roy Charles nouvelles, ne demande nul le grand dueil que il en faisoit.

(a) Était placé.

Comment le roy Charles de France manda le corps de messire Bertrand estre amené à Saint-Denis en France.

Pour le grant amour et affection que avoit le roy Charles de France envers messire Bertrand, escripvit hastivement à messire Olivier de Mauny et à la chevalerie qui le corps menoient à Guingant, que le corps amenassent à Saint-Denis en France, et que là vouloit qu'il fust enterré. Adoncques se mistrent en chemin pour le corps admener, et à Chartres vindrent. Dehors Chartres issirent les colléges et les bourgeois, en procession, à grant nombre de torches, pour le corps recevoir, et là eut moult grant dueil démené. Puis le portèrent dedans le chœur de la maistre église ; et là lui fut fait le service solemnel; puis reprindrent les chevaliers le corps, et leur chemin prindrent droit à Paris. Mais tant fut le peuple de Paris esmeu de dueil pour sa mort, que le roy Charles manda aux chevaliers qui le corps apportoient, que dehors Paris le menassent à Saint-Denis. Et ainsi le firent : et son corps fit le roy Charles enterrer au pied de sa sépulture. Dont moult fut le roy loué de ses chevaliers.

Et de vie à trespassement alla le bon roy Charles, qui tant fut sage, au mois de septembre ensuivant après son bon connestable, en l'an mil trois cent quatre-vings ans de la Résurrection Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui les âmes d'eulx vueille recevoir en sa benoiste gloire. Amen. Amen. Amen. Amen. Amen. Amen.

LA FILLEULE DE DU GUESCLIN.

Chant breton[1].

1364.

« Bertrand du Guesclin, ou Gwezklen, selon l'orthographe bretonne, a laissé, dans les traditions populaires de la Bretagne, un nom presque aussi célèbre que dans l'histoire. Le peuple du pays de Tréguier, au milieu duquel il habita et qui suivait son parti en masse, a conservé le souvenir de ses exploits chevaleresques, et chante encore de vieux chants, où on le montre détruisant l'un après l'autre les châteaux anglais perchés, comme des nids de vautours, sur nos rochers et nos montagnes. »

I.

Le soleil paraît, le jour luit, la rosée brille sur les épines blanches de la haie;

De la haie élevée du grand château de Trogoff, où les Anglais règnent encore;

La rosée brille sur les fleurs de l'épinaie; à cette vue le soleil se voile le front;

Car, en vérité, ce n'est pas la rosée du ciel; c'est une rosée de sang;

De sang pur qu'a versé Rogerson, le plus méchant fils d'Anglais qu'il y ait dans la vallée.

II.

« Marguerite, ma belle enfant, vous êtes alerte, vous êtes vive;

» Vous vous lèverez demain de grand matin, pour aller porter du lait aux laboureurs qui travaillent à l'écobue.

[1] Extrait des *Chants populaires de la Bretagne*, recueillis et traduits par M. de la Villemarqué.

» — Ma bonne petite mère, si vous m'aimez, ne m'envoyez pas à l'écobue,

» A l'écobue ne m'envoyez pas ; vous ferez jaser les méchants.

» Envoyez-y ma sœur aînée, ou ma petite sœur Franséza ;

» Bonne petite mère, je vous en prie ; Rogerson me guette.

» — Vous guettera qui voudra ; vous êtes priée : vous irez ;

» Vous vous lèverez avant le jour ; le seigneur sera encore au lit. »

III.

Marguerite disait à son père et à sa mère, le lendemain matin,

En prenant son pot au lait, Marguerite disait :

« Adieu mère, adieu père ; mes yeux ne vous verront plus ;

» Adieu, ma sœur aînée ; adieu, ma petite sœur Franséza. »

Or, comme la bonne petite fille allait au champ, le long du bois,

Proprette, légère, pieds nus, son pot au lait sur la tête ;

Rogerson, du haut de la tour du château, la vit venir de loin :

« Éveille-toi, mon page, et lève-toi vite, que nous allions chasser un lièvre,

» Chasser un levraut blanc, qui porte un pot au lait sur sa tête.

IV.

Quand la jeune fille passa le long des douves[1], le seigneur était à l'attendre,

[1] *Douve*, fossé du château.

A l'attendre auprès du pont-levis; si bien qu'elle tressaillit d'épouvante,

D'épouvante en l'apercevant, et renversa son pot au lait.

Voyant cela, la pauvre fille se mit à pleurer amèrement.

« Taisez-vous, ma sœur, ne pleurez pas, on vous donnera un autre pot au lait;

» Approchez, et allons déjeûner, tandis qu'on le préparera..

» — Beau seigneur, je vous remercie; j'ai déjeûné, bien déjeûné.

» — Alors venez au jardin, venez cueillir de belles fleurs,

» Venez cueillir une guirlande pour orner votre pot au lait.

» — Je ne porte point de fleurs, je suis en deuil cette année.

» — Alors venez aux vergers, venez manger des fraises rouges comme une braise.

» — Je n'irai point manger des fraises; sous les feuilles il y a des couleuvres.

» J'entends l'appel des laboureurs de l'écobue; ils disent que je suis paresseuse.

» Ils demandent où je suis restée avec mon pot de lait caillé.

» — Vous allez sortir à l'instant; quand votre pot au lait sera prêt;

» On s'en occupe, Marguerite; venez voir à la laiterie. »

En franchissant le seuil du château, la jeune fille tressaillit;

La pauvre petite devint blanche comme la neige, quand la porte se ferma derrière elle.

« Ma mignonne, n'ayez pas peur, je ne vous ferai aucun outrage.

» — Si vous ne songez pas à m'outrager, pourquoi changez-vous de couleur?

» — Si je change de couleur, c'est que l'air du matin est vif.

» — Ce n'est point, seigneur, l'air vif du matin, c'est le mauvais vouloir qui vous fait pâlir.

» — Taisez-vous, petite sotte ! venez au fruitier choisir un fruit. »

Quand ils furent dans le fruitier, elle prit une pomme rouge :

« Seigneur Rogerson, donnez-moi, s'il vous plaît, un couteau ;

» Donnez-moi un couteau pour peler ma pomme.

» — Si vous désirez un couteau, allez à la cuisine, et vous en trouverez un ;

» Il y en a un sur la table de chêne ; il a été aiguisé ce matin. »

La petite Marguerite dit au vieux cuisinier en entrant :

« Cher cuisinier, je vous en supplie, délivrez-moi ! faites-moi sortir !

» — Hélas ! ma fille, je ne le puis ; le pont du château est levé.

» — Si l'homme à la tête frisée comme un lion savait que je suis captive de Rogerson ;

» Si mon bon parrain savait cela, il ferait couler du sang. »

V.

Cependant Rogerson demandait à son page, à quelque temps de là :

« Où donc reste Marguerite, qu'elle ne revient pas ici ?

» — Elle était dans la cuisine, il n'y a qu'un moment, en sa petite main blanche un couteau ;

» Et elle parlait ainsi : « Que ferai-je, Jésus, mon » Dieu ?

» Mon Dieu, dites-moi, me tuerai-je ou ne me tuerai-» je pas ?

» Oui, à cause de vous, vierge Marie, je mourrai » vierge, sans tache. »

» Maintenant elle est couchée sur la face, dans une mare de sang ;

» Le grand couteau dans le cœur, appelant son parrain :

« Le Seigneur Guesclin, mon parrain ; celui-là me » vengera ! »

» — Mon bon petit page, ne dis pas mot ; viens me la couper par morceaux dans un panier.

» Et j'irai la jeter dans la rivière, demain quand chantera l'alouette. »

Or, en revenant de la rivière, il rencontra le parrain de la jeune fille.

Il rencontra le seigneur Guesclin, la face verte comme l'oseille.

« Rogerson, dites-moi, d'où venez-vous avec ce panier?

» — Je reviens de la rivière, de noyer quelques petits chats.

» — Il n'est pas celui de chats noyés, le sang qui coule de votre panier !

» Seigneur anglais, répondez-moi, n'avez-vous pas vu Marguerite ?

» — Je n'ai pas vu Marguerite depuis le pardon du Guéoded.

» — Tu mens, traître, car tu l'as tuée hier soir !

» Tu déshonores la noblesse autant que la chevalerie ! »

Rogerson, à ces mots, tira son épée :

« Tu vas voir, je pense, à l'instant, si je déshonore la noblesse ;

» Tu vas voir à l'instant, vassal, si je suis indigne du nom de chevalier.

» Or sus ! or sus ! pas de quartier !

» En garde ! si tu as du loisir !

» — J'ai eu du loisir, et j'en ai pour jouer au jeu des combats avec des hommes de cœur ;

» J'ai joué à ce jeu et j'y jouerai, mais je n'y joue pas avec des assassins de filles ;

» En quelque endroit que j'en rencontre, je les assomme tous comme des chiens. »

En achevant ces mots, il éleva sa grande épée ;

Et il en frappa un coup sur la tête de l'Anglais, et il le fendit en deux.

VI.

Rogerson a été tué : le château de Trogoff est détruit. Elle est détruite la forteresse de l'oppresseur ; bonne leçon pour les Anglais !

Pour les Anglais, bonne leçon ! Bonne nouvelle pour les Bretons !

DÉMENCE DE CHARLES VI.

1392.

LE RELIGIEUX DE SAINT-DENIS[1].

Le roi est atteint d'une grave maladie, au moment où il allait soumettre par la force des armes le duc de Bretagne, qui avait donné asile à Pierre de Craon, l'assassin du connétable de Clisson.

Les hommes d'armes ayant été promptement rassemblés, le roi se mit à leur tête, et marcha en toute

[1] La *Chronique du Religieux de Saint-Denis* contient l'histoire du règne de Charles VI ; elle est écrite en latin ; elle a été publiée pour la première fois et traduite par M. L. Bellaguet, en 6 vol. in-4° (1839), dans la collection des documents inédits sur l'histoire de France. L'auteur de cette importante histoire du règne de Charles VI était religieux de l'abbaye de Saint-Denis ; on ne sait rien sur sa biographie, pas même son nom. Il fut souvent témoin oculaire des événements qu'il raconte et paraît avoir été l'historiographe de la cour.

hâte sur le Mans. Il y attendit ses oncles, les ducs de Berri et de Bourgogne, qui n'obéissaient qu'avec lenteur à ses ordres, parce qu'ils désapprouvaient l'expédition. Malgré leur retard, il leur témoigna sa joie de leur arrivée. Le duc de Berri obtint même, par ses instances, que le roi lui rendît le gouvernement et la garde du duché d'Aquitaine ; mais il lui recommanda d'obliger ses lieutenants à se conduire désormais avec plus de douceur, et à ne pas écraser le pays d'impôts et d'exactions, comme ils l'avaient toujours fait.

Après cela, le roi fit part de ses desseins aux deux ducs. Comme il avait été décidé que tout ce qui appartenait à messire Pierre de Craon serait confisqué, il avait envoyé des hommes d'armes contre la place de Sablé. Il apprit bientôt que les portes leur en avaient été fermées par la garnison qui la défendait au nom du duc de Bretagne ; il en fut vivement courroucé. Le duc, voulant apaiser son ressentiment, envoya des gens pour lui porter des excuses, et pour lui dire que cette place était à sa disposition, qu'il priait le roi de venir pacifiquement, et qu'il offrait de lui ouvrir également les portes de toutes ses autres places. Il redoutait l'armée royale, qui se grossissait chaque jour par l'arrivée de nouveaux corps ; il avait vu le Maine cruellement dévasté, et il craignait que le roi n'exerçât les mêmes ravages dans son pays, comme les gens qui l'entouraient lui en donnaient le conseil. Mais de soudains revers viennent souvent se mêler au cours des événements. Une maladie étrange et jusqu'alors inconnue arrêta le roi dans ses projets.

J'étais alors au camp. En songeant à tout ce qu'un pareil malheur avait de cruel, j'aurais volontiers laissé tomber la plume de mes mains, pour ne point transmettre ce souvenir à la postérité. Mais il est de mon devoir de raconter tous les événements de ce règne, quels qu'ils soient, heureux ou malheureux. S'il faut en croire des personnes dignes de foi, cet accident dé-

plorable avait été annoncé par des signes précurseurs. Ainsi une petite statue de la bienheureuse Vierge Marie, qui faisait partie des joyaux précieux de l'église de Saint-Julien au Mans, avait, dit-on, tourné sur elle-même pendant une demi-heure environ, sans que personne y touchât ; comme ce prodige avait déjà eu lieu précédemment, on en augura qu'une grande calamité était près d'éclater dans le royaume. On ignorait sans aucun doute la maladie du roi.

Cette maladie était pour ses familiers un juste sujet d'étonnement. En effet, dès les premiers jours d'août, le roi avait commencé à donner des signes de démence par des propos insensés et par des gestes indignes de la majesté royale. Le 5 du mois, malgré les représentations de ses oncles et de ses parents, il fit publier, par la voix du héraut et à son de trompe, l'ordre de prendre les armes ; il sortit de la ville armé de pied en cap, à la tête des troupes. Mais à peine était-il arrivé jusqu'à la léproserie, qu'un misérable, couvert de haillons, vint à sa rencontre et lui causa une vive frayeur. Malgré les efforts qu'on fit pour éloigner cet homme par les menaces et la terreur, il suivit le roi pendant près d'une demi-heure, en lui criant d'une voix terrible : « Ne va pas plus loin, noble roi, car on te trahit! » L'imagination du roi, déjà troublée, lui fit ajouter foi à ces paroles, et un nouvel incident acheva d'égarer ses esprits. Un des hommes d'armes qui chevauchaient à ses côtés, se trouvant trop pressé dans la foule, laissa tomber à terre son épée. Au bruit du fer, le roi fut saisi tout à coup d'un accès de fureur ; dans son égarement, il tira son épée du fourreau, et tua cet homme. En même temps il donna de l'éperon à son cheval, et pendant près d'une heure entière il fut emporté de côté et d'autre avec une extrême rapidité, en criant : « On veut me livrer à mes ennemis ! » et en frappant ses amis aussi bien que les premiers venus. Tout le monde fuyait devant lui comme devant la foudre.

Pendant cet accès de fureur, le roi tua quatre hommes, entre autre un fameux chevalier de Gascogne, nommé de Polignac, qui était bâtard. Il aurait causé de plus grands malheurs encore, si son épée ne se fût brisée. Alors on l'entoura, on l'attacha sur un chariot et on le ramena au Mans, pour lui faire prendre un peu de repos. Ses forces étaient tellement épuisées, qu'il resta deux jours sans connaissance et privé de l'usage de ses membres. Bientôt son état empira; le corps commença à se refroidir; la poitrine seule conservait encore un reste de chaleur et de vie, qu'on distinguait à peine aux légers battements de son cœur; les médecins même déclaraient que le roi allait mourir. Cette nouvelle plongea toute la cour dans la désolation. Les seigneurs, atterrés de ce malheur, témoignaient leur affliction par leurs larmes et par leurs cris; ils prenaient des habits de deuil, et donnaient toutes les marques d'un profond désespoir. Les accents de la tragédie pourraient seuls exprimer les lamentations des princes du sang, et surtout celles du duc de Bourgogne. Il ne cessait d'embrasser le corps du roi, qu'il croyait inanimé, et d'une voix entrecoupée de sanglots, il s'écriait : « Mon bien aimé sire et neveu, je vous en prie, soulagez ma douleur par un mot seulement. »

DES SEIGNEURS SONT BRULÉS DANS UNE MASCARADE.

1393.

I.

Récit du Religieux de Saint-Denis (traduit par Bellaguet).

J'aurais voulu passer sous silence l'événement que

je vais raconter; mais comme l'historien doit enregistrer les faits qui peuvent détourner l'homme du mal et lui apprendre à se conduire avec modération, j'ai cru devoir insérer ici le récit d'un malheur aussi déplorable qu'inattendu.

A l'exemple de ses prédécesseurs, le roi Charles aimait à distribuer des grâces et à répandre des bienfaits autour de lui. Ses largesses s'adressaient surtout à ceux de sa cour qui, par leurs complaisances et leur dévouement, cherchaient à mériter son affection et celle de son épouse bien aimée. Parmi les dames d'honneur attachées au service de la reine[1], il s'en trouvait une, nommée Catherine, qui jouissait d'une faveur toute particulière. La reine l'aimait tendrement, parce qu'elle était Allemande et qu'elle parlait allemand comme elle. Le roi résolut de la marier à un riche seigneur d'Allemagne, et se proposa de déployer à cette occasion une grande magnificence et une générosité sans exemple. Pour donner plus d'éclat à la cérémonie, il fit inviter en son nom la reine et les illustres duchesses de Bourgogne, de Berri et d'Orléans. Elles se réunirent le 29 janvier, avec un nombreux cortége de seigneurs et de nobles dames, à l'hôtel royal de Saint-Paul, où devait se célébrer le mariage. Rien ne manqua à la splendeur de cette fête toute royale. Rien ne fut oublié de ce qui pouvait contribuer à divertir les personnes invitées. Il y eut toutes sortes de mascarades, et l'on dansa au son des instruments jusqu'au milieu de la nuit. On ne savait pas, hélas! que toutes ces réjouissances allaient se terminer par une horrible tragédie.

Voici qu'elle en fut l'occasion. La mariée était veuve pour la troisième fois. Or, dans plusieurs endroits du royaume, il y a des gens qui ont la sottise de croire que c'est le comble du déshonneur pour une femme de se remarier, et en pareille circonstance ils se livrent

[1] Isabeau de Bavière.

à toutes sortes de licences, se déguisent avec des masques et des travestissements, et font essuyer mille avanies aux deux époux. C'est un usage ridicule et contraire à toutes les lois de la décence et de l'honnêteté. Cependant, entraîné par les conseils de quelques jeunes seigneurs de sa cour, le roi, qui se laissait aller trop facilement à son goût pour les plaisirs, voulut se donner ce divertissement; il prit avec lui cinq d'entre eux, et voici ce qu'ils firent. Ils se vêtirent de la tête aux pieds d'habits de lin, sur lesquels on avait collé des étoupes avec de la poix. Ensuite ils se masquèrent, entrèrent dans la salle sous cet affreux déguisement qui les rendait méconnaissables, et se mirent à courir de tous côtés en faisant des gestes obscènes, en poussant d'horribles cris et en imitant les hurlements des loups. Leurs mouvements ne furent pas moins inconvenants que leurs cris; ils dansèrent la sarrasine avec une sorte de frénésie vraiment diabolique. L'ennemi du genre humain leur avait sans doute tendu ce piége pour les perdre, et la France aurait été affligée d'un malheur irréparable, d'une honte éternelle, si l'ange gardien du roi et la Providence qui veillait sur lui ne l'eussent, en ce moment, tenu à quelque distance de ses compagnons.

Pendant que les jeunes seigneurs ne songeaient qu'à se divertir, un des assistants, sans prévoir sans doute le mal qu'il pouvait faire, jeta une flammèche sur un de ceux qui faisaient partie de la mascarade. Aussitôt les vêtements inflammables des danseurs s'embrasèrent tous en un clin d'œil. Il eût fallu avoir un cœur de roche pour entendre sans frémir les cris affreux que poussèrent alors ces malheureux, pour les voir de sang-froid courir en désordre et dans les transports d'une frénésie qui n'était maintenant que trop véritable. La flamme dévorante s'élevait jusqu'au plafond; la poix liquéfiée ruisselait sur leurs corps et pénétrait dans leurs chairs. Ils furent pendant près d'une demi-

heure en proie à ces souffrances. En essayant d'éteindre le feu, en cherchant à déchirer leurs vêtements, ils se brûlèrent et se calcinèrent les mains. Le feu consuma aussi les parties inférieures de leurs corps, et leurs membres, qui tombaient par lambeaux, inondèrent de sang le plancher de la salle.

Au milieu de ces cruelles tortures, le comte de Joigny, gentilhomme d'une illustre naissance, expira dans les bras de ceux qui l'emportaient. Le bâtard de Foix et Aymeri de Poitiers moururent deux jours après; Huguet de Guisay seul vécut trois jours encore. C'étaient, à l'exception de ce dernier, de jeunes seigneurs de la plus grande espérance, et leur mort fut à tous égards déplorable. Mais Huguet de Guisay était un homme perdu de vices et passait pour un misérable aux yeux de tous les honnêtes gens; sa perversité était telle, que, dans sa haine pour les gens du petit peuple, qu'il appelait des chiens, il les forçait souvent à imiter toutes sortes d'aboiements. Souvent aussi, pendant son dîner, il les obligeait à soutenir sa table, et si l'un d'eux avait le malheur de lui déplaire en quelque chose, il le faisait coucher à terre, montait sur son dos et le frappait de l'éperon jusqu'au sang, en disant qu'avec des gens de cette espèce il fallait employer non pas les coups de poing, mais le fouet, comme avec les bêtes brutes. Au milieu même des tourments, il ne put s'empêcher de traiter de chiens ses propres serviteurs; il ne cessa point de répéter qu'ils étaient indignes de lui survivre, jusqu'au moment où la mort mit fin à ses injures. En apprenant qu'il venait de rendre le dernier soupir, les seigneurs ne purent contenir leur joie, et ils s'écrièrent en pleine cour : « *Dieu soit loué!* » On transporta son corps dans le Bourbonnais, d'où il était originaire. Pendant que le cercueil traversait les rues de Paris, presque tous ceux qui se trouvaient sur le passage du convoi répétaient tout haut ces mots, qu'il avait l'habitude de dire : « *Aboie, chien* » Ainsi ce

débauché, dont les conseils et les exemples funestes entraînaient, dit-on, si souvent les jeunes seigneurs au mal, et qui s'était attiré la haine générale, enveloppa ses compagnons dans sa perte. Le sire de Nantouillet fut le seul qui échappa à la mort ainsi que le roi. Il faisait partie de la mascarade ; mais dès qu'il sentit les atteintes du feu, il courut précipitamment à la cuisine du palais, et se plongea dans une chaudière pleine d'eau. Cette heureuse idée lui sauva la vie.

La reine, dans le premier moment d'effroi, s'était enfuie avec ses dames d'honneur dans une chambre éloignée. Mais comme elle ignorait si le roi avait péri avec ses compagnons, ou s'il avait échappé à la mort ainsi que nous l'avons dit, elle tomba à terre demi morte de frayeur. Elle ne reprit l'usage de ses sens que quand elle vit le roi, qui vint la rassurer après avoir quitté son travestissement. La nouvelle de ce malheur parvint bientôt aux oreilles des bourgeois du voisinage. Ils crurent que le roi était mort, se réunirent au nombre de cinq cents, et se présentèrent à l'hôtel royal de Saint-Paul, dont ils se firent ouvrir les portes de force. Ils se disposaient à venger sur les gens de la cour la mort de leur maître bien aimé, lorsque le roi se montra sous le dais royal et calma leur fureur de la voix et du geste. Dès le lendemain messeigneurs les ducs de Berri et de Bourgogne, oncles du roi, et le duc d'Orléans, son frère, voulurent témoigner au ciel leur reconnaissance pour un si grand bienfait ; ils allèrent nu-pieds en procession de la porte Montmartre à l'église de Notre-Dame. Le roi s'y rendit à cheval ; il entendit la messe avec eux, et rendit grâces à Dieu et à la bienheureuse Vierge Marie d'avoir échappé au danger.

II.

Récit de Froissart.

L'aventure d'une danse faite en semblance de hommes sauvages, là où le roi fut en péril.

Avint que un mariage se fit en l'hôtel du roi, de un jeune chevalier de Vermandois et de une des damoiselles de la roine, et tous deux étoient de l'hôtel du roi et de la roine. Si en furent les seigneurs, les dames et damoiselles et tout l'hôtel plus réjouis ; et pour cette cause le roi voult faire les noces ; et furent faites dedans l'hôtel de Saint-Pol à Paris, et y eut grand foison de bonnes gens et de seigneurs ; et y furent les ducs d'Orléans, de Berry, de Bourgogne et leurs femmes. Tout le jour des noces qu'ils épousèrent, on dansa et mena-t-on grand joie : le roi fit le souper aux dames, et tint la roine de France l'état *(a)* ; et s'efforçoit chacun de joie faire, pour cause qu'ils véoient le roi qui s'en en sonnioit *(b)* si avant. Là avoit un écuyer d'honneur en l'hôtel du roi, et moult son prochain, de la nation de Normandie, lequel s'appeloit Hugonin de Guisay ; si s'avisa de faire aucun ébattement *(c)* pour complaire au roi et aux dames qui là étoient. L'ébattement qu'il fit, je le vous dirai.

Le jour des noces, qui fut par un mardi devant la Chandeleur [1], sur le soir, il fit pourvoir *(d)* six cottes de toile et mettre à part dedans une chambre, et porter et semer sus délié lin ; et les cottes couvertes de délié lin, en forme et couleur de cheveux, il en fit le roi vêtir une, et le comte de Joigny, un jeune et très-gentil che-

[1] Le 29 janvier 1393.

(a) La maison. — *(b)* En prenait soin. — *(c)* Jeu. — *(d)* Préparer.



valier, une autre, et mettre très-bien à leur point (*a*); et ainsi une autre à messire Charles de Poitiers, fils au comte de Valentinois; et à messire Yvain de Galles, le bâtard de Foix, une autre; et la cinquième au fils du seigneur de Nantouillet, un jeune chevalier; et il vêtit la sixième. Quand ils furent tous six vêtus de ces cottes qui étoient faites à leur point, et ils furent dedans enjoins (*b*) et cousus, ils se montroient être hommes sauvages, car ils étoient tous chargés de poil, du chef jusque à la plante du pied.

Cette ordonnance plaisoit grandement bien au roi de France, et en savoit à l'écuyer, qui avisée l'avoit, grand gré; et se habillèrent de ces cottes si secrètement en une chambre, que nul ne savoit de leur affaire, fors eux-mêmes et les varlets qui vêtus les avoient. Messire Yvain de Foix, qui de la compagnie étoit, imagina bien la besogne, et dit au roi : « Sire, faites commander bien acertes (*c*) que nous ne soyons approchés de nulles torches, car si l'air du feu entrât en ces cottes dont nous sommes déguisés, le poil happeroit l'air du feu, si serions ars (*d*) et perdus sans remède, et de ce je vous avise. — En nom Dieu, répondit le roi à Yvain, vous parlez bien et sagement; et il sera fait. » Et de là endroit (*e*) le roi défendit aux varlets, et dit : « Nul ne nous suive. » Et fit là venir le roi un huissier d'armes qui étoit à l'entrée de la chambre, et lui dit : « Va-t'en à la chambre où les dames sont, et commande de par le roi que toutes torches se traient (*f*) à part et que nul ne se boute (*g*) entre six hommes sauvages qui doivent là venir. » L'huissier fit le commandement du roi moult étroitement (*h*), que toutes torches et torchins, et ceux qui les portoient, se missent en sus (*i*) au long près des parois, et que nul n'approchât les danses, jusques à tant

(*a*) A leur taille, à leur mesure. — (*b*) Attachés. — (*c*) Certainement. — (*d*) Brûlés. — (*e*) De là tout de suite. — (*f*) Se retirent, se tiennent. — (*g*) Ne se place, ne vienne se mettre. — (*h*) Rigoureusement — (*i*) En avant.

que six hommes sauvages qui là devoient venir seroient retraits (a). Ce commandement fut ouï et tenu ; et se trairent (b) tous ceux qui torches portoient à part ; et fut la salle délivrée, que il n'y demeura que les dames et damoiselles, et les chevaliers et écuyers qui dansoient. Assez tôt après ce, vint le duc d'Orléans, et entra en la salle ; et avoit en sa compagnie quatre chevaliers et six torches tant seulement, et rien ne savoit du commandement qui fait avoit été, ni des six hommes sauvages qui devoient venir ; et entendit (c) à regarder les danses et les dames, et même il commença à danser. Et en ce moment vint le roi de France, lui sixième seulement, en l'état et ordonnance que dessus est dit, tout appareillé comme homme sauvage et couvert de poil de lin, aussi délié comme cheveux, du chef jusques au pied. Il n'étoit homme ni femme qui les pût connoître, et étoient les cinq attachés l'un à l'autre, et le roi tout devant qui les menoit à la danse.

Quand ils entrèrent en la salle, on entendit (d) tant à eux regarder qu'il ne survint de torches ni de torchins. Le roi, qui étoit tout devant, se départit de ses compagnons, dont il fut heureux, et se trait devers les dames pour lui (e) montrer, ainsi que jeunesse le portoit. Et passa devant la roine, et s'en vint à la duchesse de Berry, qui étoit sa tante et la plus jeune. La duchesse par ébattement le prit, et voult savoir qui il étoit ; le roi étant devant elle, ne se vouloit nommer. Adonc dit la duchesse de Berry : « Vous ne m'échapperez point ainsi, tant que je saurai votre nom. » En ce point avint le grand meschef sur les autres, et tout par le duc d'Orléans, qui en fut cause, quoique jeunesse et ignorance lui fit faire ; car si il eût bien présumé et considéré le meschef qui en descendit, il ne l'eût fait pour nul avoir. Il fut trop en volonté de savoir qui ils

(a) Partis, retirés. — (b) Retirèrent. — (c) et (d) S'occupa. — (e) Soi, se.



étoient. Ainsi que les cinq dansoient, il approcha la torche, que l'un de ses varlets tenoit devant lui, si près de lui que la chaleur du feu entra au lin. Vous savez que en lin n'a nul remède et que tantôt il est enflambé. La flamme du feu échauffa la poix à quoi le lin étoit attaché à la toile. Les chemises linées et poyées (a) étoient sèches et déliées et joignans à la chair, et se prirent au feu à ardoir (b) ; et ceux qui vêtues les avoient et qui l'angoisse sentoient commencèrent à crier moult amèrement et horriblement. Et tant il y avoit de meschef (c), que nul ne les osoit approcher. Bien y eut aucuns chevaliers qui s'avancèrent pour eux aider (d) et tirer le feu hors de leur corps. Mais la chaleur de la poix leur ardoit toutes les mains, et en furent depuis moult mésaisés (e). L'un des cinq, ce fut Nantouillet, s'avisa que la bouteillerie étoit près de là ; si fut celle part (f), et se jeta en un cuvier tout plein d'eau, où on rinçoit tasses et hanaps (g). Cela le sauva ; autrement il eût été mort et ars ainsi que les autres ; et nonobstant tout, si fut-il en mal point.

Quand la roine de France ouït les grands cris et horribles que ceux qui ardoient faisoient, elle se douta de son seigneur le roi qu'il ne fût attrapé ; car bien savoit, et le roi lui avoit dit que ce seroit l'un des six. Si fut durement ébahie, et chéy (h) pâmée. Donc saillirent les chevaliers et dames avant, en lui aidant et confortant. Tel meschef, douleur et crierie avoit en la salle, qu'on ne savoit auquel entendre. La duchesse de Berry délivra le roi de ce péril, car elle le bouta dessous sa gonne (i) et le couvrit pour eschiver le feu ; et lui avoit dit, car le roi se vouloit partir d'elle à force : « Où voulez vous aller ? Vous véez que vos compagnons ardent (j). Qui êtes vous ? Il est heure que vous vous nommez. — Je suis

(a) Enduites de poix, — (b) Brûler. — (c) Danger. — (d) Secourir. — (e) Incommodés. — (f) Il alla de ce côté. — (g) Coupes. — (h) Tomba. — (i) Robe. — (j) Brûlent.

le roi. — Ha! monseigneur, or tôt allez vous mettre en autre habit, et faites tant que la roine vous voie, car elle est moult mésaisée (a) pour vous. »

Le roi à cette parole issit hors de la salle, et vint en sa chambre, et se fit déshabiller le plus tôt qu'il put, et remettre en ses garnemens (b), et vint devers la roine ; et là étoit la duchesse de Berry, qui l'avoit un peu reconfortée et lui avoit dit : « Madame, reconfortez-vous, car tantôt vous verrez le roi ; certainement j'ai parlé à lui. » A ces mots, vint le roi en la présence de la roine ; et quand elle le vit, de joie elle tressaillit ; donc fut-elle prise et embrassée (c) de chevaliers, et portée en sa chambre, et le roi en sa compagnie, qui toujours la reconforta.

Le bâtard de Foix, qui tout ardoit, crioit à hauts cris : « Sauvez le roi, sauvez le roi ! » Et voirement fut-il sauvé par la manière et aventure que je vous ai dit ; et Dieu le voult aider, quand il se départit de la compagnie pour aller voir les dames ; car s'il fût demeuré avecques ses compagnons, il étoit perdu et mort sans remède.

En la salle de Saint-Pol à Paris, sur le point de l'heure de minuit, avoit telle pestillence et horribleté, que c'étoit hideur et pitié de l'ouïr et du voir. Des quatre qui là ardoient, il y en eut là deux morts éteints sur la place. Les autres deux, le bâtard de Foix et le comte de Joigny, furent portés à leurs hôtels et moururent dedans deux jours, à grand peine et martire.

Ainsi se dérompit (d) cette fête et assemblée de noces en tristesse et en ennui, quoique l'époux et l'épouse ne le pussent amender (e). Car on doit supposer et croire que ce ne fut point leur coulpe (f), mais celle du duc d'Orléans, qui nul mal n'y pensoit quand il avala (g) la

(a) Mal à son aise. — (b) Vêtements, ce qui garnit. — (c) Portée entre les bras. — (d) Changea. — (e) Réparer. — (f) Faute. — (g) Abaissa.

torche. Jeunesse lui fit faire. Et bien dit, tout en audience, quand il vit que la chose alloit mal : « Entendez à moi tous ceux qui me peuvent ouïr. Nul ne soit demandé ni inculpé de cette aventure, car ce qui fait en est, c'est tout par moi et en suis cause. Mais je ne cuidois pas que la chose dût ainsi tourner; car si je l'eusse cuidé et sçu, je y eusse pourvu. » Et puis si s'en alla le duc d'Orléans devers le roi pour se excuser, et le roi le tint pour tout excusé.

Cette dolente aventure avint en l'hôtel de Saint-Pol à Paris, en l'an de grâce 1392[1], le mardi devant la Chandeleur, de laquelle avenue (*a*) il fut grand nouvelle parmi le royaume de France et en autre pays. Le duc de Bourgogne et le duc de Berry n'étoient point pour l'heure là, mais à leurs hôtels; et avoient le soir pris congé au roi, à la reine et aux dames, et retrait à leurs hôtels pour être mieux à leurs aises.

Quand ce vint au matin et la nouvelle fut sçue et épandue parmi la ville et cité de Paris, vous devez savoir que toutes gens furent moult émerveillées. Et disoient plusieurs communément parmi la ville de Paris; que Dieu avoit montré encore secondement un grand exemple et signe sur le roi, et qu'il convenoit et appartenoit qu'il y regardât et qu'il se retrait de ses jeunes huiseuses (*b*), et que trop en faisoit et avoit fait, lesquelles ne appartenoient point à faire à un roi de France; et que trop jeunement se maintenoit et étoit maintenu jusques à ce jour. La communauté (*c*) de Paris en murmuroit, et disoit sans contrainte : « Regardez le grand meschef qui est près avenu sur le roi; et s'il eût été attrapé et ars, que fussent ses oncles et son frère devenus? Ils doivent être tous certains que jà pied (*d*) d'eux n'en fût échappé, car tous eussent été occis,

[1] Ancien style; en 1393, nouveau style.

(*a*) Aventure. — (*b*) Frivolités, oisivetés. — (*c*) Ville, commune. — (*d*) Pas un seul.

et les chevaliers que on eut trouvé dedans Paris. »

Or avint, si très tôt que les ducs de Berry et de Bourgogne au matin sçurent les nouvelles. Ils furent tout ébahis et émerveillés ; et bien y eut cause. Si montèrent aux chevaux et vinrent à l'hôtel du roi à Saint-Pol, et le trouvèrent. Si le consolèrent ; et bien en avoit mestier (a), car encore étoit-il tout effrayé et ne se pouvoit r'avoir de l'imagination (b), quand il pensoit au péril où il avoit été. Et bien dit à ses oncles que sa belle tante de Berry l'avoit sauvé et ôté hors du péril, mais il étoit trop fort courroucé (c) du comte de Joigny et de messire Yvain de Foix et de messire Charles de Poitiers. Ses oncles, en lui reconfortant, lui dirent : « Monseigneur, ce qui est avenu ne peut-on recouvrer (d). Il vous faut oublier la mort d'eux et louer Dieu et regrâcier de la belle aventure qui vous est avenue, car votre corps et tout le royaume de France a été pour cette incidence en grand aventure d'être tout perdu ; et vous le pouvez imaginer, car jà ne s'en peuvent les vilains taire, et disent que si le meschef fût tourné sur vous, ils nous eussent tous occis. Si (e) vous ordonnez, appareillez et mettez en état royal, ainsi que à vous appartient, et montez à cheval. Si allez à Notre-Dame de Paris en pélerinage. Nous irons en votre compagnie ; et vous montrez au peuple, car on vous désire à voir par la cité et ville de Paris. » Le roi répondit que ainsi le feroit-il. Sur ces paroles s'embatit (f) le duc d'Orléans, frère du roi, qui moult l'aimoit comme son frère. Et ses oncles le recueillirent doucement, et le blâmèrent un petit (g) de la jeunesse que faite avoit. A ce qu'il montra, il leur en sçut bon gré, et dit bien qu'il ne cuidoit point mal faire. Assez tôt après, sur le point de neuf heures, montèrent le roi et tous les compagnons à cheval, et se départirent de Saint-Pol, et chevauchèrent parmi

(a) Besoin. — (b) Remetire l'esprit. — (c) Affligé. — (d) Réparer. — (e) Alors. — (f) S'évanouit. — (g) Peu.

Paris pour apaiser le peuple, qui trop fort étoit ému; et vinrent en la grande église; et là ouït le roi la messe et y fit ses offrandes, et depuis retournèrent le roi et les seigneurs en l'hôtel de Saint-Pol, et là dînèrent. Si se passa et oublia cette chose petit à petit, et fit-on obsèques, prières et aumônes pour les morts.

MALADIE DU ROI.

PRIÈRES PUBLIQUES POUR SON RÉTABLISSEMENT.

1395.

LE RELIGIEUX DE SAINT-DENIS (traduit par Bellaguet).

Les plus habiles disciples de Galien et d'Hippocrate avaient longtemps cherché, mais inutilement, les moyens de rendre la santé au roi. Les principaux seigneurs et officiers du palais, fatigués de ces vaines tentatives, leur défendirent de reparaître à la cour. Le roi conçut même tant de haine contre maître Renaud Fréron, qui avait entrepris sa guérison, qu'il le bannit et le fit chasser de Paris, en lui laissant toutefois tout le mobilier qu'il possédait soit à Paris, soit ailleurs, et qui le rendait plus riche qu'aucun médecin des règnes précédents. On ne sait pas encore clairement quelle fut la cause de cet exil; mais il est certain qu'elle parut suspecte à bien des gens. Car maître Renaud n'était pas encore arrivé à Cambrai, où il avait dessein de se retirer, lorsque le roi retomba dans ses accès de folie. Ce qui causait surtout un juste étonnement, c'est que dans l'égarement qui couvrait son esprit d'épaisses ténèbres, il n'oubliait ni ses familiers, ni ses serviteurs, présents ou absents, tandis qu'il ne reconnaissait pas la reine ou ses enfants, même lorsqu'ils se présen-

taient à sa vue. S'il apercevait ses armes et celles de la reine gravées ou peintes sur les vitraux ou sur les murs, il les effaçait en dansant d'une façon burlesque et inconvenante; il prétendait qu'il s'appelait Georges, et que ses armoiries étaient un lion traversé d'une épée. On craignit que dans ces accès de folie, où il n'avait aucun souci de sa dignité, il ne lui arrivât quelque accident, et l'on fit murer toutes les entrées de l'hôtel royal de Saint-Paul. Il épuisait souvent ses forces à courir çà et là dans son palais. Cependant il ne restait pas toujours dans le même état. Il avait parfois des intervalles de calme. Il assistait alors au conseil, recevait les ambassadeurs, et répondait à tout avec assez de bon sens; mais incontinent après, on le voyait changer : il frémissait et criait comme s'il eût été piqué de mille pointes de fer, et se disait poursuivi par ses ennemis.

Il y avait dans le royaume beaucoup de nobles et de gens du menu peuple qui étaient atteints de la même maladie. La foule s'obstinait à dire que c'était l'effet de sortiléges et de maléfices, que le roi lui-même avait été ensorcelé, et que, selon toute vraisemblance, on en devait accuser le seigneur de Milan. On alléguait à l'appui de cette absurde assertion que la fille de ce seigneur, la duchesse d'Orléans, était la seule que le roi reconnût dans son égarement, qu'il ne pouvait se passer de la voir tous les jours, et qu'absente ou présente, il ne cessait de l'appeler sa sœur bien-aimée. Aussi beaucoup de personnes des deux sexes n'épargnaient point cette princesse. Quoique leurs accusations fussent sans fondement, monseigneur le duc d'Orléans, voulant éviter qu'il ne s'ensuivît quelque désordre, ordonna, d'après les conseils du maréchal de Sancerre et de quelques autres seigneurs, que la duchesse fût éloignée d'auprès du roi, qu'elle sortît de Paris en grande pompe et qu'elle allât visiter ses domaines du duché d'Orléans. Qu'une si noble dame ait

commis un si grand crime, c'est un fait dont on n'a jamais eu de preuve, et personne n'a le droit de l'en accuser. Pour moi, je suis loin de partager l'opinion vulgaire au sujet des sortiléges, opinion répandue par les sots, les nécromanciens et les gens superstitieux; les médecins et les théologiens s'accordent à dire que les maléfices n'ont aucune puissance, et que la maladie du roi provenait des excès de sa jeunesse.

Cependant toute la France compatissait aux cruelles souffrances du roi. Le clergé, voyant que les remèdes humains n'apportaient aucun soulagement à ce mal, et que le roi était toujours dans le même état, résolut d'implorer l'assistance divine. Suivi d'un pieux concours d'hommes et de femmes, il porta processionnellement d'église en église, les corps et les reliques des saints. En outre, les vénérables religieux de Saint-Denis renouvelèrent, par ordre des oncles du roi, une cérémonie qui n'avait pas eu lieu depuis l'an du Seigneur mil deux cent trente-neuf. Le premier dimanche du mois de janvier, ils allèrent en procession solennelle jusqu'à la Sainte-Chapelle du Palais. Je crois devoir transmettre à la postérité le récit de cette cérémonie, dans laquelle on avait cherché à exciter la dévotion et la piété du peuple. En tête du cortége étaient six religieux, vêtus de dalmatiques, marchant deux à deux et portant sur leurs épaules les reliques de saint Louis et de la bienheureuse Vierge Marie, et la main de l'apôtre saint Thomas, enchâssés dans l'or et les pierreries. Trois autres les suivaient, couverts de chapes de soie, et portant les insignes de la Passion, la croix, les épines et un des clous de Notre-Seigneur. Venait ensuite le vénérable couvent. Près de trois mille personnes des deux sexes accompagnèrent la procession jusqu'à la porte de Paris. Pour honorer lesdites reliques, les religieux de Saint-Magloire et de Saint-Martin, ainsi que les illustres ducs de Berri, de Bourgogne et de Bourbon, qui avaient longtemps attendu à la porte, se

réunirent au cortége qui occupait les deux côtés de la rue, et le suivirent jusqu'à la Sainte-Chapelle. Les chants n'avaient point cessé depuis l'église de Saint-Denis. A l'entrée de la chapelle, on entonna, en l'honneur du roi saint Louis, l'antienne *Quum esset rex in accubitu*. Le prieur claustral célébra ensuite une messe solennelle en l'honneur de ce pieux confesseur de la foi. Après la messe, messeigneurs les ducs reconduisirent la procession jusqu'à la porte de la ville, et reçurent la bénédiction des saintes reliques. Les religieux retournèrent à l'église de l'abbaye, et le même jour les chanoines de la Sainte-Chapelle et la vénérable Université de Paris y firent une procession solennelle. La messe de Saint-Denis y fut célébrée en grande pompe par l'évêque de Senlis, maître Jean de Dieudonné. Tous ceux qui s'y trouvaient furent reçus dans la chambre de l'abbé et dans les plus beaux appartements de l'abbaye, où on leur fit bonne chère. Dans tout le royaume de France, les personnes de tout sexe, de tout rang, de toute condition, faisaient à l'envi des prières et des œuvres pieuses pour le rétablissement du roi. Enfin, Dieu jeta un regard de miséricorde sur la France ; il accueillit les vœux qu'on lui adressait de toutes parts, et rendit la santé au roi vers le commencement du mois de février.

BATAILLE DE NICOPOLIS.

1396.

LE RELIGIEUX DE SAINT-DENIS (traduit par Bellaguet).

Les Turks Ottomans, sous la conduite de Bajazet, avaient envahi l'Europe, conquis la plus grande partie de l'empire grec, et menaçaient la Hongrie. Bajazet se vantait de mener bientôt son che-

val manger l'avoine sur l'autel de Saint-Pierre à Rome. Le roi de Hongrie, Sigismond, demanda du secours à la France, et la noblesse répondit avec empressement à son appel. Plus de mille chevaliers partirent sous le commandement de Jean, comte de Nevers et fils du duc de Bourgogne, du comte d'Eu, connétable de France, et du maréchal de Boucicaut. Arrivés en Bulgarie, les Français assiégèrent et prirent plusieurs villes, entre autres celle de Rachova, dont ils égorgèrent la garnison turque, qui s'était rendue sous condition de la vie sauve. Réunis aux Hongrois, ils allèrent assiéger Nicopolis; Bajazet accourut au secours de la place; les chevaliers français voulurent, malgré l'avis du roi de Hongrie et de l'amiral Jean de Vienne, attaquer les masses qui composaient l'armée turque, sans prendre aucune précaution, et refusèrent même l'aide des troupes hongroises; après un premier succès, les chevaliers furent vaincus, pris ou tués.

Le grand-duc de Hongrie, que le roi Sigismond avait envoyé avec cinq mille hommes armés de pied en cap pour reconnaître la position de l'ennemi, revint annoncer que les Turcs n'étaient qu'à six milles de distance, et que bien volontiers il les eût attaqués, dans l'espoir de les surprendre et de les vaincre, avec l'aide de Dieu, s'il n'eût craint d'offenser sa royale majesté et de porter atteinte à l'honneur des Français. Le lendemain, avant le lever du soleil, le roi de Hongrie se rendit seul à toute bride dans le camp des Français, les informa de cette nouvelle, et les supplia encore une fois de placer à l'avant-garde les quarante mille hommes d'infanterie qu'il avait amenés avec lui. Les plus sages appuyaient cette proposition. Mais le connétable et le maréchal repoussèrent leur avis avec plus d'acharnement, et s'emportèrent jusqu'à leur dire d'un ton insultant : « Puisque de vaillants hommes que vous étiez, vous êtes devenus temporiseurs, laissez aux plus jeunes le soin de combattre. Vos paroles sentent la peur et la lâcheté. » Le roi, déplorant cette obstination, se retira pour ranger son armée en bataille. Il pressentait bien que cette entreprise n'aurait qu'une mauvaise fin.

Après le départ du roi, vers la troisième heure du jour, les chevaliers et les écuyers prirent les armes.

Afin de pouvoir marcher plus facilement à pied, ils coupèrent les longues et énormes pointes de leurs chaussures[1]. Ce fut ainsi que cessa cette mode ridicule et extravagante, qui avait jusqu'alors régné parmi la noblesse. Déjà l'ennemi n'était plus qu'à peu de distance. On cria aux armes dans tout le camp. Les plus âgés et les plus expérimentés vinrent se ranger autour du comte de Nevers. L'illustre amiral de France, messire Jean de Vienne, chevalier Bourguignon, éprouvé par de longs services, également remarquable par son courage et par sa prudence, et encore plein de vigueur malgré son âge avancé, saisit l'étendard de la Vierge Marie, qu'il s'était chargé de porter ce jour-là, et s'exprima ainsi :

« Illustres chevaliers, nous voici engagés dans un combat que nous avons désapprouvé ; non pas, vous le savez, que nous ayons cédé à un sentiment de crainte, mais parce que nous voulions, en déférant à de sages avis, assurer le succès de notre entreprise. Nous avons dédaigné d'accepter l'assistance des Hongrois. Aussi soyez bien persuadés maintenant qu'ils ne nous aideront point, et qu'ils fuiront au premier échec. Résignons-nous donc à courir seuls les chances de la bataille, et mettons tout notre espoir dans celui qui n'a jamais trompé ceux qui espèrent en lui pour obtenir la victoire. Puisse-t-il nous l'accorder, pour l'honneur de la foi chrétienne ! »

Au même instant, il donna le signal de l'attaque. L'ennemi attendait les chrétiens de pied ferme et en ordre de bataille. Je me suis enquis et informé avec soin du nombre des Turcs, et j'ai appris de la bouche de personnes dignes de foi que leur avant-garde, composée des gens de pied, s'élevait à plus de vingt-quatre mille hommes, et qu'elle était appuyée par trente mille

[1] Ces chaussures étaient désignées sous le nom de chaussures à la poulaine.

cavaliers. Bajazet, qui venait ensuite avec une réserve de quarante mille hommes, n'était pas en vue des chrétiens ; il s'était arrêté derrière une éminence, dans une plaine voisine, et avait résolu d'y attendre les premiers résultats de la bataille. Les soldats de son avant-garde avaient pris d'habiles dispositions pour se défendre. Afin de rendre l'accès de leur camp plus difficile, ils avaient planté en terre devant eux des pieux très-aigus, dont les pointes étaient dirigées contre nos troupes et leur firent beaucoup de mal. Les nôtres donnèrent le signal du combat en poussant des cris terribles, et firent pleuvoir sur l'ennemi une grêle de traits ; ils s'avancèrent ensuite pour l'attaquer de plus près à coups de lance ; mais ils furent arrêtés par les pieux, dont les pointes faisaient cabrer leurs chevaux, et ils restèrent ainsi exposés aux coups des Turcs. Ils parvinrent enfin à couper et arracher ces pieux, et purent engager un combat en règle. Alors la lutte recommença avec plus d'acharnement. Les Français, rivalisant de courage, frappaient vigoureusement l'ennemi à coups de hache et d'épée. Les Turcs ripostaient vaillamment ; leurs rangs étaient si étroitement serrés, qu'ils demeurèrent quelque temps impénétrables. Enfin la victoire, jusqu'alors incertaine, se décida en faveur des chrétiens. L'épouvante s'empara des Turcs, abattit leur courage et leur fit perdre l'espoir d'une plus longue résistance. Les vainqueurs s'ouvrirent alors, l'épée à la main, un libre passage à travers les ennemis, les culbutèrent et en firent un horrible carnage. Dix mille infidèles périrent dans cette journée. C'étaient autant de malheureux condamnés aux flammes de l'enfer.

Après cet affreux massacre, les chrétiens se rallièrent pour attaquer la cavalerie, qui formait la seconde ligne, et qui n'était qu'à une portée de trait. Ils voulaient reconnaître la force de ce corps d'armée et délibérer sur ce qu'ils avaient à faire, parce qu'ils croyaient que Bajazet en avait pris le commandement et qu'ils ne

désiraient que plus ardemment d'en venir aux mains. Songeant à l'infériorité de leur nombre, et à l'impossibilité où ils se trouvaient de reculer sans être poursuivis par les Turcs, et craignant d'être enveloppés, si leur ligne de bataille n'offrait pas un développement égal à celle des ennemis, voici l'expédient auquel ils eurent recours. Ils résolurent d'engager l'action, sans se mettre en bataille et sans s'avancer lentement, mais en pénétrant l'épée à la main au milieu des ennemis, par une attaque subite et impétueuse, et de ne s'arrêter que quand ils seraient arrivés aux derniers rangs, qu'ils les auraient mis en déroute, et qu'ils auraient ainsi jeté le désordre dans toute l'armée. Ce plan, quelque dangereux et quelque hardi qu'il fût, obtint une approbation unanime. Recueillant donc toutes leurs forces, et se rappelant que la valeur aime à braver les obstacles, ils s'élancèrent avec la rapidité de la foudre, et du premier choc ils tuèrent ou blessèrent tous les Turcs qu'ils rencontrèrent. Ils se frayèrent ainsi un passage à travers les ennemis, non sans éprouver une vive résistance. Profitant de leur avantage, ils portèrent à droite et à gauche des coups terribles, et versèrent des flots de sang. Après avoir tué cinq mille ennemis et enfoncé leurs lignes, comme ils se l'étaient proposé, ils attaquèrent à coups de poignard les soldats des derniers rangs. Ceux-ci, étonnés d'une si étrange façon de combattre, cherchèrent leur salut dans la fuite, et se retirèrent en toute hâte vers Bajazet.

Ceux qui savent les détails de cette journée assurent que Bajazet, découragé par cet échec, n'aurait pas attendu les chrétiens, si leur imprudente audace n'eût relevé son espoir. En effet, malgré la sueur qui les inondait après un si rude combat, malgré la fatigue produite par l'excès de la chaleur et par le poids de leurs armes qui avaient presque épuisé leurs forces, ils voulurent compléter leur victoire, et se mirent à la

poursuite des fuyards, en dépit des recommandations de leurs capitaines. Les uns leur conseillaient de rendre grâce à Dieu du succès qu'il leur avait accordé, et de songer à leur sûreté, au lieu de tenter l'impossible. Les autres leur criaient : « Mes amis, respirez un peu et reprenez haleine ! — Braves compagnons, leur disaient d'autres, la témérité est mauvaise conseillère : il vous reste encore bien du chemin à faire pour atteindre l'ennemi. Défiez-vous des embûches qu'on peut vous tendre à l'improviste, et ne vous perdez point par trop de hardiesse. » Les vainqueurs, présumant trop de leurs forces, n'écoutèrent pas ces sages avis ; ils pensaient avoir enchaîné la fortune inconstante, et n'avoir rien à craindre de ses vicissitudes. Mais tout à coup elle les entraîna vers l'abîme, et leur fit cruellement expier leur aveugle témérité.

Dieu réservait aux chrétiens une journée cruelle, une journée fatale, comme le prouva la malheureuse issue de la bataille. Lorsqu'ils furent arrivés au sommet de la colline, et qu'ils eurent aperçu au-dessous d'eux, dans la plaine, Bajazet avec ses troupes, ils commencèrent à se repentir de leur imprudence, et leurs cœurs furent saisis d'épouvante. C'était sans doute un effet de la vengeance du ciel, dont ils avaient provoqué le courroux par leurs crimes sans nombre ; car l'impiété traîne toujours à sa suite le remords, et, suivant la parole du sage, *l'impie s'enfuit même sans qu'on le poursuive.* Les Français, qui jusqu'alors s'étaient avancés comme des lions, devinrent plus craintifs que des lièvres ; leurs capitaines ne purent pas même leur persuader de tirer l'épée et de se mettre en ordre de bataille, ni les obliger à faire mine de vouloir se défendre. Dans leur désespoir, ils maudirent, mais trop tard, les conseils des plus jeunes, les vouèrent à la damnation éternelle, et accablèrent leur mémoire d'imprécations. Plusieurs d'entre eux s'enfuirent en toute hâte par la montagne

pour rejoindre les vaisseaux [1]. A cette vue, les Hongrois, comme on l'avait prédit, abandonnèrent leur roi et prirent la fuite. Ainsi la gloire éclatante des chrétiens se dissipa comme une vaine fumée. Leur valeur, jusqu'alors si terrible, s'évanouit tout à coup et devint la risée des infidèles et des mécréants, dont ils étaient auparavant la terreur.

Grand Dieu, *tes jugements sont un abîme*, suivant les paroles du prophète. Tu es le seul, ô Seigneur, qui peut tout, et il n'est personne qui puisse résister à ta volonté. Tu as appesanti ta main sur ton peuple, en prenant Bajazet pour instrument de ta vengeance, et tu lui as permis d'exterminer les chrétiens. Puisse ce châtiment tourner à leur gloire éternelle ! Je sais que tu peux seul donner une issue favorable aux entreprises commencées sous de fâcheux auspices.

La frayeur des chrétiens doubla comme il arrive ordinairement, le courage de l'ennemi. Bajazet, enhardi par leur lâcheté, fit avancer contre eux pour les envelopper, au son des trompettes et au bruit des tambours, ses gens de pied et sa cavalerie légère, leur recommandant d'effrayer leurs adversaires par des cris horribles, et de les tuer tous sans pitié ou de les faire prisonniers. C'est avec un serrement de cœur qu'on reporte sa pensée vers l'issue de cet engagement. Notre siècle n'a point vu de désastre plus déplorable, et la postérité ne pourra retenir ses larmes au souvenir des souffrances diverses qu'éprouvèrent les vaincus. Plus de trois cents d'entre eux, qui se précipitèrent, la tête couverte, à travers les rochers et les escarpements de la montagne voisine, pour arriver les premiers aux vaisseaux, périrent en se brisant les membres ou la tête ; quelques-uns seulement échappèrent à la mort, mais ils furent grièvement blessés. D'autres arrivèrent par la plaine sur les bords du Danube ; mais la foule

[1] Sur le Danube.



de ces fuyards était si grande, que les bateaux où ils s'embarquèrent disparurent sous les eaux du fleuve. Ceux qui cherchèrent à se sauver par terre, trouvèrent sur leur passage l'ennemi, qui les égorgea sans pitié, et tombèrent ainsi de Charybde en Scylla. Ceux à qui le ciel permit de se soustraire aux mains sacriléges des Turcs, perdirent leur bagage et tout leur avoir, et errèrent dans les bois et dans des chemins inaccessibles, réduits au plus grand dénûment et à la plus affreuse misère, et cachant leur nudité avec du foin et de la paille. Un très-petit nombre d'entre eux put regagner le sol natal; la plupart moururent en route de faim et de froid.

Quant à ceux qui avaient été enveloppés par les Turcs, et qui couraient çà et là dans la plaine comme des troupeaux errants, ils eurent à subir d'autres souffrances. Les ennemis, altérés de leur sang, fondirent sur eux avec fureur comme des bêtes féroces, et en tuèrent tout d'abord mille, qui aimèrent mieux vendre chèrement leur vie que de se rendre. Parmi eux on remarqua surtout l'amiral de France, le plus bel ornement de la chevalerie. Ne pouvant rallier les fuyards ni par ses menaces ni par ses cris, et se voyant seul avec dix de ses compagnons, il eut d'abord la pensée de suivre les autres. Mais revenant bientôt à lui-même, il ne voulut pas ternir l'éclat de sa réputation par une si honteuse lâcheté : « Mes braves compagnons, dit-il, ne partageons point l'infamie de cette noblesse dégénérée ; mais recommandons-nous dévotement, et avec un cœur humilié et contrit, à Dieu et à la glorieuse Vierge Marie sa mère, et tentons en leur honneur les hasards de la fortune. » Au même instant il fondit courageusement sur les infidèles ; mais il fut bientôt entouré et enveloppé par leurs nombreux escadrons. Alors, comme un lion furieux, il répandit la mort autour de lui. Suivant le récit de ceux qui le voyaient de loin et regrettaient de ne pouvoir le se-

conder, six fois il releva vaillamment l'étendard de la Vierge Marie abattu par l'ennemi ; mais il succomba enfin avec ses compagnons sous les coups des infidèles, et rendit son âme au Créateur.

Les Turcs, en poursuivant ainsi avec acharnement les chrétiens épars et dispersés, parvinrent jusqu'au comte de Nevers. Ils le trouvèrent entouré d'un petit nombre de gens d'armes, qui, prosternés et dans l'attitude de la soumission, supplièrent instamment qu'on épargnât sa vie. Les Turcs, dont la fureur commençait à se lasser, leur accordèrent cette grâce. A l'exemple du comte, les autres chrétiens se résignèrent, comme de vils esclaves, à une honteuse servitude ; ils ne craignirent pas de s'exposer à un éternel déshonneur, pour sauver leur misérable vie, et se mirent à la discrétion des vainqueurs. O aveuglement et imprévoyance des faibles humains! ils ignoraient que le lendemain devait être leur dernier jour!

Les Turcs, chargés des dépouilles de tous ces prisonniers et traînant à leur suite chevaux, esclaves, bagages, tentes, en un mot toute sorte de butin, retournèrent triomphants auprès de Bajazet, qui, les yeux levés au ciel, rendit grâce à Dieu d'un succès si éclatant. Un conseil militaire s'assembla pour délibérer sur le sort des prisonniers. Quelques-uns proposèrent de les réduire en esclavage ou de leur faire payer une rançon. Mais Bajazet s'y refusa : « Il n'est pas juste, dit-il, de garder la foi du serment envers ces infracteurs des lois et des traités, qui ont foulé aux pieds leur propre loi, et qui, au mépris des conventions faites avec les nôtres après la prise de Rachova, ont égorgé sans pitié des malheureux auxquels ils avaient promis la vie sauve. Je pense que pour tirer une juste vengeance de tant de crimes, il faut passer tous nos prisonniers au fil de l'épée. » Il n'excepta de cet arrêt général que le comte de Nevers, en considération de sa haute naissance ; mais ce fut pour mieux humilier

le comte et pour insulter publiquement la foi chrétienne. Dès le lendemain, Bajazet le fit placer sur une éminence dans le plus piteux équipage, et se tenant en face de lui, il enjoignit sous peine de mort à tous les prisonniers, par la voix du héraut, de passer l'un après l'autre, comme des condamnés, dans l'espace qui se trouvait entre lui et le comte.

Ainsi, nos illustres chevaliers furent donnés en spectacle aux nations et exposés aux insultes de leurs ennemis. Malgré l'éclat de leur naissance, ils furent, ô doux Jésus, livrés aux outrages des Sarrasins, en punition de nos péchés. Comment retenir nos larmes en présence d'un pareil malheur? Quel cœur serait assez dur, quelle âme assez cruelle, pour ne point s'attendrir en voyant ces nobles et vaillants hommes, qu'on traînait au supplice comme des victimes, s'adresser un dernier adieu en Jésus-Christ? Ce qui contribua encore à augmenter la douleur, ce fut la constance avec laquelle ils présentèrent leurs têtes aux glaives des bourreaux qui les environnaient. En rendant le dernier soupir, ils ne faisaient entendre que ces mots : *Seigneur, ayez pitié de moi.* Cette sainte mort fut sans doute un effet de la grâce de Dieu, qui laisse souvent châtier ses enfants afin de les admettre ensuite dans son sein. Aussi espérons-nous qu'en mourant ainsi dans la confession de leur foi, ils ont expié par leur sang tous les péchés que la fragilité humaine ou que leurs mauvaises passions leur avaient fait commettre envers Dieu.

Trois mille périrent ainsi par divers supplices. C'était un hideux spectacle de voir ces monceaux de cadavres, ces membres épars, et tous ces flots de sang qui inondaient la terre. Les bourreaux, souillés de sang depuis les pieds jusqu'à la tête, faisaient horreur à Bajazet lui-même, ce cruel tyran, et aux gens de sa suite, dont les remontrances mirent fin au massacre. « Nous nous sommes assez vengés, dit Bajazet; que

les bourreaux cessent de frapper, et rendons les derniers devoirs à ceux de nos soldats qui ont péri sous les coups de ces fanatiques chrétiens. » Plus de trente mille Turcs furent trouvés sur le champ de bataille. Bajazet fit creuser des fosses profondes pour y déposer leurs corps, et ordonna qu'on les couvrît de terre. Quant aux chrétiens, il voulut, par un sentiment de mépris, que leurs cadavres restassent exposés sans sépulture aux bêtes féroces et aux oiseaux de proie.

Je ne crois pas devoir passer sous silence un fait assez étonnant, qui fut regardé comme un miracle par quelques personnes, et qui leur fit dire que Dieu, pour l'exaltation de la vraie foi, avait sanctionné le martyre des chrétiens et accordé à leurs âmes le repos éternel. Leurs corps conservèrent pendant treize mois toute leur fraîcheur, sans se corrompre ni s'altérer, et sans que les bêtes féroces ni les chiens osassent y toucher. Ces animaux, au contraire, venaient sans cesse visiter les fosses voisines, comme si c'eût été leur repaire, et y dévoraient les cadavres des Turcs. Je me souviens d'avoir demandé à plusieurs personnes ce que pensèrent les infidèles d'un miracle si évident. Un chevalier, également recommandable par ses exploits et par sa naissance, messire Gauthier des Roches, qui pendant tout ce temps était resté comme esclave auprès de Bajazet, et qui, ayant obtenu de revenir en France avec un sauf-conduit, avait voulu visiter en passant les corps des chrétiens, me répondit à ce propos : « Voici ce que je puis vous affirmer sur la foi que je dois à Dieu et au duc de Bourgogne. Lorsque j'eus quitté Bajazet pour retourner dans ma patrie, le gouverneur de Nicopolis, m'ayant donné hors de la ville un repas somptueux, me conduisit après le dîner, pour insulter les chrétiens, à ce funeste champ de bataille où les corps de nos frères gisaient sans sépulture, et me demanda ce que je pensais d'un pareil spectacle. Je témoignai que j'y voyais un effet de la

grâce de Dieu : « Tu mens, me répliqua-t-il ; les chré-
» tiens étaient souillés de tant d'impuretés, que les
» brutes mêmes dédaignent de se repaître de leur
» chair. »

PRÉDICATION FAITE EN PRÉSENCE D'ISABEAU DE BAVIÈRE

SUR LA RÉFORME DES MŒURS DE LA COUR.

1405.

Le Religieux de Saint-Denis (traduit par Bellaguet).

Comme je me suis fait une loi de retracer dans cette histoire les actions dignes de blâme aussi bien que celles qui méritent l'éloge, je crois devoir dire que l'extrême incurie avec laquelle la reine et le duc d'Orléans gouvernaient les affaires, pendant la maladie du roi, excitait de vifs mécontentements dans le royaume.

Le peuple ne craignait point de les accabler publiquement de malédictions, et de dire qu'ils n'avaient d'autre pensée que de multiplier contre toute justice les taxes et les exactions, pour s'engraisser de la substance des pauvres et assouvir leur exécrable et aveugle cupidité. Ils ne songeaient en effet qu'à s'enrichir au préjudice du royaume, s'inquiétant peu du chétif état du roi et de son fils aîné, monseigneur le duc de Guyenne. Ils avaient tellement restreint les dépenses du roi, que ses intendants ne pouvaient dépasser d'un écu d'or la somme qui leur avait été fixée par écrit. On leur reprochait encore, entre autres actes de tyrannie, d'insulter à la misère publique en faisant grande chère

aux dépens d'autrui; ils enlevaient les vivres sans les payer, et quand on en demandait le prix, les pourvoyeurs de la maison royale regardaient cette réclamation comme un crime. Indifférents à la défense du royaume, ils mettaient toute leur vanité dans les richesses, toute leur jouissance dans les délices du corps. Enfin ils oubliaient tellement les règles et les devoirs de la royauté, qu'ils étaient devenus un objet de scandale pour la France et la fable des nations étrangères.

On parlait beaucoup et en termes assez vifs de ces déportements; mais personne n'osait entreprendre publiquement d'y remédier par des avis salutaires. Enfin un moine augustin, nommé Jacques Legrand, prit la résolution de prêcher devant la reine le jour de l'Ascension. Ce hardi dessein était d'autant plus louable, à mon avis, que, connaissant l'histoire du passé, ce religieux n'ignorait pas que les femmes, et surtout les nobles dames, s'irritent facilement des paroles qui leur déplaisent, et que leur colère est à craindre. Il présenta dans un tableau animé l'espèce de lutte établie entre les vertus et les vices des gens de la cour, montrant les exemples qu'il fallait éviter et ceux qu'il fallait suivre. Il serait contraire à la brièveté dont je me suis fait une loi, de rapporter ici tout au long le sermon qu'il prononça. Je me contenterai d'en retracer les points principaux :

« Je voudrais, dit-il, noble reine, ne rien dire qui ne vous fût agréable ; mais votre salut m'est plus cher que vos bonnes grâces : je dirai donc la vérité, quels que doivent être vos sentiments à mon égard. La déesse Vénus règne seule à votre cour ; l'ivresse et la débauche lui servent de cortége, et font de la nuit le jour au milieu des danses les plus dissolues. Ces maudites et infernales suivantes qui assiégent sans cesse votre cour corrompent les mœurs et énervent les cœurs. Elles efféminent les chevaliers et les écuyers

et les empêchent de partir pour les expéditions guerrières, en leur faisant craindre d'être défigurés par les blessures. » Passant ensuite au luxe des vêtements que la reine avait principalement contribué à introduire, il le censura énergiquement, et ajouta : « Partout, noble reine, on parle de ces désordres et de beaucoup d'autres, qui déshonorent votre cour. Si vous ne voulez pas m'en croire, parcourez la ville sous le déguisement d'une pauvre femme, et vous entendrez ce que chacun dit. »

Ce langage fut loin de plaire à la reine. Quelques demoiselles de sa suite témoignèrent au prédicateur leur étonnement de ce qu'il avait osé dire publiquement tant de mal. « Et moi, leur répondit-il, je suis bien plus étonné que vous osiez commettre d'aussi méchantes actions et même de pires, que je révélerai hautement à la reine, quand il lui plaira de m'entendre. » Un des familiers de la reine, passant en ce moment auprès de lui, se mit à dire avec humeur : « Si l'on m'en croyait, on jetterait à l'eau ce misérable. » Le religieux, bravant ses menaces, lui répondit hardiment : « Oui, sans doute, il ne faudrait qu'un tyran comme toi pour exécuter un tel crime. » Il eut encore beaucoup d'autres propos outrageants à essuyer pour avoir eu le courage de dire la vérité. Quelques courtisans, afin d'attirer sur lui la colère du roi, allèrent lui raconter, que le moine augustin avait parlé de l'état de la reine dans les termes les plus offensants. Le roi en témoigna au contraire beaucoup de satisfaction. Il désira même l'entendre, et voulut qu'il prêchât devant lui dans son oratoire le saint jour de la Pentecôte.

Ce jour-là donc le religieux prêcha en présence du roi, des ducs de France et du roi de Navarre. Il prit pour texte : *L'Esprit saint vous enseignera toute vérité*, et commença par faire un pompeux éloge de la venue du Saint-Esprit. Puis, passant aux mœurs, il déclara

que le devoir d'un prédicateur était de dire la vérité devant tout le monde, quelque importune qu'elle pût être à ceux qui l'entendaient. Il représenta éloquemment comment, dans la cour des grands et des chefs de l'Etat, les préceptes divins étaient foulés aux pieds, la doctrine de l'Évangile méprisée, la foi, la charité et toutes les autres vertus théologales et cardinales presque anéanties. S'élevant ensuite avec force contre les vices de ceux qui étaient à la tête des affaires, il leur reprocha hautement leur tiédeur pour le bien de l'État et leur mauvaise administration.

Après avoir entendu toutes ces choses, le roi, soit de son propre mouvement, soit à l'instigation de ses courtisans, se leva et vint se placer en face du religieux. Tout autre eût été intimidé par la vue d'un si grand prince ; mais lui n'en montra que plus de résolution. Il continua son discours, et adressant la parole au roi lui-même, il lui dit qu'il devait prêter une sérieuse attention à ce qu'il venait d'entendre, sinon, la faute en retomberait sur ses conseillers, et l'on pourrait dire qu'ils n'osaient point lui faire connaître la vérité. Puis, lui rappelant l'exemple de son père : « Il est vrai, dit-il, qu'il imposa des tailles au peuple pendant son règne ; mais du moins ces contributions servirent à la grandeur de la France. Il construisit des forteresses, repoussa vigoureusement les ennemis du royaume, s'empara de leurs places, et amassa des trésors qui l'avaient rendu au moment de sa mort le plus puissant des rois de l'Occident. Nous ne voyons rien de pareil aujourd'hui, et pourtant des impôts bien plus lourds pèsent sur le peuple. » Il ajouta qu'on n'avait retiré aucun avantage des taxes générales qui avaient été levées deux fois cette année, qu'on n'avait fait aucune expédition glorieuse pour le royaume, qu'on ne payait pas même la solde des gens de guerre, que l'argent de ces tailles avait été détourné au profit de quelques particuliers, qui ne rougissaient pas d'en faire le

plus honteux usage. « La suprême noblesse de ce temps-ci, continua-t-il, c'est de fréquenter les bains, de vivre dans la débauche, de porter de riches habits bien lacés, à belles franges et à longues manches. Cela vous regarde aussi, monseigneur, et je vous dirai que c'est vous vêtir de la substance, des larmes et des gémissements du malheureux peuple, dont les plaintes, nous le proclamons avec douleur, montent sans cesse vers le souverain roi pour accuser tant d'injustices. » Il signala une personne, sans la désigner autrement que par le titre de duc, qui avait, dit-il, montré dans sa jeunesse les plus heureuses dispositions, mais qui depuis s'était attiré les malédictions du peuple par ses dérèglements, par son insatiable cupidité, et par l'oppression insupportable que lui et ses pareils faisaient peser sur tout le royaume. Il termina son discours en disant que, si tant de méfaits duraient encore longtemps, il craignait que Dieu, qui dispose à son gré de la couronne des rois, ne transportât bientôt le sceptre à des étrangers, ou ne permît que le royaume fût divisé en lui-même, par l'effet de la mauvaise conduite des princes. Il présenta éloquemment d'autres considérations en faveur de la réforme des mœurs, et parla en prédicateur courageux et en apôtre de la vérité. Il s'attira par là le ressentiment et la haine des méchants; mais les honnêtes gens et les sages le félicitèrent et le louèrent de toutes les choses qu'il avait eu le courage de dire. Le roi lui-même applaudit à sa fidélité, et contre l'attente des gens de la cour, qui ne cherchaient qu'à le perdre, il le prit sous sa protection et résolut de mettre un terme aux excès qu'il avait signalés. Mais il ne put accomplir cette résolution : il éprouva une rechute le 9 juin, et resta malade jusqu'à la fin de juillet.

LE DROIT DE PRISE.

1407.

LE RELIGIEUX DE SAINT-DENIS (traduit par Bellaguet).

Comme les impôts prélevés sur les marchandises du royaume pour l'usage de la famille royale ne suffisaient pas à son entretien, on y suppléait en extorquant aux habitants des campagnes les fruits de la terre qu'ils avaient obtenus par leur travail. La plupart des princes envoyaient, chaque année, à plusieurs reprises, par tout le royaume, des gens de bas étage, instruments de leur inique rapacité, qui mesuraient toutes les provisions amassées dans les granges et dans les celliers, et défendaient aux habitants, au nom du roi et sous peine de grosses amendes, d'en rien détourner, jusqu'à ce qu'ils eussent approvisionné les maisons de leurs maîtres. C'était un crime d'opposer à cet ordre la moindre résistance et de réclamer le prix des objets enlevés. Ceux qui se présentaient pour cela dans les hôtels des seigneurs en étaient honteusement chassés, et il arrivait rarement qu'après bien des peines, des ennuis, des fatigues et des dépenses, ils obtinssent une faible partie de ce qui leur était dû. Aussi vit-on bientôt beaucoup de gens qui vivaient dans l'aisance réduits à la mendicité. Dans le malheur qui les accablait, ils maudissaient les seigneurs. Le roi fut enfin instruit de ce qui se passait par la rumeur publique. Songeant avec douleur qu'il ne mangeait pas un morceau de pain qui ne fût assaisonné de la malédiction des pauvres, il résolut, d'après l'avis de son conseil, de réprimer ces coupables excès par une salutaire et juste rigueur. Dès les premiers jours de septembre, il fit publier par la voix du héraut et à son de trompe, dans toutes

les villes du royaume, qu'on ne pourrait désormais excercer le droit de prise au nom d'aucun seigneur, quel que fût son rang, ni prendre les biens des habitants malgré eux, si ce n'est dans une certaine mesure et en payant comptant. Mais ce qui étonna bien des gens, c'est qu'on ajouta que l'ordonnance avait été faite à la requête de la reine et du duc d'Orléans, qui s'étaient le plus signalés par ces extorsions. Toutefois, ce sage règlement, qui avait déjà été mis en vigueur par les anciens rois de France, ne fut point maintenu; on ne le laissa subsister que quatre ans.

ASSASSINAT DU DUC D'ORLÉANS.

23 novembre 1407.

Le Religieux de Saint-Denis (traduit par Bellaguet).

L'assassinat de Louis duc d'Orléans, frère de Charles VI, par le duc de Bourgogne Jean sans Peur, commence la longue guerre des Armagnacs et des Bourguignons, qui ne finit qu'en 1435, au traité d'Arras, signé entre Charles VII et Philippe le Bon, duc de Bourgogne, fils de Jean sans Peur. Pendant la maladie de Charles VI, les princes du sang se disputaient sans cesse le pouvoir, qui était pour eux une source de revenus. Le duc d'Orléans était devenu le maître en 1404, après la mort du duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, et de concert avec la reine Isabeau, il accablait le peuple d'impôts. Le nouveau duc de Bourgogne, Jean sans Peur, fils de Philippe le Hardi, homme dur et violent, se fit le défenseur et le chef de la bourgeoisie parisienne, pour lutter contre le duc d'Orléans, et résolut de le tuer afin de le remplacer auprès du roi et de gouverner le royaume.

La veille de la Saint-Martin d'hiver, vers deux heures après minuit, l'auguste reine de France accoucha d'un fils, en son hôtel à Paris, près la porte Barbette. Cet

enfant vécut à peine, et les familiers du roi n'eurent que le temps de lui donner le nom de Philippe et de l'ondoyer au nom de la sainte et indivisible Trinité. Le lendemain soir, les seigneurs de la cour conduisirent son corps à l'abbaye de Saint-Denis avec un grand luminaire, suivant l'usage, et l'inhumèrent auprès de ses frères, dans la chapelle du roi son aïeul, qui y avait fondé deux messes par jour.

La reine fut vivement affectée de la mort prématurée de cet enfant, et passa dans les larmes tout le temps de ses couches. L'illustre duc d'Orléans, frère du roi, lui rendit de fréquentes visites, et s'efforça d'apaiser sa douleur par des paroles de consolation. Mais la veille de la Saint-Clément, comme il rentrait à l'hôtel royal de Saint-Paul, après avoir joyeusement soupé chez la reine, un crime affreux, inouï et sans exemple, fut commis sur sa personne; il tomba sous les coups d'infâmes assassins, qui avaient été apostés sur son passage. L'horreur d'une si noire trahison aurait fait échapper la plume de mes mains, si je ne m'étais imposé le devoir de transmettre à la postérité les actions bonnes ou mauvaises des princes de la famille royale, et si je ne voulais apprendre aux favoris de la fortune qui dominent orgueilleusement dans les cours, qu'ils ne doivent pas se croire assez heureux pour être à l'abri d'un semblable danger.

On ne peut s'expliquer cet abominable assassinat que si l'on en cherche la cause dans les dissentiments cachés qui règnent souvent entre les princes. Il était évident pour tout le monde qu'il fallait attribuer ce crime à la haine mutuelle des ducs d'Orléans et de Bourgogne. Sans remonter aux raisons secrètes et ignorées de cette haine, je me bornerai à exposer celles qui étaient connues de tout le monde. Pendant les intervalles de la maladie du roi, le gouvernement du royaume étant remis entre les mains de son frère bien aimé et de son cousin, les deux princes qui ne pouvaient se résigner à

partager entre eux l'autorité souveraine, étaient rarement d'accord sur la direction des affaires. La différence de leur caractère se faisait sentir dans toutes leurs opinions. Suivant ce qui m'a été rapporté par des gens de la cour, tout ce que l'un jugeait utile de faire, l'autre le condamnait ou s'en montrait irrité. Cette rivalité finit par allumer entre eux une haine implacable, et on les vit longtemps conspirer ouvertement l'un contre l'autre. Leurs divisions dans le conseil et les préparatifs de guerre qu'ils avaient faits à plusieurs reprises, semblaient présager que de terribles hostilités allaient éclater au détriment et au scandale du royaume. L'auguste reine, monseigneur le duc de Berri et tous les princes du sang, qui en étaient vivement affligés, essayèrent vainement plusieurs fois de les réconcilier. Des semeurs de zizanie et de discorde, maniant à leur gré l'esprit des ducs, et leur présentant le mensonge à la place de la vérité, flattaient leurs penchants orgueilleux et excitaient leur aversion mutuelle. En attaquant le mérite de l'un, ils attaquaient la présomption de l'autre ; et chacun prévoyait que ces querelles ne cesseraient qu'avec la vie de l'un des deux princes.

Le duc de Bourgogne céda le premier aux funestes conseils de ces perfides courtisans, et se disposa à venger ses injures par un assassinat. L'instrument de ce cruel et infâme attentat fut un Normand, nommé Raoul d'Ocquetonville, digne à jamais de l'exécration divine et humaine. Cet homme avait été destitué d'un office royal et dépouillé de tous ses biens par le duc d'Orléans. Quoiqu'il eût mérité ce châtiment par son infidélité dans l'exercice de ses fonctions, il nourrissait un profond ressentiment contre le duc et cherchait toutes les occasions de se venger. Il accueillit avec empressement cet exécrable projet de trahison, et ne pouvant attaquer le duc ouvertement, il prit pour complices des misérables comme lui, et concerta avec eux sa criminelle entreprise. Ils convinrent entre eux de

surprendre le duc dans un guet-apens, et se tinrent cachés pendant dix-sept jours dans une maison propre à l'exécution de leur complot, près de la porte Barbette, en attendant une occasion favorable. La veille donc de la Saint-Clément, comme le duc sortait vers le soir de chez la reine, où il avait soupé joyeusement, et s'en retournait, accompagné de cinq personnes seulement, à l'hôtel royal de Saint-Paul, son implacable ennemi, non moins perfide que le traître Judas, jugeant que le moment d'agir était arrivé, et que rien ne s'opposait plus à ses desseins, exhorta ses complices à consommer avec lui l'attentat.

Hélas! que l'esprit des hommes est aveugle et imprévoyant, puisqu'ils ne savent pas le sort que leur réserve l'heure qui va suivre! A peine le duc fut-il dans la rue, qu'il se vit enveloppé tout à coup par dix-sept assassins, dignes de toute l'animadversion divine et humaine. Au même instant, Raoul, leur chef, transporté d'une rage vraiment diabolique, lui abattit la main gauche d'un seul coup de sa hache, puis lui asséna sur le crâne un autre coup, qui donna la mort à cet illustre prince. L'impitoyable meurtrier retirant de la blessure son arme toute sanglante, l'en frappa une troisième fois par derrière, pendant qu'il tombait à terre, et fit jaillir sa cervelle sur le pavé. Les gens de la suite du duc épouvantés prirent tous la fuite, à l'exception d'un Flamand, qui se jeta sur le corps inanimé de son maître en s'écriant à diverses reprises: « Épargnez monseigneur d'Orléans, frère du roi. » Les assassins, ne pouvant le séparer de leur victime, le percèrent de mille coups et le laissèrent mort sur la place.

C'est ainsi que le destin jaloux travaille à détruire le bonheur des mortels et pousse à leur perte les puissants de ce monde, en les faisant tomber dans des piéges insensibles et cachés, pour qu'ils ne puissent prévoir ses attaques ni s'en garantir. Après cet odieux attentat, qui aurait fait horreur aux nations les plus

barbares, l'exécrable assassin traîna ignominieusement le corps auprès d'un tas de boue, et s'étant assuré, à la lueur d'une torche de paille, que son crime était consommé, il s'en retourna avec ses infâmes complices à l'hôtel du duc de Bourgogne, aussi joyeux que s'il eût fait une bonne action, et sans être poursuivi par personne.

Cependant le bruit de cet effroyable attentat, qui est sans exemple dans l'histoire, se répandit bientôt; le peuple accourut en foule pour être témoin de cet horrible spectacle. C'était une chose affreuse à voir que ce corps couvert de blessures mortelles et ce bras mutilé. Mais ce qu'il y eut de plus affreux encore, c'est qu'il fallut chercher et ramasser, dans la boue, la cervelle et la main gauche, pour les ensevelir avec le corps.

La reine et les princes du sang furent atterrés par la nouvelle d'un forfait si atroce ; quant au duc de Bourgogne, il n'y crut pas d'abord, et refusa même d'ajouter foi au récit du meurtrier. Il se rendit avec ses serviteurs en appareil militaire à l'église de Saint-Guillaume[1], et y trouva le corps, qui y avait été déjà déposé. Alors feignant une grande affliction, il prit des habits de deuil, comme les autres princes, et n'eut point honte d'assister au convoi, qui se fit en l'église des Célestins de Paris, où le duc avait, de son vivant, ordonné qu'on l'enterrât. Ces tristes funérailles durèrent deux jours, et furent célébrées en grande pompe au milieu des larmes de tous les assistants. Les princes se réunirent ensuite, pour délibérer dans l'amertume de leur cœur sur les moyens de découvrir l'auteur de cet horrible assassinat.

Portrait du duc d'Orléans. — Son meurtrier se fait connaître.

Les princes ne pouvaient se consoler de la perte de

[1] Aujourd'hui église des Blancs-Manteaux.

l'illustre duc d'Orléans, si traîtreusement assassiné ; ils pleuraient en lui le frère unique du roi, leur cousin ou leur neveu, un prince d'un extérieur accompli et qu'ils chérissaient tendrement. Entre autres qualités dont la nature l'avait doué, il avait surtout une merveilleuse facilité d'élocution, qui le distinguait parmi tous les seigneurs de son temps. En effet on l'avait vu dans plus d'une occasion surpasser par son éloquence les plus fameux orateurs, sans en excepter même ceux de la vénérable Université de Paris, quelque versés qu'ils fussent dans les subtilités de la dialectique, dans la connaissance de l'histoire et dans la science théologique. Je l'ai vu souvent moi-même se montrer plus élégant dans ses réponses que ne l'avaient été ceux qui le haranguaient. Les étrangers vantaient aussi son éloquence facile et abondante et son extrême affabilité. Comme tous les princes du royaume, il se faisait un point d'honneur d'accueillir toujours avec les plus grands égards les personnes qu'on lui députait, et de les reprendre avec douceur, s'il leur arrivait de se tromper en quelque chose. Il se montrait toujours aimable et bienveillant dans ses manières. On peut lui reprocher toutefois d'avoir été, pendant sa jeunesse, enclin à beaucoup de vices, comme le sont la plupart des hommes ; mais il les évita avec soin quand il fut arrivé à l'âge mûr.

Je reviens à la mort de ce noble duc. C'était un bruit généralement répandu dans le royaume que Robert de Canny n'était pas étranger à l'assassinat commis sur sa personne. On fondait cette accusation sur ce qu'il avait conçu une haine implacable contre le duc, qui avait séduit sa femme. Déjà messeigneurs les princes du sang avaient résolu en conseil de le faire rechercher et saisir, lui et tous ceux qu'ils soupçonnaient. Alors le duc de Bourgogne, qui avait la conscience de son crime, ne voulant point que la punition en retombât sur des innocents, et poussé par un repentir

tardif, se leva, prit à part le roi de Sicile Louis et le duc de Berri, et leur avoua, sans détour, qu'il était l'auteur de cet affreux attentat, et qu'il l'avait fait commettre par des mains étrangères, à l'instigation du diable. Cet aveu les fit trembler et frémir d'horreur. Ils gardèrent quelque temps un morne silence, qu'ils n'interrompirent que par de profonds soupirs. Quand les autres princes en furent informés, ils restèrent comme anéantis et firent éclater leur douleur par des gémissements et des larmes. Ils maudirent justement cette exécrable trahison, et vouèrent le coupable aux tourments éternels qui sont le partage de Dathan et d'Abiron. Personne n'ignorait que les deux ducs avaient fait naguère un pacte d'amitié fraternelle, que tout récemment encore ils l'avaient confirmé par lettres et par serments, qu'ils avaient communié ensemble et s'étaient juré de rester fidèles compagnons d'armes, et de défendre mutuellement leur honneur et leurs intérêts envers et contre tous. Le duc de Bourgogne était même allé visiter monseigneur le duc d'Orléans, son cousin, qui était malade, et avait consenti, en signe d'affection particulière, à dîner avec lui le lendemain, qui était un dimanche.

Les ducs et les comtes de la famille royale, se rappelant toutes ces circonstances, ne voulurent point écouter les excuses du duc ; ils sortirent du conseil en pleurant et en sanglotant, et le jour suivant, lorsqu'il se présenta au Parlement, ils lui en refusèrent l'entrée. Le duc en fut très-irrité, et leur dit que quelque jour peut-être il y entrerait malgré eux. Le lendemain, qui était un samedi, il quitta Paris à la hâte, et se rendit en Flandre à grandes journées. Quoique la famille royale le regardât comme un criminel digne de la colère de Dieu et des hommes, et que le roi éprouvât le plus vif ressentiment de la mort de son frère, on différa le châtiment par égard pour un tel personnage, qui portait le titre de doyen des pairs de France, qui était

le plus riche seigneur du royaume, et qui avait déjà marié sa fille avec le fils aîné du roi. Bientôt même on lui fit offrir par le comte de Saint-Pol une audience publique et l'impunité, à condition qu'il livrerait les assassins pour qu'ils fussent jugés suivant les formes de la justice. Le duc de Bourgogne s'y étant refusé, le roi envoya à Amiens monseigneur le duc de Berri et le roi de Sicile, afin de conférer avec lui au sujet de ce crime abominable. L'illustre duc de Bourbon, qui avait été désigné pour les accompagner, demanda au roi la permission de ne point faire partie de cette ambassade et de se retirer dans ses terres. La mort ignominieuse de son bien aimé neveu était pour lui un coup terrible, et il répéta, dit-on, plusieurs fois qu'il ne pourrait jamais supporter la vue de l'auteur d'une si noire trahison.

Le duc de Bourgogne, qui avait la conscience de son crime, et qui pensait qu'on pourrait s'autoriser contre lui-même de l'exemple qu'il avait donné, ne marchait qu'entouré d'une garde nombreuse. Les deux princes ne purent l'empêcher d'entrer à Amiens en appareil de guerre, et passèrent dix jours dans cette ville, où ils eurent, avec lui, des conférences pleines de courtoisie, et où ils se traitèrent mutuellement avec somptuosité. Le duc promit enfin d'obéir aux ordres du roi et d'aller exposer ses excuses en sa présence. Mais, en aquiesçant à la demande desdits princes, il déclara qu'il y mettait pour conditions que les portes de Paris ne fussent plus gardées par des gens de guerre, afin que lui et ses gens pussent y entrer en liberté ; car il voulait y paraître non comme un ennemi de la ville ou du roi, mais comme un ami qui souhaitait la paix.

Madame la duchesse d'Orléans vient demander justice de l'horrible et cruel assassinat commis sur la personne de son mari.

La duchesse d'Orléans, en apprenant la mort si sou-

daine et si cruelle de son époux bien aimé, se livra aux transports de la plus vive douleur ; elle s'arracha les cheveux, déchira ses vêtements, et ayant fait venir les deux fils qu'elle avait eus du duc, elle leur fit connaître par ses cris et par ses soupirs le malheur qui venait de les frapper. Des torrents de larmes coulaient de ses yeux ; sa voix était étouffée par les sanglots. En un mot elle donna tous les signes du plus profond désespoir. Elle se rendit en toute hâte à Paris avec une suite nombreuse et en appareil de deuil, alla se jeter humblement aux pieds du roi avec ses deux fils, et lui parla en ces termes, afin d'exciter sa pitié : « C'est une veuve réduite au désespoir et condamnée à passer sa triste existence dans les larmes, qui vient avec ces deux orphelins, vos neveux, faire entendre sa voix plaintive à votre royale majesté ; c'est la veuve de votre unique et bien aimé frère, de ce prince si accompli, qui vous fut toujours si fidèle et si dévoué, et que vous aviez choisi avec raison pour dépositaire de vos secrets. Déplorez avec moi le sort cruel qui vous l'a ravi. Mais que la douleur ne vous fasse point oublier la vengeance ; car, vous le savez, l'auteur de cet attentat est le duc de Bourgogne, votre cousin germain, dont la trahison ne saurait être comparée qu'à celle de l'infâme Judas. Il a terni par cet acte de félonie l'honneur des illustres princes qui portent les fleurs de lis. Chacun sait que c'est au mépris d'un pacte d'amitié publiquement juré qu'il lui a fait préparer des embûches mortelles par des ministres d'iniquité. Hélas ! que l'esprit de l'homme est aveugle et imprévoyant ! Au moment où il sortait de chez l'auguste reine, qu'il venait de consoler, et où il retournait à l'hôtel royal de Saint-Paul, il a été surpris tout à coup par d'exécrables traîtres dignes de l'animadversion divine et humaine, qui l'ont méchamment et outrageusement mis à mort. Il n'est point de cœur si dur, d'âme si inflexible, qui ne se fût attendrie en voyant ce bras mutilé, ce corps couvert de blessures

mortelles, cette cervelle répandue à terre, et ce cadavre traîné ignominieusement dans la rue près d'un tas de boue.

» Noble prince et seigneur, votre frère unique n'a été si indignement traité par le méchant duc de Bourgogne, qu'à cause de l'affection particulière que vous inspiraient pour lui les liens du sang. Et maintenant ledit duc, pour se justifier, cherche à ternir l'honneur de mon illustre époux et celui de ses enfants, en publiant contre lui un libelle injurieux et diffamatoire. La honte de tous ces outrages rejaillirait sur votre royale majesté, s'ils restaient impunis. C'est pour cela que votre sœur désolée et ces pauvres enfants, vos neveux, encore dans l'âge de l'innocence, vous supplient humblement à genoux de ne point laisser sans vengeance cet exécrable attentat, et de ne point souffrir que d'infâmes traîtres se soient joués ainsi de la vie de votre frère. Daignez user de votre puissance pour faire justice des coupables, ou ordonnez qu'ils comparaissent devant la cour du Parlement, afin qu'ils subissent le châtiment que mérite leur crime. »

L'auguste duchesse termina cette requête en priant le roi de lui permettre de garder ses enfants auprès d'elle, jusqu'à ce qu'ils eussent atteint l'âge de puberté. Elle le conjura aussi de leur accorder la jouissance des biens et des domaines de leur père, tant de ceux qu'il tenait de la munificence royale que de ceux qu'il possédait à titre d'achat. Le roi accéda volontiers à sa demande, et lui adressa de douces paroles de consolation. Elle parut satisfaite de cet accueil; mais ayant appris, à son grand déplaisir, que le duc de Bourgogne allait bientôt arriver, elle prit congé du roi, qui lui donna le baiser de paix. Le jour même de son départ, le roi eut une rechute, dont on attribua la cause à la duchesse; je ne puis rien affrmer à cet égard. La duchesse retourna à Blois, et comme son dessein était d'y demeurer, elle fit restaurer la ville et le château,

les approvisionna de vivres et d'armes, et mit bonne garde aux portes, comme si ses ennemis eussent été dans le voisinage.

Motifs allégués par le duc de Bourgogne touchant le meurtre du duc d'Orléans.

Le duc de Bourgogne ne manqua pas à sa parole ; il partit de l'Artois, et après avoir passé à Saint-Denis par dévotion, il arriva à Paris, et y fit son entrée en appareil de guerre, au grand étonnement de tous, comme s'il venait de remporter quelque victoire sur les ennemis du royaume. Il était escorté de huit cents chevaliers et écuyers, partagés en trois corps et armés de pied en cap, mais la tête découverte. Les bourgeois le reçurent avec empressement. L'auguste reine de France et les parents du roi ne purent, malgré leurs instantes prières, l'empêcher d'exposer publiquement les causes et les motifs de la mort ignominieuse et déplorable du duc d'Orléans. Ils furent obligés de céder à ses importunités, et consentirent enfin à l'entendre. L'audience eut lieu le 8 mars, dans la grande salle de l'hôtel royal de Saint-Paul, en présence de messeigneurs le duc de Guyenne, le roi de Sicile, Louis, le duc de Berri et tous les princes du sang. Maître Jean Petit, Normand de nation, professeur en théologie, plus renommé pour la hardiesse que pour l'élégance de son langage, fut chargé de porter la parole au nom du duc. Il ne craignit pas de soutenir que si l'on pouvait trouver quelque chose à redire à l'action du duc de Bourgogne, et s'il avait dérogé à l'honneur de sa race, la mort du duc d'Orléans n'était que le juste châtiment de ses démérites. Prenant alors pour texte cette maxime du sage : *La convoitise est la source de tous les maux*, il énuméra toutes les criminelles intrigues par lesquelles le duc, dévoré d'une insatiable ambition, avait cherché à s'emparer du trône. Il serait trop long de rapporter mot pour mot son dis-

cours : j'en résumerai seulement les principaux points, suivant ma coutume. Il représenta le duc comme un homme souillé de tous les vices, un scélérat et un tyran, et conclut de là qu'il avait été permis de le tuer ; il ajouta que, si la loi établissait que le maintien des droits de tous appartient aux pouvoirs publics, et n'autorisait aucun particulier à tirer vengeance par lui-même des crimes d'autrui, quels qu'ils soient, les constitutions impériales, loin d'être favorables aux tyrans qui violent les lois, permettaient, au contraire, de les exterminer.

Après cet exorde, qui fut assez long, maître Jean Petit passa successivement en revue les crimes que le duc avait commis envers Dieu, envers le roi et ses enfants, envers le royaume et la chose publique, et l'accusa d'abord de lèse-majesté divine au premier chef, en ce qu'il avait adhéré aux sortiléges et à l'idolâtrie, contrairement à l'honneur de Dieu et à la foi orthodoxe. S'en remettant à Dieu du soin de punir ces crimes, il dit encore que le duc avait été fauteur de l'exécrable schisme de l'Église, et qu'il s'était ainsi rendu coupable du crime de lèse-majesté divine au second chef, en adhérant à Monseigneur Benoît, dans le dessein de retarder l'union et la paix de l'Église.

Passant ensuite des offenses spirituelles aux offenses temporelles, il démontra que le duc avait cherché à faire mourir le roi, d'abord par des enchantements, des sortiléges et des maléfices, puis par des breuvages empoisonnés, enfin par le feu et par d'autres attentats ; et qu'ainsi il avait commis le crime de lèse-majesté royale au premier chef ; ce qu'il prouva de la manière suivante :

« Voulant hâter, dit-il, la mort du roi, qui était déjà atteint d'un mal incurable, il a fait venir secrétement, il y a plusieurs années, un religieux apostat avec un chevalier, un écuyer et un valet, et leur a remis une épée, un couteau et un anneau, pour les consacrer ou

plutôt pour les exécrer, s'il est permis de le dire, au nom du démon. Afin de mieux cacher leurs opérations à tous les regards, ils s'enfermèrent dans le château de Montjoie. De là l'apostat se rendit sur une montagne voisine avant le lever du soleil, et ayant fait un cercle d'acier autour de lui, il commença ses invocations. Deux démons, appelés Herman et Astramon, lui apparurent sous la forme humaine. Il leur rendit les honneurs divins, selon les préceptes de la magie, et leur remit ces objets, en leur ordonnant de les consacrer et de les rapporter dans le cercle. Les démons ayant exécuté cet ordre, l'apostat et ses compagnons, conformément aux instructions qui leur furent données, allèrent aux fourches patibulaires, dépendirent le cadavre d'un voleur, lui mirent l'anneau dans la bouche, et l'y laissèrent quelque temps. Après lui avoir ouvert le ventre avec l'épée, ils rendirent lesdits objets au duc, en lui assurant qu'il pourrait obtenir par leur vertu tout ce qu'il désirait. Ils lui remirent aussi un os de l'épaule dudit pendu, sur lequel ledit apostat avait écrit avec son sang certains noms diaboliques. Le duc porta longtemps ce talisman entre sa chair et sa chemise. Un chevalier, parent du roi, étant parvenu à le lui soustraire, le duc intrigua tant auprès du roi, qu'il le fit exiler sans jugement. Cette condamnation effraya les seigneurs de la cour et les habitants du royaume; mais, bien que chacun murmurât en secret du maléfice auquel le duc avait eu recours, on n'osa point l'en accuser publiquement. »

L'orateur ajouta que ledit duc, esclave dévoué de la déesse Vénus, avait reçu du même religieux un anneau, dont le contact avait la vertu de fasciner toutes les femmes et de les soumettre sans obstacle à ses désirs impurs, et qu'il en faisait usage, même dans la semaine sainte, pour mieux insulter le Créateur.

Pour preuve que le duc avait fait tout cela dans l'intention de hâter la mort du roi, il rappela ce que

le roi avait dit, soit à Beauvais, pendant cette grave maladie à la suite de laquelle il avait perdu les ongles et les cheveux, soit au Mans, pendant la démence qui l'avait mis à toute extrémité. Dès qu'il avait pu parler, il avait demandé plusieurs fois qu'on retirât l'épée dont son frère lui avait percé le sein; et après sa guérison il avait dit : « Mes amis, il faut absolument que je le tue. »

Maître Jean Petit déclara qu'il n'était pas douteux que le seigneur de Milan, beau-père du duc, n'eût pris part à toutes ces machinations, et que, quand sa fille était partie pour aller épouser le duc, son père lui avait dit: « Adieu, ma fille; je ne vous reverrai plus avant que vous soyez devenue reine de France. » Dans une autre occasion, ajouta-t-il, ledit seigneur, ayant demandé à un envoyé de France des nouvelles de la santé du roi, et ayant appris qu'il se portait bien, avait répondu: « Vous me dites là une chose diabolique, c'est impossible. » Une autre fois, il avait envoyé certaines instructions à messire Philippe de Maizières, ami intime du duc d'Orléans, qui, après avoir trahi son maître, le roi de Chypre, s'était retiré dans la maison des Célestins de Paris. On les avait vus souvent l'un et l'autre, pendant qu'on disait en leur présence trois et quelquefois quatre messes, conférer secrétement dans l'oratoire du duc sur les moyens d'arriver à l'exécution du crime. Aussi ceux qui ne connaissaient point les intentions criminelles du duc s'étonnaient-ils qu'après avoir donné tant de signes de dévotion pendant le jour, il passât les nuits à jouer aux dés au milieu des blasphèmes, de l'ivresse et des orgies.

Le duc d'Orléans, dit-il encore, après avoir vainement offert de l'argent à deux illustres seigneurs de la cour pour les pousser à empoisonner le roi, en avait séduit deux autres et leur avait persuadé de composer, à cet effet, une poudre empoisonnée. Mais voyant que les fidèles serviteurs du roi avaient découvert et déjoué

ses projets, qu'ils avaient même fait emprisonner les deux traîtres, il s'était hâté de leur rendre la liberté et de les renvoyer chez eux, de peur d'être compromis par leurs aveux. Il avait résolu alors d'exécuter lui-même cet attentat, et un jour que madame la reine Blanche donnait au roi un grand dîner à Neauphle, il avait jeté furtivement sa poudre empoisonnée dans le plat du roi. La reine, qui en avait été avertie, avait fait aussitôt apporter un autre plat, et avait envoyé le premier à son aumônier pour qu'il le distribuât aux pauvres. Celui-ci en ayant fait plusieurs parts, et ayant ensuite porté du pain à sa bouche sans s'être lavé les mains, avait senti les atteintes du poison et s'était levé de table; il avait succombé peu de temps après. La reine, ayant appris aussi qu'un chien était mort subitement, après avoir goûté de ce mets, avait fait enfouir en terre les restes du plat. Ledit duc n'en avait pas moins persisté dans son dessein. Profitant de l'occasion d'une certaine noce où le roi était convié, il lui avait conseillé, pour égayer la fête, de se travestir avec quelques autres seigneurs, et de prendre pour déguisement d'étroites tuniques de lin toutes couvertes d'étoupes, et pendant qu'ils étaient tout entiers au plaisir de la danse, il avait mis le feu aux vêtements de l'un d'entre eux. Au même instant, la flamme s'était communiquée à tous les autres, excepté le roi, que d'illustres dames avaient, par hasard et sans le connaître, retenu auprès d'elles. De plus, ledit duc, mécontent que le roi d'Angleterre Richard, en demandant la main de la fille du roi de France, l'eût engagé à se mettre en garde contre ses trahisons, avait conclu aussitôt un pacte d'alliance avec le duc de Lancaster, ennemi capital de Richard, et lui avait promis de l'aider à détrôner son souverain, à condition qu'il l'aiderait, de son côté, à s'emparer du trône de France. Aussi, lorsque les gens dudit duc de Lancaster avaient été assiégés par les Français dans le château fort de Lourdes, le

duc d'Orléans, en raison de ladite alliance, leur avait mandé de ne point rendre la place, promettant de leur envoyer du secours, s'il le fallait, pour faire lever le siége ; et ce même Henri de Lancaster, dans le temps qu'il cherchait à se rendre maître du royaume d'Angleterre, avait, dit-on, répondu aux représentations et aux craintes de quelques-uns de ses partisans qu'il ne redoutait point que la France s'opposât à son entreprise, parce que le duc d'Orléans, le plus puissant prince du royaume, avait fait serment de l'assister.

« Par tout ce que je viens d'exposer, dit l'orateur, le duc a prouvé évidemment qu'il aspirait au trône. Plusieurs fois même il a accusé le roi de folie et de vices énormes auprès de monseigneur Benoît, et a prié le pape de lui assurer le trône à lui et à sa postérité en privant le roi de la dignité royale, et en déliant ses sujets du serment de fidélité. Mais le pape s'y est constamment refusé, en alléguant qu'il ne pouvait le faire sans le consentement de ses frères les cardinaux. »

Maître Jean Petit, voulant aussi démontrer que le duc avait commis le crime de lèse-majesté au second chef, dit que, pendant un des accès du roi, il avait proposé à la reine de l'emmener avec son fils, monseigneur le duc de Guyenne, dans le duché de Luxembourg, et lui avait conseillé d'y demeurer, jusqu'à ce que le roi, qui la haïssait mortellement, fût revenu à de meilleurs sentiments à son égard ; mais que les princes du sang, s'étant aperçus qu'il voulait, par ce moyen, s'assurer la possession de la couronne, avaient déjoué ses projets.

« Une autre fois, ajouta-t-il, le duc envoya par un jeune page une très belle pomme à monseigneur le dauphin, fils aîné du roi, qui résidait à Vincennes. La nourrice du prince trouva le fruit si beau, qu'elle le prit, malgré le page, et le donna à son enfant, qui mourut empoisonné. Or il est évident que le duc

avait l'intention de faire périr le dauphin, et qu'ainsi il s'est rendu coupable du crime de lèse-majesté au troisième chef. »

Il termina son discours en rappelant que, depuis plus de treize ans, le duc entretenait, dans le royaume, des pillards et des brigands armés, et qu'il avait, à diverses reprises, converti à son usage particulier les contributions levées sur le peuple et l'argent du trésor royal. Il dit que le duc de Bourgogne était prêt à démontrer tous ces faits et d'autres encore, qui prouvaient que le duc d'Orléans avait commis le crime de lèse-majesté au quatrième chef; qu'en conséquence on devait plutôt le louer que le blâmer de l'avoir mis à mort.

Sur ce, l'assemblée se sépara. Je me souviens que plusieurs personnages recommandables et d'un éminent savoir, qui y avaient assisté, trouvèrent ce plaidoyer répréhensible en beaucoup de points. Je serais disposé à partager leur avis; mais je laisse aux vénérables docteurs en théologie le soin de décider s'il faut regarder comme erronées ou ridicules les raisons alléguées par l'orateur.

GUERRE DES ARMAGNACS ET DES BOURGUIGNONS.

1411.

LE RELIGIEUX DE SAINT-DENIS (traduit par Bellaguet).

Le meurtre de Louis, duc d'Orléans, avait rendu Jean sans Peur maître du pouvoir. Mais le nouveau duc d'Orléans, Charles, organisa, en 1410, avec l'aide de Bernard, comte d'Armagnac, une ligue contre Jean sans Peur, dans laquelle entra surtout la noblesse du midi de la France. La guerre commença entre les Armagnacs et les Bourguignons en 1411; les deux partis se livrèrent à tous les excès et com-

mirent les violences et les cruautés les plus horribles. Les « Armagnacs » ayant ravagé et brûlé sans pitié les environs de Paris, les classes populaires exaspérées se donnèrent pour chefs quelques bouchers, ardents ennemis de la faction du duc d'Orléans, et forcèrent le roi à nommer capitaine de Paris le comte de Saint-Pol, Waleran de Luxembourg, un des partisans les plus dévoués du duc de Bourgogne.

Le comte de Saint-Pol, nommé capitaine de Paris, songea à fortifier le parti du duc de Bourgogne. Mais au lieu de s'entourer de gens honorables, pris parmi d'anciennes familles de la bourgeoisie, il choisit ses conseillers, au grand scandale de tous, dans les dernières classes de la ville, parmi les bouchers de Paris, et s'adjoignit, entre autres, les trois fils du boucher du roi, les frères Legoix, hommes dévoués au duc, qui étaient d'habiles artisans de troubles, et qui avaient prouvé, dans la dernière guerre, qu'ils ne se faisaient aucun scrupule de verser le sang humain. Il leur fit accorder, de par le roi, à eux et à beaucoup d'autres gens de leur espèce, au grand déplaisir de tous les habitants, le droit de commander une troupe de cinq cents bouchers choisis par eux, qui devaient s'appeler milice du roi, bien qu'ils fussent payés par la ville; on leur permit de parcourir les rues les armes à la main, de prendre note des partisans du duc d'Orléans et de présenter les suppliques des bourgeois aux conseils du roi. Ces gens usèrent de ce dernier droit à plusieurs reprises avec beaucoup d'insolence. On leur reprochait un jour d'amener avec eux trop de monde; ils répondirent qu'ils reviendraient une autre fois en bien plus grand nombre. Pour peu qu'on différât d'acquiescer à leurs requêtes, ils adressaient aux membres du conseil les plus terribles menaces. Aussi l'archevêque de Reims, maître Simon Cramaut, et plusieurs autres quittèrent la maison du roi et s'en retournèrent chez eux. Dès lors ces misérables regardèrent comme un crime toute contradiction, toute opposition à leurs dé-

sirs. Ayant appris que l'évêque de Saintes avait exprimé, dans le conseil, le vœu que le duc de Bourgogne fît amende honorable afin d'obtenir la paix, ils le menacèrent de mort comme traître notoire, et l'effet eût suivi la menace, si le comte de Saint-Pol n'eût fait évader secrétement le prélat, pour le soustraire à leurs mains sacriléges. Un des plus grands abus enfantés par la licence sans bornes dont ils jouissaient, c'est que quiconque avait encouru leur haine et avait été désigné par eux comme Armagnac, était, sinon mis à mort, du moins jeté en prison et dépouillé de ses biens, que le premier venu pillait librement sans en demander la permission à personne. Beaucoup de personnes riches et notables furent ainsi réduites à la plus affreuse misère. Bientôt la troupe des Legoix devint la terreur non-seulement des conseillers du roi, mais aussi des principaux bourgeois, qui s'enfuirent de Paris, au nombre de plus de trois cents, avec le prévôt des marchands Charles Culdoé. Chacun pensait en effet que ces bandits étaient disposés à commettre toutes sortes d'excès semblables, et plus portés à exciter des troubles qu'à les apaiser. Les craintes qu'ils inspiraient n'étaient pas sans fondement, car la division régnait dans la ville; les bourgeois, loin de s'accorder entre eux, étaient animés les uns contre les autres d'une haine implacable, et se prodiguaient toutes sortes d'injures. Les partisans du duc d'Orléans appelaient Bourguignons ceux du parti contraire, qui les traitaient d'Armagnacs, et chacun d'eux se tenait pour cruellement offensé de ces dénominations, qui impliquaient le reproche de trahison. Bientôt les habitants du royaume suivirent tous cet exemple; les uns demandaient qu'on tirât vengeance de l'horrible meurtre du père du duc d'Orléans. D'autres, en plus grand nombre, gens stupides et prêts à croire toutes les calomnies, prétendaient que cette mort était le juste châtiment de ses perfides machinations contre le roi et sa famille.

Supplique adressée au roi au sujet de sa sûreté et de celle des habitants.

Souvent les bourgeois, en s'adressant les uns aux autres les qualifications susdites, se menaçaient réciproquement de la mort ignominieuse réservée aux traîtres, dans le cas où le duc, dont ils avaient embrassé la cause, aurait le dessus. En conséquence, le comte de Saint-Pol demanda, dans un conseil présidé par le duc de Guyenne[1] en l'absence du roi, qui était malade, que l'on prît des mesures efficaces pour réprimer de semblables désordres. Huit des conseillers du roi, un pareil nombre de suppôts de l'université de Paris et autant de bourgeois furent chargés par les membres qui assistaient à ce conseil de pourvoir à la sûreté du roi et de la ville. Après en avoir mûrement délibéré, ils se rendirent, le 26 août, près de monseigneur le duc de Guyenne, lui présentèrent une humble requête, et obtinrent qu'il fût pris diverses mesures. On convint d'abord que le roi et monseigneur le duc de Guyenne quitteraient l'hôtel royal de Saint-Paul, qui, étant placé à une extrémité de la ville et presque en dehors de l'enceinte, se trouvait trop exposé aux surprises et aux coups de main, et qu'ils iraient habiter le château du Louvre, afin d'y être plus en sûreté; en second lieu, qu'on enverrait des ambassadeurs à la reine pour la prier de revenir à Paris, et qu'en cas de refus de sa part, on exigerait du moins qu'elle laissât venir madame la duchesse de Guyenne auprès de monseigneur le duc avec son frère monseigneur le comte de Ponthieu et ses deux sœurs; que l'entrée de la ville serait fermée aux ducs de Berri et de Bourgogne, tant que dureraient leurs discordes, afin que leurs troupes ne dévastassent point, comme l'année précédente, le pays

[1] Fils du roi.

d'alentour. Il fut stipulé aussi qu'on abattrait les murs de l'hôtel de Nesle qui touchaient à l'enceinte, afin que les bourgeois pussent faire des rondes autour de la ville pendant la nuit, et qu'on murerait la porte dudit hôtel qui donnait sur la campagne, bien qu'on sût que cela devait déplaire beaucoup au duc de Berri. Il fut, en outre, réglé que le prévôt des marchands, Charles Culdoé, qui était devenu généralement suspect, serait destitué, et qu'on soumettrait au choix du duc pour le remplacer une liste de six bourgeois notables. Le duc, d'après l'avis du conseil, désigna pour cette charge Pierre Gentien, personnage d'une grande habileté et d'une illustre naissance. Il fit aussi rechercher certaines gens qu'on lui avait désignées comme ayant conspiré contre la ville et comme ayant menacé d'y introduire secrétement les troupes du duc d'Orléans, et donna ordre qu'on les mît en prison et qu'on les punît selon toute la rigueur des lois, s'ils étaient trouvés coupables. Il fut décidé en dernier lieu que, pour prévenir les émeutes et les séditions populaires, dont on était menacé chaque jour depuis deux mois, et que les ennemis de la ville appelaient de tous leurs vœux pour avoir une occasion de piller, on ferait publier dans les rues au nom du roi, à son de trompe et par la voix du héraut, que les officiers des ducs de Berri, d'Orléans et d'Alençon et leurs partisans eussent à sortir de la ville et à se transporter ailleurs, sous peine de mort et de confiscation de leurs biens. Monseigneur le duc délibéra pendant plusieurs jours sur cette dernière demande, parce qu'elle était fort injurieuse pour ses parents. Mais enfin il céda aux sollicitations et aux clameurs des habitants, qui venaient souvent au conseils avec les Legoix l'obséder de leurs instances, et qui répétaient sans cesse que c'était le seul moyen d'assurer le repos de la ville.

Ravages commis en Picardie par les gens du duc d'Orléans.

Je passe des décisions prises par le conseil au récit des hostilités commises par les troupes que, dès le lendemain de son défi, le duc d'Orléans envoya dans le Vermandois, riche contrée relevant immédiatement du roi, d'où les provinces voisines tiraient du blé en abondance. Je tiens ces faits de la bouche des principaux habitants, qui allèrent trouver monseigneur le duc de Guyenne et les conseillers du roi, pour leur exposer leurs plaintes : « Très-excellent prince, dirent-ils, depuis six semaines les gens de guerre exercent de tels ravages dans les environs, que les paysans ont été presque tous réduits à quitter les faubourgs avec leur gros et menu bétail et tout leur mobilier, pour se réfugier dans des lieux cachés ou dans les villes closes, comme s'ils craignaient d'être frappés de la foudre. Les cruautés varient suivant les inclinations des pillards. Les uns, entraînés par leurs habitudes de libertinage, portent le déshonneur dans les familles, en outrageant sans pudeur les femmes mariées et en violant les jeunes filles encore vierges. D'autres, sans respect pour les droits de l'hospitalité, dépouillent leurs hôtes, courent çà et là dans les maisons, brisent les portes des appartements et enlèvent tout ce qu'ils y trouvent de précieux. Ils ne craignent pas de détrousser publiquement les marchands qui font le commerce d'échange dans les villes et dans les campagnes. Ils ont même égorgé plusieurs habitants de Paris et d'autres villes fidèles au roi ; et toutes les fois qu'ils renvoient vers le roi des paysans ou des bourgeois, après les avoir mis à rançon et les avoir entièrement dépouillés, ils leur disent du ton le plus insultant : *Allez retrouver votre idiot de roi, ce fainéant, ce captif.* Tels sont les outrages qu'ils ont l'audace de proférer contre la majesté royale. Pour

comble d'horreur et d'insolence, ils ont plusieurs fois arraché les yeux, coupé le nez et les oreilles à quelques-uns de ces malheureux, en leur disant : *Allez-vous montrer aux conseillers du roi, à ces perfides et à ces traîtres infâmes.* Non contents d'avoir ainsi dévasté le plat pays, ils ont incendié plusieurs maisons et sont entrés de vive force dans la ville close de Roye, riche et populeuse cité qui relève directement du roi, et l'ont livrée au pillage. En outre Bernard d'Albret, cousin du connétable, homme actif et entreprenant, a choisi parmi les Gascons depuis longtemps alliés des Anglais, et qui ont naguère combattu sous les ordres du comte d'Armagnac et dudit connétable, un corps de cinq cents hommes, avec lequel il s'est emparé de la ville de Ham, appartenant en commun au duc d'Orléans et au comte de Nevers. Il se dispose à commettre dans le pays des excès plus grands encore, si l'on n'y pourvoit promptement par des mesures efficaces. »

Tous les Gascons qui s'étaient enrôlés sous les bannières de Bernard d'Albret et du comte d'Armagnac ne demandaient en effet qu'à en venir aux mains avec les Bourguignons et les Flamands. Personne ne pouvait en douter ; car ils cherchaient à s'emparer de postes avantageux et sûrs. Ils attaquèrent à cet effet Montdidier et d'autres villes closes ; mais les secours que le roi y envoya et la courageuse résistance des habitants les empêchèrent de s'en rendre maîtres.

Cependant le duc d'Orléans semblait ignorer que les hostilités fussent ainsi commencées. Tantôt il allait de Coucy à Melun par le Valois, tantôt il revenait dans le Soissonnais, comme s'il n'eût songé qu'à se divertir. Il ne laissa pas de mettre garnison dans Montlhéry, et il en aurait fait autant à Corbeil et aux ponts voisins de Paris, si l'on ne s'y était opposé. Aussi ses ennemis disaient-ils hautement qu'il avait plus à cœur d'inquiéter la ville qne de combattre le rival qu'il avait

défié. En faisant ainsi des marches et des contre-marches à la tête de ses alliés et d'un grand nombre de gens de guerre, il eut bientôt épuisé toutes les ressources et provisions de ses sujets, et les habitants de Clermont, de Beaumont et des villes voisines se virent réduits à la triste nécessité de fuir et d'aller chercher un asile dans les villes royales. Ils eurent toutefois beaucoup de peine à s'y faire admettre, parce qu'elles étaient toutes favorables au duc de Bourgogne.

Soulèvement des paysans sous le nom de Brigands.

Ceux qui demeuraient en deçà de la Seine et de l'Oise, instruits par les fugitifs que l'ennemi menaçait leur pays de maux plus grands encore, s'alarmèrent avec raison, et portèrent plainte à plusieurs reprises au conseil du roi et au prévôt de Paris, en les suppliant instamment d'aviser aux moyens de prévenir les malheurs qui allaient fondre sur eux. Ceux qui possédaient des biens et des terres hors de la ville de Paris soutinrent leur requête, et déclarèrent qu'ils ne voyaient qu'un seul remède possible dans les circonstances présentes, c'était qu'on leur permît de prendre les armes au nom du roi et de repousser la force par la force, et qu'on ne leur imputât point à crime la mort des pillards qui tomberaient sous leurs coups.

Cette autorisation ayant été accordée, les habitants des campagnes, par ordre du prévôt de Paris, abandonnèrent les travaux des champs et se firent gens de guerre. Ils placèrent sur leurs épaules, comme signe de ralliement, une croix blanche, avec une fleur de lys au milieu, se réunirent en bandes, et inscrivant sur leur bannière : *Vive le roi!* ils se déclarèrent ses plus fidèles amis.

Je me souviens d'avoir lu dans les annales de France qu'en une autre occasion les paysans se réunirent ainsi contre les ennemis du royaume, sous le nom de *Bri-*

gands. Comme ils portaient pour la plupart des bâtons ferrés à pointes très-aiguës, qu'on appelle *piques* en français, on les désigna sous le nom de *piquiers* ou *porte-piques*. Plusieurs d'entre eux n'avaient d'autres armes que des arcs de bois avec lesquels on aurait pu à peine tuer un moineau, ou de vieilles épées couvertes de rouille. Aussi furent-ils d'abord un objet de mépris et de risées pour leurs ennemis ; mais ils avaient à leur tête de robustes paysans, sous la conduite desquels ils sortaient des bois où ils s'étaient embusqués, et massacraient un grand nombre de leurs adversaires, surtout quand ils les surprenaient fourrageant avec leurs bêtes de somme. Cependant, la plupart d'entre eux, ayant pris l'habitude du pillage, n'eurent bientôt plus d'autre occupation, tant que dura la guerre, que de dresser des embûches à ceux qu'ils rencontraient sur les routes, amis ou étrangers, et personne n'osait plus traverser les bois qu'avec une bonne escorte.

Le roi mande au duc de Bourgogne de venir défendre son royaume et ses sujets contre le duc d'Orléans.

Dès que monseigneur le duc de Guyenne apprit que les gens de guerre dudit duc d'Orléans commettaient des dégâts effroyables dans le royaume, et qu'ils ne cessaient d'attaquer par des propos injurieux la majesté royale, il convoqua, suivant l'usage, les conseillers de son père, et eut avec eux à ce sujet plusieurs conférences successives, où les débats furent très-animés. Je tiens de personnes que leurs fonctions appellent à ces conseils privés, que les chanceliers de France et de Guyenne, trois évêques, le comte de Saint-Pol, plusieurs barons et douze membres de la chambre des comptes et du Parlement se réunirent en cette occasion avec monseigneur le duc de Guyenne. Les partisans du duc de Bourgogne insistèrent sur la difficulté de porter remède à l'état présent des choses, lorsque toute la che-

valerie française était sous les armes et partagée, comme chacun le savait, en deux corps animés l'un contre l'autre d'une haine implacable et n'aspirant qu'à s'entre-détruire. Ils étaient justement indignés, disaient-ils, qu'au mépris des ordres du roi un de ces partis n'eût pas encore licencié ses gens de guerre, qui faisaient souffrir toutes sortes de dommages aux bonnes villes du royaume et à tous les habitants, et qui prodiguaient outrage sur outrage au légitime possesseur de la couronne. « Nous ne pourrions énumérer, ajoutaient-ils, tous les malheurs, tous les désastres, toutes les calamités dont ils ont accablé l'État et les particuliers. Il faut donc en tirer prompte vengeance ; » ce qui ne leur semblait possible qu'autant que le duc de Guyenne se prononcerait pour l'un des deux rivaux, et réclamerait le secours du duc de Bourgogne, en le priant de venir à la tête de ses gens de guerre chasser par la force des armes les traîtres et les rebelles.

Les assistants se rangèrent à cet avis, bien qu'à regret, dit-on, et il fut décidé qu'on manderait par des messages les nobles qui ne s'étaient encore déclarés pour aucun des deux partis, et qu'on les inviterait à se rendre le 20 septembre auprès de monseigneur le duc de Guyenne; puis on écrivit au duc de Bourgogne, de la part du roi, une lettre conçue en ces termes :

« Charles, par la grâce de Dieu roi de France, à Jean, duc de Bourgogne, notre bien aimé cousin, salut et affection. Comme il est constant que l'on commet le crime de lèse-majesté non-seulement lorsque, par une fureur aveugle et sacrilége, on attente à notre vie et à notre honneur, mais aussi quand on ourdit des complots impies contre notre royaume et contre nos sujets, nous avons cru devoir témoigner tout notre mécontentement de ce que des étrangers, joints à quelques habitants du royaume, se sont avancés les armes à la main jusqu'au cœur de la France. Voulant réprimer une telle témérité par notre autorité royale, nous leur

avons ordonné de se retirer; mais ils ont méprisé nos ordres et nos injonctions; ils y ont répondu par l'insulte, et ont continué d'exercer contre nos sujets toutes sortes de cruautés. On a vu, et c'est avec un sentiment de douleur que nous le rappelons, des malheureux qui essayaient de résister à la violence, succomber sous le fer ennemi; d'autres, qui se rendaient, condamnés à la plus dure servitude; des jeunes filles enlevées sous les yeux même de leurs mères; des femmes soumises à la brutalité d'une soldatesque sans frein, dépouillées de tous leurs ornements et réduites à pleurer leur déshonneur. Ce n'est pas tout encore. Nos villes closes livrées au pillage, les maisons de nos paysans dévorées par l'incendie, les pauvres habitants des campagnes étouffés par la fumée dans les cavernes où ils s'étaient réfugiés pour éviter la mort, prouvent assez que ces brigands n'aspirent qu'à la ruine de notre royaume. C'est pour vous faire connaître ces faits que nous vous adressons la présente lettre, cher cousin, vous conjurant par la fidélité inviolable que vous nous avez gardée jusqu'à ce jour, et par l'amour que vous nous portez à nous et à nos enfants, de venir en toute hâte à la tête de vos troupes chasser lesdits traîtres et rebelles, afin de mériter nos bonnes grâces. Donné à Paris, le 28 août. »

Nouvelles mesures prises dans le conseil du roi.

La nouvelle que le roi avait appelé le duc de Bourgogne à son secours, d'après le conseil des partisans de ce prince, fut accueillie avec faveur par les bourgeois de Paris et par les autres habitants du royaume. On montra dès lors plus d'empressement à garder les cités et les villes closes et à faire le guet la nuit, pour éviter d'être surpris par les troupes du duc d'Orléans. Les Parisiens allèrent plus loin. Ils se présentèrent au conseil du roi avec les frères Legoix, ces bouchers qu'ils avaient placés à leur tête, et là, en présence de monsei-

gneur le duc de Guyenne, ils demandèrent avec leur insolence accoutumée, et obtinrent par leurs clameurs importunes, la permission de courir sus aux serviteurs dudit duc d'Orléans, de ses alliés et de ses partisans, comme traîtres et rebelles. On les autorisa en même temps à piller en toute liberté les biens meubles de leurs adversaires, et il fut décidé que, si quelque motif les obligeait à prendre les armes et à sortir de la ville, ils combattraient sous les bannières du comte de Saint-Pol, de messire David de Revillière, d'Antoine de Craon ou d'Enguerrand de Bournonville. Sur leur demande, le conseil fit aussitôt dresser des lettres à ce sujet, et le 11 septembre il fut publié par la voix du héraut, et à son de trompe, que tous les partisans du duc et ses confédérés étaient privés de leurs possessions en vertu de l'autorité royale, et que leurs biens étaient dévolus au fisc, parce qu'en désobéissant aux ordres du roi ils avaient commis le crime de lèse-majesté. Il fut enjoint en conséquence aux gouverneurs, baillis et justiciers des villes et provinces du royaume, de faire saisir, en vertu de la même autorité, par des commissaires fidèles, les biens et revenus de tous et de chacun, sans épargner même ceux du clergé ni des ordres réguliers. Les partisans du duc, se voyant ainsi poursuivis comme des proscrits, songèrent à se tenir plus étroitement unis, et veillèrent à leur sûreté avec d'autant plus de précaution, qu'ils avaient appris que toutes les villes du royaume conjuraient leur perte.

Le duc de Bourgogne appelle les Anglais à son secours.

En me hâtant de poursuivre le récit de ces derniers événements, j'ai omis de mentionner une particularité dont j'aurais pu parler plus tôt : c'est que dans le courant du mois de juillet les deux ducs rivaux avaient envoyé plusieurs messages au roi d'Angleterre pour lui demander du secours. Cette démarche étrange et inouïe

surprit avec raison les habitants du royaume. Je me suis enquis soigneusement, comme c'est mon devoir d'historien, de l'objet de ces négociations, et l'on m'a assuré que le duc d'Orléans, faisant valoir auprès du roi d'Angleterre la parenté qui existait entre eux par sa mère, lui avait demandé seulement de ne point assister son adversaire, et que le roi lui avait répondu qu'en raison des offres du duc de Bourgogne, il n'avait pu lui refuser son secours, de peur de mécontenter ses sujets. Quelle que soit l'opinion généralement reçue à cet égard, il est certain que ledit duc de Bourgogne négocia par messages et par lettres le mariage de sa fille avec le fils aîné dudit roi, et que cette alliance fut décidée sous la condition que le roi lui enverrait le comte d'Arundel avec huit cents hommes d'armes et mille archers.

Les Français furent fort scandalisés que le duc de Bourgogne se fût adressé aux ennemis mortels du royaume. On publia à la cour et ailleurs qu'il avait cédé au roi d'Angleterre, au préjudice du royaume, les principales entrées de la Flandre, savoir les ports de l'Écluse, de Dixmude, de Dunkerque et de Gravelines. On ajoutait que ledit duc avait promis de faire hommage audit roi d'Angleterre de son comté de Flandre, et s'était engagé par un traité à lui faire restituer les duchés de Normandie et d'Aquitaine qu'avaient perdus ses prédécesseurs. Mais j'ai lu des lettres que ledit duc adressait à monseigneur le duc de Guyenne en son château du Louvre, et où il disait le contraire. Il y traitait de menteurs ceux qui répandaient de tels bruits, remerciait le roi et le duc de Guyenne de n'avoir pas ajouté foi à ces imputations non plus qu'à toutes les faussetés et calomnies qu'on avait inventées contre lui, et promettait de rester toute sa vie fidèle au royaume, au roi et à ses enfants, envers et contre tous. Il parlait ensuite de la ville de Ham, et disait : « Nous nous sommes présenté devant cette ville et nous avons livré plusieurs assauts aux rebelles ;

mais quand ils ont vu que nous dressions nos batteries autour des murs, ils ont pris la fuite. C'est pourquoi les troupes qui sont sous nos ordres se sont mises en route aujourd'hui 12 septembre pour aller combattre nos autres ennemis. »

LES CABOCHIENS.

1413.

Le Religieux de Saint-Denis (traduit par Bellaguet).

Paris, livré en 1411 aux bouchers et au comte de Saint-Pol, fut au pouvoir d'une démagogie furieuse dont les chefs furent les maîtres bouchers, auxquels se joignirent bientôt les valets d'abattoir, les écorcheurs, équarrisseurs, corroyeurs, tanneurs et tripiers, et le bourreau Capeluche. Le nom de Cabochien, que porta ce parti, vient des frères Caboche, écorcheurs de bêtes à la boucherie de Paris. La domination des bouchers dura depuis 1411 jusqu'au mois d'août 1413.

Une première émeute, excitée par quelques misérables, éclate dans Paris à l'occasion du prévôt, messire Pierre des Essarts.

Il y avait parmi les familiers de monseigneur le duc de Guyenne des gens qui ne cessaient de lui répéter que ceux qu'on avait taxés d'une cupidité insatiable sauraient bien se justifier, si on voulait les entendre. Ils l'assurèrent aussi que le prévôt de Paris, messire Pierre des Essarts, avait plusieurs fois reconnu avoir remis par ordre du roi deux millions d'or au duc de Bourgogne, sans savoir cependant l'emploi qu'en avait fait ce prince. A l'appui de ces assertions, le prévôt s'engageait à montrer les reçus que le duc lui avait donnés, et qui étaient revêtus de sa signature. Il se fit

par là un ennemi mortel du duc de Bourgogne ; mais il se concilia en même temps les bonnes grâces du duc de Guyenne, qui le manda en toute hâte auprès de lui, d'après le conseil de ses familiers, dès qu'il vit le roi repris de sa maladie.

La plupart des Parisiens qui, l'année précédente, avaient montré beaucoup d'attachement pour le prévôt et le regardaient comme le père du peuple et le principal défenseur de la chose publique, dominés alors par je ne sais quel sentiment, qu'on ne peut expliquer que par cet amour du changement qui tourmente toujours la multitude capricieuse, avaient conçu contre lui un profond ressentiment, une haine mortelle, et avaient demandé avec instance qu'on nommât à sa place un autre prévôt. On avait facilement cédé à leur demande ; et dès lors, considérant ledit Pierre des Essarts comme un banni mis hors la loi, ils publiaient partout que monseigneur le duc de Guyenne ne lui pardonnait pas d'avoir dilapidé les revenus de son auguste père. Tel était l'état des esprits, lorsqu'on apprit, le 27 avril, cinq jours après la fête de Pâques, que le prévôt s'était emparé, par ordre du duc de Guyenne, de la bastille Saint-Antoine avec une troupe de chevaliers et d'écuyers.

Lorsque j'ai écrit ces détails, j'ignorais dans quelle intention il s'était si soudainement rendu maître de ce fort royal, presque inexpugnable, abondamment fourni de toutes espèces d'armes et de machines de siége, et par lequel on pouvait introduire à Paris un grand nombre de gens de guerre, en dépit des habitants et au détriment de la ville. Mais je puis dire qu'il s'ensuivit de là d'horribles malheurs, dont le récit conviendrait mieux aux accents de la muse tragique qu'à la plume de l'historien. Je renoncerais donc à en parler avec détail si je ne m'étais fait une loi de transmettre le mal comme le bien au souvenir de la postérité. Quelques brouillons de bas étage, que je dois nommer ici pour

les flétrir à jamais, savoir les deux frères Legoix, ignobles bouchers, Denis de Chaumont et Simon Caboche[1], écorcheurs de bêtes à la boucherie de Paris, parcoururent la ville toute la journée pour ébruiter ce qui se passait. Ils avaient avec eux quelques gens dont les noms m'échappent en ce moment, entre autres un fameux médecin appelé Jean de Troyes, homme éloquent et rusé, déjà fort avancé en âge et touchant presque à la vieillesse, dont ils avaient toujours pris conseil dans leurs entreprises. Ces misérables, qui avaient excité les révoltes et dirigé les émeutes précédentes, publièrent partout que cette prise de possession avait pour objet de détruire la ville et d'enlever de force le roi et son fils aîné monseigneur le duc de Guyenne. Ils avaient déjà forcé par leurs vaines clameurs les échevins de Paris à déposer, comme il a été dit plus haut, le prévôt des marchands, Pierre Gentien, président de la monnaie royale, sous prétexte qu'il avait altéré la nouvelle monnaie d'or et d'argent, et ils avaient fait nommer à sa place un notable bourgeois, nommé André d'Eperneuil. Afin de poursuivre leurs projets, ils allèrent aussitôt trouver ce nouveau magistrat, se firent remettre malgré lui la bannière de la ville, qu'on appelait *étendard*, et obtinrent l'autorisation d'inviter les cinquanteniers et les dizeniers à se rendre en armes sur la place de Grève, avec les hommes qui étaient sous leurs ordres. Ils auraient exécuté et mené à fin leur sinistre dessein, sans le courage du clerc de la ville, qui refusa à plusieurs reprises de signer l'écrit du prévôt. Cet homme ne céda ni aux menaces ni à la violence, se contentant toujours de répondre avec douceur qu'il ne fallait rien précipiter, et qu'on savait bien que le prévôt, les échevins et les principaux défenseurs de la ville avaient juré à monseigneur le

[1] Le Religieux (V. 173) nous apprend que Caboche s'appelait Simon le Coutellier, dit Caboche.



duc de Guyenne de ne point faire prendre les armes aux bourgeois sans lui en avoir donné avis deux jours auparavant. Ainsi l'autorisation du prévôt se trouva annulée ; il y eut dès le même jour un grand nombre de gens du menu peuple qui refusèrent d'y obéir.

Le lendemain, 28 avril, les principaux cinquanteniers, gens sages et modérés, et quelques-uns des plus notables bourgeois se réunirent sans armes, selon leur coutume, à l'hôtel de ville, avec le prévôt des marchands et les échevins, pour délibérer sur l'état des affaires. Considérant combien les derniers troubles avaient été préjudiciables à la chose publique, ils proposèrent de mettre bas les armes qu'on avait prises sans la permission du roi ou du duc de Guyenne. Puis l'un deux, ayant été chargé de haranguer la multitude, engagea les habitants à rester tranquilles chez eux, à vaquer comme de coutume aux travaux de leurs métiers et aux soins de leur négoce, sans se laisser émouvoir par des bruits mal fondés et peut-être inventés à plaisir. « Je sais, dit-il, que l'incrédulité obstinée a quelquefois ses dangers ; mais il est bien plus dangereux encore de croire à la légère. Il n'est point convenable que vous soyez agités, comme les feuilles, par le moindre vent. Quoi de plus absurde, je vous le demande, que de prêter l'oreille à toutes sortes de contes et de les croire comme articles de foi, quand vous voyez qu'autant il y a d'hommes, autant il y a d'opinions diverses ? Quoi ! vous vous imaginez, vous publiez que vous êtes tous dans les mêmes sentiments ! Il n'y a rien de plus déraisonnable que cette pensée. Pour ne pas vous laisser aller à des jugements téméraires, vous devez vous recueillir en vous-même, et examiner de sang-froid, avec mûre réflexion, si ceux qui sèment de pareils bruits sont des ennemis ou des amis, des misérables ou des honnêtes gens. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que si quelque trahison a été commise contre la ville ou contre le duc de Guyenne, il ne

vous appartient point de saisir ni de détenir les coupables sans le consentement du roi. »

Vouloir parler raison aux chefs de la sédition, c'était s'adresser à des sourds : ils répondirent à ces sages conseils par des clameurs tumultueuses. « C'est en vain, s'écrièrent-ils, que nous avons fait avertir le roi, les princes et leurs conseillers, soit en particulier, soit en public, des dangers auxquels nous exposaient les machinations des traîtres. Puisqu'ils n'ont tenu aucun compte de nos avis, nous avons le droit d'en tirer nous-mêmes vengeance. » En même temps ces furieux entraînèrent avec eux jusqu'à la porte Saint-Antoine près de trois mille misérables qu'ils avaient armés, et s'y postèrent en dedans et en dehors des murs de la ville, afin d'empêcher messire Pierre des Essarts de s'échapper. On vit dans cette conjoncture des chevaliers se mettre à la tête des séditieux, entre autres les sires de Helly, Léon de Jacqueville et Robert de Mailly, familiers du duc de Bourgogne, qui, au grand étonnement de tout le monde, offrirent d'eux-mêmes de les seconder. Je voulus connaître les motifs de leur conduite, et j'appris que ledit Léon de Jacqueville ambitionnait le poste de capitaine de Paris, qu'il obtint en effet plus tard, et que les deux autres nourrissaient une haine implacable contre Pierre des Essarts.

Pierre des Essarts, craignant avec raison pour sa vie, bien qu'il sût que le fort qu'il occupait était inexpugnable, abondamment pourvu d'armes et en état de repousser les assaillants, ne laissa pas d'avoir recours aux moyens de douceur ; et s'adressant, du haut d'une fenêtre de la citadelle, auxdits chevaliers et aux autres chefs de la sédition, il leur dit qu'il était venu sur l'invitation de monseigneur le duc de Guyenne, et leur montra des lettres patentes scellées du sceau de ce prince. Il ajouta, pour apaiser la fureur populaire, qu'il n'avait jamais songé à rien faire au préjudice du roi ou du royaume, de la ville de Paris ou de ses ha-

bitants; qu'il était prêt à se retirer ailleurs si on lui laissait la faculté de sortir, et qu'il ne reviendrait pas, à moins d'être rappelé par eux; qu'il leur demandait cette grâce et les en suppliait instamment à mains jointes. Mais ces forcenés, loin d'avoir égard à ses prières, proférèrent contre lui des cris épouvantables, lui reprochèrent sa trahison, et s'engagèrent entre eux par des serments terribles à ne point quitter la place jusqu'à ce qu'il se fût livré à merci, pour être puni comme il le méritait. Ils auraient mis leur projet à exécution et commencé l'assaut sur-le-champ, si lesdits chevaliers ne les eussent calmés par de douces paroles. Au même instant, le duc de Bourgogne étant survenu engagea en peu de mots Pierre des Essarts à faire sa soumission; puis il invita la multitude à ne pas encourir le crime de lèse-majesté en attaquant une forteresse du roi, s'offrit pour caution de Pierre des Essarts, et promit de le décider à se rendre sans résistance.

Les factieux arrêtent et emprisonnent des gens de monseigneur le duc de Guyenne.

Cependant le nombre des factieux s'était accru jusqu'à près de vingt mille, et ils menaçaient tous de détruire la Bastille. Ils auraient mis ce projet à exécution, malgré les obstacles qu'il présentait, si le duc de Bourgogne n'eût juré à leurs chefs qu'il tiendrait fidèlement sa parole. Mais à peine les avait-il quittés, que, laissant une partie des leurs à la garde de la place, ils emmenèrent le reste pour commettre un attentat plus grave et inouï jusqu'alors. Je n'ai pu savoir si, comme le bruit en courut, ils y furent poussés par quelque personnage puissant; ce dont je suis sûr, c'est qu'ils ne pardonnaient pas à monseigneur le duc de Guyenne ses orgies nocturnes, ses débauches et ses déportements scandaleux : ils craignaient, disaient-ils, qu'il ne tombât en la même maladie que son père, à la honte du

royaume. Ils savaient aussi que ni les avis de sa mère, ni les conseils de ses parents n'avaient pu mettre un frein à ces désordres. S'imaginant donc que cet endurcissement devait être attribué aux suggestions de ses familiers, ils résolurent d'arrêter la plupart d'entre eux et de les emprisonner, afin de l'obliger, par la crainte, à faire ce qu'on n'avait pu obtenir de lui par la douceur.

On annonça au duc cette résolution téméraire, et on lui conseilla de prendre aussitôt les armes avec ses chevaliers, ses écuyers et ses serviteurs, et d'arborer sur la porte de son palais la bannière des fleurs de lys. On pensait qu'il pourrait ainsi calmer en partie la fureur de la multitude. Mais pendant qu'on délibérait à ce sujet, on aperçut, par les fenêtres du palais, le peuple qui accourait avec ses capitaines, animé d'une rage forcenée et diabolique. Après avoir planté l'étendard de la ville devant la porte et fait investir le palais de tous côtés, ils demandèrent à grands cris à parler au duc. Quoique les clameurs confuses de cette multitude révoltée lui causassent une grande frayeur, et qu'il crût sa vie et celle de ses familiers sérieusement menacées, il n'osa pas néanmoins refuser audience aux séditieux. D'après le conseil du duc de Bourgogne, il se montra à la fenêtre : « Mes amis, leur dit-il, quel sujet vous amène, et d'où vient un si grand émoi ? Je suis prêt à vous entendre, et j'agirai selon le bon plaisir de chacun de vous. » A ces mots, maître Jean de Troyes, qui avait été chargé de porter la parole, imposa silence à tous de la voix et du geste, et s'exprima ainsi :

« Très-excellent seigneur, vous voyez rassemblés ici, dans l'intérêt de votre royaume et de votre honneur, vos bourgeois et sujets, qui viennent humblement se recommander à votre sérénissime grandeur. Ne vous effrayez pas de ce que nous sommes en armes ; car nous n'hésiterions pas, l'expérience vous l'a déjà appris, à exposer notre vie pour vous défendre. Mais nous voyons

avec le plus vif déplaisir qu'à la fleur de votre royale jeunesse vous soyez détourné de la route qu'ont suivie vos ancêtres par les conseils de quelques traîtres qui vous obsèdent à toute heure et à tout instant. Il n'est personne qui ne sache dans le royaume combien ils ont à cœur de vous pervertir. L'auguste reine votre mère et tous les princes du sang en sont profondément affligés ; ils craignent que, quand vous aurez atteint l'âge viril, vous ne soyez incapable de régner. C'est pourquoi, considérant ces misérables comme dignes de l'animadversion de Dieu et des hommes, nous avons requis plusieurs fois les principaux conseillers du roi de les éloigner de son service. Comme ils n'ont jusqu'à présent tenu aucun compte de nos prières, nous venons demander qu'on nous les livre, afin que nous tirions vengeance de leur trahison. »

La foule applaudit par des cris frénétiques à cet insolent discours. Le duc de Guyenne, malgré tout le déplaisir qu'il éprouvait, ne laissa pas de faire bonne contenance, d'après le conseil du duc de Bourgogne, et leur répondit : « Braves bourgeois et fidèles sujets du roi notre sire, je vous supplie de retourner à vos métiers et de calmer votre ressentiment ; car j'ai toujours regardé mes familiers comme de fidèles serviteurs. » Son chancelier ajouta : « Dites si vous en connaissez qui aient failli à leur devoir de fidélité ; ils seront punis comme ils le méritent. » Alors celui qui portait la parole lui présenta un papier contenant une liste d'environ cinquante des principaux chevaliers et écuyers de la maison du duc, en tête de laquelle se trouvait le chancelier lui-même ; il l'invita même plusieurs fois à lire cette liste à haute et intelligible voix. Le duc éprouva une vive indignation en s'entendant sommer par cette troupe de misérables de livrer les prétendus traîtres qui lui étaient désignés. Tout confus d'un tel affront, il se retira dans la chambre du roi. Mais pendant qu'il réfléchissait avec amertume et dou-

leur à l'outrage qu'il venait d'essuyer et au danger de ses serviteurs, ces forcenés brisèrent les portes avec fureur et entrèrent de force dans la chambre. Ils parcoururent aussitôt le palais dans tous les sens, ainsi qu'ils en étaient convenus, en fouillèrent les réduits les plus secrets, et y arrêtèrent monseigneur le duc de Bar, cousin du roi, le chancelier du duc, Jean de Vailly, Jacques de la Rivière, son chambellan, messire Jean d'Angennes, messire Jean de Boissay, les frères Gilles et Michel de Vitry, ses valets de chambre, Jean du Mesnil, son écuyer tranchant, et sept autres dont je ne me rappelle pas les noms; ils leur ordonnèrent, au nom du roi, de se rendre en prison. Ils poussèrent même la violence jusqu'à fouler aux pieds tous les égards dus au rang suprême, et osèrent, avec une brutalité qui eût fait horreur aux hommes les plus sauvages, arracher des bras de madame la duchesse de Guyenne Michel de Vitry, qu'elle voulait sauver. Puis ils les emmenèrent tous à cheval, en la compagnie du duc de Bourgogne et de plusieurs autres seigneurs, jusqu'à l'hôtel dudit duc.

Au plus fort de l'émeute, quelques hommes, égarés sans doute par l'ivresse, ayant rencontré près de l'hôtel du duc un ouvrier au service de monseigneur le duc de Berri, et faisant partie de sa maison, qui se nommait Watelet, et qui était fort renommé pour son habileté à construire et à diriger les machines de siége, le tuèrent sur-le-champ, et l'accusèrent ensuite d'avoir menacé d'incendier une grande partie de la ville à l'aide d'un feu inextinguible. Ils firent éprouver le même sort à un autre malheureux, dont j'ignore le nom, quoiqu'il se fût réfugié chez le comte de Vertus, dans l'espoir d'y trouver un asile sûr : son seul crime était d'avoir désapprouvé leurs attentats. Le même jour, dans la soirée, ils jetèrent à l'eau un secrétaire du roi, nommé Raoul de Brissac, qu'ils accusaient, à tort ou à raison, je l'ignore, d'avoir révélé

aux ennemis les secrets du roi pendant la guerre civile.

Le prévôt de Paris est arrêté et mis en prison.

Après cela les séditieux, ayant passé toute la nuit sous les murs de la bastille Saint-Antoine, pour que Pierre des Essarts ou ses complices ne pussent s'échapper, conduisirent tous leurs prisonniers au palais du Louvre, et les confièrent à la garde de quelques gens de la maison du roi et d'un certain nombre de bourgeois. Ils décidèrent aussi que les absents, qui s'étaient soustraits à leur fureur, seraient sommés, au nom du roi, de revenir à Paris, sous peine d'être considérés comme exilés et proscrits à jamais.

Cette sommation fut faite par la voix du héraut, dans les carrefours de la ville. Puis le duc de Bourgogne, pressé par les séditieux d'accomplir sa promesse, s'aboucha avec le prévôt de Paris, et l'engagea, au nom du roi, à se rendre, s'il ne voulait être mis en pièces par la populace qui l'assiégeait. Le prévôt, pour échapper au péril, laissa entrer le duc dans la place avec quelques chevaliers ; il fut aussitôt placé sous la garde de ces chevaliers, qui durent répondre de lui sur leur tête. Alors le peuple cessa d'investir la place et mit bas les armes. Mais comme la rumeur publique accusait le prévôt d'être venu se poster en ce lieu avec l'intention de conduire le roi et monseigneur le duc de Guyenne au tournoi qui devait avoir lieu le 1er mai dans le bois de Vincennes, et de les emmener ensuite plus loin sous l'escorte d'une troupe nombreuse de gens de guerre, on le fit sortir de la Bastille à la demande du peuple, et on l'incarcéra d'abord au Petit Châtelet, puis au Grand, afin qu'il y fût gardé plus sûrement. Ses accusateurs, à l'appui de leurs imputations, prétendaient que, pour assurer le succès de son entreprise, il avait cantonné dans la Brie près de cinq

cents hommes d'armes, mais qu'à la nouvelle de son arrestation ces gens de guerre s'étaient dissipés comme de la fumée, et étaient allés chercher fortune ailleurs. Peut-être saura-t-on à la fin ce qu'il faut penser de cela.

Les séditieux, d'après le conseil de leurs chefs, prennent des chaperons blancs pour signe de ralliement.

Deux jours après que la populace eut ainsi obtenu, à force de clameurs, que l'on mit en prison celui que l'année précédente elle vénérait comme un père et un prince, et qu'elle regardait maintenant, au grand étonnement de tous, comme un ennemi de l'État, les chefs de la sédition se rendirent à l'hôtel de ville, pour consulter le prévôt des marchands et les échevins sur ce qu'il y avait à faire. Malgré l'assurance avec laquelle ils se vantèrent d'avoir travaillé d'une manière notable pour l'honneur et dans l'intérêt du royaume, du roi et de monseigneur le duc de Guyenne, les bourgeois qui avaient le plus d'influence dans le conseil déclarèrent que c'était un acte de témérité très-blâmable que d'avoir pris les armes sans la permission du roi, violé la maison de monseigneur le duc de Guyenne, et arrêté malgré lui le duc de Bar, son cousin, et la plupart de ses familiers. On savait que ce prince était vivement irrité de cette offense; et comme il était à craindre que par cette considération le duc d'Orléans et les autres princes du sang ne conçussent contre la ville une haine implacable, et ne cherchassent à tirer vengeance d'un pareil outrage, on résolut de leur envoyer messire Pierre de Craon avec un humble et respectueux message, dans lequel on assurait qu'on n'avait eu aucun dessein de leur déplaire, et qu'on avait agi dans l'intérêt et pour l'honneur du roi et de monseigneur le duc de Guyenne. Il fut aussi décidé que l'on supplierait les docteurs et professeurs de l'Université de Paris de faire

cause commune avec le peuple, et de se charger de présenter ces explications au roi et aux seigneurs de sa cour. Ceux-ci se contentèrent de répondre qu'ils s'entremettraient volontiers de tout leur pouvoir pour ménager la paix entre eux et le duc de Guyenne. Charmés de cette réponse, les rebelles s'enhardirent dans leurs tentatives, et, au commencement de mai, ils adoptèrent des chaperons blancs, comme signe de ralliement et comme preuve de leur persévérance dans l'esprit de rébellion. Ils allèrent même trouver messeigneurs les ducs de Guyenne, de Berri et de Bourgogne, leurs présentèrent trois chaperons, et obtinrent à force d'instances qu'ils les portassent en témoignage de l'affection qu'ils avaient pour la ville et pour le peuple de Paris.

Discours tenus en présence des ducs de Guyenne, de Berri et de Bourgogne.

Le même jour, les séditieux firent représenter auxdits ducs, par un éloquent orateur, qu'ils devaient avoir pour agréable tout ce qui avait été fait, et les supplièrent de faire punir tous les prisonniers comme de perfides flatteurs et de mauvais conseillers, qui avaient appris à monseigneur le duc de Guyenne à s'écarter de la conduite régulière de ses aïeux, à la honte du royaume et au détriment de sa santé. Ils poussèrent la hardiesse jusqu'à lui faire dire qu'il était bien loin de ce temps où, formé par les sages leçons de la vénérable reine, sa mère, et élevé par elle dans la pratique du bien, il donnait de lui les plus belles espérances et faisait l'orgueil et la joie de tous les Français, qui bénissaient le Seigneur d'avoir donné au roi un successeur d'un naturel si heureux. « Mais, ajouta l'orateur, depuis que parvenu, à l'âge de l'adolescence, vous avez méprisé l'autorité maternelle et prêté l'oreille aux conseils des méchants, ils ont fait

de vous un prince irréligieux, plein de lenteur et d'indifférence dans l'expédition des affaires et dans l'accomplissement des devoirs de la royauté que vous exercez au nom de votre père. Les habitants du royaume voient avec déplaisir qu'ils vous ont appris à faire de la nuit le jour, à passer votre temps dans des danses dissolues, dans des orgies et dans toutes sortes de débauches indignes du rang royal. »

Je ne pouvais comprendre comment le peuple avait été amené à une telle liberté de langage, qui ne pouvait tout au plus être permise qu'aux princes du sang. On me répondit que lesdits princes, ou du moins la plupart d'entre eux, y avaient donné leur assentiment. Irrités même de voir qu'on faisait peu de cas de leurs avis, ils firent adresser au duc pendant plusieurs jours les mêmes remontrances par de savants professeurs en théologie, tantôt en présence de la reine et des autres seigneurs, tantôt en particulier, pour l'engager à se corriger et à adopter un genre de vie plus convenable. Le lendemain mercredi, un fameux docteur, maître Eustache de Pavilly, qui avait été chargé le premier de haranguer le duc de Guyenne, énuméra, dans un long discours, tout ce qui a été dit plus haut, et appuya ses assertions d'un grand nombre de citations remarquables, tirées de l'Ecriture sainte. Je pourrais en former un ample traité, si je ne craignais de fatiguer le lecteur ; je me bornerai à en indiquer les points principaux. Il exposa très-éloquemment quelles sont les vertus que doivent embrasser ceux qui veulent se rendre dignes du trône où les appelle leur naissance : il montra par des exemples puisés dans l'histoire, et particulièrement dans l'histoire de France, les vices qui ont rendu certains princes incapables de régner ; et il ne craignit pas de dire au duc de Guyenne que c'était par suite des excès de sa jeunesse que le roi son père était tombé en une maladie incurable, et que le duc d'Orléans avait péri d'une manière ignominieuse ;

que, s'il ne voulait pas réformer sa conduite, il donnerait lieu de faire transférer son droit de primogéniture à son frère puîné. On ajoute même que l'auguste reine lui répéta plusieurs fois cette menace.

On délègue des commissaires pour faire le procès des prisonniers.

Le vénérable docteur déclara, en terminant son discours, que la multitude qui l'environnait demandait humblement que les commissaires royaux, chargés de poursuivre les dilapidations des finances eussent à s'acquitter de leur mission avec plus de zèle, et qu'on en nommât d'autres pour faire le procès des prisonniers, et les punir comme ils le méritaient. « Et comme ils se trouve encore avec le comte d'Armagnac, dit-il, beaucoup de sujets du roi qui commettent des hostilités en Guyenne, contrairement au traité conclu entre les ducs, et qu'on ignore s'ils n'ont pas l'intention de venir jusqu'ici, le peuple demande très-instamment que les entrées du royaume soient confiées à la garde des gens de guerres les plus fidèles. »

Bien que le duc fût fort indigné de cette remontrance publique, il résolut de n'en témoigner aucun mécontentement, et de mettre dans ses paroles la plus grande modération. Il accorda de bonne grâce ce qu'on lui demandait, et, d'après l'avis des seigneurs et des prélats qui se trouvaient là, il nomma douze commissaires que leur mérite me fait un devoir de mentionner ici. C'étaient les illustres chevaliers messire d'Offemont, Elie de Chénac, Le Borgne de la Heuse et Jean de Morteuil, maîtres Robert Piedefer, Jean de Longueil, Élie dit Félix du Bois, Denis de Vasière, conseiller au Parlement, auxquels on adjoignit André Roussel et Garnot de Saint-Yon, bourgeois de Paris, et le greffier de la cour du Châtelet. Ayant ainsi contenté les chefs du mouvement populaire, le duc les congédia avec de

douces paroles, et les pria affectueusement de traiter avec égard ses familiers et son cousin, qu'ils retenaient prisonniers, les engageant à rentrer en eux-mêmes et à s'abstenir désormais de tout soulèvement. Il avait entendu dire en effet qu'ils avaient l'intention d'arrêter encore quelques-uns de ses serviteurs.

Le comte de Vertus, effrayé de ce mouvement populaire, s'échappe de Paris.

L'illustre comte de Vertus, jeune prince de grande espérance, que monseigneur le duc de Guyenne, son cousin, aimait beaucoup et avait attaché à sa personne, justement effrayé de ces troubles, quitta Paris en secret, à la faveur d'un déguisement, et se rendit auprès de son frère le duc d'Orléans, laissant un des siens pour dire aux princes que c'était la fureur aveugle des Parisiens qui l'avait contraint de fuir si précipitamment. J'ai su par quelques gens de la cour bien informés que le duc de Guyenne tenta lui-même plusieurs fois de s'échapper, et que, ne pouvant y réussir, il envoya secrètement des lettres signées de sa main aux ducs d'Orléans et de Bretagne, au roi de Sicile Louis et au comte d'Alençon, pour les prier, au nom des liens de la parenté, au nom de la fidélité qu'ils devaient au roi son père, de venir à son aide et de le tirer de la captivité dans laquelle on le retenait. Les Parisiens, instruits de ces circonstances, se mirent à garder les portes de la ville avec les plus grandes précautions. On eut soin de fouiller tous ceux qui sortaient, pour s'assurer s'ils ne portaient point sur eux quelques lettres, et l'on établit des postes pour faire le guet en armes toutes les nuits autour de l'hôtel royal de Saint-Paul, afin qu'on ne pût enlever le prince furtivement.

Les chefs de la sédition font emprisonner plusieurs personnes de leur propre autorité.

Cependant les chefs de la sédition, en dépit des ordres du roi, recommencèrent le lendemain jeudi à parcourir en armes les rues de la ville, ayant à leur tête un certain Philippe du Mont. Ils arrachèrent avec violence de leurs maisons près de soixante des principaux bourgeois et marchands, et les firent jeter en prison. J'ai su de bonne part que ce qui avait déterminé leur arrestation, c'est qu'au commencement de l'émeute ils n'avaient pas voulu prendre les armes avec les autres sans la permission du roi. Toutefois les séditieux, effrayés eux-mêmes sur les conséquences de leur attentat, et redoutant un châtiment sévère, allèrent trouver monseigneur le duc de Guyenne, et lui assurèrent que cette arrestation procurerait au roi de grosses sommes d'argent. Voyant que le duc les écoutait sans témoigner trop de déplaisir, ils l'invitèrent, d'après les suggestions de quelques-uns de ceux qui se trouvaient là, et le décidèrent à réintégrer dans ses anciennes fonctions messire Jean de Nielle, son chancelier, qu'il avait destitué. Le duc, cédant aussi aux instances de la multitude, confirma dans son office Léon de Jacqueville, qu'il avait nommé capitaine de Paris; puis il confia la garde du pont de Saint-Cloud à l'ignoble équarrisseur Denis de Chaumont, et celle du pont de Charenton à Simon Caboche, après leur avoir fait prêter serment de n'en livrer le passage à aucun ennemi de la ville.

De la santé du roi.

Pendant que la ville était agitée par les orages violents et terribles dont j'ai parlé plus haut, le roi n'avait pas cessé d'être malade. Le 18 mai, il revint à la santé,

et se rendit en pélerinage à l'église de Notre-Dame de Paris, accompagné de messeigneurs les ducs de Guyenne et de Bourgogne, et d'un nombreux cortége de nobles seigneurs, pour rendre grâces à la Mère des miséricordes. Le menu peuple témoigna aussi sa reconnaissance envers Dieu par des actes de dévotion, et suivit processionnellement le clergé d'église en église. A cette occasion je ne dois point passer sous silence qu'au moment où le roi était en chemin pour Notre-Dame, maître Jean de Troyes, que nous avons déjà souvent nommé, vint à sa rencontre, en compagnie du prévôt des marchands et des échevins, et lui présenta le chaperon blanc de la ville, en le suppliant respectueusement de vouloir bien le porter comme preuve de la cordiale affection qu'il avait pour la ville et pour les fidèles bourgeois de Paris. Le roi y ayant consenti sans difficulté, ils obligèrent par leurs instances les principaux personnages de la cour et du Parlement, les plus considérables d'entre les bourgeois, et le vénérable recteur de l'Université de Paris à en faire autant, et chargèrent une députation d'aller trouver le duc d'Orléans, le comte de Vertus, son frère, le comte d'Alençon et le duc de Bourbon, pour connaître leurs sentiments sur tout ce qui s'était passé.

Le même jour, le roi envoya certains chevaliers et écuyers audit seigneur ainsi qu'au duc de Bretagne, avec des lettres écrites en son nom, par lesquelles il les invitait à venir lui rendre l'hommage qu'ils lui devaient ; il désirait, ajoutait-il, les entretenir de diverses affaires et s'éclairer de leurs conseils, pour les mesures à prendre. Ceux-ci, de leur côté, lui avaient adressé depuis plusieurs jours des messages ; ils lui écrivaient humblement, comme à leur seigneur naturel, qu'ils étaient prêts à le servir, et qu'ils mettaient à sa disposition leurs personnes et leurs biens. Le duc d'Orléans avait même fait publier dans sa ville qu'il défendait à tous les habitants, sous peine de mort, d'insulter par

des propos ou des actes offensants les serviteurs ou les sujets du roi. Mais lesdits députés, ayant appris à peu de distance de Paris les émeutes qui avaient éclaté dans cette ville, furent si effrayés, qu'ils se replièrent sur Chartres, et y séjournèrent jusqu'au moment où ils surent que le roi était revenu à la santé et avait envoyé ses députés vers leurs maîtres.

Plusieurs seigneurs et nobles dames de la maison de monseigneur le duc de Guyenne et de celle de la reine sont arrêtés et mis en prison par les chefs de la sédition.

Le 12 mai, à la requête des chefs de la sédition, maître Eustache de Pavilly, de l'ordre de Notre-Dame du Carmel, savant professeur en théologie et orateur fort éloquent, qui possédait à un haut degré l'art de persuader, alla haranguer le roi dans son hôtel royal de Saint-Paul, pour justifier tous les excès qui avaient été commis. Ce serait ennuyer le lecteur que d'exposer ici tout au long les considérations par lesquelles il prouva que l'arrestation et l'emprisonnement des gens de la cour n'avaient pas été faits par mépris pour son autorité, bien que malgré monseigneur le duc de Guyenne, et qu'il ne devait pas s'offenser qu'on eût éloigné de la personne du jeune prince des gens qui le corrompaient et qui cherchaient à le détourner des devoirs du rang royal et des bonnes mœurs de ses ancêtres. Il cita, entre autres objets de comparaison, l'exemple du jardinier qu'on blâmerait amèrement, si dans un parterre il n'arrachait pas les mauvaises herbes, qui étouffent les plus belles fleurs, et il conclut que, par la même raison, on ne devait point laisser impunis ceux qui empêchaient les rejetons des fleurs de lys d'atteindre toute leur beauté et tout leur éclat. Il ajouta que le roi devait souhaiter qu'on fît disparaître de telles gens comme autant d'herbes inutiles.

Léon de Jacqueville, capitaine de Paris, et les princi-

paux chefs de la sédition, qui se trouvaient là, ne perdirent rien de ces paroles, et se promirent bien de poursuivre le cours de leurs attentats. Ayant pris avec eux, dans le menu peuple, près de dix mille hommes à demi armés, ils revinrent dans l'après-midi à l'hôtel royal de Saint-Paul, et obtinrent du roi par leurs cris forcenés qu'il engageât monseigneur le duc de Guyenne à les entendre. Le duc fut saisi de frayeur en voyant l'hôtel royal environné de gens armés : il savait que la multitude aveugle, quand elle est égarée par la fureur, n'écoute ni la raison ni la pitié, et ne recule devant aucun crime. Les seigneurs de sa suite furent aussi très-effrayés, surtout quand ils entendirent maître Jean de Troyes, l'orateur de la foule, s'exprimer en ces termes : « Très-excellent prince, tous ceux que vous voyez rassemblés ici demandent que les traîtres qui restent encore à la cour, et dont les mauvais conseils vous entraînent dans toutes sortes de vices, leur soient livrés pour être jetés en prison. » Le duc ayant répondu qu'il croyait n'avoir jamais eu auprès de lui que des serviteurs fidèles, Jean de Troyes ajouta : « Nous sommes tous tellement convaincus de la vérité de ce que j'ai avancé, que nous pensons qu'il faut arracher ces mauvaises herbes, de peur qu'elles n'empêchent la fleur de votre jeunesse de produire les doux fruits qu'on en doit espérer. » Vainement le duc allégua l'innocence de ses serviteurs, et pria les séditieux de se contenter de ceux qu'ils avaient déjà arrêtés, et de ne point sévir contre d'autres. Jean de Troyes ne voulut rien entendre; il désigna à haute et intelligible voix ceux que l'on demandait, et au même instant Léon de Jacqueville monta dans l'appartement de monseigneur le duc avec seize hommes armés, et arrêta lesdites personnes au nom du roi, dont il prétendit avoir reçu un ordre verbal. On fit ainsi prisonniers messire Renaud d'Angennes, premier chambellan du duc, Robert de Boissay, son premier maître d'hôtel, Jean de Nielle, auquel le peu-

ple avait fait rendre, à force de prières, son office de chancelier, Charles de Villiers, Jean de Nantouillet et maître Jean Picard, secrétaire de la reine. Leur audace ne s'arrêta pas là. Ils osèrent porter la main sur monseigneur le duc Louis de Bavière, oncle du duc de Guyenne, et se saisirent violemment de lui, comme des autres,ainsi que de Conrad Bayer. Le duc de Guyenne, justement indigné de cet attentat, eut encore la douleur de voir ses prières et ses larmes méprisées ; il ne put même obtenir qu'on laissât retourner son oncle en Allemagne comme un proscrit. Le duc Louis apprit ainsi que la fortune traverse souvent les événements qui s'annonçaient sous les plus heureux auspices ; il espérait épouser dans trois jours, au milieu de fêtes brillantes, madame la comtesse de Mortain, sœur du comte d'Alençon, et veuve de monseigneur Pierre de Navarre. Et voilà que tout ce bonheur se changeait en deuil, et qu'on le traînait en prison avec ses compagnons d'infortune.

La reine ressentit une amère douleur, et ne put contenir ses larmes et ses sanglots, en apprenant ces odieux attentats, qu'elle considérait comme une injure personnelle. Elle fit tous ses efforts pour obtenir qu'on rendît la liberté à son frère. Mais les chefs de la sédition ne tinrent aucun compte de ses prières ni de ses remontrances. Poussés par une aveugle fureur et par une frénésie diabolique, ces forcenés mirent le comble à leur premier crime par un crime plus atroce, qui eût fait horreur aux hommes les plus méprisables et aux nations les plus sauvages. Ils saisirent de leurs mains sacriléges, avec une barbarie sans exemple, plusieurs dames de la cour, des plus nobles et des plus considérées, qui en les voyant venir s'étaient enfuies toutes tremblantes et étaient allées se cacher dans les appartements les plus secrets du palais, entre autres la dame de Noviant en Picardie, mesdames de Montauban, du Châtel en Bretagne, et du Quesnoy, ainsi que onze

demoiselles, et sans autre forme de procès il les emmenèrent par la Seine jusqu'au Palais pour les mettre en prison. Je ne saurais dire combien la reine souffrit alors de se voir ainsi privée de la présence de son frère et de la compagnie des dames de sa suite, dans laquelle elle trouvait tant de charmes et de douceur. Je ferai remarquer seulement qu'elle en tomba gravement malade; et elle eût sans doute succombé, sans le talent des plus habiles médecins, et surtout sans l'assistance de Jésus-Christ, le médecin des cœurs, qui amena tout-à-coup une crise favorable.

Requêtes présentées au roi par les chefs de la sédition. — Elles sont accueillies en partie, quelque déraisonnables qu'elles soient.

Tous les gens sages avaient horreur de ces excès; ils ne pouvaient croire que des entreprises si téméraires eussent lieu sans la secrète connivence de quelques puissants personnages. On alla même jusqu'à dire hautement que monseigneur le duc de Bourgogne avait juré à ces misérables de ratifier et d'approuver tacitement tout ce qu'ils feraient. Je n'ai pas lieu de partager cet avis, n'ayant eu aucune preuve certaine du fait. Cependant toutes les fois que les séditieux se disposaient à commettre quelque attentat, ils avaient l'audace d'aller trouver les cinquanteniers et les dizeniers, et leur ordonnaient, ainsi qu'aux principaux bourgeois, en les menaçant de la mort et du pillage de leurs biens, de prendre les armes comme eux ou d'envoyer des gens à leur place; ils inspiraient ainsi partout l'épouvante. Ils se lassaient aussi d'entendre dire que c'était une honte ineffaçable pour les Parisiens qu'on eût arrêté, au mépris de l'autorité royale, tant d'illustres personnages, et qu'on les eût retenus si longtemps en prison, au grand déplaisir de monseigneur le duc de Guyenne. En conséquence, le mercredi suivant, 24 mai, ils se présentèrent en armes, selon leur coutume, devant le

roi, qui tenait conseil sur quelques affaires importantes avec les ducs de Guyenne, de Berri et de Bourgogne. Après lui avoir offert leurs humbles salutations, ils dirent qu'ils apportaient diverses requêtes à sa royale majesté ; et maître Jean de Troyes, qui devait porter la parole, ayant obtenu la permission d'exposer ce qu'il avait à dire, s'exprima ainsi : « Très-excellent prince, lorsque dernièrement nous nous sommes plaints de la négligence qui se fait sentir dans le gouvernement du royaume, des dilapidations de vos officiers de finances et des pensions excessives qu'on paye chaque année, il nous a été répondu avec douceur que votre majesté avait choisi des hommes de bien et d'honneur, craignant Dieu et affectionnés au bien du royaume, pour opérer de salutaires réformes dans l'État en se conformant de point en point aux ordonnances des rois vos prédécesseurs. Nous savons qu'ils ont composé à ce sujet un fort beau traité en style très-élégant, et qu'ils ont divisé lesdites ordonnances par chapitres. Nous demandons humblement qu'elles soient publiées cette semaine au Palais, et que, pour donner plus d'éclat à cette publication, vous teniez un lit de justice sur votre trône royal, suivant la coutume de vos ancêtres. »

Le chancelier ayant répondu que le roi et ses conseillers adhéraient à cette requête, les séditieux demandèrent encore que tous ceux qui avaient été mis en prison fussent chassés de la cour, et qu'on donnât leurs emplois à des personnes dévouées à la cause du peuple ; c'étaient, je dois le dire, des gens obscurs et peu honorables. Le chancelier les invita à soumettre les noms de ces personnes au roi, qui verrait si elles étaient dignes d'un tel honneur. Ils présentèrent aussitôt une liste, et ajoutèrent : « Il est vrai, très-redouté seigneur, que nous avons dernièrement fait emprisonner certaines gens de la noblesse et du peuple qui vous servaient mal, vous et monseigneur de Guyenne, et qui

agissaient contre votre honneur et contre celui de votre royaume, ainsi que les commissaires royaux vous le feront voir bientôt, Dieu aidant, plus clairement que le jour. Nous vous supplions donc en troisième lieu de ne concevoir contre nous aucun ressentiment à ce sujet, de ratifier et d'avoir pour agréable ce que nous avons fait, et de daigner nous le témoigner par des lettres patentes scellées de votre sceau. »

Monseigneur le duc de Berri, à qui son âge assignait le premier rang dans le conseil, ayant été prié de donner son avis, insista pour que les plus jeunes parlassent les premiers. Cependant, cédant aux instances du roi, il répondit qu'on pouvait en toute sûreté accorder les lettres qui étaient demandées, pourvu qu'elles fussent expédiées en bonne forme. Cet avis fut adopté par tous ceux qui opinèrent après lui. La rédaction des lettres devait être confiée aux secrétaires du roi ; mais les séditieux ne voulurent pas accepter d'autre rédacteur que maître Guillaume Barraut ; ce qu'ils obtinrent, même malgré le chancelier. Et comme ils surent que celui-ci avait manifesté la crainte que le secrétaire, pour leur être agréable, n'insérât dans les lettres des concessions plus grandes qu'ils ne l'avaient demandé, et qu'on ne le contraignît à tout sceller, ils conçurent contre lui une haine implacable.

Quant à la quatrième requête, tendante à ce que d'importuns solliciteurs ne pussent plus s'enrichir comme auparavant des biens caducs qui devaient revenir au trésor royal à quelque titre que ce fût, on leur répondit que le roi avait déjà statué à cet égard, en défendant à son chancelier, à ses secrétaires et aux gens de la cour, sous peine de perdre leurs offices, de s'entremettre pour de pareilles faveurs, qui étaient choses tout à fait préjudiciables au roi. Les séditieux demandaient en dernier lieu que, conformément aux usages de ses ancêtres, le roi emmenât avec lui, quelque part

qu'il allât, ses enfants, la reine, et toute leur maison, et ils assuraient que ce serait pour lui une grande économie. A cela le chancelier répondit : « S'il y a lieu de restreindre l'état du roi, ce n'est pas vous qu'il consultera, ce seront ses parents et les seigneurs de sa cour. » Cette réponse leur causa un tel dépit, qu'ils prirent congé du roi et de l'assistance, et ne songèrent plus qu'à comploter contre le chancelier.

Publication des ordonnances royales.

Le roi résolut, conformément à ses promesses, de faire publier au palais, sous forme d'ordonnance, les règlements qu'il avait fait mûrement élaborer et rédiger par des gens sages, en faveur de ses sujets et pour la réforme de l'État, et dont il désirait assurer l'exécution dans tout le royaume. Il se rendit pour cela au palais, le 26 mai, accompagné des illustres ducs de Guyenne, de Berri et de Bourgogne; et l'on fut fort étonné de voir que lui et tous ceux de sa suite portaient des chaperons blancs, à l'exemple des bourgeois de Paris. Le lendemain, le roi, séant sur son trône en la chambre du Parlement, maître Jean du Fresne, greffier de la cour du Châtelet, homme instruit et éloquent, lut ces ordonnances à haute et intelligible voix. Cette lecture dura près d'une heure et demie; après quoi le roi recommanda qu'elles fussent strictement et inviolablement observées. Les princes et les prélats, assis à ses côtés, en firent le serment devant tous, en levant la main. Deux jours après, maître Jean Courtecuisse, aumônier du roi, dans un sermon qu'il fit à l'hôtel royal de Saint-Paul, représenta combien ces ordonnances étaient utiles, et combien il importait à tous les habitants du royaume de les observer fidèlement. C'était aussi mon avis, et j'avais même pensé à sauver ces ordonnances de l'oubli en les transmettant textuellement et tout au long au souvenir de la postérité.

Exécution de Jacques de la Rivière et de Jean du Mesnil.

J'ajouterai à ce que j'ai dit plus haut le récit d'un événement affreux, fait pour inspirer l'horreur même aux cœurs les plus insensibles ; je veux parler de la mort déplorable de messire Jacques de la Rivière, mort qui causa un juste étonnement à monseigneur le duc de Guyenne, aux chevaliers, ses frères d'armes, et aux gens de la cour, qui connaissaient ses nobles sentiments et son rare mérite. Ce n'est pas qu'il n'y eût dans la maison dudit duc beaucoup de seigneurs aussi remarquables que lui par l'éclat de la naissance, l'élégance de la taille et la force du corps ; mais il se distinguait entre tous par sa joyeuse humeur, par son agilité et le charme de ses manières. Il joignait à ces qualités le précieux avantage de parler plusieurs langues, et il savait se concilier par là la faveur et l'affection des nobles étrangers qui venaient à la cour. En un mot, il était orné de tant de perfections, que je l'aurais considéré comme le plus heureux des hommes, s'il avait toujours su se maintenir dans les bornes de la modération. Mais, entraîné par les sollicitations de quelques amis ou par sa propre faiblesse, il passait presque toutes les nuits dans la débauche, les orgies et les danses licencieuses, et se livrait avec une ardeur excessive à tous les vices qui corrompent le cœur de la jeunesse.

Je m'informai particulièrement des motifs de son arrestation et de la manière dont il était mort en prison, et j'appris des commissaires du roi, chargés de lui faire son procès, qu'il avait été prouvé par des lettres écrites de sa main, sans qu'on eût recours à la torture pour lui arracher des aveux, qu'il avait eu le dessein de trahir le roi et monseigneur le duc de Guyenne. « Mais, ajoutèrent-ils, ayant su par ses compagnons de captivité que nous délibérions sur le genre de mort

qu'il devrait subir, il s'abandonna au plus violent désespoir : *Non*, dit-il, *je ne verrai pas les vilains de Paris jouir du spectacle de ma mort ignominieuse.* En achevant ces mots, il saisit le vase d'étain dans lequel on lui servait à boire, s'en frappa la tête à plusieurs reprises, et tomba mourant à terre; il aurait succombé si l'on n'avait appelé aussitôt des médecins à son secours. On banda sa blessure pour empêcher la cervelle de s'épancher. Grâce à cette assistance et à ces soins, il vécut encore neuf jours ; il avoua publiquement son crime, et mourut après avoir donné beaucoup de marques de dévotion et reçu les sacrements de l'Église. » Son corps aurait dû, selon l'usage, être porté au gibet et pendu. Les juges royaux le firent traîner jusqu'à la place du Marché, en haine de son infâme trahison ; sa tête fut mise au bout d'une lance, et son tronc attaché au gibet, le samedi 4 juin.

Voilà comment on racontait sa mort parmi le peuple. Mais ce n'était pas l'exacte vérité. Je dois dire que des personnes dignes de foi m'ont assuré qu'il avait péri d'une façon ignominieuse et faite pour révolter tous les gens de bien. A la suite d'une contestation, dans laquelle messire de la Rivière et messire Léon de Jacqueville s'étaient donné mutuellement un démenti, celui-ci avait frappé son adversaire avec un marteau de fer, et la violence du coup avait été telle, que messire de la Rivière n'avait pu proférer une seule parole, ni accuser son assassin.

Un jeune gentilhomme, fort bien fait et de bonne mine, nommé Jean du Mesnil, attaché au service de monseigneur le duc de Guyenne en qualité d'écuyer tranchant, mourut comme ledit Jacques de la Rivière de mort ignominieuse. Lorsqu'on le conduisit au supplice, les signes qu'il donna de son repentir et de sa dévotion excitèrent partout la compassion et tirèrent des larmes de tous les yeux.

Les chefs de la sédition font destituer le chancelier.

Je vais reprendre les faits d'un peu plus haut, et exposer comment les chefs de l'émeute procédèrent à la destitution du chancelier, parce qu'il n'avait pas entièrement obtempéré à leurs désirs, ainsi qu'il a été dit ci-dessus. Ayant su que le roi avait eu une rechute la semaine précédente et était de nouveau privé de sa raison, ils allèrent trouver à plusieurs reprises messeigneurs les ducs de Guyenne, de Berri et de Bourgogne, et ne se firent pas faute de calomnier le chancelier; ils dirent, entre autres choses, que c'était un homme affaibli par les années et dépourvu de bon sens, qui apposait le sceau indistinctement à toutes les concessions, méritées ou non, faites par le roi, et qui n'avait d'autre souci que d'enrichir ses parents et ses amis, comme il avait été enrichi lui-même par la munificence royale; qu'il était incapable de remplir de si hautes fonctions; que le rôle présenté par l'Université faisait voir de la manière la plus évidente, non-seulement tout ce qu'avait coûté au roi chaque année cette insatiable cupidité, qui ne lui permettait pas de se contenter de ses anciens gages, mais encore toutes les exactions qu'il avait tolérées de la part de ses subordonnés, leur permettant d'extorquer de l'argent aux habitants du royaume; qu'on devait en conséquence le considérer comme un arbre inutile, qu'il fallait faire tomber sans délai sous la cognée; que du reste il ne devait aspirer qu'à jouir en paix des trésors qu'il avait amassés. A force de rebattre les oreilles des princes de ces vains propos et d'autres semblables, ils parvinrent à obtenir que l'on donnât sa place à maitre Eustache de Laitre, qui avait récemment épousé sa fille, et qu'on lui ôtât les sceaux. Ce ne fut pas toutefois sans difficulté qu'il consentit à les rendre. Il répondait sans cesse qu'en pareil cas il n'était tenu d'obéir qu'au

roi, qui l'avait appelé au gouvernement des affaires; il répétait qu'il avait toujours rempli ses fonctions avec courage et d'une manière irréprochable, au milieu des désordres de la guerre, dans l'adversité comme dans la prospérité. Mais il craignit qu'on n'en vînt des menaces aux voies de rigueur, et comme on ne cessait de lui dire : « Vous obéirez bon gré mal gré », il finit par se soumettre à ce qu'on lui demandait.

Les chefs de la sédition extorquent de l'argent aux bourgeois.

Ce n'était point par sympathie que les princes acquiesçaient aux désirs de ces exécrables scélérats, c'était par crainte qu'ils n'excitassent dans la ville des séditions plus terribles. Le sire de Helly, récemment arrivé de Guyenne, où il avait laissé une armée anglaise maîtresse de la campagne, voyant quelle était leur influence, offrit d'aller combattre l'ennemi, si on lui fournissait assez de troupes et d'argent, et fit appuyer son projet par eux auprès desdits seigneurs. La demande fut aussitôt accordée; d'habiles et prudents personnages, messire de la Viefville, maître Raoul le Sage, Robert du Bellay, et Jean Guérin furent chargés de fixer le taux d'un emprunt, qui serait prélevé sur les principaux bourgeois d'après une appréciation exacte des ressources de chacun, et l'on désigna, au nom du roi, pour présider à la levée de cet emprunt, Guillaume Legoix, Simon Caboche, Henri de Troyes[1], et Denis de Chaumont, qui étaient au nombre des promoteurs de cette affaire.

Ceux-ci, se voyant investis d'une telle autorité et voulant mettre à profit l'occasion de s'enrichir, déployèrent tant de rigueur, même contre les avocats et les officiers du roi, qu'ils en firent emprisonner plusieurs pour avoir refusé de payer leur taxe ou demandé

[1] Fils de Jean de Troyes.



qu'elle fût diminuée. Ils soumirent à cet emprunt forcé les prélats, les ecclésiastiques, et toutes les personnes qu'ils surent avoir en dépôt des biens appartenant à des églises ou à des orphelins. Ils voulurent aussi imposer la même charge aux suppôts de l'Université de Paris; et comme maître Jean Gerson, chancelier de l'église de Paris, et fameux docteur en théologie, qu'ils tenaient pour un des fauteurs de la faction des Armagnacs, refusait de payer, ils entrèrent de force dans sa maison, comme des forcenés, la pillèrent et emportèrent tout le mobilier. Quelque temps auparavant ils s'étaient saisis, au nom du roi, de la recette du Lendit, appartenant à l'église de Saint-Denis, et réservée à l'usage des religieux et du révérend abbé, qui était alors docteur en théologie. Ils se seraient livrés à des rigueurs semblables ou pires encore contre beaucoup d'autres membres de l'Université, si le vénérable recteur, de concert avec les docteurs et les maîtres, ne se fût opposé à ces premières violences, s'il n'eût fait respecter par sa résistance énergique les franchises de l'Université, et forcé ces pillards à restituer ce qu'ils avaient pris.

Le peuple, fatigué de voir depuis si longtemps régner dans la ville de pareils misérables, ne cessait de proférer publiquement contre eux toutes sortes de malédictions, et leur souhaitait tous les supplices que souffre dans l'enfer le traître Judas. En effet, il n'y avait plus ni commerce ni consommateurs qui fissent vivre les artisans du produit de leurs métiers; chacun était obligé de perdre son temps à faire inutilement le guet jour et nuit. Enfin, les principaux bourgeois conçurent contre eux une telle haine, qu'ils ne craignirent pas de leur adresser publiquement des reproches en plein hôtel de ville, les traitant de misérables qui remplissaient des fonctions infâmes, et qui avaient abusé de l'autorité dont ils étaient investis, en commettant contre le roi et le duc de Guyenne des choses

dignes de l'animadversion de Dieu et des hommes. Ceux-ci rétorquèrent ces reproches contre les bourgeois en leur disant : « Et pourquoi avez-vous envoyé vos gens avec nous ? — Si nous les avons envoyés, répondirent les bourgeois, c'était pour obéir aux ordres du roi, dont vous avez usurpé témérairement l'autorité, et parce que nous ignorions tous les crimes que vous méditiez. »

Messire Pierre des Essarts est décapité à Paris.

La suite des événements m'amène à parler de messire Pierre des Essarts, et à transmettre à la postérité le récit du procès extraordinaire intenté à cet ancien prévôt de Paris. Ce procès fut poursuivi sur les instances réitérées des chefs de la sédition, qui s'étaient emparés de l'autorité et de la direction des affaires en dépit de monseigneur le duc de Guyenne, des autres princes et des principaux bourgeois. Ils savaient que ledit duc était fort irrité de ce qu'on avait incarcéré Pierre des Essarts pour avoir exécuté ses ordres, et de ce que sa détention se prolongeait ainsi. C'est pourquoi, craignant que, s'il était absous, il ne poussât le duc à la vengeance, ils avaient remis aux commissaires royaux un libelle diffamatoire contenant l'exposé de plusieurs trahisons énormes qu'il avait, disaient-ils, commises contre le roi et le royaume. Les gens de la cour publiaient que ces trahisons étaient d'autant plus coupables, qu'il avait joui d'une autorité supérieure à celle de tous les autres. En effet, investi de la prévôté et de la capitainerie de Paris, admis par les devoirs de sa charge aux conseils secrets du roi et des princes, il avait encore la haute main sur tous les trésoriers du roi, et, ce qui excitait surtout l'envie des autres seigneurs, il avait la libre disposition des revenus ordinaires et extraordinaires de l'Etat. Ses accusateurs disaient qu'il avait dissipé ces revenus en les

appliquant à son usage et en faisant d'immenses acquisitions ; ils reconnaissaient toutefois qu'une grande partie de cet argent avait passé entre les mains de ceux que le roi voulait combattre l'année précédente et qu'il tenait pour ses ennemis. Ils lui reprochaient, en outre, d'avoir machiné la ruine de la ville de Paris et la perte de ses habitants, et d'avoir tenté d'en faire sortir clandestinement le roi, la reine et le duc de Guyenne. Je ne pourrais affirmer que ces griefs eussent quelque réalité ; ce que je sais, c'est que l'année précédente, lorsque le duc d'Orléans avait quitté Saint-Denis, le prévôt, aveuglé par une insatiable cupidité, avait livré au pillage la ville et l'abbaye, et les avait abandonnées à une entière dévastation. Je ne crois pas non plus devoir passer sous silence que peu de temps auparavant, il avait allumé le feu de la discorde entre les princes de la famille royale, et réveillé des haines déjà assoupies en faisant périr injustement, disait-on, au mépris du traité conclu et juré, messire Jean de Montaigu, grand maître de la maison du roi. Il fut condamné à son tour au même supplice. J'ignore si, cédant à la violence des tourments ou au cri de sa conscience, il fit l'aveu de tous les crimes qu'on lui imputait. Toujours est-il qu'il marcha à la mort avec un air calme et serein, qui causa une admiration générale ; on eût dit qu'il n'avait aucune appréhension de cette dernière et si terrible épreuve, tant il disait tranquillement adieu à tout le monde. Cependant, en montant sur l'échafaud, il demanda au juge de lui épargner avant sa mort la lecture publique des crimes dont il était accusé. Cette grâce lui ayant été accordée, le bourreau lui coupa la tête d'un seul coup, la plaça au bout d'une pique, et alla pendre son corps au gibet, où Pierre des Essarts lui-même avait fait attacher peu auparavant celui de Montaigu. Cette exécution eut lieu le 1er juillet.

FIN DU RÈGNE DES CABOCHIENS.

4 août 1418.

JUVÉNAL DES URSINS[1].

Le supplice de des Essarts fut le dernier acte de tyrannie de Caboche. Malgré les agents du duc de Bourgogne, la population de Paris se souleva en masse contre les Cabochiens. Le duc de Guyenne se mit à la tête de la réaction, et le duc de Bourgogne lui-même, ne pouvant empêcher ee qui se faisait, suivit le mouvement pour conserver quelque crédit sur l'esprit des Parisiens. Les Cabochiens furent vaincus à l'hôtel de ville, massacrés et chassés de Paris.

Les Anglois estoient joyeux de la division qu'ils voyoient estre entre les seigneurs de France. Et fut le roy d'Angleterre conseillé de faire une armée, et de l'envoyer vers la coste de Normandie, sçavoir s'ils pourroient avoir quelque entrée et place. De fait, il envoya une armée vers Dieppe, qui y cuida (*a*) descendre. Mais les nobles et le peuple du pays s'assemblèrent sur le rivage de la mer, et combattirent les Anglois, tellement qu'ils les desconfirent. Et fut le capitaine des Anglois tué; et pour ce se retrahirent en Angleterre. Quand le roy d'Angleterre sceut l'adventure, il en fut bien desplaisant, et ordonna une plus grande armée à faire : de fait il le fit, et prirent terre. Le Borgne de la Heuse y alla, et prit des gens ce qu'il put, et cuida

[1] Jean Juvénal des Ursins, fils du chancelier, naquit à Paris, en 1388, et mourut en 1473. Il fut évêque de Beauvais, puis de Laon, et archevêque de Reims en 1449. Il présidait, en 1456, l'assemblée du clergé qui réhabilita la mémoire de Jeanne d'Arc. Il a écrit une histoire de Charles VI. Jusqu'en 1416, il suit le religieux de Saint-Denis; depuis 1416, il écrit d'après ses souvenirs. Son style est clair, correct et souvent remarquable.

(*a*) Crut.

défendre la descente desdits Anglois; mais il fut bien lourdement rebouté, et y eut plusieurs chevaux morts de traits, et aussi de ses gens pris, et fut contraint de s'en retourner. Les Anglois cuidèrent trouver manière d'avoir Dieppe; mais ils faillirent. Et vinrent vers le Tresport, entrèrent dedans, et en l'abbaye, et y boutèrent le feu, et ardirent tout, mesme une partie des religieux. Plusieurs gens tuèrent et navrèrent, et si en prirent, et s'en retournèrent en Angleterre à tout (a) leur proye.

La chose venue à la cognoissance des seigneurs d'Orléans, Bourbon, Alençon, et autres, et la manière qu'on tenoit à Paris à la descente desdits Anglois, ils envoyèrent vers le roi, en s'offrant à son service: en requérant que les traités de paix qui avoient esté faits, accordés, promis et jurés, fussent entretenus, gardés et obvervés. Et que au regard d'eux, ils ne se trouveroient point qu'ils eussent fait chose au contraire. Et que en la ville de Paris plusieurs choses horribles et détestables se faisoient contre les traités de paix.

Mais les bouchers et leurs alliés en tenoient bien peu de compte. Et firent faire le procès dudit messire des Essars. Et luy imposoit-on plusieurs cas et choses, qu'on disoit qu'il avoit commis et perpétrés, dont des aucunes dessus est faite mention. Et fut condamné à estre traisné sur une claye du Palais jusques au Chastellet, puis à avoir la teste coupée aux halles. Laquelle sentence, qui estoit bien piteuse, et à la requeste de ceux qu'il avoit premièrement mis sus, et eslevés, fut exécutée. Et le mit-on au Palais sur une claye attachée au bout de la charrette, et fut traisné les mains liées jusques au Chastellet: en le menant il sousrioit, et disoit-on qu'il ne cuidoit point mourir, et qu'il pensoit que le peuple, dont il avoit esté fort accointé (b) et familier, et qui encores l'aimoit, le deust rescourre (c). Et s'il

(a) Avec. — (b) Ami, allié. — (c) Délivrer.

y en eust eu un qui eust commencé, on l'eust rescous, car en le menant ils murmuroient très-fort de ce qu'on luy faisoit. Outre qu'il avoit espérance que le duc de Bourgongne luy tînt la promesse qu'il luy avoit faite en la bastille Sainct-Antoine, qu'il n'auroit mal non plus que luy. Mais il fut mis devant le Chastellet dessus la charrette, et mené aux halles, et là eut la teste coupée, son corps fut mené au gibet, et mis au propre lieu où fut mis Montagu. Et disoient aucuns que « c'estoit un jugement de Dieu de ce qu'il mourût, comme il avoit fait mourir ledit Montagu. »

Audit mois advint que Jacqueville, et ses soudoyers, qui estoient orgueilleux et hautains, vinrent un jour de nuict, entre onze et douze heures au soir, en l'hostel de monseigneur de Guyenne, où il s'esbatoit, et avoit-on dansé. Et vint jusques en la Chambre dudit seigneur, et le commença à hautement tancer, et le reprendre des chères qu'il faisoit, et des danses et despenses, et dit plusieurs paroles trop fières et orgueilleuses contre un tel seigneur, et « qu'on ne lui souffriroit pas faire ses volontés, et s'il ne se advisoit, qu'on y mettroit remède. » A ces paroles estoit présent le seigneur de la Trimouille, qui ne se put faire qu'il ne respondit audit Jacqueville, que « ce n'estoit pas bien fait de parler ainsi dudit seigneur, ni à luy à faire, et que l'heure estoit bien impertinente, et les paroles trop fières et hautaines, vu le petit lieu dont il estoit. » Sur ce se meurent paroles, tellement que La Trimouille desmentit Jacqueville, et aussi Jacqueville La Trimouille. Monseigneur de Guyenne, voyant la manière dudit Jacqueville, tira une petite dague qu'il avoit, et en bailla trois coups audit Jacqueville par la poitrine, sans qu'il luy fist aucun mal, car il avoit bon haubergeon (a) dessous sa robe. Le lendemain ledit Jacqueville et ses cabochiens s'esmeurent en intention d'aller tuer ledit seigneur de

(a) Cotte de mailles.

la Trimouille : de fait, ils eussent accomply leur mauvaise volonté, si ce n'eust esté le duc de Bourgongne, qui les apaisa tellement, qu'ils laissèrent leur fureur et se refroidirent; mais du courroux qu'en eut monseigneur de Guyenne, il fut trois jours qu'il jetoit et crachoit le sang par la bouche, et en fut très-bien malade.

Le roy fut gary, et revint en bonne santé. Laquelle chose venue à la cognoissance des seigneurs d'Orléans et autres dessus nommés, ils envoyèrent devers le roy une ambassade, en lui requérant qu'il voulust faire entretenir la paix, ainsi qu'elle avoit esté jurée et promise. Le roy envoya vers eux l'evesque de Tournay, l'hermite de la Faye, maistre Pierre de Marigny, et un secrétaire, lesquels seigneurs estoient à Verneuil, et parlèrent longuement ensemble. Et s'en retourna ladite ambassade arrière vers le roy à Paris, où ils rapportèrent pleinement, comme lesdits seigneurs vouloient paix et ne demandoient autre chose, et que hors la ville en quelque lieu sûr ils peussent parler ensemble. Et si rapportèrent lesdits ambassadeurs, que lesdits seigneurs se plaignoient fort de ce qu'on ne leur rendoit leurs places prises durant la guerre, ainsi qu'il leur avoit esté promis. Et aussi des mutations qu'on avoit fait des officiers des maisons du roy, de la reyne, de monseigneur de Guyenne, et des capitaines ès (a) places du roy, et des prisonniers, tant des seigneurs et officiers, que des femmes, et des manières qu'on tenoit ès choses qu'on faisoit.

Quand ceux qu'on nommoit cabochiens sceurent que les matières se disposoient à la paix, ils furent moult troublés, cognoissant que ce qu'ils avoient fait par leur puissance, qui gisoit en cruauté et inhumanité, cesseroit ; partant de tout leur pouvoir ils trouvèrent bourdes et choses non véritables, ni apparentes, pour

(a) Dans les.

cuider empescher la paix : toutesfois ils délivrèrent de prison les dames et aucuns des prisonniers.

Or estoit le duc de Berry, à tout son chapperon blanc, logé au cloistre de Nostre-Dame, en l'hostel d'un docteur en médecine, nommé maistre Simon Allegret, qui estoit son physicien. Et presque tous les jours il vouloit que ledit feu maistre Jean Juvénal des Ursins, seigneur de Traignel, allast devers luy. Ils conféroient ensemble du temps qui couroit et des choses qu'on fesoit et disoit. Ledit seigneur dit audit Juvénal : « Serons-nous toujours en ce point, que ces meschantes gens ayent autorité et domination ? » Auquel le seigneur de Traignel respondit : Ayez espérance en Dieu, car en brief temps vous les verrez destruits et venus en grande confusion. » Or tous les jours il ne pensoit, ne imaginoit que la manière comme il pourroit faire, et délibéra d'y remédier : il estoit bien noble homme, de haut courage, sage et prudent, qui avoit gouverné la ville de Paris douze ou treize ans, en bonne paix, amour et concorde. Et estoit en grand soucy comme il pourroit sçavoir si aucuns de la ville seroient avec luy, et de son imagination : car il ne s'osoit descouvrir à personne, combien que plusieurs de Paris des plus grands et moyens, estoient de sa volonté. Luy donc estant en ceste pensée et grande perplexité, par trois nuicts, comme au poinct du jour il luy sembloit qu'il songeoit, ou qu'on luy disoit : *Surgite cum sederetis, qui manducatis panem doloris.* Et un matin madame sa femme, qui estoit une bonne et dévote dame, luy dit : « Mon amy et mary, j'ai ouy au matin que vous disiez ou qu'on vous disoit ces mots contenus en mes heures, où il y a : *Surgite cum sederetis, qui manducatis panem doloris.* Qu'est-ce à dire ? » Et le bon seigneur lui respondit : « Ma mie, nous avons onze enfans, et est bien mestier (a) que nous priions Dieu qu'il nous doint bonne

(a) Besoin.

paix, et ayons espérance en luy, et il nous aidera. » Or en la cité y avoit deux quarteniers drappiers, l'un nommé Etienne d'Ancenne, l'autre Gervaisot de Merilles, qui souvent conversoient avec leurs quarteniers et dixeniers, et sentoient bien par leurs paroles qu'ils étoient bien mal contens des cabochiens.

Un soir ils vindrent devers monseigneur de Berry, et se trouvèrent d'adventure ensemble, ledit Juvénal avec ledit duc de Berry : là ils conclurent qu'ils vivroient et mourroient ensemble, et exposeroient corps et biens à rompre les entreprises desdits bouchers et de leurs alliés, et rompre leur fait. Le plus expédient estoit de trouver moyen de souslever le peuple contre eux : et en ceste pensée et volonté estoient plusieurs gens de bien de Paris, de divers quartiers : et grommeloit fort le peuple, pource qu'ils voyoient que lesdits bouchers, et leurs alliés, par leur langage ne vouloient point de paix : car ils firent faire lettres au roy très-séditieuses contre les seigneurs, c'est à sçavoir Sicile, Orléans, Bourbon, Alençon et autres, et les faisoient publier par Paris, disant « que lesdits seigneurs vouloient destruire la ville, et faire tuer des plus grands, et prendre leurs femmes, et les faire espouser à leurs valets et serviteurs, et plus leurs autres langages non véritables. » Mais nonobstant leurs langages et paroles, le roy et son conseil délibérèrent d'entendre à paix, et envoya le roy bien notable ambassade au pont de l'Arche, où estoient lesdits seigneurs, lesquels respondirent qu'ils ne demandoient que paix. Et vint à Paris, de par lesdits seigneurs, un bien notable homme et vaillant clerc, nommé maistre Guillaume Signet. Lequel devant le roy, en la présence de monseigneur le dauphin, Berry, Bourgongne, et plusieurs dits cabochiens, fit une moult notable proposition : monstrant en effet « le grand inconvénient au roy et royaume, par les divisions qui avoient couru et couroient : que les Anglois sous ombre desdites divisions pourroient

descendre et faire grand dommage au royaume, et qu'il n'y avoit remède que d'avoir paix. » Pour abréger, il fut délibéré et conclu par le roy qu'il vouloit paix. Et pour ceste cause allèrent à Pontoise lesdits ducs de Berry et de Bourgongne, où il y eut articles faits, beaux et bons, lesquels plurent à toutes les parties. Et s'en retournèrent lesdits ducs de Berry et de Bourgongne à Paris.

Le premier jour d'aoust, qui fust un mardy, les articles de la paix furent lus devant le roy, monseigneur de Guyenne, et plusieurs seigneurs présens. Et ainsi qu'on vouloit délibérer, maistre Jean de Troyes, les Sainct-Yvons, et les Gois, et Caboche, vindrent par une manière assez impétueuse, en requérant « qu'ils vissent les articles, et qu'ils assembleroient sur iceux ceux de la ville, car la chose leur touchoit grandement. » Auxquels fut respondu « que le roy vouloit paix et qu'ils entendroient lire les articles, s'ils vouloient, mais qu'ils n'en auroient aucune copie. » Le lendemain, qui fut mercredy matin, ils s'assemblèrent en l'hostel de ville, jusques à bien mille personnes. Plusieurs y en avoit de divers quartiers, qui y estoient à bonne intention allés, pour contredire auxdits cabochiens. Dans ladite assemblée proposa un advocat en parlement, nommé maistre Jean Rapiot, bien notable homme, qui avoit belle parole et haute. En sa proposition, il n'entendoit pas de rompre le bien de la paix et dit « que le prévost des marchands et les eschevins la vouloient. » Mais les cabochiens dirent « qu'il estoit bon que préalablement, voire (a) nécessaire, qu'on monstrât aux seigneurs d'Orléans, Bourbon et Alençon, et à leurs alliés, les mauvaisetiés et trahisons qu'ils avoient fait ou voulu faire, afin qu'ils cognussent quelle grâce on leur faisoit d'avoir paix à eux, et aussi qu'on leur monstrât et lût les articles

(a) Même.

audit lieu. » Et les tenoit maistre Jean de Troyes en une feuille de papier en sa main : lors il fut par un de la ville dit « que la matière estoit grande et haute, et que le meilleur seroit que elle se délibérât par les quartiers, et que le lendemain, qui estoit jeudy, les quarteniers, qui estoient présens, assemblassent les quartiers, et que là pourrait-on lire ce que tenoit ledit de Troyes, au lieu où les assemblées des quartiers se faisoient. » Et après tous ceux qui estoient présens, excepté ceux de la ligue dudit de Troyes, commencèrent à crier : « Par les quartiers ! » Lors un de ceux de Sainct-Yons, qui estoit armé, et au bout du grand banc, va dire « qu'il le falloit faire promptement, et que la chose estoit hastive ». Et lors derechef la plus grande partie des présens commença derechef à crier : « Par les quartiers ! » L'un des Gois, qui estoit armé, dit hautement que « quiconque le voulust voir, il se feroit promptement audit lieu ». Lors un charpentier du cimetière Saint-Jean, nommé Guillaume Cirace, qui estoit quartenier, se leva et dit « que la plus grande partie estoit d'opinion que il se fist par les quartiers, et que ainsi le falloit-il faire ». Mais lesdits Sainct-Yons et les Gois bien arrogamment luy contredirent, en disant « que malgré son visage il se feroit en la place ». Lequel Cirace d'un bon courage et visage va dire « que il se feroit par les quartiers, et que s'ils le vouloient empescher, il y avoit à Paris autant de frappeurs de coignées, que de assommeurs de bœufs ou vaches ». Et lors les autres se turent, et demeura la conclusion qu'il se feroit par les quartiers, et s'en alla chacun en son hostel.

Le jeudy matin maistre Jean de Troyes, qui estoit concierge du Palais et y demeuroit, fit grande diligence d'assembler les quarteniers de la cité au cloistre Sainct-Éloy, pour les induire à sa volonté ; et estoient assemblés avant qu'on appelât advocats en parlement, où estoit ledit seigneur de Traignel, advocat du

roy. Auquel lesdits quarteniers Guillaume d'Ancenne et Gervaisot de Mérilles firent à sçavoir l'assemblée soudainement faite. Et s'en vint à Sainct-Éloy, et n'y sceut si tost venir, que ledit maistre Jean de Troyes n'eust commencé son sermon. Quand il vit ledit seigneur de Traignel, il luy dit « qu'il fust le très-bien venu, et qu'il estoit bien joyeux de sa venue. » Et tenoit ladite cédule, dont dessus est fait mention, en sa main, contenant merveilleuses choses contre lesdits seigneurs, non véritables, laquelle fut lue. Et demanda audit seigneur de Traignel, « qu'il lui en sembloit, et s'il n'estoit pas bon qu'on la monstrât au roy et à ceux de son conseil, avant qu'on accordât aucunement les articles de la paix. » Lequel de Traignel respondit qu'il luy sembloit que puisqu'il plaisoit au roy que toutes les choses qui avoient été dites ou faites à ce temps passé fussent oubliées ou abolies, tant d'un costé que d'autre, sans que jamais en fust faite mention, que rien ne se devoit plus ramentevoir (a); et que les choses contenues en ladite cédule estoient toutes séditieuses et taillées d'empêcher le traité de paix, laquelle le peuple devoit désirer. » Et sans plus demander à autre opinion aucune, tous à une voix dirent que « ledit seigneur disoit bien, et qu'il falloit avoir la paix, en criant tous d'une voix : la paix! la paix! et qu'on devoit déchirer ladite cédule que tenoit ledit de Troyes. » De fait elle luy fut ostée des mains, et mise en plus de cent pièces. Tantost par la ville fut divulgué ce qui avoit esté fait au quartier de la Cité, et tout le peuple des autres quartiers fut de semblable opinion, excepté les deux quartiers de devers les halles et l'hostel d'Artois, où estoit logé le duc de Bourgongne. Tantost après dîner, ledit Juvénal, accompagné des principaux de la cité, tant d'église que autres, jusques au nombre de trente personnes,

(a) Rappeler.

se mit en chemin pour aller à Sainct-Paul devers le roy. En y allant, plusieurs autres notables personnes de divers quartiers le suivirent, et trouvèrent le roy audit hostel, et en sa compagnée le duc de Bourgongne et autres ses alliés. Et en bref luy exposa ledit Juvénal leur venue, « en monstrant les maux qui estoient advenus par les divisions, et que la paix estoit nécessaire : et luy supplioient ses bons bourgeois de Paris qu'il voulust tellement entendre (*a*) et faire que bonne paix et ferme fust faite. Et pour parvenir à ce, qu'il en voulust charger monseigneur de Guyenne, son fils. » Le roy respondit en brief que leur requeste estoit raisonnable, et que c'estoit bien raison que ainsi fust fait. » Lors le duc de Bourgongne dit audit seigneur de Traignel : « Juvénal, entendez-vous bien, ce n'est pas la manière de ainsi venir. » Et il luy respondit que « autrement on ne pouvoit venir à conclusion de paix, vues les manières que tenoient lesdits bouchers, et que autres fois il en avoit esté adverty, mais il n'y avoit voulu entendre. » Après ces choses, ils s'en allèrent vers monseigneur le dauphin, duc de Guyenne, et se mit ledit seigneur à une fenestre accoudé ; sur ses espaules estoit un des Sainct-Yons. Là luy furent dites les paroles qu'on avoit devant dites au roy. Lequel seigneur dit « qu'il vouloit la paix, et y entendroit (*b*) de son pouvoir, et le monstreroit par effet. » Si luy fut requis, pour éviter toutes doubtes (*c*), « qu'il mist la bastille de Sainct-Antoine en sa main et qu'il fît tant qu'il en eust les clefs. » Pour laquelle chose il envoya vers le duc de Bourgongne, qui en avoit la garde, ou autres de par luy. Lequel envoya querir ceux de ladite bastille et fit délivrer la place audit seigneur, lequel la bailla en garde à messire Regnaud d'Angennes, lequel depuis trois ou quatre jours avoit esté délivré de prison. Au surplus, il fut requis et supplié audit sei-

(*a*) S'efforcer. — (*b*) Travaillerait. — (*c*) Craintes.

gneur, « qu'il lui plust le lendemain matin, qui estoit vendredy, se mettre sus (a) et chevaucher par la ville de Paris, » lequel promit de ainsi le faire. Et s'en retournèrent ledit seigneur de Traignel et ceux de sa compagnée. Et s'en retournant ils trouvèrent le recteur, accompagné d'aucuns de l'Université, qui alloit devers le roy et monseigneur de Guyenne, pour pareille cause. Lesquels y allèrent et eurent pareille réponse que dessus.

Le peuple de Paris estoit déjà tout esmeu à la paix: et estoient principalement aucuns qui se mettoient sus, c'est à sçavoir Pierre Oger vers Sainct-Germain de l'Auxerrois; Estienne de Bonpuis vers Saincte-Opportune, Guillaume Cirace au cimetière de Sainct-Jean et en la porte Baudeloier; et tous ceux de la cité en la compagnée dudit seigneur de Traignel, pour sçavoir ce qu'on auroit à faire. Le vendredy matin il alla ouyr messe à la Madeleine, qui est jouxte (b) son hostel[1]. Et envoya querir le duc de Berry, et y alla, lequel duc luy demanda : « Qu'est cecy, Juvénal, que voulez faire, dites-moi ce que je ferai ? » Par lequel fut respondu : « Monseigneur, passez la rivière, et faites mener vos chevaux autour, et allez à l'hostel de monseigneur de Guyenne, et luy dites qu'il monte à cheval et s'en vienne au long de la rue Sainct-Antoine vers le Louvre, et il délivrera messeigneurs les ducs de Bavière et de Bar. Et ne vous souciez : car aujourd'hui j'ay espérance en Dieu que tout se portera bien et que serez paisible capitaine de Paris : j'iray avec les autres, et nous rendrons tous à monseigneur le dauphin et à vous. » Lors ledit duc de Berry fit ce que dit est. Et ledit Juvénal s'en vint avec tous ceux de la cité à Sainct-Germain de l'Auxerrois, où estoit Pierre Oger, afin que ensemble ils fussent plus forts. Car les

[1] L'hôtel des Ursins.

(a) Se mettre en avant. — (b) Auprès, à côté de.

prévost des marchands et eschevins, les archers et arbalestriers de la ville, et tous les cabochiens, estoient assemblés en Grève, de mille à douze cens bien ordonnés, se doutant (a) qu'on ne leur courust sus, prêts de se défendre. Le duc de Bourgongne faisoit grande diligence de rompre l'embusche dudit seigneur, laquelle estoit jà mise sus, et chevauchoit par la ville au long de la rue Sainct-Antoine. Quand il fut à la porte Baudés, ledit Juvénal, lui sixiesme seulement, prit le chemin à venir par devant Sainct-Jean en Grève, où il trouva belle et grande compagnée des autres, et passa par le milieu d'eux. En passant, Laurens Callot, neveu de maistre Jean de Troyes, prit maistre Jean, fils dudit Juvénal, par la bride de son cheval, et luy demanda qu'ils feroient. Et il luy respondit : « Suivez-nous, avec monseigneur le Dauphin, et vous ne pourrez faillir. » Et ainsi le firent, et prirent leur chemin par devers le pont de Notre-Dame, en allant par Chastellet, au long de la rivière. Et estoit jà monseigneur le dauphin devant le Louvre. Et avec luy estoient les ducs de Berri et de Bourgongne. Et délivra les ducs de Bavière et de Bar, qui se mirent en sa compagnée. Quand lesdits de Troyes et les cabochiens furent en une vallée sur la rivière, près de Sainct-Germain de l'Auxerrois, un nommé Gervaisot Dyonnis, tapissier, qui avoit en sa compagnée aucuns compagnons, vit et aperceut ledit maistre Jean de Troyes qui luy avoit fait desplaisir; il tira son épée en disant : « Ribault traistre, à ce coup je t'auray. » Et tout soudainement on ne sceut ce que tous devinrent, car ils s'enfuirent. Et envoya-t'on demander audit Juvénal « si on iroit fermer les portes, afin qu'ils ne s'en allassent. » Et il respondit « qu'on laissast tout ouvert, et s'en allast qui voudroit, et qui voudroit demeurer demeurast, et que on ne vouloit que paix et bon amour en-

(a) Redoutant.

semble. » Mais ils s'en allèrent, et prirent de leurs biens ce qu'ils voulurent, et les emportèrent et prirent lesdits seigneurs leur chemin en Grève, où il y en avoit qui avoient grand désir de frapper sur le duc de Bourgongne, dont il se doutoit fort. Parquoi il envoya demander audit seigneur de Traignel s'il avoit garde. Et il respondit que « non, et qu'il ne s'en doutast (a), et qu'ils mourroient tous avant que on luy fist desplaisir de sa personne. » Quand ils furent devant l'hostel de ville, ils descendirent, et montèrent en haut en une chambre lesdits seigneurs, les prévost des marchands et eschevins, et ledit seigneur de Traignel. Monseigneur le Dauphin dit audit seigneur de Traignel: « Juvénal, dites ce que nous avons à faire comme je vous ay dit. » Lors il commença à dire comme la ville avoit esté mal gouvernée, en récitant les maux qu'on y faisoit. Et dit au prévost des marchands, nommé Andriet de Pernon, « qu'il estoit bon preud'homme, et que ledit seigneur vouloit qu'il demeurast et aussi deux eschevins, et que lesdits de Troyes et du Belloy ne le seroient plus; » et au lieu d'eux on mit Guillaume Cirace et Gervaisot de Mérilles ; que monseigneur de Berry seroit capitaine de Paris; que monseigneur de Guyenne prendroit la Bastille de Sainct-Antoine en sa main, et y mettroit monseigneur de Bavière, son oncle, pour son lieutenant, et le duc de Bar seroit capitaine du Louvre. Lesquels deux seigneurs on venoit de délivrer de prison, et estoit commune renommée que le lendemain, qui estoit samedy, on leur devoit couper les testes. Et au gouvernement de la prévosté de Paris messire Tanneguy du Chastel et messire Bertrand de Montauban, deux vaillans chevaliers. Depuis ledit messire Tanneguy eut seul la prévosté. Après ces choses ainsi faites, lesdits seigneurs et le peuple se départirent et allèrent prendre leur réfection (b). Or est une

(a) Et qu'il n'eût pas peur. — (b) Repas.

chose merveilleuse, que oncques (a) après ladite mutation, ni en icelle faisant, il n'y eut aucune personne frappée, prise, ni pillée, ni oncques personne n'entra en maison. Toute l'après-disnée on chevauchoit librement par la ville, et estoit le peuple tout resjouy.

Le lendemain, qui fut samedy, le duc de Berry, comme capitaine, chevaucha par la ville, et le voyoit-on·très-volontiers. Et disoient les gens que « c'étoit bien autre chevaucherie que celle de Jacqueville et des cabochiens. »

La duc de Bourgongne n'estoit pas bien content, ni aucuns de ses gens : et le dimanche il disna de bonne heure, et s'en vint devers le roy à son disner, qui estoit comme en transes de sa maladie : ce jour il faisoit moult beau temps, et dit au roy « que s'il lui plaisoit aller esbattre jusques vers le bois de Vincennes, qu'il y faisoit beau, » et en fut le roy content : mais l'esbatement qu'il entendoit, c'estoit qu'il le vouloit emmener : or en vinrent les nouvelles audit seigneur de Traignel, lequel envoya tantost par la ville faire monter gens à cheval, et se trouvèrent promptement de quatre à cinq cents chevaux hors de la porte Sainct-Antoine. Et y estoit le duc de Bavière, auquel ledit seigneur de Traignel dit « qu'il allast devers le pont de Charenton, » et luy bailla maistre Arnaud de Marle, accompagné d'environ deux cens chevaux, lesquels allèrent : et ledit de Traignel alla tout droit vers le bois, là où il trouva le roy et le duc de Bourgongne. Et dit ledit Traignel au roy : « Sire, venez-vous-en en vostre bonne ville de Paris, le temps est bien chaud pour vous tenir sur les champs. » Dont le roy fut très-content, et se mit à retourner. Lors ledit duc de Bourgongne dit audit seigneur de Traignel : « Que ce n'estoit pas la manière de faire telles choses, et qu'il menoit le roy voler (b). » Auquel il respondit : « Qu'il le

(a) Jamais. — (b) Chasser au faucon.

menoit trop loin voler, et qu'il voyoit bien que tous ses gens estoient housés (a) : et si avoit ses trompettes qui avoient leurs instrumens ès fourreaux; » et s'en retourna le roy à Paris. Et le trouva-t'on que véritablement il menoit le roy à Meaux, et plus outre. Le lendemain le duc de Bourgongne, voyant qu'il ne pouvoit venir à son intention, s'en alla bien soudainement de ladite ville. Dont les seigneurs et ceux de la ville furent bien desplaisans : car ils avoient bonne espérance que la paix se parferoit : que les seigneurs d'Orléans et autres viendroient à Paris, et que tous ensemble feroient tellement que jamais guerre n'y seroit : aucuns disoient que le duc de Bavière, frère de la reine, avoit laschement fait (puisqu'il avoit esté acertené (b), ainsi qu'il disoit, que le samedy on luy devoit couper la teste) qu'il n'avoit tué le duc de Bourgongne soudainement, et s'en estre allé ensuite en Allemagne, et il n'en eut rien plus esté.

Le samedy fut fait une grande assemblée à Sainct-Bernard de l'Université de Paris. Là envoyèrent monseigneur de Guyenne et les seigneurs, remercier l'Université de ce qui avoit esté fait et de ce qu'ils s'y estoient grandement et notablement conduits, en monstrant la grande affection que ils avoient eue au bien de la paix, et firent ceux de ladite Université une bien notable procession à Sainct-Martin des Champs, et y eut du peuple beaucoup. Et fit un notable sermon maistre Jean Gerson, qui estoit un bien notable docteur en théologie, lequel prit son thème, *in pace in idipsum,* lequel il déduisit bien grandement et notablement, tellement que tous en furent très-contens.

Il y eut mutation d'officiers faite par le roy en son grand conseil. Et fut esleu chancelier de France maistre Henry de Marle, premier président du parlement, et ledit seigneur de Traignel chancelier de

(a) Avaient leurs guêtres de voyage. — (b) Assuré.

monseigneur le Dauphin, et maistre Robert Mauger premier président, messire Tanneguy du Chastel seul prévost de Paris, et maistre Jean de Vailly président en parlement. Pour abréger, tous les officiers qui avoient esté ordonnés à la requeste de ceux qu'on nommoit cabochiens furent mués (a) et ostés.

Il y avoit un nommé Jean de Troyes, qui estoit seigneur de l'huis (b) de fer à Paris, qui avoit esté bien extrême ès maux qui s'estoient faits au temps passé, lequel fut pris et mis en Chastellet ; il confessa plusieurs très-mauvais cas que faisoient les bouchers et ceux de la ligue, comme meurtres secrets, pilleries et robberies, dont d'aucuns il avoit esté consentant. Et eut le col coupé ès halles.

Et fut trouvé un roolle (c) où estoient plusieurs notables gens, tant de Paris, que de la cour du roy, et de la reyne, et des seigneurs. Et estoient signés (d) en teste les uns T, les autres B, et les autres R. Desquels aucuns devoient estre tués. Et les eût-on esté prendre de nuit en leurs maisons, faisant semblant de les mener en prison ; mais on les eûst jetés en la rivière et fait mourir secrettement : ceux-là estoient signés en teste T. Les autres on les devoit bannir, et prendre leurs biens, et estoient signés B. Les autres, qui devoient demeurer à Paris, mais on les devoit rançonner à grosses sommes d'argent, estoient signés en tête R. Et s'ils eussent plus régné, ils eussent mis leur mauvaise volonté à exécution.

(a) Changés. — (b) Porte. — (c) Liste, rôle. — (d) Marqués, désignés.

BATAILLE D'AZINCOURT.

25 octobre 1415.

LE RELIGIEUX DE SAINT-DENIS (traduit par Bellaguet).

Comment les Français furent vaincus par les Anglais.

Afin d'appeler la faveur du ciel sur l'expédition du roi, on faisait partout, depuis son départ de Paris, des processions d'église en église, on adressait à Dieu des prières publiques et on chantait des messes solennelles. A Paris, un grand nombre de prélats, vêtus de leurs habits pontificaux, et accompagnés de tout le clergé et de la vénérable Université, prirent part avec beaucoup d'empressement à ces dévotions, et pour redoubler par une pompe extraordinaire le zèle de la foule immense d'hommes et de femmes qui les suivaient, ils portaient tous à la main des cierges allumés. On se flattait de l'espoir que la providence avait exaucé ces ferventes prières; car le bruit s'était déjà partout répandu que l'ennemi, épuisé de faim et de froid, était presque hors d'état de se défendre, et que l'armée française le serrait de si près, que, si elle n'eût pas quitté sa position, elle en eût triomphé facilement et sans effusion de sang. Mais tout à coup, sur les ordres de quelques chefs dont j'ignore les noms, les Français opérèrent un mouvement, et allèrent s'établir ailleurs. Ils n'obéirent pas sans regret, prévoyant bien que ce mouvement était favorable à l'ennemi. En effet, les Anglais passèrent aussitôt la Somme sans obstacle, et se dirigèrent lentement et pour la plupart à pied sur Calais. Mais arrivés à trois lieues au delà de Hesdin, et n'étant plus

qu'à neuf lieues de Calais, ils rencontrèrent encore les Picards, qui les empêchèrent d'aller plus loin et les forcèrent de s'arrêter.

Le roi d'Angleterre, alarmé de tant de difficultés, tint conseil avec les principaux chefs de son armée sur le parti qu'il y avait à prendre. Ils furent d'abord tous d'avis qu'il fallait s'ouvrir un passage les armes à la main, et tenter les chances d'une bataille ; ils recommandèrent en même temps aux ecclésiastiques qui étaient à leur suite d'adresser, selon la coutume, des prières au Seigneur, pendant l'office divin, pour lui demander la victoire. Mais quand ils virent qu'il fallait combattre contre des troupes quatre fois plus nombreuses que les leurs et commandées par les principaux ducs, comtes et barons de France, ils envoyèrent des députés auxdits seigneurs, le 24 octobre, pour leur offrir la réparation de tous les dommages qu'ils avaient causés et la restitution de tout ce qu'ils avaient pris, à condition qu'on s'engagerait à les laisser retourner librement dans leur pays.

Les annales des règnes précédents devaient avoir appris aux seigneurs de France qu'on s'était souvent repenti d'avoir rejeté des conditions raisonnables. Ils en avaient même un exemple récent dans la personne de l'illustre roi de France Jean, qui, pour avoir attaqué les Anglais en pareille circonstance, avait été vaincu et fait prisonnier. Mais présumant trop de leurs forces et entraînés par les mauvais conseils de quelques-uns d'entre eux, ils repoussèrent toute proposition de paix, et firent répondre au roi d'Angleterre qu'ils livreraient la bataille le lendemain. Le roi communiqua cette réponse à toute son armée : « Braves compagnons d'armes, leur dit-il, et vous tous, mes fidèles sujets, nous voici réduits à tenter les chances d'un combat plein de hasards. Espérons en l'assistance de Dieu, qui sait que les offres que nous avons faites étaient raisonnables, et que nos adversaires les ont rejetées avec orgueil, par

un excès de confiance en leur nombre, sans songer que Dieu aime la paix, et qu'il donne aussi souvent la victoire à une poignée d'hommes qu'aux armées les plus redoutables. » Après avoir prononcé ces paroles, il fit avancer son armée environ la portée d'un arc, et se voyant dans une vaste plaine, il ajouta : « Il faut nous arrêter ici, recueillir tout notre courage et attendre l'ennemi de pied ferme, en bataillons serrés, sans diviser nos forces. Nos douze mille archers se rangeront en cercle autour de nous, pour soutenir au besoin le choc de l'ennemi. Souvenez-vous donc de la valeur dont firent preuve vos ancêtres, lorsqu'ils mirent en fuite le roi Philippe de Valois, lorsqu'ils vainquirent et firent prisonnier le roi Jean, son successeur; lorsque plus tard ils traversèrent six fois la France sans obstacle. C'est maintenant qu'il faut déployer toute votre intrépidité. La nécessité doit augmenter votre courage. Loin de vous effrayer d'avoir affaire à tant de princes et de barons, ayez la ferme espérance que leur grand nombre tournera, comme jadis, à leur honte et à leur éternelle confusion. »

Des personnes dignes de foi, auprès desquelles je me suis enquis soigneusement de l'état et des habitudes des ennemis, m'ont assuré que jusqu'à ce moment ils avaient fait maigre chère, et qu'ils avaient grand peine à se procurer des vivres ; qu'ils avaient considéré comme un crime presque impardonnable d'avoir dans leur camp des femmes de mauvaise vie ; qu'ils montraient plus d'égards que les Français eux-mêmes pour les habitants qui se déclaraient en leur faveur ; qu'ils observaient sévèrement les règles de la discipline militaire et qu'ils obéissaient scrupuleusement aux ordres de leur roi. Aussi ses paroles furent-elles accueillies avec enthousiasme ; et non-seulement les principaux chefs, mais encore les gens de pied et les autres troupes légères qui formaient comme de coutume l'avant-garde, promirent de combattre jusqu'à la mort.

En l'absence du roi de France et de messeigneurs les ducs de Guyenne, de Berri, de Bretagne et de Bourgogne, les autres princes s'étaient chargés de la conduite de cette guerre. Ils n'est pas douteux qu'ils ne l'eussent terminée heureusement, s'ils n'avaient pas dédaigné le petit nombre des ennemis, et s'ils n'avaient pas engagé brusquement la bataille, malgré l'avis des chevaliers les plus recommandables par leur âge et par leur expérience. Telle fut, vous le savez, ô Jésus, notre souverain juge, qui lisez au fond des cœurs, telle fut la cause première de ce malheur, auquel je ne puis songer sans verser des larmes, et qui couvrit la France et ses habitants de honte et de confusion. Je m'acquitterai cependant de mon devoir d'historien, quelque pénible qu'il me soit, et je transmettrai à la postérité le récit de cette triste journée, pour qu'elle évite avec soin de pareilles fautes. Lorsqu'il fut question, comme il est toujours d'usage avant d'en venir aux mains, de mettre l'armée en bataille, chacun des chefs revendiqua pour lui l'honneur de conduire l'avant-garde; il en résulta des contestations, et pour se mettre d'accord, ils convinrent malheureursement qu'ils se placeraient tous en première ligne. Presque tout le monde dans le camp se flattait d'un vain espoir, surtout les jeunes gens, qui n'écoutaient que leur bouillante ardeur. Comme s'ils pouvaient gouverner au gré de leurs désirs la fortune inconstante, ils se persuadaient que la vue de tant de princes frapperait les ennemis de terreur et leur ferait perdre courage, et que pour remporter la victoire il ne fallait qu'une charge exécutée avec promptitude et hardiesse. Les principaux seigneurs oublièrent en cette occasion que, quelque confiance que puisse inspirer l'ardeur de la jeunesse, l'expérience et l'autorité de la vieillesse doivent prévaloir dans les conseils. Adoptant l'avis le moins sage, ils formèrent deux autres corps d'armée, qui devaient suivre le leur, et décidèrent qu'ils se porteraient en avant et s'appro-

cheraient de l'ennemi d'environ deux milles, mouvement dans lequel ils eurent à surmonter des difficultés de toutes sortes. Etait-ce ignorance, ou le conseil fut-il donné par quelques traîtres? Je l'ignore; mais il leur fallut camper dans un terrain d'une étendue considérable, fraîchement labouré, que des torrents de pluie avaient inondé et converti en une espèce de marais fangeux; il leur fallut passer la nuit sans dormir, et attendre le jour, en marchant, à leur grand déplaisir, au milieu de la boue où ils enfonçaient jusqu'aux chevilles. Aussi étaient-ils déjà harassés de fatigue, lorsqu'ils s'avancèrent contre l'ennemi, et ils ne tardèrent pas à apprendre à leurs dépens que les chances des combats dépendent non des forces humaines, mais de la fortune, ou, pour mieux dire, du souverain arbitre de la fortune. Quatre mille de leurs meilleurs arbalétriers, qui devaient marcher en avant et commencer l'attaque, ne se trouvèrent pas à leur poste, au moment de l'action, et l'on assure qu'ils avaient été congédiés par des seigneurs de l'armée sous prétexte qu'on n'avait pas besoin de leur secours.

Entre neuf et dix heures du matin, on chargea l'amiral de France messire Clignet de Brabant, Louis Bourdon et le sire de Gaule d'aller, avec mille hommes d'armes d'élite et des mieux montés, disperser les archers anglais qui avaient déjà engagé le combat. Mais à la première volée de flèches que l'on fit pleuvoir sur eux, ils lâchèrent pied à leur éternelle honte, laissèrent leurs chefs seuls au milieu du danger avec un petit nombre de braves, se replièrent en toute hâte sur le centre de l'armée, comme s'ils eussent fui devant la foudre et la tempête, et répandirent l'effroi et l'épouvante parmi leurs compagnons. Cependant les Anglais, à la faveur du désordre occasionné par leurs archers, dont les traits, aussi pressés que la grêle, obscurcissaient le ciel et blessaient un grand nombre de leurs adversaires, s'étaient mis en ligne de bataille devant le

front de l'armée royale, et sans s'effrayer de la multitude des Français, comme l'avaient prédit nos jeunes présomptueux, ils marchèrent résolûment sur eux, déterminés à tenter les chances d'un combat, et s'exhortant les uns les autres à se défendre vaillamment jusqu'à la mort, ainsi qu'ils en avaient fait le serment.

A peu près au même instant, les illustres ducs et comtes de France, après avoir invoqué l'assistance du ciel et avoir fait le signe de la croix, se dirent adieu les uns aux autres et s'embrassèrent affectueusement; puis ils s'avancèrent contre l'ennemi à la tête de leurs hommes d'armes, avec une contenance hardie et en criant gaiement : *Mont-joie! Mont-joie!* O aveuglement et imprévoyance des mortels ! ils ne pensaient guère qu'à cette joie présomptueuse allaient bientôt succéder le deuil et la tristesse. J'ai appris de source certaine qu'on se battit de part et d'autre jusqu'au milieu du jour avec acharnement, en faisant usage de toutes sortes d'armes, mais que les Français étaient fort gênés et embarrassés dans leurs mouvements. Leur avant-garde, qui se composait de près de cinq mille hommes, se trouva d'abord si serrée, que ceux qui étaient au troisième rang pouvaient à peine se servir de leurs épées ; cela leur apprit que si le grand nombre des combattants est quelquefois un avantage, il y a des occasions où il devient un embarras. Ils étaient déjà fatigués par une longue marche et succombaient sous le poids de leurs armes. Ils eurent aussi la douleur de voir que les deux illustres chevaliers qui commandaient les aîles de l'avant-garde, le comte de Vendôme, cousin du roi et grand maître de sa maison, et messire Guichard Dauphin, non moins renommés pour leur prudence que pour leur valeur et leur fidélité, étaient forcés de reculer devant les archers ennemis, après avoir perdu plusieurs des plus braves de leurs gens.

Ce fut précisément ce qui devait, dans l'opinion des Français, nuire le plus à leurs ennemis qui assura la

victoire des Anglais, surtout la continuité avec laquelle ils firent pleuvoir sur nos troupes une effroyable grêle de traits. Comme ils étaient légèrement armés et que leurs rangs n'étaient pas trop pressés, ils avaient toute la liberté de leurs mouvements et pouvaient porter à leur aise des coups mortels. En outre, ils avaient adopté pour la plupart une espèce d'arme jusqu'alors inusitée; c'étaient des massues de plomb, dont un seul coup appliqué sur la tête tuait un homme ou l'étendait à terre privé de sentiment. Ils se maintinrent ainsi avec avantage au milieu de cette sanglante mêlée, non sans perdre beaucoup des leurs, mais combattant avec d'autant plus d'ardeur, qu'ils savaient qu'il y allait pour eux de la vie. Ils rompirent enfin par un effort désespéré la ligne de bataille des Français, et s'ouvrirent un passage sur plusieurs points. Alors la noblesse de France fut faite prisonnière et mise à rançon, comme un vil troupeau d'esclaves, ou elle périt sous les coups d'une obscure soldatesque. O déshonneur éternel! ô désastre à jamais déplorable! si c'est ordinairement une consolation pour les hommes de cœur et un adoucissement à leur douleur de penser qu'ils ont été vaincus par des adversaires de noble origine et d'une valeur reconnue, c'est au contraire une double honte, une double ignominie, que de se laisser battre par des gens sans mérite et sans naissance.

Cette défaite inattendue jeta l'épouvante dans les deux corps d'armée qui restaient. Au lieu de marcher au secours de leurs compagnons qui pliaient, ils n'écoutèrent que leur frayeur, n'ayant plus de chef pour les conduire, et ils abandonnèrent lâchement le champ de bataille. Cette fuite ignominieuse les couvrit d'un opprobre éternel. Il arriva qu'au même instant un corps nombreux de gens d'armes, qui se trouvait à l'extrémité de l'avant-garde, fit un mouvement en arrière pour se soustraire à la fureur aveugle des vainqueurs. Le roi d'Angleterre, croyant qu'ils voulaient revenir à

la charge, ordonna qu'on tuât tous les prisonniers. Cet ordre fut aussitôt exécuté, et le carnage dura jusqu'à ce qu'il eût reconnu et vu de ses propres yeux que tous tous ces gens-là songeaient plutôt à fuir qu'à continuer le combat.....

De ce qui suivit la victoire des Anglais.

Je reprends la suite de mon récit. Après cette sanglante bataille, le roi d'Angleterre et les nobles de son armée achetèrent aux simples soldats, ainsi qu'aux gens des métiers et du menu peuple, les plus marquants des seigneurs de France, afin de les mettre à rançon et d'en tirer de fortes sommes d'argent. Les Anglais rançonnèrent aussi sans pitié tous les autres, même ceux qui gisant à terre parmi les morts respiraient encore et donnaient quelques signes de vie. Le roi, s'éloignant ensuite à quelque distance du champ de bataille, assembla ses troupes victorieuses, et après avoir fait signe de la main qu'on lui prêtât silence, il remercia tous les siens d'avoir si bravement exposé leur vie pour son service, et les engagea à se souvenir de ce brillant succès, comme d'un témoignage évident de la justice de sa cause et des efforts qu'il faisait pour recouvrer les domaines de ses ancêtres injustement usurpés. Toutefois il leur recommanda particulièrement de ne point se laisser aveugler par l'orgueil et de ne pas attribuer leur victoire à leurs prouesses, mais d'en rapporter tout le mérite à une grâce spéciale de la Providence, qui avait livré à leurs faibles bras une armée si nombreuse et si redoutable, et humilié l'insolence et l'orgueil des Français. Il ajouta qu'il fallait remercier Dieu de ce que presque aucun de leurs chevaliers n'était resté sur le champ de bataille ; qu'il avait horreur de tant de sang répandu et qu'il compatissait vivement à la mort de tous, et principalement à celle de ses compagnons d'armes. Il leur fit rendre les derniers devoirs et or-

donna qu'on les enterrât, pour qu'ils ne restassent pas exposés aux injures du temps et qu'ils ne fussent pas dévorés par les bêtes féroces et les oiseaux de proie. Il permit aussi qu'on rendît les mêmes devoirs aux Français, et que l'évêque de Térouanne bénît, à cette occasion, le lieu profane qui leur servit de cimetière. Il accorda cette faveur aux prières des princes du sang de France, qu'il traita comme ses bien aimés cousins, cherchant à les consoler, et les exhortant à supporter avec résignation ce coup de la fortune, qui par un de ses caprices accoutumés avait fait aboutir à un revers les plus belles espérances de succès : résultat qu'ils devaient attribuer surtout aux mauvaises dispositions qu'ils avaient prises.

Des Français faits prisonniers et tués dans la bataille.

Dès que la nouvelle de ce triste événément fut connue du roi et de ses sujets, la consternation fut générale ; chacun ressentit une amère douleur, en songeant que le royaume était ainsi privé de tant d'illustres défenseurs et que le trésor, appauvri déjà par la solde des troupes, allait être complétement ruiné par la rançon des prisonniers. Mais ce qui leur fut le plus sensible, ce fut de penser que ce revers allait rendre la France la fable et la risée des nations étrangères. Le roi ayant demandé aux porteurs de cette triste nouvelle quel était le nombre des morts, ils lui répondirent que sept de ses cousins germains avaient succombé en faisant des prodiges de valeur, savoir : l'illustre duc de Bar, un de ses frères, leur neveu Robert de Marle, le comte de Nevers, messire Charles d'Albret, connétable de France, le duc de Brabant, Antoine, frère du duc de Bourgogne, jeune prince généralement aimé, sur qui l'on fondait de grandes espérances pour le bien du royaume, s'il eût vécu, et qui, abandonnant la conduite des troupes placées sous son commandement pour se distinguer par

quelque prouesse, était allé se joindre à quelques-uns des principaux barons qui s'étaient portés en avant avec une imprudente précipitation ; enfin le duc d'Alençon, qui l'emportait sur les autres princes par les agréments de sa personne et par ses immenses richesses, et qui jusqu'alors avait joui d'une grande réputation de prudence ; mais emporté par une folle ardeur et par un désir insensé de combattre, il avait quitté le principal corps d'armée qu'il était chargé, dit-on, de conduire, et s'était jeté témérairement au milieu de la mêlée.

« Outre ces princes, ajoutèrent les messagers qui apportaient ces tristes détails, on a aussi à regretter le grand-maître des arbalétriers de France, le sire de Bacqueville, garde de l'oriflamme, Guichard Dauphin, plusieurs de vos baillis et sénéchaux, de vieux chevaliers renommés par leur naissance et par leurs longs services, et dont les sages conseils aidaient au gouvernement du royaume. Ils sont tous d'autant plus à plaindre, qu'ils s'étaient constamment opposés à ce qu'on livrât bataille, et que pourtant ils aimèrent mieux affronter tous les hasards de la mêlée que de se déshonorer en retournant chez eux. » Ils indiquèrent les noms de chacun d'eux (puissent ces noms mériter d'être écrits dans le livre de vie !), et ils firent remarquer que parmi les ecclésiastiques, un seul, messire de Montaigu, archevêque de Sens, avait osé prendre part à cette sanglante bataille, et que, tandis qu'il frappait vaillamment l'ennemi de droite et de gauche, il avait enfin, comme les autres, payé de sa vie son entreprise téméraire, avec son neveu le vidame de Laon. Tel fut aussi le sort d'un très-grand nombre de chevaliers, d'écuyers et de braves bourgeois, qui avaient engagé la meilleure partie de leurs biens pour venir en pompeux équipage se ranger sous les bannières desdits seigneurs et chercher l'occasion de se signaler par quelque action d'éclat. Les messagers citèrent encore comme très-regrettable la perte

de beaucoup de nobles étrangers, qui s'étaient joints aux seigneurs de France en cette occasion, et notamment de plusieurs chevaliers fameux du Hainaut, entre autres du sénéchal de ce pays, qui par sa vaillance éprouvée et par ses exploits dans diverses contrées avait mérité d'être appelé la fleur des braves.

« Sérénissime prince, dirent-ils en finissant, il serait difficile d'indiquer d'une manière certaine le nombre des morts. Cependant, s'il faut en croire le bruit commun, plus de quatre mille des meilleurs hommes d'armes de votre royaume ont péri en combattant avec courage, et il ne reste plus qu'à adresser pour eux au ciel de ferventes prières, afin qu'ils partagent avec les saints la béatitude éternelle. Vos bien aimés cousins les ducs d'Orléans et de Bourbon, les comtes de Vendôme et de Richemont, et quatorze cents chevaliers et écuyers ont été faits prisonniers et mis à rançon ; d'autres en beaucoup plus grand nombre, ont cédé à la peur et se sont couverts d'une éternelle infamie en fuyant sans être poursuivis. »

Le roi est vivement affligé de la défaite de son armée, que bien des gens imputent aux fautes des Français.

En entendant ce triste récit, le roi et les ducs de Guyenne et de Berri furent frappés d'une vive douleur et tombèrent dans un profond abattement. Ils ne purent s'empêcher de témoigner leur affliction et leur désespoir par des gémissements et des larmes. Les seigneurs de la cour et tous les habitants du royaume, hommes et femmes, en méditant sur ce cruel malheur, regardaient leur siècle comme à jamais flétri et déshonoré aux yeux de la postérité : « En quels mauvais jours sommes-nous venus au monde, disaient-ils, puisque nous sommes témoins de tant de confusion et de honte ! » Partout les nobles dames et demoiselles changeaient leurs vêtements tissus d'or et de soie

en habits de deuil. C'était un spectacle à arracher des larmes à tous les yeux, que de voir les unes pleurant amèrement la perte de leurs époux, les autres inconsolables de la mort de leurs enfants et de leurs plus proches parents, mais surtout de ceux qui en succombant ainsi sans gloire avaient emporté avec eux dans la tombe les noms fameux de leurs ancêtres, ces noms si souvent illustrés dans les combats.

Il y en eut qui, dans l'amertume de leur douleur, accusaient la Providence divine et demandaient pourquoi elle avait permis que la France, qui lui était autrefois si chère, éprouvât une pareille infortune. J'ai entendu quelques personnages de savoir et d'expérience répondre à ce propos que ce malheur avait été attiré sur le royaume par les iniquités de ses habitants, et que s'ils avaient mérité que Dieu leur fût propice, il était vraisemblable qu'ils auraient pu facilement détruire les forces de leurs ennemis et humilier leur orgueil excessif. Ils disaient encore à l'appui de leur raisonnement : « Les Français d'autrefois, qui étaient de vrais catholiques, vivant dans la crainte de Dieu, sont remplacés par des fils corrompus, des fils criminels, qui méprisent la foi chrétienne et se plongent sans pudeur ni retenue dans toutes sortes de vices, suivant le mal et évitant le bien, semblables à ceux qui ont dit au Seigneur leur Dieu : *Retire-toi de nous, nous ne voulons pas connaître tes voies.* Et le Seigneur, justement irrité, leur a retiré sa grâce. »

J'inclinerais volontiers à partager l'opinion de ces gens sages ; car en voyant les mœurs corrompues des Français, on peut dire que jamais peuple n'a été plus adonné à la bonne chère. On pourrait les mettre au nombre de ceux qui n'ont d'autre Dieu que leur ventre ; la débauche règne si souverainement parmi eux, que les liens du mariage ne sont plus respectés, même entre alliés et parents, et que la fraude, la ruse et l'intrigue se rencontrent partout. L'avarice, qui, selon l'expres-

sion de l'Apôtre, est la servitude des idoles, exerce un tel empire, qu'il n'est aucun subterfuge auquel les petites gens n'aient recours, soit dans le payement des dîmes ecclésiastiques, soit dans leurs transactions commerciales. Ils blasphèment continuellement dans leurs discours le nom du Seigneur. Mais peut-être dira-on ; « Pourquoi Dieu, qui jadis aurait épargné un peuple entier de coupables, s'il s'était trouvé seulement dix justes dans le nombre, n'a-t-il pas épargné notre royaume, dans lequel, il y a des clercs, des prélats et des religieux qui le servent assidûment ? » J'avoue que cette objection n'est pas sans fondement. Ce sont eux en effet que Dieu a principalement institués pour donner l'exemple de l'obéissance à ses commandements, pour être le miroir de l'honneur, le modèle de la chasteté et de l'abstinence, la règle de l'humilité et de la patience, la consolation des pauvres et des affligés ; voulant qu'ils fuient les passions, qu'ils repoussent l'ambition, qu'ils vaquent à la prière, et consacrent leur temps à de pieuses lectures. Mais ils n'observent rien de tout cela ; ils se précipitent dans le vice sans pudeur ni retenue. Les évêques, oublieux de leurs devoirs, sont devenus comme des chiens sans voix, qui ne peuvent plus aboyer ; ils font acception des personnes, ils oignent leur tête de l'huile du pécheur, et abandonnent, comme des mercenaires, aux loups ravissants les brebis qui leur sont confiées ; ils n'ont point horreur de l'hérésie simoniaque; ils vivent dans la corruption, et sont tout couverts de taches et de souillures. Ils ne détestent ni l'avarice ni les présents ; ils n'attaquent pas les impies en prêchant librement la vérité ; et au lieu de conseiller la sainteté aux princes de la terre, ils les flattent et les caressent. En considérant tant de vices et tant d'indifférence pour ce qui est saint, juste, raisonnable et honnête, nous pouvons dire avec le divin Psalmiste : « Nous sommes tous vraiment bien déchus ; nous sommes devenus inutiles.

Il n'est personne qui fasse le bien, personne sans exception. »

Je laisse toutefois aux hommes d'expérience et de savoir le soin de décider s'il faut attribuer la ruine du royaume aux désordres de la noblesse française, qui est, comme chacun sait, toute plongée dans les délices, toute livrée aux passions et aux vanités du monde, au point qu'il n'y a plus personne parmi elle qui suive les traces de ses ancêtres. Les chevaliers et les écuyers n'ont pas oublié que naguère les ducs et princes du royaume, poussés par le diable, ennemi de la paix, ont dépouillé leurs sentiments d'affection réciproque, à l'occasion de la déplorable mort du duc d'Orléans, se sont voué une haine mortelle et ont enfreint à plusieurs reprises les traités jurés ; qu'ils ont ainsi fourni à ceux qui combattaient sous leurs ordres l'occasion de mettre tout à feu et à sang ; que ces détestables ministres de leurs fureurs, dignes de l'animadversion de Dieu et des hommes, n'ont épargné ni les biens des églises ni ceux des monastères, et n'ont respecté aucun des priviléges accordés par la piété des princes à ces asiles inviolables ; qu'ils ont forcé les sanctuaires, dérobé les vases sacrés et porté leurs mains sacriléges sur les choses saintes comme sur les choses profanes, Il est notoire pour tous les Français que ce sont les divisions obstinées des princes qui ont inspiré à nos ennemis l'audace d'envahir le royaume ; que c'est contre l'avis des chevaliers les plus expérimentés qu'on a livré bataille, et que pendant ce temps des gens de guerre, qui se prétendaient enrôlés sous leurs bannières, exerçaient des brigandages intolérables dans presque toutes les provinces de France, sous prétexte qu'ils n'étaient pas suffisamment payés de leurs services.

Tous ces crimes et d'autres pires encore, pour le dire en un mot, ont excité à si juste titre la colère de Dieu contre les grands du royaume, qu'il leur a ôté la force de vaincre leurs ennemis et même de leur résister. Et

qu'on n'attribue pas ce malheur à la conjonction de certains astres ou à l'influence de certaines planètes, comme l'ont publié quelques charlatans dans leurs assertions mensongères et extravagantes. C'est le Tout-Puissant, dis-je, qui, poussé à bout par les péchés des habitants, a inspiré aux uns l'audace d'envahir le royaume et aux autres la pensée de fuir. Je ne crois pas que depuis cinquante ans la France ait éprouvé un désastre plus grand et qui doive avoir, à mon avis, de plus funestes conséquences. Car le roi d'Angleterre est retourné dans ses États avec la ferme résolution de lever de nouvelles troupes en plus grand nombre, pour attaquer une seconde fois la France, dès les premiers jours du printemps, et il a répété plus d'une fois aux seigneurs ses prisonniers : « C'est vous, mes chers cousins, qui payerez, je l'espère bien, tous les frais de la guerre. »

DÉPLORABLE ÉTAT DE LA FRANCE EN 1417.

LE RELIGIEUX DE SAINT-DENIS (traduit par Bellaguet).

I. — RAVAGES ET DÉVASTATIONS.

L'ennemi du genre humain, instigateur des sanglantes discordes, exerçait sa funeste influence sur la France. Non-seulement les bandes anglaises attaquaient les côtes par terre et par mer ; mais encore les Français, noblesse et peuple, animés les uns contre les autres d'une haine implacable, se faisaient la guerre au sein même du royaume. Il en résulta des malheurs tels, que la postérité jugera peut-être qu'un pareil récit devrait être laissé aux accents de la muse tragique plutôt que retracé par la plume de l'historien, et

elle ne pourra dire avec saint Jérôme : « La Gaule seule est exempte de monstres. » Car, quoi de plus monstrueux que de voir les fils dégénérés de la France conspirer non-seulement à ternir la gloire éclatante de leur tendre mère, mais encore à la déchirer par lambeaux? Cet état de choses était connu de tous les Français qui désiraient la paix au fond du cœur, et qui, compâtissant pieusement à tant de maux, exhalaient leurs plaintes en ces termes : « De tous ses enfants bien aimés il n'en est plus un seul qui vienne la consoler dans son malheur. »

En effet, au dire des gens sages, la France semblait être déchue de son antique splendeur et pencher honteusement vers son déclin. Dans les villages et dans les villes, presque tous les habitants, agités par l'esprit de sédition et divisés en Armagnacs et en Bourguignons, étaient en guerre ouverte et se traitaient les uns les autres de traîtres infâmes. Ils avaient souvent à regretter d'avoir fait usage de ces dénominations, et souhaitaient à ceux qui les avaient inventées les supplices éternels du perfide Judas, surtout lorsqu'ils se voyaient jetés en prison par ce seul motif, pour être ensuite décapités ou pendus. Des chevaliers et des écuyers appartenant aux plus nobles familles, qui se disaient au service du duc de Bourgogne, traversaient à main armée les territoires de Champagne, de Bourgogne et de Picardie, où l'on trouvait des vivres en abondance, et abandonnaient ces pays à la merci d'une soldatesque effrénée. Pour justifier les maux de toutes sortes qu'ils causaient aux sujets du roi, ils prétendaient que ce malheureux prince était entouré de perfides conseillers, qui entretenaient dans son cœur des sentiments de haine contre le duc son cousin germain.

Ces excès n'étaient rien encore, comparés à ceux de certaines gens de la noblesse et du peuple, qu'on avait poussés au désespoir en les frappant d'exil et de proscription, et qui, foulant aux pieds toute crainte de

Dieu et des hommes, ne songeaient qu'à piller et mettaient impitoyablement tout à feu et à sang, sous prétexte de tirer ainsi vengeance de l'injustice qu'on avait commise à leur égard. Ils dévastaient le pays avec la fureur de l'ouragan; emportés par une sorte de rage frénétique, ils forçaient les églises et les monastères, enlevaient des sanctuaires les objets consacrés au culte, et portaient une main sacrilége sur les ornements des autels, sur les vêtements des prêtres et les vases sacrés, qu'ils partageaient entre eux comme de vils objets. Ils mettaient leurs prisonniers à la torture pour leur extorquer de l'argent, violaient les femmes sans distinction d'âge ni de rang, et se livraient en un mot, à tous les actes de la plus affreuse barbarie.

Depuis un an, les gens de guerre du roi n'opposaient plus aucune résistance à ces brigands. Dominés par leurs habitudes de pillage et de dévastation, et toujours plus prompts à fuir qu'à attendre l'ennemi de pied ferme, dès qu'ils apprenaient que les bandes de brigands étaient entrées en Bourgogne, en Picardie, en Brie ou en Champagne, ils feignaient de n'en rien savoir, et se mettaient à parcourir la Normandie ou quelque autre riche province du royaume; aussi l'année précédente ne s'étaient-ils signalés par aucun fait d'armes.

II. — Des Brigands.

Partout, excepté dans les lieux clos de murs, toutes les productions de la terre étaient saccagées et dévastées, et on était si peu assuré de vivre du travail de ses mains, que bon nombre de paysans, poussés au désespoir, ou, pour mieux dire, entraînés par la soif du pillage, abandonnèrent la charrue pour courir aux armes, et cherchèrent à s'enrichir par la rapine comme les autres bandits; on les désigna sous le nom de Brigands. Ces bandes indisciplinées, qui s'étaient formées

dans la vallée de Montmorency et sur plusieurs autres points du royaume, commencèrent par effrayer pendant la nuit leurs voisins et les gens de leur connaissance, les forçant à sortir de chez eux par les fenêtres ou autrement, et quelquefois tout nus, afin de saccager leurs maisons en toute liberté. Pendant le jour, ils parcouraient les bois comme des bêtes sauvages, et tombant par surprise sur les voyageurs, ils leur volaient leur argent et leurs vêtements, leur faisaient subir toutes sortes de tourments et exigeaient d'eux une rançon, ou les mettaient à mort sans pitié, et surtout lorsqu'ils craignaient d'être dénoncés par eux. Les uns se contentèrent longtemps de pourvoir à leurs besoins par ces détestables moyens ; mais bientôt les autres achetèrent de beaux chevaux, prirent les allures de nobles écuyers et se réunirent aux Bourguignons et aux troupes qui gardaient les places fortes et les villes closes. De là ils firent de fréquentes sorties, et renforcés par d'autres bandits, ils commirent les atrocités les plus épouvantables. Recommençant chaque jour leurs courses dévastatrices, ils saisissaient tous ceux qu'ils rencontraient, sans distinction de rang ni d'âge, les mettaient en prison et les soumettaient aux plus affreux supplices, jusqu'à les faire mourir quelquefois, pour leur extorquer de l'argent. Ils n'épargnaient pas même les enfants, et pour peu que les parents tardassent à les racheter, ils les égorgeaient ou les noyaient. En un mot, ils donnèrent libre carrière à leur cruauté dans tout le royaume, et aux crimes précités ils ajoutèrent toutes les horreurs qu'il est possible d'imaginer entre ennemis. Je crois pouvoir dire, d'accord avec les gens sages et sans crainte d'être contredit par personne, que s'ils en étaient venus à ce degré d'audace, c'est que la justice temporelle était pour ainsi dire foulée aux pieds, qu'elle n'osait lever la tête et fermait les yeux sur leurs excès, enfin que les seigneurs de France ne tiraient plus l'épée, comme ils l'auraient

dû faire, pour punir les méchants, mais seulement pour se combattre les uns les autres.

III. — Plaintes douloureuses de la France désolée.

Les Français étaient hors d'état d'arrêter les progrès de l'armée anglaise. Divisés en deux partis par suite de leur haine invétérée, et agités par un égarement qui semblait être l'effet de quelque sortilége, ils se traitaient les uns les autres de Bourguignons et d'Armagnacs, et se faisaient, hélas! une guerre implacable, sans s'inquiéter des maux que leurs divisions faisaient rejaillir sur la France, leur tendre mère. Le cœur navré de douleur, la France se rappelait avec amertume que cette gloire éclatante qu'ils avaient acquise autrefois par tant de victoires fameuses, par tant de mérites civils, et qui fut rehaussée par la splendeur du sceptre impérial, était maintenant ternie et pour ainsi dire effacée par leur obstination incorrigible et par l'oubli qu'ils faisaient des honorables exemples de leurs aïeux; et elle pouvait répéter chaque jour ces plaintes lamentables : « J'ai nourri mes enfants, je les ai élevés, et eux, ils m'ont méprisée. De part et d'autre ils prennent les armes, non pour me défendre, mais pour s'entr'égorger. Ils portent de tous côtés la dévastation et la mort, employant tantôt la trahison, tantôt la force ouverte, pillent et saccagent les places fortes, les domaines des puissants seigneurs et les trésors des églises; souvent même ils y mettent le feu avec une fureur digne des barbares, et les réduisent en cendres. Courant çà et là le pays avec la violence de l'ouragan, et ne songeant qu'à se surpasser les uns les autres en cruauté, ils se jettent sur les voyageurs qu'ils rencontrent, les égorgent impitoyablement, les pendent, les noyent ou les retiennent prisonniers,

sans distinction de rang, d'état ou de qualité, et leur font souffrir mille tourments de toutes sortes, pour leur extorquer des rançons qui sont au-dessus de leurs facultés. Outre ces perturbateurs de la paix, nous avons encore à supporter des bandits d'une autre espèce. Certains brigands, dont le nombre s'accroît chaque jour, de misérables paysans, qui ont abandonné la charrue et la culture des champs, pour vivre dans les bois et dans quelques retraites cachées, en sortent à l'improviste et enchérissent sur les violences des autres, agissant en toute liberté et sans vergogne, nous le disons avec douleur, parce que la justice, effrayée sans doute par nos malheurs, néglige partout de tirer le glaive pour les punir comme ils le méritent. Et ce n'est pas seulement de l'étranger que nous viennent les souffrances mortelles et les maux intolérables qui nous affligent si cruellement ; de quelque côté que nous portions nos regards dans notre malheureux pays, nous ne voyons que trahisons secrètes, soulèvements populaires et séditions, fléaux qui ont toujours causé la ruine des anciens empires. Aussi, quand nous pesons toutes ces calamités dans la balance de notre raison, nous ne pouvons qu'en conclure que l'astre de notre gloire, si brillant à son lever, commence à pâlir et à pencher tristement vers son déclin, à moins que le Père des miséricordes ne détourne de nous ce malheur, et que les fidèles Français, qui ont à cœur notre tranquillité, ne viennent à notre secours. »

Tel était aussi l'avis de tous les hommes de savoir et d'expérience. Voyant de la manière la plus évidente que toutes ces calamités tenaient à ce que la plus grande partie des habitants était favorable au duc de Bourgogne, et que le reste l'avait en aversion, et craignant que la fortune inconstante, qui tantôt favorise les plus puissants et tantôt les réduit, par un revirement soudain, aux dernières extrémités, n'entraînât le roi lui-

même dans l'abîme inévitable de la guerre, ils proposèrent de rappeler ledit duc. La plupart des conseillers du roi, animés contre lui d'une haine implacable, s'y étaient jusqu'alors refusés. Mais ils finirent par céder sur ce point, et consentirent à négocier par l'entremise d'ambassadeurs, et à accepter un moyen de conciliation que le duc avait indiqué lui-même, disait-on publiquement. Tout le monde espérait que, les bonnes villes une fois rentrées sous l'autorité royale, le roi pourrait plus facilement, aidé des forces du duc de Bourgogne, chasser les Anglais, ces anciens ennemis du royaume, et assurer la délivrance du duc d'Orléans et des autres princes de sa famille.

On ne savait si les conseillers du roi avaient adhéré de bon cœur à cet accommodement. Toutefois il fut facile aux gens clairvoyants de remarquer qu'ils procédaient bien lentement aux choix des ambassadeurs, et qu'ils négligèrent une précaution qu'il est toujours bon de prendre dans toute négociation. Les huit personnages, fort habiles d'ailleurs, qu'ils avaient choisis dans les trois ordres de l'Etat et chargés de mener à fin cette affaire, n'étaient pas agréables au duc de Bourgogne; ils différaient d'opinion et de caractère avec ses députés, et n'avaient jamais eu de relations amicales avec eux; c'était chose connue. Ceux auxquels cette négociation fut confiée, au nom du roi, étaient les vénérables évêques de Paris et de Clermont, les sires d'Offemont et d'Harcourt, chevaliers, Jean le Carrier, chancelier de monseigneur le Dauphin, messire Jean de Velly, président au Parlement, Denis de Bonpuits et Michel de Lallier, bourgeois. Le duc de Bourgogne désigna, de son côté, les évêques de Tournai et d'Arras avec un même nombre de personnages de même qualité. Car on craignait que ceux qui avaient été délégués auparavant ne vinssent, lorsqu'ils seraient réunis, à réveiller le souvenir des offenses qu'ils s'étaient faites les années précédentes, et que, gardant au fond du cœur leurs

vieux ressentiments, ils ne fussent plus disposés à soulever des contestations qu'à travailler à une réconciliation. C'est pourquoi on avait fait d'autres choix. Tous ces ambassadeurs convinrent d'un commun accord de se rendre à Montereau-Faut-Yonne pour y tenir leurs conférences; mais ils ajournèrent jusqu'après Pâques l'époque de l'entrevue, au grand mécontentement de tous ceux qui désiraient la paix et la tranquillité du royaume.

IV. — Courses dévastatrices des Français divisés en deux partis ennemis.

Ces courses dévastatrices, qui duraient déjà depuis longtemps de part et d'autre, étaient marquées par des rencontres fréquentes, où bon nombre d'écuyers et de chevaliers étaient faits prisonniers, par des assassinats ou des massacres, par des sacs et pillages de villes, en un mot, par toutes sortes de crimes abominables, qui, en raison de leur atrocité, paraîtraient incroyables à la postérité si je les mentionnais ici en détail. Presque chaque jour les paysans venaient en foule demander justice au roi et l'assiéger de leurs plaintes : « Ils ont, disaient-ils, incendié tels et tels villages avec les chaumières voisines ; ils ont dévasté, ces exécrables sacriléges, beaucoup d'abbayes et de monastères non fermés, et ont forcé les religieux et les religieuses à se réfugier dans des lieux plus sûrs, après avoir violé plusieurs de ces saintes femmes. Ils convertissent en lieux publics de débauche les cellules des moines et les salles des cloîtres, même dans les villes closes, et ils suspendent l'exercice des pratiques religieuses. Aussi beaucoup de jeunes gens, n'écoutant que l'ardeur de leur âge, et foulant aux pieds toute pudeur, passent du cloître dans les camps, quittent le froc pour la cuirasse, et ne se font aucun scrupule d'apostasier. Presque partout les labou-

reurs craignent de les rencontrer; ils abandonnent leurs sillons et leur charrue, laissent les vignes et les champs incultes, et s'enfuient de tous côtés, allant chercher un asile dans des endroits cachés et dans les bois, et se condamnant à vivre de brigandage, ou bien ils évitent la présence de ces ennemis comme l'éclat de la foudre et se retirent dans des lieux sûrs, pour y vivre en repos. » D'autres expliquaient au roi, en exprimant leur compassion, la cause de cette frayeur. « Tous ceux, disaient-ils, que ces pillards atteignent en les traquant comme des bêtes fauves, ils les dépouillent de leurs vêtements, les chargent de fers, les enferment dans des souterrains et dans d'affreux cachots, et les accablent de toutes sortes de tortures, pour leur extorquer une rançon. Ils traitent de la même manière les marchands qui vont d'une ville à l'autre, soit pour gagner leur vie, soit pour chercher un refuge, et si ces malheureux allèguent leur extrême pauvreté, ils les laissent mourir de faim ou les pendent aux arbres. Ils n'épargnent pas les enfants à la fleur de l'adolescence, et leur font subir les mêmes supplices, lorsque leurs parents ne les rachètent pas à prix d'argent. Si l'on en croit même la rumeur publique, ils renouvellent les cruautés des tyrans infidèles; ainsi ils ôtent la vue à quelques-uns de leurs prisonniers, en les forçant de regarder pendant longtemps une flamme ardente ou un bassin rougi au feu, ou ils les mettent à jamais hors d'état de marcher en leur brûlant la plante des pieds. A quelque titre qu'ils guerroient, que ce soit comme Bourguignons ou comme Armagnacs, ils se battent, non pour défendre le royaume et l'honneur du roi et pour confondre l'ennemi, mais uniquement pour piller. Partout où ils passent, ils enlèvent les chevaux, le gros et le menu bétail, et toutes les choses nécessaires à la subsistance et à la vie des habitants, non pour subvenir aux besoins de la guerre, mais pour mettre en vente toutes ces dépouilles dans les villes et cités du royaume, publi-

quement, librement et sans vergogne, et pour en tirer profit. »

En écrivant jour par jour le récit de ces exécrables excès, dignes de l'animadversion de Dieu et des hommes, je ne pouvais m'empêcher de reconnaître que partout, dans les principales villes du royaume, ce n'était que conspirations, séditions, révoltes du peuple contre les grands. L'intérêt de l'Etat était mis de côté, et ceux qui gouvernaient le royaume, aveuglés par l'ambition et par la cupidité, ne savaient ou n'osaient point lever le glaive de la justice sur la tête des coupables. Les Français n'ont plus de rapports entre eux que pour se tromper et se trahir. Le voisin ne garde plus sa foi à son voisin, le frère à son frère, le fils à son père. Chacun semble comme inspiré par une haine implacable ou aveuglé par une excessive cupidité ; on se jette les uns aux autres la dénomination d'Armagnac ou de Bourguignon, pour attirer la mort sur son semblable, pour qu'il soit dépouillé de tous ses biens, exilé et proscrit, chassé de toutes les villes du royaume, et que son nom ne soit plus prononcé dans son pays natal. Aussi entendait-on dire aux gens d'expérience et de savoir, non pas à ceux qui subordonnent l'avenir à l'influence des planètes, mais à ceux qui fondent leurs conjectures sur l'examen attentif des causes visibles : « La Providence a étendu sur le royaume sa main vengeresse ; si sa miséricorde ne se manifeste pas d'une manière éclatante, il est à craindre que l'antique gloire de la France, effacée par tant de revers, ne se change en opprobre, et que le lys d'or, symbole de l'autorité royale, ne soit bientôt remplacé par le léopard, son éternel ennemi. »

Déjà le roi d'Angleterre Henri se croyait sur le point d'atteindre à ce faîte de grandeur. Maître des territoires d'Evreux et d'Avranches, de la ville de Falaise et des autres cités de Normandie, à l'exception de Rouen, il se disposait à passer la Seine à Pont-de-l'Arche, que gar-

dait messire de Graville, ou dans quelque autre endroit favorable, afin d'aller attaquer Paris, capitale du royaume, et de profiter des dissensions intestines des Français.

PRISE DE PARIS PAR LES BOURGUIGNONS ET MASSACRE DES ARMAGNACS.

1418.

Juvénal des Ursins.

Après la mort du duc de Guyenne, en 1415, le comte d'Armagnac était entré dans Paris avec ses bandes gasconnes, et s'était fait donner par le roi l'épée de connétable avec le titre de gouverneur général des finances du royaume. Le nouveau connétable maintint son pouvoir à Paris par la terreur. Le Dauphin, depuis Charles VII, enfant de quatorze ans, lui était entièrement dévoué, ainsi que le roi dans ses moments de santé. Charles VI ayant chassé de la cour la reine Isabeau, et l'ayant exilée à Tours, à cause de ses débordements, Isabeau s'allia contre le connétable d'Armagnac avec le duc de Bourgogne, qui vint guerroyer et faire le pillage autour de Paris, épiant l'occasion d'entrer dans la ville ou par ruse ou par force. Pendant ce temps, Henri V, conquérait la Normandie, et prenait le titre de roi de France. La guerre civile lui livrait le royaume, qu'il prétendait lui appartenir. Enfin les deux partis se rapprochèrent, et par la médiation des légats du pape, on convint des conditions de la paix. Le 23 mai 1418, le roi, le Dauphin, la reine et le duc de Bourgogne signèrent le traité; mais le connétable refusa d'y accéder, et fit rompre les négociations. Ce fut le signal d'une révolution à Paris, qui avait résolu de délivrer la France de la domination d'un tel homme.

L'an mille quatre cent et dix-huict, nostre Sainct Père le pape avoit bien ouy parler des grandes tribulations qui estoient au royaume, tant par les divisions que les seigneurs avoient les uns contre les autres, comme aussi par les Anglois. Et pour trouver par toute manière de

paix, il envoya le cardinal des Ursins et celuy de Sainct-Marc en France. Lesquels y vinrent, et furent reçus grandement et honorablement en divers lieux. Or fut ouverte matière de paix, et articles faits et accordés d'un costé et d'autre, le jour du Sainct-Sacrement, qui furent publiés à Paris, le samedi vingt-septiesme jour de may.

Or est à croire que Dieu vouloit encore chastier ce royaume : car le dimanche vingt-huictiesme jour dudit mois les Bourguignons entrèrent à Paris : et pour sçavoir la manière, il est vrai, comme dessus a esté touché, que le duc de Bourgongne avoit de grands fauteurs (a) à Paris. La cause en vint de ce qu'on faisoit plusieurs et diverses exactions indues par manières d'emprunts, et en autres manières sur les bourgeois, et spécialement sur ceux qu'on sçavoit avoir de quoy, sans nul espargner : cela faisoit qu'il y avoit des envies les uns sur les autres : parquoy taschoient fort les amis de ceux qui estoient chassés dehors, de mettre leurs amis dedans la ville, et recherchoient pour cette cause le moyen de mettre le duc de Bourgongne dedans. De plus, il y avoit des gens de guerre qui, avec leurs valets et serviteurs, faisoient des desplaisirs à aucuns bourgeois de Paris et à leurs serviteurs : spécialement un nommé Perrinet Le Clerc, fils de Pierre Le Clerc l'aisné, demeurant sur le Petit-Pont, qui estoit un bon marchand de fer, et de choses touchant le fer, riche homme, bien preud'homme, et bien renommé, lequel estoit quartenier et avoit la garde de la porte de Sainct-Germain-des-Prés : le plus souvent il envoyoit son dit fils asseoir le guet (b), lequel une fois en s'en retournant fut vilenné (c) et injurié, voire battu et frappé par aucuns serviteurs de ceux qui estoient principaux du Conseil du roy : de ce fut plainte faite au prévost de Paris et à son lieute-

(a) Partisans. — (b) Poser, établir la garde. — (c) Blessé grièvement.

nant, afin que justice s'en fist. Mais on n'en tint compte, dont ledit Perrinet fut mal content, en disant « que une fois il s'en vengeroit ». Et comme dit est, à Paris estoient plusieurs qui secrètement tenoient le party du duc de Bourgongne, mesmement des parens, amis et alliés du seigneur de Lisle-Adam. Or il y en eut qui surent que ledit Perrinet Le Clerc estoit mal content ; partant vint-on parler à luy pour sçavoir et trouver manière comment on pourroit mettre le seigneur de Lisle-Adam et ses gens dedans (a) : lequel dit « qu'il prendroit bien à desçu et subtilement, sans qu'il y parust, les clefs de la porte de Sainct-Germain que son père avoit en sa garde. » Et fit tant qu'il induisit tous ceux de la dixaine avec luy : aussitost on envoya vers le seigneur de Lisle-Adam, qui avoit près de lui en aucunes places deux capitaines bourguignons : c'est à sçavoir le seigneur de Chastelus et Le Veau de Bar : enfin y eut jour pris au dimanche vingt-huictiesme jour de may, dont le samedi de devant la paix avoit esté publiée : et vinrent à ladite porte de Sainct-Germain : et firent aussi ledit Perrinet Le Clerc et ses alliés grande diligence de venir à la porte, laquelle ils ouvrirent. Et entrèrent lesdits capitaines dedans, criant : « La paix, la paix ! Bourgongne ! » Le peuple n'osoit saillir (b) hors de leurs maisons, jusques à ce qu'ils vinrent ès rues de Sainct-Denis et de Sainct-Honoré, tirant vers l'hostel du comte d'Armagnac. Là de toutes parts sailloit le peuple, prenant la croix de Sainct-André, et criant : « Vive Bourgongne ! » Et assaillirent l'hostel dudit comte, lequel en habit dissimulé pour lors s'eschappa et mussa (c) en l'hostel d'un maçon, qui depuis l'accusa (d) : si fut pris et mené au Palais. Aussi fut-on en l'hostel du chancelier de France, lequel on prit, et pareillement fut mené au Palais. Messire Tanneguy du Chastel ouyt le bruit,

(a) La ville. — (b) Sortir. — (c) Se cacha. — (d) Fit connaître sa retraite, le dénonça.

et s'en vint hastivement en l'hostel de monseigneur le Dauphin, lequel dormoit en son lict : et ainsi que Dieu le voulut, le prit entre ses bras, l'enveloppa de sa robe à relever, et le porta à la bastille de Sainct-Antoine. Là le fit habiller et le mena jusques à Melun. Le Veau de Bar envoya en l'hostel du seigneur de Traignel, lui faire dire qu'il se sauvast ; et que nonobstant qu'il lui eust fait grand plaisir en la Chapelle de Tiérache, en estant cause de lui sauver la vie, qu'il ne le sçauroit cette fois sauver. Donc il s'en alla par la rivière en nacelle jusques à Sainct-Victor, et de là à pied jusques à Corbeil, où le prévost de la ville lui aida de chevaux : il ne fut pas un quart de lieue outre Corbeil, que le commun (a) ne s'émust, et le lendemain on coupa la teste audit prévost. De déclarer les meurtres, pilleries, roberies et tyrannies qui se faisoient à Paris, ce seroit chose trop longue et piteuse à réciter. On prenoit gens : les uns estoient mis en prisons privées en maisons, en intention de les garder pour avoir argent ; les autres étoient menés au grand et petit Chastelet, au Louvre, au Temple, à Sainct-Martin-des-Champs, à Sainct-Magloire et en autres lieux : les autres mesmes cuidant estre assurés de mort, s'alloient mettre ès-prisons ordinaires. Et s'en allèrent en grand tumulte au collège de Navarre, et là pillèrent et dérobèrent ce qu'ils trouvèrent, excepté la librairie (b), et en plusieurs autres lieux et maisons, tant de conseillers du roi en Parlement que gens d'église et marchands. Puis s'en allèrent jusques en la ville de Sainct-Denis, et là pillèrent et dérobèrent, et y fit-on maux innombrables.

Les nouvelles de ladite entrée furent envoyées hastivement au duc de Bourgongne, qui estoit vers Troyes avec la reyne, qui en firent moult grande joie. Et ceux de la ville mesme en firent aucunes solemnités.

Le mercredi ensuivant ladite entrée, le seigneur de

(a) Le petit peuple. — (b) Bibliothèque.

Barbazan et messire Tanneguy du Chastel vinrent à tout (a) bien quatre cens hommes d'armes à la bastille de Sainct-Antoine, et entrèrent par icelle au long de la rue Sainct-Antoine, et cuidoient bien leurs gens que tout fust leur, et qu'ils eussent recouvert la ville : mesme ils vinrent jusques à la porte Baudeloier, autrement la porte nommée Baudés : aucuns desja entroient ès maisons pour piller et dérober, que s'ils eussent esté tout droit au Chastelet, sans entendre à pillerie, et délivrer les prisonniers, qui leur eussent aidé, on disoit que les Bourguignons s'en fussent fuis et issus (b). Et prenoient aucuns desja la croix droite. Mais quand le peuple aperçut qu'on entendoit (c) à piller, ils se mirent et allièrent avec les Bourguignons, et reboutèrent les autres jusques à la Bastille. Il y en eut de morts d'un costé et d'autre; spécialement y fut tué un vaillant homme breton, nommé Alain, qui avoit espousé la dame de Lacy, lequel fit merveilles d'armes avant qu'il pust estre abattu; si s'en retournèrent tous à Melun vers monseigneur le Dauphin.

La reyne et le duc de Bourgongne envoyèrent à Paris un advocat du Parlement, nommé maistre Philippes de Morvillers, et un chevalier nommé messire Jean de Neuchastel seigneur de Montagu, dont plusieurs à Paris estoient bien joyeux. Car on avoit espérance qu'ils estoient venus pour mettre justice sus, et que meurtres, pilleries et roberies cesseroient; mais la chose fut bien autrement, car le douziesme de juin aucuns firent une commotion à Paris; et estoit un des capitaines un nommé Lambert. Et si estoient retournés à Paris des bouchers et autres du temps passé; et estoit cedit Lambert un potier d'estain, demeurant en la cité. Ils allèrent aux prisons du Palais, et entrèrent dedans; et en icelles prirent le comte d'Armagnac, connestable de France, messire Henry de Marle, chancelier de France,

(a) Avec. — (b) Sortis. — (c) S'occupait.

et un nommé Maurignon, qui estoit audit comte. Ils les tirèrent hors de la conciergerie du Palais emmy (a) la cour, et là les tuèrent bien inhumainement, et trop horriblement, et les despouillèrent tout nuds, excepté des chemises : mesmes il y en eut qui ne furent pas contens de les voir morts et tués, mais leur ostoient cruellement des courroyes (b) du dos, comme s'ils les eussent voulu escorcher. De là ils s'en vinrent au grand Chastelet, au bout du pont des changeurs, où y avoit grande foison de prisonniers : les uns montèrent en haut aux prisonniers, les autres demeurèrent en bas, tendant leurs bastons, javelines, espieux et espées, avec autres bastons pointus, les pointes contre-mont (c). Or ceux d'en haut faisoient saillir lesdits prisonniers par les fenestres sur iceux bastons tranchans et pointus, et les détranchoient encores depuis qu'ils estoient morts ; de là ils s'en allèrent au petit Chastelet, où estoient l'evesque de Coutances, l'évêque de Senlis, et plusieurs autres notables gens, tant d'église que autres, lesquels pareillement furent tous tués et détranchés ; ledit évesque de Coutances avoit foison d'or sur lui, lequel il offroit, cuidant pour ce eschapper ; mais rien n'y vallut, et perdit sa vie et son or. Semblablement firent-ils à Sainct-Martin-des-Champs, à Sainct-Magloire et au Louvre. Bref, il y en eut bien de seize cents à deux mille ainsi inhumainement meurtris (d) et tués : par la ville mesmes en tuoit-on beaucoup. Mais ce fut grande pitié des pauvres Genevois (e), qui n'estoient que soudoyers, qu'on chassoit hors des maisons où ils estoient emmy les rues, et là les tuoit-on. Quand ils eurent fait lesdits meurtres, on prit des charrettes et des tombereaux, et mettoient les corps morts dedans et les menoient ou faisoient mener aux champs. Mesme on attachoit aucuns par les pieds à une corde, et les trainoit-on par la ville

(a) Au milieu de. — (b) Longs morceaux de peaux. — (c) En l'air. — (d) Massacrés. — (e) Génois.

jusques hors des portes, et là on les laissoit : de cette sorte et en ceste manière y fut traisné un notable docteur en théologie, évesque de Senlis. Et quiconque avoit un bon bénifice et office, il estoit tenu Armagnac et mis à mort incontinent; et le faisoient faire mesme ceux qui vouloient avoir les bénéfices ou offices. Or ne tuoit-on pas seulement les hommes, mais les femmes et les enfans; mesmes il y eut une femme grosse qui fut tuée, et voyoit-on bien bouger ou remuer son enfant en son ventre, sur quoy aucuns inhumains disoient : « Regardez ce petit chien qui se remue. » Que si aucune femme grosse se délivroit de son enfant, à peine trouvoit-on femme qui l'osast accompagner, ne aider, ainsi qu'il est accoustumé en tel cas de ce faire : et quand la pauvre petite créature estoit née, et hors du ventre de la mère, il la falloit secrettement porter aux fonts, ou baptiser par une femme en l'hostel, ce qui est appelé ondoyer. Mesmes il y avoit des prêtres ou curés, si passionnés et affectés à maudite inclination, que aucuns les refusoient de baptiser : et advenoit aussi aucunes fois que par faute de secours et aide, la femme seule se délivroit et baptisoit mesme son enfant, et que tous deux après mouroient. Or les morts qu'ils tenoient Armagnacs, ils réputoient indignes de sépulture. Des cy-dessus tués, ainsi que dit est, la pluspart fut jetée aux champs, où là ils furent mangés des chiens et oiseaux; mesmes aucuns leur faisoient avec leurs cousteaux, de leurs peaux, une bande pour monstrer qu'ils estoient Armagnacs. Il y en eut plusieurs qui estoient prisonniers pour debtes, ou pour excès par eux faits, qui estoient bien joyeux de cette entrée, afin qu'ils fussent délivrés par ce moyen. Aussi y en eut-il qui par haine d'aucuns furent mis en prison comme Armagnacs, qui estoient toutesfois aidant et favorisant le parti du duc de Bourgongne, lesquels furent tous tués. Il n'y avoit considération à personne queleonque. Plusieurs y eut des prisonniers desdits de Lisle-Adam, Chastelus et

Veau de Bar, des plus grands et riches, lesquels furent sauvés en payant grosses finances. Il n'y eut celui desdits trois capitaines, qui de pilleries, roberies et rançons n'amendast (*a*) de cent mille escus, et mieux : mesmement le seigneur de Lisle-Adam fit merveilles d'y profiter, et faire profiter ses gens, dont plusieurs s'armèrent et se montèrent des profits qu'ils avoient eus en la ville de Paris, et contre-faisoient les gentilshommes, et portoient leurs femmes estat de damoiselles; et estoient les hommes et les femmes vestus de belles robes: ainsi faisoit-on beaucoup de choses illusoires et dérisoires, tant envers Dieu que le monde.

La vigile (*b*) de Sainct-Jean, les chaisnes furent remises par les rues, ainsi qu'elles souloient (*c*) estre.

Ledit cardinal des Ursins, en exécutant de tout son pouvoir ce que le pape lui avoit enchargé, alla en ambassade vers les Anglois, pour sçavoir s'ils vouloient entendre au faict de la paix; lesquels il trouva bien hautains et orgueilleux, et se glorifioient en leurs conquestes, joyeux des divisions si grandes qui estoient en ce royaume. Or respondit et luy dit le roi d'Angleterre, « que le benoist (*d*) Dieu l'avoit inspiré et donné volonté de venir en ce royaume, pour chastier les subjets et pour en avoir la seigneurie comme vray roy : et que c'estoit le plaisir du benoist Dieu que en sa personne la translation se fist, et d'avoir possession du royaume, et qu'il y avoit droict. » Par ainsi ce cardinal s'en retourna sans rien faire : et s'en alla vers nostre Sainct Père le pape qui l'avoit envoyé, bien desplaisant de ce qu'il n'avoit pu rien faire.

La reyne et le duc de Bourgongne délibérèrent de venir à Paris. Par devers elle et le duc de Bourgongne avoit esté le cardinal de Castres, pour cuide rouvrir matière de traité avec monseigneur le Dauphin : lequel

(*a*) Ne gagnât. — (*b*) Veille. — (*c*) Avaient l'habitude de : *solebant*. — (*d*) Saint, béni.



cardinal après fut vers mondit seigneur le Dauphin, pour ladite cause et matière, et lui dit « que la reyne avoit intention d'aller à Paris, et qu'elle lui mandoit et requéroit qu'il la vînt accompagner jusques en ladite ville, et que par ce moyen la paix seroit faite. » Lequel seigneur respondit, « qu'il lui vouloit obéir et la servir en toutes manières, ainsi que bon fils doit faire à sa mère ; mais d'entrer en une cité où maux si merveilleux et tyranniques avoient esté faits, ce seroit trop à sa grande desplaisance, et non sans cause. » Autre response n'y eut de faite.

Le quatorziesme jour de juillet, la reyne et le duc de Bourgongne entrèrent à Paris à bien grande pompe, et si grande que à peine pourroit-on plus, tant en litières, que chariots, hacquenées et autres choses. Ils furent reçus à grande joie ; et sonnoient ménestriers et trompettes. De ceux de la ville grande foison estoient vestus de robes perses (*a*) ou bleues ; et crioient les uns Noel ! et les autres Vive Bourgongne !

En ce temps les seigneurs de Gamaches et de Bloqueaux ayant sçu que le duc de Bourgongne avoit eu paroles et collocution avec le roy d'Angleterre, se doutant (*b*) que de ce ne vînt beaucoup d'inconvéniens, ils délibérèrent d'avoir la ville de Compiègne, dont avoit la garde messire Hector de Saveuse : et trouvèrent les moyens d'y entrer, et d'en mettre hors ledit de Saveuse : ce qu'ils firent et mirent en exécution ; et après furent advertis que combien (*c*) qu'il y eust eu aucunes paroles entre le roy d'Angleterre et le duc de Bourgongne, ce n'estoit pas qu'il voulust faire préjudice à la couronne de France, mais une manière d'abstinence de guerre entre eux ; afin que ledit duc plus aisément pust subjuguer ceux du royaume de France qu'il tenoit ses ennemis et les nommoit tels ; et toutefois tinrent-ils ladite ville.

(*a*) Bleu foncé. — (*b*) Craignant. — (*c*) Malgré, bien que.

Le seigneur de Graville estoit lors dans le Pont-de-l'Arche, souvent assailly et comme assiégé des Anglois, et leur portoit le plus de dommage qu'il pouvoit ; mais il voyoit bien que, vu leur puissance, il n'y pouvoit longuement durer, qu'il ne fallust que la place se perdist, s'il n'avoit aide et secours : pour laquelle cause, diverses fois il envoya à Paris devers le roy et le duc de Bourgongne, en les requérant qu'ils luy voulussent envoyer aide et secours ; mais rien n'en fut fait, ne semblant de faire : et pour ce fut contraint d'abandonner la place et de se sauver le mieux qu'il put ; par ainsi y entrèrent les Anglois.

Monseigneur le Dauphin mit grosses garnisons à Meaux et à Melun, lesquels faisoient plusieurs courses et des maux largement sur le pays.

Le vingt et uniesme jour d'aoust, le roy, la reyne et le duc de Bourgongne estant à Paris, il y eut une grande commotion de peuple : et disoit-on que Capeluche, le bourreau, en estoit le capitaine, et tuèrent plus de deux cens personnes, qu'ils nommoient Armagnacs, dont il y en avoit plusieurs gens de bien. Et par haines particulières tuèrent plusieurs des gens du duc de Bourgongne, qui mesme demeuroient en son hostel soubs le gouvernement desdits de Lisle-Adam, Chastelus et Veau de Bar. Et plusieurs fois venoit ledit Capeluche parler au duc de Bourgongne, accompagné de meschantes gens, aussi hardiment que si c'eust esté un seigneur : et de ceux qui donnoient auctorité, confort et aide, estoient les Gois, Sainct-Yons et Caboche ; et de ceux de l'Université des faux sermoneurs et prescheurs. Entre les autres, ils prirent une damoiselle de bien, et qui avoit bonne renommée, mais pour ce que aucuns disoient qu'elle estoit Armagnacque, il luy coupèrent la teste et la laissèrent emmy la rue : puis s'en allèrent à l'hostel du roy et de la reyne, et prirent deux chevaliers, maistres d'hostel du roy, dont l'un estoit nommé messire Hector de Chartres, seigneur de

Lyons en Beauvoisis, père de messire Regnault de Chartres, archevesque de Rheims, et messire Louys de Mançonnet, vieils et anciens chevaliers et preud'hommes, qu'ils menèrent emmy les rues, et là les tuèrent très inhumainement. Quand la dite commotion fut cessée et apaisée, on donna à entendre à ceux qui avoient fait ladite commotion, que les Armagnacs venoient par la porte de Sainct-Jacques, lesquels tous unanimement y furent : et cependant fut pris ledit Capeluche, bourreau, qui buvoit en la rappée ès halles, et incontinent on luy coupa la teste; et disoit-on qu'on luy avoit fait couper pour ce qu'il avoit touché au duc de Bourgongne, lequel luy avoit baillé sa main, non cuidant qu'il fust bourreau, parquoy, comme dit est, il luy fit couper la teste. Et fut coupée la teste à un bon marchand de Paris, nommé Guillaume d'Auxerre, drapier, demeurant en la Cité, plus à un notable advocat en parlement, nommé maistre Pierre La Gode, et à un maistre des requestes de l'hostel du roy, qu'on nommoit maistre Philippes de Corbie, pour ce qu'on disoit qu'ils estoient Armagnacs. Plusieurs grandes inhumanités et comme innombrables furent en ce temps faites en ladite ville et cité, dont advint une bien grande punition de Dieu et bien apparente. Car depuis le mois de juin jusques en octobre, y eut si grande mortalité que merveilles : et non mie (a) seulement à Paris, mais ès villages d'environ, et à Senlis, tant qu'à peine le nombre en est croyable. Spécialement moururent presque tous ces brigands, et autres gens de commune, et aucuns comme soudainement, sans contrition, confession et repentance; et sçut-on par aucunes dames de l'Hostel-Dieu de Paris, où il en trépassa moult grand nombre, qu'il y en eut bien sept à huict cens de morts, lesquels on exhortoit de se confesser et repentir des maux qu'ils avoient faits. Mais

(a) Pas.

ils respondoient que « jà n'en requéroient mercy à Dieu, car ils sçavoient bien que Dieu ne leur pardonneroit point. » Et quand on leur monstroit ou preschoit la miséricorde de Dieu, ils n'en tenoient compte : et moururent comme gens tous désespérés, qui estoit grande pitié. Il y eut un notable homme de Senlis, qui fut présent auxdits meurtres, et puis s'en retourna à Senlis; mais un jour quand il eut pensé à ce qu'il avoit fait, ou esté consentant de faire, soudainement il partit de son hostel, criant par les rues : « Je suis damné ! » puis se jetta en un puits la teste devant, et ainsi se tua. Ès villages vers les forests de Bondy, et vers Montmorency, on en trouvoit plusieurs tous morts : il faut croire que leurs âmes estoient en grand danger. C'estoit moult grande pitié à Paris de voir tant de mesnages destruits de plusieurs gens de bien, nobles, bourgeois et marchands. Les femmes et enfans mis hors de leurs maisons comme tous nuds, qui souloient avoir grandes chevances (a) ; et ne sçavoient comme partir de Paris. Les unes s'en alloient en guise de vendengeresses, les autres comme femmes de villages. Et se soutivoit (b) et taschoit-on par toutes manières de saillir hors de la ville.

Monseigneur le Dauphin alla en Touraine, et passa par auprès une place nommée Azay : ceux qui estoyent dedans estoyent Bourguignons, ou tenant le party du duc de Bourgongne, qui commencèrent à crier : « C'est le demeurant des petits pâtés de Paris, » et disoient paroles injurieuses à mondit seigneur le Dauphin, et à ceux de sa compagnée, lequel dit, « qu'il falloit qu'il eust la place. » Les gens de guerre et leurs capitaines descendirent (c) et avisèrent comment on la pourroit avoir. On sçut que dedans n'estoient que brigands, avec un gentil-homme qui en estoit capitaine : donc

(a) Biens, richesses. — (b) Employait-on toutes sortes de ruses. — (c) S'arrêtèrent, mirent pied à terre.

moult soudainement fut ladite place assaillie bien chaudement, courageusement et très-vaillamment. Aussi ceux de dedans sçachant et connoissant que s'ils estoient pris ils seroient mis à mort, fort se défendoient de pierres et de traicts. Mais nonobstant leurs défenses la place fut prise d'assaut, et le capitaine et tous ceux qui estoient avec luy pris : on coupa la teste audit capitaine, et si y en eut deux à trois cens de pendus.

MÊME SUJET.

LE RELIGIEUX DE SAINT-DENIS (traduit par Bellaguet).

Comment le menu peuple de Paris massacra méchamment le comte d'Armagnac, connétable de France, et les principaux personnages de son parti.

Pendant que de tous côtés les habitants du royaume, hommes et femmes, adressaient à Dieu de ferventes prières, et faisaient avec le clergé des processions générales d'église en église, afin d'obtenir le rétablissement de la paix entre les princes, l'archevêque de Reims et le cardinal de Saint-Marc s'étaient rendus, le vendredi 13 mai, à Montereau-Faut-Yonne, et le bruit courut qu'au bout de trois jours, grâce à leurs sages avis, les négociateurs qui venaient de s'y réunir étaient tombés d'accord. Lorsque les envoyés du roi, de retour à Paris le jour de la fête du Saint-Sacrement, eurent fait publier cette nouvelle, tous les gens bien intentionnés, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, accueillirent leur parole comme la voie d'anges descendus du ciel, et furent remplis d'une joie ineffable. En signe d'allégresse, des groupes joyeux se mirent à par-

courir les rues et les carrefours au son des instruments; ils y trouvaient des tables toutes dressées, où les bourgeois et leurs femmes venaient leur servir à boire avec empressement. O aveuglement et imprévoyance des mortels! Ils ne se doutaient guère que ces vains transports de joie allaient bientôt être suivis de scènes de deuil et de malheurs inouïs. Le lendemain samedi, dans le conseil du roi, auquel assistaient plusieurs personnages considérables des trois ordres de l'Etat, le prévôt de Paris et les autres députés du roi ayant exposé tout au long les propositions, objections et réponses des ambassadeurs du duc de Bourgogne, et raconté comment ils s'étaient séparés dans les meilleurs termes, demandèrent instamment que l'on publiât partout, par la voix du héraut et à son de trompe, la paix conclue entre le roi et le duc. Mais le connétable et plusieurs autres, poussés peut-être par leurs vieilles rancunes, ou guidés par le sentiment de leur intérêt particulier, et craignant que la conclusion du traité de paix ne les privât des offices royaux, à la faveur desquels ils amassaient d'énormes sommes d'argent, attaquèrent ce traité par des raisons frivoles et prétendirent qu'il était contraire à l'honneur et à l'intérêt du roi.

Lorsque le menu peuple et les gens des métiers furent informés de cette opposition, ils en ressentirent pour la plupart une vive colère et un profond dépit, et traitant le comte d'Armagnac et ses adhérents comme des ennemis de la paix du royaume, ils conçurent entre eux un sinistre projet, qui, en raison de son atrocité et de l'horreur qu'il inspire, semblerait de nature à devenir le sujet des lamentations furieuses de possédés, plutôt qu'à être retracé par la plume de l'historien. Mais j'ai entrepris de consigner par écrit tous les faits honorables ou honteux qui touchent le roi et le royaume. Les Parisiens donc, ayant résolu la perte du connétable et de ses partisans, mandèrent secrètement de Pontoise les principaux chevaliers de monseigneur

le duc de Bourgogne, à savoir Jean de Villiers, sire de l'Ile-Adam, messire Claude de Beauvoir, sire de Chastellux, et Guy de Bar, bailli d'Auxois, et leur offrirent de réaliser un vœu qu'ils avaient formé tant de fois, en leur ouvrant l'entrée de la ville par la porte Saint-Germain. Lesdits chevaliers firent jurer au messager que c'était une offre sérieuse, et bien qu'ils n'ignorassent pas combien il est incertain et même dangereux de se fier à la parole d'une multitude naturellement inconstante, bien qu'ils sussent que la ville était gardée par leurs plus mortels ennemis, ils y entrèrent résolûment, entre cinq et six heures du matin, avec cinq cents hommes armés de pied en cap. Alors on entendit crier de tous côtés : « Aux armes ! vive le roi et le duc de Bourgogne ; que ceux qui veulent la paix se joignent à nous au plus vite ! »

Le prévôt de Paris, messire Tanneguy Duchâtel, effrayé par les clameurs horribles du peuple, qui courait de tous côtés en répétant avec une sorte de frénésie l'appel aux armes, se rendit en toute hâte à la chambre de monseigneur le dauphin, le prit demi-nu entre ses bras et le transporta à la bastille Saint-Antoine, pour qu'il y fût en sûreté. Il manda en même temps à Perron de Luppé d'envoyer sans délai à son secours la garnison de la ville de Saint-Denis.

Cependant les trois chevaliers susdits furent accueillis favorablement par le peuple, et tandis que le comte d'Armagnac et ses adhérents, au lieu de prendre les armes pour résister, s'abandonnaient au découragement et ne songeaient plus qu'à fuir chacun de son côté, ils allèrent trouver le roi pour lui présenter leurs hommages. Le roi les reçut avec bonté, s'informa de la santé de son cousin le duc de Bourgogne, et leur demanda pourquoi il avait tant tardé à venir le voir. Puis, en témoignage de son affection pour le duc, il confia les fonctions de prévôt de Paris à messire Guillaume de Bar, et nomma les deux autres maréchaux de France.

Depuis ce moment jusqu'au coucher du soleil, une foule immense de gens sans aveu, armés d'épées rouillées, de vieilles cuirasses, de bâtons de berger et de toutes sortes d'instruments rustiques, ne cessèrent de courir en désordre, comme des forcenés, à travers les rues et les carrefours de la ville, et fouillèrent toutes les maisons des habitants. Ils traînèrent dans les prisons du roi tous les Armagnacs qu'ils trouvèrent. Aussi quelques-uns des plus considérables de ce parti, épouvantés de ces violences, s'enfuirent secrètement sous divers déguisements. Le lendemain, mille de ces misérables environ se soulevèrent contre les principaux de la ville, et saisirent d'une main sacrilége le chancelier de France, Jean de Marle, son fils l'évêque de Coutances, l'évêque de Senlis, Philippe, abbé de Saint-Denis, Benoît Gentien, religieux de la même abbaye, docteur en théologie, et plusieurs autres personnages de même qualité, ainsi que plusieurs ecclésiastiques et écoliers de l'Université de Paris, sous prétexte qu'ils adhéraient au comte d'Armagnac. Quant au comte, ils finirent par le trouver, déguisé sous les haillons d'un mendiant, dans la cabane d'un paysan, et le menèrent en prison. Lorsqu'ils eurent ainsi rempli non-seulement les prisons du roi, mais encore celles des autres juridictions, sans que personne osât mettre un frein à leurs fureurs, ils pillèrent les maisons du connétable, de l'évêque de Clermont, du chancelier et des autres seigneurs, et en emportèrent des sommes énormes et tout le mobilier, qui était d'une valeur inestimable. Il y en eut qui étendirent leurs violences jusqu'au fameux collége de Navarre, que dirigeait alors le vénérable Raoul de Laporte, docteur en théologie. Ils y entrèrent de vive force, enfoncèrent les portes des cellules des étudiants, qu'ils saccagèrent; ils enlevèrent aussi les livres de la bibliothèque et accablèrent les écoliers de mauvais traitements. Ils auraient même tué méchamment plusieurs d'entre eux, si messire de l'Ile-

Adam ne fût arrivé en toute hâte et n'eût apaisé quelque peu leur fureur par de douces paroles. Néanmoins ils finirent par les traîner ignominieusement, comme les autres, dans les prisons du roi.

Les affreuses clameurs de la populace furieuse venaient frapper les oreilles de monseigneur le Dauphin jusqu'à la bastille Saint-Antoine, et le remplissaient d'épouvante. Pour le soustraire à ses terreurs, messire Tanneguy Duchâtel le fit sortir de ce fort et l'emmena hors de Paris, à Melun, sous l'escorte des gens de guerre qu'il avait fait venir de la ville de Saint-Denis. Il laissa toutefois à la garde de la bastille des hommes d'armes, qui jusqu'au mercredi ne cessèrent de faire pleuvoir autour de la place des flèches et des projectiles de toutes sortes, pour empêcher qu'on n'osât en approcher.

Ce jour-là, pendant que la tranquillité commençait à se rétablir, treize chevaliers, armés de pied en cap, voulant, ainsi qu'il avait été convenu entre eux, les Armagnacs et les Gascons, délivrer le connétable et exciter une sédition dans la ville, entrèrent seuls d'abord par la porte Saint-Antoine; ils furent bientôt suivis d'environ cinq cents hommes en appareil de guerre. Ils s'avancèrent alors sans obstacle jusqu'à la porte Baudets [1], et tuèrent sans pitié, avant qu'on pût leur opposer la moindre résistance, tous ceux qu'ils rencontrèrent sur leur chemin. Bientôt, le cri *Aux armes, aux armes!* s'étant fait entendre dans les rues de la ville, les compagnies de dizeniers, ayant à leur tête des chevaliers et des écuyers, vinrent en ordre de bataille à la rencontre de ces ennemis; et non-seulement il les arrêtèrent dans leur marche, mais ils les repoussèrent vigoureusement, les mirent en déroute et les forcèrent de sortir de la ville, après en avoir fait tomber plus de trois cents sous leurs coups. Puis, excités par les cris furieux du

[1] La porte *Baudets*, *Baudéer* ou *Baudoyer* était située sur la place Baudoyer, près de l'Hôtel-de-Ville.

peuple et poussés par l'amour de la vengeance, ou, pour mieux dire, par une insatiable cupidité, ils entrèrent dans les maisons de tous ceux qu'à tort ou à raison ils réputaient Armagnacs, et les dévalisèrent complétement. Aussi, quelques-uns des bourgeois les plus notables, craignant de perdre la vie avec leurs biens, se rendirent d'eux-mêmes dans les prisons royales, afin de se mettre en sûreté sous la protection du roi.

Il y avait dans cette troupe séditieuse un grand nombre de gens de guerre du duc de Bourgogne, et surtout des Picards, parmi lesquels je signalerai spécialement, comme dignes de la malédiction de Dieu et de tous les Français, et pour leur imprimer une flétrissure éternelle, Hector de Saveuse et le sire de Crèvecœur, son frère. Tant que dura la discorde entre les princes, ils se firent remarquer plus que tous les autres par des excès de cette nature et par des cruautés encore plus horribles. Je crois devoir mentionner ici particulièrement l'illustre chevalier Léon de Jacqueville, favori du duc de Bourgogne, et Jean Bertrand, sire de Valery, de moins noble origine, capitaine du château de Tournan, de Fay et de Moret en Gâtinais, qu'ils firent méchamment et traîtreusement mettre à mort, ainsi que beaucoup de gens de la noblesse et du peuple. Ils faisaient en même temps incendier un grand nombre de granges. Ce que leurs compagnons d'armes leur reprochaient aussi, c'est qu'à peine avaient-ils pillé un village, qu'ils allaient en toute hâte dévaster sur d'autres points des bourgs et des villes closes. Aussi la plupart du temps ne les désignait-on plus par leurs noms, et on les appelait publiquement les princes des brigands. Dans leurs excès effrénés, ils n'épargnaient point les églises consacrées à Dieu et aux saints. Ils poussaient la profanation jusqu'à dérober les vases d'or et d'argent consacrés au culte, et dépouillaient les ecclésiastiques de tous leurs

biens. Ils osèrent même, au grand étonnement des habitants, auxquels la chose parut inouïe, incroyable, inimaginable, commettre un attentat pareil dans le monastère royal de Saint-Denis. C'était le mercredi, après l'office des vêpres. Ils venaient de Paris, chargés de butin, et avaient été admis amicalement dans la ville de Saint-Denis, après avoir protesté, avec les serments les plus sacrés, qu'ils n'étaient venus que pour veiller au salut de ladite ville et de l'abbaye. Mais à peine y furent-ils établis, qu'ils oublièrent leur promesses et se parjurèrent. Messire de Crèvecœur fit saisir par ses infâmes satellites le prieur de l'abbaye, vénérable vieillard, et tous les religieux qu'on put trouver, ainsi que leurs serviteurs, et les fit enfermer avec les fers aux mains, jusqu'à ce qu'ils eussent payé la rançon qu'il leur imposa. Ayant appris que les autres religieux, pour se soustraire à leur poursuite et pour éviter la mort, s'étaient réfugiés sous la protection des bienheureux martyrs saint Denis et ses compagnons, et qu'ils devaient passer la nuit en prières prosternés au pied des autels, ils se mirent à courir çà et là comme des forcenés, en criant avec fureur : « Mort aux Armagnacs ! » et enfonçant à coups de hache et de marteau les portes des offices du monastère et des chambres des religieux, ils prirent tout ce qu'ils purent y trouver, pour en faire ensuite le partage avec leur capitaine. Le lendemain, messire de Crèvecœur défendit aux religieux de sortir de l'enceinte du monastère, et les y consigna comme prisonniers ; puis il fit incarcérer tous ceux des habitants qui lui furent, sans doute sur de faux rapports, dénoncés comme partisans du comte d'Armagnac. En effet, je tiens de gens qui connaissaient ses véritables intentions, qu'il voulait, avant la fin du jour, saccager la ville et l'abbaye. Mais le prévôt de Paris ne permit pas que ce crime fût consommé. Il envoya le capitaine Jean Bertrand, dont j'ai parlé ci-dessus, qui les contraignit, au nom du roi,

d'évacuer la ville après avoir relâché les prisonniers qu'ils traitaient d'Armagnacs; mais ce ne fut pas sans qu'on eût échangé de part et d'autre bien des menaces et des paroles de colère. Aussi lui en gardèrent-ils rancune, se réservant d'en tirer vengeance, et un jour qu'il se rendait de Paris à Saint-Denis avec une faible escorte, ils le firent traîtreusement égorger par leurs sicaires.

Jean Bertrand s'était chargé volontiers de garder l'abbaye et la ville de Saint-Denis, où il était né, et les religieux lui avaient donné beaucoup d'argent pour pouvoir vaquer en paix au service divin. Mais il y avait parmi ses gens de mauvais garnements, qui jetèrent en prison plusieurs des religieux pour leur extorquer une rançon. Ils s'emparèrent aussi des plus belles chambres de l'abbaye, qu'ils ne rougissaient pas de transformer en lieux de débauche, et souvent leurs déportements empêchèrent le service divin et les observances du cloître. Ils s'y livraient aussi au jeu de dés, qui engendre toujours les parjures et les blasphèmes contre Notre-Seigneur Jésus-Christ et les saints, et ils passaient tout leur temps en débauches et en orgies. Ils épuisèrent ainsi, dans l'espace de sept semaines, avec une prodigalité inouïe, toutes les provisions entassées dans les granges, les greniers et les celliers des religieux. Et, chose qui n'était jamais arrivée, au vu et au su de personne, il fallut emprunter des vivres de tous côtés en attendant la nouvelle récolte. La moisson et les vendanges de l'année précédente avaient fourni aux fermes de l'abbaye d'abondantes provisions, qui auraient pu suffire à tous les besoins; mais des suppôts de Satan, notamment messire de Coban, gentilhomme picard, et quelques autres brigands de son espèce avaient enlevé de ces fermes tout ce qui s'y trouvait, jusqu'aux balais qui servaient à nettoyer les ordures, alléguant, pour justifier leurs violences, le vain prétexte, que tous ces moines, ainsi que leur abbé, devaient être considérés comme Armagnacs.

Horribles meurtres commis dans Paris par le menu peuple et la canaille.

Je reviens au soulèvement qui avait éclaté dans Paris. Ceux qui avaient été chargés par le comte d'Armagnac de la garde de Corbeil et des ponts de Charenton et de Saint-Cloud, s'enfuirent à la nouvelle de son infortune et abandonnèrent ces postes aux Bourguignons. La garnison de la tour de Saint-Antoine traita également avec eux, et moyennant rançon elle obtint de se retirer vie et bagues sauves.

Depuis le jour de l'arrestation du comte d'Armagnac, quelques-uns de ses parents et amis n'avaient cessé d'épier une occasion favorable pour entrer secrètement dans la ville par la porte Bourdelles[1] ou par toute autre, espérant, à la faveur de l'émeute qu'ils exciteraient, délivrer des mains furieuses du peuple révolté ledit comte, le chancelier de France et leurs adhérents. Ces tentatives servoient de prétexte à des misérables et à des gens sans aveu pour remplir jour et nuit la ville d'épouvante en criant : *Aux armes, nous sommes trahis!* Enfin, le dimanche 12 juin, sans avoir requis l'assentiment du roi, de ses conseillers ou du prévôt de Paris, ils entraînèrent de vive force à l'hôtel de ville sur la place de Grève le prévôt des marchands, qu'ils avaient nouvellement nommé, et lui signifièrent avec des cris furieux, malgré sa résistance, qu'il eût à aviser selon les circonstances. La plupart de ceux qui assistaient à cette assemblée tumultueuse étaient des malfaiteurs, qui, tourmentés par les remords de leur conscience, craignaient que le roi ne désapprouvât un jour leur conduite criminelle, et qu'on n'en vînt ensuite à les forcer de rendre ce qu'ils prétendaient avoir pris légi-

[1] La porte *Bourdelles*, était située à l'extrémité de la rue qu'on nomme aujourd'hui *Descartes*.

timement et à les punir de mort. Élevant alors les mains et imposant silence aux autres, ils crièrent tous ensemble d'une voix terrible : « Certes, si l'on n'en finit avec ces traîtres d'Armagnacs, ni les bourgeois ni la ville n'auront jamais de repos. » Les autres applaudirent à cette proposition sanguinaire, et s'engagèrent par les serments les plus terribles à n'épargner aucun des prisonniers susdits, de quelque rang, état ou qualité qu'il fût. Et aussitôt ils sortirent tumultueusement, et se répandirent par la ville en criant comme des forcenés : « Vive le roi et le duc de Bourgogne ! la paix, la paix ! » Les gens de guerre du roi, alarmés de ces clameurs, accoururent en armes pour savoir ce que signifiait tout ce tumulte et ce désordre.

Le même jour, vers huit heures après midi, ces forcenés, abrutis sans doute par l'ivresse, consommèrent un attentat effroyable, que la prostérité aurait peine à croire, si l'on ne savait que la rage populaire ne peut être gouvernée par la raison, ni apaisée par la douceur, ni fléchie par la crainte des princes et de Dieu. Ils commencèrent par enfoncer les portes du Palais, coururent aux prisons, où se trouvaient enfermés le connétable, le chancelier du royaume et un illustre écuyer, nommé Marrigon, et les égorgèrent sans pitié nonobstant leurs prières. Ils en firent autant de tous les autres prisonniers, de sorte que la cour qui est au pied des galeries du Palais fut bientôt toute remplie de cadavres et présenta un spectacle hideux et abominable. Ils allèrent ensuite au prieuré de Saint-Éloi, voisin du Palais, et assassinèrent à coups de hache tous ceux qui y étaient enfermés ; ils n'exceptèrent que le vénérable abbé de Saint-Denis, qu'ils trouvèrent prosterné au pied de l'autel, revêtu de ses ornements sacerdotaux et tenant entre ses mains la sainte hostie. Cependant ils avaient brandi plusieurs fois sur sa tête leurs épées dégouttantes du sang qu'ils venaient de répandre et dont sa chasuble fut inondée ; mais ils

furent retenus par une sorte de respect pour le Saint-Sacrement, et cédant aux humbles prières du sire de l'Ile-Adam, ils consentirent à lui abandonner celui qu'il avait fait prisonnier. Ils se dirigèrent alors vers le petit Châtelet, où avaient été incarcérés avec l'évêque de Coutances beaucoup de personnages considérables et de savants professeurs de théologie, entre autres maître Benoît Gentien, religieux de Saint-Denis, célèbre par son esprit et son éloquence, dont la mémoire sera toujours l'objet de mon pieux hommage et de mes éternels regrets. On ne leur permit pas d'entrer; mais, ainsi qu'il avait été convenu, un des leurs, qui avait été délégué à cet effet, se tenait à la porte dans l'intérieur, appelait les prisonniers par leur nom l'un après l'autre et les invitait à sortir. Au moment où chacun d'eux baissait la tête pour passer le guichet, il tombait frappé de plusieurs coups d'épée et de hache, et ces exécrables meurtriers traînaient son cadavre vers le cloaque le plus voisin, pour n'être pas gênés dans la suite de leurs exécutions. Ils continuèrent pendant longtemps encore ces abominables tueries, sans se faire horreur à eux-mêmes, bien que le sang des victimes eût rejailli sur tout leur corps et que leurs pieds baignassent dans des mares de sang jusqu'à la cheville. Il y avait de quoi faire frémir même des Sarrasins. Poursuivant le cours de leurs cruautés, ils entrèrent de force dans le grand Châtelet de Paris, et voulurent monter dans les prisons. Mais ils rencontrèrent d'abord quelque résistance. Des officiers du roi, qui s'étaient procuré des armes, se battirent avec eux pendant près de deux heures; à la fin ils eurent le dessous, et ces misérables en firent un horrible carnage, ainsi que de tous les prisonniers. Ils en jetèrent un grand nombre par les fenêtres des étages supérieurs du Châtelet, n'épargnant pas même ceux qui n'étaient détenus que pour dettes. Ils allèrent ensuite égorger pareillement ceux qui étaient dans les prisons de Saint-Martin-des-Champs, de Saint-

Magloire et du Temple, sans que personne leur opposât la moindre résistance, et le lendemain au point du jour s'étant aperçus que quelques-uns de ces malheureux s'étaient réfugiés dans les basses-fosses des prisons pour y trouver leur salut, ils les en arrachèrent et mirent leurs corps en lambeaux, massacrant également sans pitié les femmes et les enfants.

Quinze cents personnes, tant hommes que femmes, périrent, dit-on, dans cette sanglante boucherie. Ce fut une grande tache pour l'honneur de la cité que d'avoir laissé mourir ainsi les plus anciens, les plus riches et les plus honorables d'entre les bourgeois sans qu'ils pussent recevoir les derniers sacrements. Je ne crois pas toutefois devoir passer sous silence un fait que je tiens de bonne source, c'est que presque tous, avant de tomber sous les coups des assassins, avaient demandé pardon de leurs péchés à Jésus-Christ avec un cœur humble et contrit, et s'étaient préparés à la mort par une confession salutaire. Il est donc à croire qu'au dernier jour, ils pourront être comptés au nombre des bienheureux. Leurs cadavres avaient été jetés pêle-mêle dans les rues et les carrefours de la ville. Pour qu'ils n'infectassent point l'air, ces cruels assassins, dignes de l'animadversion divine et humaine, les firent emporter dans des charrettes et autres voitures jusqu'au gibet commun, et les abandonnèrent là sans sépulture, afin qu'ils devinssent plus vite la proie des bêtes féroces et des oiseaux. Quant au connétable, au chancelier de France, à l'évêque de Coutances, son fils, à Raymonnet de La Guerre et Marrigon, écuyers, à maître Pierre Le Guéant et Guillaume de Paris, officiers du roi, après les avoir laissés nus pendant trois jours dans la cour du Palais, exposés aux insultes et aux railleries de tous les passants, ils les firent inhumer en terre profane, dans la cour de Saint-Martin-des-Champs, près d'un tas d'immondices. C'est ainsi que ces misérables, vraiment dignes d'être maudits de Dieu

et des hommes, n'écoutant que la voix de leur insatiable cupidité, et oubliant cet adage, que le bien mal acquis ne va jamais jusqu'à la troisième génération, consommèrent tant d'horribles crimes, au grand préjudice du royaume. Car les prisonniers, si l'on eût épargné leurs jours, et que le roi, par un effet de cette clémence qui était sa première vertu, leur eût accordé la vie, lui auraient volontiers offert les subsides nécessaires pour défendre la Normandie, la plus belle province du royaume, et la soustraire au joug odieux des Anglais.

Peu de temps après ces sanglantes exécutions, monseigneur le cardinal des Ursins, légat du pape, partit de Paris, afin d'aller négocier un traité de paix ou du moins une longue trêve entre les rois de France et d'Angleterre ; mais il trouva les Anglais fort enorgueillis des succès qu'ils remportaient presque chaque jour en Normandie. Il fit donc savoir, d'abord par messages et par lettres, et bientôt après en personne, qu'il les avait trouvés intraitables.

La veille de la Saint-Jean-Baptiste, le roi, la reine et le duc de Bourgogne, pour complaire aux Parisiens, ordonnèrent qu'on replaçât dans les rues les chaînes de fer qu'on avait enlevées. Quoique cette mesure eût pour but de pourvoir à la sûreté de la ville, il y eut néanmoins parmi les ouvriers du plus bas étage un certain nombre de misérables qui s'en réjouirent en se disant les uns aux autres : « C'est bon, nous pourrons plus sûrement courir sus à ce qui reste de ces traîtres d'Armagnacs. »

Entrée solennelle du duc de Bourgogne et de la reine à Paris.

Les bourgeois de Paris avaient adressé à plusieurs reprises des messages respectueux à l'auguste reine de France et à monseigneur le duc de Bourgogne, pour les supplier humblement de vouloir bien, dans l'inté-

rêt de la tranquillité publique, hâter leur arrivée, afin de rétablir le bon ordre et de mettre désormais un terme aux maux de la guerre civile en agissant de concert. Cette offre répondait à leurs vœux. Désirant donner plus d'éclat à leur retour, la reine envoya, le 13 juillet, monseigneur le cardinal de Saint-Marc vers son fils monseigneur le Dauphin, pour l'engager en son nom à venir la rejoindre. Le cardinal fit un voyage inutile; le Dauphin lui répondit qu'il était toujours disposé à garder à sa mère l'obéissance qu'il lui devait, mais qu'il ne pouvait entrer dans une ville si coupable, sans ressentir un vif déplaisir et sans tirer vengeance des crimes abominables qui s'y étaient commis. Nonobstant cette réponse, le duc de Bourgogne, accompagné de ses principaux seigneurs, conduisit la reine jusqu'à Paris, le 14 juillet, en magnifique équipage, dans une litière d'or fermée. Une troupe de bourgeois à cheval, tous vêtus uniformément de hoquetons bleu d'azur, allèrent à leur rencontre et les introduisirent dans la ville au son d'une musique harmonieuse et au milieu de toutes sortes de représentations mimiques. On fut généralement charmé de voir que la reine était habillée des mêmes couleurs que les bourgeois. Le cortége alla ainsi de la porte Saint-Antoine jusqu'au château du Louvre. Les louanges du roi retentissaient dans les rues et les carrefours. Hommes et femmes, chacun criait à l'envi : « Vive le roi, la reine et le duc de Bourgogne! vive la paix! » Le peuple, en signe d'allégresse, passa le reste du jour et de la nuit à danser et à chanter autour des feux de joie qu'il avait allumés.

La reine et le duc de Bourgogne tinrent ensuite conseil sur les affaires de l'État. Se rappelant que dans la séance du parlement qu'elle avait institué à Troyes, la reine, investie de l'autorité royale et siégeant sur un trône, avait décrété récemment diverses mesures relatives à la réforme des officiers royaux, et que c'était l'objet d'un article sur lequel les ambassadeurs du roi

et du duc n'avaient pu s'entendre, ils résolurent d'assurer l'exécution desdites mesures. La reine avait vu avec un vif dépit que le comte d'Armagnac lui eût retiré le gouvernement du royaume, qui lui avait été conféré par le roi; elle avait été non moins vivement blessée de l'adhésion pure et simple donnée à cet acte par les conseillers du roi. Ne voulant pas qu'une telle insulte restât impunie, elle avait déclaré qu'elle différerait son entrée à Paris jusqu'à ce que les offices royaux fussent remis entièrement à la disposition du roi. Les ambassadeurs du roi n'avaient pas acquiescé définitivement à cet article, et tous ceux qui craignaient de perdre ainsi leurs moyens habituels de s'enrichir étaient dans les mêmes sentiments. Ils partageaient l'avis du comte d'Armagnac, aimant mieux voir la discorde continuer à régner dans l'État que de laisser porter une telle atteinte à l'honneur du roi. Aussi, dans le soulèvement populaire, avaient-ils été égorgés impitoyablement comme faisant obstacle à la paix entre le roi, la reine et le duc de Bourgogne.

Horribles meurtres commis à Paris et à Saint-Denis.

Les gens du menu peuple de Paris, qui ne cherchaient qu'à troubler la tranquillité publique, et les ouvriers du plus bas étage étaient allés déjà plusieurs fois trouver monseigneur le duc de Bourgogne, et lui avaient demandé d'un ton hautain et arrogant de faire justice des Armagnacs détenus, qu'ils appelaient des traîtres infâmes. Le duc leur ayant répondu qu'il fallait auparavant faire instruire régulièrement le procès de chacun d'eux, ils se retirèrent peu satisfaits de cette réponse si juste, et lui déclarèrent, en prenant congé de lui, qu'ils abrégeraient sous peu les formes du procès. En effet, lorsqu'ils virent que les troupes royales avaient quitté Paris pour se mettre en campagne conformément aux ordres du roi, n'étant d'ailleurs arrêtés

par aucun frein ni par la crainte de la justice de Dieu ou de celle du roi, ils saisirent cette occasion favorable pour mettre à exécution leurs affreux projets. Le 21 août, s'étant munis, selon leur coutume, d'armes rouillées et de vieux engins de guerre, ils pénétrèrent en tumulte et de vive force dans le grand Châtelet, résolus à tuer indistinctement tout le monde, innocents ou coupables, religieux et clercs ou laïques. L'exécuteur des hautes œuvres, nommé Capeluche, était à la tête de cette multitude confuse ; il était seul à cheval, les autres le suivaient à pied. Ils égorgèrent par son ordre, plus de deux cents des plus notables bourgeois, et le misérable, pour mettre le comble à tous ces crimes abominables par un acte d'horrible cruauté, fit dépouiller de ses vêtements, en présence de tous, une noble et belle demoiselle nommée.....[1], et lui coupa la tête, sous prétexte qu'elle était du parti d'Armagnac.

Non content d'avoir épouvanté toute la ville par ces atrocités, et d'avoir excité le courroux du roi, de la reine, du duc de Bourgogne et de leurs conseillers, le bourreau Capeluche conduisit, sans plus tarder, ses infâmes compagnons à la bastille Saint-Antoine, afin de s'y livrer aux mêmes fureurs contre quelques-uns des principaux officiers du roi et de monseigneur le Dauphin. On y avait naguère enfermé, sur les réclamations importunes de bandits de son espèce, quelques illustres chevaliers vieillis au service de l'État, entre autres Hector de Chartres, Enguerrand de Marcongnet, Morellet de Montmaur, le secrétaire du roi, Étienne de Mauregard, son argentier nommé Poupart, et sept autres de ses officiers, dont le seul crime était d'être soupçonnés de partialité pour les Armagnacs. Plusieurs seigneurs de la cour avaient déjà intercédé

[1] Le nom de cette demoiselle manque dans le manuscrit, et n'est indiqué dans aucune chronique. (*Note de M. Bellaguet.*)



en leur faveur. Sur leurs instances, le duc de Bourgogne essaya de conjurer le danger qui les menaçait. Il accourut en toute hâte, et ayant gardé avec lui Morellet de Montmaur et deux autres, il enjoignit au nom du roi, et sous peine de mort, à l'infâme bourreau de reconduire les autres sains et saufs au Châtelet, et lui fit promettre de veiller à leur sûreté jusqu'à ce qu'il plût au roi de disposer d'eux. Capeluche jura d'obéir; mais le misérable ne tarda pas à violer son serment. Il les fit sortir successivement des prisons du Châtelet, et, sur la demande de la populace, il leur trancha la tête à tous, à l'exception d'un bourgeois influent et notable, nommé Charles Culdoé, qu'il voulait sauver, et qu'il avait pris en croupe sur son cheval pour le conduire de la porte Saint-Antoine au Châtelet, de peur qu'il ne fût mis en pièces, pendant le trajet, par la multitude furieuse qui l'escortait dans toutes ses expéditions. Tel était son empire sur cette foule, composée de tout ce qu'il y avait de plus abject et de plus méprisable dans la ville, qu'il en avait rassemblé, dans un très-court espace de temps, jusqu'à trois ou quatre mille, pour le seconder dans l'exécution de ses crimes, vraiment dignes de l'animadversion de Dieu et des hommes. Comme leurs fréquents attroupements répandaient la terreur parmi les autres habitants, et inspiraient de graves inquiétudes à ceux qui gouvernaient l'État, on imagina d'envoyer un corps de troupes pour assiéger Montlhéry, qui était alors au pouvoir des Armagnacs, et on engagea tous ces gens-là à faire partie de l'expédition, en leur promettant qu'ils seraient largement payés de leurs services sur les subsides royaux.

Lorsqu'on eut ainsi éloigné du bourreau les complices de ses horribles cruautés, qui auraient combattu jusqu'à la mort pour sauver ses jours, on chargea la justice du roi du soin de punir les assassinats exécrables qu'il avait commis. Le châtiment ne se fit pas at-

tendre; le roi le condamna à mort ainsi que ses deux principaux complices[1]. On craignit avec raison que si on laissait ses méfaits impunis, la populace des environs ne suivît l'exemple qu'il avait donné. En effet, le lendemain, vers une heure après-minuit, dès que ces excès furent connus à Saint-Denis, des scélérats, au nombre de huit seulement, soudoyés, dit-on, ou égarés par l'appât du gain, assassinèrent méchamment vingt notables habitants, qui avaient été enfermés dans les prisons de l'abbaye et de la ville, sous prétexte qu'ils étaient Armagnacs. Ils épargnèrent toutefois un des plus considérables bourgeois, nommé Étienne Binent, qu'ils connaissaient comme faisant vivre un très-grand nombre d'ouvriers. La nouvelle de ces atrocités excita, partout où elles furent connues, la plus vive indignation. Chacun souhaitait aux auteurs de ces attentats les supplices éternels réservés au traître Judas; mais on demandait que préalablement la justice des hommes sévît contre eux. Car, quoiqu'ils eussent la conscience chargée de bien des crimes, ils continuèrent longtemps encore à inspirer une terreur générale, en affectant des airs de hauteur et l'insolence la plus audacieuse, partout où ils se montraient.

Quant à ceux qui avaient donné les premiers l'exemple de ces forfaits, ils arrivèrent le lendemain à Montlhéry, comme ils en avaient reçu l'ordre, et livrèrent à cette place de rudes assauts pendants trois semaines. Mais découragés par les pertes qu'ils éprouvèrent en morts ou en blessés, ils abandonnèrent honteusement le siége, et obtinrent la permission de rentrer dans leurs foyers, au grand déplaisir des

[1] Le Journal d'un bourgeois de Paris donne les détails suivants sur l'exécution de Capeluche : « Et ordonna le bourreau la manière au nouveau bourreau comment il devait couper teste; et fut deslié, et ordonna le tronchet pour son col et pour sa face, et osta du bois au bout de la doloire et à son coustel, tout ainsi comme s'il vouloit faire la dite office à un autre, dont tout le monde estoit esbahy. Après ce, cria merci à Dieu, et fut descollé par son varlet. »

habitants de Paris, qui pensaient qu'on aurait dû les punir comme perturbateurs de la tranquillité publique.

Mortalité produite dans le royaume par une maladie épidémique.

Au mois de juin de cette année, la main du Seigneur s'appesantit au loin sur son peuple, si toutefois je dois appeler son peuple celui qui ne cessait de s'aliéner son amour par les fraudes, les ruses, les trahisons, les discordes civiles et les combats continuels. Le royaume fut frappé d'une épidémie qui dura quatre mois, et qui fit périr un grand nombre d'habitants, surtout parmi les jeunes gens des deux sexes. Ceux qui étaient atteints par ce fléau éprouvaient un violent mal de tête et avaient le visage et toute la peau du corps couverts d'une grande quantité de gros boutons enflammés; ils succombaient au bout de deux ou trois jours, quelquefois même la mort était instantanée. Il n'y avait de chance de salut que quand on pouvait faire l'incision de ces pustules et y appliquer les médicaments nécessaires. Chaque jour les regards étaient attristés par le plus affligeant spectacle. On voyait avec un douloureux sentiment de compassion passer de leur lit de mort dans la tombe ceux qu'on avait connus nobles et puissants seigneurs, les bourgeois les plus considérés, les plus habiles artisans et les gens du menu peuple. Il n'y avait plus assez de bras dans les campagnes pour faire la moisson, et en beaucoup d'endroits le fléau mortel avait enlevé en partie ou en totalité les gens d'église[1]. De peur que les exhalaisons pestilentielles des cadavres ne rendissent

[1] « Ceux de l'Hostel-Dieu, ceux qui faisoient les fosses et cimetières de Paris affirmoient qu'entre la Nativité Nostre-Dame et sa Conception avoient enterré de la ville de Paris plus de cent mille personnes. » (*Journal d'un bourgeois de Paris.*)

le mal contagieux, les médecins recommandaient expressément aux pères et aux maris de ne point approcher de leurs enfants ni de leurs femmes, et de chercher un air pur. Aussi beaucoup de gens, abandonnant le sol natal, se réfugièrent dans les pays étrangers. En un mot, chaque habitant, de quelque condition, état et rang qu'il fût, craignait d'entrer dans la voie de toute chair. Le Père des miséricordes eut enfin pitié de son peuple, et daigna dans sa clémence exaucer les vœux et les ferventes prières qu'on lui adressait ; vers la fête de Saint-Denis, il détourna de la France le fléau de sa colère.

ÉTAT DÉPLORABLE DU ROYAUME EN 1419.

LE RELIGIEUX DE SAINT-DENIS (traduit par Bellaguet).

Je ne puis me défendre d'une profonde tristesse en commençant le récit des événements de cette année par le tableau du déplorable état auquel les dissensions des princes français avaient réduit notre beau pays. La France était, hélas ! depuis longtemps ballottée par les flots des discordes civiles, et bouleversée par d'affreuses tempêtes, sans qu'aucun de ses enfants essayât de la ramener au port et de lui rendre son antique prospérité. En vain, pour parler un langage moins figuré, avait-elle fait appel à la chevalerie française. Celle-ci, désunie et divisée par d'implacables haines, semblait plus disposée à se détruire elle-même qu'à chasser les ennemis, qui, après s'être rendus maîtres de la Normandie sans difficulté, occupaient déjà toutes les entrées du royaume par terre et par mer, et s'apprêtaient à le déchirer. Ceux que la France avait mis à la tête du gouvernement s'étaient bouché les oreilles,

comme l'aspic insensible, pour ne pas se laisser émouvoir par les plaintes légitimes qu'elle proférait, en demandant que la justice, qui était en quelque sorte foulée aux pieds et qui n'osait lever la tête, fut rendue à son ancienne liberté pour punir le crime. Aussi ne voyait-on partout que meurtre, pillage, incendie, spoliation des églises, viol des jeunes filles, et tous les excès qu'aurait pu imaginer la fureur des Sarrasins. La France n'avait pas seulement à se plaindre d'être ainsi désolée par ceux qu'elle avait si tendrement nourris, par ces gens qui montaient des coursiers richement caparaçonnés, portaient des casques empanachés, et se targuaient de leur noblesse. Elle avait encore le regret de voir les paysans et les gens du menu peuple abandonner la culture des terres et leurs métiers, se poster en embuscade dans les forêts et dans les lieux cachés, et s'élancer de là, les armes à la main, pour dépouiller les voyageurs et ceux qui gagnaient leur vie à colporter leurs marchandises de ville en ville. Elle avait enfin à gémir sur les exécrables émeutes, sur les détestables homicides qui troublaient le repos de ses cités et de ses villes, et sur les crimes sans nombre qui s'y commettaient; car partout les Français, à l'instigation du diable, s'invectivaient les uns les autres : « Tu es un Bourguignon et tu tiens pour le duc de Bourgogne, disait l'un ; et toi, disait l'autre, pour monseigneur le Dauphin et pour les Armagnacs. » Ceux qui avaient le plus d'influence dans les cours des deux princes rivaux et qui étaient ordinairement admis à leurs secrètes délibérations, ne prenant pour guide que leur exécrable cupidité, leur avaient toujours conseillé de tout sacrifier impitoyablement au soin de leur puissance, et de ne pas permettre qu'elle souffrît la moindre atteinte. Car ils appréhendaient que le rétablissement de l'union entre les princes ne leur fit perdre leurs honneurs, leur argent et leurs emplois.

Il était à craindre, au dire des gens sages, que la France, cette mère si tendre, succombant sous le poids de tant d'angoisses intolérables, ne vît son ancienne splendeur faire place à la plus triste obscurité, et qu'elle ne devînt tributaire de l'étranger, si le Tout-Puissant, qui est l'auteur et le père de la paix, ne daignait exaucer ses plaintes du haut des cieux. Tel était aussi l'avis des Français de tout rang, de tout état, de toute condition, et des ecclésiastiques, qui avaient à souffrir plus que les autres des ennemis du dehors et de ceux de l'intérieur. Aussi eut-on recours aux armes spirituelles ; chaque semaine on faisait des processions générales, on chantait de pieuses litanies et l'on célébrait des messes solennelles, pour demander au Seigneur d'adoucir ces cœurs inflexibles. Si les prières des habitants du royaume ne furent pas exaucées, c'est que peut-être ils n'avaient pas la conscience bien nette, et que leurs propres fautes étaient aggravées par le poids des crimes qui se commettaient partout. Aussi, craignant sans doute que la vengeance divine ne les frappât de quelque châtiment soudain, ils n'osaient plus résister aux troupes anglaises, et souvent même, lorsqu'ils apprenaient qu'elles se disposaient à entrer par une porte dans les villes confiées à leur garde, ils se hâtaient d'emporter tous leurs biens et de s'enfuir, comme des lièvres timides, par l'autre porte.

On essaye en vain de faire conclure un traité de paix entre les rois de France et d'Angleterre.

La pusillanimité des Français n'avait fait qu'augmenter depuis deux ans l'audace des Anglais, qui redoublaient de violence dans leurs hostilités et mettaient impunément à feu et à sang tout le royaume. Comme on ne pouvait plus les arrêter par la force des armes, les principaux conseillers du roi ouvrirent l'avis de conclure avec eux un traité de paix, ou du moins une

trêve, afin de pouvoir rétablir pendant ce temps la concorde entre les princes français. On négocia donc dès le commencement de cette année ; des ambassadeurs, des hérauts d'armes, des chevaliers et des écuyers de haute naissance furent dépêchés de part et d'autre. On parvint enfin à obtenir du roi d'Angleterre, qui résidait alors à Rouen, qu'il consentît à l'ouverture de conférences entre Meulan et Mantes pour traiter de la paix. Cependant les troupes, sans s'inquiéter de la suspension d'armes, s'emparèrent, le 12 mai, d'Ivry, place forte de la Normandie.

Nonobstant cet acte d'hostilité, on dressa entre Mantes et Meulan des tentes d'une magnificence toute royale, ornées intérieurement de tapisseries d'or et de soie, dont la beauté charmait les yeux des assistants. C'est là que devaient se réunir et s'aboucher les illustres représentants des deux rois. Le roi d'Angleterre avait choisi à cet effet son bien aimé cousin le comte de Warwick, également renommé par sa valeur et par son habileté dans les affaires ; le roi de France avait délégué son fils monseigneur le Dauphin. Ces deux personnages se rendirent au lieu de l'entrevue, ainsi qu'il avait été convenu. Ils s'abordèrent avec beaucoup de courtoisie, se donnèrent des repas somptueux accompagnés de riches présents, et eurent plusieurs pourparlers pour tâcher d'en venir à un accommodement. Je n'ai pas entendu les éloquents discours qui furent prononcés, ni les opinions diverses qui furent émises, ni les débats qui eurent lieu dans ces entrevues. Je sais seulement de bonne source que le comte de Warwick persista à déclarer que si l'on abandonnait à son souverain et à ses successeurs, pour toujours et sans réserve du droit de suzeraineté, l'important duché d'Aquitaine, qui appartenait jadis à l'Angleterre et qui avait été usurpé par les Français, ainsi que la Normandie, qui venait d'être conquise, le roi d'Angleterre consentirait à la paix et épouserait madame Cathe-

rine, fille du roi de France. Ces prétentions parurent excessives et furent repoussées. Les Anglais, vivement irrités de voir les négociations ainsi rompues, et apprenant que monseigneur le Dauphin était retourné dans son duché de Berry, se disposèrent à reprendre les hostilités avec une nouvelle vigueur.

ASSASSINAT DE JEAN SANS PEUR, DUC DE BOURGOGNE.

10 septembre 1419.

JUVÉNAL DES URSINS.

La prise de Rouen par les Anglais décida le Dauphin et le duc de Bourgogne à mettre un terme à leurs dissensions et à essayer d'arrêter le roi d'Angleterre, qui, devenu le maître de la Normandie, se préparait à conquérir le reste de la France, sans vouloir écouter aucune proposition de paix. Le 11 juillet 1419, le Dauphin et Jean sans Peur signèrent à Pouilly, près de Melun, un traité d'alliance, qui aurait mis fin à la guerre civile, s'il eût été exécuté de bonne foi. Mais les favoris du Dauphin, les Louvet, les Tanneguy-Duchâtel, qui avaient tout à perdre si la guerre civile finissait, complotèrent la mort du duc de Bourgogne. On l'invita à une seconde entrevue avec le Dauphin, à Montereau, pendant laquelle Tanneguy-Duchâtel lui cassa la tête d'un coup de hache.

L'an mille quatre cent et dix-neuf, monseigneur le Dauphin s'appela et nomma régent du royaume de France. Les guerres et divisions estoient moult merveilleuses, et cognoissoient évidemment les parties qu'il falloit que tout se destruisist, et que le royaume fust en la main des ennemis, ou qu'il y eust paix : et à ce faire, les parties se disposèrent par aucuns temps.

Le seigneur de Parthenay, qui avoit tousjours tenu et tenoit le party du duc de Bourgongne, se réduisit en

l'obéissance de monseigneur le régent : il y eut traité fait après que le siège eut esté devant Parthenay, qui estoit très-forte place et reputée comme imprenable : car il y avoit trois paires de fossés et deux paires de murs en la ville : et si (*a*) y avoit un fort chasteau, garny de seigle pour dix ans, de sorte que par famine on ne l'eust point eu : de plus il y avoit dedans de vaillantes gens, dessous deux vaillans chevaliers, l'un nommé Guichard de Pelvoisin, et l'autre messire Gilles. Au siége estoit pour chef le comte de Vertus, frère du duc d'Orléans, qui estoit prisonnier en Angleterre, comme lieutenant du roy, accompagné du seigneur de Torsay, maistre des arbalestriers, et autres capitaines et gens de guerre. Or pour ce que entre ceux de dedans y avoit plusieurs gentilshommes du pays de Poictou, qui avoient leurs maisons hors de la ville au dit pays, il fut ordonné qu'on déclareroit leurs terres confisquées, et qu'on abattroit les granges et maisons, dont il y en avoit de moult belles : et fut ainsi procédé à l'exécution, tellement qu'il y en eut plusieurs abattues. Cela en partie fut ce qui les mut à trouver traité et moyen de se réduire en la grâce de monseigneur le régent : messire Gilles dessusdit tous les jours sailloit dehors bien armé et monté, pour sçavoir si personne ne vouloit rompre lances : et souvent en trouvoit; mais il ne fut oncques abattu, au contraire il en abattit aucuns. Et jamais ne prit sinon le cheval et un marc d'argent de celui qu'il abattoit. Il y avoit un capitaine de brigands nommé Levesque, qui se tenoit ès bois, lequel avec ses gens portoit de grands dommages à ceux de l'ost (*b*), spécialement en empeschant la venue des vivres ; mais souvent il perdoit de ses gens et compagnons, lesquels, quand on les prenoit, on pendoit aux arbres.

Après la réduction dudit seigneur de Parthenay,

(*a*) Aussi. — (*b*) Armée.

toute la comté de Poictou, de Berry et d'Aunis furent en l'obéissance de monseigneur le régent, lequel de tout son pouvoir ne demandoit que trouver moyens de paix : avec lequel estoient le duc d'Anjou et le comte de Vertus, lesquels de tout leur pouvoir travailloient à trouver paix, et grande peine y mettoient. Le mesme (a) d'autre costé faisoient la reyne et le duc de Bourgongne, cognoissant tous les grands dommages et pertes irréparables qui estoient advenues et estoient à advenir de plus en plus, à la destruction et désolation totale de tout ce royaume. Or, pour parvenir à paix il fut advisé qu'il estoit expédient de faire bonnes et sûres trêves, durant lesquelles on pust converser les uns les autres sûrement et amiablement; mais il y avoit des difficultés du temps. A ce sujet furent envoyés ambassadeurs de par le roy devers monseigneur le régent à Melun, et depuis à Orléans. Les députés de monseigneur le régent demandoient trêves de trois ans : et que ce pendant, tous unis et alliés ensemble, ils pourroient faire et porter grand dommage aux Anglois et les chasser de tout du royaume de France : ce que ceux du roy ne vouloient accorder, et demandoient brief terme. Leur raison estoit, qu'il leur sembloit que par là plustost on pourroit entendre à paix finale : vu que au temps passé plusieurs autres fois on avoit assemblé et esté d'accord. Le plus fort et difficile estoit comment on trouveroit bonne sûreté, que ce qui seroit accordé seroit gardé et bien entretenu, vu les manières de procéder du duc de Bourgongne, de la part duquel avoient tousjours esté rompus les accords qui se faisoient. Toutesfois après plusieurs difficultés faites d'un costé et d'autre, le quatorziesme jour de may, trêves furent faites et accordées de trois mois seulement : plus n'en voulut faire le duc de Bourgongne, car le roy et luy avoient trêves avec le roy d'Angleterre

(a) La même chose.

jusques au quatorziesme jour de may inclus, qui estoit le jour que le roy de France et le roy d'Angleterre devoient convenir ensemble pour s'accorder, entre Mantes et Pontoise, c'est à sçavoir à Meulant. Il estoit dit que « si audit jour le régent n'y envoyoit, et qu'il ne tint l'accord que son père feroit, on pouvoit traiter avec les Anglois, par le moyen du mariage de madame Catherine, les deux ensemble pourroient subjuguer et destruire monseigneur le régent ; mais si le roy, ledit seigneur son fils et le duc de Bourgongne estoient d'accord et devenoient tous ensemble bien unis, alors et en ce cas on ne traiteroit point avec les Anglois. » Donc lesdites trêves furent faites, scellées, passées et accordées, et publiées en plusieurs lieux, et conservateurs d'icelles baillés et ordonnés. Elles estoient très-bien compilées et dictées, combien que guères elles ne durèrent.

Or il fut délibéré et conclu par le roy, accompagné du duc de Bourgongne, qu'il estoit expédient d'essayer d'avoir accord avec les Anglois, en leur laissant plusieurs terres et seigneuries du royaume, et alliance par mariage ; d'autre part aussi cependant on essayeroit d'avoir paix avec monseigneur le régent. Il n'est aucun doute que si le duc de Bourgongne eust voulu se retirer et d'avoir tout le Gouvernement, se disposer et les siens à résister aux ennemis anciens, et laisser le fils avec le père et la mère, à faire aussi le mieux qu'ils pourroient, la paix estoit bien aisée à faire. Mais il vouloit tout faire, et avoir entièrement le gouvernement du royaume et des finances : mesme il sembloit par ses manières de faire, comme aucuns disoient, qu'il se voulust faire roy. Et de faict, ils envoyèrent une ambassade vers le roy d'Angleterre à Rouen, sçavoir messire René Pot, Raillart de Chauffour, et autres, pour avoir abstinence de guerre, ou trêve, avec les Anglois. Et estoit le moyen et médiateur pour le roy et le duc de Bourgongne, le duc de Bretagne ; et pour la partie des

Anglois, le comte de Salbery. Là ils trouvèrent le roy d'Angleterre fier et orgueilleux comme un lyon, de sorte qu'ils s'en revinrent sans rien faire. Depuis encore on y envoya une autre ambassade, le roy estant à Provins ; c'est à sçavoir messire René Pot, messire Jean Le Clerc, Guy Le Gélimer, et autres à Mantes et à Vernon, esquelles marches le roy d'Angleterre estoit, lesquels selon leurs instructions exhibèrent « lettres patentes, par lesquelles ils avoient puissance d'exposer l'intention et volonté du roy, et puissance d'accorder et pacifier pour paix finale entre les roys, et de faire des offres au roy d'Angleterre. » De fait il offrirent le traité qui fut fait à Bretigny au temps du roy Jean, prisonnier pour lors en Angleterre, avec les terres, seigneuries et places qu'il avoit conquesté en la duché de Normandie : et qu'il eust madame Catherine de France en mariage, à certaines conditions qu'on déclareroit en temps et en lieu ; et que pour la convention mutuelle qui se devoit faire, le terme de la trêve seroit prolongé.» Ceux qui estoient ordonnés de la part des Anglois à communiquer avec les dessusdits ambassadeurs, montrèrent semblant d'y vouloir entendre. Et firent aucunes protestations, que avant qu'ils entendissent à aucun traité, « on leur baillast et délivrast la duché de Guyenne et la terre de Ponthieu, avec les appartenances et dépendances. Et qu'après cela fait, ils traiteroient volontiers sur les résidus du droit de la couronne de France. Et feroient tant de leur part qu'ils y auroient honneur, et qu'il ne tiendroit pas à eux qu'il n'y eust bonne paix et accord. Et si toutesfois protestoient, que par quelque chose qu'ils dissent, ou fissent, leur intention n'estoit pas de se préjudicier au droit et titre qu'ils prétendoient à la couronne de France. » Pareillement lesdits ambassadeurs du roy protestèrent, que par choses qu'ils dissent ou offrissent, ils n'entendoient en rien préjudicier au droit de la couronne et appartenances d'icelle, ny à délaisser les choses offertes, sinon

paix et concorde finale faite entre les deux roys, et fermée. » Or pour ce què par le pouvoir des ambassadeurs du roy ils n'avoient puissance et faculté que d'offrir, il fut advisé que le roy d'Angleterre envoyeroit vers le roy de France, son cousin et adversaire, ses solemnels ambassadeurs. Il envoya donc les comte de Warwick, de Kent, et autres, pour la matière. Mais on ne put convenir de la prolongation du terme, que les conventions se devoient faire. Les ambassadeurs vinrent à Provins, où ils firent ouverture, que pour espérance d'avoir paix ferme entre les deux roys, ils demandoient à la reyne et au duc de Bourgongne en mariage pour le roy d'Angleterre madame Catherine, dont la reyne les remercia. Puis ils traitèrent du lieu de la convention, de la forme et du temps. Bref il fut dit que ce seroit à Meulant, le vingt-troisiesme jour de may, où seroient les deux roys. Ensuite ils confirmèrent les trêves ou abstinences de guerre qui estoient entre eux jusques audit jour. Excepté contre les gens de monseigneur le régent, qu'ils nommoient Armagnacs : ledit seigneur régent désirant cependant se réserver la liberté de servir le roy son père.

Le vendredy l'endemain de l'Ascension, messire Tanneguy du Chastel, le seigneur de Montenay, et celui de Trèves en Anjou, nommé maistre Robert Le Masson, chancelier de mondit seigneur le régent, envoyèrent vers le roy et le duc de Bourgongne certains hérauts, qui leur portèrent les lettres des trêves dessus dites, dont plusieurs avoient copies, pour les aller faire publier ès villes et places qui luy obéissoient. Mais ils trouvèrent que la reyne et le duc de Bourgongne estoient partis pour venir traiter avec les Anglois, et ne faisoient aucun semblant d'entendre à aucun traité avec monseigneur le régent, pour laquelle cause les dessus nommés estoient à Melun.

Or vint le samedy le roy au giste au bois de Vin-

cennes. Le dimanche avec toutes sa compagnée il s'en vint à Pontoise. Le lundy vinrent audit lieu de Pontoise, de par le roy d'Angleterre, l'archevesque de Cantorbie, eslu de Excester, et le comte de Warwick, avec autres, pour traiter et adviser du lieu de la convention, et de la manière et du temps, et heure. Pour conclusion il fut ordonné qu'il y auroit « une tente au milieu d'un champ, où ils conviendroient ensemble ». Et offrirent les Anglois « que là où la tente seroit placée de la part du roy d'Angleterre, et ainsi telle qu'elle seroit, il la donneroit à la reyne, ou que la reyne en fist mettre une, qu'elle donneroit au roy d'Angleterre ». Finalement il fut conclu que ce seroit la reyne qui la feroit. Outre ce, il fut requis par les ambassadeurs anglois « qu'ils fissent sermens de tenir et accomplir les sûretés et promesses, lesquelles avoient esté ordonnées estre faites. » Et ainsi le firent. Pareillement le roy envoya le comte de Sainct-Paul, messire René Pot, et plusieurs autres, lesquels firent semblables promesses qu'avoient faites ceux du roy d'Angleterre à Pontoise : et fut ordonné, pour garder le champ de chacun costé, « qu'il y auroit mille et cinq cens hommes armés : et que entre les lices seroient de chacun costé soixante nobles, et seize conseillers. » Et ainsi fut fait et accomply.

Le mardy en suivant, qui fut le trentiesme jour de may, le roy devint malade ; c'est pourquoy il demeura à Pontoise. La reyne et madame Catherine, en une lictière bien richement ordonnée, avec dames et damoiselles, et le duc de Bourgongne en leur compagnée, arrivèrent aux tentes auprès de Meulant, environ deux heures après midy : il y avoit largement trompettes et ménestriers jouant de leurs instrumens. Près d'une heure auparavant estoit arrivé en ses tentes le roy d'Angleterre : car combien qu'il ne dust avoir qu'une tente au milieu du champ, où la convention se devoit faire, toutefois de chacun costé il y avoit tentes pour se retirer. Un peu après que la reyne fut retirée en sa

tente, vinrent le comte de Warwick, et autres nobles d'Angleterre, visiter de par le roy d'Angleterre la reyne. Là il fut ordonné « que la reyne et le roy d'Angleterre sortiroient de leurs tentes en mesme temps l'un comme l'autre, et marcheroient lentement jusques au milieu du champ où il y avoit un pal (a) fiché, distant de leurs tentes et barrières du champ, autant et également l'un comme l'autre, et que de chacune partie entreroient seulement soixante personnes nobles et seize conseillers, et qu'on les appelleroit singulièrement (b) par leurs noms. »

Environ les trois heures après midy la reyne sortit hors des tentes, laquelle avoit devant elle les conseillers deux à deux. Quand elle et le roy d'Angleterre arrivèrent au pal dessus dit, l'un comme l'autre, le roy d'Angleterre prit la reyne par la main, et la baisa, et après madame Catherine : pareillement les deux frères du roy les baisèrent, et en les baisant lesdits frères baissèrent les genouils jusques près de terre. Ce (c) fait, le roy d'Angleterre prit la reyne par la main, et ensemble par pareils pas vinrent en la tente, où ils se devoient assembler : là se assirent la reyne et le roy, chacun en son siége, lesquels estoient ordonnés et parés, pareillement l'un comme l'autre, de drap d'or, ayant ciel dessus, distant près de deux toises l'un de l'autre : tellement que aisément ils se pouvoient ouyr l'un l'autre, quand ils parloient. Alors s'agenouilla le comte de Warwick, et commença à parler à la reyne en françois, en exposant en bref la cause de leur assemblée : sans ce que rien fut conclu, sinon « la prolongation des trêves jusques à huit jours, et que chacune des parties se retireroit ès villes, dont elles estoient parties : que le roy et sa compagnée se tiendroient à Pontoise, et le roy d'Angleterre à Mantes : et si l'une des parties ne vouloit entendre à traité, elle

(a) Pieu, bâton. — (b) Chacun en particulier. — (c) Cela.

le feroit sçavoir à l'autre dedans lesdits huit jours, et que encore les trêves dureroient huit jours après. » De plus il fut appointé (a) « que le jeudy d'après, les parties comparoistroient en la forme et manière qu'ils estoient, aux mesmes lieux et places. » Ils furent audit lieu depuis trois heures jusques à sept heures après midy. La chose conclue, le roy d'Angleterre prit la reyne par la main, et s'entrebaisèrent derechef l'un l'autre comme cy-devant, puis s'en allèrent en leurs tentes. Or estoit le lieu ordonné en la manière qui s'ensuit. C'est à sçavoir auprès de la porte de Meulan du costé de Pontoise, y avoit un pré, du costé de la rivière de Seine d'une part, et de l'autre part y avoit un estang; au milieu estoit comme un chemin public. Ce pré fut divisé en trois parties : en la première vers la ville estoient les tentes du roy, de la reyne et du duc de Bourgongne, en grande abondance : d'autre costé, aval (b) la rivière, estoient les tentes du roy d'Angleterre; en la tierce partie et moyenne, entre les tentes des roys de France et d'Angleterre, y avoit un champ moyen clos et fortifié de fossés et palis, tellement fait qu'on n'y pouvoit entrer que par trois lieux : et à chacune entrée y avoit bonnes barrières, lesquelles se gardoient chacune par cinquante hommes bien armés et habillés (c) : et la partie du roy et de la reyne, qui estoit droit regardant vers les Anglois, estoit environnée de pieux joints, comme une ville fermée. Tellement que nul n'en pouvoit approcher de lance ny de trait : et alloient les pieux jusques à la rivière de Seine. De plus, au travers de la rivière, en cet endroit et aspect, estoient pieux, tellement que les bateaux n'eussent pu monter contremont (d) : et ne pouvoit l'une partie ny l'autre approcher ensemble que par le milieu du champ. Aussi le lieu des Anglois estoit fossoyé et pallissé : mais non si fortement. Or au

(a) Convenu. — (b) En descendant vers. — (c) Équipés. — (d) Remonter.

milieu du champ, en la partie ayant regard aux barrières, qui estoient aux tentes tant du roy de France que d'Angleterre, par lesquelles entroient au champ la reyne et sa compagnée, et le roy d'Angleterre et les siens, estoit le pal ou pieu haut seulement d'un pied, où la reyne et le roy d'Angleterre se rencontrèrent, lequel pieu estoit distant de six toises de chacune tente : et estoit dressé le pavillon commun, où ils devoient parler, que la reyne avoit donné au roy d'Angleterre : auquel pavillon, ou tente, estoyent attachés deux autres pavillons, à chacun bout un, esquels séparément la reyne et le roy d'Angleterre se retiroient quand bon leur sembloit. Cris furent faits publiquement par les maréchaux de chacune partie, « sur peine de perdre la teste, qu'il ne fust dit ou proféré aucunes paroles injurieuses les uns aux autres, ny que sous ombre de promesse de foy ou dette, ou pour autre cause quelconque, on n'arrestast ou emprisonnast personne : qu'on ne jouast à jeter la pierre ou luttast, bref qu'on ne fist chose dont la compagnée se pust troubler : de plus qu'on n'entrast en aucune manière au champ, sinon ceux qui seroient ordonnés ou y seroient appelés. » Contre laquelle défense il y eut un Anglois, qui, cuidant faire l'habile, passa par dessus la barrière et entra au champ; mais le mareschal du roy d'Angleterre le fit prendre, et ordonna qu'il fust pendu et estranglé, et ainsi fut-il fait sur-le-champ.

Par plusieurs journées se rassemblèrent les parties : il y eut aucunes difficultés sur les offres autresfois faites par les ambassadeurs du roy : lesquels disoient qu'ils ne les avoient pas faites si amples que les Anglois disoient ». Il fut requis que le roy d'Angleterre déclarast ce qu'il demandoit et requéroit : lequel de sa propre bouche le dit et requit, et depuis le bailla par escrit. C'est à sçavoir, qu'on luy baillast et délivrast ce qui fut accordé par le traité de Bretigny auprès de Chartres, lequel traité fut promis et juré : et avec ce,

toute la duché de Normandie, tant ce qu'il avoit conquesté, que tout le demeurant de la dite duché, et ce en effet sans hommage, ressort et souveraineté, et à les tenir comme voisin seulement : et il prendroit à femme madame Catherine. » Sur quoy il fut reparty de la part de la reyne « qu'on lui rendroit response. » Sur laquelle response qu'on luy devoit faire, il y eut plusieurs difficultés : car il y avoit plusieurs villes et seigneuries contenues au traité de Bretigny, qu'ils n'eussent pas aisément pu bailler : parce que monseigneur le régent dauphin les tenoit, et d'autres seigneurs. Et pour ce qu'en ladite cédule baillée par le roy d'Angleterre, y avoit plusieurs obscurités et ambiguités, la reyne et le duc de Bourgongne envoyèrent ambassadeurs vers le roy d'Angleterre, pour avoir plus amplement son intention et déclaration par escrit des ambiguités.

Cependant il fut advisé par aucuns que encore valoit-il mieux avoir traité avec monseigneur le dauphin régent, que accomplir et octroyer ce que le roy d'Angleterre demandoit et requéroit ; ce qu'ils firent sçavoir aux gens dudit seigneur. Pour ceste cause, vinrent à Pontoise messire Tanneguy du Chastel, le seigneur de Barbasan, et autres, pour traiter de la forme et manière de paix : lesquels y avoient grande volonté, et disoient et affirmoient que aussi avoit monseigneur le régent dauphin leur maistre, et tous ceux de son conseil. Or, nonobstant leur venue, il fut ordonné que la matière seroit débattue, à sçavoir, « lequel valoit mieux, ou traiter à avoir paix avec les Anglois et leur accorder ce qu'ils demandoient et requéroient, ou non. » Pour ce faire furent ordonnés deux notables clercs, l'un nommé maistre Nicolas Raulin, et l'autre maistre Jean Rapiot. Et tint Raulin, « qu'il valoit mieux traiter avec les Anglois, et que le roy donnast largement de son domaine. » Et soutint, que le roy pouvoit aliéner de son domaine et donner partie de son royaume pour si grand bien,

comme pour paix. Ce fait, il montra bien grandement et notablement, « que accorder et avoir paix avec le roy d'Angleterre estoit chose nécessaire, vu la puissance des Anglois, la non puissance pour résister du roy et du duc de Bourgongne, et la division entre le roy et son fils, laquelle n'estoit pas taillée (a) de finir : et qu'autrement le royaume estoit taillé (b) de changer de seigneur. Que aussi bien le Dauphin tendoit à s'accorder avec les Anglois : et que si le roy y avoit accord, le Dauphin plus volontiers feroit accord avec son père : et que la cité de Paris, et autres du royaume, voyant qu'ils n'auroient aucune espérance de secours, feroient comme Rouen. Et que supposé qu'on fust uny avec monseigneur le Dauphin, et qu'il y eust bonne paix, ce seroit toutesfois, traiter avec le roy d'Angleterre, chose nécessaire ; vu qu'autresfois les Anglois avoient tenu les mesmes places qu'ils demandoient, et estoient lors le royaume et les sujets riches et en bonne paix et tranquillité, » avec plusieurs autres raisons. Maistre Jean Rapiot au contraire voulut montrer, que selon le contenu de la cédule, on ne devoit ou pouvoit traiter avec les Anglois : car c'estoit aliénation apparente, ce que le roy ne pouvoit ou devoit faire, et qu'il avoit juré à son sacre de ne rien aliéner : outre qu'il n'estoit pas en disposition, vu sa maladie, de rien aliéner, non mie (c) d'avoir administration d'aucune chose, par plus forte raison de faire aliénation. Ny aussi avec le roy d'Angleterre de l'autre part : « car non seulement il n'a aucun droit au royaume de France, mais mesme en celuy d'Angleterre, ny en chose qu'il se die avoir, vu le meurtre fait par son père en la personne du roi Richard II. Et si quelque autre ayant droit au royaume d'Angleterre l'avoit et possédoit quelque jour, on diroit que tout ce qui auroit esté fait seroit de nulle valeur et effet. Et si on pouvoit traiter valablement, si (d) faudroit-il avoir le consente-

(a) Prête. — (b) En voie de. — (c) Pas même. — (d) Alors.

ment de ceux qui y auroient intérest, comme des vassaux et des détenteurs et possesseurs d'une partie des terres qu'on voudroit bailler : de plus, qu'il y a plusieurs terres que les prédécesseurs du roy ont promis de non aliéner et mettre hors de la couronne ; et que le traité de Bretigny fust trouvé nul, et qu'il ne se pouvoit soutenir, » avec plusieurs autres raisons. Nonobstant lesquelles, il fut conclu et déliberé qu'on devoit entendre (*a*) à traiter : il y eut à ce sujet plusieurs allées et venues des uns vers les autres, et plusieurs amhassades envoyées ; et voulut parler le roy d'Angleterre à part au duc de Bourgongne, lequel y alla, et furent longuement ensemble, puis s'en retourna : et leur fit sçavoir le roy d'Angleterre, « qu'il estoit très-mal content, et qu'on montroit évidemment qu'on ne le vouloit tenir qu'en paroles, et qu'il sçavoit qu'on vouloit traiter avec le Dauphin, et qu'il avoit bien sçu que les ambassadeurs avoient esté ou estoient à Pontoise ; bref, qu'on lui fist finale response. » Pour conclusion, il fut advisé qu'on luy accorderoit ce qu'il demandoit : mais aussi luy feroit-on plusieurs demandes et requestes, tant au regard des choses contenues au traité de Bretigny, que autres. Or de toutes ces choses il n'y eut rien de parfait (*b*) et accomply, et pour ce on s'en passe en bref (*c*). Et après il fut délibéré par le conseil du roy, de la reine et du duc de Bourgongne, qu'on entendroit à paix avec monseigneur le dauphin régent. Pour laquelle fin il y eut articles faits par les conseils des deux parties, et fut jurée et promise, dont il y eut grande joye faite à Paris, et tenoit-on la paix toute faite ; mais elle ne dura guères: car des séditieux s'émurent derechef à Paris, où l'on faisoit pilleries et roberies comme cy-devant ; mesme y tenoit-on pour Armagnacs tous ceux presque qu'on disoit avoir fait grande feste et joye de ladite paix.

(*a*) S'efforcer de. — (*b*) Terminé, achevé. — (*c*) On en parle brièvement.



En ce temps les villes d'Avranches et Pontorson furent prises par les gens de monseigneur le régent sur les Anglois, dont leur roy fut fort desplaisant : et si (a) estoit venu à sa cognoissance que aucunes gens de guerre du duc de Bourgongne estoient dedans les ville et chastel de Gisors, dont le roy d'Angleterre fut mal content, disant « que ce n'estoit pas signe qu'ils voulussent avoir paix. » Pour ce sujet il fit assiéger ledit chasteau de Gisors et la ville : les assiégés s'y défendoient vaillamment ; mais iceux enfin, voyant et considérant que du duc de Bourgongne, ils n'auroient aucuns secours, ny d'autres aussi, ils délibérèrent d'entendre à composition : et moyennant certaine somme d'argent, qu'ils eurent du roy d'Angleterre, ils rendirent la place et s'en allèrent.

Le vingt-huitiesme jour de juillet, que les jours estoient grands, par faute de bon guet et bonne garde, les Anglois eschellèrent (b) Pontoise et entrèrent dedans en assez grande quantité. En la ville y avoit garnison sous le seigneur de Lisle-Adam, lequel estoit dedans la ville : quand il ouyt le bruit, il assembla de ses gens et y alla, et cuida chasser les Anglois dehors : à quoy il mit peine et diligence, et de sa personne fit de belles armes : mais à la fin il ne put résister, et pour ce trouva moyen de se sauver, et s'en alla à Lisle-Adam. Ceux de la ville aussi et les gens de guerre se portèrent vaillamment, et se sauva chacun le mieux qu'il put : c'est chose à peine croyable de la richesse que les Anglois trouvèrent dedans la ville, qu'on disoit monter à deux millions, qui sont vingt fois cent mille escus : et disent quelques-uns, que les Anglois y entrèrent par le moyen d'aucuns de ceux de dedans.

Le duc de Clarence envoya prier qu'il eust sauf-conduit pour aller visiter les corps saints de saint Denys. Ce qu'on luy refusa, dont il fut très-mal content :

(a) Aussi. — (b) Escaladèrent.

il usa de grandes menaces, par lesquelles on pouvoit sçavoir que sa volonté et intention estoit de trouver moyen d'avoir la ville de Saint-Denys. Pour cette cause on y envoya un vaillant chevalier, nommé messire Ponce de Chastillon, qui estoit Gascon, accompagné de gens de guerre. Toutesfois, pour ce qu'il estoit près de Bordeaux, on s'en douta (a) et défia aucunement, et y en eut qui eurent soupçon sur luy, qu'il n'y fust pas bien séant : parquoy on l'en fit venir (b), et y envoya-t-on en la place le seigneur de Chastelus, qu'on disoit mareschal de France, et avec luy plusieurs gens, qui pillèrent et dérobèrent tout le pays, et ceux de la ville mesme.

Les gens de monseigneur le régent dauphin et du duc de Bourgongne pilloient et déroboient tout le pays, et faisoient guerre les uns aux autres, sans nuire aucunement aux Anglois, ny leur faire guerre ou dommage aucun. Toutesfois un nommé messire Jean Bigot, le vingtiesme jour d'aoust, estant sur les champs environ et proche la ville de Mortaing, et pareillement les Anglois, ils se rencontrèrent et combattirent les uns contre les autres bien asprement : enfin par la vailiance dudit Bigot, combien qu'il n'eust guères de gens, les Anglois furent desconfits, dont il y eut plus de quatre cents de morts, et plusieurs pris : et si (c) eurent les Francois les biens et chevaux desdits Anglois : il fut grande renommée de ladite desconfiture ainsi vaillamment faite.

On traitoit tousjours la paix en effet d'entre monseigneur le régent dauphin et le duc de Bourgongne : car s'il n'y eust eu que le père et le fils, elle eust esté tantost faite, comme il estoit tout notoire : or, comme dit est, les articles furent faits, jurés et promis, et ne falloit que convention à estre ensemble pour parfaire la chose, et avoir bon amour et union par ensemble.

(a) Méfia. — (b) Revenir. — (c) Ainsi.

Pour ce faire fut eslu le lieu de Montereau où fault (a) Yonne, comme la place plus convenable pour les parties : et fut ordonné que le duc de Bourgongne aurait le chasteau, qui est beau, grand et bien fort, pour sa retraite et y mettre ses gens, et que monseigneur le Dauphin auroit pour sa demeure la ville : outre cela, que sur le pont d'entre le chasteau et la ville se feroient barrières, et au milieu une manière d'un parc (b) bien fermant, où y auroit une entrée du costé du chasteau, et aussi une autre du costé de la ville; à chacune desquelles entrées y auroit un huis (c), qui se fermeroit et garderoit par leurs gens : et ainsi fut conclu qu'il se feroit : de plus, il y eut jour assigné que les parties y devoient estre. Il y eut là dessus beaucoup de divers langages, et paroles merveilleuses, d'un costé et d'autre : et disoit-on au duc de Bourgongne, qu'il ne s'y devoit fier, s'il n'estoit mieux assuré ; car combien (d) que d'un costé et d'autre chacun dust avoir douze personnes telles qu'ils éliroient, toutesfois il devoit considérer que le Dauphin n'en pouvoit avoir nuls, sinon de ceux qui avoient esté grandement endommagés par luy, et ceux de Paris, et ses gens et serviteurs, lesquels pourroient avoir volonté de se venger de la mort de leurs amis, meurtris (e) bien inhumainement, mesmement ceux qui avoient esté serviteurs du feu duc d'Orléans. Il y avoit un juif en sa compagnée, nommé maistre Mousque, lequel fort lui conseilloit qu'il n'y allast point, et que s'il y alloit, jamais n'en retourneroit. Aussi faisoient plusieurs autres, qui luy conseilloient la mesme chose. Il y en avoit d'autres aussi qui luy conseilloient qu'il y allast ; et il respondit pleinement « qu'il iroit, et qu'il devoit adventurer et hazarder sa personne pour si grand bien comme pour paix ; et que, comme que ce fust, qu'il vouloit paix, et que son intention estoit, la paix faite,

(a) Tombe ; où l'Yonne tombe dans la Seine. — (b) Espace clos où avait lieu le tournois ; place, espace ; parquet d'un tribunal. — (c) Porte. — (d) Malgré, bien que. — (e) Massacrés, tués.

de prendre les gens de monseigneur le Dauphin, lequel avoit de vaillans et sages capitaines, et gens de guerre, et qu'il combattroit le roy d'Angleterre, » en disant « que Hennotin de Flandres combattroit. Henry de Lancastre. » De l'autre part aussi plusieurs faisoient grande difficulté de conseiller à monseigneur le Dauphin qu'il y allast, craignant par là que sa personne et tout le royaume ne fust mis à l'adventure : car par toutes les manières que le duc de Bourgongne tenoit, c'estoit en effet son intention de vouloir usurper ou occuper le royaume; outre que en ses promesses foy aucune ne devoit estre ajoutée, ny devoit-on avoir fiance : qu'on sçavoit les alliances qu'il avoit avec le roy d'Angleterre dès l'an mille quatre-cent et seize; et encore n'y avoit guères (a), avoient parlé eux deux tous seuls ensemble devers Mantes, et quelque armée qu'il eust faite, il n'avoit fait aucun desplaisir au roy d'Angleterre, ny à ses gens, mais leur avoit donné plusieurs faveurs; et en effet leur avoit baillé ou laissé prendre Pontoise : et que au duc d'Orléans mort, peu de temps avant qu'il le fist tuer en la manière dessus dite, il fit le serment sur le corps de Nostre-Seigneur sacré, d'estre son vray et loyal parent, et promit d'estre son frère d'armes; portoit son ordre, et lui faisoit bonne chère (b), et disnèrent ensemble; et ce nonobstant le fit tuer en la manière dessus dite : et depuis ladite mort il y avoit eu plusieurs traités de paix jurés et promis, mais oncques n'en avoit tenu aucun, et mesmement le dernier de l'an mille quatre cent et dix-huit, qui estoit fait, conclu et promis : et sous ombre de ce, et qu'on avoit espérance que bonne paix fust faite, ses gens entrèrent à Paris, où furent faits les meurtres des connestable et chancelier de France, et autres dessus déclarés. » Toutesfois monseigneur le Dauphin délibéra et conclut, nonobstant les choses dessus dites, d'y aller.

(a) Il n'y avait pas longtemps. — (b) Bon visage.

Or fut journée prise au vingt-sixiesme jour d'aoust d'être à Montereau : et ordonna monseigneur le Dauphin, que le chastel dudit lieu fust baillé et délivré au duc de Bourgongne et à ses gens; et fut ledit seigneur et régent précisement audit jour à Montereau, mais le duc de Bourgongne non, lequel avoit fait partir le roy, la reyne et madame Catherine, et aller à Troyes, où ils estoient. Après il vint audit chastel de Montereau le dixiesme jour de septembre, d'où il fit sçavoir sa venue à monseigneur le Dauphin; après quoy chacun d'eux s'en vint, accompagné de dix seigneurs, au lieu où la convention se devoit faire : mondit seigneur le Dauphin avoit avec lui messire Tanneguy du Chastel, les seigeurs de Barbasan et de Couvillon, le vicomte de Narbonne, Bataille et autres jusques audit nombre. Pareillement ledit duc de Bourgongne avoit le seigneur de Saint-Georges, Thoulongeon, le seigneur de Montagu, de Nouailles, frère du captal de Buch, qu'on tenoit Anglois, Gascon, et autres jusques audit nombre. Ils furent d'un costé et d'autre visités, et n'avoient pas plus l'un que l'autre de harnois (*a*), ou armures, c'est à sçavoir seulement haubergeons (*b*) et espées. Quand ils furent entrés, ils mirent garde aux deux huis, chacun de ses gens; monseigneur le Dauphin à celuy qu'il entra du costé de la ville, et le duc de Bourgongne à celuy qui estoit du costé du chastel. Puis quand tous furent entrés, on en dit et raconte diversement de plusieurs manières de paroles et de langages; car ceux qui estoient affectés et attachés au party du duc de Bourgongne disent que quand le duc de Bourgongne vit monseigneur le Dauphin, il s'agenouilla et luy fit la révérence et honneur qui lui appartenoit, en disant : « Monseigneur, je suis venu à vostre mandement; vous sçavez la désolation de ce royaume et de vostre domaine à

(*a*) Équipage de guerre; on dit encore *blanchir sous le harnois*. — (*b*) Cottes de mailles.

venir; entendez (*a*) à la réparation d'iceluy : quant à moi, je suis prest et appareillé d'y exposer le corps et les biens de moy et de mes vassaux, sujets et alliés ; » et que lors monseigneur le Dauphin osta son chapeau, le remercia et luy dit qu'il se levast ; et qu'en se levant, il fit un signe à ceux qui estoient avec luy : et lors que messire Tanneguy du Chastel vint près de luy et le poussa par les espaules, luy disant : « *Passez outre* », en frappant d'une hache sur sa teste, et que de cette sorte il le tua. Si y en eut un autre nommé le seigneur de Nouailles, qui fut aussi frappé à mort, tellement que au bout de trois jours il alla de vie à trespassement. Mais d'autres disent bien autrement ; c'est à sçavoir que monseigneur le Dauphin, quand ils furent arrivés au parc, parla le premier et dit au duc de Bourgogne : « Beau cousin, vous sçavez que au traité de la paix naguères faite à Melun entre nous, nous fusmes d'accord que dedans un mois nous nous assemblerions en quelque lieu pour traiter des besongnes (*b*) de ce royaume et pour trouver manière de résister aux Anglois, anciens ennemis de ce royaume : ce que vous jurastes et promistes faire ; et fut eslu ce lieu où nous sommes venus au jour diligemment, et vous y avons attendu quinze jours entiers : pendant lequel temps nos gens et les vostres font au peuple du mal beaucoup, et nos ennemis toujours conquestent pays. Si (*c*) vous prie que nous advisions ce qu'on pourra faire : je tiens la paix de par nous desjà toute faite, ainsi que nous l'avons jà juré et promis : c'est pourquoy trouvons moyen de résister aux Anglois. » Alors le duc répondit « qu'on ne pourroit rien adviser ou faire, sinon en la présence du roy son père, et qu'il falloit qu'il y vînt. » Sur quoy ledit seigneur très-doucement lui dit « qu'il iroit par devers monseigneur son

(*a*) Occupez-vous. — (*b*) Affaires. — (*c*) En conséquence.

père quand bon luy sembleroit, et non mie (a) à la volonté du duc de Bourgongne ; et qu'on sçavoit bien que ce qu'ils feroient eux deux, que le roy en seroit content. » Il y eut aucunes autres paroles ensuite : puis s'approcha ledit de Nouailles d'iceluy duc, qui rougissoit, et lequel dit : « Monseigneur, vous viendrez à présent à vostre père, » en luy cuidant (b) mettre la main gauche sur luy, et de l'autre tira son espée comme à moitié ; mais lors ledit messire Tanneguy prit monseigneur le Dauphin entre ses bras, et le mit hors de l'huis de l'entrée du parc. Puis y en eut qui frappèrent sur le duc de Bourgongne, et sur ledit seigneur de Nouailles, qui allèrent tous deux de vie à trespassement. Ceux du chastel qui estoient au plus près de l'huis du parc, oncques ne s'en esmurent, cuidant (c) que ce fust monseigneur le Dauphin qu'on eust tué. Là estoit Charles de Bourbon avec le duc de Bourgongne, qui fut bien joyeux de s'en venir avec monseigneur le Dauphin. Mais que ledit seigneur Dauphin en sçut rien, ny qu'il y eust entreprise de faire ce meurtre, on dit que jà ne sera sçu, ny trouvé ; que messire Tanneguy du Chastel y mit oncques la main, lequel ne tascha que à sauver son maistre. De laquelle mort soudaine mondit seigneur le Dauphin fut au contraire très desplaisant, ainsi que plusieurs autres gens tenant son party. Ceux toutesfois qui estoient extrêmes et passionnés pour le party d'Orléans disoient que c'estoit punition divine, et plusieurs autres choses qui guères ne valoient, et qu'il ne faut jà réciter ; les autres donnoient blasme à ceux qui estoient avec le duc de Bourgongne : car il n'y eut oncques celuy qui se mit en peine de défendre son maistre, sinon ledit seigneur de Nouailles, qui y fut tellement blessé qu'il en mourut. Ils estoient dix de son costé, et ceux qui de-

(a) Non pas. — (b) En faisant le mouvement de lui. — (c) Pensant, croyant.

meurèrent des gens de monseigneur le Dauphin n'estoient que quatre ; car les autres se retirèrent, et allèrent après leur maistre et messire Tanneguy, qui l'emportoit. Or il fut nouvelles et courut un bruit en la ville et au chastel mesme, que c'estoit monseigneur le Dauphin qui estoit mort : pour cette cause il monta à cheval, et se montra à ses gens ; et furent pris par aucuns compagnons les seigneurs de Saint-Georges, Thoulongeon et autres. Ceux qui estoient au chastel s'en allèrent : toutesfois, un nommé Philippes Jossequin, qui estoit au duc de Bourgongne des plus prochains, s'en vint avec monseigneur le Dauphin, par lequel on sçut plusieurs choses de la volonté qu'avoit le duc de Bourgongne.

Après le trespassement dudit duc de Bourgongne, arrivé en la manière dessusdite, plusieurs qui estoient là venus de Paris s'en retournèrent ; et monseigneur le Dauphin prit son chemin vers le Berry. Auparavant il escrivit à la ville de Paris les causes et manières comme le duc de Bourgongne avoit esté tué ; que nonobstant cela, on ne devoit pas laisser d'entendre (a) à paix, et qu'il estoit prest de faire tout ce qu'il conviendroit là-dessus. Mais ils n'en tinrent compte, et furent en plus grande rigueur et opiniastreté que jamais ; mesme ils continuèrent de faire en la ville les maux qu'ils avoient accoustumé de faire par le passé. Or combien que, en tant que touche la mort dudit duc de Bourgongne, plusieurs ayent escrit en diverses manières, lesquels n'en sçavoient que par ouyr dire, et les présens mesmes n'en eussent bien sçu déposer, car la chose fut trop soudainement faite, toutesfois il n'y eut oncques personne qui chargeast monseigneur le Dauphin qu'il en fust consentant, ny que avant l'entrée au parc y eust aucune délibération à ce dessein, ny que aucuns de ceux qui entrèrent avec luy eussent

(a) S'occuper.

volonté de faire ce qui fut fait : et pour ce qu'on chargea fort messire Tanneguy du Chastel d'avoir fait le coup, il s'en fit excuser devers le duc de Bourgongne, Philippes, en affirmant, comme prud'homme chevalier doit faire, que oncques ne le fit, ne fut consentant de faire ; et que s'il y avoit deux gentilshommes qui le voulussent maintenir, il estoit prest de s'en défendre et de les combattre l'un après l'autre. Sur quoy il n'y eut personne qui respondit. Il est à noter que ceux qui entrèrent au parc tant d'un costé que d'autre avoient pareils harnois, c'est à sçavoir espées et haubergeons : et tous ceux du costé du duc de Bourgongne estoient vaillans chevaliers et escuyers. Aussi bien estoient ceux du costé de monseigneur le Dauphin : excepté son chancelier, maistre Robert Le Maçon, et le président de Provence, qui n'avoient pièce de harnois : et ledit messire Tanneguy, et autres excepté quatre, ne tendirent et pensèrent que à sauver monseigneur le Dauphin. Et ceux de monseigneur de Bourgongne estoient dix, qui dussent (*a*) avoir revanché leur maistre, ou vengé sa mort sur lesdits quatre : lesquels quatre estoient Bataille, messire Robert de Loire, le vicomte de Narbonne et Frottier, dont les trois premiers confessoient bien qu'ils avoient mis la main sur feu monseigneur de Bourgongne. Et quand on leur demanda pourquoy ils avoient fait le coup, ils respondirent qu'en leur conscience ils virent que le duc de Bourgongne approchoit de monseigneur le Dauphin, et aussi le seigneur de Nouailles, en tirant à moitié son espée, que lors Loire et Narbonne frappèrent, et que Bataille dit : « Tu coupas le poing à mon maistre, et je te couperay le tien. » Au regard du seigneur de Nouailles, frère du captal de Buch, Frottier le frappa et navra (*b*). Les aucuns disent que les trois dessus nommés avoient esté à feu monseigneur d'Orléans, et qu'ils

(*a*) Auraient dû. — (*b*) Blessa.

avoient ensemble précogité (a) et délibéré de le tuer, s'ils y voyoient leur advantage, pour ce qu'il avoit fait mourir leur maistre. Quoy qu'il en soit, il est constant que du cas advenu, ainsi que dit est, monseigneur le Dauphin en fut très-desplaisant, et ceux qui estoient en sa compagnée, gens de bien cognoissant qu'il n'en pouvoit venir que tout mal. Il fut demandé à Frottier pourquoy il s'adressa plustost au seigneur de Nouailles que à un des autres : il respondit « qu'il luy vit tirer l'espée, en disant Saint-Georges! » qui estoit le cry des Anglois. Ledit de Nouailles estoit frère du captal de Buch, Anglois, ainsi que dit est, combien qu'il eust deux frères François, c'est à sçavoir, le comte de Foix et le comte de Comminge. Celuy qui a rédigé par escrit ce que dit est au vray le mieux qu'il a pu, parla à un des plus notables hommes du conseil, qu'eut monseigneur de Bourgongne, Jean, en luy demandant comment son maistre alla à ladite assemblée, qu'il ne fust mieux accompagné, et n'eust bien pourvu à éviter tout inconvénient. Il respondit en parlant pleinement (b), que plusieurs de son conseil le induisoient assez à ce qu'il n'y allast point; mesmement qu'il y avoit un juif qui luy dit (comme il vient d'estre récité) que quoy que ce fust, qu'il n'y allast point, et luy affirmoit que s'il y alloit, qu'il y mourroit. En outre qu'il avoit avec luy un nommé Philippes Jossequin, lequel il croyoit fort, qui le induisoit d'y aller : et qu'une dame nommée la dame de Giac, avec ledit Jossequin, pareillement luy donna principalement mouvement de ce faire. Et quand le duc eut ouy d'un costé et d'autre tout ce qu'on luy voulut dire, il conclut qu'il iroit; et ce d'un bien grand courage et désir d'avoir paix : parquoy il ne craignoit point d'exposer sa personne pour un si grand bien ; et qu'il disoit que quand monseigneur le Dauphin et lui seroient d'ac-

(a) Prémédité. — (b) Simplement, avec vérité.

cord, que Hennotin de Flandres oseroit bien combattre Henry de Lancastre, et auroit en sa compagnée ces deux vaillans capitaines, le seigneur de Barbasan et messire Tanneguy du Chastel, et les autres tenant le party dudit monseigneur le Dauphin; et que si on le tuoit en allant à ladite assemblée, qu'il se tiendroit pour martyr. Et de fait y alla, et y fut tué en la manière dessusdite. Aucuns autres disoient que vu aussi le meurtre qu'il fit en la personne du duc d'Orléans, et les meurtres faits à Paris, que c'estoit un jugement de Dieu.

Quand le nouveau duc de Bourgongne, nommé Philippes, sçut la mort de son père, il fut moult dolent et desplaisant, et non sans cause; et assembla son conseil pour sçavoir ce qu'il avoit à faire. De plus il envoya vers le roy d'Angleterre, pour traiter de paix, voire (a) plus ample que son père ne luy avoit offert; et en ceste espérance, furent faites trèves entre le duc de Bourgongne, au nom du roy dont il abusoit, et le roy d'Angleterre; et se tinrent leurs gens comme tous d'un mesme party, Anglois et Bourguignons, pour faire guerre mortelle à monseigneur le Dauphin et à ceux qui tenoient son party, pour et afin de se venger de ladite mort.

LE QUADRILOGE[1] INVECTIF.

1422.

ALAIN CHARTIER.

Alain Chartier, secrétaire de Charles VII, fut un des principaux

[1] Le quadruple discours.

(a) Même.

écrivains et l'un des esprits les plus élevés du xv[e] siècle ; il mourut vers 1449. Le pamphlet politique dont nous donnons l'analyse[1] fut répandu par toute la France : Alain Chartier faisait appel au patriotisme de toutes les classes, et les conjurait d'oublier leurs discordes pour s'unir et sauver la France conquise par l'Anglais.

Malgré l'emphase, la prolixité et la manie d'érudition qui déparent cette œuvre, la conception en est hardie et dramatique. L'auteur, saisi d'un sentiment de tristesse et de mélancolie en face des maux qui accablent la France, à la vue de l'Anglais triomphant, se prend à déplorer la vanité des choses humaines : il évoque les fantômes de ces grands peuples, de ces cités jadis fameuses, maintenant éteintes : « Où est Ninive, la grande cité, qui durait trois jours de chemin ? Qu'est devenue Babylone, qui fut édifiée de manière artificieuse pour plus durer aux hommes, et maintenant habitée par des serpents ! » La France doit-elle joindre sa poussière à celle de tant d'autres nations ? Ou bien n'est-ce qu'une épreuve terrible et passagère ? *J'ai conclu en ma pensée que la main de Dieu est sur nous.* Si Dieu punit, les Français sont donc coupables. Tel est le sujet du *Quadriloge*, sorte de confession publique, où les trois ordres, en face de la France, se reprochent mutuellement leurs fautes et leurs trahisons.

Tout plein de ces sombres idées, Alain Chartier s'endort, et c'est en songe qu'il voit et entend tout ce qu'il va nous raconter.... Pendant son sommeil, la France lui apparaît, comme la patrie à César sur les bords du Rubicon :

Ingens visa duci patriæ trepidantis imago.

Mais ce n'est pas là seulement une réminiscence classique, froide et prétentieuse, comme le sont toutes les copies. Même après les beaux vers de Lucain, on est

[1] D'après l'histoire de *La Satire en France au moyen âge* de M. Lenient.



profondément ému par l'image de cette France *dolente et éplorée*, se dressant sur une terre en friche, et gardant encore au milieu de cette désolation les marques de sa grandeur passée. Ses beaux cheveux, blonds comme de l'or, flottent en désordre sur ses épaules; sa tête est chargée d'une couronne qui penche et va tomber. Son manteau allégorique, couvert d'emblêmes comme le bouclier d'Achille et d'Enée, est froissé, déchiré; les fleurs de lys qui le parsèment, effacées ou ternies. Le visage trempé de larmes, elle jette autour d'elle un regard inquiet, « comme désireuse de secours et contrainte par le besoin. » Elle aperçoit alors trois de ses enfants, l'un debout, armé et appuyé sur une hache, l'air découragé et rêveur, c'est le chevalier; l'autre en vêtement long, sur un siége de côté, se taisant et prêtant l'oreille, sans doute pour écouter les voix du ciel, peut-être aussi celles de la terre, c'est le clergé; le troisième, couvert d'un misérable vêtement, renversé sur la terre, plaintif et langoureux, c'est le peuple. Elle leur adresse la parole, et d'une voix entrecoupée de sanglots déplore son piteux état, leur rappelant à tous l'amour de cette terre qui *les repaît et les nourrit vivants, et les reçoit en sépulture entre les morts*. Elle gourmande les chevaliers qui crient aux armes et courent à l'argent; le clergé qui parle à deux visages et *vit avec les vivants*; le peuple, qui veut être franc et en sûre garde, et ne peut souffrir d'autorité. « Querez, querez, François, les exquises saveurs des viandes, les longs repas empruntés de la nuit sur le jour..... Endormez-vous comme pourceaux en l'ordure et viltés des horribles péchés. Plus vous demeurerez, plus approchera le jour de votre extermination. »

A cette voix de la mère indignée, qui répond le premier? Le plus pauvre, le plus souffrant, et aussi le plus dévoué des trois enfants, le peuple, triste moribond, à qui *ne reste plus que la voix et le cri*: « Çà! mère jadis abondante et plantureuse de prospérité.... Je suis

comme l'âne qui soutient le fardeau impitoyable.... Le labeur de mes mains nourrit les lâches et les oiseux.... Je soutiens leur vie à la sueur et travail de mon corps, et ils guerroient la mienne par leurs outrages.... Ils vivent de moi et je meurs par eux. » On lui reproche ses rébellions et ses murmures. Mais ces rébellions, qui les a causées, si ce n'est l'insupportable tyrannie des gentilshommes? Ces murmures étaient comme le cri des mouettes annonçant l'orage; pourquoi ne les avoir pas écoutés? Qu'on prenne garde de déchaîner une nouvelle tempête, une autre Jacquerie. — Si le peuple a commis des fautes, c'est aux clercs qu'il faut s'en prendre : ceux qui devaient l'éclairer ont mis d'obscures ténèbres dans son esprit.

La noblesse à son tour prend la parole. Elle reproche au peuple de ne pas savoir souffrir la paix, de la troubler par ses murmures, et d'attirer ainsi sur lui et sur les autres les calamités de la guerre. De quoi se plaint-il après tout? Est-il donc seul à souffrir? La vie est-elle si douce pour le chevalier obligé de guerroyer le casque en tête, sous le vent et la pluie, de se ruiner pour les frais de son équipement, tandis qu'un gras bourgeois compte ses deniers faute d'autre besogne, ou qu'un riche chanoine passe la plupart du temps à manger et à dormir?

Attaqué des deux côtés, le clergé cherche moins encore à se justifier qu'à rejeter le blâme sur ses adversaires. Il fait bientôt remarquer avec raison que toutes ces récriminations sont inutiles, et qu'au lieu de disputer, il vaut mieux *tirer au collier et prendre vigoureusement le frein avec les dents*. Trois vertus seules peuvent tirer le royaume d'embarras, savence (sagesse) pour les clercs, chevance (loyauté) pour les nobles, obéissance pour tous. A ce sujet il entame un long sermon, dans lequel il semble au moins aussi pressé de montrer sa science que de guérir les maux du royaume. Chaque ordre entreprend de répliquer : la France intervient et

finit le débat par un appel à la concorde, à l'espérance, à l'oubli du passé, à l'union de tous les bras et de tous les cœurs pour le salut commun. En terminant, elle charge l'auteur, qui va bientôt s'éveiller, d'aller porter ses conseils aux Français : « Puisque Dieu ne t'a donné force de corps, ni usage d'armes, sers la chose publique de ce que tu peux. » Dans ce tribut d'efforts et de dévouement que la France réclamait de ses enfants, le faible, le chétif écrivain, petit de corps, mais grand de cœur, apportait loyalement son écot : plût au ciel que les nobles maisons d'Orléans, d'Alençon et de Bourgogne l'eussent payé de même.

Ainsi finit le *Quadriloge invectif*, triste inventaire des hontes et des misères nationales, acte d'accusation écrasant surtout pour les ordres privilégiés, pour ceux qui devaient à tous l'exemple du sacrifice, et ne savaient plus que se laisser prendre à Azincourt ou se vendre à l'étranger. Aujourd'hui encore, on ne peut se défendre d'un douloureux serrement de cœur, en feuilletant, même après quatre siècles, ces pages saignantes de toutes les blessures de la France.

JEANNE D'ARC.

1429-1431.

I.

Chronique de Perceval de Cagny.

Perceval de Cagny est, de l'avis de M. Quicherat, l'excellent historien de Jeanne d'Arc[1], le chroniqueur le mieux instruit, le plus complet et le plus sincère de tous ceux qui ont raconté l'histoire de

[1] A l'ouvrage duquel nous empruntons ce précieux texte.

la noble Pucelle d'Orléans. Perceval de Cagny était le serviteur dévoué du duc d'Alençon Jean IV, le capitaine qui a le mieux connu Jeanne d'Arc ; c'est de lui qu'il a appris tout ce qu'il nous raconte sur l'héroïque fille. C'est en 1436 que Perceval de Cagny a rédigé son très-exact récit.

La venue de la Pucelle devers le roy.

En icelui an 1328, le 6e jour du mois de mars, une pucelle (a) de l'âge de dix-huit ans ou environ, des marches (b) de Lorraine et de Barrois, vint devers le roy à Chinon. Laquelle étoit de gens de simple état et de labour ; laquelle disoit de moult (c) merveilleuses choses toujours en parlant de Dieu et de ses Saints, et disoit que Dieu l'avoit envoyée à l'aide du gentil roy Charles au fait de sa guerre. De quoi le roy et tous ceux de son hôtel, et autres de quelque état qu'ils fussent, se donnèrent de très-grands merveilles (d) de ce que elle parloit et devisoit des ordonnances et du fait de la guerre comme eussent pu et su faire les chevaliers et écuyers étant continuellement au fait de la guerre. Et sur les paroles qu'elle disoit de Dieu et du fait de ladite guerre, fut très-grandement examinée des clercs et théologiens et autres, et de chevaliers et d'écuyers ; et toujours elle se tint et fut trouvée en un pourpos (e). Elle print et se mit en habit d'homme, et requit au roy qu'il lui fît faire armures pour soi armer, telles comme elle les deviseroit (f), et lui baillât chevaux pour elle et ses gens ; et ainsi fut fait. Et la tint le roy devers lui jusques au mois de mai, sans ce qu'elle allât nulle part. Et avant sa venue, le roy ni les seigneurs de son sang ne savoient quel conseil (g) prendre ; et depuis, par son aide et conseil, vint (h) toujours de bien en mieux.

(a) Jeune fille, du latin *puella*. — (b) Frontières. — (c) Très, beaucoup. — (d) Furent très-étonnés. — (e) Propos ; elle répondit justement à tout. — (f) Déciderait. — (g) Parti. — (h) Les choses allèrent toujours de mieux en mieux.



Comme la Pucelle commença à faire guerre aux Anglois.

En l'an 1429, la Pucelle entreprint à vouloir montrer pour quoi elle étoit venue devers le roy. Après la journée des Harengs, les Anglois des bastilles devant Orléans gardèrent (*a*) que nuls vivres ne pussent venir à ceux de dedans, et tant, que ils avoient très-grand défaulte de pain, et, pour y pourvoir, envoyèrent plusieurs fois devers le roy, qui assembla ses capitaines pour aviser par quelle manière on leur pourroit mener des blés et autres vivres. Nul d'iceux n'osa entreprendre la charge, pour la doute (*b*) desdits Anglois qui étoient d'un côté et d'autre à bien grand nombre en leurs bastilles, et avec ce tenoient les villes et places au dessus de la rivière et au dessous. Ladite Pucelle voyant que nul n'entreprenoit de donner secours à cette noble place d'Orléans, et connoissant la très grande perte et dommage que ce seroit au roy et à son royaume de perdre ladite place, requit au roy qu'il lui baillât de ses gens d'armes et dit : « Par mon martin[1] (ce étoit son serment), je leur ferai mener des vivres. » Le roy lui accorda. De quoi elle fut moult joyeuse. Elle fit faire un étendart auquel étoit l'image de Notre-Dame, et prit un jour de soi trouver à Blois, et dit que ceux qui devroient être en sa compagnie, y fussent; et que, à ce jour, les blés et autres vivres fussent prêts de partir en charrette, chevaux et autrement. Et ne demandoit point grand'compagnie de gens et disoit : « Par mon martin, ils seront bien menés; n'en faites doute. »

Des vivres menés à Orléans.

Le maréchal de Retz, La Hire, Gaucourt, Pothon de

[1] Par mon bâton. On dit encore aujourd'hui *Martin bâton.*

(*a*) Empêchèrent. — (*b*) Crainte.

Xaintrailles et d'autres capitaines furent audit jour à Blois pour la conduite, et firent partir grand'foison de vivres de ladite ville. La Pucelle les fit passer par devant les places de Beaugency, de Meun et autres places garnies d'Anglois, sans avoir quelque destourbier (a) en ce qu'elle menoit; et quand elle vint auprès d'Orléans, elle fit avaler (b) des bateaux [1] de ladite ville, et fit charger lesdits vivres, elle et ses gens ès bateaux, et allèrent à la ville, sans destourbier des bastilles du pont et de l'autre côté de la rivière. De quoi ceux de ladite ville furent très grandement réjouis, pour la grand'nécessité qu'ils avoient des vivres et de la venue de la Pucelle et des gens de sa compagnie. Le sire de Gaucourt et aucuns autres des capitaines demeurèrent avec elle. Le bâtard d'Orléans et les autres capitaines dessus nommés retournèrent audit lieu de Blois, et ramenèrent ceux qui avoient porté lesdits vivres. Elle leur avoit dit et assuré que ils n'auroient nul destourbier en leur retour, et ainsi fut. Et avec ce, leur ordonna prendre des autres vivres audit lieu de Blois, et que ils venissent audit lieu d'Orléans par l'autre côté de la rivière, devers Paris, et que ils ne fissent nulle doute des Anglois. Et ainsi l'entreprindrent comme ordonné leur avoit, et passèrent près des forteresses desdits Anglois et près de la ville par entre les bastilles, à la vue d'eux, sans ce que nul se bougeât de son logis, comme gens qui ne se sussent ou pussent aider.

Comme la Pucelle print et leva les bastilles d'Orléans.

En celui an 1429, le 4e jour du mois de mai, après dîner, la Pucelle appela les capitaines, et leur ordonna

[1] C'est une erreur, elle les fit remonter; mais notre auteur, qui suivait le duc d'Alençon, n'a pas été témoin de l'arrivée à Orléans. (*Note de M. Quicherat.*)

(a) Empêchement, trouble. — (b) Descendre.

que eux et leurs gens fussent armés et prêts à l'heure qu'elle ordonna : à laquelle elle fut prête et à cheval plus tôt que nul des autres capitaines, et fit sonner sa trompille ; son étendart après elle, alla parmi la ville dire que chacun montât, et vint faire ouvrir la porte de Bourgogne et se mit aux champs (*a*). Les gens de la ville qui étoient en bon habillement de guerre, avoient ferme espérance que les Anglois ne leur pourroient faire mal en sa compagnie ; saillirent (*b*) dehors à très grand nombre. Et après se mirent aux champs les maréchaux de Retz et de Boussac, le bâtard d'Orléans, le sire de Graville et les autres capitaines. La Pucelle leur ordonna à garder que les Anglois, qui étoient dedans leurs bastilles en bien grand nombre, ne pussent venir après elle et ses gens de pied de la ville. Elle print poy (*c*) des gens d'armes avec elle, et s'en alla devant la bastille de l'abbaye des Dames, nommée Saint-Lô, en laquelle étoient environ 300 Anglois. Si tôt comme les gens de la ville d'Orléans y furent arrivés, incontinent ils allèrent à l'assaut. La Pucelle print son étendart et se vint mettre sur le bord des fossés. Tantôt après, ceux de la place se voulurent rendre à elle ; elle ne les voulut recevoir à rançon et dit qu'elle les prendroit malgré eux, et fit renforcer son assaut. Et incontinent fut la place prise et presque tous mis à mort. Ce fait, elle retourna en la ville d'Orléans, et les seigneurs avec, qui l'avoient attendue, qui tous se donnoient merveilles de ses faits et de ses paroles. Ni oncques nul des autres Anglois ne se mirent en nulle ordonnance, ni ne firent semblant de saillir de leurs places, ne emplus (*d*) que si ils eussent vu ni ouï chose qui leur dût déplaire.

Tout le jour de lendemain qui fut jeudi, la Pucelle ni nul des capitaines ne se bougèrent de ladite ville. Le vendredi, à heure de vêpres, elle dit que chacun fût

(*a*) Se mit en campagne. — (*b*) Sortirent. — (*c*) Peu. — (*d*) Pas plus.

armé et prêt, et en bateaux vint passer la rivière devers la Sologne. Tous ne la suivirent pas comme elle cuidoit (a). Aussitôt comme elle fut descendue à terre et peu de gens avec elle, elle se alla mettre devant la bastille des Augustins, son étendart en sa main, et fit sonner trompilles à l'assaut incontinent; et après ce, ne demeura guères que la place ne fût prise. Et ce fait, ceux de sa compagnie cuidoient que elle dût retourner à gésir (b) à la ville. Elle se logea en ladite bastille, qui étoit moult bien garnie de vivres, et dit : « Par mon martin, je aurai demain les tours de la bastille du pont, ni n'entrerai en Orléans jusques à ce qu'elles soient en la main du bon roy Charles. » Et manda à ceux qui étoient demeurés en la ville, fussent l'endemain bien matin devers elle.

Glacidas[1] demeura capitaine des tours et de la bastille des ponts après la mort du comte de Salisbury, qui fut tué dedans, d'une pierre de canon, et ne fut oncques su qui la jeta ni dont (c) elle vint. La place sembloit imprenable d'assaut à toutes gens de guerre, et étoit garnie de tous les habillemens (d) qui appartiennent à la défense de place assaillie. Et si avoit ledit Glacidas avec lui en la place de 7 à 800 Anglois tels que bon lui avoit semblé pour sa sûreté. Et n'y avoit celui des capitaines à qui il ne semblât impossible que ladite place dût être prise en un mois à (e) plus de gens la moitié que ils n'étoient. La Pucelle dit à ceux qui étoient avec elle : « Par mon martin, je la prendrai demain et retournerai en la ville par sus les ponts. »

Le samedi à 7 heures du matin, elle fit sonner ses trompilles et fit savoir que chacun fût prêt d'aller donner l'assaut. Et environ 7 heures elle prit son étendart et s'alla mettre sur le bord des fossés. Et incontinent com-

[1] William Glansdale.

(a) Croyait. — (b) Coucher. — (c) D'où. — (d) Machines de guerre. — (e) Avec.

mencèrent à gecter (a) grand nombre de canons et de coulevrines du côté de dehors. Et ceux de dedans faisoient tout ce que possible leur étoit pour défense. On entra dans leurs fossés malgré eux. L'assaut fut dur et long; et furent plusieurs de ceux de dedans morts et blessés, et peu des autres. En ce jour leur fut donné par trois ou quatre fois l'assaut, et toujours la Pucelle reconfortoit ses gens en leur disant : « Ne vous doutez, la place est nôtre. » Et environ l'heure de vêpres elle se mit au fond des fossés, et incontinent ils furent apportés plusieurs échelles et renforça l'assaut de coulevrines et gens de trait. Et ne demeura guères que nos gens entrèrent en la place.

Ledit Glacidas et autres des plus grands de la place, quand ils virent que eux étoient pris, pour eux sauver, cuidèrent (b) recouvrer une des tours; mais pour la presse qui fut très-grande sur leur pont, le pont rompit, et fut ledit Glacidas et plusieurs autres noyés, et presque tous les autres mis à mort. Ainsi fut la place gagnée. De quoi tous ceux qui ce (c) virent, furent tous émerveillés ; et n'y moururent pas de l'autre côté plus de 16 à 20 personnes. Les ponts qui étoient tant dépéciés (d) que ce étoit merveille, et sembloit impossible que en huit jours on eût trouvé maniére (e) de y passer nulles gens, en moins de trois heures après, la chose fut mise en tel appareil, que la Pucelle et ceux qui y voulurent passer, vinrent par sus les ponts gésir en la ville. Dieu sait à quelle joie elle et ses gens y furent reçus.

Le département (f) des Anglois de devant Orléans.

Le dimanche 8e jour de mai, les seigneurs de Fastots[1]

[1] Sir John Falstolf.

(a) Jeter, tirer. — (b) Pensèrent à. — (c) Cela. — (d) Rompus. — (e) Moyen. — (f) Départ.

de Wlbi [1], de Scales, et autres capitaines qui étoient en bien grand nombre en plusieurs autres bastilles du côté devers France, avoient vu l'assaut de loin, que la Pucelle avoit donné le mercredi à la bastille de Saint-Lô et l'avoit prise d'assaut et ceux de la place mis à mort; et de leurs places avoient aussi vu les assauts qu'elle avoit donnés le samedi aux tours et bastille du pont et la place prendre d'assaut [2]. Ce dit jour de dimanche au matin, ils boutèrent les feux en leurs logis et s'en allèrent la plupart d'eux tout de pied ès villes de Meun et Beaugency sur Loire. Et par ainsi fut la noble cité d'Orléans secourue et mise en franchise par la Pucelle, message (*a*) de Dieu en l'aide du roy de France. Et huit ou dix jours après les bonnes aventures, elle revint devers le roy à Chinon.

Au mois de mars précédent, après ce qu'elle fut arrivée devers le roy à Chinon, entre les autres affaires qu'elle disoit avoir de par Jésus, elle disoit que le bon duc d'Orléans [3] étoit de sa charge, et au cas qu'il ne reviendroit par deçà, elle auroit moult de peine de le aller querir en Angleterre. Et avoit très grand'joie de soi employer au recouvrement de ses places. Et à l'occasion de l'amitié et bon vouloir que elle avoit au duc d'Orléans, et aussi que ce étoit partie de sa charge (*b*), elle se fit très acointe (*c*) du duc d'Alençon qui avoit épousé sa fille. Et ne fut guères, après sa venue à Chinon que elle alla voir la duchesse d'Alençon en l'abbaye de Saint-Florent près Saumur, là où elle étoit logée. Dieu sait la joie que la mère dudit d'Alençon, lui et ladite fille d'Orléans, sa femme, lui firent par 3 ou 4 jours qu'elle fut audit lieu. Et après ce, toujours depuis, se tint plus prochaine et acointe du duc d'Alençon que

[1] Lord Willougby.
[2] On ne peut expliquer leur singulière inaction que par la complète démoralisation de leurs soldats.
[3] Il était prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt.

(*a*) Messagère, envoyée. — (*b*) Mission. — (*c*) Familière, amie.

de nul autre, et toujours en parlant de lui l'appeloit *Mon beau duc,* et non autrement.

L'entreprise du couronnement du roy.

Après la prise des bastilles devant la ville d'Orléans, la Pucelle dit au roy, aux seigneurs et à tout son conseil, que il étoit temps que il fût prêt de soi mettre au chemin de son couronnement à Reims. Son conseil sembla très fort (*a*) à exécuter à tous ceux qui en ouirent parler, et disoient que, vue la puissance des Anglois et des Bourguignons, ennemis du roy, et considéré que le roy n'avoit pas grands finances pour soudoyer son armée, il lui étoit impossible de parfaire le chemin. La Pucelle dit : « Par mon martin, je conduirai le gentil roy Charles et sa compagnie jusques audit lieu de Reims sûrement et sans destourbier, et là le verrai couronner. » Après ces paroles et ce qu'elle avoit fait de avitailler la ville d'Orléans et levé les bastilles de devant, nul ne osa contredire. Et mit le roy un jour auquel il seroit à Gien sur Loire; et ainsi le fit le roy. La Pucelle, qui toujours avoit l'œil et la pensée aux affaires du duc d'Orléans, parla à son beau duc d'Alençon et lui dit que, en tandis que le roy se apprêteroit et que il mettroit à faire son chemin à aller audit lieu de Gien, elle vouloit aller délivrer la place de Jargeau qui faisoit et donnoit de grands charges à la ville d'Orléans. Incontinent le duc d'Alençon fit savoir aux maréchaux de Boussac et de Rais, au bâtard d'Orléans, à La Hire et autres capitaines, que eux et leurs gens fussent à certain jour à un village près Romorantin en Sologne; et ainsi le firent.

L'assaut de Jargeau.

En celui an 1429, le samedi 11e jour du mois de juin,

(*a*) Rude, difficile.

environ deux heures après dîner, le duc d'Alençon, la Pucelle, le comte de Vendôme et les autres capitaines, en leur compagnie de 2 à 3,000 combattants et autant de gens de commun ou plus, vindrent assiéger la ville de Jargeau, en laquelle étoient le comte de Suffolk, deux de ses frères, et de 7 à 800 Anglois. A l'arrivée, les gens de commun, à qui il étoit avis que à l'entreprinse de la Pucelle rien ne pouvoit tenir, ils saillirent ès fossés sous sa présence et sans les gens d'armes qui entendoient à eux loger (*a*). Il y en eut de bien battus, et s'en revinrent. La chose demeura pour le jour en cet état. La nuit, la Pucelle parla à ceux de dedans et leur dit : « Rendez la place au Roy du ciel et au gentil roy Charles, et vous en allez, ou autrement il vous mescherra (*b*). » Ils ne tinrent compte des choses qu'elle leur dit. La nuit, les bombardes et canons furent assis, et le dimanche venu, environ 9 heures au matin, la Pucelle et le duc d'Alençon firent sonner les trompilles pour venir à l'assaut. La Pucelle prit son étendart auquel étoit empeinturé Dieu en sa majesté, et de l'autre côté l'image de Notre-Dame, et un écu de France tenu par deux anges. Elle vint sur les fossés, et incontinent bien grand nombre de gens d'armes et de commun saillirent dedans, et commença l'assaut très dur, lequel dura de trois à quatre heures. Et en la parfin la place fut prise, qui sembloit chose impossible la prendre d'un assaut, vu les gens de défense qui étoient dedans. Et n'y mourut de notre côté que 16 ou 20 personnes. Le comte de Suffolk fut pris à prisonnier, un de ses frères et 40 ou 50 autres ; son autre frère et le surplus des Anglois furent mis à mort.

Le lundi ensuivant, la Pucelle, le duc d'Alençon, après ce qu'ils eurent ordonné ce que bon leur sembla de gens pour la garde de Jargeau, eux et le surplus de leur

(*a*) Prendre position pour attaquer plus régulièrement. — (*b*) Arrivera malheur, de *mescheoir*.

compagnie s'en vinrent dîner en la ville d'Orléans et ès villages d'un côté et d'autre de la rivière, et là séjournèrent celui jour et l'endemain qui fut mardi. Ce jour la Pucelle fut moult grandement festoyée de ceux de la ville. Le duc d'Alençon, tous les autres capitaines, chevaliers et écuyers, gens de guerre, bourgeois et toutes gens de commun qui l'avoient vue, étoient tant contens d'elle que plus ne pouvoient, disant que Dieu l'avoit envoyée pour remettre le roy en sa seigneurie. Au vêpre elle appela son beau duc d'Alençon et lui dit : « Je veux demain après dîner aller voir ceux de Meun. Faites que la compagnie soit prête de partir à celle heure. » Le mercredi ensuivant, la Pucelle, le duc d'Alençon, leur compagnie et bien grand nombre de commun qui se mirent en la compagnie de la Pucelle, partirent après dîner et allèrent gésir auprès de Meun. Et à l'arrivée fut donnée une escarmouche à ceux de la place, et plus n'en fut fait.

Du siége de Beaugency.

Le jeudi ensuivant, 16e jour de juin, la Pucelle, le duc d'Alençon et toute la compagnie, à heure de midi, vindrent mettre le siége devant la place (*a*) de Beaugency et furent logés en la ville et en l'environ ; et tout le surplus du jour eut escarmouche devant la place. Et la nuit furent assises les bombardes et canons. Messire Richard Guestin et Matago[1] accompagnés de 400 Anglois avoient la garde de la place. Le vendredi, le comte de Richemont, connétable de France, vint à la compagnie, ainsi que le duc d'Alençon lui avoit fait à savoir dès ce qu'il alla devant Jargeau ; combien que le roy ne vouloit point qu'il se mêlât de sa guerre, par l'enortement (*b*) du sire de la Trimoille qui le tenoit à

[1] Guethyn et Mathew Gough.

(*a*) Château, forteresse. — (*b*) Suggestion, avis, conseil.

son ennemi (et il avoit toute la voix du gouvernement du roy). Le connétable arrivé, 5 ou 600 combattans en sa compagnie, tout ce jour le vendredi fut jetté de bombardes et canons à ceux de la place, et eux aussi à ceux de dehors, et escarmouché, et chacun faire le mieux que ils pouvoient. Ceux de la place avoient bien connoissance des entreprinses que la Pucelle avoit fait de avitailler la ville d'Orléans, de la prinse des bastilles qui fut grand'merveille, et de la prinse de Jargeau; et voyoient que rien ne pouvoit résister contre la Pucelle, et qu'elle mettoit toute l'ordonnance de sa compagnie en telle conduite comme elle vouloit, tout ainsi comme devroient et pourroient faire le connétable et les maréchaux d'un ost (a). Ils se rendirent à la Pucelle et au duc d'Alençon, saufs leurs corps, chevaux et harnois.

La nuit d'entre le vendredi et le samedi vindrent nouvelles à la Pucelle et au duc d'Alençon que les seigneurs de Talbot et Falstolf étoient arrivés à grand' compagnie d'Anglois à Janville en Beauce, qui venoient pour les combattre.

La bataille de Patay.

Le samedi, 18e jour dudit mois de juin, en mettant hors de la place de Beaugency lesdits Anglois qui se étoient rendus, vindrent nouvelles à la Pucelle et au duc d'Alençon que, la nuit passée, les dits Talbot et Falstolf étoient venus querir à Meun le sire de Scales et ceux de la garnison de Meun, qui abandonnèrent la place, et s'en allèrent tous ensemble droit à Janville. Environ huit heures au matin, la Pucelle, le duc d'Alençon et toute la compagnie étoient issus aux champs, cuidans avoir la bataille; et quand ils surent que les Anglois s'en alloient, ils ordonnèrent leur avant-garde et leur bataille (b), et en ordonnance tirèrent (c) après les Anglois

(a) Armée. — (b) Corps d'armée. — (c) Marchèrent.

et les aconsurent (a) près le village de Patay, environ 5 lieues dudit lieu de Beaugency. Quand les Anglois avisèrent la compagnie qui les suivoit, ils prirent un champ et là se mirent en ordonnance et en bataille presque tous à pied. L'avant-garde dé nos gens férit dedans, et incontinent la bataille joignit avec eux ; et sans guères de résistance, les Anglois tournèrent en déconfiture et en fuite. A laquelle bataille furent mis à mort de 2 à 3,000 Anglois, et de prisonniers les sieurs de Talbot, de Scales, le fils au comte de Warwick et de 4 à 500 autres Anglois. La Pucelle, le duc d'Alençon, le connétable de France, le comte de Vendôme et toute la compagnie couchèrent audit village de Patay et aux environs.

Le dimanche, 19e jour dudit mois de juin, la Pucelle, le duc d'Alençon et toute la compagnie, dìnèrent audit lieu de Patay. Le duc d'Alençon ne osa mener le connétable devers le roy, pour la malegrâce (b) en quoi il étoit, comme dit est. Il retourna en son hôtel de Parthenay, lie (c) et joyeux de la journée que Dieu avoit donnée pour le roy, et très marri de ce que le roy ne vouloit prendre en gré son service. La Pucelle, le duc d'Alençon et tout le surplus de la compagnie s'en allèrent gésir à Orléans et entour la ville, et là furent reçus très grandement. Ils allèrent par les églises remercier Dieu, la Vierge Marie et les benoîts saints du Paradis, de la grâce et de l'honneur que Notre-Seigneur avoit fait au roy et à eux tous, en disant que c'étoit par le moyen de la Pucelle, et que sans elle ne pussent si grandes merveilles avoir été faites. Et furent la Pucelle, le duc d'Alençon et toute sa compagnie audit lieu d'Orléans et au pays d'environ depuis ledit dimanche jusques au vendredi ensuivant, 24e jour dudit mois.

(a) Atteignirent, de *aconsuivre*. — (b) Disgrâce. — (c) Content, joyeux.

Le commencement du sacre du roy.

Ce vendredi bien matin, la Pucelle dit au duc d'Alençon : « Faites sonner trompilles et montez à cheval. Il est temps d'aller devers le gentil roy Charles pour le mettre à son chemin de son sacre à Reims. » Ainsi fut fait. Tous montèrent à cheval en la ville et ceux des champs. Et celui jour furent au gîte devers le roy en la ville de Gien-sur-Loire. Le roy fit grand'fête et grand' joie de la venue de la Pucelle, du duc d'Alençon et de leur compagnie. Et ce jour, fut moult parlé par tous les seigneurs, les chevaliers, les gens de guerre et toutes gens de quelque état qu'ils fussent, qui tous tenoient à très grand'merveille les grandes aventures de guerre qui le samedi devant étoient advenues par l'entreprise de la Pucelle à elle et à sa compagnie. Et crois que ne vit nul qui ait vu la pareille, telle que mettre en l'obéissance du roy, et en un jour, trois notables places, c'est assavoir la ville et château de Meun-sur-Loire, la ville et château de Beaugency, et la ville et château de Janville en Beauce, et gagné près le village de Patay une journée sur les Anglois qui étoient en nombre de 8,000, et nos gens environ 12,000.

Le roy fut audit lieu de Gien jusques au mercredi 29e jour de juin. Et fut la Pucelle moult marrie du long séjour qu'il avoit fait audit lieu par aucuns des gens de son hôtel qui lui déconseilloient de entreprendre le chemin d'aller à Reims, disant qu'il avoit plusieurs cités, autres villes fermées, châteaux et places fortes bien garnies d'Anglois et Bourguignons entre ledit lieu de Gien et Reims. La Pucelle disoit qu'elle le savoit bien, et que de tout ce ne tenoit compte ; et par dépit se délogea et alla loger aux champs deux jours avant le partement du roy. Et combien que le roy n'avoit pas argent pour souldoyer son armée, tous chevaliers,

écuyers, gens de guerre et de commun ne refusoient point d'aller servir le roy pour ce voyage en la compagnie de la Pucelle, disant que ils iroient partout où elle voudroit aller. Et elle disoit : « Par mon martin, je mènerai le gentil roy Charles et sa compagnie sûrement, et sera sacré audit lieu de Reims. »

Cedit jour, après plusieurs paroles, le roy se partit et print son chemin à aller droit à la cité de Troyes en Champagne. Et en faisant son chemin, toutes les forteresses d'un côté et d'autre de sa voie se mirent en son obéissance. Le roy arriva devant ledit lieu de Troyes après dîner, le vendredi 8e jour de juillet. Et lui furent ceux de la garnison et les bourgeois de la ville désobéissans. Ce jour et l'endemain y fut fait de grands escarmouches, et le dimanche, 10e jour, se mirent en l'obéissance du roy. Et après dîner fut très honorablement reçu en ladite ville et y séjourna jusques au mardi ensuivant. Et partout où la Pucelle venoit, elle disoit à ceux des places : « Rendez-vous au roy du ciel et au gentil roy Charles. » Et étoit toujours devant à venir parler aux barriéres.

Celui mardi, le roy partit dudit lieu de Troyes, et le jeudi ensuivant fut moult honorablement reçu en la cité de Châlons. Et en faisant son chemin, toutes les forteresses du pays se mirent en son obéissance, pource que la Pucelle envoyoit toujours de ceux qui étoient sous son étendart dire, par chacune des forteresses, à ceux de dedans : « Rendez vous au roy du ciel et au gentil roy Charles. » Et iceux ayant connoissance des grandes merveilles advenues et faites à la présence de la Pucelle, se mettoient franchement en l'obéissance du roy les aucuns (a). Et ceux qui refusoient, elle y alloit en personne, et tous lui obéissoient. Aucunes fois se tenoit en la bataille avec le roy en allant son chemin; autres fois en l'avant-garde, et

(a) Quelques-uns.

autres en l'arrière-garde, ainsi qu'elle voyoit convenir à son entente. Et le vendredi ensuivant se partit le roy dudit lieu de Châlons.

Le jour que le roy arriva à Reims et fut sacré.

Le samedi 16e jour dudit mois de juillet, après dîner, le roy arriva en la ville de Reims, et furent à l'encontre de lui à sa venue l'archevêque et tous les colléges de la ville, les bourgeois et autres bien grand nombre, tous faisant grand'joie en criant *Noel!* pour sa venue. Et tout celui jour et la nuit ensuivant, par les officiers du roy et ceux de son conseil fut fait de très grandes diligences pour chacun des offices en ce que il lui en appartenoit, pour le fait et l'état du sacre et couronnement du roy, qui fut fait l'endemain.

Le dimanche 17e jour dudit mois, le roy fut sacré et couronné audit lieu de Reims par Regnault de Chartres, archevêque du lieu, accompagné de plusieurs évêques, abbés et autres gens d'église, comme au cas appartenoit[1]. Ce jour, le duc d'Alençon fit chevalier le roy et le servit de pair de France au lieu du duc de Bourgogne, qui pour lors étoit ennemi du roy et allié avec les Anglois. Ce jour, les comtes de Clermont, de Vendôme et de Laval servirent le roy au lieu des autres pairs de France qui n'y étoient mie (*a*). Le roy fut audit lieu de Reims jusques au jeudi ensuivant, et ce jour alla dîner, souper et gésir en l'abbaye de Saint-Marcoul, auquel lieu furent apportées au roy les clefs de la cité de Laon.

[1] Après que le roi eût été sacré, Jeanne lui embrassa les genoux et lui dit : « Gentil roy, ores (maintenant) est exécuté le plaisir de Dieu, qui vouloit que vous vinssiez à Reims recevoir votre digne sacre, en montrant que vous êtes vrai roy, et celui auquel le royaume doit appartenir. »

(*a*) Pas.

Comment le roy après son sacre prit son chemin à venir devant Paris.

La Pucelle avoit intention de remettre le roy en sa seigneurie, et son royaume en son obéissance. Et pour ce, lui fit entreprendre après la délivrance de la comté de Champagne, le voyage à venir devant Paris, et en y venant fit de bien grandes conquêtes. Et le samedi 23e jour dudit mois, le roy vint dîner, souper et gésir en la cité de Soissons. Et là fut reçu et obéi le plus honorablement que les gens d'église, bourgeois et autres gens de la ville purent et surent faire; car le tout étoit moult pauvre à cause de la destruction de la ville, qui avoit été prise sur les Bourguignons à la désobéissance du roy.

Le vendredi 29e jour dudit mois, le roy et sa compagnie fut tout le jour devant Château-Thierry, ses gens presque tout le jour en bataille, espérant que le duc de Bedford les dût venir combattre. Au vêpre la place se rendit, et y fut logé le roy jusques au lundi premier jour d'août ensuivant. Ce jour le roy geut (*a*) à Montmirail-en-Brie.

Le mardi 2e jour du mois d'août, vint à gîte en la ville de Provins et y fut reçu le mieux que faire se put. Et y séjourna jusques au vendredi 5e jour ensuivant. Le dimanche 7e jour, le roy fut à dîner, souper et gîte en la ville de Coulommiers-en-Brie. Le mercredi 10e jour dudit mois, le roy et sa compagnie furent à gîte en la ville de la Ferté-Milon. Le jeudi ensuivant, le roy fut à gîte en la ville de Crespy-en-Valois. Le vendredi ensuivant furent à gîte à Lagny-le-sec. Le samedi ensuivant le roy tint les champs tout le jour près Dammartin-en-Gouelle, cuidant que les Anglois le vinssent combattre; mais ils ne vinrent point.

(*a*) Coucha; prétérit de *gésir* (on prononce *ju*).

Au temps que le roy mit à venir dudit lieu de Reims au dit lieu de Dammartin-en-Gouelle, la Pucelle fit moult de diligences de réduire et mettre plusieurs places en l'obéissance du roy. Et ainsi en fut; car plusieurs en furent par elles faites françoises.

Comment le roy et le duc de Bedford furent l'un devant l'autre près Senlis.

Le dimanche 14e jour du mois d'août, la Pucelle, le duc d'Alençon, le comte de Vendôme, les maréchaux et autres capitaines, accompagnés de 6 à 7,000 combattans, furent à l'heure de vêpres logés à une haie aux champs près Montépilloy, environ deux lieues près la cité de Senlis. Le duc de Bedford et les capitaines anglois, accompagnés de 8 à 9,000 Anglois, étoient logés à demie lieue près de Senlis, entre nos gens et ladite ville, sur une petite rivière[1], en un village nommé Notre Dame de la Victoire. Celui vêpre (*a*), nos gens allèrent escarmoucher avec les Anglois près de leur logis, et à icelle escarmouche furent des gens pris d'un côté et d'autre, et y fut mort du côté des Anglois le capitaine d'Orbec et 10 ou 12 autres, et des gens blessés d'un côté et d'autre. La nuit vint, chacun se retraït (*b*) en son logis.

Le lundi 15e jour dudit mois d'août, la Pucelle, le duc d'Alençon et la compagnie cuidans ce jour avoir la bataille, tous ceux de la compagnie, chacun endroit (*c*) soi, se mit au meilleur état de sa conscience que faire se put; et ouïrent la messe le plus matin que faire se put, et après ce, à cheval. Et vinrent mettre leur bataille près de la bataille des Anglois, qui ne se étoient bougés de leur logis où ils avoient geu (*d*). Et toute la nuit se

[1] La Nonette.

(*a*) Ce soir. — (*b*) Retira. — (*c*) A l'égard de. — (*d*) Couché; participe passé de *gésir*.

fortifièrent de paulx (a), de fossés et de leur charrey (b) au-devant d'eux; et la rivière les fortifioit par derrière. Toujours avoit de grandes escarmouches entre les uns et les autres. Les Anglois ne firent oncques nul semblant de vouloir saillir hors de leur place (c), sinon par escarmouche. Et quand la Pucelle vit que ils ne venoient point dehors, son étendart en sa main se vint mettre en l'avant garde, et vinrent férir (d) jusques à la fortification des Anglois. Et en celle entreprise furent morts des gens de l'un et de l'autre côté; et pour ce que les Anglois ne voulurent faire semblant de saillir à grand effort, la Pucelle fit tout retraire jusques à la bataille (e), et fut mandé aux Anglois par la Pucelle, le duc d'Alençon et les capitaines, que se ils vouloient saillir hors de leur place pour donner la bataille (f), nos gens se reculeroient et les laisseroient mettre en leur ordonnance. De quoi ils ne voulurent rien faire, et tout le jour se tinrent sans saillir, sinon pour escarmoucher. La nuit venue, nos gens revinrent en leur logis. Et le roy fut tout ce jour à Montépilloy. Le duc de Bar [1], qui étoit venu devers le roy à Provins, étoit en sa compagnie, le comte de Clermont et autres des capitaines avec eux. Et quand le roy vit que on ne pouvoit faire saillir les Anglois hors de leur place et que la nuit approchoit, il retourna à gîte audit lieu de Crespy.

La Pucelle, le duc d'Alençon et leur compagnie se tinrent toute la nuit en leur logis. Et pour savoir si les Anglois se mettroient point après eux, le mardi bien matin, se reculèrent jusques à Montépilloy, et là furent jusques environ heure de midi que nouvelles leur vinrent que les Anglois retournoient à Senlis et droit à

[1] René d'Anjou, depuis roi de Sicile.

(a) *Paul*, pieu. — (b) Charrois, l'ensemble de leurs voitures. — (c) Lieu fortifié, camp. — (d) Combattre. — (e) Retirer son monde jusqu'au corps d'armée. — (f) Bataille a deux sens : corps de troupes (bataillon), et combat.

Paris. Et nos gens s'en vinrent devers le roy audit lieu de Crespy.

Le mercredi 17e jour dudit mois, furent apportées devers le roy les clefs de la ville de Compiégne, et le jeudi ensuivant le roy et sa compagnie allèrent à gîte audit lieu de Compiégne.

Comme le roy vint à Compiègne quand il eut laissé le duc de Bedford.

Avant ce que le roy partit dudit lieu de Crespy, le comte de Vendôme, les maréchaux de Boussac et de Retz et autres capitaines en leur compagnie, furent ordonnés par le roy à aller devant la cité de Senlis. Eux venus devant la place, ceux de dedans considérant la grande conquête que le roy avoit faite en peu de temps, par l'aide de Dieu et le moyen de la Pucelle, et que ils avoient vu la puissance au duc de Bedford, qui près leur place n'avoit osé combattre le roy et sa compagnie, et se étoit reculé à Paris et ailleurs aux autres places, ils se rendirent au roy et à la Pucelle. Le comte de Vendôme demeura gouverneur et garde de la place, et y acquit honneur et chevance (*a*).

Quand le roy se trouva audit lieu de Compiègne, la Pucelle fut moult marrie du séjour que il y vouloit faire [1] ; et sembloit à sa manière (*b*) que il fût content à icelle heure de la grâce que Dieu lui avoit faite, sans autre chose entreprendre. Elle appela le duc d'Alençon et lui dit : « Mon beau duc, faites appareiller vos gens et des autres capitaines : par mon martin, je veux aller voir Paris de plus près que ne l'ai vu [2]. »

[1] L'inepte Charles VII était entièrement dominé par son favori La Trémoille, qui était opposé à la marche sur Paris, demandée par Jeanne d'Arc, par tous les capitaines, par le peuple, et par les princes du sang.

[2] Elle avait aperçu, des hauteurs de Dammartin, la colline de Montmartre. (*Note de M. Quicherat.*)

(*a*) Biens. — (*b*) A la manière du roi, à sa façon d'agir, à son incurie.



Et le mardi 23[e] jour dudit mois d'août, la Pucelle et le duc d'Alençon partirent dudit lieu de Compiègne de devers le roy à tout (*a*) belle compagnie de gens. Et vinrent recouvrer, en faisant leur chemin, partie des gens qui avoient été au recouvrement de ladite cité de Senlis. Et le vendredi ensuivant, 26[e] jour dudit mois, furent la Pucelle, le duc d'Alençon et leur compagnie logés en la ville de Saint-Denis. Et quand le roy sut que ils étoient ainsi logés en la ville de Saint-Denis, il vint à grand regret jusques en la ville de Senlis ; et sembloit que il fût conseillé au contraire du vouloir de la Pucelle, du duc d'Alençon et de ceux de leur compagnie.

Comme le duc de Bedford abandonna Paris.

Quand le duc de Bedford vit que la cité de Senlis étoit françoise, il laissa Paris au gouvernement des bourgeois, du sire de l'Isle-Adam et des Bourguignons de sa compagnie, et n'y demeura guères d'Anglois. Il s'en alla à Rouen moult marri et en grand doute (*b*) que la Pucelle remit le roy en sa seigneurie. Depuis qu'elle fut arrivée audit lieu de Saint-Denis, par chacun jour, deux ou trois fois, nos gens étoient à l'escarmouche aux portes de Paris, une fois en un lieu et puis en l'autre ; et aucunes fois au moulin à vent, entre la porte Saint-Denis et la Chapelle. Et ne passoit jour que la Pucelle ne vit faire les escarmouches ; et moult volontiers avisoit (*c*) la situation de Paris, et avec ce, lequel endroit lui sembleroit plus convenable à donner un assaut. Le duc d'Alençon étoit le plus souvent avec elle. Mais pour ce que le roy n'étoit venu audit lieu de Saint-Denis, pour (*d*) message que la Pucelle et le duc d'Alençon lui eussent envoyé[1]; ledit d'Alençon alla devers lui le pre-

[1] Charles VII ne juge pas que Paris vaille le voyage de Senlis à Saint-Denis, 30 kilomètres !

(*a*) Avec. — (*b*) Crainte. — (*c*) Observait, reconnaissait. — (*d*) Malgré les messages que.

mier jour de septembre ensuivant. Et lui fut dit que le 2e jour dudit mois, le roy partiroit. Et ledit d'Alençon revint à la compagnie ; et pour ce que le roy ne venoit point, le duc d'Alençon retourna devers lui, le lundi 5e jour ensuivant, et fit tant que le roy se mit à chemin [1], et le mercredi fut à dîner audit lieu de Saint-Denis ; de quoi la Pucelle et toute la compagnie furent moult réjouis. Et n'y avoit celui de quelque état (a) qu'il fût qui ne dit : « Elle mettra le roy dedans Paris, si à lui ne tient. »

Comme la Pucelle donna l'assaut à la ville de Paris.

Le jeudi jour de Nostre-Dame, 8e jour du mois de septembre, la Pucelle, le duc d'Alençon, les maréchaux de Boussac et de Retz, et autres capitaines en grand nombre de gens d'armes et de trait, partirent environ huit heures, de la Chapelle, près Paris, en belle ordonnance ; les uns pour être en bataille, les autres pour garder de sourvenue (b) ceux qui donneroient l'assaut. La Pucelle, le maréchal de Retz, le sire de Gaucourt [2], allèrent donner l'assaut à la porte de Saint-Honoré. La Pucelle prit son étendart en sa main, et avec les premiers entra ès fossés endroit (c) le Marché aux pourceaux. L'assaut fut dur et long, et étoit merveille à ouïr le bruit et la noise (d) des canons et coulevrines que ceux de dedans jetoient à ceux de dehors, et de toutes manières de trait à si grand planté (e) comme innombrable. Et combien que la Pucelle et grand nombre de chevaliers et écuyers, et autres gens de guerre, fussent

[1] Ces quinze jours perdus par le mauvais vouloir de Charles VII furent mis à profit par les Bourguignons et firent échouer l'attaque.
[2] Ennemis de Jeanne d'Arc.

(a) Condition, position. — (b) Pour protéger contre une sortie faite par les assiégés. — (c) Devant. — (d) Bruit. — (e) En si grande abondance.

descendus ès fossés, et les autres sur le bord et en l'environ, très-peu en furent blessés ; et y en eut moult à pied et à cheval qui furent férus et portés à terre de coups de pierre de canon ; mais par la grâce de Dieu et l'heur (*a*) de la Pucelle, oncques homme n'en mourut ni ne fut blessé (*b*) qu'il ne pût revenir à son aise à son logis sans autre aide.

L'assaut dura depuis environ l'heure de midi jusques environ l'heure du jour faillant (*c*). Et après soleil couchant, la Pucelle fut férue d'un trait d'arbalète par (*d*) la cuisse. Et depuis que elle fut férue, elle se efforçoit plus fort de dire que chacun se approchât des murs et que la place seroit prise. Mais pour ce qu'il étoit nuit et qu'elle étoit blessée, et que les gens d'armes étoient lassés du long assaut qu'ils avoient fait, le sire de Gaucourt et autres vinrent prendre la Pucelle, et outre (*e*) son vouloir l'en emmenèrent hors des fossés. Et ainsi faillit (*f*) l'assaut. Et avoit très-grand regret d'ainsi soi départir, en disant : » Par mon martin, la place eût été prise. » Ils la mirent à cheval et la ramenèrent à son logis audit lieu de la Chapelle, et tous les autres de la compagnie, le roy, le duc de Bar, le comte de Clermont, qui ce jour étoient venus de Saint-Denis.

Comme la Pucelle partit de devant Paris outre son vouloir.

Le vendredi, 9e jour dudit mois, combien que la Pucelle eût été blessée du jour de devant à l'assaut devant Paris, elle se leva bien matin et fit venir son beau duc d'Alençon, par qui elle se conduisoit, et lui pria qu'il fît sonner les trompilles et monter à cheval pour retourner devant Paris ; et dit, par son martin, que jamais n'en partiroit tant qu'elle eût la ville. Ledit d'Alençon

(*a*) Bonheur. — (*b*) Sous-entendu : assez pour. — (*c*) Jusqu'à la tombée du jour. — (*d*) A travers. — (*e*) Contre, malgré sa volonté. — (*f*) Manqua, échoua.

et autres des capitaines étoient bien de ce vouloir à l'entreprise d'elle de y retourner, et aucuns non. Et tandis que ils étoient en ces paroles, le baron de Montmorency, qui toujours avoit tenu le parti contraire du roy, vint de dedans la ville, accompagné de 50 ou 60 gentilshommes, soi rendre en la compagnie de la Pucelle. A quoi le cœur et le courage fut plus ému à ceux de bonne volonté de retourner devant la ville. Et tandis que ils se approchoient, vinrent le duc de Bar et le comte de Clermont de par le roy, qui étoit à Saint-Denis, et prièrent à la Pucelle que, sans aller plus avant, elle retournât devers le roy audit lieu de Saint-Denis. Et aussi de par le roy prièrent audit d'Alençon, et commandèrent à tous les autres capitaines que ils s'en vinssent et amenassent la Pucelle devers lui. La Pucelle et le plus (*a*) de ceux de la compagnie en furent très-marris, et néanmoins obéirent à la volonté du roy, espérant aller trouver leur entrée à prendre Paris par l'autre côté et passer la Seine à un pont que le duc d'Alençon avoit fait faire au travers de la rivière endroit (*b*) Saint-Denis ; et ainsi s'en vinrent devers le roy.

Le samedi ensuivant, partie de ceux qui avoient été devant Paris, cuidèrent bien matin aller passer la rivière de Seine audit pont ; mais ils ne purent, pour ce que le roy, qui avoit su l'intention de la Pucelle, du duc d'Alençon et des autres de bon vouloir, toute la nuit fit dépecier (*c*) ledit pont. Et ainsi furent demourés (*d*) de passer. Ce jour, le roy tint son conseil, auquel plusieurs opinions furent dites ; et demeura audit lieu jusques au mardi 13e jour, toujours tendant afin de retourner sur la rivière de Loire, au grand déplaisir de la Pucelle[1].

[1] Ainsi, malgré le secours providentiel que lui apportait Jeanne d'Arc, malgré l'évidence, malgré l'arrivée de Montmorency qui annonçait qu'une partie de la population était prête à se soulever contre

(*a*) La plupart, le plus grand nombre. — (*b*) Devant. — (*c*) Dépecer, détruire. — (*d*) Empêchés.

Comme le roy partit de Saint-Denis.

Ledit mardi 13e jour dudit mois de septembre, le roy conseillé par aucuns de ceux de son conseil et de son sang qui étoient inclinés à accomplir son vouloir, partit après dîner dudit lieu de Saint-Denis; et quand *la Pucelle vit que à son partement ne pouvoit-elle trouver aucun remède*, elle donna et laissa tout son harnois complet (*a*) devant l'image de Notre-Dame et les reliques de l'abbaye de Saint-Denis, et à très-grand regret se mit en la compagnie du roy, lequel s'en vint le plus tôt que faire le put, et aucunes fois en faisant son chemin en manière de désordonnance et sans cause (*b*). Il fut le mercredi 21e jour dudit mois à dîner à Gien-sur-Loire. Et *ainsi fut le vouloir de la Pucelle et l'armée du roy rompus.*

Comme le duc d'Alençon se partit du roy.

Le duc d'Alençon, qui avoit été à compagnie avec la Pucelle et toujours l'avoit conduite en faisant le chemin du couronnement du roy à la cité de Reims et dudit lieu en venant devant Paris, quand le roy fut venu audit lieu de Gien, ledit d'Alençon s'en alla devers sa femme et en sa vicomté de Beaumont; et les autres capitaines chacun en sa frontière, et la Pucelle demeura devers le roy, moult ennuyée du département (*c*), et par espécial du duc d'Alençon que elle aimoit très-fort, et faisoit pour lui ce que elle n'eût fait pour un autre.

les Bourguignons, Charles VII, pauvre idiot gouverné par La Trémoille, refusait de prendre Paris et de permettre à Jeanne de remplir sa mission. On voit que la monarchie absolue, avec ses favoris, a bien aussi ses dangers, puisqu'elle ose même résister à la volonté de Dieu.

(*a*) Son équipement de guerre. — (*b*) En désordre, sans plan, au hasard. — (*c*) Du licenciement de l'armée, du départ.

Peu de temps après, ledit d'Alençon assembla gens pour entrer au pays de Normandie, vers les Marches de Bretagne et du Maine, et pour ce faire requit et fit requerre le roy que il lui plût lui bailler la Pucelle, et que par le moyen d'elle plusieurs se mettroient en sa compagnie, qui ne se bougeroient si elle ne faisoit le chemin. Messire Regnault de Chartres[1], le seigneur de la Trémoille, le sire de Gaucourt, qui lors gouvernoient le corps du roy et le fait de sa guerre, ne voulurent oncques consentir, ni faire, ni souffrir que la Pucelle et le duc d'Alençon fussent ensemble; ni depuis ne la put recouvrer.

Comme le roy demoura à parsuir (*a*) sa guerre.

Quand le roy se trouva audit lieu de Gien, lui et ceux qui le gouvernoient firent semblant que ils fussent contens du voyage que le roy avait fait; et depuis, de longtemps après, le roy n'entreprit nulle chose à faire sur ses ennemis où il voulût être en personne. On pourroit bien dire que ce étoit par son fol conseil, si lui et eux eussent voulu regarder la très-grande grâce que Dieu avoit faite à lui et à son royaume par l'entremise de la Pucelle, message de Dieu en cette partie, comme par ses faits pouvoit être aperçu. Elle fit choses incréables (*b*) à ceux qui ne l'avoient vu; et peut-on dire que encore eût fait (*c*), si le roy et son conseil se fussent bien conduits et maintenus vers elle; et bien y appert, car en moins de quatre mois, elle délivra et mit en l'obéissance du roy, sept cités, savoir : Orléans, Troyes en Champagne, Châlons, Reims, Laon, Soissons et Senlis, et plusieurs villes et châteaux, et gagna la ba-

[1] L'archevêque de Reims, un des adversaires les plus déclarés de Jeanne.

(*a*) Empêcha de poursuivre. — (*b*) Incroyables. — (*c*) Qu'elle en eût encore fait d'autres.

taille de Patay, et par son moyen fut le roy sacré et couronné audit lieu de Reims, et furent tous chevaliers et écuyers, et autres gens de guerre, très-bien contens de servir le roy en sa compagnie, combien qu'ils furent petitement souldoyés.

Depuis ce dessus écrit, le roy passa le temps ès pays de Touraine, de Poitou et de Berry. La Pucelle fut le plus du temps devers lui, très marrie de ce que il n'entreprenoit à conquêter de ses places sur ses ennemis. Et le roy étant en sa ville de Bourges, elle prit aucuns des capitaines, et sur la rivière de Loire, environ la ville de la Charité, qui étoit tenue par les Bourguignons, elle conquêta 3 ou 4 places; et après ce, le maréchal de Boussac et d'autres capitaines se joignirent avec elle; et tantôt après ce, elle mit le siége devant ledit lieu de la Charité. Et quand elle y eut été un espace de temps, pour ce que le roy ne fit finance de lui envoyer vivres ni argent pour entretenir sa compagnie, lui convint lever son siége et s'en départir à grand déplaisance.

Comme la Pucelle se partit du roy.

En l'an 1430, le..... jour de mars, le roy étant en la ville de Sully-sur-Loire, la Pucelle qui avoit vu et entendu tout le fait et la manière que le roy et son conseil tenoient pour le recouvrement de son royaume, elle, très mal contente de ce, trouva manière de soi départir d'avec eux; et sans le su du roy ni prendre congé de lui, elle fit semblant d'aller en aucun ébat (*a*), et sans retourner (*b*) s'en alla à la ville de Lagny-sur-Marne, pour ce que ceux de la place faisoient bonne guerre aux Anglois de Paris et ailleurs. Et là ne fut guère que des Anglois s'assemblèrent pour venir faire une course devant ladite place de Lagny. Elle sut leur venue et fit

(*a*) A quelque fête. — (*b*) Revenir auprès du roi.

monter ses gens à cheval, et alla rencontrer lesdits Anglois en grand nombre plus qu'elle n'en avoit, et fit férir ses gens dedans les autres. Ils trouvèrent peu de résistance, et là furent mis à mort de 3 à 400 Anglois. Et de sa venue fut grand'voix et grand bruit à Paris et places contraires du roy. Après ce, la Pucelle passa temps à Senlis, à Crespy-en-Valois, à Compiègne et Soissons jusques au mois de mai ensuivant.

Comme elle vint à Compiègne et là fut prise.

En l'an 1430, le 23e jour dudit mois de mai, la Pucelle étant audit lieu de Crespy, sut que le duc de Bourgogne, en grand nombre de gens d'armes et autres, et le comte d'Arondel, étoit venu assiéger ladite ville de Compiègne. Environ minuit, elle partit dudit lieu de Crespy, en sa compagnie de 3 à 400 combattans. Et combien que ses gens lui dissent que elle avoit peu de gens pour passer parmi l'ost (*a*) des Bourguignons et Anglois, elle dit : « Par mon martin, nous sommes assez ; je irai voir mes bons amis de Compiègne. » Elle arriva audit lieu environ soleil levant, et sans perte ni destourbier à elle ni à ses gens, entra dans ladite ville. Cedit jour les Bourguignons et Anglois vinrent à l'escarmouche en la prairie devant ladite ville. Là fut fait de grands armes d'un côté et d'autre. Lesdits Bourguignons et Anglois, sachant que la Pucelle étoit dedans la ville, pensèrent bien que ceux de dedans sailliroient dehors à grand effort, et pour ce mirent les Bourguignons une grosse embûche de leurs gens en la couverture (*b*) d'une grande montagne près d'illec (*c*) nommée le mont de Clairoy. Et environ 9 heures au matin, la Pucelle ouït dire que l'escarmouche étoit grande et forte en la prairie devant ladite ville. Elle se arma et fit armer ses gens et monter à cheval, et se vint mettre en la mêlée. Et incontinent

(*a*) A travers l'armée. — (*b*) Derrière, à l'abri. — (*c*) De là.

elle venue, les ennemis furent reculés et mis en chasse (a). La Pucelle chargea fort sur le côté des Bourguignons. Ceux de l'embûche avisèrent leurs gens qui retournoient en grand desroi (b); lors découvrirent leur embûche et à coite d'éperons (c) se vinrent mettre entre le pont de la ville, la Pucelle et sa compagnie. Et une partie d'entre eux tournèrent droit à la Pucelle en si grand nombre, que bonnement ceux de sa compagnie ne les purent soutenir (d); et dirent à la Pucelle: « Mettez peine de recouvrer (e) la ville, ou vous et nous sommes perdus ! »

La prise de la Pucelle.

Quand la Pucelle les ouït ainsi parler, très marrie leur dit, « Taisez-vous! il ne tiendra que à vous que ils ne soient déconfits. Ne pensez que de férir (f) sur eux. » Pour chose qu'elle dit, ses gens ne la voulurent croire, et à force (g) la firent retourner droit au pont. Et quand les Bourguignons et les Anglois aperçurent que elle retournoit pour recouvrer la ville, à grand effort vinrent au bout du pont. Et là eut de grandes armes faites. Le capitaine de la place [1] voyant la grand'multitude de Bourguignons et Anglois prêts d'entrer sur son pont, pour la crainte que il avoit de la perte de sa place, fit lever le pont de la ville et fermer la porte. Et ainsi demeura la Pucelle enfermée dehors et peu de ses gens avec elle. Quand les ennemis virent ce, tous se efforcèrent de la prendre. Elle résista très fort contre eux, et en la parfin fut prise de cinq ou six ensemble, les uns mettant la main en elle (h), les autres en son

[1] Guillaume de Flavy.

(a) Furent repoussés, mis en déroute et poursuivis. — (b) Désarroi, désordre. — (c) A coups d'éperons; *coitier*, aiguillonner, presser. — (d) Ne purent leur résister, soutenir l'attaque. — (e) Rentrer dans. — (f) Frapper. — (g) De force. — (h) Sur elle.

cheval, chacuns d'iceux disant : « Rendez vous à moi et baillez la foi. » Elle répondit : « Je ai juré et baillé ma foi à autre que à vous, et je lui en tiendrai mon serment. » Et en disant ces paroles fut menée au logis de messire Jehan de Luxembourg.

Comme la Pucelle fut mise en prison.

Messire Jehan de Luxembourg[1] la fit tenir en son logis 3 ou 4 jours, et après ce il demeura au siége devant ladite ville et fit memer la Pucelle en un château nommé Beaulieu-en-Vermandois. Et là fut détenue prisonnière par l'espace de 4 mois ou environ. Après ce, ledit de Luxembourg, par le moyen de l'évêque de Thérouenne, son frère et chancelier de France pour le roy anglois, la bailla au duc de Bedford, lieutenant en France pour le roy d'Angleterre, son neveu, pour le prix de 15 ou 16 mille saluts[2] baillés audit de Luxembourg. Et par ainsi la Pucelle fut mise ès mains des Anglois et menée au château de Rouen, auquel ledit de Bedford tenoit pour lors sa demeure. Elle étant en prison audit château de Beaulieu, celui qui étoit son maître d'hôtel avant sa prise et qui la servit en sa prison[3], lui dit : « Cette pauvre ville de Compiègne que vous avez moult aimée, à cette fois sera remise ès mains et en la sujétion des ennemis de la France. » Elle lui répondit : « Non sera, car toutes les places que le roy du ciel a réduites et remises en la main et obéissance du gentil roy Charles par mon moyen, ne seront point reprises par ses ennemis, en tant qu'il fera diligence de les garder[4]. »

[1] Le principal lieutenant du duc de Bourgogne.
[2] Le salut était une monnaie d'or sur laquelle était représentée la Salutation angélique.
[3] Jean d'Aulon.
[4] En effet, à la fin d'octobre, le comte de Vendôme, le maréchal de Boussac et Saintrailles battirent les Anglo-Bourguignons qui assiégeaient Compiègne et délivrèrent la ville.

Comme la Pucelle fut jugée à mort.

En l'an 1431, le 24e jour du mois de mai, le duc de Bedford, l'évêque de Thérouenne et plusieurs autres du conseil du roy d'Angleterre, lesquels avoient vu et connu les très grandes merveilles qui étoient advenues à l'honneur et profit du roy par la venue et les entreprises de la Pucelle (ainsi que dessus ai déclaré, ses paroles et ses faits sembloient miraculeux à tous ceux qui avoient été en sa compagnie); après ce que ledit de Bedford et les dessus nommés la tinrent en leurs prisons audit lieu de Rouen, comme très envieux de sa vie et de son état, la questionnèrent et firent questionner par toutes les manières que ils purent et surent, désirant à tous leurs pouvoirs et savoirs de trouver en et sur elle aucune manière d'hérésie, tant en ce que ils disoient qu'elle se disoit message de Dieu et se tenoit en habit désordonné, vêtue en habit d'homme, et chevauchoit armée, et si se mêloit en faits et en paroles de tous les faits d'armes que connétable ou maréchaux pourroient et devroient faire en temps de guerre; et sur ces cas la prêchèrent et, en la présence de plusieurs évêques, abbés et autres clercs, firent lire plusieurs articles contre elle; et à la parfin jetèrent leurs sentences, et par eux fut condamnée à être arse (a).

Quand la Pucelle fut arse.

On peut savoir que pour faire l'exécution de si grand cas, les gens de la justice du roy d'Angleterre en ladite ville de Rouen firent appareiller lieu convenable et les habillements (b), pour exécuter la justice (c) en lieu qui pût être vu de très grand peuple; et ledit 24e jour de

(a) Brûlée; de *ardere*. — (b) Apprêts. — (c) Arrêt.

mai, environ l'heure de midi, fut amenée du château, le visage embronché (*a*), audit lieu où le feu étoit prêt; et après aucunes choses lues en ladite place, fut liée à l'estache (*b*) et arse, par le rapport de ceux qui disoient ce avoir vu.

Comme le roy voulut traiter aux Anglois et au duc de Bourgogne.

Depuis que le roy s'en vint de la ville de Saint-Denis, il montra si petit vouloir de se mettre sus pour conquérir son royaume, que tous ses sujets, chevaliers et écuyers, et les bonnes villes de son obéissance s'en donnoient très grand'merveille (*c*). Et sembloit à la plupart que ses prochains conseillers fussent assez de son vouloir, et leur suffisoit de passer temps et vivre, et par espécial depuis la prise de la Pucelle, par laquelle le roy avoit reçu et eu de très grands honneurs et biens dessus déclarés, seulement par son moyen et bonne entreprise. Le roy et sesdits conseillers, depuis ladite prise, se trouvèrent plus abaissés de bon vouloir que par avant[1], et tant que nuls d'entre eux ne savoient aviser ni trouver autre manière, comment le roy pût vivre et demeurer en son royaume, si non par le moyen de trouver appointement (*d*) avec le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne, pour demeurer en paix. Le roy montra bien qu'il en avoit très grand vouloir, et aima mieux à donner ses héritages de la couronne et de ses meubles très largement que soi armer et soutenir les faix de la guerre (*e*).

---

[1] L'abaissement de bon vouloir, l'avilissement de Charles VII fut si complet, que ce misérable roi ne fit pas une tentative, pas même une démarche pour sauver la Pucelle.

(*a*) Couvert. — (*b*) Poteau. — (*c*) En étaient très-étonnés. — (*d*) Traiter. — (*e*) Le poids de la guerre

II.

Le Secret de Charles VII.

PIERRE SALA.

Pierre Sala, serviteur des rois Louis XI, Charles VII et Louis XII, est l'auteur d'un ouvrage intitulé *Hardiesses des grands rois et empereurs*, conservé en manuscrit à la Bibliothèque nationale.

Après que le roy Charles VII fut mis si bas, qu'il n'avoit plus où se retirer, sinon à Bourges et en quelque château à l'environ, Notre-Seigneur lui envoya une simple Pucelle, par le conseil de laquelle il fut remis en son entier et demeura seul roy paisible. Et pour ce que par aventure il seroit malaisé à entendre à aucunes gens que le roy ajoutât foi aux paroles d'icelle, sachez qu'elle lui fit un tel message de par Dieu, où elle lui déclara un secret enclos dedans le cœur du roy de telle sorte qu'il ne l'avoit de sa vie à nulle créature révélé, hors à Dieu en son oraison. Et pour ce que, quand il ouït les nouvelles qu'icelle Pucelle lui dit à part, qui ne pouvoient être par elle sues, sinon d'une inspiration divine, alors il mit toute sa conduite et sa ressource entre ses mains. Et combien que le roy eût encore de bons et suffisans capitaines pour délibérer du fait de la guerre, si commandoit-il qu'on ne fist rien sans appeller la Pucelle. Et d'aucunes fois advenoit que l'opinion d'elle estoit tout au contraire des capitaines; mais quoi qu'il en fust, s'ils la croyoient, toujours en prenoit bien; et le contraire quand ils vouloient exécuter leur opinion sans elle, mal leur venoit.

J'ai appris ce que je dis par ce moyen. Environ l'an 1480 j'estois de la chambre du gentil roi Charles VIII..., qui épousa madame Anne, duchesse de Bretagne, et en

eust un beau fils, qui fut Dauphin de Viennois, nommé Charles Rolland, autres disent Orland, né dedans le Plessis-lez-Tours. Là même fut nourri par le commandement du roi, sous le gouvernement de très-noble ancien chevalier son chambellan, nommé messire Guillaume Gouffier, seigneur de Boisy, qui fut par lui choisi entre tous les seigneurs du royaume pour un loyal prudhomme. A ceste cause, il lui voulut mettre son fils entre les mains, comme à celui en qui moult se fioit. Avec ce noble chevalier, furent mis le seigneur de la Selle-Goyenaut, deux maistres-d'hostel, un médecin et moi, qui fut son pannetier. Par léans (a) je suivois ce bon chevalier monsieur de Boisy, quand il s'esbatoit parmi le parc, et tant l'aimois pour ses grandes vertus, que je ne me pouvois de lui partir (b). Car de sa bouche ne sortoit que beaux exemples, où je apprenois moult.....

Celui me conta, entre autres choses, le secret qui avoit esté entre le roi et la Pucelle, et bien le pouvoit savoir; car il avoit esté en sa jeunesse très-aimé de ce roi[1], tant qu'il ne voulut oncques souffrir coucher nul gentilhomme en son lict, fors lui. En cette grande privauté que je vous dis, lui conta le roi les paroles que la Pucelle lui avoit dites, telles que vous verrez cy-après. Il fut vrai que du temps de la grande adversité de ce bon roi Charles VII, il se trouva si bas, qu'il ne savoit plus que faire, et ne faisoit que penser au remède (c) de sa vie; car comme je vous ai dit, il estoit entre ses ennemis enclos de tous costez. Le roi en cette extrême pensée entre un matin en son oratoire tout seul, et là il fit une prière à Nostre Seigneur dedans son cœur sans prononciation de paroles, où il lui requéroit dévotement que si ainsi estoit qu'il fût vrai hoir descendu de la noble maison de France, et que

[1] Charles VII.

(a) Là dedans, opposé à *céans*. — (b) Séparer de lui. — (c) Salut.

justement le royaume lui dût appartenir, qu'il lui plût le lui garder et défendre, ou au pis lui donner grâce d'échapper, sans mort ou prison, et qu'il se pût sauver en Espagne ou en Écosse, qui étoient de toute ancienneté frères d'armes, amis et alliés des rois de France, et pour ce avoit-il là choisi son dernier refuge[1].

Peu de temps après ce advint que le roi étant en tous ces pensemens, la Pucelle lui fut amenée, laquelle avoit eu, en gardant ses brebis aux champs, inspiration divine pour venir reconforter le bon roi, laquelle ne faillit pas ; car se fit mener et conduire par ses propres parens jusques à Reims, où elle le fit couronner roi de France maugré tous ses ennemis, et le rendit paisible de son royaume. Depuis cette sainte Pucelle fut prinse et martyrisée des Anglois, dont le roi fut moult dolent, mais remédier n'y put.

III.

Entrée de Jeanne d'Arc à Orléans.

29 avril 1429.

Journal du siége d'Orléans et du voyage de Reims, composé vers 1467.

Le vendredi ensuivant, 29e jour d'icelui mois d'avril, vinrent dedans Orléans les nouvelles certaines comment le roy envoyoit par la Sologne vivres, poudres,

[1] L'infâme Isabeau de Bavière, en signant le traité de Troyes et en donnant en mariage sa fille Catherine de France au roi d'Angleterre Henri V, avait aboli la loi salique et déshérité le Dauphin (Charles VII) son fils. Pour justifier un pareil attentat aux lois et aux intérêts du royaume, elle avait osé déclarer que le Dauphin n'était pas le fils de Charles VI ! De là les doutes et la prière de Charles VII.

canons et autres habillements (*a*) de guerre, sous la conduite de la Pucelle, laquelle venoit de par Notre-Seigneur pour avitailler et reconforter la ville, et faire lever le siége, dont furent moult reconfortés ceux d'Orléans. Et parce qu'on disoit que les Anglois mettroient peine d'empêcher les vivres, fut ordonné que chacun fût armé et bien empoint (*b*) par la cité ; ce qui fut fait.

Ce jour aussi y arrivèrent 50 combattans à pied, habillés de guisarmes (*c*) et autres habillemens de guerre; et venoient du pays de Gâtinois, où ils avoient été en garnison.

Celui même jour eut moult grosse escarmouche, parce que les François vouloient donner lieu et heure d'entrer aux vivres que on leur amenoit. Et pour donner aux Anglois à entendre (*d*) ailleurs, saillirent à grand' puissance, et allèrent courir et escarmoucher devant Saint-Loup d'Orléans. Et tant les tinrent de près qu'il y eut plusieurs morts, blessés et pris prisonniers de part et d'autre, combien que les François apportèrent dedans leur cité un des étendarts des Anglois. Et lors que cette escarmouche se faisoit, entrèrent dedans la ville les vivres et artillerie que la Pucelle avoit conduits jusques à Chécy[1]. Au-devant de laquelle alla jusques à celui village le bâtard d'Orléans et autres chevaliers, écuyers et gens de guerre, tant d'Orléans comme d'autre part, moult joyeux de la venue d'elle, qui tous lui firent grand'révérence (*e*) et belle chère (*f*), et si fit elle à eux. Et là conclurent tous ensemble qu'elle n'entreroit dedans Orléans jusques à la nuit, pour éviter le tumulte du peuple, et que le maréchal de Retz et messire Ambroys de Loré qui, par le commandement du roy l'avoient conduite jusques-là, s'en retourneroient à Blois où étoient demeurés plusieurs seigneurs et gens de

[1] Village à 9 kilomètres au-dessus d'Orléans.

(*a*) Choses nécessaires à la guerre. — (*b*) A point, en bon état. — (*c*) Haches. — (*d*) S'occuper. — (*e*) Respect. — (*f*) Bon accueil.

guerre françois : ce qui fut fait ; car ainsi comme à huit heures au soir, malgré tous les Anglois qui oncques n'y mirent empêchement aucun, elle y entra armée de toutes pièces, montée sur un cheval blanc ; et faisoit porter devant elle son étendart, qui étoit pareillement blanc, auquel avoit deux anges tenant chacun une fleur de lys en leur main : et au pennon étoit peinte comme une Annonciation (c'est l'image de Notre-Dame ayant devant elle un ange lui présentant un lys).

Elle ainsi entrant dedans Orléans, avoit à son côté senestre (*a*) le bâtard d'Orléans, armé et monté moult richement. Et après venoient plusieurs autres nobles et vaillans seigneurs, écuyers, capitaines et gens de guerre, sans aucuns (*b*) de la garnison et aussi des bourgeois d'Orléans, qui lui étoient allés au-devant. D'autre part, la vinrent recevoir les autres gens de guerre, bourgeois et bourgeoises d'Orléans, portant grand nombre de torches et faisant autel (*c*) joie comme s'ils vissent Dieu descendre entre eux, et non sans cause, car ils avoient plusieurs ennuis, travaux et peines, et qui pis est grand doute de n'être pas secourus, et perdre tous corps et biens. Mais ils se sentirent jà tout reconfortés, et comme désassiégés, par la vertu divine qu'on leur avoit dit être en cette simple Pucelle, qu'ils regardoient moult affectueusement, tant hommes, femmes, que petits enfans. Et y avoit moult merveilleuse presse à toucher à elle, ou au cheval sur lequel elle étoit, tellement que l'un de ceux qui portoient les torches s'approcha tant de son étendart que le feu se prit au pennon. Pour quoi elle frappa son cheval des éperons, et le tourna autant gentement (*d*) jusques au pennon, dont elle en éteignit le feu, comme si elle eût longuement suivi les guerres : ce que les gens d'armes tinrent à grande merveille, et les bourgeois d'Orléans aussi ; lesquels

(*a*) Gauche. — (*b*) Sans compter bon nombre de. — (*c*) Telle, pareille. — (*d*) Gracieusement.

l'accompagnèrent au long de leur ville et cité, faisant moult grand'chère, et par très grand honneur la conduisirent tous jusques auprès de la porte Regnart, en l'hôtel de Jacquet Boucher, pour lors trésorier du duc d'Orléans, où elle fut reçue à très-grand'joie, avec ses deux frères, et les deux gentilshommes et leur varlet qui étoient venus avec eux du pays de Barrois.

IV.

Lettre de Guy et André de Laval aux dames de Laval, leurs mère et aïeule [1].

8 juin 1429.

Mes très redoutées dames et mères, depuis que je vous écrivis de Sainte-Catherine de Fierbois, vendredi dernier, j'arrivai le samedi à Loches et allai voir monseigneur le Dauphin au château, à l'issue de vêpres, en l'église collégiale, qui est très bel et gracieux seigneur, et très bien formé et bien agile et habile, de l'âge d'environ sept ans qu'il doit avoir; et illec (*a*) vis ma cousine, la dame de La Trimoille, qui me fit très bonne chère (*b*); et, comme on dit, n'a plus que deux mois à porter son enfant.

Le dimanche, j'arrivai à Saint-Aignan, où étoit le roy, et envoyai querir et venir dedans mon logis le seigneur de Trèves, et s'en alla au château avec lui mon oncle,

[1] Anne de Laval, l'aïeule de Guy et d'André, avait été mariée dans sa jeunesse au connétable Du Guesclin ; Jeanne de Laval, leur mère, était une femme de grand cœur; toutes les deux habitaient en 1429 le château de Vitré. André de Laval devint maréchal de France sous le nom de maréchal de Lohéac.

(*a*) Là. — (*b*) Très-bon accueil.

pour signifier au roy que j'étois venu, et pour savoir quand lui plairoit que je allasse devers lui : et je eus réponse que je y allasse sitôt qu'il me plairoit; et me fit très bonne chère, et me dit moult de bonnes paroles. Et quand il étoit allé par la chambre ou parlé avec aucun autre, il se retournoit chacune fois devers moi, pour me mettre en paroles d'aucunes choses, et disoit que j'étois venu au besoin, sans mander, et qu'il m'en savoit meilleur gré. Et quand je lui disois que je n'avois pas amené telle compagnie que je désirois, il répondoit qu'il suffisoit bien de ce que je avois amené, et que j'avois bien pouvoir d'en recouvrer greigneur (a) nombre. Et dit le sire de Trèves, à sa maison, au seigneur de La Châtre, que le roy et tous ceux d'environ lui avoient été bien contens des personnes de mon frère et de moi, et que nous leur revenions bien; et jura bien fort qu'il n'étoit pas mention que à pas un de ses amis et parens qu'il eût, il (b) eût fait si bon accueil, ni si bonne chère (c), dont il n'est pas meshitre (d) de faire bonne chère, ni bon accueil, comme il disoit.

Et le lundi, me partis d'avec le roy, pour venir à Selles en Berry, à quatre lieues de Saint-Aignan; et fit le roy venir au devant de lui la Pucelle, qui étoit de paravant à Selles. Disoient aucuns que ce avoit été en ma faveur, pour ce que je la visse; et fit ladite Pucelle très bonne chère à mon frère et à moi, armée de toutes pièces, sauf la tête, et tenant la lance en main. Et après que fûmes descendus à Selles, j'allai à son logis la voir; et fit venir le vin, et me dit qu'elle m'en feroit bientôt boire à Paris; et semble chose toute divine de son fait, et de la voir et de l'ouïr. Et s'est partie ce lundi, aux vêpres, de Selles, pour aller à Romorantin, à trois lieues en allant avant et approchant des avenues (e), le maréchal de Boussac et grand nombre de gens armés et de la

(a) Plus grand. — (b) Le roi. — (c) Bonne figure, bon visage. — (d) Prodigue. — (e) Routes; celles qui conduisaient à Orléans.

commune avec elle; et la vis monter à cheval, armée tout en blanc, sauf la tête, une petite hache en sa main, sur un grand coursier noir, qui à l'huis de son logis se demenoit très fort, et ne souffroit qu'elle montât; et lors elle dit : « Menez-le à la croix, » qui étoit devant l'église auprès, au chemin. Et lors elle monta, sans ce qu'il se mût, comme s'il fût lié. Et lors se tourna vers l'huis de l'église, qui étoit bien prochain, et dit en assez voix de femme: « Vous, les prêtres et gens d'église, faites procession et prières à Dieu. » Et lors se retourna à son chemin, en disant : « Tirez (*a*) avant, tirez avant, » son étendart ployé que portoit un gracieux page, et avoit sa hache petite en la main. Et un sien frère[1] qui est venu depuis huit jours, partoit aussi avec elle, tout armé en blanc.

Et arriva ce lundi à Selles monseigneur le duc d'Alençon, qui a très grosse compagnie; et ai aujourd'hui gagné de lui à la paume une convenance (*b*). Et n'est encore point ici venu mon frère de Vendôme[2]. J'ai ici trouvé l'un des gentilshommes de mon frère de Chauvigny[3], pour ce qu'il avoit déjà ouï que j'étois arrivé à Sainte-Catherine; et m'a dit qu'il avoit écrit aux nobles de ses terres, et qu'il pense être bientôt par deçà; et dit que ma sœur est bien sa mie, et plus grasse qu'elle n'a accoûtumé. Et dit on ici que monseigneur le connétable[4] vient avec 600 hommes d'armes et 400 hommes de trait, et que Jean de La Roche vient aussi, et que le roy n'eut piéçà (*c*) si grande compagnie que on espère être ici; ni oncques gens n'allèrent de meilleure volonté en besogne, que ils vont à cette. Et doit ce jour d'hui

1 Pierre d'Arc.
2 Louis de Bourbon, comte de Vendôme, beau-frère de messieurs de Laval, dont il avait épousé la sœur, Jeanne de Laval.
3 Guy de Chauvigny, seigneur de Châteauroux, mari de Catherine de Laval.
4 Arthur de Richemont, que les favoris du roi tenaient éloigné de la cour.

(*a*) Allez en avant. — (*b*) Pari. — (*c*) Jamais.

ici arriver mon cousin de Rais[1], et croit ma compagnie; et quoi que ce soit (a), ce qu'il y a est bien honnête et d'appareil (b); et y est le seigneur d'Argenton, l'un des principaux gouverneurs, qui me fait bien bon recueil (c) et bonne chère; mais de l'argent n'y en a-t-il point à la Cour, que si étroitement, que pour le temps présent je n'y espère aucune rescousse ni soutenue (d). Pour ce, vous, madame ma mère, qui avez mon sceau, n'épargnez pas ma terre par vente ni par engage (e), où (f) avisez plus convenable affaire, là où nos personnes sont à être sauvées, ou aussi par défaut (g) abaissées, et par aventure en voie de périr; car si nous ne faisions ainsi, vu qu'il n'y a point de solde, nous demeurerons tous seuls[2]. Et jusques ici notre fait a encore été et est en bon honneur; et a été notre venue au roy et à ses gens tous, et aussi aux autres seigneurs qui viennent de toutes parts, bien agréable; et nous font tous meilleure chère que ne vous pourrions écrire.

La Pucelle m'a dit en son logis, comme je la suis allé y voir, que trois jours avant mon arrivée, elle avoit envoyé à vous, mon aïeule, un bien petit anneau d'or; mais que c'étoit bien petite chose, et qu'elle vous eût volontiers envoyé mieux, considéré votre recommandation.

Ce jour d'hui, monseigneur d'Alençon, le bâtard d'Orléans et Gaucour doivent partir de ce lieu de Selles et aller après la Pucelle. Et avez fait bailler je ne sais quelles lettres à mon cousin de la Trimoille et seigneur de Trèves, par occasion desquelles le roy s'efforce de me vouloir retenir avec lui jusques à ce que la Pucelle

[1] Le maréchal de Retz, Gilles de Laval.

[2] C'est pour payer leurs hommes, auxquels le roy ne peut donner d'argent, que MM. de Laval veulent vendre ou engager une partie de leurs domaines.

(a) Quoiqu'elle soit peu nombreuse. — (b) Bien pourvue. — (c) Accueil. — (d) Aucun secours, ni subsistance. — (e) Aliénation faite pour un temps. — (f) Suivant que vous jugerez l'affaire meilleure. — (g) Manque.

ait été devant les places angloises devant Orléans [1], où l'on va mettre le siége; et est déjà l'artillerie pourvue; et ne se esmaye (*a*) point la Pucelle qu'elle ne soit tantôt avec le roy, disant que lors qu'il prendra son chemin à tirer avant vers Reims, que je irois avec lui; mais jà Dieu ne veuille que je le fasse et que je ne aille (*b*). Et autretant (*c*) en dit mon frère, et comme monseigneur d'Alençon, tant abandonné seroit celui qui demeureroit. Et pense que le roy partira ce jeudi d'ici, pour s'approcher plus près de l'ost; et viennent gens de toutes parts chacun jour. Après, vous ferai savoir, sitôt qu'on aura aucune chose besogné, ce qui aura été exécuté. Et espère-t-on que, avant qu'il soit dix jours, la chose soit bien avancée de côté ou d'autre. Mais tous ont si bonne espérance en Dieu, que je crois qu'il nous aidera.

Mes très redoutées (*d*) dames et mères, nous recommandons, mon frère et moi, à vous, le plus humblement que pouvons; et vous envoie des blancs signés de ma main, afin, si bon vous semble, du datte (*e*) de cette présente, écrire aucune chose du contenu ci-dedans, à monseigneur le duc [2], que lui en écrivez; car je ne lui écris oncques puis; et vous plaise aussi sommairement nous écrire de vos nouvelles; et vous, madame ma mère, en quelle santé vous vous trouvez après les médecines qu'avez prises, car j'en suis à très grand malaise. Et vous envoie, dessus ces présentes, minute de mon testament, afin que vous, mes mères, m'avertissiez et écriviez par les prochainement venans, de ce que bon vous semblera que y ajoute; et y pense encore de moi y ajouter entre deux; mais je n'ai encore eu que peu de loisir.

[1] Les bastilles qui entouraient Orléans.
[2] De Bretagne.

(*a*) Émeut, trouble. — (*b*) Dieu ne veuille que je sois retenu auprès du roi jusqu'au voyage de Reims et que je n'aille pas au siége d'Orléans. — (*c*) Et tout autant. — (*d*) Redoutée, à qui l'on doit du respect. — (*e*) De la date.

Mes très redoutées dames et mères, je prie le benoît fils de Dieu qu'il vous doint (a) bonne vie et longue, et nous recommandons aussi tous deux à notre frère Loys[1]. Et pour le liseur de ces présentes, le seigneur du Bochet[2], et notre cousine sa fille, ma cousine de La Chapelle, et toute votre compagnie. Et pour l'accès et.... [3] de solliciter de la chevance (b) au mieux que faire se pourra; et n'avons plus en tout qu'environ 300 écus du poids de France.

Ecrit à Selles, ce mercredi huitième de juin.

Et ce vêpres (c) sont arrivés ici monseigneur de Vendôme, monseigneur de Boussac, et autres; et La Hire s'est approché de l'ost, et aussi on besognera bientôt. Dieu veuille que ce soit à notre désir!

Vos humbles fils, Guy et André de Laval.

V.

Lettre d'Alain Chartier[4] écrite à un prince étranger[5].

Fin de juillet 1429.

(Traduite du latin.)

Très-illustre prince, votre courrier Corard m'a rencontré à Bourges hier; il se dit envoyé par vous en France auprès de l'abbé de Saint-Antoine[6] ou de l'ar-

[1] Louis de Laval, seigneur de Châtillon.
[2] Ce seigneur s'illustra en reprenant Laval aux Anglais le 25 septembre de cette année.
[3] Lacune de la copie.
[4] Voir page 382.
[5] Sans doute au duc ou à un prince de Savoie.
[6] En Dauphiné.

(a) Donne. — (b) Bien, argent. — (c) Soir.

chevêque de Vienne, afin d'en obtenir une lettre relative à ce qui se dit sur la Pucelle ; mais n'ayant rencontré ni l'un ni l'autre, il m'a prié instamment, si je voulais vous faire chose agréable, de rédiger cette lettre concernant la Pucelle. Et moi, que la splendeur et la grandeur de votre nom touche profondément, je me suis volontiers mis à l'œuvre, afin que votre courrier ne revînt pas sans nouvelles des grandes et illustres choses qui se passent et que vous désirez si vivement connaître.

D'abord, je pense que vous voulez savoir ce qu'est la Pucelle. Si vous cherchez quelle est sa nation, elle est du royaume ; sa patrie est Vaucouleurs, qui est un bourg près de la Meuse ; elle est née de parents qui cultivent la terre et élèvent des troupeaux. Dès son enfance, elle fut employée à la garde de ces troupeaux ; mais dès qu'elle eut atteint l'âge de douze ans, une voix sortie d'une nuée l'avertit souvent d'avoir à aller trouver le roi et de porter secours au royaume menacé de ruine. Et quand les Anglais, avec une forte armée, assiégeaient Orléans entouré de leurs forteresses, elle ne fut pas seulement avertie par l'oracle d'en haut, mais elle fut aussi menacée des plus graves peines, si elle ne se rendait immédiatement auprès du roi. Ayant demandé comment elle devait partir, et ce qu'elle avait à faire après son départ, il lui fut répondu : « Quitte le vêtement de femme, prends l'habit d'homme et des gens qui t'accompagnent au sortir de la maison du capitaine de Vaucouleurs jusque chez le roi. Dès que tu seras partie et que tu auras parlé au roi, fais que tu délivres Orléans du siége ; de là conduis le roi à Reims pour le faire sacrer, et, après le sacre, ramène le roi à Paris et rétablis-le dans son royaume. »

Sans retard, la Pucelle alla trouver le capitaine, prit des compagnons, revêtit un habit d'homme et montant à cheval, ce qu'elle n'avait jamais fait, elle se mit en route ; et à travers les champs et les camps, à travers les villes ennemies et les flèches de l'ennemi, saine et

sauve, sans perdre aucun de ses compagnons, elle arriva enfin où était le roi.

Le roi apprenant l'arrivée de la Pucelle, et sachant pourquoi elle venait et ce qu'elle prétendait faire, agit en roi très-sage ; il décida de ne pas la mépriser, et cependant de ne pas la recevoir avant de connaître à bon indice ce qui en elle était bon ou mauvais, faux ou vrai, sensé ou déraisonnable. La Pucelle donc amenée à l'examen, et comme sur un champ de bataille, devant les hommes les plus doctes, fut interrogée à plusieurs reprises sur diverses matières, humaines et divines, les plus difficiles. Elle ne répondit rien que d'excellent et de digne de louange ; et il sembla qu'elle n'avait pas fait paître les troupeaux dans les champs, mais qu'elle avait appris les lettres dans les écoles. C'était un merveilleux spectacle de voir une femme disputant avec les hommes, une ignorante avec les savants, une personne seule avec un si grand nombre d'autres, une personne de la plus basse condition disputant sur les choses les plus élevées.

Le roi ayant connaissance de ses paroles et de son assurance, la fit venir devant lui et l'écouta avec la plus grande attention. Que lui dit-elle ? personne ne le sait[1], et il est certain cependant que le roi, frappé comme d'une illumination, fut rempli de la plus grande joie. Après cela, la Pucelle désirant ardemment accomplir l'ordre divin, demanda sur le champ qu'on lui donnât une armée pour secourir Orléans qui était en grand péril. On la lui refusa d'abord, pour ne rien faire avec témérité ; enfin on la lui accorda. Ayant cette armée et une grande quantité de vivres, elle prit le chemin d'Orléans. Passant en face du camp anglais, cette armée ne fut nullement attaquée ; les ennemis semblent des amis, ces hommes sont comme des femmes ; on dirait que leurs mains sont liées ; ils laissent sans opposition les

[1] Voir, page 418, *le Secret de Charles VII.*

vivres entrer dans Orléans. La ville étant ravitaillée, la Pucelle attaque les bastilles des anglais et s'en empare d'une manière et avec une rapidité miraculeuse, d'autant qu'une de ces bastilles établie au milieu du pont était si forte et tellement couverte de moyens de défense, qu'on ne pouvait croire que des peuples, des nations même l'attaquant, pussent jamais s'en emparer. Elle attaque une bastille, une seconde, une troisième, qui étant environnées d'eau, pleines de gens armés et de moyens de défense, semblaient absolument inexpugnables. Ces bastilles prises, la guerrière les détruit comme aurait fait la tempête; et ensuite, apprenant que les Anglais approchent avec une armée, elle conduit la sienne contre eux, et les attaque avec un grand courage. Peu lui importe qu'ils soient bien plus nombreux que les siens. Les Anglais ne purent soutenir le choc de la Pucelle, et furent si bien vaincus qu'ils furent massacrés comme des troupeaux, jusqu'au dernier.

La Pucelle déclare alors qu'on ne doit pas ignorer que le temps est venu où le roi doit prendre la couronne. Il faut donc aller à Reims; ce qui semble non-seulement difficile, mais impossible à tout le monde, parce qu'il fallait passer à travers des villes et des pays occupés par l'ennemi. Mais les villes se donnèrent spontanément au roi. On arriva donc à Reims, et le roi, conduit par la Pucelle, fut sacré.

Finissons ici ce récit, et, nous résumant en quelques mots, disons : personne, en songeant à la Pucelle, ne pourra s'empêcher de l'admirer et d'être stupéfait de ses paroles et de ses faits et gestes, qu'elle a accomplis si nombreux et si merveilleux en si peu de temps.

Quoi d'extraordinaire, en effet, et quelles qualités demande-t-on à un capitaine, que n'ait pas la Pucelle ? La prudence militaire? elle l'a à un degré admirable. La force d'âme ? elle a le cœur plus élevé que personne. La rapidité ? elle l'emporte sur les anges mêmes. La justice, le courage, le succès ? personne n'en est doué

comme elle. S'il faut venir aux prises avec l'ennemi, elle-même est à la tête de l'armée; elle-même établit les camps, organise la bataille, dispose l'attaque, et, faisant avec le plus grand courage la besogne d'un soldat, elle fait l'instant d'après l'œuvre d'un capitaine. Le signal donné, elle prend sa lame, l'agite, la fait vibrer contre l'ennemi, et, piquant de l'éperon son cheval, elle fond avec impétuosité sur les bataillons ennemis. Voilà cette femme qui n'est pas venue de cette terre, mais qui paraît descendre du ciel pour soutenir sur son dos et ses épaules la France abattue. Le roi était dans un vaste abîme, livré aux tourmentes et aux tempêtes; elle l'a conduit au port et au rivage; elle a relevé son courage et lui a rendu l'espérance. Elle a dompté la férocité anglaise, excité l'audace des Français, arrêté leur chute et mis fin à l'incendie de la France. O vierge unique! digne de toute gloire, digne de toute louange, digne des honneurs divins, tu es l'honneur de la France, tu es l'éclat des lys, tu es la lumière et la gloire non-seulement de la France, mais de tous les chrétiens. Que Troie ne rappelle pas en triomphant son Hector, que la Grèce ne fasse pas valoir son Alexandre, l'Afrique son Hannibal; que l'Italie ne s'enorgueillisse pas de César et de tous ses capitaines romains; la France, qui compte déjà beaucoup de héros, pourrait se contenter de cette seule Pucelle, se glorifier, se comparer pour la gloire militaire à toutes les autres nations, et même au besoin se mettre au-dessus d'elles.

Voilà ce que j'ai à dire présentement sur la Pucelle. Si je l'ai fait plus brièvement que vous n'eussiez voulu, croyez qu'il en a été ainsi parce que, si j'eusse parlé d'elle avec abondance, ce n'est pas une lettre que j'aurais faite, mais un livre. Adieu.

VI.

Fragment d'une lettre du duc de Bedford.

(Traduit de l'anglais par M. Quicherat.)

Fin de juillet 1429.

Et toute chose a prospéré pour vous jusqu'au temps du siége d'Orléans entrepris, Dieu sait par quel conseil. Auquel temps, après l'aventure arrivée à la personne de mon cousin de Salisbury, que Dieu absolve, arriva par la main de Dieu, comme il semble, un grand méchef sur vos gens qui étaient rassemblés là en grand nombre; lequel provint en grande partie, comme je pense, par enlacement des fausses croyances et folle crainte qu'ils ont eues d'un disciple et limier du diable, appelé la Pucelle, qui a usé de faux enchantements et de sorcellerie. Lesquels méchef et déconfiture non-seulement ont diminué d'une grande partie le nombre de vos gens, mais aussi bien ont ôté le courage du restant d'une façon merveilleuse, et ont encouragé vos adversaires et ennemis à s'assembler incontinent en grand nombre.

VII.

Lettres de Jeanne d'Arc.

1° Au roi d'Angleterre et au duc de Bedford.

22 mars 1429.

Roi d'Angleterre, et vous duc de Bedford qui vous

dites régent le royaume de France, Guillaume Lapoule[1], comte de Suffort[2], Jehan, sire de Thalebot[3], et vous Thomas, sire d'Escales[4], qui vous dites lieutenant dudit de Bedford, faites raison au roy du ciel de son sang royal; rendez à la Pucelle ci envoyée de par Dieu, le roy du ciel, les clefs de toutes les bonnes villes que vous avez prises et violées en France. Elle est venue de par Dieu, le roy du ciel, pour réclamer le sang royal; elle est toute prête de faire paix, si vous lui voulez faire raison, par ainsi que France vous mettez sur (a) et paiez de ce que l'avez tenue. Entre vous, archers, compagnons de guerre gentils (b), et autres qui êtes devant la bonne ville d'Orléans, allez-vous-en, de par Dieu, en vos pays; et si ainsi ne le faites, attendez les nouvelles de la Pucelle qui vous ira voir brièvement à votre bien grand dommage. Roi d'Angleterre, si ainsi ne le faites, je suis chef de guerre, et en quelque lieu que j'atteindrai vos gens en France, je les en ferai aller, veuillent ou non veuillent; et s'ils ne veulent obéir, je les ferai tous mourir, et s'ils veulent obéir, je les prendrai à merci. Je suis ci venue de par Dieu, le roy du ciel, corps pour corps, pour vous bouter hors de toute France[5], encontre tous ceux qui voudroient porter trahison, malengin (c) ni dommage au royaume de France. Et n'ayez point en votre opinion, que vous ne tiendrez mie (d) le royaume de France de Dieu, le roy du ciel, fils de sainte Marie, ains (e) le tiendra le roy Charles, vrai héritier; car Dieu, le roy du ciel, le veut ainsi, et lui est révélé par la Pucelle : lequel entrera à

[1] Pole.
[2] Suffolk.
[3] Talbot.
[4] Scales.
[5] Jeanne d'Arc indique d'une manière précise sa mission : chasser l'Anglais de *toute la France*.

(a) Vous rendez. — (b) Nobles. — (c) Fraude. — (d) Que vous tiendrez jamais. — (e) Mais.

Paris en bonne compagnie [1]. Si vous ne voulez croire les nouvelles de par Dieu de la Pucelle, en quelque lieu que nous vous trouverons, nous ferrons (a) dedans (b) à horions, et si (c) ferons un si gros hahaye (d), que encore a mille années (e) que en France ne fut fait si grand, si vous ne faites raison. Et croyez fermement que le roy du ciel enverra plus de force à la Pucelle que vous ne lui sauriez mener de tous assauts, à elle et à ses bonnes gens d'armes; et adonc (f) verront lesquels auront meilleur droit, de Dieu du ciel ou de vous. Duc de Bedford, la Pucelle vous prie et vous requiert que vous ne vous faites (g) pas détruire. Si vous faites raison, encore pourrez venir en sa compagnie l'où (h) que les François feront le plus beau fait qui oncques fut fait pour la chrétienté [2]. Et faites réponse en la cité d'Orléans, si vous voulez faire paix; et si ainsi ne le faites, de vos bien grands dommages vous souvienne briėvement.

Écrit le mardi de la semaine sainte.

De par la Pucelle.

Et au-dessous :

Au duc de Bedford, soi-disant régent le royaume de France ou à ses lieutenans étant devant la ville d'Orléans.

[1] Jeanne d'Arc voulait faire entrer Charles VII à Paris; elle le dit ici, elle le répète aux deux seigneurs de Laval; c'est Charles VII et son entourage qui se sont opposés par tous les moyens en leur pouvoir à ce que la Pucelle s'emparât de Paris et y fît entrer le roi de France! Triste exemple, parmi tant d'autres, de l'incapacité et du mauvais vouloir égoïste des classes dirigeantes en France, à cette époque.

[2] Ceci est une invitation indirecte au duc de Bedford de coopérer à une croisade qu'elle comptait entreprendre après la délivrance de la France.

(a) *Férirons*, frapperons. — (b) Sur vous, dans vos bataillons. — (c) Ainsi. — (d) Cri de guerre. — (e) Il y a mille ans. — (f) Alors. — (g) Pour fassiez. — (h) Là où.

2° *Aux habitants de Tournay*[1].

25 juin 1429.

JÉSUS MARIA.

Gentils loyaux François de la ville de Tournay, la Pucelle vous fait savoir des nouvelles de par deçà, que en huit jours elle a chassé les Anglois hors de toutes les places qu'ils tenoient sur la rivière de Loire, par assaut ou autrement ; où il y en a eu maints morts et pris, et les a déconfits en bataille. Et croyez que le comte de Suffort, Lapoulle son frère, le sire de Tallebot, le sire de Scales et messire Jehan Falstolf[2] et plusieurs chevaliers et capitaines ont été pris, et le frère du comte de Suffort et Glasdas morts. Maintenez vous bien loyaux François, je vous en prie, et vous prie et vous requiers que vous soyez tous prêts de venir au sacre du gentil roy Charles à Reims, où nous serons brièvement, et venez au devant de nous quand vous saurez que nous approcherons. A Dieu vous commande (*a*), Dieu soit garde de vous et vous doint (*b*) grâce que vous puissiez maintenir la bonne querelle (*c*) du royaume de France.

Ecrit à Gien, le 25e jour de juin.

Aux loyaux François de la ville de Tournay.

[1] Tournay a été une ville française jusqu'au XVIe siècle. Quoique enclavée au milieu des possessions du duc de Bourgogne, elle était restée fidèle à Charles VI.

[2] Pour ce dernier il y a erreur, Falstolf ne fut pas pris.

(*a*) Recommande. — (*b*) Donne, au subjonctif. — (*c*) Soutenir la bonne cause.

3° *Au duc de Bourgogne*[1].

17 juillet 1429.

Haut et redouté (*a*) prince, duc de Bourgogne, Jehanne la Pucelle vous requiert de par le roy du ciel, mon droiturier et souverain seigneur (*b*), que le roy de France et vous, fassiez bonne paix ferme, qui dure longtemps. Pardonnez l'un à l'autre de bon cœur, entièrement, ainsi que doivent faire loyaux chrétiens ; et s'il vous plaît à guerroyer, si allez sur les Sarrasins. Prince de Bourgogne, je vous prie, supplie et requiers, tant humblement que requérir vous puis, que ne guerroyez plus en saint royaume de France, et faites retraire (*c*) incontinent et brièvement vos gens qui sont en aucunes places et forteresses dudit saint royaume ; et de la part du gentil roy de France, il est prêt de faire paix à (*d*) vous, sauve son honneur, s'il ne tient en vous (*e*). Et vous fais à savoir de par le roy du ciel, mon droiturier et souverain seigneur, pour votre bien et pour votre honneur et sur votre vie, que vous n'y gagnerez point bataille à l'encontre des loyaux François, et que tous ceux qui guerroient audit saint royaume de France, guerroient contre le roy Jésus, roy du ciel et de tout le monde, mon droiturier et souverain seigneur. Et vous prie et requiers à jointes mains, que ne faités (*f*) nulle bataille ni ne guerroyez contre nous, vous, vos gens ou sujets; et croyez sûrement que, quelque nombre de gens que vous amenez contre nous, qu'ils n'y gagneront mie (*g*), et sera grand'pitié de la grand'bataille et du sang qui sera répandu de ceux qui

[1] Cette lettre a été écrite à Reims le jour du sacre de Charles VII.

(*a*) Que l'on respecte. — (*b*) De droit mon souverain seigneur. — (*c*) Retirer. — (*d*) Avec. — (*e*) Si vous ne vous y refusez. — (*f*) Pour fassiez. — (*g*) Rien.

y viendront contre nous. Et a (a) trois semaines que je vous avois écrit et envoyé bonnes lettres par un héraut, que fussiez au sacre du roy qui, aujourd'hui dimanche 17[e] jour de ce présent mois de juillet, se fait en la cité de Reims, dont je n'ai eu point de réponse, ni n'ouïs oncques puis nouvelles dudit héraut. A Dieu vous commens (b) et soit garde de vous, s'il lui plaît ; et prie Dieu qu'il y mette bonne paix.

Ecrit audit lieu de Reims, le 17[e] jour de juillet.

4° *Aux habitants de Reims.*

Après le sacre, La Trémoille et Regnauld de Chartres s'opposèrent autant qu'ils le purent à la marche de Charles VII sur Paris, et décidèrent le triste roi que Jeanne venait de faire couronner à traiter avec le duc de Bourgogne. Ils signèrent une trève de quinze jours avec les Bourguignons, et annoncèrent qu'à l'expiration de cette trève le duc de Bourgogne remettrait Paris au roi ; il était donc inutile d'aller prendre la ville. Ils firent ainsi perdre un temps précieux, qui fut mis à profit par les maîtres de Paris, et, ne pouvant enfin empêcher Jeanne d'Arc de marcher sur Paris, qu'on ne remettait pas au roi, ils firent échouer l'attaque et empêchèrent qu'on ne la recommençât. Jeanne d'Arc, mécontente des basses et coupables intrigues de ses ennemis, écrivit aux bourgeois de Reims la lettre suivante dans laquelle elle exprime son juste mécontentement.

5 août 1429.

Mes chers et bons amis, les bons et loyaux François de la cité de Reims, Jehanne la Pucelle vous fait assavoir de ses nouvelles, et vous prie et vous requiert que vous ne faites nul doute en (c) la bonne querelle que elle mène pour le sang royal ; et vous promets et certifie que je ne vous abandonnerai point tant que je vivrai. Et est vrai que le roy a fait trèves au duc de Bourgogne quinze jours durant, par ainsi (d) qu'il lui

(a) Et il y a. — (b) Recommande. — (c) Que vous n'ayez nulle crainte sur. — (d) A la condition.

doit rendre la cité de Paris paisiblement au chief (*a*) de quinze jours. Pourtant ne vous donnez nulle merveille (*b*) si je ne y entre si brièvement (*c*), combien (*d*) que des trèves qui ainsi sont faites je ne sois point contente, et ne sais si je les tiendrai; mais si je les tiens, ce sera seulement pour garder l'honneur du roy; combien aussi que ils (*e*) ne rabuseront (*f*) point le sang royal, car je tiendrai et maintiendrai ensemble (*g*) l'armée du roy pour être toute prête au chief desdits quinze jours, s'ils ne font la paix. Pour ce, mes très-chers et parfaits amis, je vous prie que vous ne vous en donnez malaise (*h*) tant que je vivrai, mais vous requiers que vous faites (*i*) bon guet et gardez (*j*) la bonne cité du roy; et me faites savoir se il y a nuls triteurs (*k*) qui vous veulent grever (*l*), et au plus brief que je pourrai je les en ôterai; et me faites savoir de vos nouvelles. A Dieu vous command (*m*) qui soit garde de vous.

Ecrit ce vendredi, cinquième jour d'août, emprès d'un logis sur champs au chemin de Paris (*n*).

5° *Aux habitants de Riom.*

Le trésor royal étant à sec, Jeanne demande aux villes les ressources nécessaires pour continuer la guerre.

9 novembre 1429.

Chers et bons amis, vous savez bien comment la ville de Saint-Pierre-le-Moustier a été prise d'assaut; et, à l'aide de Dieu, à intention de faire vider (*o*) les autres places qui sont contraires au roy; mais pour ce que

(*a*) Bout. — (*b*) N'ayez aucune surprise. — (*c*) Aussi vite. — (*d*) Parce que. — (*e*) Les Bourguignons. — (*f*) N'abuseront pas de nouveau. — (*g*) Réunie. — (*h*) Souci. — (*i*) Fassiez. — (*j*) Gardiez. — (*k*) Traîtres. — (*l*) Nuire. — (*m*) Recommande. — (*n*) En un campement aux champs sur la route de Paris. — (*o*) Aux Anglais.

grand'dépense de poudres, trait et autres habillemens (a) de guerre a été faite devant ladite ville, et que petitement les seigneurs qui sont en cette ville et moi en sommes pourvus pour aller mettre le siége devant la Charité, où nous allons prestement; je vous prie sur tant que vous aimez le bien et honneur du roy et aussi de tous les autres de par deçà (b), que veuillez incontinent envoyer et aider pour ledit siége, de poudres, salpêtre, soufre, trait, arbalètes fortes et d'autres habillemens de guerre. Et en ce faites tant (c) que, par faulte (d) desdites poudres et autres habillemens de guerre, la chose (e) ne soit longue (f), et que on ne vous puisse dire en ce être négligens ou refusans. Chers et bons amis, Notre Sire (g) soit garde de vous.

Ecrit à Moulins, le neuvième jour de novembre.

JEHANNE.

A mes chers et bons amis, les gens d'église, bourgeois et habitans de la ville de Riom.

6° *Aux habitants de Reims.*

16 mars 1430.

Très-chers et bien aimés, et bien désirés à voir, Jehanne la Pucelle ai reçu vos lettres faisant mention que vous vous doutiez d'avoir le siége (h). Veuillez savoir que vous n'aurez point, si je les (i) puis rencontrer bien brief (j); et si ainsi fut (k) que je ne les rencontrasse, ou eux vinssent devant vous, si (l) fermez vos portes, car je serai bien brief vers vous ; et si eux y

(a) Matériel. — (b) Qui sont par ici. — (c) Si bien. — (d) Manque. — (e) La prise de la Charité. — (f) Ne traîne en longueur. — (g) Notre-Seigneur. — (h) Vous craigniez d'être assiégés. — (i) Les ennemis. — (j) Bientôt. — (k) S'il arrivait. — (l) Alors.

sont, je leur ferai chausser leurs éperons si à hâte qu'ils ne sauront par où les prendre, et ce leur arrivera si brief (*a*), que ce sera bientôt (*b*). Autre chose ne vous écris pour le présent, mès que (*c*) soyez toujours bons et loyaux. Je prie à Dieu que vous ait en sa garde.

Écrit à Sully, le seizième jour de mars.

Je vous manderois encore aucunes nouvelles de quoi vous seriez bien joyeux; mais je doute (*d*) que les lettres fussent prises en chemin et que l'on ne vit lesdites nouvelles.

VIII.

Lettre du duc de Bourgogne aux habitants de Saint-Quentin sur la prise de la Pucelle.

23 mai 1430.

De par le duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois, de Bourgogne et de Namur.

Très-chers et bien amés, sachant que vous désirez savoir de nos nouvelles, vous signifions que ce jour d'hui 23e de mai, environ six heures après-midi, les adversaires de monseigneur le roy [1] et les nôtres, qui s'étoient mis ensemble en très-grosse puissance et boutés en la ville de Compiègne, devant laquelle nous et les gens de notre armée sommes logés, sont saillis de ladite ville à puissance (*e*) sur le logis de notre avant-garde le plus prochain d'eux ; à laquelle saillie étoit celle qu'ils appellent la Pucelle, avec plusieurs de leurs principaux capitaines. A l'encontre desquels, beau cousin, messire Jehan de Luxembourg qui y étoit présent, et autres nos

[1] D'Angleterre, Henri VI.

(*a*) Vite. — (*b*) Et ce sera bientôt fait. — (*c*) Sinon que. — (*d*) Crains. — (*e*) En force.

gens et aucuns des gens de monseigneur le roy qu'il avoit envoyés par devers nous pour passer outre et aller à Paris, ont fait très-grand et âpre résistance; et prestement en notre personne y arrivâmes, et trouvâmes que lesdits adversaires étoient jà reboutés; et par le plaisir de notre benoît Créateur, la chose est ainsi avenue, et nous a fait telle grâce que icelle appelée la Pucelle a été prise, et avec elle plusieurs capitaines, chevaliers, écuyers et autres pris, noyés et morts, dont à cette heure nous ne savons encore les noms, sans ce que aucuns de nos gens ni des gens de mondit seigneur le Roy y aient été morts ou pris, ni qu'il y ait eu de nos gens blessés vingt personnes, la grâce de Dieu. De laquelle prise, ainsi que tenons certainement, seront grandes nouvelles partout, et sera connue l'erreur et folle créance de tous ceux qui ès faits d'icelle femme se sont rendus enclins et favorables; et cette chose vous écrivons pour nos nouvelles, espérant que vous en aurez joie, confort et consolation, et en rendrez grâces et louanges à notre dit Créateur, qui tout voit et connoît, et qui, par son benoît plaisir, veuille conduire le surplus de nos entreprises au bien de notre dit seigneur le roy et de sa seigneurie, et au relèvement et reconfort de ses bons et loyaux sujets [1]. Très-chers et bien amés, le Saint-Esprit vous ait en sa sainte garde.

IX.

Lettres accordées par le roi d'Angleterre à l'évêque de Beauvais et autres.

12 juin 1431.

Henry, par la grâce de Dieu, roy de France et d'An-

[1] De France! — On rougit en lisant une pareille lettre, quand on songe qu'elle a été écrite par un prince français, du sang royal, à des Français.

gleterre, à tous ceux qui ces présentes verront, SALUT. Comme depuis aucuns temps en ça nous avons été requis et exhortez par nostre très-chère et très-aimée fille l'Université de Paris, que une femme qui se faisoit nommer Jehanne la Pucelle, laquelle avoit été prinse en armes par aucuns de nos subjets au diocèse de Beauvais, dedans les limites de la jurisdiction épiscopale dudit diocèse, et icelle femme fut rendue, baillée et délivrée à l'Eglise, comme véhémentement suspicionée, renommée et notoirement diffamée d'avoir dit, semé et publié en divers lieux et contrées de notredit royaume de France, plusieurs grands erreurs, excez commis et perpétrez, crimes exécrables et délits moult énormes à l'encontre de notre sainte foy catholique, et au grand esclandre de tout le peuple chrétien ; avons été aussi requis et sommez très-justement, et par plusieurs et diverses fois par notre amé et féal conseiller, l'evesque de Beauvais, juge ordinaire d'icelle femme, que icelle lui voulsissions rendre et délivrer pour estre par lui, comme son juge, corrigée et punie, et au cas que par procès duement fait et juridique, elle seroit trouvée chargée et contaminée desdits erreurs, crimes, excez et délits, ou d'aucuns d'iceux : et nous, comme vray catholique et fils de l'Eglise, en ensuivant nos prédécesseurs roys de France et d'Angleterre, non voulant faire que fût ou pût estre préjudiciable par quelque manière à la sainte Inquisition de nostre sainte foy, ni au retardement d'icelle, mais désirons icelle sainte Inquisition estre préférée à toutes autres voyes de justice séculiere et temporelle, et rendre à chacun ce qui lui appartient, avons à nostredit conseiller, juge ordinaire, comme dit est, fait bailler et délivrer ladite femme, pour enquérir desdits erreurs, crimes, excez et délits, et en faire justice ainsi qu'il appartiendroit par raison, lequel nostredit conseiller joint avec lui le vicaire de l'inquisiteur de la foy, icelui inquisiteur absent, ayant ensemble fait leur inquisition et procès

sur tels erreurs, crimes, excez et délits, et tellement que par la sentence définitive, finalement icelle femme, comme renchue èsdits erreurs, crimes, excez et délits, après certaine abjuration par elle publiquement faite, ayant été déclarée relapse et hérétique, mise hors de leurs mains et délaissée à notre cour et justice séculière, comme toutes ces choses peuvent plus à plain apparoir par ledit procès, par laquelle nostre cour et justice séculière ladite femme ait été condamnée à estre brûlée et arse, et ainsi exécutée. Et, pour ce que par aventure aucuns qui pourroient avoir eu les erreurs et maléfices de ladite Jehanne agréables, et autres qui induement s'efforcent ou se voudroient efforcer, par haine, vengeance, aucunement troubler les vrays jugemens de nostre mère sainte Eglise, de traire en cause pardevant nostre saint père le Pape, le saint concile général, ou autre part, lesdits révérend père en Dieu vicaire, les docteurs ou autres qui se sont entremis dudit procès : Nous qui, comme protecteur et défenseur de notre sainte foy catholique, voulons porter, soustenir et défendre lesdits juges, docteurs, maistres clercs, promoteur, advocats, conseillers, notaires et tous autres, qui dudit procès se sont entremis en quelque manière en tout ce qu'ils ont dit et prononcé en toutes les choses et chacunes d'icelles touchant et concernant ledit procès, ses circonstances et dépendances, afin que dorénavant tous les autres juges, docteurs et autres soient plus enclins, ententifs et encouragez de vacquer et entendre sans paour ou crainte aux extirpations des erreurs et fausses dogmatisations qui en diverses parties de la chrétienté surdent et pullullent en ce temps présent, que douloureusement récitons, mesmement que nous sommes duement informez que ledit procès a esté fait et conduit, mûrement et canoniquement, justement et saintement : eue sur ce et sur la matière d'icelui procès la délibération de nostre très-chère et très-aimée fille l'Université de Paris, des docteurs et maistres

des facultés de théologie, et des décrets divins et canoniques et autres gens d'Eglise en grand nombre, lesquels ou la plus grande partie d'iceulx ont continuellement assisté ou esté présens avec lesdits juges, docteurs, maistres clercs, promoteur, advocats, conseillers, notaires et autres, qui ont besogné, vacqué et entendu audit procès, fussent traits en cause dudit procès, ou de ses dépendances, pardevant nostre saint père le Pape, ledit saint concile général, ou les commis et députez d'icelui nostredit saint Père, dudit saint concile ou autrement, nous aidions et défendions, ferons aider et défendre en jugement et dehors tous lesdits juges, docteurs, maîtres clercs, promoteur, advocats, conseillers, notaires et autres, et chacun d'eux à nos propres coûts et dépens, et à leur cause en cette partie : Nous, pour l'honneur et révérence de Dieu et nostre mère sainte Eglise et défense de nostredite sainte foy, adjoindrons au procès qui en voudront intenter contre eux quelconques personnes, de quelque état qu'ils soient, en quelque manière que ce soit, et ferons poursuivre la cause en tout cas et termes de droit et de raison à nos despens. Si donnons en mandement à tous nos ambassadeurs et messagers, tant de nostre sang et lignage, que à autres qui seroient en cour de Rome et audit saint concile général, et à tous evesques, prélats, docteurs, maîtres clercs, promoteur, advocats, conseillers, notaires et autres, ou aucuns d'eux seront mis ou traits en cause pardevant nostredit saint Père, ledit saint concile ou autres parts, ils se adjoignent incontinent pour et en nostre nom à la cause et défense des dessusdits par toutes voyes et manières canoniques et juridiques; et requiérons nos subjets de nosdits royaumes estant lors illec *(là)*, et aussi ceux des rois, princes et seigneurs à nous alliez et confédérez, qu'ils donnent en cette manière conseil, faveur, aide et assistance par toutes voyes et manières à eux possibles, sans délais ou difficultez quelconques. En témoin

de ce, nous avons fait mettre nostre scel ordonné en l'absence du grand à ces présentes. Donné à Rouen le XIIe jour de juin l'an de grâce quatre cents XXXI, et le neuf de notre règne.

X.

Déposition du Père Isambert de la Pierre[1].

1450.

Vénérable et religieuse personne frère Isambert de la Pierre, de l'ordre de Saint Augustin du couvent de Rouen, prêtre juré et examiné, témoin le 5e jour de mars l'an de grâce mil quatre cent quarante-neuf[2], dit et dépose que une fois lui et plusieurs autres présens, on admonestoit et sollicitoit ladite Jeanne de se soumettre à l'Eglise. Sur quoi elle respondit que voulontiers se soumettroit au saint père, requérant estre menée à lui, et que point ne se soumettroit au jugement de ses ennemis ; et quand à cette heure-là, frère Isambert lui conseilla de se soumettre au concile (*général*) de Basle, ladite Jeanne lui demanda que c'estoit que général concile ; répondit celui qui parle que c'estoit congrégation de toute l'Eglise universelle de la chrétienté, et qu'en ce concile y en avoit autant de sa part comme de la part des Anglois. Cela ouï et entendu, elle commença à crier : O puisqu'en ce lieu sont aucuns de nostre parti, je veuille bien me rendre et soumettre au concile de Basle. Et tout incontinent, par grand despit et indignation, l'evesque de Beauvais commença à

[1] Extrait du manuscrit de MM. de Rohan et Soubise publié par Lenglet-Dufresnoy dans son *Histoire de Jeanne d'Arc*, ainsi que les dépositions suivantes.
[2] Ou 1450 style nouveau.

crier, taisez-vous de par le diable, et dit au notaire qu'il se gardât bien d'escrire la soumission qu'elle avoit faite au général concile de Basle. A raison de ces choses et plusieurs autres, les Anglois et leurs officiers menacèrent horriblement ledit frère Isambert, tellement que s'il ne se taisoit le jetteroient en Seine.

Item, Dit et dépose que après qu'elle eut renoncé et abjuré, et repris habit d'homme, lui et plusieurs autres furent présens quand ladite Jeanne s'excusoit de ce qu'elle avoit revestu habit d'homme, en disant et affirmant publiquement que les Anglois lui avoient fait faire en la prison beaucoup de tort et de violence quand elle étoit vestue d'habits de femme, et de fait la vit éplourée, son viaire (*a*) plein de larmes, défiguré et outragé en telle sorte, que celui qui parle en eut pitié et compassion.

Item, Dit et rapporte que devant toute l'assistance, lorsqu'on la réputoit hérétique, obstinée et renchue (*b*), elle respondit publiquement : Si vous, messieurs de l'Eglise, m'eussiez menée et gardée en vos prisons, par aventure ne me fut-il pas ainsi.

Item. Dit et dépose que après l'issue et la fin de cette session et instance, ledit sieur evesque de Beauvais dit aux Anglois, qui dehors attendoient : *Farowelle* (*c*), *faites bonne chère*, *il en est fait*.

Item. Dépose ce tesmoin, que l'on demandoit et proposoit à la povre Jeanne interrogatoires trop difficiles, subtiles et cauteleux, tellement que les grands clercs et gens bien lettrez qui estoient là présens, à grand peine y eussent sçu donner response. Parquoi plusieurs de l'assistance en murmuroient.

Item. Dépose ce tesmoin, que lui-même en personne fut pardevers l'evesque d'Avranches, fort ancien et bon clerc ; lequel, comme les autres, avoit été requis et prié sur ce cas donner son opinion. Pour ce, ledit eves-

(*a*) Visage. — (*b*) Retombée, relapse. — (*c*) *Farewell*, adieu.

que interrogea ce tesmoin envoyé pardevers lui que disoit et déterminoit mons. saint Thomas, touchant la soumission qu'on doit faire à l'Eglise. Celui qui parle bailla par escrit audit evesque la détermination de saint Thomas; lequel dit, ès choses douteuses qui touchent la foy, l'on doit toujours recourir au pape, ou au genéral concile. Le bon evesque fut de cette opinion et sembla être tout mal content de la délibération qu'on avoit fait pardeçà de cela. N'a point été mise par escrit la détermination, ce qu'on a laissé par malice.

Item. Dépose celui qui parle, que après sa confession et perception du sacrement de l'autel, on donna la sentence contre elle, et fut déclarée hérétique et excommuniée.

Item. Dit et dépose avoir bien vu et clairement aperçu, à cause qu'il a toujours esté présent, assistant à toute la déduction et conclusion du procés, que le juge séculier ne l'a point condamnée à mort ni à consomption du feu, combien que le juge lay et séculier se soit comparu et trouvé au lieu même où elle fut prêchée dernièrement et délaissée à justice séculière. Toutesfois sans jugement ou conclusion dudit juge, a été livrée entre les mains du bourreau et brûlée, en disant au bourreau tant seulement sans autre sentence, *fais ton devoir.*

Item. Dépose celui qui parle, que ladite Jeanne eut en la fin si belle repentance, que c'étoit une chose admirable, en disant paroles si piteuses, dévotes et catholiques, que tous ceux qui la regardoient en grand multitude pleuroient à chaudes larmes, tellement que le cardinal d'Angleterre et plusieurs autres Anglois furent contraints pleurer et en avoir compassion. Dit outre plus que la piteuse femme lui demanda, requist et supplia humblement, ainsi qu'il estoit près d'elle en sa fin, qu'il allast en l'église prochaine et qu'il lui apportast la croix, pour la tenir élevée tout droit devant ses yeux jusques au pas de la mort, afin que la

croix où Dieu pendit, fût en sa vie continuellement devant sa vue. Dit en outre, qu'elle estant dedans la flambe, oncques ne cessa jusques en la fin de raisonner, confesser à haute voix le saint nom de Jésus, en implorant et invoquant sans cesse l'aide des saints et saintes de Paradis, et encore qui plus est en rendant son esprit et inclinant la tête proféra le nom de Jésus, en signe qu'elle estoit en la foy de Dieu ; ainsi comme nous lisons de saint Ignatius et plusieurs autres martyrs.

Item. Dit et dépose que incontinent après l'exécution, le bourreau vint à lui et son compagnon, frère Martin Ladvenu, frappé et esmu d'une merveilleuse repentance et terrible contrition, comme tout désespéré, craignant de non savoir jamais impétrer pardon et indulgence envers Dieu, de ce qu'il avoit fait à cette sainte femme. Et disoit et affirmoit cedit bourreau que nonobstant l'huile, le soufre et le charbon, qu'il avoit appliqué contre les entrailles et le cueur de ladite Jeanne, toutesfois il n'avoit pu aucunement consommer ni rendre en cendres les entrailles, ni le cueur, de quoi estoit autant estonné, comme d'un miracle tout évident.

XI.

Déposition de Frère Martin Ladvenu.

Du 5e jour de mars 1450.

Vénérable et religieuse personne frère Martin Ladvenu, de l'ordre des frères prêcheurs, au couvent de Saint-Jacques de Rouen, spécial confesseur et conducteur de ladite Jeanne en ses derniers jours, fut juré et interrogé l'an et jour dessusdit sur certains articles,

et premièrement touchant l'affection désordonnée de ceux qui ont traité et mené le procès et la cause. Dépose que plusieurs se sont comparus au jugement plus par l'amour des Anglois et de la faveur qu'ils avoient envers eux, que pour le bon zèle de justice et de la foy catholique. Principalement celui qui parle, dit du courage et de l'affection excessive de messire Pierre Cauchon, alors evesque de Beauvais sur lui, alléguant deux signes d'envie; le premier, quand cedit evesque se portoit pour juge, commanda ladite Jeanne estre gardée ès prisons séculières et entre les mains de ses plus cruels ennemis mortels. Et quoiqu'il eust bien pû la faire détenir et garder aux prisons ecclésiastiques, toutesfois si a-t'il permis, depuis le commencement du procès jusques à la consommation, icelle tourmenter et traiter très-cruellement aux prisons séculières. Dit outre davantage ce tesmoin, qu'en la première session ou instance, l'evesque allégué requist et demanda le conseil de toute l'assistance, assavoir lequel estoit plus convenable de la garder et détenir aux prisons séculières, ou aux prisons de l'Eglise; surquoi fut délibéré qu'il estoit plus décent de la garder aux prisons ecclésiastiques, que aux autres forts. Respondit cet evesque, qu'il n'en feroit pas cela, de paour de desplaire aux Anglois. Le second signe qu'il allégue, est que le jour que cedit evesque, avec plusieurs, la déclara hérétique, récidivée et retournée à son méfait, pource que elle avoit dedans la prison reprins habit d'homme, ledit evesque sortissant de la prison avisa le comte de Warwick et grand multitude d'Anglois entour lui, auxquels en riant dit à haute voix intelligible : Farowelle, farowelle, il en est fait, faites bonne chère, ou paroles semblables.

Item. Dit et rapporte que à la conscience on lui proposoit et demandoit questions trop difficiles pour la prendre à ses paroles et à son jugement. Car c'estoit une povre femme assez simple, qui à grand peine sçavoit *Pater noster* et *Ave Maria*.

Item. Dépose que la simple Pucelle lui révéla que après son abjuration et renonciation on l'avoit tourmentée violentement en la prison, molestée, bastue, et deshoulée; et qu'un milord d'Angleterre l'avoit forcée, et disoit publiquement que cela estoit la cause pourquoi elle avoit reprins habit d'homme : et environ la fin, dit à l'evesque de Beauvais : Hélas, je meurs par vous, car si m'eussiez baillée à garder aux prisons de l'Eglise, je ne fusse pas ici.

Item. Dit et dépose que quand elle fut derrenièrement preschée au Viel-Marché et abandonnée à justice séculière, combien que les juges séculiers fussent assis sur un eschaffaut, toutesfois elle ne fut nullement condamnée d'aucuns iceux juges : mais sans condamnation, par deux sergens fut contrainte de descendre de l'eschaffaut et menée par lesdits sergens jusques au lieu où elle devoit être brûlée, et par iceux livrée entre les mains du bourreau. Et en signe de ce, peu de temps après, un appellé Georges Folensant fut dépréhendé à cause de la foy et en crime d'hérésie, lequel fut semblablement délaissé à justice séculière. A cette cause les juges de la foy, c'est à sçavoir messire Loys de Luxembourg, archevêque de Rouen, et frère Guillaume Duval, vicaire de l'inquisiteur de la foy, envoyèrent ledit frère Martin au bailli de Rouen, pour l'advertir qu'il ne seroit pas ainsi fait dudit Georges, comme il avoit été fait de la Pucelle, laquelle, sans sentence finale et jugement définitif, fut au feu condamnée.

Item. Dit et dépose que le bourreau, après la combustion, quasi quatre heures après nones, disoit que jamais n'avoit tant craint à faire l'exécution d'aucun criminel, comme il avoit en la combustion de la Pucelle, pour plusieurs causes; premièrement, pour le grand bruit et renom d'icelle; secondement, pour la cruelle manière de la lier et afficher; car les Anglois firent faire un haut eschaffaut de plâtre, et ainsi que rapportoit ledit exécuteur, il ne la pouvoit bonnement ni facile-

ment expédier ni atteindre à elle, dequoi il estoit fort marry et avoit grand compassion de la forme et cruelle manière par laquelle on la faisoit mourir.

Item. Dépose de sa grande et admirable contrition, repentance et continuelle confession, en appellant toujours le nom de Jésus, et invoquant dévotement l'aide des saints et saintes de Paradis, ainsi comme frère Isambert, qui toujours l'avoit convoyée à son trespas, et raddressée en la voye de salut, ci-devant a déposé.

XII.

Déposition de Guillaume Manchon, premier greffier du procès de condamnation.

Venérable et discrète personne messire Guillaume Manchon, prestre, âgé de 50 ans ou environ, chanoine de l'église collégiale Nostre-Dame d'Andely, curé de l'église parrochiale de Saint-Nicolas-le-Paincteur de Rouen, notaire en la cour archiépiscopale de Rouen, juré et examiné l'an de grâce mil quatre cens quarante-neuf (1450) le 4e jour de mars; dit et dépose qu'il fut notaire au procès d'icelle Jehanne depuis le commencement jusqu'à la fin, et avecques lui messire Guillaume Colles dit Boisguillaume.

Item. Dit que à son advis tant de la partie de ceux qui avoient la charge de mener et conduire le procès, c'est assçavoir M. de Beauvais et les maîtres qui furent envoyés querir à Paris pour cette cause, que aussi des Anglois à l'instance desquels les procès se faisoient, on procéda plus par haine et contempt de la querelle du roy de France, que si elle n'eust porté son parti, pour les raisons qui en suivent.

Et premièrement, dit qu'un nommé maistre Nicole Loyseleur, qui estoit familier de M. de Beauvais, et te-

nant le parti extrêmement des Anglois (car autrefois le roy estant devant Chartres, alla querir le roy d'Angleterre pour faire lever le siége) feignit qu'il estoit du pays de ladite Pucelle, et par ce moyen trouva manière d'avoir actes, parlement et familiarité avec elle, en lui disant des nouvelles du pays à lui plaisantes, et demanda estre son confesseur, et ce qu'elle disoit en secret, il trouvoit manière de le faire venir à l'ouie des notaires ; et de fait au commencement du procès ledit notaire et ledit Boisguillaume, avec tesmoins, furent mis secrettement en une chambre prochaine, où étoit un trou par lequel on pouvoit escouter, afin qu'ils pussent rapporter ce qu'elle diroit ou confesseroit audit Loyseleur, et lui semble que ce que ladite Pucelle disoit ou rapportoit familièrement audit Loyseleur, il rapportoit auxdits notaires, et de ce estoit fait mémoire pour faire interrogations au procès, pour trouver moyen de la prendre captieusement.

Item. Dit que quand le procès fut commencé, maistre Jean Lohier, solemnel clerc normand, vint en cette ville de Rouen, et lui fut communiqué ce qui en estoit escrit par ledit evesque de Beauvais ; lequel Lohier demanda dilation de deux ou trois jours pour le voir. Auquel il fut respondu qu'en la relevée il donnast son opinion ; à ce fut contraint, et icelui maistre Jean Lohier, quand il eut vu le procès, il dit qu'il ne vallroit rien pour plusieurs causes ; *premièrement*, pour ce qu'il n'y avoit point forme de procès ordinaire. *Item.* Il estoit traité en lieu clos et fermé, où les assistans n'estoient pas en pleine et pure liberté de dire leur pure et pleine volonté. *Item.* Que l'on traitoit en icelle matière l'honneur du roy de France, duquel elle tenoit le parti, sans l'appeler ni aucun par lui. *Item.* Que libelles ni articles n'avoient point esté baillez, et si n'avoit quelque conseil icelle femme, qui étoit une simple fille, pour respondre à tant de maîtres et de docteurs, et en grandes matières, par espécial celles qui touchent par révéla-

tions comme elle disoit. Et pour ce lui sembloit que le procès n'estoit valable. Desquelles choses M. de Beauvais fut fort indigné contre ledit Lohier, et combien que ledit mons. de Beauvais lui dit qu'il demourast pour voir demener le procès, ledit Lohier respondit qu'il ne demoureroit point, et incontinent icelui M. de Beauvais, lors logé en la maison où demeure à présent maistre Jean Bidaut, près Saint-Nicolas-le-Paincteur, vint aux maistres, c'est assçavoir maistre Jean Beaupère, maistre Jacques de Touraine, Nicole Midi, Pierre Morice, Thomas de Courcelles et Loyseleur, auxquels il dit, voila Lohier qui nous veut bailler belles interlocutoires en notre procès. Il veut tout calomnier et dit qu'il ne vaut rien. Qui l'en voudroit croire, il faudroit tout recommencer, et tout ce que nous avons fait ne vaudroit rien, en récitant les causes pourquoi ledit Lohier le vouloit calomnier; disant outre ledit M. de Beauvais, on voit bien de quel pied il cloche : Par S. Jean, nous n'en ferons rien; nous continuerons nostre procès comme il est commencé. Et estoit lors le samedi de relevée en caresme, et le lendemain matin, celui qui parle parla audit Lohier en l'église de Nostre-Dame de Rouen, et lui demanda qu'il lui sembloit dudit procès et de ladite Jehanne. Lequel lui respondit, vous voyez la manière comment ils procèdent : Ils la prendront s'ils peuvent par ses paroles, c'est assçavoir ès assertions où elle dit *je sçais de certain* ce qui touche les apparitions, mais si elle disoit *il me semble*, pour icelles paroles *je sçais de certain*, il m'est advis qu'il n'est homme qui pût la condamner; il semble qu'ils procèdent plus par haine que autrement. Et pour cette cause, je ne me tiendrai plus ici, car je n'y veuil plus estre; et de fait a toujours demouré depuis en cour de Rome, et y est mort doyen de la Rote.

Item. Dit que au commencement du procès, par cinq ou six journées, pource que celui qui parle mettoit par escrit les responses et excusations d'icelle

Pucelle, ensemble et aucunes fois les juges le vouloient contraindre, en parlant en latin, qu'il mist en autres termes, en muant (*a*) la sentence de ses paroles et en autres manières que celui qui parle ne l'entendoit; furent mis deux hommes, du commandement de M. de Beauvais, en une fenestre près du lieu où estoient les juges, et y avoit une serge passant par-devant ladite fenestre, afin qu'ils ne fussent vus, lesquels deux hommes escrivoient et rapportoient ce qu'ils faisoient en la charge d'icelle Jehanne, en taisant ses excusations, et lui sembloit que c'estoit ledit Loyseleur. Et après la jurisdiction tenue, en faisant collation, la relever de ce qu'ils avoient escrit. Les deux autres rapportoient en autre manière et ne mettoient point d'excusations, dont ledit M. de Beauvais se courrouça grandement contre celui qui parle, et ès parties où il est escrit au procès. *Nota*, c'estoit où il y avoit controverse et convenoit recommencer nouvelles interrogations sur cela, et trouva t-on que ce qui estoit escrit par celui qui parle estoit vrai.

Item. Dit qu'en escrivant ledit procès, icelui suppliant fut par plusieurs fois argué de M. de Beauvais et desdits maistres, lesquels le vouloient contraindre à escrire selon leur imagination et contre l'entendement d'icelle; et quand il y avoit quelque chose qui ne leur plaisoit point, ils défendoient de l'escrire, en disant qu'il ne seroit point au procès; mais le suppliant n'escrivit oncques selon fors son entendement et conscience.

Item. Dit que maistre Jean de Fonté, depuis le commencement du procès jusques à la semaine d'après Pasques 1431, fut lieutenant de M. de Beauvais pour l'interroger en l'absence dudit evesque, lequel néanmoins toujours présent, estoit avec ledit evesque endemené du procès, et quand vint ès termes que ladite Pucelle estoit fort sommée de soy soumettre à l'Eglise par icelui juge

(*a*) Changeant.



de Fonté, et frère Isambert de la Pierre et Martin Ladvenu, desquels fut avertie qu'elle devoit croire et tenir que c'estoient nostre saint père le Pape et ceux qui président en l'Eglise militante, et qu'elle ne devoit point faire de doute de se soumettre à nostre saint père le Pape et au saint concile; car il y avoit tant de son parti que d'ailleurs plusieurs notables clercs, et que si ainsi ne le faisoit, elle se mettroit en grand danger. Et le lendemain qu'elle fut ainsi avertie, elle dit qu'elle se voudroit bien soumettre à nostre saint père le Pape et au sacré concile. Et quand M. de Beauvais ouit celle parole, demanda qui avoit esté parler à elle le jour de devant, et manda la garde angloise d'icelle Pucelle, auquel demanda qui avoit parlé à elle; lequel garde respondit que ce avoit esté ledit de Fonté, son lieutenant, et les deux religieux; et pour ce, en l'absence d'iceux de Fonté et religieux, ledit evesque se courrouça très-fort contre maistre Jean Magistri, vicaire de l'inquisiteur, en les menaçant très-fort de leur faire desplaisir; et quand ledit de Fonté eut de ce connoissance, et qu'il estoit menacé pour icelle cause, se partit de cette cité de Rouen, et depuis n'y retourna; et quant aux deux religieux, ce n'eust esté ledit Magistri qui les excusa et supplia pour eux, en disant que si on leur faisoit desplaisir, jamais ne viendroit au procès, ils eussent esté en péril de mort. Et dès-lors fut défendu de par M. de Warwick, que nul n'entrast vers icelle Pucelle, sinon M. de Beauvais ou de par lui; et toutesfois qu'il plaisoit audit evesque, alloit devers elle, mais ledit vicaire n'y eust point d'entrée sans lui.

Item. Dit que au partement du preschement (a) de Saint-Ouen, après l'abjuration de ladite Pucelle, pour ce que Loyseleur lui disoit : Jeanne, vous avez fait une bonne journée, si Dieu plaist, et avez sauvé vostre âme, elle demanda : Orça entre vous gens d'Eglise menez-

(a) Sermon.

moi en vos prisons, et que je ne sois plus en la main de ces Anglois. Sur quoi M. de Beauvais respondit : Menez-la où vous l'avez prinse ; parquoi fut ramenée au château, duquel estoit partie, et le dimanche ensuivant qui fut le jour de la Trinité, furent mandés les maistres et autres qui s'entremettoient du procès, et leur fut dit qu'elle avoit reprins son habit d'homme et qu'elle estoit renchue (a) ; et quand ils vinrent au château, en l'absence dudit M. de Beauvais, arrivèrent sur eux quatre-vingt ou cent Anglois ou environ, lesquels s'adressèrent à eux en la cour dudit château, en leur disant que entre eux gens d'Eglise estoient tous faux traîtres, Armagnacs et faux conseillers ; pour quoi à grand peine purent évader et issir (b) hors du château, et ne firent rien pour icelle journée. Et le lendemain fut mandé celui qui parle, lequel respondit qu'il n'iroit point, s'il n'avoit sûreté, pour la paour qu'il avoit eue le jour de devant ; et n'y fût point retourné, ce n'eust esté un des gens de M. de Warwick, qui lui fut envoyé pour sûreté ; par ainsi retourna et fut à la continuation du procès jusques à la fin, excepté qu'il ne fut point à quelque certain examen de gens qui parlèrent à elle à part, comme personnes privées ; néanmoins M. de Beauvais le voulut contraindre à ce signer ; laquelle chose ne voulut faire.

Item. Dit qu'il vit amener ladite Jeanne à l'eschaffaut, et y avoit le nombre de sept à huit cens hommes de guerre entour elle, portans glaives et bastons, tellement qu'il n'y avoit homme qui fust assez hardi de parler à elle, excepté frère Martin Ladvenu et messire Jean Massieu ; et dit que patientement elle oyt le sermon tout au long, et après fit sa regraciation, ses prières et lamentations, moult notablement et dévotement, tellement que les juges, prélats et tous les autres assistans furent provoquez à grans pleurs et larmes de lui voir

(a) Relapse. — (b) Sortir.

faire ses pitéables regrets et douloureuses complaintes; et dit le déposant que jamais ne ploura tant pour chose qui lui advint, et que par un mois après ne s'en pouvoit bonnement apaiser. Parquoi d'une partie de l'argent qu'il avoit eu du procès, il acheta un petit messel, qu'il a encore, afin qu'il eust cause de prier pour elle, et au regard de finale pénitence, il ne vit oncques plus grand signe à chrétien.

Item. Dit qu'il se souvient que au prêchement fait à Saint-Ouen par maistre Guillaume Erard, entre autres paroles fut dit et proféré par ledit Erard ce qui s'ensuit : *Ha! noble Maison de France, qui a toujours esté protectrice de la foy, as-tu esté ainsi abusée de te adhérer à une hérétique et schismatique, c'est grand pitié.* A quoi ladite Pucelle donna response, de laquelle ledit déposant ne se souvient point, excepté qu'elle faisoit grand louange à son roy, en disant que c'estoit le meilleur chrétien et plus sage qui fût au monde. Parquoi il fût commandé audit Massieu, par ledit Erard et par M. de Beauvais : *Faites la taire.*

XIII.

Déposition de maître Jean Massieu, prêtre-curé de l'une des portions de l'église paroissiale de Saint-Candide de Rouen, jadis doyen de la chrétienté de Rouen.

Juré et examiné le 5e jour de mars, dit qu'il fut au procès de ladite Jehanne, toutes les fois qu'elle fut présentée en jugement devant les juges et clercs; et à cause de son office estoit député clerc de messire Jehan Benedicite, promoteur en la cause, pour citer ladite Jehanne et tous autres qui seroient à évoquer en icelle cause; et semble audit déposant, à cause de ce que vit, que on procéda par haine, par faveur et en déprimant

l'honneur du roy de France, auquel elle servoit, par vengeance afin de la faire mourir, et non pas selon raison et l'honneur de Dieu et de la foy catholique; mû à ce dire, car quand M. de Beauvais, qui estoit juge en la cause, accompagné de six clercs, c'est assçavoir de Beaupère, Midi, Morisse, Touraine, Courcelles et Feuillet ou aucun autre en son lieu, premièrement l'intergeoit; devant qu'elle eust donné sa response à un autre des assistans, lui interjetoit une autre question, pour quoi elle estoit souvent précipitée en troubles en ses responses; et aussi comme ledit déposant par plusieurs fois amena icelle Jehanne du lieu de la prison au lieu de la jurisdiction, et passoit pardevant la chapelle du chasteau, et icelui déposant souffrit, à la requête de ladite Jehanne, qu'en passant elle fist son oraison. Pourquoi icelui déposant fut de ce plusieurs fois reprins par ledit Benedicite, promoteur de ladite cause, en lui disant: Truand, qui te fait si hardi de laisser approcher cette ......, excommuniée de l'Église, sans licence? je te ferai mettre en telle tour, que tu ne verras lune ni soleil d'ici à un mois, si tu le fais plus. Et quand ledit promoteur aperçut que ledit déposant n'obéissoit point aussitôt, ledit Benedicite se mit par plusieurs fois audevant de l'huis de la chapelle, entre iceux déposant et Jehanne, pour empêcher qu'elle ne fist son oraison devant ladite chapelle; et demandoit expressément ladite Jehanne, y est le corps de Jésus-Christ; mû aussi à ce, car il la ramena en la prison de devant les juges. La quarte ou quinte journée, un prestre appelé messire Eustache Turquetil, interrogea ledit exposant, en lui disant: Que te semble de ses responses, sera-t'elle arse, que sera-ce? Auquel ledit déposant respondit: Jusques à ici je n'ai vu que bien et honneur à elle; mais je ne sçais quelle sera à la fin, Dieu le sçait. Laquelle response fut par ledit prestre rapportée vers les gens du roy, et fut relaté que ledit déposant n'estoit pas bon pour le roy, et à cette occasion fut mandé

à la relevée par ledit Mons. de Beauvais, juge, et lui dit qu'il se gardast de mesprendre, ou on lui feroit boire une fois plus que raison; et lui semble que ce n'eust esté le notaire Manchon, qui se excusa, il n'en fust oncques échappé.

Item. Dit que quand elle fut menée à Saint-Ouen pour estre preschée par maistre Guillaume Erard, durant le preschement, environ la moitié du preschement, après ce que ladite Jehanne eut esté moult blasmée par les paroles dudit prescheur, il commença à s'écrier à haute voix, disant : Ha! France, tu es bien abusée, qui as toujours esté la chambre très-chrétienne, et Charles, qui se dit roy et de toy gouverneur, s'est arresté comme hérétique et schismatique, tel est-il, aux paroles et faits d'une femme inutile, diffamée et de tout deshonneur pleine, et non pas lui seulement, mais tout le clergé de son obéissance et seigneurie, par lequel elle a été examinée et non reprinse, comme elle a dit et dudit roy. Répliqua (*a*) deux ou trois fois icelles paroles : et depuis soy adressant à ladite Jehanne, dit en effet, en levant le doigt : C'est à toy, Jehanne, à qui je parle, et te dis que ton roy est hérétique et schismatique. A quoi elle répondit : *Par ma foy, sire, révérence gardée, car je vous ose bien dire et jurer, sur peine de ma vie, que c'est le plus noble chrétien de tous les chrétiens, et qui mieux aime la foy et l'Eglise, et n'est point tel que vous dites.* Et lors ledit prescheur dit à celui qui parle : *Fais la taire.*

Item. Dit que ladite Jehanne n'eut oncques aucuns consuls (*b*), et lui souvient bien que ledit Loyseleur fut une fois ordonné à la conseiller, lequel lui estoit contraire, plutôt pour la decevoir que pour la conduire.

Item. Dit que ledit Erard, à la fin du preschement, lut une cédule contenante les articles de quoi il la causoit (*c*) de abjurer et révoquer. A quoi ladite Jehanne

(*a*) Répéta. — (*b*) Conseils. — (*c*) Engageait.

lui respondit qu'elle n'entendoit point que c'estoit à dire abjurer, et que sur ce elle demandoit conseil ; et alors fut dit par ledit Erard à celui qui parle, qu'il la conseillast sur cela. Ce dont après excusation de ce faire, lui dit que c'estoit à dire que si elle alloit à l'encontre d'aucuns desdits articles, elle seroit arse ; mais lui conseilloit qu'elle se rapportast à l'Eglise universelle, si elle devoit abjurer lesdits articles ou non ; laquelle chose elle fit, en disant à haute voix audit Erard, je me rapporte à l'Eglise universelle, si je les dois abjurer ou non ; à quoi lui fut répondu par ledit Erard, tu les abjureras présentement, ou tu seras arse (a) ; et de fait avant qu'elle partît de la place, les abjura et fit une croix d'une plume que lui bailla ledit déposant.

Item. Dit icelui qui parle que au département dudit sermon advisa (b) ladite Jehanne qu'elle requist estre menée aux prisons de l'Eglise, puisque l'Eglise la condamnoit. La chose fut requise à l'evesque de Beauvais par aucuns des assistans, desquels il ne sçait point les noms. A quoi ledit evesque respondit : Menez-là au château, dont elle est venue ; et ainsi fut fait. Et ce jour après disner, en présence du Conseil de l'Eglise, déposa l'habit d'homme et print habit de femme, ainsi que ordonné lui estoit ; et lors estoit jeudi ou vendredi après la Pentecoste ; et fut mis l'habit d'homme en un sac en la même chambre où elle estoit détenue prisonnière, et demoura en garde audit lieu entre les mains de cinq Anglois, dont en demouroit de nuit trois en la chambre et deux dehors à l'huis de ladite chambre ; et sçait de certain celui qui parle, que de nuit elle estoit couchée, ferrée par les jambes de deux paires de fer à chaînes, et attachée moult étroitement d'une chaîne traversante par les pieds de son lit, tenante à une grosse pièce de bois, de la longueur de cinq ou six pieds, à clef, pourquoi ne pouvoit mouvoir de la place. Et quand vint

(a) Brûlée. — (b) Conseilla.

le dimanche matin ensuivant, qu'il estoit jour de la Trinité, qu'elle se dût lever, comme elle rapporte et dit à celui qui parle, demanda à iceux Anglois ses gardes, déferrez-moi, si (*a*) me lèverai; et lors un d'iceux Anglois lui osta ses habillemens de femme, que avoit sur elle, et vidèrent le sac auquel estoit l'habit d'homme, et ledit habit jetèrent sur elle en lui disant, lève toi, et cachèrent l'habit de femme audit sac, et à ce qu'elle disoit elle se vestit de l'habit d'homme, qu'ils lui avoient baillé, en disant : Messieurs, vous savez qu'il m'est défendu ; sans faute je ne le prendrai point ; et néanmoins ne lui en voulurent bailler d'autre ; en tant qu'en ce débat demoura jusques à l'heure de midi ; et finablement pour nécessité de corps fut contrainte de issir (*b*) dehors et prendre ledit habit ; et après qu'elle fut retournée, ne lui en voulurent point bailler d'autre, nonobstant quelque supplication ou requeste qu'elle en fît. Interrogé à quel jour elle leur dit ce qu'il dépose de la relation d'elle : dit ce fut le mardi ensuivant, devant disner : auquel jour le promoteur se départit pour aller avec M. de Warwick, et lui qui parle demoura seul avec elle ; et incontinent demanda à ladite Jehanne, pourquoi elle avoit prins ledit habit d'homme, et elle lui dit et respondit ce que dessus est dit. Interrogé s'il fut ledit dimanche, jour de la Trinité, au château après disner avec les consuls (*c*) et gens d'Eglise qui avoient esté mandez, pour voir comme elle avoit reprins habit d'homme, dit que non ; mais les rencontra auprès du chasteau moult esbahis et esprouvez (*d*), et disoient que moult furieusement avoient esté reboutez par les Anglois à haches et glaives, et appelez traîtres et plusieurs autres injures.

Item. Dit que le mercredi ensuivant, jour qu'elle fut condamnée, et devant qu'elle partist du chasteau, lui fut apporté le corps de Jésus-Christ irrévérentement, sans

(*a*) Alors. — (*b*) Sortir. — (*c*) Conseils. — (*d*) Épouvantés.

estole et lumière, dont frère Martin qui l'avoit confessée fut mal content; et pour ce fut renvoyé querir une estole et de la lumière, et ainsi frère Martin l'administra ; et ce fait, fut menée au Viel-Marché, et à costé d'elle estoit ledit frère Martin et celui qui parle, accompagnés de plus de 800 hommes de guerre ayant haches et glaives; et elle estant au Viel-Marché, après la prédication, en laquelle elle eut grande constance et moult paisiblement l'ouit, monstrant grans signes et évidences et claires apparences de sa contrition, pénitence et ferveur de foy, tant par les piteuses et dévotes lamentations, et invocations de la benoiste Trinité et de la benoiste glorieuse Vierge Marie, et de tous les benoists saints de Paradis, en nommant expressément plusieurs d'iceux saints, èsquelles dévotions, lamentations et vraie confession de la foy, en requérant aussi à toutes manières de gens de quelque condition ou estat qu'ils fussent, tant de son parti que d'autre, mercy très-humblement, en requérant qu'ils voulsissent prier pour elle, en leur pardonnant le mal qu'ils lui avoient fait. Elle persévéra et continua très-longue espace de temps, comme de une demie heure et jusques à la fin, dont les juges assistans, et même plusieurs Anglois, furent provoquez à grandes larmes et pleurs; et de fait très-amèrement en pleurèrent; et aucuns et plusieurs d'iceux, même Anglois, reconnurent et confessèrent le nom de Dieu, voyant si notable fin, et estoient joyeux d'avoir esté à la fin, disant que ce avoit esté une bonne femme; et quand elle fut délaissée par l'Eglise, celui qui parle estoit encore avec elle, et à grande dévotion demanda à avoir la croix : et ce voyant un Anglois qui estoit là présent, en fit une petite de bois du bout d'un baston, qu'il lui bailla et dévotement la reçut et la baisa, en faisant piteuses lamentations et recognitions (a) à Dieu nostre rédemp-

(a) Retours.

teur, qui avoit souffert en la croix pour nostre rédemption, de laquelle croix elle avoit le signe et représentation, et mit icelle croix en son sein, entre sa chair et vestemens; et outre demanda humblement à celui qui parle qu'il lui fist avoir la croix de l'Eglise, afin que continuellement elle la puisse voir jusques à la mort. Et celui qui parle fit tant que le clerc de la paroisse de Saint-Sauveur lui apporta : laquelle apportée elle l'embrassa moult étroitement et longuement, et la tint jusques à ce qu'elle fut liée à l'estache (*a*). En tant qu'elle faisoit lesdites dévotions et piteuses lamentations, fut fort précipitée par les Anglois, et même par autres capitaines, de leur laisser en leurs mains pour plus tôt la faire mourir, disant à celui qui parle, qui à son entendement la reconfortoit en l'eschafaut : Comment, nous ferez-vous ici disner ? Et incontinent sans aucune forme ou signe de jugement l'envoyèrent au feu, en disant au maistre de l'œuvre : Fais ton office. Et ainsi fut menée et attachée; et en continuant les louanges et lamentations dévotes envers Dieu et ses saints, dès le derrain (*b*) mot, en trespassant, cria à haute voix : JESUS.

XIV.

Déposition du seigneur Jean d'Aulon, chevalier, conseiller du roi et sénéchal de Beaucaire,

Faite à Lyon le 28e jour de mai 1456.

Le seigneur Jean Daulon, maistre d'hôtel du roy et sénéchal de Beaucaire, avoit eu une connoissance trop intime de la Pucelle [1] *pour que son témoignage ne fût pas recherché par les commissaires nommés*

[1] Dont il avait été l'écuyer.

(*a*) Poteau. — (*b*) Dernier.

par le Saint-Siége : c'est ce qui engagea l'archevêque de Rheims, chef de cette commission, à autoriser le Père Jean Desprez, docteur en théologie de l'ordre des Frères Prêcheurs, ou de Saint-Dominique, vice-inquisiteur de France, de recevoir à Lyon où il étoit, la déposition du seigneur Jean Daulon; ce qu'il exécuta le 28e jour de mai de l'an 1456, en la manière suivante. Le seigneur Jean Daulon représenta d'abord la lettre de mondit sieur l'archevêque de Rheims, premier commissaire en cette partie, ainsi qu'il s'ensuit.

LETTRE DE L'ARCHEVESQUE DE RHEIMS AU SEIGNEUR JEAN DAULON.

A mon très-cher seigneur et frère messire Jehan Daulon,
conseiller du roy et sénéchal de Beaucaire.

Très-cher seigneur et frère, je me recommande à vous tant comme je puis, et est vrai que dès ce que j'estois à Saint-Porsain devers le roy, je vous escrivis du procès fait contre Jehanne la Pucelle par les Anglois, par lequel ils veulent maintenir qu'elle avoit esté sorcière et hérétique et invocatrice de diables, et que par ce moyen le roy avoit recouvert son royaume, et aussi ils tenoient le roy et ceux qui l'ont servi hérétiques ; et pour de ce que sa vie et conversation et de son gouvernement savez bien et largement, je vous prie que ce que en savez veuillez l'envoyer par escrit, signé de deux notaires apostoliques et d'un inquisiteur de la foy, car j'ai reçu bulles par deçà pour révoquer tout ce que les ennemis ont fait touchant ledit procès.

Escript à Paris ce 20e jour d'avril (1456).

Signé : L'ARCHEVESQUE ET DUC DE RHEIMS.

Et sur le champ ledit seigneur sénéchal ayant prêté serment entre les mains du vice-inquisiteur, a affirmé que le certificat par lui présenté aux notaires apostoliques, est véritable, ainsi qu'il s'ensuit.

Certificat du seigneur Jean Daulon.

Et premièrement dit que vingt-huit ans il y a ou environ, le roy nostre sire estant lors en la ville de Poitiers, lui fut dit que ladite Pucelle, laquelle estoit des parties de Lorraine, avoit été amenée audit seigneur par deux gentilshommes, eux disant estre à messire Robert de Baudricourt, chevalier, l'un nommé Bertrand et l'autre Jehan de Metz, présentée, pour laquelle voir, lui qui parle alla audit lieu de Poitiers. Dit que après ladite

présentation parla ladite Pucelle au roy nostre sire secrètement, et lui dit aucunes choses secrètes, quelles il ne sçait, fors tant que peu de temps après, icelui seigneur envoya querir aucuns des gens du conseil, entre lesquels estoit lors ledit déposant, auxquels il dit que ladite Pucelle lui avoit dit qu'elle estoit envoyée de par Dieu, pour lui aider à recouvrer son royaume, qui pour lors pour la plus grand partie étoit occupé par les Anglois, ses ennemis anciens; dit que après ces paroles par ledit seigneur aux gens de sondit conseil déclarées, fut advisé interroger ladite Pucelle, qui pour lors estoit de l'âge de seize ans ou environ, sur aucuns points touchant la foy. Dit pour ce faire fit venir ledit seigneur certains maistres en théologie, juristes et autres gens experts, lesquelles l'examinèrent et interrogèrent sur iceulx points bien diligemment. Dit qu'il estoit présent audit conseil, quand iceux maistres firent leur rapport de ce que avoient trouvé de ladite Pucelle, par lequel fut par l'un d'eux dit publiquement qu'ils ne voyoient, sçavoient, ni connoissoient en icelle Pucelle aucune chose, fors seulement tout ce qui peut estre en bonne chrestienne, en vraye catholique, et que pour telle la tenoient, et estoit leur avis que estoit une très-bonne personne.

Dit aussi que ledit rapport fait audit seigneur par lesdits maistres, fut depuis icelle Pucelle baillée à la royne de Sicile, mère de la royne notre souveraine dame, et à certaines dames estant avec elle, par lesquelles icelle Pucelle fut vue, visitée, et secrètement regardée et examinée ès secrètes parties de son corps : mais après ce qu'elles eurent vu et regardé tout ce qui faisoit à regarder en ce cas, ladite dame dit et relata au roy qu'elle et lesdites dames trouvoient certainement que c'estoit une vierge et entière Pucelle, en laquelle n'apparoissoit aucune corruption ou violence. Dit qu'il estoit présent quand ladite dame fit sondit rapport.

Dit outre, que après ces choses ouïes, le roy considérant la grande bonté qui estoit en icelle Pucelle, et ce qu'elle lui avoit dit que de par Dieu lui estoit envoyée, fut par ledit seigneur conclu en son conseil que il s'aideroit d'elle au fait de ses guerres, attendu que pour ce faire lui estoit envoyée ; dit que alors fut délibéré qu'elle seroit envoyée dedans la cité d'Orléans, laquelle estoit alors assiégée par sesdits ennemis. Dit que pour ce lui furent baillés gens pour le service de sa personne et autres pour la conduite d'elle. Dit que pour la conduite d'icelle fut ordonné ledit déposant par le roy nostre sire : dit aussi que pour la sûreté de son corps ledit seigneur fit faire à ladite Pucelle harnois tout propres pour sondit corps. Et ce fait, lui ordonna certaine quantité de gens d'armes pour icelle et ceux de sadite compagnie mener et conduire sûrement audit lieu d'Orléans. Dit que incontinent après se mit à cheminer avec sesdits gens pour aller à cet endroit.

Dit que tantost après il vint à la connoissance de M. de Dunois, que pour lors on appeloit M. le bastard d'Orléans, lequel estoit en ladite cité pour la préserver et garder desdits ennemis, que ladite Pucelle venoit à cette ville ; tantost fit assembler certaine quantité de gens de guerre, pour lui aller au-devant, comme la Hyre et autres ; et pour ce faire et plus seurement l'amener et conduire en ladite ville et cité se mirent icelui seigneur et sesdits gens en un basteau, et par la rivière de Loire allèrent au-devant d'elle environ un quart de lieue et la trouvèrent. Dit qu'incontinent entra ladite Pucelle et lui qui parle audit basteau, et le résidu de ses gens de guerre s'en retournèrent vers Blois ; et avec messire de Dunois et ses gens entrèrent en ladite cité sûrement et sauvement, en laquelle mondit seigneur de Dunois la fit loger bien honnêtement en l'hôtel d'un des notables bourgeois d'icelle cité.

Dit que après que mondit seigneur de Dunois, la Hyre et certains autres capitaines du parti du roy nostre sire, eurent conféré avec la Pucelle, qu'estoit expédient de faire la protection, garde et défense de ladite cité, et aussi par lequel moyen on pourroit mieux grever lesdits ennemis, fut entre eux advisé et conclu qu'il estoit nécessaire faire venir certain nombre de gens d'armes de leurdit party, qui estoient lors ès parties de Blois, et les falloit aller querir. Pour laquelle chose mettre en exécution, et pour iceux amener en ladite cité, furent commis mondit seigneur de Dunois, celui qui parle et certains autres capitaines, avec leurs gens, lesquels allèrent audit pays de Blois pour iceux amener et faire venir.

Dit que ainsi qu'ils furent prêts à partir pour aller querir iceux qui estoient audit pays de Blois, et que cela vint à la notice de la Pucelle, incontinent monta icelle à cheval et la Hyre avec elle, et avec certaine quantité de ses gens issit hors aux champs, pour garder que lesdits ennemis ne leur portassent nuls dommages. Et pour ce faire se mit ladite Pucelle avec sesdits gens entre l'ost desdits ennemis et ladite cité d'Orléans, et y fit tellement que, nonobstant la grand puissance et nombre de gens de guerre estant en l'ost desdits ennemis, toutesfois, la mercy Dieu, passèrent lesdits seigneur de Dunois et celui qui parle avec tous leurs gens, et sûrement allèrent leur chemin, et pareillement s'en retourna ladite Pucelle et sesdits gens en ladite cité. Dit ainsi que tantôt qu'elle sçut la venue des dessusdits, et qu'ils amenoient les autres que estoient allez querir pour le renfort de ladite cité, incontinent monta à cheval icelle Pucelle, et avecques une partie de ses gens alla au-devant d'iceux pour leur subvenir et secourir si besoin en eust esté.

Dit que au vu et sçu des ennemis entrèrent lesdits Pucelle et Dunois, mareschal la Hyre, celui qui parle et leursdits gens en icelle cité, sans contradiction quel-

conque. Dit plus, que ce même jour après disner vint mondit sieur de Dunois au logis de ladite Pucelle, auquel celui qui parle et elle avoient disné ensemble, et en parlant à elle, lui dit icelui sieur de Dunois, qu'il avoit sçu pour vrai par gens de bien que un nommé Fascolf, capitaine desdits ennemis, devoit de brief venir pardevers iceux ennemis, estant audit siége, tant pour leur donner secours et renforcer leur ost, comme aussi pour les avitailler, et qu'il estoit déjà à ce invité; desquelles paroles ladite Pucelle fut toute resjouie, ainsi qu'il sembla à celui qui parle, et dit à mondit sieur de Dunois telles paroles ou semblables : *Bastard, Bastard, au nom de Dieu je te commande que tantost que tu sçauras la venue dudit Fascolf, que tu me le fasses sçavoir ; car s'il passe sans que je le sache, je te promets que je te ferai oster la tête.* A quoi lui respondit ledit sieur Dunois : *Que de ce ne se doutast* (a), *car il le lui feroit bien sçavoir.*

Dit que après ces paroles, celui qui parle, lequel estoit las et travaillé, se mit sur une couchette en la chambre de ladite Pucelle pour un peu soy reposer : et aussi se mit icelle avecques sadite hôtesse sur un autre lit pour pareillement soy dormir et reposer; mais ainsi que ledit déposant commençoit à prendre son repos, soudainement icelle Pucelle se leva dudit lit, en faisant grand bruit, l'esveilla; et lors lui demanda celui qui parle, qu'elle vouloit; laquelle lui respondit : En nom Dieu, mon conseil m'a dit que je voise (b) contre les Anglois ; mais je ne sçais si je dois aller à leurs bastilles, ou contre Fascolf qui les doit avitailler. Sur quoi se leva ledit déposant incontinent, et le plustôt qu'il put arma ladite Pucelle. Dit que ainsi qu'il armoit oyrent grand bruit et grant cry, que faisoient ceux de ladite cité, en disant que les ennemis portoient grand dommage aux François ; et adonc celui qui parle pareillement se fit armer; en quoi faisant, sans le sçu d'icelui, s'en partist ladite

(a) Mît en peine. — (b) J'aille.

Pucelle de la chambre et issit en la rue, où elle trouva un page monté sur un cheval; lequel à coup fit descendre dudit cheval et incontinent monta dessus, et le plus droit et plus diligemment qu'elle put, tira son chemin droit à la porte de Bourgogne, où le plus grand bruit estoit. Dit que incontinent celui qui parle suivit ladite Pucelle : mais sitôt ne sçut aller, qu'elle ne fût jà à icelle porte. Dit que ainsi qu'ils arrivoient à icelle porte, virent que l'on apportoit l'un des gens d'icelle cité, lequel estoit très fort blessé. Et adonc ladite Pucelle demanda à ceux qui le portoient, qui estoit celui homme; lesquels lui répondirent que c'étoit un François; et lors elle dit que jamais n'avoit vu sang de François sans que les cheveux ne lui levassent en sur. Dit que à cette heure ladite Pucelle et plusieurs autres gens de guerre en leur compagnie, issirent hors de ladite cité pour donner secours auxdits François et grever lesdits ennemis à leur pouvoir; mais ainsi qu'ils furent hors d'icelle cité, fut advis à celui qui parle, que oncques n'avoit vu tant de gens d'armes de leur parti, comme il fit lors : dit que de ce pas tirèrent leur chemin vers une très-forte bastille desdits ennemis, appelée la bastille Saint-Loup; laquelle incontinent par lesdits François fut assaillie et à très-peu de perte d'iceux prinse d'assaut, et tous les ennemis estant en icelle morts et reprins, demeura ladite bastille ès mains desdits François. Dit que ce fait, se retrahirent ladite Pucelle et ceux de sadite compagnie en ladite cité d'Orléans, en laquelle ils se rafraîchirent et reposèrent pour icelui jour. Dit que le lendemain ladite Pucelle et sesdits gens voyant la grande victoire par eux le jour précédent obtenue sur leursdits ennemis, issirent hors de ladite cité en bonne ordonnance pour aller assaillir certaine autre bastille estant devant ladite cité, appelée la bastille Saint-Jehan le Blanc; pour laquelle chose faire, pour ce qu'ils virent que bonnement ils ne pouvoient aller par terre à icelle bastille, obstant ce que lesdits ennemis en avoient fait

une autre très-forte au pied du pont de ladite cité, tellement que leur estoit impossible y passer, fut conclu entre eux passer en certaine isle, estant dedans la rivière de Loire, et là feroient leur assemblée pour aller prendre ladite bastille de Saint-Jehan le Blanc ; et pour passer l'autre bras de ladite rivière de Loire firent amener deux basteaux, desquels ils firent un pont pour aller à ladite bastille. Dit que ce fait, allèrent vers ladite bastille, laquelle ils trouvèrent toute désemparée, pour ce que les Anglois, qui étoient en icelle, incontinent qu'ils aperçurent la venue desdits François, s'en allèrent et retrahirent en une autre plus forte et plus grosse bastille, appelée la bastille des Augustins. Dit que voyant lesdits François n'être puissans pour prendre ladite bastille, fut conclu que ainsi s'en retourneroient sans rien faire. Dit que pour plus sûrement eux retourner et passer, fut conclu et ordonné demourer derrière des plus notables et vaillans gens de guerre du parti desdits François, afin de garder que lesdits ennemis ne les pussent grever eux en retournant ; et pour ce faire furent ordonnez Messieurs de Gaucourt, de Villars, lors sénéchal de Beaucaire, et celui qui parle.

Dit que ainsi que lesdits François s'en retournoient de ladite bastille de Saint-Jehan le Blanc pour entrer en ladite isle, lors ladite Pucelle et la Hyre passèrent tous deux chacun avec un cheval en basteau de l'autre part d'icelle isle, sur lesquels chevaux ils montèrent incontinent qu'ils furent passez, chacun sa lance en sa main. Et adonc qu'ils aperçurent que lesdits ennemis sailloient hors de la bastille pour courir sur leurs gens, incontinent ladite Pucelle et la Hyre, qui étoient toujours au-devant d'eux pour les garder, couchèrent leurs lances, et tous les premiers commencèrent à frapper sur lesdits ennemis en telle manière, que à force les contraignirent eux retraire et entrer en ladite bastille des Augustins ; et en ce faisant, celui qui parle estant en la

garde d'un pas, avec aucuns autres pour ce establis et ordonnez, entre lesquels estoit un bien vaillant homme d'armes du pays de Espagne, nommé Alphonse de Partada, virent passer pardevant eux un autre homme d'armes de leur compagnie, grand et bien armé, auquel, pour ce qu'il passoit outre, celui qui parle dit que là demourast un peu avec les autres pour faire résistance auxdits ennemis au cas que besoin seroit; par lequel lui fut incontinent respondu, qu'il n'en feroit rien : et adonc ledit Alphonse lui dit que ainsi y pouvoit-il demourer que les autres, et qu'il y en avoit d'aussi vaillans comme lui qui demouroient bien; lequel respondit à icelui Alphonse que non faisoit pas lui; sur quoi eurent entre eux certaines arrogantes paroles, et tellement qu'ils conclurent aller eux deux l'un quant l'autre sur lesdits ennemis, et adonc seroit vu qui seroit le plus vaillant, et qui mieux d'eux deux feroit son devoir; et eux tenant par les mains le plus grand cours qu'ils purent, allèrent vers ladite bastille desdits ennemis, et furent jusques au pied du palis; dit que ainsi qu'ils furent audit palis d'icelle bastille, celui qui parle vit dedans ledit palis un grand, fort et puissant Anglois, bien en point et armé, et qui leur résistoit tellement, qu'ils ne pouvoient entrer audit palis. Et lors celui qui parle montra ledit Anglois à nommé maistre Jehan le Canonnier, en lui disant qu'il tirast à icelui Anglois; car il faisoit trop grand grief et portoit moult de dommages à ceux qui vouloient approcher ladite bastille; ce que fit ledit maistre Jehan; car incontinent qu'il l'aperçut, il adressa son trait vers lui, tellement qu'il le jeta mort par terre; et lors lesdits deux hommes d'armes gagnèrent le passage, par lequel tous les autres de leurs compagnies passèrent et entrèrent en ladite bastille, laquelle très-asprement et à grand diligence ils assaillirent de toutes parts, par tel parti que dans peu de temps ils la gagnèrent et prinrent d'assaut; et là furent tuez et prins la pluspart desdits ennemis; et ceux qui se pu-

rent sauver, se retrahirent en la bastille des Tournelles, estant audit pied du pont; et par ainsi obtinrent ladite Pucelle et ceux qui estoient avec elle, victoire sur leursdits ennemis pour icelui jour; et fut ladite bastille gagnée; et demourèrent devant icelle lesdits sieurs et leurs gens avec laditte Pucelle icelle nuit. Dit plus, que le lendemain au matin envoya querir tous les seigneurs et capitaines estant devant ladite bastille prinse, pour adviser qu'estoit plus à faire; par le advis desquels fut conclu et délibéré assaillir ce jour un gros boulevart que lesdits Anglois avoient fait devant ladite bastille des Tournelles, et qu'il estoit expédient l'avoir et gagner devant que faire autre chose; pour laquelle chose faire et mettre en exécution, allèrent d'une part et d'autre lesdits Pucelle, capitaines et leurs gens, icelui jour bien matin, devant ledit boulevart, auquel ils donnèrent l'assaut de toutes parts, et de le prendre firent tous leurs efforts, et tellement qu'ils furent devant icelui boulevart depuis le matin jusques au soleil couchant, sans icelui pouvoir prendre ni gagner. Et voyant lesdits seigneurs et capitaines estant avec elle, que bonnement pour ce jour ne le pouvoient gagner, considéré l'heure qu'estoit fort tarde, et aussi que tous estoient fort las et travaillez, fut conclu entre eux faire sonner la retraite dudit ost; ce qui fut fait, et à son de trompettes sonné que chacun se trahist pour icelui jour; en faisant laquelle retraite, obstant ce que icelui qui portoit l'estendart de ladite Pucelle et le tenoit encore debout devant ledit boulevart estoit las et travaillé, bailla ledit estendart à un nommé le Basque, qui estoit audit seigneur de Villars; et pour ce que celui qui parle connoissoit ledit Basque estre vaillant homme, et qu'il doutoit qu'à l'occasion de ladite retraite mal ne s'en ensuivist, et que lesdits bastille et boulevart demourassent ès mains desdits ennemis, eut imagination que si ledit estendart estoit bouté en avant, pour la grand affection qu'il connoissoit estre ès gens de guerre estant

là, ils pouroient, par ce moyen, gagner icelui boulevart ; et lors demanda celui qui parle audit Basque, s'il entroit et alloit au pied dudit boulevart, s'il le suivroit ; lequel lui dit et promit de ainsi le faire ; et adonc entra celui qui parle dedans ledit fossé, et alla jusques au pied de la douve dudit boulevart, soy couvrant de son bouclier pour crainte des pierres, et laissa sondit compagnon de l'autre costé, lequel il cuidoit qu'il le dust suivre pié à pié. Mais pour ce que quand ladite Pucelle vit son estendart ès mains dudit Basque, et qu'elle le cuidoit avoir perdu, ainsi que celui qui le portoit estoit entré audit fossé, vint ladite Pucelle, laquelle print ledit estendart par le bout en telle manière qu'il ne le pouvoit avoir, en criant : *Ha, ha, mon estendart! mon estendart!* et branloit ledit estendart en manière que l'imagination du déposant estoit que en ce faisant les autres cuidassent qu'elle leur fist quelque signe : et lors celui qui parle s'escria et dit : Ha, Basque, est-ce ce que tu m'as promis? Et adonc ledit Basque tira tellement ledit estendart, qu'il le arracha des mains de ladite Pucelle, et porta ledit estendart ; et ce fait, alla celui qui parle et porta ledit estendart ; à l'occasion de laquelle chose tous ceux de l'ost de ladite Pucelle s'assemblèrent et derechef se rallièrent ; et par si grand courage assaillirent ledit boulevart, que peu de temps après icelui boulevart et ladite bastille fut par eux prins et desdits ennemis abandonné ; et entrèrent lesdits François dedans la cité d'Orléans par sur le pont. Et dit celui qui parle, ce jour même il avoit ouï dire à ladite Pucelle : *Au nom de Dieu, on entrera en nuit en la ville par le pont*. Et ce fait, se retrahirent icelle Pucelle et sesdits gens en ladite ville d'Orléans, en laquelle celui qui parle la fit habiller, car elle avoit été blessée d'un trait audit assaut. Dit aussi que le lendemain tous les Anglois, qui encore estoient demourez devant ladite ville de l'autre part d'icelle bastille des Tournelles, levèrent leur siége et s'en allèrent comme tous confus, desconfits, et par ainsi,

moyennant l'aide de nostre Seigneur et de ladite Pucelle, fut ladite cité délivrée des mains des ennemis. Dit encore que certain temps après le retour du sacre du roi, fut advisé par son conseil, estant lors à Meung-sur-Yèvre, qu'il estoit très-nécessaire recouvrer la ville de la Charité que tenoient lesdits ennemis ; mais qu'il falloit avant prendre la ville de Saint-Pierre-le-Moustier, que pareillement tenoient iceux ennemis ; dit que pour ce faire et assembler gens à ladite Pucelle en la ville de Bourges, en laquelle elle fit son assemblée, et delà avec certaine quantité de gens d'armes, desquels mondit sieur d'Albret estoit le chef, allèrent assiéger ladite ville de Saint-Pierre-le-Moustier ; et dit que après ce que ladite Pucelle et sesdits gens eurent tenus le siége devant ladite ville, par aucun temps, qu'il fut ordonné donner l'assaut à icelle ville, et ainsi fut fait ; et de la prendre firent leur devoir ceux qui là estoient ; mais obstant le grand nombre de gens d'armes estant en ladite ville, la grand force d'icelle, et aussi la merveilleuse résistance que ceux de dedans faisoient, furent contraints et forcez eux retraire pour les causes dessusdites ; et à cette heure celui qui parle, lequel estoit blessé d'un trait parmi le talon, tellement que sans potences (*a*) ne pouvoit se soustenir ni aller, vit que ladite Pucelle estoit demourée très-petitement accompagnée de ses gens ni d'autres. Et doutant (*b*) celui qui parle que inconvénient ne s'en ensuivist, monta sur un cheval et incontinent tira vers elle, et lui demanda ce qu'elle faisoit là ainsi seule, et pourquoi elle ne se retiroit comme les autres ; laquelle, après qu'elle eut osté sa salade (*c*) de dessus sa tête, lui respondit qu'elle n'estoit pas seule, et que encore avoit elle en sa compagnie cinquante mille de ses gens, et que de là ne partiroit jusques à ce qu'elle eust prins ladite ville. Et dit celui qui parle que

(*a*) Béquilles. — (*b*) Craignant. — (*c*) Son casque.

à cette heure, quelque chose qu'elle dist, n'avoit pas avec elle plus de quatre ou cinq hommes; et ce sçait-il certainement, et plusieurs autres qui pareillement la virent. Pour laquelle cause lui dit derechef qu'elle s'en allast de là et se retirast comme les autres faisoient. Et adonc lui dit qu'il lui fist apporter des fagots et clayes pour faire un pont sur les fossez de ladite ville, afin que ils pussent mieux approcher; et en lui disant ces paroles, s'écria à haute voix et dit : Aux fagots et aux clayes, afin de faire le pont. Lequel incontinent après fut fait et dressé. De laquelle chose icelui déposant fut tout esmerveillé; car incontinent ladite ville fut prinse d'assaut, sans y trouver pour lors trop grand résistance, et dit celui qui parle que tous les faits de ladite Pucelle lui sembloient plus faits divins et miraculeux que autrement, et qu'il estoit impossible à une si jeune Pucelle faire telles œuvres, sans le vouloir et conduite de nostre Seigneur.

Dit aussi celui qui parle, lequel par l'espace d'un an entier, par le commandement du roy nostredit sire, demoura en la compagnie de ladite Pucelle, que pendant icelui temps il n'a vu ni connu en elle chose qui ne doit estre en une bonne chrestienne, et laquelle il a toujours vue et connue de très-bonne vie et honneste conversation, en tous et chacuns ses faits. Dit aussi qu'il a connu icelle Pucelle estre très-dévote créature, et que très-dévotement se maintenoit en oyant le divin service de nostre Seigneur, lequel continuellement elle vouloit ouir, c'est à savoir aux jours solemnels, la grand messe du lieu où elle estoit, avec les heures subséquentes, et aux autres jours une basse messe, et qu'elle estoit accoutumée de tous les jours ouir messe s'il y estoit possible.

Dit plus, que par plusieurs fois a vu et sçu qu'elle se confessoit et recevoit nostre Seigneur, et faisoit tout ce que à bon chrestien et chrestienne appartient de

faire, et sans ce que oncques, pendant ce qu'il a conversé avec elle, icelui ait ouï jurer, blasonner (a) ou parjurer le nom de nostre Seigneur, ni de ses saints, pour quelque cause ou occasion que ce fust.

Dit outre, que nonobstant ce qu'elle fust jeune fille, belle et bien formée, et que par plusieurs fois, tant en aidant à icelle à armer que autrement, il lui ait vu les tetins, et aucunes fois les jambes toutes nues en la faisant appareiller de ses playes, et que d'elle approchoit souventes fois, et aussi qu'il fust fort jeune et en la bonne puissance, toutesfois oncques pour quelque vue ou attouchement qu'il eust vers ladite Pucelle, ne s'esmut son corps à nul charnel désir vers elle ; ni pareillement ne faisoit nul autre quelconque de ses gens et escuyers, ainsi qu'il parle, leur a ouï dire et relater par plusieurs fois ; et dit que à son avis elle estoit très-bonne chrestienne, et qu'elle devoit estre inspirée, car elle avoit tout ce que bon chrestien et chrestienne doit avoir, et par espécial elle aimoit fort un bon preud'homme qu'elle savoit estre de vie chaste. Dit encore plus, qu'il a ouï dire à plusieurs femmes, qui ladite Pucelle ont vue par plusieurs fois nue et sçu de ses secrets, que oncques n'avoit eu la secrette maladie des femmes ; et que jamais nul n'en put rien connoistre, apercevoir par ses habillemens ni autrement. Dit aussi que quand ladite Pucelle avoit aucunes choses à faire pour le fait de sa guerre, elle disoit à celui qui parle que son conseil lui avoit dit ce qu'elle devoit faire. Dit qu'il l'interrogea qui estoit sondit conseil ; laquelle lui respondit qu'ils estoient trois ses conseillers, desquels l'un estoit tout résidemment avec elle, l'autre alloit et venoit souventesfois vers elle et la visitoit, et le tiers estoit celui avec lequel les deux autres délibéroient. Et advint une fois entre les autres, celui qui parle lui pria et requit qu'elle lui voulsit une fois montrer icelui con-

(a) Médire.

seil; laquelle lui respondit qu'il n'estoit assez digne ni vertueux pour icelui voir. Et sur ce désista ledit déposant de plus avant lui en parler ni enquérir, et croit fermement ledit déposant, comme dessus a dit, que vu les faits, gestes et grands conduites d'icelle Pucelle, qu'elle estoit remplie de tous les biens qui peuvent et doivent estre en une bonne chrestienne, et ainsi l'a dit et déposé comme dessus est escrit, sans amour, faveur, haine ou subornation quelconque; mais seulement pour la seule vérité du fait, et ainsi comme il a vu et connu estre en ladite Pucelle.

XV.

Sentence définitive d'absolution et de justification de la Pucelle d'Orléans[1].

En l'honneur et révérence de la sainte, sacrée et inséparable Trinité, du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen.

Nostre sauveur et redempteur Jésus, Dieu et homme, par l'éternelle majesté et providence institua et ordonna premièrement saint Pierre et ses apostres, avec leurs successeurs, pour régir et gouverner l'Eglise militante, pour spéculer et regarder principalement la vérité, et pour enseigner et remonstrer à tous vrais viateurs (*a*) les sentiers et chemins de justice et équité, pour raddresser les desvoyez, consoler les désolez, relever et résoudre les opprimez et réduire à la droite voye.

A ces causes, par l'autorité du Saint-Siége apostolique, nous, Jean révérend père en Dieu, archevesque de Rheims, et Guillaume révérend père en Dieu, evesque

[1] Extrait du manuscrit de messieurs les cardinaux de Rohan et de Soubise.

(*a*) Voyageurs.

de Paris, et Richard par la grâce de Dieu evesque de Constances, et Jehan Brehal, docteur en théologie, de l'ordre des frères prescheurs, inquisiteur d'hérésie et idolâtrie au royaume de France, juges déléguez et ordonnez par nostre très saint père le Pape moderne[1].

Vu le procès devant nous solemnellement agité et débattu, et en la vertu et puissance du mandement apostolique s'adressant à nous, révérendement par nous reçu et recueilly de la part de honneste et notable dame Isabeau d'Arc, veuve de défunt Jacques d'Arc, et jadis mère de Jehanne d'Arc et de Jehan et Pierre d'Arc, frères naturels et légitimes de bonne mémoire de Jehanne vulgairement appellée la Pucelle, et de tous ses parens, acteurs, à leurs noms prins contre les inquisiteurs de la foy constituez au diocèse de Beauvais, contre le promoteur d'office de la cour épiscopale de Beauvais, contre Guillaume de Hellande, evesque de Beauvais, et contre tous autres prétendant profits et intérêts en cette matière, tant conjointement que séparablement.

Attendu et vu tout, principalement l'évocation péremptoire et l'exécution de ladite veuve, de ses enfans et amys acteurs, avec l'un de nos promoteurs institué et créé par nous et à nostre instance, à l'encontre des coupables, fauteurs et défendant, pour nous rescrire et certifier ce qu'ils auront fait contre lesdits accusez et défendeurs et leurs responses, et pour procéder juridiquement à l'encontre d'eux. Vu, après la demande et pétition de ceux qui sont acteurs et demandeurs, attendu aussi leurs raisons et conclusions mises par escrit en forme et manière d'articles, qui toutes prétendent et veulent conclure toute fallace, dolosité, fraude, iniquité et déception faites et commises touchant un procès en matière de la foy, fait et intenté contre Jehanne la Pucelle, par Pierre Cauchon, en son vivant evesque de Beauvais, et par l'inquisiteur de la foy, prétendu et mal

[1] C'était Calixte III.

ordonné au diocèse de Beauvais, et par maistre Jehan Destivet, promoteur ou se disant promoteur audit diocèse, ou à tout le moins à cette exécution de la Pucelle, et à la fraude et falsification de ce procès, et autres choses qui s'en sont ensuivies, qui sont à l'honneur et purgation de la défunte.

Vus aussi, visitez et examinez les livres, mémoriaux, lettres et originaux, escritures et libelles faits et réduits par escrit en vertu et mandement de nos lettres de compulsoire et les protôcoles baillez par nos notaires, avec leurs signes, exhibez et monstrez à nostre présence, ainsi que l'avions requis et demandé, pour en sçavoir leur opinion et mûre délibération, et sur ce avons appelez et invitez advocats et conseillers, en la présence desquels avons communiqué les escritures, libelles et articles, avec les advocations et allégations des docteurs pour connoistre la vérité de tout ce procès. Nous avons conséquemment vu et lu les informations et préparatoires faits par révérend père en Dieu messire Guillaume de Saint-Martin [1], cardinal de Rome, pour lors légat en France, lequel invitasmes avec l'inquisiteur, après que nous eusmes visitez leurs livres et allégations qui leur furent à leur venue présentez et communiquez, tant par nous que par nos commissaires, avec les autres articles et escritures faites au commencement du procès, et après qu'ils les eurent visitez et examinez, avec plusieurs traitez des docteurs et prélats qui nous en avoient escrit leur opinion, sentencièrent et estimèrent qu'il falloit élucider et déclarer tous les doutes de ce procès : semblablement par l'ordonnance de très-révérend père en Dieu légat en France, ces articles, traitez, escritures et libelles furent publiez, visitez et présentez à la requeste desdits acteurs et promoteur, et finalement furent ratifiez et approuvez, après maintes semonces, invitations et évocations.

[1] C'est le cardinal d'Estouteville.

Attendu aussi les dépositions et attestations des tesmoins touchant la bonne vie, sainte conversation de ladite Pucelle défunte, et tant du lieu dont elle étoit, que de l'examen et interrogation d'icelle, faits en la présence de plusieurs vénérables docteurs et prélats de l'Eglise, et principalement en la présence de très-révérend père en Dieu Regnault[1], archevesque de Rheims, dedans la ville de Poitiers et autres lieux. Vu mesmement et consideré ce qu'elle vaticina (*a*) de la liberté et franchise d'Orléans, c'est assçavoir que le siége seroit levé de devant ladite ville, qui alors estoit assiégée par les Anglois, et que le roi de France seroit couronné en la ville de Rheims, ce qui est advenu. Outre plus, vu la qualité du faux jugement, et la manière de procéder, et les lettres et mandemens du roy de France, avec les dépositions et attestations données sur le terme de procéder, et fut donnée et produite contre toutes ces choses, préclusions de dire et alléguer. Ouïe aussi la description de nostre promoteur, lequel après qu'il eut visité et lu pleinement ces articles et escritures, se adjoignit et associa avec lesdits acteurs, et au nom de nostre office et dignité, fit de sa part derechef produire et remettre en jugement toutes les escritures, attestations et articles jusques aux intentions et fins desdits acteurs exprimez et déclarez sous certaines protestations, requestes et réservations faites de sa part et desdits acteurs. Lesquelles requestes avons admises et acceptées avec plusieurs motifs de droit, qui nous pouvoient advertir et adviser, par nous reçus et visitez, et le nom de JESUS invoqué, conclu en la cause, et ce jour assigné à ouir nostre sentence. Toutes ces choses vues, entendues et considérées mûrement et diligentement, et avons reçus les articles que les

[1] Regnault de Chartres, archevêque de Reims et chancelier de France.

(*a*) Prophétisa.

faux juges, depuis qu'ils eurent jugez le procès cauteleusement, advisèrent qu'il estoit bon de les extraire des confessions et affirmations de ladite Pucelle défunte, pour les envoyer et transmettre à plusieurs notables et honnestes personnes. Ces articles ont esté toutesfois contredits et impugnez par nostre promoteur et par la mère et les frères de ladite défunte, ainsi comme faux et iniques, tirez et controuvez injustement, et tout autrement qu'elle n'avoit confessé.

Pour ces causes, afin que nostre sentence procède de la vérité et connoissance de Dieu le créateur, qui seul sçait connoistre les esprits et volontez des hommes, et n'y a que lui qui parfaitement sache ses révélations et en est le seul et véritable juge ; car il donne sa grâce à où il lui plaist, et aucunes fois eslit les humbles et petits pour confondre les grands, fiers et orgueilleux, ne deslaissant jamais despourvus ceux qui ont en lui bonne espérance, mais leur aider et subvenir en leurs tribulations et adversitez. Parquoy sur cette affaire, vue et considérée la mûre délibération et opinion préméditée et préparée touchant la décision de ce procès, vue aussi la solemnelle détermination des docteurs et prélats d'Eglise, qui sur ce ont déliberé avec grand révolution de livres, codicilles, libelles, protocoles et opinions, tant de paroles que d'escritures, faites sur la matière de la défunte Jehanne d'Arc, lesquelles choses sont plus dignes d'admiration que de condamnation : vu et considéré le faux jugement que l'on donna contre elle, et la manière de y procéder qui n'a pas esté raisonnable, mais totalement captieuse, fraudulente et détestable, pour les questions que l'on a proposées à ladite défunte hautes et ardues, auxquelles un grand docteur à grand peine y eut bien sçu donner response ; mesme aussi que plusieurs grands personnages ont respondu qu'il estoit merveilleusement difficile de respondre aux questions qu'on lui proposoit plus à sa damnation qu'à sa salvation, jouxte ce que dit saint

Paul des déterminations et révélations divines, il s'en faut rapporter à Dieu.

A ces causes, ainsi que justice le requiert, nous décernons et disons que ces articles doivent être recommencez et réitérez; c'est assçavoir que un servant au procès intenté et prétendu contre ladite défunte touchant la sentence donnée contre elle par les articles escrits faussement, calomnieusement et malicieusement. Et vu les malveillances et adversaires d'icelle, lesquels ont prétendu extraire de sa confession, non pas la vérité mais la falsité en plusieurs points et passages du procès substencieux, lesquels eussent pu émouvoir et incliner le cœur et l'opinion des consuls et advocats en autre et plus saine délibération, et à rejeter plusieurs circonstances et allégations, qui ne sont point contenues à son procès selon la vérité et vraye justice; mais seulement en termes et paroles de rigueur, lesquels changent la substance de toute la vérité de ce procès : Parquoy nous cassons, annulons et adnihilons ces articles comme faux et captieux, extraits et tirez véritablement de la confession de Jehanne la Pucelle. Et à ce procès décernons et déclarons en jugement qu'il convient les lacérer, deschirer et mettre au feu.

Outre plus, après que nous avons en toute diligence visité, vu et regardé les causes, autres articles dudit procès, et principalement deux choses, c'est à sçavoir que les juges ont toujours prétendu chercher et affecté trouver fallacieusement matière et occasion de la juger et condamner renchue et récidivée à son hérésie et idolastrie, et qu'ils l'ont livrée entre les mains de ses ennemis les Anglois, et n'ont point voulu admettre et accepter les submissions, récusations et appellations d'icelle, requérante estre menée au Pape, se rapportant de son cas au Saint-Siége apostolique, et ses escritures être examinées, vues et visitées par les clercs de France; attendu aussi et considéré que frauduleusement et déceptieusement tirèrent d'elle une abjuration et renon-

ciation par force et violence en la présence du bourreau, et en la menaçant de la faire brûler publiquement et cruellement; par ces menaces et violente crainte, lui firent faire une cédule de abjuration et renonciation, laquelle Jehanne n'entendoit, ni connoissoit aucunement. Davantage, après que nous avons visité les traitez dessusdits, les raisons et opinions des docteurs de théologie, de droit canon et civil, données et respondues sur les crimes faussement imposez à ladite Pucelle, et qui ne despendoit point de l'ordre et de la continuation du procès; vus d'autre part plusieurs points et articles élégantement touchez, touchant l'injustice, nullité et non valeur du procès fait et mené contre elle, avec les honnêtes déterminations, véridiques responses des docteurs soustenant justement le parti du noble roy de France, et remonstrant l'innocence, la simplesse et humilité de la Pucelle, et au contraire la malice, cavillation, injuste et desraisonnable sentence des juges, qui plus par vengeance que droite et équitable justice l'ont condamnée.

Nous estant à notre haut tribunal, ayant toujours Dieu devant les yeux, par sentence définitive, proférée et donnée en nostre chaire judicialle et haut tribunal : Nous dessusdits, proférons, prononçons, décernons et déclarons que ledit procès et la sentence, pleins de fraudes, cavillations, iniquités et du tout répugnant à droit et justice, contenant erreurs et abus manifestes; pareillement l'abjuration prédite et toutes les fausses et iniques exécutions qui en sont procédées et ensuivies, doivent être cassées, annulées, lacérées et destruites; et qui plus est, pour autant que justice et raison nous persuade et commande, les cassons, annulons et évacuons de toute force, puissance, valeur et vertu, et sentencions et déclarons ladite Jehanne, que Dieu absolve, ses frères et parens, acteurs et demandeurs, n'avoir oncques contracté, ni encouru aucune tache ou macule d'infamie, à raison et occasion des prémisses,

innocens, incoulpables et exempts de crime et péché, lequel faussement on imposoit à ladite Pucelle.

Outre plus, ordonnons intimation et exécution solemnelle et publique de nostredite sentence estre faite incontinent et sans délais en cette ville et cité de Rouen en deux lieux; c'est assçavoir l'un ce jourd'huy en la place et cimetière de Saint-Ouen, auquel lieu sera faite procession générale et sermon solemnel par un vénérable docteur en théologie, et l'autre au Viel-Marché, où ira demain au matin la procession générale, et là sera fait sermon solemnel par un vénérable docteur en théologie; c'est assçavoir en la place en laquelle ladite Pucelle fut cruellement et horriblement bruslée et suffoquée; et après la solemnelle prédication seront plantées et affichées croix dignes et honnestes en souvenance et perpétuelle mémoire de ladite Pucelle défunte, et tous autres trespassez, tant en cette dite ville de Rouen, qu'en autres lieux de ce royaume, là où nous verrons qu'il sera convenable et expédient, pour donner signe, mémoire et certification notable de l'exécution et intimation de nostre sentence; et si aucunes choses sont encore à establir, ordonner et accomplir, nous les réservons à nostre puissance et disposition, et pour cause.

Cette présente sentence fut donnée, lue et publiée par Messieurs les juges dessusdits, en la présence de révérend père en Dieu l'evesque du Mans Hector Cocquerel, Alain Olivier, Nicolas du Bois, Jehan de Gouis et plusieurs autres. Et fut fait au palais archiépiscopal de Rouen, l'an de grâce mil quatre cent cinquante-six, le septième jour du mois de juillet. En ce point-là prononcèrent Jehan, par la grâce de Dieu archevesque de Rheims, Guillaume, révérend père en Dieu Monsieur l'evesque de Paris, et Richard par la grâce divine Monsieur l'evesque de Constances.

PARIS ENLEVÉ AUX ANGLAIS.

1436.

GUILLAUME GRUEL.

Guillaume Gruel est l'auteur d'une histoire intitulée : *Chronique d'Artus III, comte de Richemont, duc de Bretagne et connétable de France*. On ne sait rien sur sa biographie.

Après que la paix eut été conclue, à Arras, entre Charles VII et le duc de Bourgogne.

Il fut conclu que monseigneur le Connétable s'en iroit ès marches (a) de France, dont avoit le gouvernement, et aussi que aucunes entreprinses se devoient faire et conduire par lui sur Paris. Et fut dit que monseigneur de Bourbon [1], monseigneur le bâtard d'Orléans [2], monseigneur le Chancelier [3], monseigneur de Vendôme [4] et Christophe de Harcourt y iroient. Et prindrent tous ensemble le chemin jusques à Orléans [5], et de là à Janville. Et audit lieu de Janville vindrent nouvelles que les Anglois venoient à Paris bien trois mille, qui amenoient un convoi, et venoient pour renforcer ceux qui étoient à Paris. Et quand ces nouvelles furent ouies, fut dit et avisé que nosdits seigneurs n'étoient pas puissans pour combattre, car ils n'avoient que les gens de leurs maisons. Et fut conclu que monseigneur de Bourbon, monseigneur de Ven-

[1] Charles Ier, duc de Bourbon.
[2] Dunois.
[3] Renaud de Chartres, archevêque de Reims.
[4] Louis de Bourbon, comte de Vendôme.
[5] Le connétable venait de Poitiers.

(a) Frontières.

dôme, monseigneur le bâtard d'Orléans et messire Christophe de Harcourt s'en retourneroient devers le roy, pour voir jurer et affermer (a) la paix qui avoit été faite à Arras, et aussi pour recevoir l'ambassade de monseigneur de Bourgogne, qui étoit venue à belle compagnée. En ladite ambassade entre les autres étoient : le chancelier de Bourgogne et monseigneur de Croy, et autres grands personnages. Et sur tant (b) se départirent (c) mesdits seigneurs de Janville, comme dit est. Les uns allèrent devers le roy, et monseigneur le Connétable, qui avoit environ 60 lances de sa maison, alla coucher à Corbeil, la vigile de Pâques-Flories, et le jour de Pâques-Flories à Lagny-sur-Marne; et là trouva belle compagnée de ses gens qui étoient en garnison, dont étoient capitaines messires Jehan Foucault et Mahé[1] Morillon. Et de là manda toutes les garnisons de Brie et de Champagne, et tous ceux qui tenoient les champs, qu'ils se rendissent à Pontoise devers lui le plus tôt que faire se pourroit. Et le mardy de la semaine sainte passa mondit seigneur à travers l'Ile-de-France et vint à Pontoise; et là trouva les gens de monseigneur de Bourgogne, qui vindrent bien un quart de lieue au-devant de lui : c'est à savoir monseigneur de Ternan, monseigneur de l'Isle-Adam, monseigneur de Varambon et beaucoup de gens de grand' façon, jusques environ de sept à huit vingts lances. Et là sut des nouvelles des Anglois qui étoient à Mantes. Et dès qu'ils surent que monseigneur le Connétable étoit à Pontoise, ils retardèrent leur entreprinse. Et mondit seigneur manda monseigneur le bâtard d'Orléans et les garnisons de Beauce pour venir audit lieu de Pontoise. Et là se rendit mondit seigneur le bâtard et toutes les garnisons.

1 Matthieu.

(a) Affirmer, confirmer. — (b) Alors. — (c) Se séparèrent pour partir.

Et tous les jours de la semaine sainte, et le grand vendredy et le jour de Pâques, nosdites gens furent toujours armés pour combattre; car les Anglois amenoient un grand convoi et un grand nombre de bétail. Et quand ils surent que monseigneur étoit pour les guetter, ils laissèrent tout leur convoi et bétail, et s'en allèrent de nuit par les bois de l'autre côté de la rivière. Et quand monseigneur sut qu'ils furent passés, il délibéra, lui et monseigneur le bâtard, qu'ils viendroient loger encontre (a) Paris, et qu'ils feroient un pont sur la rivière. Et le mardy des féries de Pâques, monseigneur le bâtard prit congé de monseigneur et s'en alla assembler les gens d'armes en Beauce, et se devoit rendre à monseigneur au jour qui étoit dit entre eux. Et celui mardy même, monseigneur le Connétable avoit envoyé ses fourriers à Saint-Denis, accompagnés de Bourgeois[1], Mahé Morillon et messire Jehan Foucault, et bien 300 combattans. Et quand ils vindrent audit lieu de Saint-Denis, ils y trouvérent les Anglois en bien grosse compagnée, qui étoient venus pour piller l'abbaye et la ville. Et quand le guet aperçut nos gens, il sonna à tout, et les Anglois saillirent à l'escarmouche.

Et quand Bourgeois aperçut qu'ils étoient grande compagnée, il envoya un homme battant (b) devers monseigneur, et le trouva qu'il ne faisoit que aller à table. Si lui dit que Bourgeois lui mandoit qu'il avoit trouvé ce que mondit seigneur demandoit; et lors il se leva de table, et fit ses trompettes sonner à cheval, et tous ses gens le plus tôt que faire se put. Et aussitôt qu'il fut à cheval, il tira à la porte, à celle fin que tous ses gens allassent après lui; mais les gens de monseigneur de Bourgogne ne vouloient monter à cheval sans

[1] Ce Bourgeois était un habitant de Saint-Denis qui s'était distingué par sa bravoure contre les Anglais.

(a) Du côté de. — (b) Promptement.

avoir argent; et convint que monseigneur le Connétable s'obligeât à monseigneur de Ternan de la somme de 1000 écus avant qu'il voulût partir; puis mondit seigneur tira en avant. Et au partir de la porte n'avoit que six lances, mais tout le monde commença à tirer après lui; et comme ils venoient, il envoyoit gens pour entretenir l'escarmouche.

Et tantôt arriva monseigneur de l'Isle-Adam devers mondit seigneur, auquel il demanda s'il connoissoit le pays où lesdits Anglois étoient; et il répondit que bien le connoissoit. Et lors dit à monseigneur : « Par ma foi, monseigneur, si vous aviez 10,000 hommes combattans, vous ne leur feriez jà (*a*) mal ni déplaisir en la place où ils sont. » Et monseigneur lui dit : « Si ferons (*b*), si Dieu plaît; Dieu nous aidera : allez devant pour entretenir l'escarmouche. » Et jà y étoit allé monseigneur de Rostrenen; et en chevauchant assembla mondit seigneur le Connétable bien huit vingts lances entour son enseigne, et y étoit monseigneur de la Suse et le bâtard de Bourbon. Et cependant monseigneur de Rostrenen et monseigneur de l'Isle-Adam étoient descendus à pied au bout d'une chaussée qui est près de Saint-Denis. Ainsi comme Dieu le voulut, qui toujours a conduit les faits du bon Artus plus miraculeusement que autrement, les Anglois vinrent charger sur nos gens, et les firent monter à cheval bien à la hâte, et pensa être l'Isle-Adam mort ou prins. Toutesfois il se sauva, et lesdits Anglois chassèrent nos gens bien deux traits d'arc.

Et cependant monseigneur le Connétable venoit par un chemin couvert; et quand il fut près des Anglois, il entra en un champ de vigne, et venoit en belle bataille. Et aussitôt que lesdits Anglois l'aperçurent, ils se mirent en désarroi pour cuider recouvrer leur pont; et incontinent nos gens et toute notre bataille chargea

(*a*) Jamais. — (*b*) Cependant, nous irons et nous réussirons.

dedans, et bientôt furent déconfits et morts sur la place et à la chasse (a) plus de huit cens. Et là fut prins messire Thomas de Beaumont, qui étoit lieutenant du roy d'Angleterre et son parent, et le print Jehan de Rostrenen. Et furent chassés les Anglois jusques à la porte de Paris, et leur fit-on lever le pont et fermer la porte, et en fut tué jusques à la barrière et sur les fossés. Et croyez qu'il y eut un bel effroi à Paris. Puis s'en retournèrent loger à Saint-Denis. Et audit lieu de Saint-Denis s'étoient retirés en la tour du Venin, qui étoit très-forte, le neveu du prévôt de Paris et bien six vingts Anglois. Et cette nuit, monseigneur envoya au bois de Vincennes[1] querir deux bombardes qui y étoient, et furent amenées le mercredy. Et celui mercredy, la nuit, vindrent nouvelles à monseigneur le Connétable d'un homme de Paris qui lui mandoient qu'il vînt, et qu'ils étoient une douzaine qui lui ouvriroient la porte.

Et sur tant (b) se partit mondit seigneur au bien matin de Saint-Denis, feignant aller parler à messire Jehan de Luxembourg; et le faisoit de peur que tous voulussent aller avec lui, pource que beaucoup avoit de gens tenant les champs, et avoir peur qu'ils voulussent faire quelque pillerie à la ville de Paris. Et laissa audit lieu de Saint-Denis monseigneur de la Suse, son lieutenant, et Pierre Du Pan, son maître d'hôtel, et plusieurs gens de sa maison, et tous les routiers (c), de peur qu'ils ne fissent aucun scandale, et aussi pour laisser son siége garni; et ne mena de Saint-Denis que 60 lances, et alla dîner à Pontoise. Et là trouva monseigneur de Ternan et messeigneurs de l'Isle-Adam et Varambon, et les gens de monseigneur de Bour-

[1] Nom que portait le château fort situé dans le bois de Vincennes.

(a) A la poursuite. — (b) Alors. — (c) Troupes légères, enfants perdus.

gogne, qui s'en allèrent avec mondit seigneur. Et avoit mandé monseigneur le bâtard d'Orléans qu'il se rendît à lui à Poissy.

Et quand mondit seigneur fut à Pontoise, il envoya des gens pour se mettre en embûche encontre Notre-Dame des Champs; et entre les autres y envoya Mahé Morillon, Geoffroy son frère, et leur compagnée, et autres, jusques à 400 hommes à pied. Puis se partit monseigneur de Poissy, environ soleil couchant, et chevaucha toute la nuit, et reput en un bois, environ minuit, bien peu. Puis chevaucha tant qu'il vint à une grange qu'on appelle la grange Dame-Marie, devers le Vigneul; et y arriva un petit (a) avant jour. Et puis comme le soleil se levoit, on fit les signes que on devoit faire. Et Dieu sait comme mondit seigneur et ses gens tiroient vers Paris! Et comme il fut environ demi lieue, on lui vint dire que l'entreprinse étoit découverte; et nonobstant ce, mondit seigneur tiroit toujours en avant sans dire mot, et venoit pour garder (b) ses gens qui étoient à pied. Et aucuns se tirèrent de la bataille (c) pour approcher devers les Chartreux, pour mieux voir la ville. Et incontinent un homme se montra sur la porte devers les Chartreux, qui fit signe d'un chaperon. Et sans savoir qui avoit perdu ou gagné, on tira vers la porte, et icelui homme dit : « Tirez à l'autre porte, car cette-ci n'ouvre point; » et dit : « On besogne pour vous aux halles. » Et de là on tira à la porte Saint-Jacques. Et bientôt après y vint Henry de Ville-Blanche, qui apporta la bannière du roy. Et lors ceux du portail demandèrent qui étoit là. On leur dit que c'étoit monseigneur le Connétable, et ils leur requirent qu'il plût à mondit seigneur le Connétable parler à eux. Et bientôt mondit seigneur vint sur un beau coursier et gentil compagnon; et on leur dit que c'étoit monseigneur le Connétable. Et lors il parla à

(a) Un peu. — (b) Secourir. — (c) Du corps de troupes.

eux[1]. Et ils lui demandèrent s'il entretiendroit l'abolition (a), ainsi qu'étoit dit; et il dit que oui. Lors ils descendirent et vindrent ouvrir la planche; et mondit seigneur entra dedans, et toucha à eux, et jura de leur entretenir ce qu'il leur avoit promis.

Et incontinent fit entrer par la planche les gens de pied, tant (b) que l'on rompoit les serrures du pont[2]; lesquelles rompues et le pont abattu, mondit seigneur monta à cheval et entra dedans la ville, et s'en vint tout au long de la rue Saint-Jacques et au petit-pont, et de là au pont Notre-Dame. Et rencontra sur ledit pont Michel Lallier[3], qui avoit une bannière du roy en la main, et étoit ladite bannière en tapisserie. Puis vint Gauvain Leroy dire à mondit seigneur qu'il vouloit jouir de l'abolition, et lui dit s'il lui plaisoit les laisser aller, qu'il mettroit en sa main Marcoussis, Chevreuse et Montlhéry. Et lors mondit seigneur lui dit : « Par votre foi, ainsi ferez que dites ? » Et lors ledit Gauvain jura que ainsi le feroit, et tint ce qu'il avoit promis. Et requit à mondit seigneur qu'il lui plût lui bailler un héraut pour le faire passer par les gens de mondit seigneur; et lors il lui bailla un héraut nommé Parthenay, lequel le mena à Montlhéry.

Puis mondit seigneur vint jusques en Grève, et on lui vint dire que les Anglois s'étoient retirés en la Bastille[4], et que ses gens étoient au guet devant ladite

[1] L'amnistie était accordée aux auteurs du massacre des Armagnacs (1418) et aux traîtres qui avaient livré Paris aux Bourguignons et aux Anglais (1420).

[2] Du pont-levis. — On avait d'abord posé une planche sur le fossé, pour laisser passer des gens à pied; et comme ceux qui gardaient la porte n'avaient pas la clef des serrures du pont-levis, on les brisa pour pouvoir abattre ou baisser ledit pont.

[3] L'un des principaux bourgeois qui favorisèrent l'entreprise du connétable; après la reddition de Paris, Michel Lallier fut nommé prévôt des marchands.

[4] Pendant ce temps, les Anglais avaient rassemblé leurs soldats et les quelques partisans qu'ils avaient encore; ils en formèrent trois

(a) Conserverait l'amnistie. — (b) Pendant.

Bastille, et que tout alloit bien, et qu'il lui plût tirer vers le quartier des halles [1] pour les reconforter. Et lors il y alla, et fut jusques devant Saint-Innocent [2]; et là on le fit manger des épices et boire devant l'hôtel de Jehan Aslin, son épicier (a) de piéçà (b); puis s'en vint à Notre-Dame de Paris et ouit la messe tout armé. Et ceux de Notre-Dame lui firent manger des épices et boire, car il jeûnoit, et étoit vendredi des féries de Pâques.

Puis s'en vint mondit seigneur de Notre-Dame de Paris à la porte Baudes, et mit bon guet devant la Bastille, puis vint dîner au Porc-Espy, où il étoit logé. Et tandis qu'il dinoit, on lui vint dire que Pierre Du Pan, son maître d'hôtel, étoit à la porte Saint-Denis et demandoit à entrer; et mondit seigneur dit qu'on le laissât entrer. Et lors il vint à mondit seigneur durant le dîner et lui dit que ceux de la tour du Venin de Saint-Denis se vouloient rendre à lui la vie sauve, et monseigneur lui dit qu'il les print. Et s'en retourna ledit Pierre Du Pan à Saint-Denis et trouva le neveu du prévôt de Paris [3] mort, et tous ses gens bien environ six vingt. Et la raison fut que, quand nos gens ouirent

troupes commandées par le prévôt Simon Morhier, son lieutenant Jean Larcher et lord Willoughby; ils furent partout accablés de pierres, bûches et meubles qu'on leur jetait par les fenêtres, et obligés de se réfugier dans la Bastille. Les Parisiens se délivrèrent eux-mêmes, et si vite, que le Connétable, arrivé aux halles, trouva tout terminé.

[1] « Les halles ont joué un grand rôle dans les troubles politiques du moyen-âge; c'était le quartier populaire, le foyer des émeutes, le rendez-vous des ennemis de la noblesse; c'était là que les princes allaient haranguer humblement la foule et mendier ses bonnes grâces; c'était là qu'on allait lire les traités de paix et ordonnances royales; c'est de là que sortirent les bandes qui, sous la conduite des fameux bouchers bourguignons, dominèrent si longtemps la ville. » (LAVALLÉE, *Histoire de Paris.*)

[2] Église qui se trouvait au milieu des halles, ainsi que son cimetière.

[3]. De Michel Lallier.

(a) Officier chargé du service des épices, dragées et autres sucreries. — (b) Depuis longtemps.

sonner les cloches de Paris, tous ceux qui étoient au siége de Saint-Denis tirèrent à Paris pour cuider entrer dedans ; et quand ils furent à la porte de Saint-Denis, on ne les voulut laisser entrer ; car monseigneur le Connétable l'avoit défendu, de peur qu'ils fissent quelque mal, car c'étoit la plupart des routiers et des gens forts à entretenir (a). Et quand ceux de la tour du Venin virent que nos gens étoient allés vers Paris, ils se cuidèrent sauver par le marais de Saint-Denis ; et ceux qui avoient cuidé entrer à Paris et avoient été refusés étoient tous enragés : et quand ils arrivèrent audit lieu de Saint-Denis, ils trouvèrent ceux de la tour du Venin qui s'en alloient par le marais ; lors chargèrent sur eux, et n'échappa homme qui ne fut tué.

Et icelui jour, qui fut le vendredi, vingtième jour d'avril 1436, fut recouvrée en l'obéissance du roy, la bonne cité de Paris, par monseigneur le Connétable, et Saint-Denis, Chevreuse, Marcoussis, Montlhéry, le pont de Saint-Cloud et le pont de Charenton.

Puis mondit seigneur fit le guet devant la Bastille avec les gens de sa maison. Et en ladite Bastille étoient l'évêque de Thérouenne et le sire de Villeby [1], et plusieurs autres, jusques au nombre de mille à douze cents. Et le lendemain il cuida emprunter de l'argent jusques à 15,000 francs, et se vouloit obliger, en telle forme qu'on voudroit, le payer dedans un mois, et tout pour mettre le siége à la Bastille du côté devers les champs ; et les gens d'armes ne se vouloient loger sans argent, et au partir il n'avoit eu que 1000 francs du roy. Et ceux de Paris lui dirent : « Monseigneur, s'ils se veulent rendre, ne les refusez pas. Ce vous est belle chose d'avoir recouvré Paris : maints connétables et maints maréchaux ont été autrefois chassés de Paris ; prenez en gré ce que Dieu vous a donné. » Et quand il

[1] Lord Willoughby.

(a) Difficiles à maintenir.

les ouit parler, il les reçut à composition. Mais s'il eût eu argent de quoi soudoyer ses gens, il eût gagné 200,000 écus[1]. Puis s'en allèrent par composition, comme dit est. Et Dieu sait comme ceux de Paris firent grande chère et grande joie après qu'ils furent délivrés des Anglois. Et crois que homme ne fut oncques mieux aimé à Paris que étoit mondit seigneur[2].

LES LOUPS A PARIS.

1438.

JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE PARIS.

En ce temps venoient les loups dans Paris par la rivière et prenoient les chiens, et si mangèrent un enfant, de nuit, en la place aux Chats, derrière les Innocents[3].

En celui temps spécialement[4], tant comme le roy fut à Paris, les loups, si enragés de manger chair d'hommes, de femmes ou d'enfans, que en la dernière semaine de septembre étranglèrent et mangèrent quatorze personnes, que grands que petits, entre Montmartre et la Porte Saint-Antoine, que dedans les vignes,

[1] En les faisant prisonniers et en leur faisant payer rançon.
[2] Les Parisiens, qui avaient peur d'être pillés par les soldats du Connétable, furent tellement contents des sages mesures qu'il avait prises, qu'ils l'accueillirent avec une joie et une satisfaction complète. Le Connétable en « larmoyoit » de joie et leur disait : « Mes bons amis, le bon roy Charles vous remercie cent mille fois, et moi de par lui, de ce que vous lui avez rendu si doucement la maîtresse cité de son royaume ; et, si aucun, de quelque état qu'il soit, a méfait contre monseigneur le roy, il lui est tout pardonné. » (*Journal d'un bourgeois de Paris.*)
[3] Église des Halles.
[4] En août.

que dedans les marais (a), et s'ils trouvoient un troupeau de bêtes, ils assailloient le berger et laissoient les bêtes. La vigile saint Martin fut tant chassé un loup terrible et horrible, qu'on disoit que lui tout seul avoit fait plus des douleurs devant dites que tous les autres : celui jour fut prins, et n'avoit point de queue, et pour ce fut nommé Courtaud[1] ; et l'on parloit autant de lui comme on fait du larron de bois ou d'un cruel capitaine, et disoit-on aux gens qui alloient aux champs : « Gardez-vous de Courtaud. » Icelui jour fut mis en une brouette[2], la gueule ouverte, et mené parmi Paris, et laissoient les gens toutes choses à faire, fût boire, fût manger, ou autre chose nécessaire que ce fût, pour voir Courtaud ; et pour vrai il leur valut plus de 10 francs la cuillette (b).

Le 16e jour de décembre, vindrent les loups soudainement et étranglèrent quatre femmes ménagères, et le vendredi ensuivant ils en affolèrent (c) dix-sept entour Paris, dont il en mourut onze de leurs morsures[3].

BATAILLE DE FORMIGNY.

1450.

Mémoires de Jacques Du Clercq.

Jacques Du Clerc, conseiller du duc de Bourgogne, Philippe le

[1] C'est le nom qu'on donnait aux chevaux à qui l'on avait coupé la queue.
[2] La brouette avait alors deux roues.
[3] Les loups n'ont disparu des environs de Paris, de la plaine Saint-Denis par exemple, que par le fait des chasses de monseigneur le Grand Dauphin, fils de Louis XIV, c'est-à-dire à la fin du XVIIe siècle.

(a) Jardins maraîchers. — (b) Récolte. — (c) Blessèrent.



Bon, mourut après 1467. C'est un médiocre écrivain, mais un historien exact.

En ce temps, après les Pâques passées, l'an 1450, descendirent à Cherbourg 3000 Anglois du pays d'Angleterre, dont étoit chef Thomas Kyriel, lesquels chevauchèrent par leurs journées jusqu'au faubourg de Valognes, dont étoit garde et capitaine, pour le roy de France, un écuyer de Poitou nommé Albert Regnault, et illec mirent le siége. Lequel capitaine tint longuement le siége sans être secouru, et tant qu'enfin le rendit, et s'en partit lui et ses compagnons, saufs biens, chevaux et harnois. Durant ce temps étoient les François assemblés de toutes parts pour cuider lever le siége de Valognes devant dit. Et quand les Anglois le surent, ils s'assemblèrent pareillement pour tenir les champs, et partirent de Caen de 5 à 600 combattans, dont étoit conduiseur messire Robert Vere; et de la ville de Bayeux 800 combattans, dont étoit chef Matha-Go[1]; de la ville de Vire 4 à 500 combattans, dont étoit chef et conduiseur messire Henry Morbery[2]; lesquels s'assemblèrent avec ceux qui étoient de nouvel (*a*) venus d'Angleterre, tant qu'ils se trouvèrent de 5 à 6000 combattans. Toutes les compagnies d'Anglois ci-dessus déclarées assemblées, ils passèrent les gués Saint-Clément[3], vers Bayeux et vers Caen; et lors, les François, qui s'étoient mis sur les champs (*b*) pour les trouver, le surent, lesquels les poursuivirent et chevauchèrent fort, les uns d'un côté et les autres de l'autre, tant qu'à la fin, le quatorzième d'avril, les atteignirent messire Geoffroy de Couvran et Joachim Rohault; lesquels férirent âprement (*c*) sur l'arrière-garde des

[1] Matthieu Gough, célèbre capitaine.
[2] Norbury.
[3] Sur la Vire.

(*a*) De nouveau, récemment. — (*b*) Mis en campagne. — (*c*) Frappèrent dur.

Anglois, et en tuèrent plusieurs; puis se retrairent (a) et firent savoir au connétable de France[1], qui étoit à Saint-Lô, leur fait et le fait des Anglois, et pareillement le firent savoir au comte de Clermont, qui étoit sur les champs pour les querir. Lequel incontinent fut accompagné du comte de Châtres, du sénéchal de Poitou, des seigneurs de Mauny, de Mouy et Olivier Brion; lesquels assemblés ensemble, tirèrent hâtivement où étoient les Anglois, et les trouvèrent en un village nommé Formigny, entre Carentan et Bayeux.

Quand les Anglois les aperçurent, ils se mirent en bataille, et envoyèrent querir diligemment le susdit Matha-Go le jour qui fut le quinzième jour du mois d'avril, lequel s'étoit parti d'eux très le matin pour aller à Bayeux; pour lequel mandement il retourna incontinent; et furent les François et Anglois, par l'espace de trois heures, en escarmouchant l'un contre l'autre. Et cependant firent les Anglois grands trous et fossés devant eux, de dagues et épées, afin que si les François les assailloient, qu'ils chéissent (b) eux et leurs chevaux. Les Anglois avoient derrière leur dos, à un trait d'arc et entre deux, grande foison de jardinages (c) pleins de pommiers, poiriers et autres divers arbres, afin qu'on ne leur pût courir sur le derrière. Cependant le seigneur de Richemont, connétable de France, le comte de Laval, le seigneur de Loheac, maréchal de France, le seigneur d'Orval, le maréchal de Bretagne, le seigneur de Saint-Sévère et plusieurs autres, jusques au nombre de 300 lances et archers, faisoient diligence d'être près desdits Anglois, et chevauchèrent à un village nommé Estrievères, où ils avoient couché le soir, jusques à un moulin au-dessus dudit Formigny; et là, à la vue des Anglois, se mirent tous en bataille et marchèrent en leurs ordonnances près

[1] Arthur de Richemont.

(a) Retirèrent. — (b) Tombassent. — (c) Vergers.

d'icelui Formigny, à un gué ou à un petit pont de pierre ; et alors les Anglois doutèrent (a) et laissèrent le camp, et se reculèrent sur la rivière pour la mettre à leur dos.

Voyant ce, le comte de Clermont, qui avoit de 5 à 600 lances avec les archers de sa compagnie, et le connétable de France les assaillirent vigoureusement, et à la fin les déconfirent autour d'icelle rivière. Et là furent morts, par le rapport des hérauts, des prêtres et des bonnes gens qui là étoient, 3774 Anglois; et si furent pris messire Thomas Kiriel, messire Henry Morbery, Janequin Basquiers et plusieurs autres Anglois, jusques au nombre de 1200 ; et les morts furent enterrés en quatre fosses. Matha-Go échappa et s'enfuit à Bayeux ; et aussi fit messire Robert Vere, et s'en alla à Caen. Et en icelle bataille moururent, du côté des François, de 6 à 800 hommes seulement. Et pourroient aucuns dire que ce fût grâce de Dieu pour les François qui eurent cette victoire ; car ils n'étoient en tout, par le rapport des hérauts, qu'environ 3000 combattans, et les Anglois de 6 à 7000; et par cela peut apparoir assez la grâce de Dieu sur les François, lesquels s'y gouvernèrent bravement et vaillamment ; et entre autres ceux de dessous l'étendart s'y portèrent honorablement ; et si firent ceux du Connétable, les seigneurs de Montgascon, de Saint-Sévère, et par espécial le sénéchal de Poitou ; car les Anglois chargèrent l'effort sur ses gens et sur ceux du bailly d'Evreux, que gouvernoit le seigneur de Mauny, tellement qu'ils gagnèrent, du côté où ils étoient en bataille, deux coulevrines sur eux. Et lors le sénéchal descendit à pied, et fit descendre ses gens ; puis assaillit si durement les Anglois, qu'il les rebouta par l'un des bouts de la bataille, la longueur de quatre lances, et recouvra les deux coulevrines ; et à cette reboute moururent 700 Anglois. Ce voyant, les

(a) Craignirent.

autres François se portèrent si vaillamment, qu'ils eurent la victoire et leur demeura le camp.

BATAILLE DE CASTILLON.

1453.

CHRONIQUE DE MATTHIEU DE COUSSY.

Matthieu de Coussy, historien très-exact, était du Hainaut. Il a continué la Chronique de Monstrelet, de 1444 à 1461.

Après donc que le roy Charles [VII] fut pleinement averti que ceux de Bordeaux avoient ainsi faussé leur serment, et que le seigneur de Talbot étoit entré dedans ladite ville, même que ses gens étoient déjà envoyés prisonniers en Angleterre, il fit incontinent assembler les seigneurs de son sang, ceux de son grand conseil, et plusieurs nobles chevaliers, écuyers et capitaines, avec lesquels il tint conseil, et leur demanda leur avis et délibération sur cette matière, laquelle fut proposée en termes bien au long, de point en point. Enfin, par eux ainsi assemblés, après plusieurs raisons par eux dites et remontrées, il fut résolu et conclu : que le roy ne devoit aucunement cesser, jusques à ce qu'il eût reconquis lesdits pays de Guyenne et Bordelois, attendu la conquête qu'il en avoit faite l'année précédente, et qu'il devoit châtier et punir ceux qui de ladite offense et rébellion seroient trouvés coupables, tellement que c'en fût aux autres exemple et mémoire à perpétuité.

Ce conseil fut donc tenu, ensuite duquel le roy ordonna que chacun se mît sus en armes, et fit à ce sujet son mandement en chaque contrée de son royaume, où il manda toutes les gens qui avoient lors accoûtumé de

servir ès guerres. Il fit espécialement avancer les francs-archers de son royaume, et ceux qui étoient dispersés par les bonnes villes d'icelui, en faisant tirer son armée pour entrer èsdits pays de Guyenne et Bordelois. Puis en peu de jours ensuivant il se trouva devant une ville nommée Chalais, qui autrefois avoit été détruite (*a*), mais de cette heure étoit remparée; devant laquelle se logea (*b*) Jacques de Chabannes, grand-maître d'hôtel de France, accompagné de 5 à 600 combattans, où ils furent quatre jours, ou environ. Au bout duquel terme, icelui grand-maître d'hôtel et ses gens prirent icelle ville d'assaut; à quoi faire, de prime face (*c*), il y eut quelques quatre vingts à cent hommes de tués. Le lendemain, après qu'on eut interrogé tous les prisonniers, dont il y avoit grand nombre, ceux qui furent trouvés de la langue de Gascogne furent décapités; pour les autres, qui étoient de la nation d'Angleterre, ils furent mis à finance. Pendant lequel temps, Louis de Beaumont, sénéchal de Poitou, et le seigneur de la Boissière, lieutenant de Charles d'Anjou, comte du Maine, ayant pour chef l'Amiral de France[1], lequel avoit en sa compagnie Hue de Sailly et plusieurs autres, jusques au nombre de 5 à 600 combattans, tirèrent tous devers une ville nommée Gensac, où ils mirent le siége, qui dura deux jours, laquelle place se rendit à eux par composition. De là ils tirèrent à une autre forteresse nommée Montremau, sur la rivière de Dordogne, dont ceux qui étoient dedans se rendirent incontinent à la volonté du roy Charles, sauves leurs vies, sans rien plus; à quoi ils furent reçus.

Après lesquelles redditions de ces villes et forteresses, il fut tenu un autre conseil pour savoir là où on iroit, et devant quelle place on feroit siége; pource que aucuns

[1] Le seigneur de Beuil.

(*a*) Démantelé. — (*b*) Prit position, s'établit. — (*c*) A première vue.

étoient d'opinion que de prime-abord le roy devoit aller tout droit devant la cité de Bordeaux; et d'autres débattoient tout au contraire; car ils disoient qu'il étoit plus nécessaire de conquérir premier (a) et avant toute œuvre, aucunes villes ou forteresses près et à l'environ d'icelle cité de Bordeaux, afin d'en être secourus de vivres et de plusieurs autres nécessités, si aucune chose leur survenoit être de besoin en tenant le siége devant icelle cité, et qu'en ce faisant ce seroit plus le profit et l'honneur du roy qu'autrement, attendu que toutes les villes et forteresses des environs d'icelle cité, s'étoient rendues du parti contraire [1]. Le conseil fut donc tenu, et demandé devant quelle place on devoit premièrement aller. A quoi il fut répondu par la bouche de Jean Bureau, chevalier, seigneur de Montglat [2], qu'il lui sembloit qu'on devoit le premier aller en Périgord et mettre le siége devant la ville de Castillon, qui est à huit heures de distance de Bordeaux, sur le côté de la rivière de Gironde, en disant pour ses raisons que, qui pourroit se rendre maître de cette ville de Castillon, ce seroit chose fort profitable et avantageuse au roy, pour autant qu'on auroit ladite rivière pour lui. A ce faire se conclut tout le conseil. Et furent à cet effet envoyés devant ladite ville le seigneur de Boussac, Joachim Rohault, icelui seigneur de Montglat et plusieurs autres, au nombre de 4000 hommes d'armes, avec les archers en grand nombre, qui se logèrent en un parc assez près d'icelle ville; lequel parc ils fortifièrent grandement de fossés et de barrières. Et se mirent environ 800 des francs-archers en une abbaye auprès de la ville de Castillon, desquels Joachim Rohault étoit chef et capitaine.

[1] Elles avaient reconnu l'autorité du roi d'Angleterre.

[2] Grand maître de l'artillerie, et l'un des créateurs de l'armée régulière et permanente de Charles VII.

(a) Premièrement, d'abord.

Sur quoi ceux de ladite ville voyant que les François étoient ainsi postés devant eux, et les approches (a) qu'ils faisoient autour d'eux, sans long délai signifièrent ces nouvelles à ceux qui gouvernoient les affaires dans ladite ville de Bordeaux, lesquels incontinent en allèrent donner leur avis au seigneur de Talbot, qui étoit lors dans leur ville.

Quand donc ceux de Bordeaux furent assemblés en présence de Talbot, ils lui remontrèrent comment le roy Charles et son armée étoient déjà bien avant entrés et épars ès pays de Guyenne et Bordelois, à grande puissance de gens d'armes, en reprenant (b) comment ils lui avoient rendu ladite ville de Bordeaux, à cette condition qu'il devoit combattre icelui roy et sa puissance, s'il venoit et entroit èsdits pays. Et lui remirent au devant, comment il avoit plusieurs fois dit, en faisant le traité sus-mentionné de leur reddition, qu'il ne vouloit que 10,000 combattans pour combattre la puissance des François; et que s'il vouloit entretenir ce qu'il avoit promis, quand ils lui firent l'obéissance et la sujétion d'icelle cité, il étoit heure et temps qu'il accomplit sa promesse, et qu'il allât faire lever le siége qui étoit déjà mis par les François devant la ville de Castillon en Périgord.

Ces paroles ouies et entendues par icelui de Talbot, reconnoissant bien qu'ils disoient vérité, sans paroître s'émouvoir aucunement de cette plainte, il leur fit réponse assez froidement; car il étoit rempli de bon sens naturel et étoit vaillant en armes autant que chevalier fût qui en ce temps pût porter les armes; et leur dit ainsi : « On les peut bien encore laisser approcher de plus près. Et soyez sûrs, qu'au plaisir de Dieu, j'accomplirai ma promesse quand je verrai que le temps et l'heure y sera propre. » Sur laquelle réponse ceux d'icelle ville de Bordeaux montrèrent semblant qu'ils

(a) Travaux d'attaque. — (b) En lui rappelant.

n'étoient pas contens; et se doutèrent qu'icelui de Talbot n'eût pas grande intention et volonté de faire ce qu'il disoit; même ils commencèrent sur cette réponse fort à murmurer par ensemble; ce qui fut rapporté audit de Talbot, de quoi il se troubla à part soi. Et conclut incontinent de mander tous ceux qui étoient dispersés ès garnisons, tant ès villes et forteresses de l'obéissance des Anglois étant ès environs de Bordeaux, comme encore ceux qui étoient en icelle ville. Et fit tant qu'en peu de jours il eut de 8 à 10,000 combattans ramassés ensemble. Puis un jour de fête de la Magdeleine, qui échéoit un lundi de cet an 1453, il partit de Bordeaux, avec sa compagnée, et alla gîter ce même jour en une place nommée Libourne, à 5 lieues dudit Bordeaux et à 3 lieues de la susdite ville de Castillon. Mais pour savoir et découvrir mieux la conduite des François ses adversaires, qui étoient logés devant cette place de Castillon, il envoya secrètement ses espions autour de leurs logemens; il fit même savoir à ceux de dedans icelle ville qu'ils prinssent courage, et qu'il venoit à force et puissance, en intention de les secourir, et qu'ils se préparassent le lendemain, quand ils le verroient approcher, afin que chacun d'eux fût en armes et prêt de sortir au dehors de leurs murailles, pour donner sur leurs adversaires; car son dessein, comme il leur disoit, étoit de ne jamais retourner qu'il n'eût fait retirer ceux qui étoient devant leur ville, ou qu'il y mourroit à la peine.

Auxquelles nouvelles ceux de cette place de Castillon furent grandement joyeux et en reprinrent courage; car il leur sembloit par là que ledit de Talbot avoit grande volonté de les secourir, d'autant qu'il venoit si hâtivement, et que les François n'avoient encore été là devant eux que deux jours. Sur lequel avis ils lui mandèrent qu'il vînt quand il lui plairoit; mais qu'il leur sembloit qu'il étoit expédient en premier lieu de chasser ceux qui étoient logés dans l'abbaye auprès de

leur ville, et que de toute leur puissance ils viendroient en cet effet en son aide pour le seconder. Lesquelles nouvelles lui étant ainsi rapportées, il partit sans long délai de son logement (a) de Libourne, et s'avança toute la nuit jusques à un bois qui est assez près d'icelle abbaye, dans laquelle étoient logés les francs-archers des duchés d'Anjou et de Berry, qui avoient avec eux Pierre de Bauval, lieutenant de Charles d'Anjou, comte du Maine, lequel fut commis à cette garde avec le ci-devant dit Joachim Rohault.

Et ainsi comme icelui de Talbot avoit prins la résolution de son entreprinse, et que les François étant en icelle abbaye n'étoient aucunement avertis de sa venue, il tira le mardi ensuivant au matin avec toute sa compagnée vers cette abbaye, en jetant un cri effroyable; au bruit duquel les François qui étoient dedans se mirent en déroute, et sortirent dehors en intention de venir gagner le parc dont dessus est faite mention, dans lequel étoient logés ceux de leur parti ; et dans ce désordre sortirent les susdits francs-archers ; et Pierre de Bauval et Joachim Rohault demeurèrent derrière, qui soutinrent le faix long espace de temps, en combattant les Anglois, et en approchant de plus en plus ce parc.

Or, combien que les François étant en icelui, reconnussent bien la grande affaire que leurs gens, qui étoient partis de cette abbaye, avoient à soutenir, néanmoins ils n'en partirent point et ne leur firent aucun aide ni secours; ce qui fut cause qu'il y eut de prime face et à l'abord cinq ou six gentilshommes de tués du parti des François; même ledit Joachim, par sa vaillance, fut plusieurs fois porté par terre ; mais à l'aide des francs-archers, qui l'aimoient fort, il fut relevé et remis sur son cheval, où étant remonté, il fit ensuite de grandes vaillances; car aussi avoit-il promis auxdits francs-archers de vivre et mourir avec eux. Et

(a) Campement.

quelque chose que les Anglois sussent faire, néanmoins les François gagnèrent ce parc; mais avant qu'ils y pussent être arrivés, furent là faites de grandes vaillances et beaux faits d'armes, tant d'un côté comme d'autre; et des deux partis y moururent de 80 à 100 hommes ou environ.

Ce fait (a), voyant Talbot que les François avoient gagné le parc, il retourna en icelle abbaye, où il se logea pour s'y rafraîchir avec ses gens, en laquelle il trouva plusieurs vivres que les François y avoient fait venir, avec cinq ou six queues[1] et pièces de vin, qui incontinent furent mises sur les fonds et abandonnées à chacun, lesquelles par conséquent ne durèrent guères. Et pour ce que ladite escarmouche avoit été commencée et faite si matin, qu'encore icelui de Talbot n'avoit pas ouï la messe, son chapelain se disposa d'y chanter la messe; et furent à ce sujet l'autel et les ornemens tous préparés. Mais en ce faisant il fut de trop légère créance, car il ajouta foi à un qui ne fit que lui rapporter mensonges, lui disant à peu près ces mots : « Monseigneur, les François abandonnent leur parc et s'enfuient; il est heure ou jamais, si vous voulez accomplir votre promesse. »

Hélas! c'est ici un bel exemple pour tous princes, seigneurs et capitaines qui ont des peuples à gouverner sous eux, de ne pas croire légèrement tels ou semblables rapports; car en telle matière on ne se doit point fonder sur le récit d'un jongleur[2], mais de vrais et loyaux officiers d'armes, comme d'un chevalier et gentilhomme sûr de sa bouche. Mais Talbot, pour le grand désir qu'il avoit de servir le roy Henry son souverain

[1] La queue est une futaille qui tient un muid et demi.

[2] Fanfaron, bavard, imposteur. — C'était un des Gascons de l'armée anglaise qui, trompé par la poussière que faisait un gros de cavalerie, était venu apporter à Talbot cette fausse nouvelle.

(a) Ce pour cela : cela fait.

seigneur, et aussi pour tenir la promesse qu'il avoit faite à ceux de ladite ville de Bordeaux, en fit cette fois tout autrement; car croyant trop légèrement qu'on lui eût bien dit la vérité, il délaissa d'aller ouir la messe, contre son dessein; et en partant incontinent d'icelle abbaye, on lui entendit proférer ces mots : « Jamais je n'orrai (*a*) la messe, ou aujourd'hui j'aurai rué jus (*b*) la compagnée des François étant en ce parc ici devant moi. »

Or, combien que les François étant audit parc fussent fort émus et troublés de la poursuite qu'icelui de Talbot avoit faite sur ceux qui s'étoient retirés de ladite abbaye et venus jusques à ce parc, ils disposèrent leur artillerie tout droit et en face d'où ils apercevoient venir ledit Talbot et sa compagnée, qui s'avançoit en très-belle ordonnance, ayant avec lui grand nombre de trompettes et clairons sonnant. Alors ces Anglois poussèrent un cri horrible et effroyable, en criant à haute voix : Talbot! Talbot! Saint-Georges! Mais comme ils s'approchoient d'icelui parc, un vieil gentilhomme de la nation d'Angleterre, lequel avoit vu et expérimenté en sa vie beaucoup de faits de la guerre, s'aperçut que les François étant dans ce parc ne s'émouvoient de rien. Sur quoi, considérant qu'ils étoient postés en forte et avantageuse place, et que ce qu'on lui avoit apporté de leur fuite n'étoit pas, il dit au seigneur de Talbot ces mots : « Monseigneur, mon avis seroit que vous retournassiez; car vous pouvez bien découvrir que le rapport qui vous a été fait n'est pas véritable; vous voyez leur camp et leur conduite, vous n'y gagneriez rien cette fois. » Desquelles paroles icelui de Talbot fut mal content, et lui fit une rude réponse, en parlant à lui très-injurieusement; même, il m'a été rapporté qu'après ce discours il lui donna d'une épée au travers le visage, duquel coup il mourut par après, combien que ne l'ai

(*a*) N'entendrai. — (*b*) Jeté en bas.



pas bien su à la vérité. Mais néanmoins icelui de Talbot, en suivant son grand courage, marcha toujours en approchant d'icelui parc, à l'entrée duquel il fit planter son étendart, et le poser sur un des esteaux (a) avec lequel la barrière par où on entroit en icelui se fermoit; et par celui qui portoit cet étendart, dont je ne pus oncques savoir le nom, fut embrassé icelui estel avec la lance d'icelui étendart; et en ce point et cette posture il fut tué, et l'étendart abattu et renversé à terre dans les fossés dudit parc. Puis les Anglois, par le moyen du grand nombre d'artillerie que les François de ce parc avoient, lesquels à toute puissance tiroient sur eux, commencèrent à se mettre en désordre; car à l'entrée, et à asseoir et placer le susdit étendart, il y eut des leurs de tués jusques au nombre de 5 ou 600, ce qui leur causa grande frayeur et déroute. Ce que voyant les François, ils ouvrirent la barrière de leur parc et sortirent au dehors d'icelui, tant par là comme par dessus les autres barrières et fossés d'icelui; et par grande valeur vinrent combattre main à main, où il y eut de merveilleux faits d'armes tant d'un côté que d'autre.

A cette sortie fut tué le seigneur de Talbot, lequel étoit armé d'une brigandine[1] couverte de velours vermeil, et ce d'un coup de dague dans la gorge, ja soit ce qu'il (b) eût eu une tranche au travers du visage et qu'il fût fort blessé de coups de trait par les cuisses et les jambes. Et me fut certifié par des hérauts et officiers d'armes, et par plusieurs seigneurs et gentilshommes, qu'à icelle heure, et pour ce jour, furent tués avec Talbot 4000 hommes ou plus, des leurs; entre lesquels y demeurèrent le fils et un des neveux dudit Talbot, et un qu'on nommoit le bâtard d'Angleterre. Les autres voyant cette défaite se retirèrent, savoir aucuns dedans

[1] Espèce de cotte de mailles.

(a) *Estel*, poteau ; au pluriel *esteaux*. — (b) Quoiqu'il.

la susdite ville de Castillon, et les autres s'enfuirent tant au travers des bois comme de la rivière, dans laquelle il y en eut grand nombre de noyés; et de plus, il y en eut bien 200 de faits prisonniers. Tout lequel jour les morts demeurèrent couchés et exposés sur la terre. Et par les François il y eut plusieurs questions pour savoir la vérité de la mort du sieur de Talbot; car aucuns soutenoient qu'il étoit tué, d'autres y avoit qui disoient le contraire.

Or, après que tout fut un peu apaisé, furent envoyés plusieurs officiers d'armes et hérauts, pour chercher entre les morts icelui de Talbot; et en faisant cette recherche, fut trouvé entre les autres un homme, qui paroissoit d'assez bon âge, lequel leur sembloit avoir été ledit seigneur de Talbot, qu'ils mirent sur un pavois, et l'apportèrent audit parc. Auquel lieu, et en ce point, il demeura toute la nuit; durant laquelle, en la compagnée des seigneurs et de plusieurs autres qui disoient avoir connu et vu ledit sieur de Talbot en son vivant, il y eut plusieurs questions et grande difficulté et incertitude sur la vérité de sa mort; car si ceux qui disoient l'avoir bien connu et vu affirmoient que c'étoit lui, il y en avoit plusieurs autres qui disoient au contraire. Toutesfois le lendemain furent audit champ plusieurs hérauts et officiers d'armes du parti des Anglois, entre lesquels étoit le héraut dudit seigneur de Talbot, qui avoit vêtu sa cotte d'armes, lesquels requirent qu'on leur fît grâce d'avoir licence et permission de chercher leur maître; auquel héraut de Talbot il fut demandé, s'il voyoit son maître, s'il le connoîtroit bien; à quoi il répondit joyeusement, croyant qu'il fût encore vivant et prisonnier, que volontiers il le verroit; et sur ce il fut mené au lieu où Talbot étoit mort, gisant sur le susdit pavois; et quand il le vit là, on lui dit: « Regardez si c'est là votre maître. » Lors il changea tout à coup de couleur, sans de prime face donner encore son jugement, ni dire son jugement là-dessus, car

il le voyoit fort défait et défiguré par la tranche qu'il avoit au visage ; et de plus, il avoit été depuis sa mort, toute la nuit et le lendemain jusques à cette heure, par quoi il étoit beaucoup changé. Néanmoins il se mit à genoux et dit qu'incontinent on en sauroit la vérité, et alors il lui fourra l'un des doigts de sa main dextre dans sa bouche, pour chercher au côté gauche l'endroit d'une dent macelère qu'il savoit de certain qu'il avoit perdue, laquelle il trouva ainsi comme il entendoit; et incontinent qu'il l'eut trouvée, lui étant à genoux comme dit est, il le baisa en la bouche, en disant ces mots : « Monseigneur, mon maître, ce êtes vous ; je prie à Dieu qu'il vous pardonne vos méfaits. J'ai été votre officier d'armes quarante ans, ou plus, il est temps que je le vous rende, » en faisant piteux cris et lamentations, et en rendant eau par les yeux très-piteusement. Et lors dévêtit sa cotte d'armes et la mit sur son maître; et par cette reconnoissance cessa la question et le débat qui étoient pour le sujet d'icelle mort.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

TABLE DES MATIÈRES



FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

VERSAILLES, IMPRIMERIE CERF ET FILS, RUE DUPLESSIS, 59.

